



# AL-QÂDÎ 'ITYÂD

*Ach-Chifâ*

صلى الله عليه وسلم

# MUHAMMAD

LA GUÉRISON À TRAVERS LA CONNAISSANCE  
DU RANG ET DE LA DIGNITÉ DE L'ÉLU

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Les Éditions Albouraq  
– *Barakât* Muhammad –

© **Dar Albouraq**

Diffusion :  
**LA SODDIL**

16, Boulevard Saint Germain  
75005 Paris  
Tél. : 01 60 34 34 30  
Fax : 01 60 34 35 63  
E-mail : [soddil@soddil.com](mailto:soddil@soddil.com)  
Site Web : [www.soddil.com](http://www.soddil.com)

Distribution :  
**LA SOFIADIS**  
Zone Industrielle  
7, rue Henri François  
77330 Ozoir-la-Ferrière  
Tél. : 01 60 34 37 50  
Fax : 01 60 34 35 63  
E-mail : [commandes@sofiadis.fr](mailto:commandes@sofiadis.fr)  
Site Web : [www.sofiadis.fr](http://www.sofiadis.fr)

Comptoirs de ventes :

**Librairie de l'Orient**  
18, rue des Fossés Saint Bernard  
75005 Paris  
Tél. : 01 40 51 85 33  
Fax : 01 40 46 06 46  
*Face à l'Institut du Monde Arabe*  
Site Web : [www.orient-lib.com](http://www.orient-lib.com)

E-mail : [orient-lib@orient-lib.com](mailto:orient-lib@orient-lib.com)

**Librairie Albouraq**

91, rue Jean-Pierre Timbaud

75011 Paris

Tel : 01 48 05 04 27

Fax : 09 70 62 89 94

E-mail : [librairie11@albouraq.com](mailto:librairie11@albouraq.com)

Site Web : [www.albouraq.com](http://www.albouraq.com)

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction par quelque procédé que ce soit,  
sont réservés pour tous les pays à l'Éditeur.

1436-2015

EAN : 9791022500500

**AL-QÂDÎ 'IYÂD**  
**Abû al-Fadl b. Mûsa**  
**(476 H – 544 H)**

*Ach-Chifâ*

**MUHAMMAD** 

**LA GUÉRISON À TRAVERS LA  
CONNAISSANCE  
DU RANG ET DE LA DIGNITÉ DE L'ÉLU**

**TRADUCTION ET NOTES**  
**Hassan BOUTALEB**



*Que Dieu unisse les enfants du Maghreb et les aide à former une grande et puissante nation fière de son passé, tournée vers l'avenir et tirant sa force du patrimoine matériel et immatériel merveilleux et considérable qu'est le leur, à l'instar de cette œuvre incomparable qu'est le chifâ du maître al-Qâdi 'Iyâd.*

*À mon épouse et à Lamine, Emir, Nour et Adam pour avoir supporté la solitude de leur père et tant de sacrifices. Que Dieu les récompense, les illumine et les conduise à la vénération et à l'amour de la plus noble et la plus aimée de Ses créatures, notre seigneur et maître Muhammad b. 'Abd Allâh ﷺ, le guérisseur de tout mal !*

*Rome, Italie, 2014*

## INTRODUCTION

Le lignage de notre illustre auteur remonte aux *Yahsubî*<sup>1</sup>, une tribu yéménite de Qahtân qui donna naissance à des personnages extraordinaires de la trempe du Qâdî Ibn Zarfî al-Yahsubî al-andalusî, l'Imâm 'Abd Allâh b. 'Amir al-Shâmî al-Yahsubî, l'un des sept grands lecteurs du Coran, Sa'îd al-Yahsubî l'un des grands conquérants de l'Andalousie, l'Imâm 'Abd Allâh b. Abû Hassân al-Yahsubî, le traditionniste Al-'Alâ b. 'Utba al-Yahsubî, l'Imâm Abû al-Qâsim al-Shâtîbî al-Ru'aynî al-Andalusî et le Qâdî tunisien Ahmad b. 'Abd Allâh al-Khabânî al-Himyarî.

S'il est vrai que tous ces personnages ont marqué leur époque, il n'en demeure pas moins que le plus illustre d'entre eux est sans contexte l'auteur de ce merveilleux portrait de notre bien-aimé Prophète ﷺ : le *kitâb al-chifâ bi-ta'rîf huqûq al-mustafâ*, l'Imâm, le savant, le traditionniste hors pair, l'historien et le juriste al-Qâdî 'Iyâd b. Mûsâ b. 'Iyâd b. 'Amrû b. Mûsâ b. 'Iyâd al-Yahsubî l'andalous, que Dieu lui fasse miséricorde et soit satisfait de lui.

Al-Qâdî 'Iyâd est né à Ceuta le 15 du mois de Sha'bân en l'an 476 de l'Hégire (28 décembre 1083). Et c'est dans cette même ville qu'il grandit et étudia auprès de nombreux maîtres à l'instar du Qâdî Abû 'Abd Allâh b. 'Isâ et du *faqîh* Abû Ishâq b. al-Fâsi.

À l'âge de trente ans, en 507 H, al-Qâdî 'Iyâd se rend en Andalousie pour approfondir ses connaissances et plus particulièrement la science de la tradition prophétique (*'ilm al-hadîth*). Il fait d'abord halte à Cordoue où il fréquente les cours de grands maîtres comme Ibn 'Attâb, Ibn Al-Hâj, Ibn Hamdîn, Abû al-Husayn b. Sirâj, Abû al-Hasan b. Mughîth, et le grand juriste de l'époque, Ibn Rushd, le grand-père du célèbre Averroès.

Il part ensuite pour Murcie (en 507 H) à la recherche d'al-Sadafî, le grand traditionniste, qui avait fui après avoir refusé d'occuper la

fonction de juge de la ville, et qui ne réapparut à Murcie que lorsque sa nomination fut annulée.

Al-Qâdî 'Iyâd fréquenta les cours d'al-Sadafi auprès de qui il apprit les deux grands recueils de traditions authentiques de Bukhârî et Muslim. Une fois ces deux textes mémorisés, al-Sadafi l'autorisa alors à enseigner et à transmettre à son tour la Tradition.

En 508 H, Qâdî 'Iyâd part pour l'Orient en quête de science. Il en revint au cours de la même année et s'installe à Ceuta où sa réputation attire de nombreux étudiants et de chercheurs.

En 515 H (1121), il est nommé Qâdî de Ceuta, poste qu'il occupa jusqu'en 531 H. Il est ensuite nommé Qâdî de Grenade (531 H) où il exerça pendant huit ans. Et en 539 H, il retourna à Ceuta en tant que Qâdî. C'est dans cette même ville qu'il s'éteindra cinq ans plus tard, en 544 H, après une vie consacrée à la magistrature, la science et la Tradition.

Le Qâdî 'Iyâd ne fut pas seulement l'un des plus grands juristes et savants de l'école malékite, mais il fut, en outre, l'auteur de nombreux travaux magistraux comme le commentaire du *ṣahîḥ* de Muslim intitulé « *ikmâl al-mu'allim bi-fawâ'id ṣahîḥ muslim* » ; « *al-lâm bi-ḥudûd qawâ'id al-islâm* » sur les cinq piliers de l'Islam ; « *Mashâriq al-anwâr 'alâ ṣahîḥ al-athâr* », un commentaire des traditions singulières tirées du *Muwatta'* de Mâlik et des *ṣahîḥ* de Bukhârî et Muslim ; « *Tartîb al-madârik wa taqrîb al-masâlik* » ; « *al-Tanbihât al-mustanbaṭa 'alâ al-Mudûna* » ; « *al-Ghunya* » et autres perles de la tradition et de la jurisprudence islamiques.

Quant à son œuvre majeure, le *chifâ*, elle est un modèle du genre. Il s'agit du portrait le plus authentique et exhaustif du Prophète Muhammad ﷺ. Son importance est telle qu'elle a été traduite dans toutes les langues de l'Islam et même dans diverses langues occidentales.

---

1. De nombreuses tribus de la région se joindront aux *Yahsub* et aux *Dhû Ra'in* et iront conquérir l'Égypte, la Syrie, la Tunisie et l'Andalousie.

## PRÉAMBULE

Le *Qâdî* 'Iyad, que Dieu soit satisfait de l'ensemble de ses œuvres, a dit :

Louange à Dieu qui Se distingue par Son Nom Majestueux et Se caractérise par Son Précieux et Insigne Pouvoir sans fin et au-delà duquel il n'y a nulle autre fin !

[Dieu] est le Manifeste (*al-zâhir*), sans représentation ni imagination possibles, l'Invisible (*al-bâtin*) par sa Sainteté, sans néant ni indigence. Il embrasse toute chose de Sa Miséricorde (*rahma*) et de Sa Science (*'ilm*) et accorde des faveurs innombrables à Ses Saints.

Il a envoyé [aux hommes] un Messenger ﷺ [choisi] parmi eux (*min anfusihim*), le plus précieux (*anfasahum*) d'entre les Arabes et les non-Arabes, le plus noble quant au lignage et à la descendance, le plus intelligent et le plus bienveillant à leur égard. Un Messenger supérieur aux hommes en matière de science et de discernement, le plus fort en matière de certitude et de détermination. Le plus indulgent et le plus clément envers les hommes et celui auquel [Dieu] a purifié l'esprit en l'exemptant de tout défaut et de toute imperfection. Il lui a accordé Sagesse (*al-hikma*) et Autorité (*al-hukm*), et a ouvert par son biais les yeux des aveugles, les cœurs endurcis et sombres ainsi que les oreilles des sourds.

Ceux à qui Dieu a accordé une part de félicité ont cru en lui, l'ont assisté et soutenu ; alors que ceux que Dieu a contraints à l'affliction l'ont renié et se sont écartés de lui : « **et celui qui est aveugle en ce monde le sera aussi dans l'Autre monde** »<sup>1</sup>.

Que Dieu répande sur Son Envoyé une Grâce sans cesse renouvelée et multipliée, ainsi que sur sa Famille et ses Compagnons, et qu'Il répande sur eux tous une Paix infinie !

Puisse Dieu inonder mon cœur et le tien des lumières de la certitude (*anwâr al-yaqîn*), et puisse-t-Il étendre à nous aussi l'indulgence subtile accordée à Ses saints timorés et le privilège de la révélation de Sa Sainteté !

Il les a soustraits des préoccupations des créatures et les a destinés à quêter Sa proximité. Il leur a fait don du privilège de Sa Connaissance et de la Contemplation des merveilles de Son Royaume ainsi que des effets de Sa Puissance. Il a plongé leur cœur dans la perplexité et leur intelligence dans l'émerveillement face à Sa Grandeur.

Voilà pourquoi ils se sont tournés exclusivement vers Lui, n'ont plus eu pour "Objet de Contemplation", en ce monde comme dans l'Autre, nul autre que Lui, et se délectent de la Contemplation de Sa Beauté et de Sa Majesté. Ils en sont si subjugués qu'ils ne cessent d'aller et venir entre les effets de Sa Puissance et les merveilles de Sa Grandeur, en se ressourçant dans leur remise confiante en Dieu et en leur abandon parfait à Lui, et en répétant et remémorant incessamment Sa Parole Véridique : « **Dis : "Dieu !" Et laisse-les [les créatures] se perdre en conjectures** »<sup>1</sup>.

Tu redoubles d'insistance pour que je rédige un traité biographique à ton intention, consacré au mérite et aux vertus de l'Élu (*al-mustafâ*) ﷺ, au respect et à la vénération qu'on lui doit, et au statut de celui qui manque à cette obligation impérieuse ou cherche à en diminuer, ne serait-ce que d'un soupçon, son rôle et son rang illustres.

Tu me demandes également de réunir les témoignages de nos pieux Anciens et de nos guides, et de les expliquer clairement en recourant à des exemples et des faits. Sache donc – puisse Dieu t'honorer ! – que tu me charges d'une très lourde tâche et d'une immense responsabilité, et que tu me demandes d'emprunter une voie pénible qui remplit mon cœur d'effroi.

[Sache aussi que] traiter de cet argument requiert la détermination des fondements (*taqdîr usûl*), un examen minutieux et le dévoilement de vérités peu accessibles et délicates qui procèdent de la science des réalités subtiles (*'ilm al-ḥaqâ'iq*) relative à ce qui

s'impose, ce qui est interdit et ce que l'on attribue au Prophète ﷺ. Cette tâche nécessite également une connaissance profonde du statut de Prophète (*al-nabî*) et de celui d'Envoyé (*al-rasûl*), de la Mission du Prophète (*al-nubuwwa*) et de celle d'Envoyé (*al-risâla*), de la signification de l'Amour (*al-mahabba*) et de l'Amitié (*al-khulla*), et enfin des qualités spécifiques à cet insigne rang.

Il s'agit là d'immenses déserts où les oiseaux s'égarer, où les pas trébuchent et où les raisons chancèlent par manque de signes cognitifs et de réflexion profonde. C'est un terrain extrêmement périlleux et glissant pour celui qui ne jouit pas de l'Assistance divine qui conduit au succès.

Toutefois, en raison de la faveur et de la rétribution que j'espère pour toi, pour ta demande, et pour moi pour ma réponse, j'ai donc accepté d'assumer la lourde tâche de décrire son rang inestimable et l'excellence de son caractère (*khuluqihî al-'azîm*), d'exposer certaines qualités qui lui sont spécifiques et qui n'ont été réunies pour aucune autre créature, et de mentionner ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a imposé à son égard et qui relève des obligations les plus importantes, afin que « **ceux qui ont reçu le Livre acquièrent plus de certitude et pour qu'augmente la foi des croyants** »<sup>1</sup>.

J'ai en outre acquiescé à ta demande en raison de l'engagement pris par ceux qui ont reçu le Livre de l'exposer clairement aux hommes sans rien en dissimuler, et aussi pour cette tradition prophétique que m'a enseignée le juriste Abû al-Walîd Hishâm Ibn Aḥmad<sup>2</sup> : « Abû Hurayra<sup>3</sup> a dit : *L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : "Quiconque est interrogé sur une science et la dissimule, sera entravé (étouffé) au jour de la Résurrection à l'aide d'une bride de feu"* »<sup>4</sup>.

Après l'avoir méditée, je me suis alors hâté de remplir cet engagement pendant, et je me suis empressé d'exposer certains détails, un peu en raison des vicissitudes que nous réserve la vie et qui touchent au corps et à l'esprit, ainsi que des épreuves pénibles qui jalonnent le quotidien de l'homme et le distraient, au risque de lui faire oublier tout devoir et toute œuvre surérogatoire, et qui le font

précipiter du sommet de la perfection (*aḥsani taqwīm*) à la déchéance la plus profonde (*asfala sâfilîn*)<sup>5</sup>.

Lorsque Dieu veut combler l'homme de bienfaits, Il dirige ses soucis vers ce qui sera louable demain et sera sans reproche : là où il n'y aura rien d'autre que la contemplation du Jardin céleste (*naḍrati al-na'īm*)<sup>6</sup> ou les tourments de l'Enfer (*al-jahīm*). Aussi, l'homme doit se soucier du salut de son âme, s'employer à accomplir encore et encore de plus belles œuvres, et s'efforcer d'acquérir une science utile qui lui procurera un avantage.

Puisse Dieu épargner nos cœurs de tout cahot, remettre nos plus grandes fautes et faire que toutes nos dispositions soient prises en vue de l'ultime Rencontre (*al-ma'ād*) ! Puisse-t-Il aussi garantir que nos invocations conduisent à notre salut, que nos prières nous rapprochent encore plus de Lui, et puisse-t-Il nous entourer de Sa Miséricorde et de Sa Générosité !

Après avoir formulé l'intention de composer ce traité, décidé la disposition de ses chapitres, et après avoir identifié et vérifié mes sources, j'ai décidé de lui donner le titre suivant : *L'apaisement des cœurs à travers la connaissance du sublime rang de l'Élu de Dieu* ﷺ (*Al-Chifâ bi-Ta'rîf Ḥuqûq al-Muṣṭafâ*).

---

1. Coran, 17, 72.

1. Coran, 6, 91.

1. Coran, 74, 31.

2. La chaîne de transmission de cette tradition est la suivante : al-Ḥusayn b. Muhammad, Abû 'Umar al-Namrî, Muhammad b. 'Abd al-Mu'min, Abû Bakr Muhammad b. Bakr, Sulaymân b. Ash'ab, Mûsa b. Ismâ'îl, Ḥammâd, 'Alî b. al-Ḥâkam et enfin 'Aṭâ' qui la tenait d'Abû Hurayra.

Abû al-Walîd Hishâm Ibn Aḥmad

3. Abû Hurayra, 'Abd al-Raḥmân b. Sakhr Al-Dawsî ﷺ (m. 57/58 H), le célèbre traditionniste Compagnon du Prophète ﷺ.

4. Cf. Abû Dawûd, *ʿIlm*, 9 ; Tirmidhî, *ʿIlm*, 3 ; Ibn Mâja, *Muqaddima*, 24.

5. Pour ces deux expressions, cf. Coran, 95, 4-5.

6. Dans une autre version : « là où il n'y a rien d'autre que la "présence" du Jardin céleste » (*ḥaḍrati al-na'īm*).

## TABLE DES MATIÈRES

Nous avons intitulé la première partie : « L'estime que le Très-Haut, le Plus-Élevé, a pour les paroles et les actes du Prophète ». Cette partie est composée des quatre chapitres suivants :

1. Les louanges que Dieu lui adresse et l'estime qu'Il lui voue. Ce chapitre est composé de dix sections.
2. Les plus hautes qualités et les plus belles vertus dont Dieu l'a revêtu, ainsi que les hautes valeurs ayant trait au monde profane et au monde spirituel qu'Il a parfaitement et harmonieusement réunies en lui. Ce chapitre est composé de vingt-sept sections.
3. Les traditions authentiques et celles, notoires, qui rapportent le rang et la station qu'il occupe auprès de Dieu, les prodiges (*karamât*) accomplis en ce monde et dans l'Autre et que Dieu lui a attribués en particulier. Ce chapitre est composé de douze sections.
4. Les miracles (*al-mu'jizât*) et les preuves (*al-ayât*) que Dieu, le Très-Haut, a manifestés à travers lui ainsi que les particularités et les prodiges qu'Il lui a concédés en propre. Ce chapitre est composé de trente sections.

La seconde partie, nous l'avons intitulée : « Les obligations dues au Statut du Prophète ﷺ par les hommes ». Cette partie est composée elle aussi de quatre chapitres :

1. L'obligation de croire en lui, de lui obéir et de se conformer aux normes qu'il a établies. Ce chapitre est composé de cinq sections.

L'obligation de l'aimer et d'observer ses recommandations. Ce chapitre est composé de six sections.

2. L'exaltation de son rang et l'obligation de le célébrer et de l'honorer. Ce chapitre est composé de sept sections.
3. Le statut de la prière (*al-ṣalât*) sur lui et l'obligation de s'en remettre à lui (*al-taslîm*) ainsi que le mérite de qui les formule. Ce chapitre est composé de dix sections.

La troisième partie, nous l'avons intitulée : « Ce qui est impossible, ce qui est parfaitement licite et ce qui ne l'est pas, ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas, et enfin ce qui est commun aux hommes et que nous pouvons ou ne pouvons pas lui attribuer ». Sache – que Dieu t'honore ! – que cette partie est le “secret du livre” (*sirru-l-kitâb*) et le “noyau” (*lubb*) de ses chapitres. Les parties qui la précèdent sont en fait une entrée en matière, un guide qui permet de bien saisir et d'étayer nos propos. Elle prévaut sur celles qui la suivent et répond à l'objet et aux finalités de ce traité.

Celui qui l'examine avec attention, et qui s'engage à faire siens les enseignements qu'elle comporte, verra son cœur resplendir de la lumière de la certitude, alors que la poitrine de “l'ennemi maudit” étouffera, et il sentira sa poitrine inondée de la lumière de la conviction. L'individu doué d'intelligence connaîtra enfin le rang et le statut réels du Prophète ﷺ. Cette partie est composée de deux chapitres :

1. Des questions concernant la religion et l'impeccabilité du Prophète ﷺ. Ce chapitre est composé de seize sections.
2. De ses états et de ce qui est licite de lui attribuer. Ce chapitre est composé de neuf sections.

Enfin, nous avons achevé cette partie par une conclusion composée de six sections qui constitue un trait d'union avec les chapitres qui la précèdent. Elle est aussi une conclusion à l'ensemble de notre traité, qui est telle une étoile brillante dans la nuit et un joyau lumineux qui chasse l'obscurité du doute et les ambiguïtés, et éclaire toute conjecture et intuition.

Ce traité est comme la lotion médicinale qui guérit les cœurs des croyants, et comme l'éclat de lumière qui chasse les ténèbres de

l'ignorance. C'est à Dieu seul, le Très-Haut – en dehors Duquel il n'y a nulle autre divinité – que je demande assistance et succès !

## I<sup>ÈRE</sup> PARTIE

**L'ESTIME QUE LE TRÈS-HAUT, LE PLUS-ÉLEVÉ,  
ÉPROUVE POUR LES PAROLES  
ET LES ACTES DU PROPHÈTE** 

*Notre Imâm, juge et docteur, Abû Al-Fadl a dit :*

Il n'échappe pas à tout individu un tant soit peu intelligent, ou possédant un semblant d'intelligence ou un soupçon d'entendement, de reconnaître et d'admettre l'immense estime que Dieu a pour notre Prophète ﷺ en raison de ses innombrables vertus, de ses belles actions, ou encore des qualités dont Il l'a revêtu, et dont l'énumération épuise les langues et sèche les plumes, ainsi que de l'éminence de son rang.

Certaines de ses qualités ont été clairement mentionnées dans le Livre de Dieu, tout comme son noble lignage et sa sublime station. Dieu a loué son caractère (*al-khuluq*), sa conduite et son tempérament, et nous exhorte à s'attacher à lui et à le prendre pour modèle du fait qu'Il Lui a donné préséance sur les hommes, l'a favorisé, purifié, consacré, loué, encensé et gratifié d'une large et abondante récompense.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a parfaitement et magistralement montré aux hommes certaines de ses qualités, et a souligné et confirmé l'excellence de son caractère et de son enseignement. En outre, Il l'a raffermi par des preuves évidentes, et par l'accomplissement de miracles et de prodiges auxquels ont assisté ses contemporains, et desquels ont été témoins ceux qui l'ont connu. De tout cela, les générations successives en ont la certitude ; et cette vérité, dont la lumière est éblouissante, est parvenue jusqu'à nous : que Dieu répande sur lui Sa Grâce et Sa Paix en abondance !

Le juge et martyr Abû 'Alî al-Husayn b. Muhammad al-Hâfiz<sup>1</sup> nous enseigna la tradition suivante : « Selon Abû al-Hasan al-Mubârak b. 'Abd al-Jabbâr, Abû al-Fadl Ahmad b. Khayrûn, Abû Ya'la al-Baghdâdî, Abû 'Alî al-Sinjî, Muhammad b. Ahmad b. Mahbûb, Abû 'Îsâ b. Sawra al-Hâfiz, Ishâq b. Mansûr, 'Abd al-Razzâq, Ma'mar et Qatâda, qui la tenait d'Anas<sup>2</sup> ﷺ : “La nuit de son Ascension nocturne au ciel, on lui ramena [une monture du nom de] Burâq, bridée et sellée. [Lorsque le Prophète ﷺ s'approcha d'elle], il prit

peur... L'Ange Gabriel lui dit alors : 'Est-ce donc ainsi que tu agis avec Muhammad ? Sache donc que de tous ceux qui t'ont montée, nul n'est plus digne que lui auprès de Dieu !' Burâq se mit alors à suer abondamment, puis se calma" »<sup>1</sup>.

---

1. Le juge Husayn b. Muhammad al-Sidfî (m. 514 H), homme de science et de tradition, mourut en martyr en Andalousie (cf. *Azhâr al-Riyâd*, III, 51 et *Al-Sila*, 145).

2. Anas ibn Malik b. Nadar al-Khazrajî al-Ansârî ﷺ (m. 90-93 H) est l'un des premiers fidèles Compagnons du Prophète ﷺ. Né à Médine, il entra au service du Prophète ﷺ à l'âge de 8 ans et demeura près de lui jusqu'à sa mort. Il participa aux conquêtes de l'Islam, et était renommé pour sa grande dextérité au tir à l'arc. Après la mort du Prophète, il se rendit à Damas, puis s'installa à Baṣra (Irak) où il transmettra son savoir jusqu'à sa mort. Anas a rapporté un très grand nombre de Traditions, dont une partie significative figure dans les *Recueils* authentiques de Bukhârî et Muslim.

1. Tradition rapportée par Tirmidhî dans son commentaire de la sourate 17.

## **PREMIER CHAPITRE**

### **LES LOUANGES QUE DIEU LUI ADRESSE ET L'ESTIME QU'IL LUI VOUE**

Sache que de nombreux versets coraniques témoignent du mérite de l'Élu  ainsi que de ses qualités, vertus et traits de caractère. Nous avons donc puisé dans ceux dont le sens est clair et évident, et avons divisé ce chapitre en dix sections :



## Section 1

### Les versets où Dieu le loue et mentionne ses belles œuvres

Le Très-Haut a dit : « **Certes, un Envoyé pris parmi vous (*min anfusikum*), est venu à vous...** » (Coran, 9, 128). Selon al-Samarqandî<sup>1</sup> et al-Bayḍāwī<sup>2</sup>, certains ont lu « *min anfasikum* », c'est-à-dire le plus précieux, le plus noble et le meilleur d'entre vous, plutôt que « *min anfusikum* » ; mais la majorité s'accorde sur la seconde lecture.

*Abû Al-Faḍl a dit :*

Selon la majorité des exégètes, Dieu informe les croyants, les Arabes, les mecquois, la plupart des hommes, et tous ceux à qui s'adresse cette Parole, qu'Il leur a envoyé un Messager pris parmi eux, dont ils connaissent le nom, le rang, la sincérité, l'honnêteté et la fidélité et ce, afin qu'ils ne l'accusent pas de mensonge et ne rejettent pas ses recommandations. En fait, il est l'un d'eux et toutes les familles arabes ont un lien de parenté, proche ou éloigné, avec l'Envoyé de Dieu ﷺ. Ceci est confirmé, selon Ibn 'Abbâs<sup>3</sup> y et d'autres commentateurs, par cet autre verset : « **[Je ne vous demande pour cela aucun salaire] sauf de l'affection envers vos proches** » (Coran, 42, 23). Ils doivent donc avoir foi en lui – selon la seconde lecture « *min anfasikum* » – du fait qu'il est aussi le plus noble et le meilleur d'entre eux, et aussi parce qu'il possède le rang le plus élevé.

Dieu a fait son éloge, a décrit ses nombreuses qualités et a loué ses nombreuses belles œuvres, tels sa hâte et son attachement à guider les hommes, ou bien à les conseiller, à les mettre en garde contre les périls de ce monde et de l'Autre, à leur éviter ce qui est nuisible, ou encore son affection, sa douceur et sa clémence envers les croyants.

Les exégètes ont dit : Dieu lui a fait porter deux de Ses Noms : « *ra'ûf* », le doux et « *rahîm* », le clément. Et ce qui précède est confirmé par ces trois autres versets : « **Dieu a répandu un bienfait sur les croyants lorsqu'Il leur a envoyé un Messager pris parmi**

**eux »** (Coran, 3, 164), et : « **C'est Lui qui a envoyé parmi les illettrés un Messenger pris parmi eux** » (Cor, 62, 2), et cet autre : « **C'est ainsi que Nous vous avons envoyé un Messenger pris parmi vous (...)** » (Coran, 2, 151).

Concernant la parole « *min anfusikum* », « pris parmi vous », le Calife 'Alî  a expliqué qu'il s'agit ici de lignage et de descendance, et a rapporté ces paroles du Prophète  : « *Depuis Adam, aucun de mes aïeux ne s'est uni à l'une de nos mères de façon illicite. Nous sommes tous le fruit d'un rapport de mariage licite et béni (nikâh)* ».

Ibn al-Kalbî<sup>1</sup> a dit : « J'ai identifié et recensé cinq cents mères [du Prophète], et je n'en ai trouvé aucune qui ait eu une union illicite ou ait recouru aux pratiques réprouvées de la période préislamique (*al-jâhiliyya*) ».

À propos de cette Parole du Très-Haut : « **Et quant à ton retournement (taqallubaka) vers ceux qui se prosternent** » (Coran, 26, 219), Ibn 'Abbâs y a dit : « De Prophète en Prophète, jusqu'à ce qu'Il t'ait suscité en tant que Prophète » ; tandis que [l'Imâm] Ja'far b. Muhammad<sup>2</sup> a dit : « Dieu, le Très-Haut, savait que les hommes étaient incapables de Lui rendre le culte pur qui Lui était dû ; aussi, leur fit-Il connaître leur état et suscita parmi eux une créature qu'Il revêtit de leur condition (humaine), pour qu'elle soit Son intermédiaire entre Lui et les hommes, et Il l'habilla de miséricorde et d'indulgence. Il l'envoya parmi les créatures en tant qu'Ambassadeur sincère et véridique (*safirân sâdiqan*), et disposa que lui obéir faisait partie du culte qui devait Lui être rendu, et qu'adhérer pleinement à ses enseignements répondait aux règles établies. Ceci est d'ailleurs confirmé par Sa Parole : « **Celui qui obéit à l'Envoyé obéit à Dieu** » (Coran, 4, 80), et cette Autre : « **Nous t'avons envoyé en tant que Miséricorde pour les mondes** » (Coran, 21, 107).

Ibn Tâhir (Abû Bakr Muhammad) a dit : « Dieu a paré Muhammad du Manteau de la Miséricorde et en a fait sa raison d'être. Tous ses traits de caractère et ses qualités étaient imprégnés de miséricorde pour les hommes. Quiconque est cueilli par un rayon de cette

Miséricorde est indemne de toute réprimande dans les deux mondes, et parvient à ce à quoi il aspire.

Ne voyez-vous donc pas que Dieu le Très-Haut a dit : « **Nous t'avons envoyé en tant que Miséricorde pour les mondes** » ? Aussi, sa vie est une miséricorde, ainsi que sa mort, conformément à ces deux traditions prophétiques où il dit : « *Ma vie est un bien (khayrun) pour vous de même que ma mort* »<sup>3</sup>, et : « *Lorsque Dieu veut élargir Sa Miséricorde à une Communauté, Il saisit son Prophète avant elle, pour faire de lui son intercesseur (faraṭan)<sup>1</sup> et son prédécesseur (salafan) »<sup>2</sup>.*

Selon al-Samarqandî, ce qu'il faut entendre par « mondes », dans le verset « **Nous t'avons envoyé en tant que Miséricorde pour les mondes** », c'est que le Prophète ﷺ a été envoyé pour l'espèce humaine et les Djinn, ou, selon d'autres, pour l'ensemble de la création. Aux croyants, il a été envoyé en tant que miséricorde pour les guider ; aux hypocrites, en tant que miséricorde pour leur épargner la mort ; et enfin aux mécréants, en tant que miséricorde pour retarder leur châtement.

Ibn 'Abbâs y a dit : Le Prophète ﷺ « est une miséricorde pour les croyants et les mécréants car il leur a montré le sort réservé aux communautés qui ont refusé de croire ».

Il est rapporté aussi que le Prophète ﷺ demanda à l'Ange Gabriel عليه السلام : « *Aurais-tu reçu une part de cette miséricorde ? Gabriel عليه السلام répondit : "Oui ! Je craignais pour mon sort, mais je fus soulagé lorsque Dieu a dit à mon propos : 'Cette Parole est celle d'un noble Messenger [Gabriel], doté de grande force, et au rang ferme auprès du Maître du Trône, digne d'obéissance et fidèle' "* » (Coran, 81, 19-21). À ce sujet, l'Imâm Ja'far a dit, à propos des Compagnons de la Droite cités dans cette Parole divine : « *[reçois cette invocation de] Paix de la part des Compagnons de la Droite (ashâb al-yamîn) »* (Coran, 56, 91), qu'il s'agit de ceux qui furent épargnés au nom de la dignité de Muhammad ﷺ.

Le Très-Haut a dit : « **Dieu est la Lumière des cieux et de la terre ! Sa lumière est semblable à un tabernacle où se trouve**

**une lampe. La lampe est dans un cristal. Le cristal est pareil à un astre brillant allumé par un arbre béni, un olivier qui n'est ni d'Orient, ni d'Occident, et dont l'huile est près d'éclairer sans que le feu la touche. Lumière sur lumière ! Dieu guide vers Sa Lumière qui Il veut. Et Dieu propose aux hommes les paraboles. Et Dieu est parfait connaisseur de toute chose »** (Coran, 24, 35).

Ka'b<sup>3</sup> et Ibn Jubayr<sup>4</sup> ont dit à propos de la « lumière » citée en second dans : « **Dieu est la Lumière des cieux et de la terre ! Sa lumière est...** » (Coran, 24, 35) qu'il s'agit de Muhammad ﷺ, et que par « **Sa lumière est semblable...** », il faut entendre la lumière de Muhammad ﷺ. Quant à Sahl b. 'Abd Allâh<sup>1</sup>, il donne l'interprétation suivante de ce verset : Dieu guide les habitants des cieux et de la terre par la « **lumière** » de Muhammad ﷺ qui « **est semblable...** », lorsqu'elle était enfouie dans les lombes de ses ancêtres, « **à un tabernacle (mishkât)** » dont la qualité est indiquée dans la suite du verset. Et la « **lampe** » est le « cœur du Prophète ﷺ », et le « **cristal** », sa « poitrine ». [Muhammad ﷺ] est comme un « **astre brillant** » en raison de la foi et de la sagesse qui l'animent. Il est « **allumé par un arbre béni** » c'est-à-dire par la lumière d'Abraham عليه السلام « **dont l'huile est près d'éclairer** », c'est-à-dire que la Prophétie de Muhammad ﷺ était tellement manifeste aux hommes que, pour peu, elle n'apparût avant même que le Prophète ne la manifeste clairement par sa présence. Il existe de nombreux autres commentaires de ce verset, et Dieu est plus Savant !

Dans différents autres endroits du Coran, Dieu a qualifié le Prophète ﷺ de « **lumière** » (*nûr*) et de « **flambeau lumineux** » (*sirâj munîr*), comme dans les versets suivants : « **Une lumière et un Livre dont la clarté est évidente vous sont venus de la part de Dieu** » (Coran, 5, 15) et : « **Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonceur de bonnes nouvelles et avertisseur. Et aussi comme celui qui appelle à Dieu avec Sa permission, et comme flambeau lumineux** » (Coran, 33, 45-46).

Ensuite, Dieu a dit : « **N'avons-Nous pas dilaté ta poitrine ? Et ne t'avons-Nous pas déchargé de ton fardeau qui pesait sur ton dos ? Et n'avons-Nous pas exalté ta mention ? Certes, avec la**

**difficulté il y a une facilité ! Certes, avec la difficulté il y a une facilité. Aussi, lorsque tu t'es acquitté [de tes occupations], fais un effort, et vers ton Seigneur tourne-toi avec ferveur** » (Coran, 94, 1-8). Le terme « *poitrine* » utilisé ici désigne le cœur du Prophète ﷺ et, à ce sujet, Ibn 'Abbâs y a dit : « Dieu lui a dilaté la poitrine pour [la remplir du Message de] l'Islam ». Quant à Sahl, il a dit : « Il l'a inondée de la Lumière de la Foi ».

Al-Hasan<sup>2</sup> a dit : « Il l'a remplie de Sagesse et de Science ». Tout comme il est rapporté que ce verset signifie aussi : « Ne t'ai-Je pas purifié le cœur de manière à ce que nul doute ni tentation ne puissent te nuire ? » Quant au segment suivant : « **Et ne t'avons-Nous pas déchargé de ton fardeau qui pesait sur ton dos ?** » on rapporte qu'il s'agit des fautes antérieures à la mission de Prophète, ou encore du poids des jours de la période préislamique. Selon Al-Mâwardî<sup>3</sup> et Sulamî<sup>4</sup>, il s'agit du poids de la Mission prophétique (*thuql al-risâla*) dont il ne s'est déchargé qu'après avoir transmis le Message divin.

Al-Samarqandî a donné l'explication suivante : « Nous t'avons recouvert de Notre protection, car, sans cela, les fautes auraient pesé sur ton dos ». Selon Yahyâ b. Adam<sup>1</sup>, Sa Parole : « **Et n'avons-Nous pas exalté ta mention ?** », signifie : « par la prophétie que Nous t'avons attribuée ».

On a fait aussi la lecture suivante à propos de l'exaltation de son nom : « Lorsqu'on Me mentionne, on te mentionne aussi ! », comme dans la profession de foi : « Il n'y a nulle divinité en dehors de Dieu et Muhammad est l'Envoyé de Dieu », ou encore lors de l'Appel à la prière.

Abû Al-Faḍl a dit :

Il s'agit donc ici de la confirmation de Dieu – que Son Nom soit magnifié ! – de la noblesse du rang de Son Prophète ﷺ, et des immenses faveurs et bienfaits qu'Il lui a accordés. Dieu lui a ouvert le cœur pour lui permettre d'accueillir la Foi et la Guidance, et le lui a dilaté pour lui consentir d'appréhender la science et de porter la sagesse. Il l'a déchargé du poids de l'ignorance en la lui rendant

détestable, et lui a permis de faire prévaloir sa religion sur toutes les autres, et de la rendre manifeste. Il l'a allégé du poids de la Prophétie et d'Envoyé pour qu'il puisse transmettre aux hommes le Message qui lui a été révélé, et qui leur est destiné ; et Il a fait l'éloge de sa position suprême, de son rang majestueux, de son renom, et a mis son nom à côté du Sien.

Comme l'a souligné Qatâda, Il a exalté son nom dans ce monde et dans l'Autre puisque tout prédicateur, tout professeur de foi, et toute personne qui prie ne peut le faire sans formuler qu'il n'y a « Nulle divinité en dehors de Dieu et Muhammad est l'Envoyé de Dieu ».

Abû Sa'îd al-Khudrî<sup>2</sup> a rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Gabriel عليه السلام vint me trouver et me dit : "Mon Seigneur et ton Seigneur a dit : 'sais-tu comment ai-Je exalté ta mention ?' Je répondis : 'Dieu et son Messenger sont plus savants [que moi sur cette question]'. Il continua : 'Lorsque Je suis mentionné, ton nom l'est aussi' " ». Ibn 'Atâ l'explique de la manière suivante : « J'ai établi que la foi parfaite ne s'acquiert que par la mention de ton nom à côté du Mien », et a ajouté : « J'ai établi que ta mention est une partie de Ma Mention (*ja'altuka dhikran min dhikrî*) ; aussi, quiconque te mentionne Me mentionne ».

L'Imâm Ja'far a dit : « À chaque fois que l'on t'évoque en mentionnant ta Mission de Messenger, on M'évoque aussi en mentionnant Ma Seigneurie ».

Certains ont fait allusion à l'Intercession du Prophète ﷺ dans leur interprétation de ce qui précède. Le lien entre la mention du Prophète ﷺ et celle du Très-Haut apparaît aussi sous une autre forme, dans l'exhortation à lui obéir qui revient aussi à obéir à Dieu, comme dans ce verset : « **Obéissez à Dieu et au Prophète** » (Coran, 3, 32), ou à croire en lui, et qui revient également à croire en Lui, comme dans Sa Parole : « **Croyez en Dieu et en Son Envoyé** » (Coran, 57, 7). Dieu a établi un lien entre le Prophète ﷺ et Lui en recourant à la conjonction de coordination « et »<sup>1</sup>. Ce genre de lien lui est particulier. Aussi est-il illicite de l'appliquer à toute autre personne.

Le Shaykh Abû ‘Alî al-Ḥusayn b. Muhammad al-Jayyânî al-Ḥâfiz nous a rapporté cette tradition prophétique rapportée par des transmetteurs fiables, qu’il m’autorisa à transmettre :

Selon Abû ‘Alî Al-Namary, selon Abû Muhammad b. Abû ‘Abd al-Mu’min, selon Abû Bakr b. Dâsa, selon Abû Dâwud Al-Sijrî, selon Abû al-Walîd al-Ṭayâlisî, selon Shu‘ba, selon Mansûr, selon ‘Abd Allâh b. Yasâr, selon Ḥudhayfa<sup>2</sup> ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : « *Qu’aucun d’entre vous ne dise : “Ce que veut Dieu et (wa) ce que veut un tel !” mais qu’il dise plutôt : “Ce que veut Dieu et ensuite (thumma), ce que veut un tel”* »<sup>3</sup>.

Al-Khattâbî<sup>4</sup> a dit au sujet de cette tradition : le Prophète ﷺ « a voulu leur apprendre les règles de convenance à l’égard de Dieu. Sa Volonté – que Son Nom soit exalté ! – passe avant toute autre volonté. Il a utilisé « *ensuite* » (*thumma*) pour l’ordonnancement (*al-nasaq*), et dans un sens de retard (*tarâkhî*), en lieu et place de « *et* » (*wâw*) qui sous-entend une liaison/association (*ishtirâk*).

Une tradition similaire rapporte qu’un tel prononça les mots suivants en présence du Prophète ﷺ : « *Qui obéit à Dieu et (wa) à Son Envoyé bénéficie de leur guidance (faqad rashada), et quiconque contrevient à leur ordre s’égare. Le Prophète ﷺ le réprimanda alors en ces termes : “Quel mauvais exemple pour le peuple ! Lève-toi (ou : va-t’en) !”* »<sup>5</sup>.

Selon Abû Sulaymân, ce que le Prophète ﷺ ne supporta pas dans ce discours, c’est le fait que l’orateur ait associé Dieu à Son Envoyé, par son recours à la conjonction « *et* », qui suggère une égalité. Pour d’autres, le Prophète ﷺ n’aurait pas supporté qu’il les ait associés dans la seconde partie : « *quiconque contrevient à leur ordre s’égare* ». L’hypothèse avancée par Abû Sulaymân [nous paraît] la plus cohérente et la plus juste.

Les exégètes et les spécialistes divergent sur ce verset : « **Dieu et Ses Anges prient sur le Prophète** » (Coran, 33, 56). Par le verbe « *prient* », faut-il comprendre Dieu et les Anges, ou non ? Certains admettent cette explication, alors que d’autres l’interdisent en raison de la cause d’association (*‘illatu al-tashrîk*) qu’elle suggère entre

Dieu et Ses Anges. Ces derniers retiennent que le sujet, ici, est uniquement « les Anges », et ont donné la lecture suivante : « Dieu prie et Ses Anges prient... ». À ce sujet, on rapporte que ‘Umar y a dit : « Ton rang auprès de Dieu est tel qu’Il a fait que l’Obéissance qui lui est due soit aussi l’obéissance qui t’est due ». Dieu a dit à ce propos : « **Qui obéit à l’Envoyé, [qu’il sache donc qu’il] obéit à Dieu** » (Coran, 4, 80), et aussi : « **Dis : “Si [comme vous le prétendez] vous aimez Dieu, alors suivez-moi et Dieu vous en aimera davantage”...** » (Coran, 3, 31).

On rapporte que lorsque ce dernier verset fut révélé, certains affirmèrent : Muhammad ﷺ veut qu’on ait pour lui la même affection que celle qu’ont les chrétiens pour Jésus ﷺ. Dieu révéla alors le verset : « **Obéissez à Dieu et au Prophète** » (Coran, 3, 32), confirmant ainsi que Son Obéissance était équivalente à celle de Muhammad ﷺ.

Pareillement, il y eut aussi des divergences entre les exégètes à propos des versets suivants de la Mère du Livre (la sourate *al-Fâtiḥa*) : « **Guide-nous au droit Chemin, le Chemin emprunté par ceux que Tu as comblés de bienfaits** » (Coran, 1, 6-7).

Abû al-‘Âliya<sup>1</sup> et Ḥasan al-Baṣrî ont dit que le « **droit Chemin** » correspond à l’Envoyé de Dieu ﷺ, l’élite de ses descendants et de ses Compagnons. L’intégralité de cette version est assumée et rapportée par Abû al-Ḥasan al-Mawardî. Makkî apporte la nuance suivante : le « **droit Chemin** » correspond à l’Envoyé de Dieu ﷺ et à ses deux Compagnons Abû Bakr et ‘Umar ﷺ.

Abû al-Layth al-Samarqandî a donné la même explication que celle d’Abû al-‘Âliya, version confirmée par Ḥasan al-Baṣrî de cette manière : « Par Dieu ! il dit vrai et ses paroles sont de bon conseil ! » Dans son commentaire de : *Le chemin emprunté par ceux que Tu as comblés de bienfaits*, al-Mawardî reprend les propos de ‘Abd al-Raḥmân b. Zayd<sup>1</sup>.

Abû ‘Abd al-Raḥmân al-Sulamî, s’appuyant sur les commentaires de certains exégètes, rapporte que « *l’anse la plus solide et sans fêlure (al-‘urwa al-wuthqa)* », dans le verset : « [et qui croit en Dieu]

**a saisi l'anse la plus solide et sans fêlure** » (Coran, 2, 256) correspond à Muhammad ﷺ, ou, selon d'autres exégètes, à l'Islam, ou encore au témoignage de l'Unicité divine.

Sahl a dit à propos de cette Parole du Très-Haut : « **Si vous tentiez d'apprécier la Faveur (ni'ma) de Dieu, vous ne pourriez le faire à sa juste valeur** » (Coran, 16, 18), que Sa « Faveur (ou Bienfait) » se manifeste par Muhammad ﷺ (*ni'matu-Hu bi-Muhammad*).

Il a dit aussi : « **Et celui qui est venu avec la Vérité et ceux qui ont cru en lui : ceux-là sont les pieux-timorés. Ils auront ce qu'ils souhaitent auprès de Dieu ; voilà la juste récompense des vertueux** » (Coran, 39, 33-34). La plupart des exégètes disent que « **celui qui est venu avec la Vérité** » est Muhammad ﷺ, mais selon d'autres lectures il s'agirait en fait de la Vérité portée et à laquelle ils ont cru. D'autres encore ont dit que « **ceux qui ont cru en lui** » sont les croyants. D'autres spécifient qu'il s'agit d'Abû Bakr ﷺ, ou encore de 'Alî ﷺ, etc...

Mujâhid<sup>2</sup> a dit à propos du verset : « **les cœurs ne s'apaisent-ils pas au souvenir de Dieu ?** » (Coran, 13, 28) : par l'intermédiaire de Muhammad ﷺ et de ses Compagnons.

## Section 2

### De ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit au sujet de la qualité de témoin du Prophète, et de ce qui a trait à la noblesse et à la dignité de son témoignage

Dieu, le Très-Haut a dit : « **Ô Prophète, Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonceur de bonnes nouvelles et avertisseur, et pour appeler à Dieu avec Sa Permission et comme un Flambeau lumineux** » (Coran, 33, 45-46).

Dans ces deux versets, Dieu mentionne les vertus les plus élevées et les qualités les plus élogieuses qu'Il a réunies en lui. Il a fait de lui le « **témoin** » (*shâhîd*) de sa Communauté dans la transmission de Son Message, et c'est là une caractéristique qui lui est exclusive. Puis l'a fait « **annonceur de bonnes nouvelles** » pour les « Gens qui Lui obéissent » (*ahl tâ'atu-Hu*), et « **avertisseur** » (*nadhîr*) pour les « Gens qui Lui désobéissent » (*ahl ma'siyata-Hu*), et enfin l'a chargé d'appeler les hommes à reconnaître et admettre Son Unicité et à L'adorer. Puis Il l'a qualifié de « **Flambeau lumineux** » qui [sort les hommes des ténèbres de l'ignorance] pour les guider à la [lumière de la] Vérité.

Le Shaykh Abû Muhammad b. 'Attâb a rapporté d'Abû al-Qâsim Hâtîm b. Muhammad, d'Abû al-Hasan al-Qâbisî, d'Abû Zayd al-Marwizî, d'Abû 'Abd Allâh Muhammad b. Yûsuf, d'al-Bukhârî, de Muhammad b. Sinân, de Fulayh et de Hilâl que 'Aṭâ' b. Yasâr a dit : « J'ai rencontré 'Abd Allâh b. 'Amru b. al-'Âs<sup>1</sup> et je lui demandai : "Cite-moi les qualités de l'Envoyé de Dieu ﷺ." Il répondit : "Certes, je jure par Dieu qu'il est décrit dans la *Torah* par certaines de ses qualités décrites dans le Coran, tel ce verset : '**Ô Prophète, Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonceur de bonnes nouvelles et avertisseur**', et en tant que 'protection' (*hirzan*) pour les croyants. Tu es Mon serviteur et Mon Envoyé, et Je t'ai donné le nom de *mutawakkil* (celui qui se confie et s'abandonne totalement à Dieu). Tu n'es pas rustre ni grossier, tu ne cries pas dans les

marchés et tu ne repousses pas la faute par une autre, tu pardonnes et tu remets les fautes” ».

Dieu ne le saisira pas avant d'avoir redressé les hommes tortueux et avant de les avoir appelés à proclamer qu'il n'y a nulle divinité en dehors de Dieu. Pas avant d'avoir ouvert les yeux des aveugles, les oreilles des sourds et les cœurs voilés. 'Abd Allâh b. Salâm<sup>2</sup> et Ka'b al-Ahbâr rapportent une version similaire.

Quant à Ibn Ishâq, il donne la version suivante : « Il ne crie pas dans les marchés, ne se pare pas de turpitude et ne prononce pas de grossièretés. Je l'ai consacré à toute vertu, l'ai recouvert des plus beaux traits de caractère et l'ai habillé de quiétude. J'ai disposé sa conscience à la piété, sa raison à la sagesse, et sa nature à la sincérité et à la fidélité. J'ai destiné sa nature intime au pardon et au bien, et son comportement à l'équité. J'ai établi que la Vérité soit sa loi, que la droiture soit son guide et que sa tradition soit l'Islam. Je fais l'éloge de son nom ; Je guide par lui après l'égarement et J'enseigne par lui après l'ignorance. J'élève par lui après la déchéance et Je nomme par lui après le reniement. J'élargis abondamment par lui après une pénurie, et J'enrichis par lui après la pauvreté. Je réunis par lui après la séparation et J'unis par lui les cœurs les plus divers, les esprits les plus hostiles et les communautés séparées. Et J'ai disposé que Sa Communauté soit la meilleure qui ait été suscitée parmi les hommes ».

Une autre tradition dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ nous a rapporté sa description dans la *Torah* en ces termes : *“Mon serviteur est Ahmad, l'Élu ; son lieu de naissance est La Mecque et sa terre d'émigration Médine (ou selon une variante : Tayba). Sa Nation est composée de louangeurs (al-ḥammâdûn) de Dieu en toute circonstance”* ».

Au sujet de ces Paroles du Très-Haut : « **ceux qui suivent l'Envoyé, le Prophète illettré...** » (Coran, 7, 157) et : « **Par une miséricorde de Dieu, tu as été indulgent et doux à leur égard...** » (Coran, 3, 159), al-Samarqandî a dit : « Dieu rappelle ici Sa Faveur qui a consisté à faire don [aux hommes] d'un Envoyé miséricordieux à l'égard des croyants, indulgent et doux. Or, s'il avait été trop dur, grossier ou rustre, ils se seraient écartés de lui ; c'est pourquoi Dieu

l'a fait tolérant, aimable, affable, vertueux et subtil. Et c'est ainsi que l'a expliqué al-Dahhâk ».

Puis le Très-Haut a dit : « **Ainsi, Nous avons fait de vous une Communauté du juste milieu pour que vous soyez témoins envers les hommes et pour que le Prophète soit un témoin envers vous** » (Coran, 2, 143). Dans ce verset, selon Abû al-Hasan al-Qabisî, Dieu montre le mérite de l'Envoyé de Dieu ﷺ et le mérite de sa Communauté, de même que dans les versets suivants : « **pour que le Prophète soit un témoin envers vous et que vous soyez témoins envers les hommes** » (Coran, 22, 78), et : « **comment agiront-ils lorsque Nous ramènerons un témoin de chaque Communauté ?** » (Coran, 4, 41).

Le terme coranique « **juste milieu** » (*wasatân*) [du verset précédent], signifie « équitable » (*adlan*), et le sens du verset est : « Et tout comme Nous vous avons guidés, Nous vous avons aussi distingué et privilégiés en faisant de vous une Nation équitable constituée des meilleurs juges, pour que vous soyez les témoins des Prophètes – que la Grâce et la Paix divines se répandent sur eux ! – envers leurs Communautés, et que l'Envoyé de Dieu ﷺ témoigne de votre sincérité.

On rapporte que lorsque Dieu interrogera les Prophètes – que la Grâce et la Paix divines se répandent sur eux ! – : « Avez-vous transmis [Mon Message] ? », ils répondront : « Oui ! » Leurs Communautés diront alors : « Aucun annonciateur ni avertisseur ne nous est venu ! » Alors la Communauté de Muhammad ﷺ sera appelée à témoigner en faveur des Prophètes et son témoignage sera garanti par le Prophète ﷺ.

On a dit aussi à propos de ce verset : « Vous constituerez une preuve contre tous vos opposants et l'Envoyé de Dieu ﷺ sera la preuve en votre faveur ». C'est ce qu'a rapporté al-Samarqandî.

Quant à cette autre Parole du Très-Haut : « **et annonce la bonne nouvelle aux croyants qu'ils ont auprès de leur Seigneur une présence méritée [pour leur loyauté antérieure]** » (Coran, 10, 2), Qatâda, al-Hasan et Zayd b. Aslam ont dit que « **la présence**

**méritée** » (*qadama ṣidqin*) dont il est question ici n'est autre que Muhammad ﷺ qui intercédera en leur faveur. Et toujours selon al-Ḥasan : « il s'agit aussi du malheur qui les guette à cause de leur Prophète auprès de leur Seigneur ». Pour Abû Sa'îd al-Khudhrî ﷺ : « Il s'agit ici de l'intercession de leur Prophète Muhammad ﷺ qui, du reste, est l'intercesseur le plus sincère (*shafî'u ṣidqin*) auprès de leur Seigneur ».

Selon ce qu'a rapporté Sulamî, Sahl b. 'Abd Allâh al-Tustarî a dit : le « *qadama ṣidqin* » n'est autre que la miséricorde antérieure (*sâbiqatu rah̄matin*) que Dieu a déposée en Muhammad ﷺ. Alors que pour Muhammad b. 'Alî al-Tirmidhî, « *qadama ṣidqin* » est une allusion au Guide des sincères et des véridiques, l'intercesseur à qui on doit obéissance et dont les prières sont exaucées, c'est-à-dire Muhammad ﷺ.

### Section 3

#### Du Discours chargé de courtoisie et d'absolution que Dieu lui adresse

À propos de ce verset du Très-Haut : « **Dieu te pardonne pour les avoir dispensés [du combat]...** » (Coran, 9, 43), Abû Muhammad Makkî a dit : « il s'agit ici d'un préambule signifiant : "Dieu t'amende et te raffermit" ».

'Awn b. 'Abd Allâh a dit : « Dieu l'informe de Son Pardon avant de l'informer de la faute ». Al-Samarqandî – s'appuyant sur les dires des exégètes – rapporte que le sens de ce verset est le suivant : « Ô toi qui possèdes un cœur sain, "**Dieu te pardonne pour les avoir dispensés**", car si Dieu avait commencé plutôt par : "**Pour les avoir dispensés...**", la gravité de ces paroles aurait rempli son cœur d'émoi. Mais Dieu, dans Son Infinie Miséricorde l'a d'abord informé de Son Pardon, pour rasséréner son cœur, puis lui en expliqué le motif en ajoutant ensuite : "**pour les avoir dispensés...**", et cela pour distinguer le vrai du faux dans Son Pardon.

Ces Paroles, dont le sens profond n'échappe pas à ceux qui sont doués de fibre intellectuelle, montrent clairement l'éminente position que le Prophète ﷺ occupe près du Très-Haut. L'égard et la bienveillance que Dieu a à son endroit sont telle la veine qui alimente le cœur, et ne peuvent être appréciés à leur juste valeur sans une connaissance profonde de leur finalité.

Ses contradicteurs les plus acharnés prétendent erronément que dans ce verset Dieu fait un reproche au Prophète ﷺ. Rien n'est moins faux à son égard ! Comment en serait-il ainsi alors qu'il est l'Élu ? La thèse de ses détracteurs est d'ailleurs rejetée par la suite du récit coranique<sup>1</sup>. En effet, même si le Prophète ﷺ n'avait pas dispensé les hypocrites de combattre, ils n'y auraient pas participé. Sa permission ne suscite donc aucun reproche.

*Le Qâdî Abû al-Faql a dit :*

Il est fait obligation au musulman qui lutte contre son âme, et dont la Loi divine a dressé et trempé le caractère, d'observer les règles

de convenance édictées dans le Coran et de les assumer pleinement dans ses paroles, ses actions, ses communions et ses dialogues, car [le Livre sacré] est la source de toutes les connaissances véritables (*'unsur al-ma'ârif al-ḥaqīqiyya*), l'origine (litt. : *rawdā* = jardin) de toute moralité religieuse et mondaine. Qu'il réfléchisse donc aux subtils et merveilleux appels du « Seigneur des seigneurs », qui élargit Sa Faveur à l'ensemble [des créatures], et Qui est indépendant de tout ! Qu'il y puise les conseils qui y sont contenus et qu'il en tire avantage ! Et qu'il saisisse aussi que Dieu commence par accorder honneur et dignité avant le reproche, et qu'Il apaise par le pardon avant d'évoquer la sanction des fautes !

Le Très-Haut a dit : « **Sans Notre raffermissement, tu te serais presque incliné vers eux, quelque peu** » (Coran, 17, 74). Un théologien (*mutakkalim*) a dit que Dieu a fait des reproches aux Prophètes – que la Grâce et la Paix divines se répandent sur eux ! – après qu'ils aient chancelé, puis Il a fait des reproches à notre Prophète ﷺ avant qu'il ne commette d'erreurs, afin qu'il soit encore plus intransigeant vis-à-vis de lui-même et puisse préserver ainsi les conditions de [Son] Amour (*al-maḥabba*). C'est là le comble de la Sollicitude !

Regarde donc comment Il a commencé par l'affermir et par le préserver, avant d'évoquer Son reproche et la crainte de le voir incliner vers eux [les hypocrites].

Le Reproche est accompagné de sa disculpation, et sous le couvert de Sa Menace, Il le conforte et l'honore.

Et il en est de même dans cette autre Parole du Très-Haut : « **Certes, Nous savons que leurs accusations t'affligent. Ce n'est pas toi qu'ils réfutent, mais plutôt les Signes de Dieu que les injustes rejettent** » (Coran, 6, 33). À ce sujet, 'Alî y a rapporté l'épisode suivant : « Abû Jahl<sup>2</sup> a dit au Prophète ﷺ : "Nous ne t'accusons pas de mensonge, mais nous contestons ce que tu apportes !", suite à quoi Dieu a révélé le verset précité [Coran, 6, 33] ».

Il est aussi rapporté que lorsque le peuple du Prophète ﷺ le traita de menteur et qu'il en fut très affecté, l'Ange Gabriel ﷺ vint le trouver et lui demanda : « Qu'est-ce qui t'attriste ainsi ? » Il lui répondit : « Mon peuple me traite de menteur ». L'Ange dit alors : « Ils savent que tu es véridique ».

Dieu révéla alors le verset cité précédemment.

Ce verset révèle une subtile sollicitude divine envers lui. En effet, ces Paroles sont à la fois l'expression de l'affection que Dieu a pour lui et un grand réconfort. Aussi Dieu décrète-t-Il qu'ils le retiennent sincère et ne le démentent pas, car ils admettent (malgré eux) que ses actions et que sa croyance sont bel et bien sincères. Preuve en est qu'ils le surnommaient « le Fidèle » (*al-amîn*) bien avant que ne se manifeste en lui la prophétie. Par ce Décret, Dieu repousse l'accusation de mensonge portée contre lui et l'apaise, puis réproouve les iniques qui rejettent Ses Signes en affirmant : « ...**Mais plutôt les Signes de Dieu que les injustes rejettent** » (Coran, 6, 33).

Dieu a prémuni Son Prophète ﷺ de tout défaut et a enveloppé [les négateurs] de l'obstination à contester Ses Signes. Cette obstination constitue la manifestation extrême de l'injustice, car le rejet d'une chose survient après en avoir pris connaissance, comme l'a indiqué Dieu dans ce verset : « **Ils les ont niés par iniquité et par orgueil, alors qu'au fond d'eux-mêmes ils étaient certains de leur vérité !** » (Coran, 27, 14).

Dieu l'a ensuite réconforté et apaisé en lui faisant le récit des peuples précédents, puis lui a promis la victoire en lui rappelant : « **des Messagers ont été démentis avant toi...** » (Coran, 6, 34).

Le terme « **yukdhibûnaka** », lu à la place de « **yukadhîbûnaka** »<sup>1</sup> (ils te réfutent), signifie : ils ne te taxeront pas de menteur. Al-Farrâ' et al-Kisâ'î ont dit à ce propos : « ils ne prétendront pas que tu mens ». D'autres ont donné l'explication suivante : « Ils ne contestent pas et ne rejettent pas ton mensonge ».

Quant à celui qui double la lettre dans sa lecture, c'est-à-dire qui lit : « **yukadhîbûnaka** », cela signifie : « ils ne t'attribuent pas le mensonge » ou : « ils ne croient pas à ton mensonge ».

Parmi les autres marques distinctives du Prophète ﷺ évoquées par Dieu, et de Sa Bonté à son encontre, il y a le fait qu'Il S'est adressé aux autres Prophètes – que la Grâce et la Paix divines se répandent sur eux ! – en les interpellant par leur nom : Ô Adam ! Ô Noé ! Ô Moïse ! Ô David ! Ô Jésus ! Ô Zacharie ! Ô Jean ! Alors qu'Il a interpellé le Prophète ﷺ en l'appelant : Ô toi le Messager ! Ô toi le Prophète ! Ô toi l'enveloppé (*al-muzzammil*) ! Ô toi le recouvert d'un manteau (*al-muddathir*)<sup>1</sup> !

## Section 4

### Le Très-Haut jure par l'éminence de son rang

Le Très-Haut a dit : « **Par ta vie ! Ces hommes s'aveuglaient dans leur ivresse** » (Coran, 15, 72).

Les exégètes sont unanimes sur le fait que, dans ce verset, Dieu jure sur la durée de vie (*muddat hayât*) de Muhammad ﷺ. Le terme utilisé « **'amru-ka** » a pour racine *'umr* qui signifie durée de vie (ou encore âge), et, dans notre contexte, la première partie du verset signifie : « Ô Muhammad, [Je jure] par ta permanence ! » D'autres ont donné les interprétations suivantes de « **la-'amru-ka** » :

« Par ta subsistance et ta manière de vivre (*wa 'ayshu-ka*) ! », « Par ta vie (*wa hayâtu-ka*) ! » Il s'agit donc ici des marques de distinction, de respect et d'honneur les plus élevées.

Ibn 'Abbâs y a dit à ce sujet : « Dieu – Exalté ! – n'a jamais conçu, produit ou créé une âme plus noble que celle de Muhammad ﷺ, et je n'ai jamais entendu le Très-Haut jurer par la vie d'un autre que lui ».

Abû al-Jawzâ' a dit : « Dieu – Exalté ! – n'a jamais juré par la vie d'un autre que Muhammad ﷺ car, pour Lui, il est la créature la plus noble (*akram al-bariyya*) ».

Le Très-Haut a dit : « **Yâ-Sîn et le Noble Coran** » (Coran, 36, 1-2). Différentes interprétations ont été données de « **Yâ-Sîn** », parmi lesquelles on peut mentionner les suivantes :

Abû Muhammad Makkî a rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *J'ai dix Noms auprès de Dieu* » et il a cité « *Iâ-Hâ et Yâ-Sîn* » comme en faisant partie.

Abû 'Abd al-Rahmân al-Sulamî a rapporté que l'Imâm Ja'far al-Sâdiq a dit que Dieu a interpellé le Prophète en l'appelant « **Yâ-Sîn** » qui signifie « seigneur (*sayyid*)<sup>2</sup> ».

Ibn 'Abbâs y a dit à ce sujet : « Par **Yâ-Sîn**, il faut comprendre "*yâ insân*", Ô Homme, et le discours s'adresse à Muhammad ﷺ », puis il

a ajouté : « Il s'agit aussi d'un serment et de l'un des Noms de Dieu – Exalté soit-Il ! »

Al-Zajjâj<sup>1</sup> a dit : « On a dit que “*Yâ-Sîn*” signifie : “Ô Muhammad. Ô Homme. Ô Humain” ». Pour Ibn al-Hanafiyya, « *Yâ-Sîn* » signifie : « Ô Muhammad ». Pour Ka'b, « *Yâ-Sîn* » est ce serment fait par Dieu mille ans avant qu'Il ne crée le ciel et la terre : « Ô Muhammad, tu es bien du nombre des Envoyés ! » Et c'est pourquoi Dieu a ajouté dans le second et le troisième versets : « **et par le Coran toute Sagesse, Tu es bien du nombre des Envoyés** » (Coran, 36, 2-3).

Ainsi, si l'on retient que « *Yâ-Sîn* » est bien un des noms du Prophète ﷺ, et qu'Il a juré par [son nom], alors ce Serment – comme souligné précédemment – est révélateur de l'estime considérable que Dieu a pour le Prophète ﷺ, et qu'Il confirme encore de manière appuyée dans le second serment fait [par le Coran cette fois] pour attester l'authenticité de la Mission du Prophète ﷺ et pour témoigner qu'Il est l'Inspirateur de sa guidance.

En effet, Dieu – Exalté ! – a juré par son nom et par Son Livre qu'Il était du nombre des Envoyés, chargé de Sa Révélation à Ses serviteurs, et qu'Il était sur le Droit Chemin en fait de foi, une Voie sans tortuosités et sans possibilité d'abjurer la Vérité (*'udûl 'an al-haqq*).

Al-Naqqâsh a dit : « Dieu n'a juré par la Mission d'aucun autre Prophète dans le Coran sauf par la sienne. Pour ceux qui ont rendu « *Yâ-Sîn* » par « *Yâ Sayyid* » (Ô seigneur), il s'agit donc de la marque de distinction la plus élogieuse et la plus prestigieuse qui puisse être. Et cela est d'ailleurs confirmé par ces mots prononcés par le Prophète ﷺ : « *Je suis le seigneur des fils d'Adam, [et je le dis] sans orgueil !* »<sup>2</sup>.

Dieu le Très-Haut a dit aussi : « **J'en jure par cette Cité, Cité qui t'a été rendue licite...** » (Coran, 90, 1-2).

Makkî a expliqué ce serment de la manière suivante : « Je ne jurerai pas par cette Cité [La Mecque] si tu n'y demeures pas et après que tu en seras parti ! »

On a dit aussi que le « *en* » est un ajout (*zâ'ida*) et que le sens de ce verset est : « Je jure par elle tant que ta présence, ô Muhammad, y est licite », ou encore : « tant qu'il t'est permis d'y agir et d'y demeurer ». Et par « *Cité* », on entend La Mecque.

Al-Wâsiṭī a dit : « Il te jure par cette Cité que tu honores de ta présence de ton vivant et par ta bénédiction (*barakati-ka*) après ta mort, c'est-à-dire Médine ». Or, la première explication est la plus juste car il s'agit d'une sourate révélée à La Mecque, et le verset suivant le confirme : « **Cité qui t'a été rendue licite...** ». Cette interprétation correspond d'ailleurs à celle qu'Ibn 'Aṭṭā a donnée du verset suivant : « **Et par cette Cité où règne la sécurité** » (Coran, 95, 3), et qu'il a interprété ainsi : « Dieu a rendu sûre cette Cité en y faisant naître et résider [le Prophète ﷺ] car sa présence en un lieu quelconque rend celui-ci sûr ».

Puis le Très-Haut a dit : « **et par le père et ce qu'il engendre** » (Coran, 90, 3). La majorité considère qu'ici il est fait allusion à Adam ; or, selon certains exégètes, il s'agirait plutôt du Prophète Abraham et de sa postérité. Ce verset serait donc à nouveau une allusion à Muhammad ﷺ, et cette sourate comprendrait alors un Serment fait sur lui dans deux endroits différents.

Dieu le Très-Haut a dit aussi : « **Alif-Lâm-Mîm, voici le Livre que nul doute n'entache** » (Coran, 2, 1-2). Ibn 'Abbâs y a dit : « Ces lettres [*Alif-Lâm-Mîm*] constituent des serments par lesquels Dieu a juré ».

Lui et d'autres ont dit d'autres choses à propos de ces lettres.

Sahl b. 'Abd Allâh al-Tustarî a dit : « Le *Alif* c'est Allâh (Dieu), le *Lâm* c'est Gabriel الغالب et le *Mîm* c'est Muhammad ﷺ ». Al-Samarqandî a rapporté ces mêmes propos, mais sans les attribuer à Sahl, puis a fait l'interprétation suivante : « Dieu a fait descendre Gabriel avec ce Coran à Muhammad, et il n'y a aucun doute là-dessus ». Mais, selon la première interprétation, le serment concerne l'authenticité du Livre que l'on ne peut mettre en doute et à laquelle s'ajoute – comme il a été dit précédemment – le rapprochement de Son Nom – Exalté soit-Il ! – à celui de Son Prophète ﷺ.

Ibn 'Atâ' a dit à propos de cette Parole du Très-Haut : « **Qâf et le Glorieux Coran** » (Coran, 50, 1), que Dieu jure par « l'énergie du cœur de Son Bien-Aimé Muhammad ﷺ » (*bi-quwwati qalbi habîbi-Hi*) qui a pu porter [le poids] de Son Discours (*khitâb*) et de Sa Contemplation (*al-mushâhada*) sans subir de conséquences significatives en raison de son état spirituel supérieur (*li-'uluwwi hâli-hi*). D'autre ont dit que la lettre « **Qâf** » est l'un des noms du « Coran », ou l'un des Noms de Dieu – Exalté soit-Il ! – <sup>1</sup>, ou encore le nom d'une Montagne qui entoure la terre<sup>2</sup>, etc.

L'Imâm Ja'far b. Muhammad a dit au sujet du verset : « **Et par l'Étoile qui s'estompe** » (Coran, 53, 1) qu'il s'agit de Muhammad ﷺ, et que l'Étoile est son cœur rayonnant de lumières et coupé de tout ce qui est autre que Dieu.

Ibn 'Atâ' a dit à propos de cette Parole du Très-Haut : « **Et par l'Aube, et par les dix Nuits** » (Coran, 89, 1-2), que l'Aube est Muhammad ﷺ car c'est de lui que la Foi a jailli.

## Section 5

### Le Serment du Très-Haut par la dignité de Muhammad en guise de confirmation de la position qu'il occupe auprès de Lui

Dieu – que Son Nom soit magnifié ! – a dit : « **Et par la clarté du jour, et par la nuit quand elle recouvre...** » (Coran, 93, 1-2). Il y a des divergences sur les causes de la révélation de ce verset. On a dit qu'après que le Prophète ﷺ eut abandonné la pratique de la prière au cœur de la nuit pour une excuse valable, une femme aurait fait un commentaire. On a dit aussi que ce verset aurait été révélé à l'endroit des associateurs (*al-mushrikûn*) qui, moqueurs, auraient reproché au Prophète ﷺ l'interruption de la Révélation.

*Le Docteur et Juge 'Iyâd a dit :*

Cette sourate comporte six marques d'honneur et de haute distinction que Dieu – Exalté soit-Il ! – lui attribue et dont Il témoigne.

La première : Il lui jure de ce qu'Il l'informe : « **Et par la clarté du jour, et par la nuit quand elle recouvre...** », qui signifie : « Par le Seigneur de la clarté du jour », et c'est là l'une des marques de charité (*mabarra*) les plus distinguées.

La seconde : Dieu montre la position qu'occupe le Prophète auprès de lui ﷺ en lui disant : « **Ton Seigneur ne t'a ni abandonné ni repoussé** » (Coran, 93, 3), c'est-à-dire : « ton Seigneur ne t'a ni écarté ni n'éprouve de l'animosité à ton égard ». On a dit aussi à propos de ce verset : « Il ne t'a certainement pas rejeté après t'avoir élu ».

La troisième : Le Très-Haut lui a dit aussi : « **Certes, la vie future est meilleure pour toi que la présente** » (Coran, 93, 4). Ibn Ishâq a dit : « Ce qui t'attend à ton retour auprès de Dieu est bien plus immense que la dignité qu'Il t'a accordée en ce monde ». Sahl a dit : « Ce que Je t'ai réservé en fait d'Intercession et de Station louable (*al-maqâm al-mahmûd*) est meilleur que tout ce que Je t'ai accordé en ce monde ».

La quatrième : Le Très-Haut lui a dit : « **Et ton Seigneur t'accordera [Ses faveurs], et alors tu seras satisfait** » (Coran, 93,

5). Ce verset comprend tous les aspects de la noblesse, toutes les formes de félicité et tout type de faveur dans les deux mondes, et plus encore ! Ibn Ishâq a dit : « Il le satisfera en lui apportant Son Soutien indéfectible (*al-fulj*) en ce monde et Sa Rétribution dans l'Autre. On a dit : Il lui accordera le « *Bassin* » (*al-hawd*)<sup>1</sup> et l'« *Intercession* ».

Un des Membres de la Famille du Prophète ﷺ a dit : « Il n'y a aucun autre verset dans le Coran qui renferme autant d'espoir que celui-ci. Et l'Envoyé de Dieu ﷺ ne sera pas satisfait si l'un des membres de sa Communauté sera jeté en Enfer ».

La cinquième : [Celle qui a trait aux versets suivants de la sourate précitée : « **Ne t'a-t-Il pas trouvé orphelin et, alors, procuré un refuge ? Ne t'a-t-Il pas trouvé errant et, alors, guidé ? Ne t'a-t-Il pas trouvé démuné et, alors, enrichi ?** » (Cor, 93, 6-8).]

Ce que le Très-Haut lui a préparé et disposé en fait de faveurs et de grâces exprimées est dans le reste de cette sourate. Comme le fait de se laisser guider par Lui et de guider les hommes sur la Voie qu'Il lui a tracée, comme le rapportent la plupart des exégètes. Ou encore le fait qu'il n'avait aucune ressource propre et que Dieu l'a enrichi par ce qu'Il lui a apporté, ou par le contentement et l'indépendance qu'Il a déposés dans son cœur. Ou encore le fait d'avoir suscité de la compassion chez son oncle, pour qu'il le prenne en charge et le recueille après qu'il avait perdu ses parents. On a dit aussi : « Dieu lui a accordé refuge », et : « Il t'a trouvé orphelin et sans tuteur, Il t'a alors accordé un refuge ».

On a dit aussi que le sens de ce verset est le suivant : « Ne t'a-t-Il donc pas trouvé pour guider par toi celui qui s'égare, enrichi par toi celui qui est démuné, et accordé par toi refuge à l'orphelin ? » Dieu lui a rappelé toutes ces faveurs, car il est notoirement connu, et unanimement reconnu par les exégètes, que Dieu ne l'a jamais abandonné ni durant son enfance, ni lorsqu'il était démuné, ni lorsqu'il était orphelin, ou avant qu'Il ne Se fasse connaître à lui. Tout comme Il ne S'est jamais séparé de lui ni rejeté. Et comment en serait-il autrement alors qu'Il l'a élu et préféré aux autres ?

La sixième : Il lui a ordonné de manifester les Faveurs qu'Il lui avait accordées et de Le remercier pour l'avoir honoré. Il lui a ordonné aussi d'en parler ouvertement et de les proclamer conformément à cet Ordre divin : « **Quant à la Faveur de ton Seigneur, proclame-la** » (Coran, 93, 11). La meilleure reconnaissance pour l'octroi de faveurs, c'est d'en parler. C'est là une particularité qui lui est propre et qui englobe toute sa Communauté.

Dieu a dit : « **Et par l'Étoile qui s'estompe...** » (Coran, 53, 1) jusqu'à Sa Parole : « **Il a vu, en vérité, les plus grands des Signes de son Seigneur** » (Coran, 53, 18). Les exégètes divergent sur le sens de « **Et par l'Étoile** » : certains ont dit qu'il s'agissait de l'astre, et d'autres du Coran.

L'Imâm Ja'far a, quant à lui, dit qu'il s'agissait de Muhammad ﷺ ou encore de son cœur.

À propos des versets suivants : « **Par le Ciel et l'Astre nocturne ! Comment pourrais-tu savoir ce qu'est l'Astre nocturne ? L'Étoile perçante...** » (Coran, 86, 1-3), Al-Sulamî affirme que l'Étoile correspond à Muhammad ﷺ.

Ces versets renferment une description des innombrables aspects de dignité et de noblesse du Prophète. Et Dieu – que Son Nom soit magnifié ! – a juré par la guidance (*hidâya*) de l'Élu ﷺ, et par le fait que les passions de l'âme (*al-hawâ'*) n'ont aucune emprise sur lui, par la sincérité de ce qu'il transmet, et qui est une Révélation dévoilée portée par Gabriel, [l'Ange] « *doté de grande force* », de la part de Dieu.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a informé ensuite de son rang supérieur dans le récit de son Voyage Nocturne (*al-Isrâ'*) et de son arrivée jusqu'au Lotus de la fin (*sidrat al-muntahâ*), et a confirmé ce que son regard y a vu ainsi que les Grands Signes de Dieu qu'il a vus de ses yeux. Dieu fait allusion à cela dans les premiers versets de la sourate du Voyage Nocturne (Coran, 17). Et comme ce qu'Il lui a fait découvrir en fait de Signes de Sa Toute-Puissance (*jabarût*) et ce qu'il a vu parmi les Merveilles du Royaume (*malakût*) ne peut être rendu par les mots, est au-delà de toute description audible et

dépasse tout entendement, le Très-Haut a donc recouru au langage symbolique et à l'allusion (*al-imâ' wa-l-kinâya*) en disant : « **Il révéla à Son serviteur ce qu'Il lui montra** » (Coran, 53, 10).

Ce type de langage est appelé par les rhétoriciens et les logiciens (*ahl al-naqd wa-l-balâgha*) : le langage de la révélation et de l'allégorie (*al-wahy wa-l-ishâra*) et, pour eux, il s'agit du langage le plus propre à la concision. Et le Très-Haut a dit : « **Il a vu, en vérité, les plus grands des Signes de son Seigneur** » (Coran, 53, 18), c'est-à-dire qu'Il lui a révélé [des plus grands Signes] inaccessibles à la raison humaine, et que même l'imagination la plus fertile est incapable de déterminer.

*[Le Juge Abû al-Faql a dit :]*

Dans ces versets et ce qu'ils renferment, Dieu – Exalté soit-Il ! – nous informe qu'Il a procédé à la purification intégrale du Prophète ﷺ, et en a immaculé et protégé le cheminement (*al-masrâ*) : Il a purifié son cœur, sa langue et tous les membres (*jawârih*) de son corps.

Il a témoigné de la pureté de son cœur en disant : « **Et son cœur n'a pas nié ce qu'il a vu** » (Coran, 53, 11), et de celle de sa langue en disant : « **Il ne parle pas sous l'emprise de la passion** » (Coran, 53, 3), et de celle de sa vue en disant : « **Son regard ne s'est pas détourné et n'a pas été abusé** » (Coran, 53, 17).

Puis le Très-Haut a dit : « **Non ! J'en jure par les planètes qui gravitent et disparaissent, par la nuit quand elle tombe, par l'aube quand elle exhale son souffle : cette Parole est vraiment celle d'un noble Envoyé, doué d'une grande force et d'un rang solide auprès du Maître du Trône, digne d'obéissance et de confiance. Votre compagnon n'est pas un possédé ! Il l'a vu (l'Ange) à l'horizon lumineux, et il ne garde pas jalousement le mystère. Ceci n'est pas la parole d'un démon maudit !** » (Coran, 81, 15-25)

« **J'en jure** » signifie ici : « Je jure qu'il s'agit de paroles d'un noble Messager », c'est-à-dire noble auprès de Celui qui l'a mandaté ; puis Il a dit : « **doué d'une grande force** », pour transmettre ce

dont il a été chargé en fait de Révélation, « **et d'un rang solide** », c'est-à-dire doué d'une position ferme près de son Seigneur et d'un rang élevé auprès de Lui ; « **il y est digne d'obéissance** », c'est-à-dire « au ciel », et de « **confiance** » dans ce qu'il transmet de Sa part.

'Alî b. 'Îsâ et d'autres commentateurs ont dit : « Le noble Messenger dont il s'agit dans ce verset est Muhammad ﷺ car la description faite dans les versets suivants correspond à la sienne ». D'autres ont dit qu'il s'agit de Gabriel et que la description faite lui correspond.

Quant à Sa parole : « **il L(l)'a vu** », c'est-à-dire Muhammad ﷺ a vu son Seigneur, ou encore : il a vu le véritable aspect de l'Ange Gabriel, « **et il ne garde pas jalousement le mystère** », c'est-à-dire qu'on ne peut l'accuser car il n'est pas avare en fait d'appel à Dieu, de rappeler la Vérité aux hommes à travers sa sagesse et sa science, qualités unanimement reconnues comme étant propres à Muhammad ﷺ.

Puis, le Très-Haut a dit : « **Nûn ! Par le calame et par ce qu'ils transcrivent ! Par la grâce de ton Seigneur, tu n'es pas un possédé ! Pour toi, il y a une récompense ininterrompue, et toi tu es d'un caractère sublime. Bientôt tu verras, et eux aussi verront lequel d'entre vous est mis à l'épreuve. Certes, ton Seigneur connaît le mieux ceux qui se sont égarés hors de Son chemin, et Il connaît le mieux ceux qui sont bien dirigés. N'obéis donc pas à ceux qui crient au mensonge. Ils aimeraient que tu sois complaisant, et ils se montreraient complaisants. Et n'obéis pas au vil prêteur de serments, au diffamateur qui répand la calomnie, à celui qui interdit le bien, au transgresseur, pécheur invétéré, arrogant et bâtard par surcroît. Ne lui obéis pas même s'il abonde en richesses et en fils. Lorsque Nos versets lui sont lus, il dit : "Ce sont fables des Anciens !" Nous le marquerons sur le museau !** » (Coran, 68 : 1-16).

Il s'agit ici de l'un des plus grands serments faits par Dieu – Exalté soit-Il ! –, et qui concerne le rejet de toute fausse accusation portée contre l'Élu ﷺ par les mécréants, et la négation de tous leurs

mensonges à son égard. Et ce serment fait pour le rassurer et lui redonner espoir est suivi de cette Parole : « **et certes, par la faveur de ton Seigneur, tu n'es pas un possédé** » (*ibid.*, 2) : c'est là la plus parfaite expression de sollicitude dans l'Entretien (*al-mukhâṭaba*) et la plus haute manifestation des règles de convenance à observer dans le Dialogue (*al-muḥâwara*).

Puis Il l'informe de ce qu'Il lui réserve en fait de faveurs perpétuelles et de récompenses sans fin en lui disant : « **et il y a pour toi (wa inna laka) certes une récompense ininterrompue (la-ajran ghayra mamnûn)** » (*ibid.*, 3).

Puis Il a fait son éloge en l'informant des présents qu'Il lui a accordés, et de lui avoir apporté Sa guidance ; et Il confirme Ses propos élogieux en recourant aux deux particules d'affirmation « **inna** », et le « **lâm** » de « **la-ajran** ». Et en guise de confirmation, Il lui dit aussi : « **et certes, tu as un caractère sublime** » (*ibid.*, 4). Selon certains commentateurs, par « **caractère sublime** », il faut comprendre : le Coran, sa soumission (*islâm*), ou encore sa noble nature. D'autres ont dit aussi : « Tu n'as d'autre souci que Dieu [ou encore : ton énergie spirituelle et (*al-himma*) est tournée exclusivement vers Dieu] ».

Al-Wâsiṭî a dit : Dieu l'a loué pour l'accueil qu'il a réservé à Ses Bienfaits. Il a habillé sa nature innée et l'a imprégnée des plus hautes valeurs et qualités.

Gloire donc au Subtil, au Généreux, au Bienfaiteur, au Donateur et au Clément qui conduit au Bien et guide jusqu'à Lui, pour avoir loué l'auteur de ces actions et l'en a récompensé ! Gloire à Lui, pour l'avoir rétribué si généreusement et pour l'avoir si copieusement honoré ! Puis Il l'a rendu indifférent aux propos malveillants de ses adversaires qu'Il a menacés de châtement en disant : « **Tu verras alors, et eux aussi verront ! Lequel d'entre vous est mis à l'épreuve. Certes, ton Seigneur connaît le mieux ceux qui se sont égarés hors de Son chemin, et Il connaît le mieux ceux qui sont bien dirigés** » (*ibid.*, 5-7).

Ensuite, de son éloge, Dieu est passé à la réprobation de ses ennemis, et à la description de leur caractère et à la mention de

leurs défauts. Il lui promet Son assistance et la victoire, et évoque une dizaine des défauts blâmables de ses ennemis en disant : « **N'obéis donc pas à ceux qui crient au mensonge. Ils aimeraient que tu sois complaisant, et ils se montreraient complaisants. Et n'obéis pas au vil prêtre de serments, au diffamateur qui répand la calomnie, à celui qui interdit le bien, au transgresseur, pécheur invétéré, arrogant et bâtard par surcroît. Ne lui obéis pas même s'il abonde en richesses et en fils. Lorsque Nos versets lui sont lus, il dit : "Ce sont fables des Anciens !" »** (ibid., 8-15).

Dieu a conclu cette description par la promesse de terribles épreuves et du sort funeste réservé aux ennemis de Muhammad ﷺ : « **Nous le marquerons sur le museau !** » (ibid., 16). Dieu lui a apporté un soutien indéfectible et une protection sans laquelle il n'aurait pu supporter. Il a répondu à ses ennemis d'une manière plus éloquente que la sienne et plus péremptoire !

## Section 6

### De la compassion et de la dignité que Dieu a exprimées à son sujet

Dieu a dit : « ***Īâ-Hâ, Nous ne t'avons pas révélé le Coran pour te mettre à rude épreuve*** » (Coran, 20, 1-2). On a dit que « *Īâ-Hâ* » est un des noms du Prophète ﷺ, un des Noms divins, ou encore, il signifie : « *yâ insân* », « Ô Homme ». On a dit aussi qu'il s'agit de lettres isolées (*muqatta'ât*) aux significations plurielles. Al-Wâsiṭî a dit : « *Īâ-Hâ* » signifie : « *Yâ Īâhir Yâ Hâdî* », « Ô purifié ! Ô guide ! ». D'autres ont dit que le « *Īâ* » correspond à « *waṭ'* », fouler [le sol], et le « *Hâ* » est une allusion à la terre (*al-ard*), et donc ce verset signifie : « pose tes pieds sur le sol et ne t'épuise pas en t'appuyant sur un seul pied », car ce verset fut révélé durant la période où le Prophète ﷺ veillait, s'épuisait et priait la nuit entière en ne posant qu'un seul pied par terre.

Le Qâdî Abû 'Abd Allâh Muhammad b. 'Abd al-Raḥmân nous a rapporté cette tradition transmise par al-Rabî' b. Anas : « *Le Prophète ﷺ priait en posant un pied sur le sol et en soulevant l'autre pied. Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a alors révélé : “Īâ-Hâ”, c'est-à-dire : “pose ton pied à terre” (ta'i al-ard), car “Nous ne t'avons pas révélé le Coran pour te mettre à rude épreuve”* ». La sollicitude et l'indulgence divines n'échappent ici à personne, même si on considère que « *Īâ-Hâ* » est un de ses noms, ou ce sur quoi se fonde le serment, et dont l'objet est exprimé plus loin.

Un exemple de compassion et d'indulgence de ce genre est exprimé aussi dans cet autre verset : « ***Peut-être vas-tu te consumer de chagrin à cause de leur conduite s'ils ne croient pas à ce Message ?*** » (Coran, 18, 6), c'est-à-dire : détruirais-tu ton âme par la colère, l'exaspération et l'inquiétude ? Et comme dans ces autres : « ***Peut-être te consumes-tu de chagrin parce qu'ils ne sont pas croyants ?*** » (Coran, 26, 3), et : « ***Si Nous le voulions, Nous ferions descendre du ciel sur eux un Signe devant lequel leurs nuques se courberaient*** » (*ibid.*, 4).

Il en est de même dans cette autre Parole : « **Proclame ce qui t'est ordonné et détourne-toi des associateurs** » (Coran, 15, 94) jusqu'à : « **Nous savons que ta poitrine se serre en entendant ce qu'ils disent** » (*ibid.*, 97) ; ou encore dans celle-ci : « **Certes, on a pris en dérision des Envoyés venus avant toi...** » (Coran, 6, 10).

Makkî a dit : Dieu l'a délicatement rasséréiné et conforté par Ses Paroles, et a amoindri l'effet des torts que lui infligeaient les associateurs. Il l'a informé aussi que ce qu'il subissait était aussi le sort de ceux qui l'avaient précédé.

Un autre exemple de réconfort de ce genre est celui-ci : « **S'ils te traitent de menteur, [sache que] des Envoyés avant toi ont été traités de menteurs !** » (Coran, 35, 4), et : « **Il en est ainsi : aucun Envoyé n'est venu à leurs prédécesseurs sans qu'ils aient dit : "C'est un sorcier ou un possédé !"** » (Coran, 51, 52).

Dieu l'encourage à travers le récit qu'Il lui fait des Nations antérieures et de ce qu'elles ont dit et fait subir aux Prophètes qui l'ont précédé. Il le console de ce que lui font subir les associateurs de La Mecque en lui rappelant qu'il n'est pas le premier à subir ce traitement. Puis Il l'a soulagé en l'excusant, en disant : « **écarte-toi d'eux** » (*ibid.*, 54) c'est-à-dire : évite-les, puis en le rassurant : « **il ne te sera fait aucun reproche** » (*ibid.*) sur ta Mission et sur ce que tu as été chargé de transmettre ; et Il lui dit encore : « **Supporte patiemment le jugement de ton Seigneur, car tu es sous Nos yeux** » (Coran, 52, 48), c'est-à-dire : sois patient, et supporte leurs torts puisque tu es sous Notre Protection, et Nous te voyons ! Dieu l'a réconforté de la même manière dans de nombreux autres endroits du Coran.

## Section 7

### De ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit dans Son Livre à propos de la dignité du rang du Prophète et de sa position par rapport aux autres Prophètes

Le Très-Haut a dit : « **Et lorsque Dieu reçut l'engagement des Prophètes, Il leur dit : "Voici que Je vous donne le Livre et la Sagesse. Plus tard un Envoyé viendra à vous, confirmant ce que vous avez reçu. Croyez en lui et assistez-le." Il dit encore : "Êtes-vous consentants, et acceptez-vous d'assumer cette charge ?" Ils répondirent : "Nous y consentons !" Dieu dit : "Portez donc témoignage et Moi, Je serai avec vous parmi les témoins" »** (Coran, 3, 81).

Al Hasan al-Qâbisî a dit : Dieu – Exalté soit-Il ! – S'est choisi (*istakhassa*) Muhammad ﷺ en raison d'une grâce qu'Il lui a accordée et qui n'appartient à nul autre qu'à lui, et c'est ce qu'Il dit clairement dans ce verset. Les exégètes ont dit que l'engagement a été fait à travers la Révélation. Il n'a envoyé aucun Prophète sans lui avoir préalablement mentionné Muhammad ﷺ, sans le lui avoir décrit, et sans lui avoir fait jurer de le suivre s'il venait à le rencontrer.

D'autres ont dit : Ils s'engagèrent d'en faire la description à leur peuple et à la faire transmettre par leur peuple aux générations suivantes. Sa Parole « **Plus tard un Envoyé viendra à vous** » est adressée aux gens du Livre, (les chrétiens et les juifs), contemporains de Muhammad ﷺ.

'Alî b. Abû Iâlib ؓ a dit : Dieu n'a jamais envoyé un Prophète, depuis Adam, sans avoir préalablement fait prendre l'engagement de croire en Muhammad ﷺ, et de le suivre et l'assister s'il devait le rencontrer, et d'y engager aussi son peuple.

Qatâda et al-Suddî ont tenu, à quelque chose près, le même discours dans leurs commentaires de versets semblables.

Le Très-Haut a dit : « **Et lorsque Nous avons conclu le Pacte avec les Prophètes, et avec toi, et avec Noé, Abraham, Moïse et**

**Jésus, fils de Marie, c'est une alliance solennelle que Nous avons conclue avec eux afin que Dieu demande compte aux véridiques de leur sincérité ; et Il a préparé, pour les mécréants, un châtiment douloureux »** (Coran, 33, 7-8), et : **« Nous t'avons inspiré comme Nous avons inspiré Noé et les prophètes venus après lui. Nous avons inspiré Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les Tribus, Jésus, Job, Jonas, Aaron, Salomon, et à David Nous avons donné les Psaumes. Nous avons inspiré les prophètes dont Nous t'avons déjà raconté l'histoire, et d'autres dont Nous ne t'avons pas raconté l'histoire. Dieu a parlé à Moïse dans un langage clair. Nous avons inspiré des Envoyés qui annoncent la bonne nouvelle et avertissent les hommes afin que ceux-ci n'aient aucun argument à opposer à Dieu après la venue des messagers. Dieu est Omnipotent, Sage. Mais Dieu en témoigne : ce qu'Il t'a révélé, Il te l'a révélé avec Sa Science. Les Anges aussi témoignent. Et Dieu suffit comme témoin »** (Coran, 4, 164-166).

Il est rapporté que 'Umar b. al-Khattâb  dit au Prophète  en pleurant et en témoignant de sa pureté : **« Ô Envoyé de Dieu, par mon père et par ma mère ! ta position auprès de Dieu est si élevée qu'Il t'a envoyé en tant que dernier Prophète tout en annonçant ton arrivée dès l'avènement du premier d'entre eux »**. Puis il récita les versets mentionnés plus haut et ajouta : **« Ô Envoyé de Dieu, par mon père et par ma mère ! ta position auprès de Dieu est si élevée que les habitants de l'Enfer souhaiteront t'avoir obéi au moment où ils subiront ses tourments »**, conformément à cette description du Très-Haut : **« Le Jour où leurs visages se tordront de tous côtés dans le Feu, ils diront : "Malheur à nous ! Si seulement nous avions obéi à Dieu et avions obéi à l'Envoyé !" »** (Coran, 33, 66).

Qatâda a dit : L'Envoyé de Dieu  a dit : **« Je suis le premier Prophète créé et le dernier à être envoyé »**, c'est pourquoi il a été cité en premier dans le verset : **« Nous t'avons inspiré comme Nous avons inspiré Noé et les prophètes venus après lui... »**, c'est-à-dire avant Noé et avant les autres !

Al-Samarqandî a dit : C'est par sa mention avant les autres Prophètes que Dieu distingue et souligne le rang supérieur de notre Prophète ﷺ, alors qu'il est le dernier à avoir été envoyé.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a conclu le Pacte avec les Prophètes lorsqu'il les a sortis des lombes d'Adam, et alors qu'ils n'étaient que des corpuscules de poussière.

C'est d'ailleurs cela qu'il faut entendre dans Sa Parole : « **Parmi les Envoyés, il en est que Nous avons favorisés plus que d'autres. Il en est à qui Dieu a parlé, et Dieu en a élevé plusieurs à des degrés supérieurs...** » (Coran, 2, 253).

Les exégètes ont dit à propos de ce passage : « **Dieu en a élevé plusieurs à des degrés supérieurs...** » qu'il est fait ici allusion à Muhammad ﷺ, car il a été envoyé à l'ensemble des hommes sans distinction de race, aux blancs comme aux noirs, les butins lui ont été rendus licites, et il a accompli des miracles manifestes. Aucun Prophète n'a reçu une faveur ou accompli un miracle dont l'équivalent n'ait été reçu ou accompli par Muhammad ﷺ.

Certains ont dit : parmi les faveurs qu'il lui a accordées, il y a le fait que Dieu ait interpellé les Prophètes par leur nom, alors qu'il l'a interpellé, lui, par des expressions comme celles-ci : « Ô Envoyé ! », « Ô Prophète ! ». Al-Samarqandî rapporte ces propos tenus par al-Kalbî – et approuvés par al-Farrâ' – à propos du verset : « **Et Abraham fut certes de ses adhérents** » (Coran, 37, 83), que l'adjectif possessif<sup>1</sup> « **ses** » se réfère à Muhammad ﷺ, c'est-à-dire qu'Abraham professait la même religion et suivait la même Voie. On a dit aussi qu'il s'agit de Noé [et non de notre Prophète ﷺ].

## Section 8

**De ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit à Ses créatures  
au sujet de Sa Prière sur lui, de la Sainteté qu’Il lui a accordée,  
et le fait d’annuler le châtement à cause de lui**

Le Très-Haut a dit : « ***Mais Dieu ne veut pas les châtier alors que tu es parmi eux*** » (Coran, 8, 33), c’est-à-dire tant que le Prophète ﷺ se trouvait à La Mecque avec les mecquois ; mais quand, contraint, il en sortit et que n’y demeurèrent que quelques croyants, Dieu révéla le verset suivant : « ***Et Dieu n’est point tel qu’Il les châtie alors qu’ils demandent pardon*** » (*ibid.*). Et cela est semblable à cet autre verset : « ***Nous aurions certes châtié d’un châtement douloureux ceux qui avaient mécru parmi [les mecquois]*** », et cette autre Parole : « ***S’il n’y avait pas eu des hommes croyants et des femmes croyantes (parmi les mecquois) que vous ne connaissiez pas et que vous auriez pu piétiner sans le savoir...*** » (*ibid.*).

Mais lorsque les croyants émigrèrent [à Médine], Dieu lui révéla alors : « ***Comment peuvent-ils croire que Dieu ne les punira pas, eux qui écartent les croyants de la Mosquée sacrée alors qu’ils n’en sont pas les gardiens...*** » (Coran, 8, 34).

Ces versets montrent clairement la position qu’occupe le Prophète ﷺ : Dieu a repoussé le châtement des mecquois tant que Son Envoyé ﷺ demeurait parmi eux et ensuite, après son départ [pour Médine], à cause de ses Compagnons qui se trouvaient encore à La Mecque. Mais lorsque tous les croyants quittèrent La Mecque, Dieu punit ses habitants en les mettant à la merci des croyants et les soumettant à eux. Il fit triompher les croyants par l’épée et les fit hériter des terres, des demeures et des biens des mécréants.

Il y a aussi une autre interprétation de ce verset. En effet, le Juge martyr Abû ‘Alî nous a rapporté cette tradition transmise par le père d’Abû Burda b. Abû Mûsa<sup>1</sup> : « L’Envoyé de Dieu ﷺ a dit : “*Dieu – Exalté soit-Il ! – m’a fait descendre deux ‘assurances’ (amânayn) destinées à ma Communauté : [la première est contenue dans ce*

verset] : **‘Mais Dieu ne veut pas les châtier alors que tu es parmi eux. Et Dieu n’est point tel qu’Il les châtie alors qu’ils demandent pardon’** (Coran, 8, 33), et après ma mort, vous hériterez de [litt. : je laisserai parmi vous] ‘la demande de pardon’ (*al-istighfâr*) ; et [la seconde est celle contenue dans le verset suivant] : **‘Et Nous ne t’avons envoyé qu’en tant que Miséricorde pour les mondes’** (Coran, 21, 107). Je suis donc l’assurance de mes Compagnons (*anâ amânu ashâbî*)” », et on a dit : contre les innovations blâmables (*al-bida’*), les divergences (*al-ikhtilâf*) et les schismes (*al-fitan*).

Certains ont dit : « De son vivant, le Prophète constituait “la plus grande assurance” (*al-amân al-a’zam*) [pour sa Communauté], et après sa mort, c’est sa tradition (*sunnata-hu*) qui l’est, et il en sera ainsi tant qu’elle durera. À la disparition de celle-ci, attendez-vous à de terribles épreuves et aux divisions ». Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Dieu et Ses Anges prient sur le Prophète. Ô vous qui croyez, priez sur lui et invoquez la Paix en abondance sur lui** » (Coran, 33, 56). Dans ce verset, Dieu témoigne de l’incomparable dignité de Son Prophète ﷺ sur lequel Il prie, et sur lequel prient Ses Anges, et Il ordonne à Ses serviteurs d’en faire autant et d’invoquer Sa Paix sur lui.

Abû Bakr b. Fuwark<sup>2</sup> rapporte qu’un savant a interprété ainsi cette tradition du Prophète : Dieu « *a fait que la Prière soit la chose la plus chère à mes yeux* [litt. : que la prière soit la prunelle de mes yeux] (*ju’ilat qurratu ‘aynî fî al-ṣalât*) », c’est-à-dire : la Prière de Dieu – Exalté soit-Il ! – et de Ses Anges sur moi, et Son ordre à la Communauté humaine d’en faire autant jusqu’au Jour de la Résurrection.

La prière des Anges est la demande de pardon (*istighfâr*) en sa faveur, notre prière est une invocation (*du’â’*) en sa faveur, et Celle de Dieu une miséricorde (*raḥma*).

Certains exégètes ont dit que par : « **Dieu et Ses Anges prient sur le Prophète** », il faut entendre : « ils le congratulent et le bénissent » (*yubârikûn*). En effet, le Prophète ﷺ a bien expliqué la différence entre la « prière » et la « bénédiction » lorsqu’il a

enseigné à prier. Nous reparlerons plus loin du statut de la prière sur lui !

Un théologien a dit à propos des lettres isolées du premier verset de la sourate Marie (Coran, 19) : « **Kâf-Hâ-Yâ-‘Ayn-Ṣâd** » que le « **Kâf** » désigne la suffisance (*al-kifâya*), c’est-à-dire que Dieu suffit à Son Prophète ﷺ, conformément à Sa Parole : « **Dieu ne suffit-Il donc pas à Son serviteur ?** » (Coran, 39, 36). La lettre « **Hâ** » désigne Sa Guidance (*hidâyata-Hu*), conformément à Sa Parole : « **Et Il te guide sur une Voie droite** » (Coran, 48, 2) ; la lettre « **Yâ** », Sa Confirmation (*ta’yîda-Hu*), conformément à Sa Parole : « **C’est Lui qui t’a confirmé en te donnant Son Secours** » (Coran, 8, 62). La lettre « **‘Ayn** » désigne Sa Protection (*‘iṣmata-Hu*), conformément à Sa Parole : « **Et Dieu te protégera des gens** » (Coran, 5, 67) ; et enfin « **Ṣâd** » désigne Ses Prières (*ṣalawâtu-Hu*) sur lui, conformément à Sa Parole : « **Dieu et Ses Anges prient sur le Prophète** », et à cette Autre : « **Mais si vous vous soutenez mutuellement contre le Prophète, sachez que Dieu est son Saint Patron et Protecteur (mawlâ-hu), ainsi que Gabriel et les vertueux d’entre les croyants...** » (Coran, 66, 4). « *Mawlâ-hu* » signifie aussi « *waliyyu-hu* », Son Tuteur et Saint Patron ; et pour ce qui est des « **vertueux d’entre les croyants** », on a dit qu’il s’agit soit des Prophètes, des Anges, d’Abû Bakr, de ‘Umar, de ‘Alî, ou de l’ensemble des croyants.

## Section 9

### Sur les Miracles du Prophète D mentionnés dans la sourate *al-Fath*

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Certes, Nous t'avons accordé une victoire éclatante afin que Dieu te pardonne tes fautes, les anciennes comme les plus récentes, qu'Il parachève Sa Faveur dont Il te comble, qu'Il te dirige sur la Voie droite, et afin que Dieu te prête un précieux secours. C'est Lui qui a fait descendre la quiétude (sakîna) dans le cœur des croyants afin que leur foi croisse davantage ; à Dieu appartiennent les Armées des cieux et de la terre, et Dieu est Omniscient, Sage ; afin aussi d'introduire les croyants et les croyantes dans des Jardins sous lesquels coulent les fleuves et dans lesquels ils demeureront à jamais ; et afin aussi d'effacer leurs mauvaises actions. C'est là, auprès de Dieu, un insigne triomphe. Il punira les hypocrites, hommes et femmes, les associateurs, hommes et femmes, qui entretiennent de mauvaises pensées sur Dieu. Un sort malheureux les attend ! Dieu Se courrouce contre eux, Il les maudit et Il leur prépare la Géhenne. Quel exécration lieu de retour ! À Dieu appartiennent les armées des cieux et de la terre. Dieu est Tout-Puissant et Sage ! Certes, Nous t'avons envoyé comme témoin, comme annonciateur de bonne nouvelle et comme avertisseur, afin que vous croyiez en Dieu et en Son Envoyé, que vous L'honoriez, que vous Le vénériez, et que vous Le glorifiez à l'aube et au crépuscule. En vérité, ceux qui te prêtent un serment d'allégeance ne font que prêter serment à Dieu. La Main de Dieu est au-dessus de leurs mains...*** » (Coran, 48, 1-10).

La distinction, les éloges, l'honneur, le rang du Prophète et les faveurs qu'Il lui a accordés et mentionnés dans ces versets sont inestimables et au-delà de toute description. Le Très-Haut a commencé par l'informer de ce qu'Il a arrêté concernant sa manifestation, sa domination de l'adversaire, la supériorité de sa parole et de sa loi par rapport à toutes les autres, et du pardon qu'Il

lui accorde – et sans devoir rendre compte – pour les fautes passées et futures.

Certains ont dit : Dieu entend par là les fautes commises et celles non commises ; autrement dit, Je te pardonne tout !

Makkî a dit : « Dieu a établi que les largesses sont la cause du pardon (*ja'ala-Llâh al-minnata sababan li-l-maghfirati*). Et elles procèdent toutes de Lui, il n'y a nulle divinité en dehors de Lui, don sur don, considération sur considération ; Il lui a dit : « **Il parachève Sa Faveur dont Il te comble** » (*ibid.*).

Certains ont dit : en humiliant celui qui te traite avec orgueil, ou, selon d'autres : en te faisant conquérir La Mecque et al-Ṭâ'if ; ou encore : en élevant ta renommée en ce monde, en t'assistant et en te pardonnant. Dieu l'informe qu'Il l'a comblé de la Faveur parfaite en humiliant ses ennemis orgueilleux, et lui a accordé la conquête des Cités les plus saintes et importantes, et de les lui avoir fait aimer.

Il a élevé son nom et l'a guidé sur la Voie de la Rectitude qui conduit au Paradis et à la félicité. Il lui a accordé Son Soutien précieux et indéfectible, et a comblé les cœurs des membres de sa Communauté de quiétude et de sérénité en leur faisant l'annonce de [leur rétribution] future, de leur triomphe suprême, de Son Pardon, de Son Voilement de leurs fautes, et Il lui a annoncé le triste sort, en ce monde et dans l'Autre, de ses ennemis, de Sa Malédiction à leur égard, de leur éloignement de Sa Miséricorde, et de leur funeste destination finale.

Puis Dieu a dit : « **Certes, Nous t'avons envoyé comme témoin, comme annonceur de bonne nouvelle et comme avertisseur, afin que vous croyiez en Dieu et en Son Envoyé, que vous L'honoriez, que vous Le vénériez et que vous Le glorifiez à l'aube et au crépuscule** » (*ibid.*, 8).

Dieu cite ici ses vertus et ses particularités, surtout celle qui consiste à témoigner pour lui-même et devant sa Communauté de leur avoir transmis le Message. Certains ont dit : il témoigne en leur faveur de leur profession de foi en un Dieu unique (*al-tawḥîd*). Il leur

annonce la belle récompense – le Pardon selon certains – qui les attend, et admoneste ses ennemis en leur promettant le châtement.

Certains ont dit : « Il prévient contre les égarements, afin que l'on croie en Dieu puis en lui, celui que Dieu a prédestiné à la félicité. On a dit à propos de : pour « **que vous L'honoriez** (*tu'azzirû-Hu*) » (*ibid.*), ou : « Le révérez », ou : « Lui apportiez votre aide », ou encore : « excédez dans vos célébrations de Sa Louange ». Et à propos de pour « **que vous Le vénérez** » (*ibid.*), on a dit : « Le magnifiez ».

Certains ont lu « *tu'azzizû-hu* » au lieu de « *tu'azzirû-Hu* », c'est-à-dire que vous lui apportiez soutien et le chérissiez, auquel cas il s'agit alors de Muhammad ﷺ, alors que l'expression : « **que vous Le glorifiez** (*tusabbihû-Hu*) », se réfère à Dieu – Exalté soit-Il !

Ibn 'Atâ' a dit : « Dieu a réuni dans cette sourate les différentes faveurs octroyées au Prophète ﷺ et inhérentes à la "Victoire manifeste" (*al-fath al-mubîn*), à savoir : les signes de l'exaucement de ses vœux et de Son Pardon, signes relatifs à l'Amour (*al-mahabba*) qu'Il lui porte et à la Faveur par excellence ; les signes de son élection et de sa guidance ; les signes de Sa sainte Protection. Le Pardon consiste à le soustraire à tout défaut et la Faveur par excellence est l'octroi du plus parfait degré [de sainteté] (*al-daraja al-kâmila*). La guidance est l'invitation à la Contemplation (*al-mushâhada*) ».

L'Imâm Ja'far b. Muhammad a dit : « Les plus grandes Faveurs que Dieu lui a octroyées sont les suivantes : Il a fait de lui Son bien-aimé (*habîba-Hu*), Il a juré par « sa vie », Il a abrogé toutes les lois antérieures à la sienne, Il l'a élevé jusqu'au « Lieu suprême » (*al-mahall al-a'lâ*) et le recouvrit, durant cette Ascension, de Sa Protection de façon à ce que son regard ne se détournât pas et ne fût point abusé. Il l'a envoyé à l'humanité entière et lui a rendu licite, ainsi qu'à sa Communauté, les butins. Il l'a établi « intercesseur parfait » et « seigneur des fils d'Adam ». Il a uni Sa mention à la sienne et Son Agrément au sien, et a fait de lui le « deuxième pilier de la Profession de foi »<sup>1</sup>.

Puis Dieu a dit : « **ceux qui te prêtent un serment d'allégeance ne font que prêter serment à Dieu. La Main de Dieu est au-dessus de leurs mains...** » (*ibid.*, 10).

Il s'agit ici du serment d'allégeance appelé « Serment d'Agrément » (*bay'at al-ridwân*), et le verset signifie que les croyants ont prêté serment à Dieu à travers celui qu'ils t'ont prêté. « **La Main de Dieu est au-dessus de leurs mains** », c'est-à-dire : la Puissance divine, ou encore : Sa récompense, Sa Faveur, Son Pacte. En fait, il s'agit ici d'une métaphore (*isti'âra*) et d'un discours symbolique (*tajnîs*), afin de confirmer le serment d'allégeance et l'insigne rang de celui à qui on le prête. On retrouve ce genre de symbolisme dans cet autre verset : « **Vous ne les avez pas tués, mais c'est plutôt Dieu qui les a tués. Et tu ne lançais pas (les flèches) lorsque tu lançais, mais c'est Dieu qui lançait !** » (Coran, 8, 17).

Le premier exemple est une allégorie, mais celui-ci est bien une réalité, car celui qui tue et celui qui lance n'est autre que Dieu, car Il est le créateur de Son action, de Son tir et du pouvoir de le faire. Il est la Cause première.

Par ailleurs, il est impossible que les hommes puissent toucher leurs cibles à tous les coups, et donc éliminer tous leurs adversaires. De plus, les Anges ont réellement apporté leur concours durant la bataille.

On a dit aussi à propos de ce verset : il s'agit ici d'une métonymie, d'une correspondance, et d'une formule parabolique propre à la langue arabe dont la signification est la suivante : « En fait, vous ne les avez pas tués, et toi, tu ne leur as pas lancé de terre et de pierres au visage, mais c'est Dieu qui les a touchés en jetant l'effroi dans leur cœur, et l'avantage retiré de ces jets de flèches et de pierres procède de l'Action divine, car c'est Lui qui donne la mort et c'est Lui qui ajuste le tir. Lui, de manière formelle, et toi, de manière nominale.

## Section 10

**Ce que Dieu a mentionné dans Son Livre précieux à propos de sa dignité,  
du rang qu'il occupe auprès de Lui et de ce par quoi Il l'a distingué  
et qui n'a pas été indiqué précédemment**

[Sur ces sujets, on lira] le récit de son Ascension dans la sourate de « L'Ascension nocturne » et dans celle de « L'Étoile », et les descriptions qui y sont faites à propos de son insigne rang, de sa proximité [de Dieu], des merveilles qu'il a vues de ses yeux, et de la protection spéciale que Dieu lui a accordée : « **Et Dieu t'accorde [Sa] Protection contre les gens !** » (Coran, 5, 67), et : « **Lorsque les mécréants complotent contre toi pour s'emparer de toi, pour te tuer ou pour t'expulser ; lorsqu'ils usent de stratagèmes, alors Dieu aussi use de stratagèmes, et Il est le meilleur des stratèges** » (Coran, 8, 30), et encore : « **Si vous ne secourez pas le Prophète, [sachez que] Dieu l'a déjà secouru...** » (Coran, 9, 40).

En effet, Dieu a repoussé les torts qu'ils voulaient lui faire subir après qu'ils se furent alliés pour l'éliminer et se libérer de lui : Il a recouvert leur vue lorsqu'ils encerclèrent sa demeure et lorsqu'ils le cherchèrent en vain dans la grotte où il s'était réfugié. Et Il déposa la quiétude dans son cœur. Le récit de la grotte et de son émigration a été rapporté par Surâqa b. Mâlik<sup>1</sup>, et a été authentifié et repris par les spécialistes de la Tradition et les biographes.

Parmi les autres marques de distinction, ces versets : « **Certes, Nous t'avons accordé le "Kawthar" ! Prie donc ton Seigneur et immole [en Son Nom. Et sache que c'est] ton ennemi qui restera sans postérité** » (Coran, 108, 1-3), où Dieu l'informe de lui avoir accordé le Bassin « *Kawthar* » qui, selon certains, est un fleuve du Paradis, selon d'autres, l'abondance de bien, l'Intercession, l'accomplissement de nombreux Miracles, la Prophétie, la Connaissance. Versets où Dieu répond aussi à son ennemi qu'Il a destiné à rester sans postérité : « ton ennemi qui te hait, méprisable

et abject, restera seul et esseulé, et rien de bon et d'utile ne sortira de lui ».

Une autre marque distinctive de son rang est l'octroi des « sept redoublés » : Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Et certes, Nous t'avons accordé les “sept redoublés”, et l’“inestimable Coran”** » (Coran, 15, 87).

On a dit :

les « **sept redoublés** » (*al-sab'û al-mathânî*) sont les [sept] plus longues sourates du Coran, et « **l'inestimable Coran** » est la « Mère du Coran » (*Ummu al-Qur'ân*) ;

les « **sept redoublés** » sont la « Mère du Coran », et « **l'inestimable Coran** » est l'ensemble du Coran ;

les « **sept redoublés** » sont : les ordres, les prohibitions, les heureuses annonces, les admonitions, les exemples et les faveurs contenues dans le Livre, ainsi que la proclamation du Coran. Et la « Mère du Coran » est la [première sourate du Coran, la « *Fâtiḥa* »], appelée aussi la « redoublée », car elle est répétée dans chaque unité de prière (*rak'a*). Et Dieu la lui a spécifiquement octroyée et destinée, et non aux autres Prophètes. Et on a désigné le Coran de « *Mathânî* », car il renferme des récits qui y sont répétés.

Et enfin, on a dit que les « **sept redoublés** » sont les sept privilèges que Dieu a accordés au Prophète ﷺ : la Guidance, la Prophétie, la Miséricorde, l'Intercession, la sainte Protection, la Gloire et la Quiétude.

Puis le Très-Haut a dit : « **Et Nous avons fait descendre sur toi le Rappel pour que tu exposes clairement aux hommes ce qui a été révélé à leur intention. Peut-être réfléchiront-ils ?** » (Coran, 16, 44) ; et : « **Nous ne t'avons envoyé à la totalité des hommes que comme annonceur de bonne nouvelle et comme avertisseur ; mais la plupart des gens ne savent pas** » (Coran, 34, 28) ; et encore : « **Ô vous les hommes ! En vérité, je suis l'Envoyé de Dieu à vous tous, Celui à qui appartient le Royaume des ciels et de la terre. Il n'y a de Dieu que Lui. C'est Lui qui fait vivre et qui fait mourir. Croyez en Dieu et en Son Envoyé, le**

**Prophète illettré qui croit en Dieu et en Ses paroles ; suivez-le ! Peut-être serez-vous bien guidés ?** » (Coran, 16, 44). Il s'agit ici de privilèges qui lui sont propres.

Puis le Très-Haut a dit : « **Nous n'avons dépêché aucun Envoyé sans qu'il parle la langue de son peuple, et sans qu'il puisse lui exposer clairement Son message. Dieu égare qui Il veut et guide qui Il veut ; Il est le Puissant, le Sage** » (Coran, 14, 4), c'est-à-dire qu'Il les a envoyés spécifiquement à leur peuple respectif, alors qu'Il a envoyé Muhammad à l'humanité entière, ainsi qu'il l'a confirmé par ces propos : « **On m'a envoyé à l'ensemble de l'humanité** »<sup>1</sup>.

Dieu a dit aussi : « **Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes, et ses Épouses sont leurs Mères** » (Coran, 33, 6).

Les exégètes ont dit : les droits qu'il a sur eux sont comparables au pouvoir qu'exerce un maître sur son esclave : suivre ses avis avant les leurs. « **Ses épouses sont leurs Mères** », elles ont donc le même titre que leur propre mère, avec les interdictions que cela comporte, c'est-à-dire que nul ne peut prétendre en épouser une après la mort du Prophète ﷺ en raison de la dignité de son rang, [et donc de celle acquise par ses épouses en l'épousant], et parce qu'elles seront encore ses épouses dans l'Autre monde. On a aussi dit, et « il ﷺ est un père pour eux (croyants) », mais cette partie ne figurant pas dans le Livre saint, elle a donc été supprimée pour les divergences qu'elle suscite.

Puis Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Et Dieu a fait descendre sur toi le Livre et la Sagesse. Il t'a enseigné ce que tu ne savais pas. La Grâce de Dieu envers toi est infinie** » (Coran, 4, 113). On a dit : la plus grande Grâce accordée est la Prophétie, ou : ce qui lui a été destiné dans l'Éternité sans début (*al-azal*).

Enfin, selon al-Wâsiṭī, la plus grande Grâce qui lui a été accordée est d'avoir pu soutenir Sa Vision, alors que Moïse n'a pu le faire !

---

1. Al-Samarqandī, Naṣr b. Muhammad (m. 373 /375 H), cf. *Tafsīr baḥr al-'Ulūm*.

2. Al-Baydâwî, Abû Muhammad b. ‘Umar b. Muhammad b. ‘Alî (m. 685 H), cf. *Anwâr al-Tanzîl wa asrâr al-ta’wîl*.

3. ‘Abd Allâh Ibn ‘Abbâs (m. 67 H) ﷺ, cousin paternel du Prophète. Il est l’un des plus grands maîtres, juriste et exégètes de l’Islam.

1. Al-Kalbî, Muhammad b. Sâ’ib b. Bishr b. ‘Amrû b. al-Hârith (m. 146 H) : fameux exégète et traditionniste de Koufa.

2. L’Imâm Ja’far al-Sâdiq, b. Muhammad al-Bâqir b. ‘Alî Zîn al-‘Abidîn b. al-Husayn al-Sabt (m. 148 H) : descendant direct du Prophète, il est l’une des sources les plus importantes de la tradition islamique, aussi bien pour les sunnites que pour les shiites. Les imamites, ou shiites duodécimains, le considèrent comme le VI<sup>e</sup> de leurs douze Imâms.

3. Rapporté par Ibn Mas’ûd, et transmis par Al-Bazzâr. Certains jugent sa chaîne de transmetteurs faible (*da’îf*). Par cette Tradition, il faut comprendre que la vie du Prophète constitue une bénédiction pour ses contemporains du fait de sa présence parmi eux. Il pouvait leur transmettre directement la Connaissance et répondre à toutes leurs interrogations. Sa mort aussi constitue une bénédiction, du fait qu’il loue les belles actions des croyants et implore le pardon pour leurs erreurs, conformément à la version complète de cette Tradition : « *Ma vie est un bien (khayrun) : vous interrogez et vous obtenez des réponses. Et ma mort est un bien pour vous, car vos œuvres me sont montrées dans l’Au-delà : à chacune de vos belles actions, je loue Dieu, et à chaque fois que j’en vois de mauvaises, je demande à Dieu de vous pardonner* ».

1. Par “*faraṭ*” on entend aussi celui qui parvient le premier à la source originelle ou au point d’eau (cf. *Lisân al-‘Arab*).

2. Rapporté par Muslim in *al-Faḍâ’il*, 24.

3. Ka’b al-Aḥbâr, b. Mâti’ b. Dhû Hijr al-Himyarî (m. 32 H). Avant son entrée en Islam, survenue à l’époque d’Abû Bakr, il était l’un des plus grands savants juifs yéménites. Il a rapporté de nombreuses traditions ayant pour thèmes les civilisations préislamiques et les prophètes antérieurs.

4. Sa’îd b. Jubayr al-Asadî (m. 95 H), d’origine éthiopienne, est l’un des savants majeurs parmi les traditionnistes et juristes musulmans de la seconde génération (*al-tâbi’in*). Il mourut en martyr victime d’al-Hajjâj b. Yûsuf Al-Thaqafî (m. 95 H), le terrible gouverneur de Bagdad.

1. Sahl al-Tustarî, b. ‘Abd Allâh b. Yûsuf (m. 91 H). Fameux exégète réputé pour son ascèse. Il est l’auteur d’un fameux commentaire coranique.

2. Ḥasan al-Baṣrî, Abû Sa’îd b. Yasâr (m. 110 H), le savant le plus érudit de son époque.

3. Al-Mâwardî, Abû al-Ḥasan ‘Alî b. Muhammad b. Ḥabîb (m. 450 H), juge, philosophe et exégète. Il est l’auteur de nombreux ouvrages de philologie, de

droit, d'éthique, et d'un commentaire coranique. Ses œuvres les plus célèbres sont : *Adâb al-dunyâ wa-l-dîn*, *Al-Aḥkâm al-sultâniyya* et *Al-Nukat wa-l-'Uyûn*.

4. Sulamî, Abû 'Abd ar-Raḥmân Muhammad b. al-Husayn b. Mûsâ Al-Nishâbûrî (412 H), grand ascète et auteur prolifique. Il est l'auteur du fameux commentaire : *Ḥaqâ'iq al-tafsîr*.

1. Yahyâ b. Adam, b. Sulaymân al-Amawî (m. 203 H) : juriste et homme de science, il compte aussi parmi les traditionnistes les plus fiables.

2. Abû Sa'îd al-Khudrî, Sa'd b. Mâlik b. Sinân (m. 74 H), proche Compagnon du Prophète ﷺ. Il participa à douze campagnes militaires, et a rapporté une quantité considérable de Traditions

1. En arabe : la particule de liaison « *wa* » (*waw al-'atf al-musharrika*).

2. Hudhayfa, ibn Hasl b. Jâbir al-'Absî (m. 36 H), surnommé Hudhayfa b. al-Yamân, Compagnon du Prophète ﷺ, qui l'avait fait le dépositaire de son secret (*ṣâhib sirr al-rasûl*) concernant les hypocrites.

3. Cf. aussi Ibn Mâja, *Al-Kaffarât*, 13.

4. Al-Khattâbî, Aḥmad b. Muhammad b. Ibrâhîm b. al-Khattâb al-Bistî (m. 388 H), savant et exégète, il a écrit entre autres ouvrages le *Ma'âlim al-Sunan* et *Bayân I'jâz al-Qur'ân*.

5. Cf. Muslim, *al-Jumu'a*, 48 ; Aḥmad, IV, 256-379.

1. Abû al-'Âliya, Rafî' b. Mahrân al-Riyâhî al-Basrî (m. 90 ou 93 H), fameux Imâm, savant et exégète de Basra.

1. 'Abd al-Raḥmân b. Zayd b. Aslam al-'Umarî al-Madanî, fameux exégète ; il est l'auteur d'un livre : *Al-Nâsikh wa-l-mansûkh* sur l'abrogé et l'abrogeant du Coran.

2. Mujâhid Abû al-Hajjâj b. Jabr al-Makkî al-Makhzûmî (m. 104 H), plus connu sous le nom de Mujâhid. Imâm, juriste et savant, il est surtout réputé pour le grand nombre de Traditions qu'il a fidèlement rapportées, ainsi que pour ses commentaires coraniques. Il fut l'élève d'Ibn 'Abbâs qui lui enseigna le Coran et son exégèse, les Traditions prophétiques ainsi que la jurisprudence islamique (*al-fiqh*).

1. 'Abd Allâh b. 'Amru b. al-'Âs (m. 65 H), Compagnon du Prophète. Il fut le premier à mettre par écrit les Traditions prophétiques après y avoir été autorisé par le Prophète ﷺ. Abû Hurayra a dit à son sujet : « Nul ne connaissait autant de Traditions prophétiques que moi, excepté 'Abd Allâh b. 'Amru qui, lui, écrivait et pas moi ».

2. 'Abd Allâh b. Salâm al-Hârith (m. 43 H), Compagnon du Prophète. Avant son entrée en Islam, il faisait partie des grands rabbins juifs de Médine.

1. La confirmation coranique est la suivante : « **S'ils avaient voulu aller au combat, ils s'y seraient préparés avec soin ; mais il a déplu à Dieu qu'ils**

**y soient allés, et Il les a rendus indolents. On leur a dit : “Restez avec ceux qui restent !” S’ils étaient partis avec vous, ils ne vous auraient ajouté que des ennuis, ils auraient semé la dissension parmi vous en incitant à la révolte, d’autant que certains d’entre vous les écoutent avidement. Mais Dieu connaît les iniques ! »** (Coran, 9, 46-47).

2. ‘Amrû b. Hishâm b. al-Mughîra b. ‘Abd Allâh : le plus odieux des adversaires de l’Envoyé de Dieu ﷺ. Abû Jahl, le « père de l’ignorance », est le surnom que lui donnèrent les musulmans après que les mecquois l’avaient surnommé « Abû al-Hikma », le « père de la sagesse ». Il mourut au cours de la bataille de Badr en l’an 2 de l’Hégire.

1. Coran 6, 33.

1. Par exemple, dans le Coran, pour « le Messager », cf. 5, 41 ; pour « le Prophète », cf. 8, 64-65 ; pour « l’enveloppé », cf. 73, 1 ; pour « le recouvert d’un manteau », cf. 74, 1.

2. Le terme « *sayyid* » signifie aussi lion (*asad*).

1. Al-Zajjâj, Ibrâhîm b. al-Sarî b. Sahl, linguiste et grammairien de Bagdâd (241-311 H). Parmi ses œuvres, on compte *Ma’ânî al-Qur’ân* et *Al-Ishtiqâq*.

2. Tradition rapportée par Abû Dâwud, *al-Sunna*, 13, et par Ibn Mâja, *al-Zuhd*, 37.

1. Cette interprétation a été faite par Qatâda ; cf. le commentaire de ce verset par al-Samarqandî, *op. cit.*

2. Ibn ‘Abbâs a dit : « Qâf est le nom d’une Montagne d’émeraude verte qui entoure la terre ; c’est elle qui donne au ciel sa couleur » (cf. al-Samarqandî, *ibid.*)

1. Le Prophète ﷺ a dit : « L’étendue de mon Bassin sera égale à la distance séparant ‘Ayla (Eilat) de San’a dans le Yémen. Il y aura des aiguères aussi nombreuses que les étoiles du ciel » (Muslim, had. 4258).

Le Bassin du Prophète est la source d’eau où s’abreuvera sa Communauté le Jour de la Résurrection. Selon la tradition, l’eau de ce Bassin est plus blanche que le lait (ou l’argent) et plus douce que le miel, son odeur est meilleure que le musc, et quiconque y boira ne connaîtra jamais plus la soif (cf. Ibn Mâja, Tirmidhî et al-Hâkim).

1. En arabe : pronom.

1. Tradition rapportée par Tirmidhî dans son commentaire de cette sourate.

2. Muhammad b. al-Hasan b. Fuwrak (m. 406 H) : savant, traditionniste, théologien et juriste. Il est l’auteur d’une centaine d’ouvrages.

1. La Profession de Foi (*shahâdat al-tawhîd*) : « Nulle divinité en dehors de Dieu et Muhammad est l’Envoyé de Dieu » constitue le premier pilier (*rukni*) de l’Islam.

1. Surâqa b. Mâlik (m. 24 H), Compagnon du Prophète. Avant son entrée en Islam, il exerçait le métier d'éclaireur et de pisteur. C'est à lui qu'Abû Sufyân et ses alliés s'adressèrent pour retrouver le Prophète ﷺ après qu'il eut fui La Mecque.

1. Rapporté par Muslim, *al-Masâjid*, 3, et par al-Dârimî, *al-Siyar*, 28.

## **DEUXIÈME CHAPITRE**

**DIEU A PARACHEVÉ SON ASPECT PHYSIQUE  
ET SON CARACTÈRE,  
ET LUI A ACCORDÉ LES PLUS NOBLES QUALITÉS  
EN MATIÈRE RELIGIEUSE ET DANS SES RELATIONS  
ET AFFAIRES DE CE MONDE.**

Ô toi qui aimes ce noble Prophète ﷺ et qui cherches à connaître les détails de son rang élevé, sache que les qualités de majesté et de perfection chez les hommes sont de deux genres :

– celles qui sont nécessaires en ce monde, et sont requises par la nature même de l'homme et par la vie d'ici-bas ;

– et celles acquises en matière religieuse, et qui suscitent les compliments et les éloges de celui qui en dispose et le rapprochent tout près de Dieu – Exalté soit-Il !

Celles qui sont nécessaires sont à leur tour divisées en deux sous-catégories :

celles purement nécessaires (*al-darûrî al-mahd*), et qui sont les qualités où l'individu n'a pas de choix et qui ne peuvent être acquises, comme celles innées concernant la perfection physique, la beauté de l'aspect, les capacités intellectuelles, la facilité d'élocution, la puissance des sens et des membres, l'équilibre de ses mouvements, la noblesse de son lignage, la puissance de son peuple et la générosité de sa terre, ainsi que toutes les autres qualités requises pour sa subsistance, son repos, son habillement, sa maison, son mariage, ses biens et son prestige.

Ces qualités peuvent rejoindre celles relevant de la vie future, si ce à quoi l'on aspire est la piété, et si l'on parvient à contrôler et à éduquer son corps selon le besoin et les règles de la Loi divine.

Quant aux qualités acquises pour la vie future (*al-muktasaba al-ukhrawiyya*), il s'agit de celles ayant trait au caractère éminent et aux règles de conduite conformes à la Loi, comme l'observance de la religion, la science, la délicatesse, la patience, la reconnaissance, l'action, l'ascèse, la modestie, la continence, la libéralité, le courage, la pudeur, la magnanimité, la générosité d'âme, l'humilité, la décence, le silence, le non-emportement, la sérénité, la clémence, les bonnes règles de convenance et de cohabitation, et les autres qualités semblables et qui constituent les plus beaux traits de caractère (*husn al-khuluq*). Ces qualités peuvent être innées chez

certaines individus et faire partie de leur tempérament naturel. Mais, pour les autres qui n'en sont pas dotés, ils peuvent les acquérir pour peu que leur nature y soit préparée et possède en son sein une part qui l'y prédispose, comme nous l'expliquerons plus tard, si Dieu le permet !

Et bien que ces qualités puissent aussi être acquises pour des raisons ne concernant que ce bas monde, plutôt que Dieu ou la Vie future, elles n'en demeurent pas moins – selon l'accord des gens dotés d'intellects sains – de belles et nobles qualités.

Dieu l'a distingué en lui accordant les qualités totales et innombrables

*Al-Qâdî a dit :*

Si les qualités de perfection et de beauté sont celles mentionnées plus haut, et si l'on peut trouver un individu parmi nous doté d'une ou de deux de ses qualités à chaque époque, qu'il s'agisse de lignage, de beauté, de puissance, de science, d'amabilité, de courage ou d'indulgence, et qu'on le cite en exemple, et qu'on associe son nom à telle ou telle autre qualité au point de conquérir nos cœurs, alors que peut-être même cet homme est mort depuis des lustres, que dire alors de qui est doté de toutes ces qualités, innombrables et indescriptibles !

Qualités que l'on ne peut obtenir ni par acquisition ni par un quelconque artifice, mais dont l'octroi relève uniquement du Très-Haut, du Sublime (*al-mu'tâl*). Ces Qualités sont : la Prophétie et la « Mission de Messager », l'Amitié et l'Amour divins ainsi que Son Élection.

[Parmi ses qualités non acquises :] L'Ascension [jusqu'à Lui], la Vision, la Proximité, le Rapprochement, la Révélation, l'Intercession, le Moyen (*al-wasîla*), la Dignité, le Degré élevé et la Station digne de louanges, al-Burâq, l'Échelle, l'Universalité de la Mission, la Conduite de la Prière en présence des autres Prophètes, le Témoignage parmi les Prophètes et les peuples, la Seigneurie parmi les êtres humains, l'Étendard de la louange (*liwâ' al-ḥamd*), l'heureuse Annonce, l'Admonition, le Rang auprès du Maître du Trône et Son Obéissance, le Dépôt sacré et la Faveur parfaite, le

Pardon pour les fautes antérieures et à venir, la dilatation de la poitrine, le soulèvement des fardeaux, l'élévation de son nom, le précieux secours, la descente de la quiétude, l'assistance des Anges, le don du Livre, de la Sagesse, des Sept redoublés et du Glorieux Coran, la purification de la Communauté, l'appel à Dieu, la Prière de Dieu et la prière des Anges, l'arbitrage entre les gens par ce que Dieu lui a clairement montré, l'allègement des souffrances des hommes et l'enlèvement de leurs carcans.

[Et ces autres qualités :] Le Serment fait en son nom, l'exaucement de ses vœux, le pouvoir de faire parler les choses inertes et de s'exprimer dans des langues étrangères, le pouvoir de redonner vie aux morts, de rendre l'ouïe aux sourds, de faire jaillir de l'eau de ses doigts, de rendre abondante [la nourriture] qui se fait rare, d'avoir fendu la lune en deux, de faire revenir le soleil, de remettre les choses à leur juste place, de la victoire en jetant l'effroi dans le cœur de ses ennemis, de connaître les mystères, de l'ombre de la nuée, des marques de respect des cailloux, de soigner les douleurs, de la protection contre le mal des hommes, et de toutes les autres qualités innombrables et que ne connaît que Celui qui les lui a spécifiquement octroyées, Dieu, et il n'y a nulle autre divinité que Lui.

Et ces autres qu'il lui a destinées dans l'ultime Demeure, tels les Stations de la Générosité, les Degrés de Sanctification, les Grades de la Félicité et des Splendeurs, et autres dons face auxquels se rendent les intelligences et où, perplexes, s'égarer les imaginations.

### **À propos de certains aspects du Prophète**

Si tu affirmes – puisse Dieu être généreux à ton égard ! – que le Prophète ﷺ est supérieur à tous les hommes, qu'il occupe la position la plus élevée, qu'il possède les vertus les plus parfaites et la plus parfaite dignité, sache donc que tu empruntes la voie de la description des qualités de la perfection, et qu'il s'agit d'un chemin merveilleux, et que tu as attisé en moi le désir de détailler certains de ces aspects.

Sache donc – que Dieu illumine ton cœur et le mien, et multiplie l’amour que nous éprouvons pour ce noble Prophète ﷺ ! – que si tu examines soigneusement les qualités de la perfection qui ne s’acquièrent pas, qui sont innées et font partie de la réalité intime du Prophète ﷺ, tu t’apercevras qu’il les possède toutes et qu’il en détient – selon l’accord unanime des rapporteurs de traditions – toutes les vertus, dont certaines sont devenues caduques.

Quant à la beauté de sa forme et de l’harmonie de ses traits et de ses membres, elle est confirmée par les nombreuses et notoires traditions authentiques, comme celles rapportées par ‘Alî, Anas b. Mâlik, Abû Hurayra, al-Barâ’ b. ‘Âsib, la Mère des Croyants ‘Âisha, Ibn Abû Hâla, Abû Juḥayfa, Jâbir b. Samura, Umm Ma’bad, Ibn ‘Abbâs, Mu’arrid b. Mu’ayqib, Abû Tufayl, al-‘Addâ’ b. Khâlid, Khuraym b. Fâtik, Ḥakîm b. Hizâm ﷺ, et bien d’autres traditions encore qui rapportent que le Prophète ﷺ était blanc de peau, avait de grands yeux noirs et profonds, le visage légèrement rougeâtre, avec une délicate pointe de rouge dans les yeux, de longs cils, les sourcils bien espacés et sans poils au milieu, un nez fin, les dents légèrement écartées, le front large, le visage rond, la barbe bien fournie, le ventre plat, le torse et les épaules larges, une ossature épaisse, des bras puissants, les paumes des mains et les plantes des pieds larges, les membres longs, une peau brillante, une fine ligne de poils du nombril à la poitrine, une taille moyenne – ni courte ni trop grande – , et la capacité de se mettre à la même hauteur que celle de ceux, plus hauts que lui, qui marchaient à ses côtés, la chevelure dense, ni lisse ni crépue, un sourire écarlate et aussi frais que la rosée. La lumière jaillissait de sa bouche lorsqu’il parlait. Il avait la plus belle nuque qui soit, un corps parfait, robuste et ferme, et il n’était ni dodu ni joufflu.

Al-Barâ’ b. ‘Azib<sup>1</sup> ﷺ a dit : « Je n’ai jamais vu un homme vêtu d’un manteau rouge aussi beau que l’Envoyé de Dieu ﷺ ».

Abû Hurayra ﷺ a dit : « Je n’ai jamais rien vu d’aussi beau que l’Envoyé de Dieu ﷺ. On aurait dit que la lumière du soleil éclairait son visage et, lorsqu’il riait, la lumière de son rire était réfléchié tout autour de nous ».

Jâbir b. Sumra rétorqua à un tel qui disait que le visage du Prophète ﷺ était aussi effilé qu'une lame : « Non ! il avait le visage rond et était comme le soleil et la lune ».

Umm Ma'bad<sup>2</sup> en a donné la description suivante : « De loin, il était le plus bel homme, et de près, il était agréable et bien plus beau encore ».

Que Dieu – Exalté soit-Il ! – répande sur lui Sa Grâce et Sa Paix en abondance à chaque fois qu'il est mentionné, et que les distraits oublient d'en évoquer le nom !

Ibn Abû Hâla a dit : « Son visage était aussi brillant que la pleine lune ».

À la fin de description qu'il en a donnée, 'Alî ﷺ a dit : « Quiconque le voyait la première fois était envahi de crainte révérencielle, et tous ceux qui le côtoyaient l'aimaient.

Quiconque le décrit ne peut que reconnaître : je n'ai jamais vu un homme pareil, ni avant ni après l'avoir rencontré ».

Il existe de nombreuses traditions authentiques à ce sujet, mais nous nous sommes contentés de celles-ci, qui devraient être assez représentatives et qui répondent au but recherché.

### **La propreté de son corps**

Pour ce qui est de sa propreté, de son odeur et de sa sueur, et de l'exemption de toute tare ou handicap, sache que Dieu – Exalté soit-Il ! – l'en a distingué du reste de l'humanité, et les a complétées par l'hygiène rituelle requise par la Loi, et par les dix règles [de propreté] naturelles<sup>3</sup>.

L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *La Religion a été édiflée sur la propreté* »<sup>1</sup>.

Sufyân b. al – 'Asî et d'autres ont dit : « Selon Aḥmad b. 'Umar, Abû al-'Abbâs al-Râzî, Abû Aḥmad al-Julûdî, Ibn Sufyân, Muslim, Qutayba, Ja'far b. Sulaymân et Thâbit, Anas a dit : “Je n'ai jamais senti d'ambre ou de musc plus parfumés que l'odeur de l'Envoyé de Dieu e” ».

Jâbir b. Samura rapporte que lorsque que le Prophète ﷺ lui essuya le visage de sa main, celle-ci était fraîche et parfumée comme si elle sortait de la cuve d'un préparateur de fragrances.

D'autres témoins rapportent que même lorsqu'il ne se parfumait pas la main, son odeur demeurait une journée entière sur les mains qu'il avait serrées. Il en était ainsi aussi pour l'enfant à qui il avait caressé la tête, et qu'on distinguait des autres garçons par l'odeur que sa main avait laissée sur lui.

On rapporte aussi qu'au cours d'une nuit passée dans la demeure d'Anas, où il transpira, la mère de ce dernier se mit à recueillir la sueur du Prophète ﷺ dans un flacon. Lorsque l'Envoyé de Dieu ﷺ lui en demanda la raison, elle répondit : « Nous la mélangeons à notre parfum car il s'agit du plus précieux des parfums ».

Dans son *Grand Traité d'Histoire*, Bukhârî<sup>2</sup> cite ce témoignage de Jâbir<sup>3</sup> ﷺ : « On savait si le Prophète avait emprunté un chemin à l'odeur agréable qu'il laissait derrière ». Selon Ishâq b. Râhawayh ﷺ, cette odeur lui était naturelle et particulière, et sans recourir à un parfum.

Al-Muzanî rapporte aussi ce témoignage de Jâbir ﷺ : « Je suis monté en croupe derrière le Prophète ﷺ et j'ai embrassé le Sceau de la Prophétie (*khâtam al-nubuwwa*). Une odeur de musc en émanait ».

Certains amateurs de la tradition et de la biographie du Prophète ﷺ racontent que lorsqu'il voulait se rendre à la selle, le sol s'ouvrait pour absorber toute trace d'urine ou de selles, et dégageait une odeur agréable.

Muhammad b. Sa'd, secrétaire d'al-Wâqidî<sup>4</sup>, rapporte à ce sujet ce récit de la Mère des Croyants, 'Âisha ﷺ, où elle demanda au Prophète ﷺ : « *Bien que tu te rendes pour faire tes besoins, nous n'en voyons aucune trace. Le Prophète lui répondit : "Ô 'Âisha, ignores-tu que la terre engloutit ce qui sort des Prophètes, de sorte qu'il n'en reste aucune trace visible ?"* »

Et bien que cette tradition ne soit pas notoire, certains savants retiennent toutefois que le corps de l'Envoyé de Dieu ﷺ n'était pas

souillé par ces deux événements [physiologiques]. C'est aussi l'opinion de certains savants shaféites, comme le rapporte l'Imâm Abû Naṣr b. al-Ṣabbâgh dans son *Shâmil*, ou encore, parmi d'autres Savants, ce que mentionne Abû Bakr b. Sâbiq al-Mâlikî dans son *Badî' fî furû' al-Mâlikiyyas*, à propos des opinions propres aux shaféites et le fait qu'aucune chose concernant le Prophète ﷺ ne peut être nuisible ou désagréable.

Il en est de même de ce récit fait par 'Alî ﷺ : « J'ai procédé au lavage de la dépouille du Prophète ﷺ et j'affirme n'y avoir trouvé rien de commun aux autres dépouilles ; [émervillé], je m'écriai : "parfumé de ton vivant et parfumé à ta mort !" Puis, un parfum suave et inconnu, que nous n'avions jamais perçu auparavant, émana de son corps béni ». Abû Bakr ﷺ a rendu le même témoignage après avoir embrassé et salué le Prophète ﷺ après sa mort.

Entre autres récits, celui où Mâlik b. Sinân<sup>1</sup> a bu le sang du Prophète ﷺ lors de la bataille d'Uḥud. Il a sucé le sang du Prophète ﷺ après en avoir reçu l'accord, et s'est entendu dire : « *Le Feu ne le touchera pas* ». De même pour 'Abd Allâh b. Zubayr<sup>2</sup> qui a sucé le sang de l'Envoyé de Dieu ﷺ après qu'on lui a pratiqué une saignée (*hijâma*), et qui ne s'y est pas opposé. Il lui dit : « *Prends bien garde aux gens, et malheur à eux [s'ils te font du mal] !* »

Un autre récit de ce genre concerne cette fois une femme qui, par mégarde, but de son urine, et à qui le Prophète ﷺ dit : « *Tu ne te plaindras jamais plus de douleurs au ventre* ». Aussi, comme on peut le voir, il n'a jamais contraint aucune de ces personnes à se laver la bouche ni ne l'a explicitement censurée.

Cette dernière tradition est authentique, et figure dans l'apologie de Dâraqutnî<sup>3</sup> et dans les « Collections authentiques » de Bukhârî et Muslim<sup>4</sup>.

Le nom de cette femme est Baraka<sup>1</sup>, mais il y a des divergences sur sa filiation. On a dit qu'il s'agirait peut-être d'Umm Ayman<sup>2</sup>, une femme au service du Prophète ﷺ qui aurait rapporté le récit suivant : « Le Prophète ﷺ avait un récipient en bois de palmier que l'on mettait sous son lit et qu'il utilisait pour uriner durant la nuit. Un

matin, après s'être soulagé la nuit d'avant, il trouva le récipient vidé de son contenu. Il interrogea alors Baraka qui lui avoua : "je me suis réveillée au cours de la nuit en éprouvant une grande soif, j'ai donc bu sans trop faire attention" ». Cette tradition a été rapportée par Ibn Jurayj et d'autres.

On rapporte aussi que l'Envoyé de Dieu ﷺ est né circoncis et le cordon ombilical sectionné. Amina, sa mère – que Dieu répande Sa Grâce sur elle ! – a dit : « Je l'ai mis au monde propre et pur de toute tache ». 'Âisha, la Mère des Croyants, a dit : « Je n'ai jamais vu les parties intimes de l'Envoyé de Dieu ﷺ ». 'Alî a dit : « Le Prophète ﷺ m'a fait la recommandation suivante : *"Que nul autre que toi ne procède au lavage de ma dépouille, car quiconque verra mes parties intimes perdrait la vue"* ». Et 'Ikrima a expliqué le récit suivant rapporté par Ibn 'Abbâs : « Le Prophète ﷺ s'endormit profondément, puis il se réveilla et alla prier sans faire ses ablutions », en disant : il l'a fait parce qu'il était préservé [de toute souillure].

### **Au sujet de son intelligence et de ses dispositions**

Quant à ses ressources intellectuelles, la perception de son cœur, la puissance de ses sens, la pureté de son langage, l'harmonie de ses mouvements et la beauté de ses dispositions, il ne fait aucun doute qu'il était l'homme le plus clairvoyant et le plus intelligent.

Toute personne qui médite sur sa manière de conseiller et de diriger les hommes qu'il s'agisse de leurs affaires personnelles ou générales, de sa gouvernance de la cité, ou de sa politique générale ou particulière ne peut que s'émerveiller de sa conduite des affaires, de ses réponses, de son attitude innovante, de ses connaissances et des lois qu'il a décrétées. Et tout cela, sans enseignement ni pratiques préalables, et sans recourir à une littérature savante en la matière. On ne peut douter de la supériorité de son intelligence et de son immédiate clairvoyance, car elles sont plus qu'évidentes !

Wahb b. Munabbih a dit : « J'ai lu soixante et onze livres où il était attesté que le Prophète ﷺ était l'homme le plus intelligent et le meilleur conseiller ». Et dans une autre version, il ajoute : « j'ai

trouvé dans chacun de ces livres cette affirmation : Dieu – Exalté soit-Il ! – n’a accordé aux hommes, depuis la création jusqu’à la fin des temps, par rapport à l’intelligence du Prophète ﷺ, que l’équivalent d’un grain de sable par rapport aux étendues de sable de ce monde ».

Mujâhid a dit : « Lorsque l’Envoyé de Dieu ﷺ se redressait durant la prière, il voyait de derrière son dos de la même manière qu’il voyait devant lui », et ce témoignage a été fourni pour commenter le verset suivant : « **Et quand tu te retournes lorsqu’ils se prosternent [au cours de leur prière]** » (Coran, 26, 219).

Dans le *Muwatta*<sup>1</sup>, on retrouve cette tradition : « *Certes, je vous vois de derrière mon dos (innî la-arâkum min warâ’i zahîrî)* », reprise aussi dans les deux *Sahîh* et attribuée à Anas<sup>2</sup> et à ‘Âïsha, qui a ajouté qu’il s’agissait d’une marque de distinction supplémentaire accordée par Dieu pour confirmer son statut de Prophète ﷺ.

Dans d’autres traditions, il a dit : « *Je vois de derrière mon dos de la même façon que je vois devant moi* », et : « *Je vois à partir de ma nuque de la même façon que je vois devant moi* ».

Baqî b. Makhlad<sup>3</sup> rapporte cette tradition attribuée à ‘Âïsha : « Le Prophète ﷺ avait le pouvoir de voir dans le noir comme dans la lumière ». Des traditions authentiques et nombreuses rapportent aussi qu’il avait le pouvoir de voir les Anges (*al-malâ’ika*) et les démons (*al-shayâtîn*). Le corps du Négus (*al-najâshî*) lui fut montré pour qu’il puisse prier sur lui, et la sainte Demeure de Jérusalem pour qu’il puisse la décrire aux Qurayshites, tout comme la sainte Ka’ba lorsqu’il fit édifier sa Mosquée.

On rapporte aussi qu’il voyait onze astres, et qu’il s’agit bien d’une vision réelle, comme l’ont affirmé Aḥmad b. Ḥanbal<sup>4</sup> et d’autres docteurs. Pour d’autres, il s’agirait d’un fait qui relève de la science, car les faits contredisent cette assertion.

Or, selon ce qu’a rapporté Abû Muhammad ‘Abd Allâh b. Aḥmad al-‘Adl dans son livre : « Selon Abû al-Ḥasan al-Muqrî al-Farghânî, Umm al-Qâsim bint Abû Bakr, son père, Al-Sharîf Abû al-Ḥasan ‘Alî b. Muhammad al-Hasanî, Muhammad b. Muhammad b. Sa’îd,

Muhammad b. Aḥmad b. Sulaymân, Muhammad b. Muhammad b. Marzûq, Hammâm, al-Ḥasan, Qatâda, Yahyâ b. Wathâb rapporte cette tradition d'Abû Hurayra : « Le Prophète a dit : *“Après que Dieu – que Son Nom soit exalté et magnifié ! – S’est révélé à Moïse u, celui-ci pouvait percevoir, dans la nuit noire, une fourmi sur un rocher à une distance de dix parasanges”* ».

Il est donc tout à fait concevable que notre Prophète ﷺ a, lui aussi, le pouvoir de voir tout ce que nous avons mentionné plus haut, notamment après son Ascension et les Signes prodigieux que Son Seigneur lui a montrés.

Certaines traditions rapportent son incroyable duel avec le puissant guerrier Rukâna<sup>1</sup>, après que le Prophète ﷺ l'eut exhorté à embrasser l'Islam. Selon la tradition, l'Envoyé de Dieu ﷺ parvint à le terrasser trois fois de suite.

Abû Hurayra a dit aussi : « Je n'ai jamais vu un homme marcher aussi vite que l'Envoyé de Dieu ﷺ ; on aurait dit que le sol se repliait sous ses pieds. On s'essoufflait, alors que lui semblait ne fournir aucun effort ! Son rire était un sourire. S'il se tournait, il le faisait entièrement, et il avait un pas si rapide qu'on aurait cru qu'il courait ».

### **La pureté de son langage**

La pureté de son langage et son éloquence étaient choses reconnues et admirées de tout un chacun et lui étaient naturelles. Ses paroles étaient concises, bien choisies, précises et limpides. Son discours ne portait que sur l'essentiel et sans démesure. Dieu lui a octroyé la « Parole totalisante » (*jawâmi' al-kalim*), l'a distingué par les gemmes de la Sagesse et lui a accordé la connaissance de tous les parlers arabes.

Il s'adressait à tous les peuples arabes dans leur langue et dialoguait avec eux dans leur idiome propre. Il avait une connaissance si vaste de ces langues que ses Compagnons lui demandaient parfois de leur expliquer certaines expressions inconnues d'eux. D'ailleurs, quiconque médite ses paroles et son

attitude ne peut que constater et admettre sa supériorité en la matière.

Le langage qu'il utilisait avec les Qurayshites (mecquois), les Auxiliaires (médiinois), les habitants du Hijâz ou encore avec ceux du Najd, était différent de celui qu'il utilisait avec Dhû al-Mish'âr al-Hamdânî, Tihfa al-Nahdî, Qaṭan b. Hâritha al-'Ulaymî, al-Ash'ab b. Qays, Wâ'il b. Hujr al-Kindî, ou d'autres encore parmi les seigneurs de l'Hadramaout et les rois du Yémen.

Considère cette lettre envoyée à Hamdân dans laquelle il dit : « *À vous les terres collinaires, les plaines et ce que produit leur sol. À vous les fourrages et les pâturages, et à nous les chameaux et brebis prélevés sur leur bétail selon le pacte établi et le respect de l'engagement pris. À titre d'aumône, ils auront droit au vieux chameau, à la vieille chamelle ainsi qu'au chamelon, à la vieille vache, à l'animal domestique et au bélier. Et ils devront s'acquitter des brebis et des vaches d'au moins six ans et du cheval de cinq ans* » ; ou à cette autre envoyée à Nahd auquel il dit : « *Seigneur, bénis leur lait, leur beurre et leur petit-lait ! Et guide leur pasteur vers les verts pâturages, et fais-y jaillir de l'eau ! Bénis leurs biens et leurs enfants ! Quiconque accomplit la prière est musulman ! Quiconque s'acquitte de la zakât, l'aumône purificatrice des biens, est vertueux ! Et quiconque atteste qu'il n'y a nulle autre divinité en dehors de Dieu est sincère et loyal.*

« *Ô peuple de Nahd, à vous les dépôts qu'on vous a confiés avant l'avènement de l'Islam, et les taxes dues à vos seigneurs n'annulent pas l'acquiescement de la zakât. Et enfin, ne reniez pas la Vérité durant votre vie, et ne retardez pas l'accomplissement de la prière !* »

Il leur a également écrit cette autre lettre à propos des aumônes : « *À vous la vieille vache et le chamelon, la jeune monture et le poulain farouche. Le pacage ne doit pas vous être interdit ; on ne doit pas couper vos arbres, ni isoler vos bêtes laitières, tant que vous serez sincères et ne trahirez pas vos engagements.*

« *Qui s'en tient à son engagement mérite fidélité, mais qui le trahit, qu'il s'attende à une peine !* »

Il a aussi écrit à Wâ'il b. Hujr la lettre suivante : « *Aux princes qui gouvernent et aux seigneurs... La moindre des aumônes consiste en une brebis ni décharnée ni trop grasse ; donnez-en donc une moyenne. Quant aux biens que vous conservez, donnez-en un cinquième. Quant à celui qui aura eu des rapports illégitimes avec une vierge, frappez-le de cent coups de bâton et exilez-le pendant une année. Celui qui a des rapports avec une non-vierge, jetez-lui des pierres. Ne vous retenez pas lors de l'exécution des peines et ne faiblissez pas face aux obligations divines. Tout produit étourdissant est illicite ! Et Wâ'il b. Hujr est supérieur à tous les princes !* »

Et comment ne pas évoquer ici l'arabe utilisé dans la fameuse lettre qu'il a envoyée à Anas au sujet des aumônes ? La langue courante et l'éloquence de ces diverses tribus étant ce qu'elles sont, le Prophète ﷺ y recourut pour leur exposer ce qui leur avait été envoyé et pour qu'ils le comprennent.

Son éloquence apparaît aussi dans ces propos adressés à 'Aṭīyya al-Sa'dī<sup>1</sup> : « *Sache que la main élevée est celle qui élargit, et la main basse, celle qui reçoit !* » Et 'Aṭīyya ajoute : « L'Envoyé de Dieu ﷺ s'adressait à nous dans notre langage ».

Et aussi dans les propos adressés à al-'Amirî : « *Interroge sur ta personne !* » c'est-à-dire : « *Demande ce que tu veux !* », expression propre à la tribu des 'Amir.

Des œuvres entières ont été consacrées à son langage, à la pureté notoire de sa langue, à sa parole synthétique et à ses sagesses, et de nombreux compilateurs ont réuni ses propos et les ont expliqués. Nul ne peut prétendre se mesurer à lui en matière d'éloquence et de pureté linguistique !

En voici quelques exemples :

– « *Les musulmans sont pareils en fait de sang. Le plus faible d'entre eux est sous leur responsabilité, et ils sont comme [les doigts d'] une main vis-à-vis des autres* ».

– « *Les gens sont comme les dents d'un peigne* ».

– « *L'individu incline vers celui qu'il aime* ».

– « Rien de bien dans la compagnie de celui qui ne veut pas pour toi ce qu'il désire pour lui-même ».

– « Les gens sont des minerais [comme l'or et l'argent] ».

– « Qui connaît sa juste valeur ne court pas à sa perte ».

– « Celui à qui on demande conseil est tel un fiduciaire tant qu'il a le choix de s'exprimer ».

– « Que Dieu répande Sa Miséricorde sur celui qui tient de belles paroles et est rétribué, ou qu'Il l'épargne s'il garde le silence ! ».

– « Soumets-toi et entre en Islam, tu seras indemne et Dieu t'accordera deux récompenses ! »<sup>1</sup>.

– « Ceux que j'aime le plus et qui seront les plus proches de moi le Jour de la Résurrection sont ceux qui ont les meilleurs caractères, qui sont pleins d'indulgence, qui unissent et se réunissent ».

– « Peut-être discourrait-il de ce qui ne le concerne pas, et se montrerait-il avare de ce qui ne l'enrichit pas ! »

– « L'individu aux deux faces n'aura auprès de Dieu aucune attention ».

Il a interdit les commérages, les questionnements nombreux, le gaspillage, le refus de donner, la demande, l'irrespect envers les mères et l'enterrement des filles vivantes.

– « Crains Dieu où que tu sois, et fais suivre toute mauvaise action par une belle qui l'efface. Comporte-toi avec les gens de la meilleure façon qui soit ».

– « Les plus belles dispositions sont les médianes ».

– « Ne porte pas un amour excessif envers qui tu chéris, il se pourrait qu'il devienne détestable à tes yeux ».

– « L'injustice sera l'obscurité du Jour de la Résurrection ».

– « Seigneur, j'implore une miséricorde de Ta part par laquelle Tu guides mon cœur, unis mon état, affermis mes attentions, améliores mon sort, élèves mon présent, purifies mes actions, inspires mon cheminement, balayes les mensonges et repousses tous mes maux ! Seigneur, j'implore le succès lors de Ta détermination des destins, la station des martyrs, et la victoire sur les ennemis ! »

[L'élite et les experts les plus chevronnés] admettent unanimement que ses stations, ses allocutions, ses prêches, ses prières et ses engagements sont incomparables, inédits, inaccessibles à tout autre, et inestimables.

J'ai réuni quelques-unes de ses paroles célèbres que nul n'avait prononcées avant lui et que personne ne peut égaler, comme celles-ci :

« *Al-âna ḥamiya al-waṭīṣ* » : « *Les feux embrasent la bataille* ».

« *Mâta hatfa anfihi* » : « *Il mourut de mort naturelle* ».

« *Lâ yuldaghu al-mu'min juḥrin marratayni* » : « *Le croyant ne se fait pas mordre deux fois au même endroit* ».

« *Al-sa'îd man wu'ida bi-ghayrihi* » : « *Heureux est celui qui prend conseil de ce qui arrive aux autres* ».

C'est là quelques-unes de ses paroles dont les sagesse émerveillent et laissent pantois ceux qui les considèrent. Ses Compagnons lui dirent : « Nous n'avons jamais rencontré une personne plus éloquente que toi ». Il leur répondit ﷺ : « *Et qu'est-ce qui m'en empêcherait alors que le Coran a été révélé dans ma langue, une langue pure et claire ?* » Et dans une autre version il a ajouté : « *Je suis le plus éloquent des Arabes, je suis de la tribu de Quraysh et j'ai été éduqué par les Banû Sa'd* ».

C'est ainsi qu'il a obtenu la faculté de concision, et l'éloquence des bédouins et des citadins, et a été soutenu et renforcé par Dieu qui lui a révélé [Son Livre] qu'aucun homme ne peut imiter, et dont aucune chose ne peut embrasser la science qu'il comporte.

Dans sa description du Prophète ﷺ, Umm Ma'bad a dit : « Son discours était agréable, détaillé, ni parcimonieux ni excessif. On aurait dit des perles soigneusement enfilées. Le ton était élevé et sa voix mélodieuse ».

### **Son origine et son lignage**

Quant à la noblesse de son lignage, la dignité de son pays et de son origine, cela ne nécessite aucune preuve, aucun examen ou

justification.

Il est issu de l'élite des Banû Hâshim, les plus nobles et les plus dignes d'entre les Qurayshites, et les plus notoires et puissants parmi les tribus arabes, aussi bien du côté de son père que de celui de sa mère, et il est né à La Mecque, la Cité divine préférée de Dieu et de Ses serviteurs.

Le Qâdî H<sub>u</sub>sayn b. Muhammad al-S<sub>a</sub>dafî rapporte d'après *al-Qâdî* Abû al-Walîd Sulaymân b. Khalaf, d'après Abû Dharr 'Abdu b. Aḥmad, d'après Abû Muhammad al-Sarakhsî, Abû Ishâq et Abû al-Haytham, d'après Muhammad b. Yûsuf, d'après Muhammad b. Ismâ'îl, d'après Qutayba b. Sa'îd, d'après Ya'qûb b. 'Abd al-Raḥmân, d'après 'Amrû, d'après Sa'îd al-Maqburî, d'après Abû Hurayra : « L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : *“J'ai été envoyé dans le meilleur siècle des fils d'Adam, siècle après siècle, jusqu'au siècle qui est le mien”* »<sup>1</sup>. Et selon Al-'Abbâs, il a dit : « *Dieu a créé les créatures et a fait de moi la meilleure. La meilleure de tous les siècles. Puis Il a choisi les tribus et m'a fait être de la meilleure d'entre elles. Puis Il a choisi les demeures et m'a fait naître dans la meilleure d'entre elles. Aussi suis-je le meilleur [des hommes] et de la meilleure lignée* »<sup>2</sup>.

D'après Wâthila b. al-Asqa'<sup>3</sup> : « L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : *“Dieu a choisi Ismaël parmi les enfants d'Abraham, puis les Kinâna parmi les descendants d'Ismaël, puis les Quraysh parmi les Kinâna, puis les Banû Hâshim parmi les Quraysh, et m'a choisi parmi les Banû Hâshim* »<sup>4</sup>. Tirmidhî tient cette tradition pour authentique.

Tabarî rapporte cette tradition transmise par Ibn 'Umar : « *Dieu a choisi les fils d'Adam parmi Ses créatures, puis a choisi les Arabes parmi les fils d'Adam, puis Il a choisi les Quraysh parmi les Arabes, puis les Banû Hâshim parmi les Quraysh, puis Il m'a choisi parmi les Banû Hâshim. Aussi, ai-je été élu parmi les meilleurs d'entre les meilleurs. Ceux qui aiment les Arabes, les aiment par mon amour, et ceux qui les détestent, les détestent par ma haine* ».

Ibn 'Abbâs a dit que les Quraysh étaient une lumière entre les Mains de Dieu – Exalté ! – deux mille ans avant qu'Il ne crée Adam. Cette lumière chantait la gloire de Dieu, et les Anges reprenaient

cette même formule de louanges. Lorsque Dieu créa Adam, Il projeta cette lumière dans ses lombes. « L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Dieu m'a fait descendre sur terre dans les lombes d'Adam, puis m'a mis dans les reins de Noé, puis Il me projeta dans les lombes d'Abraham. Puis Il ne cessa de me déplacer de reins en reins, les uns aussi nobles que les autres, et d'utérus en utérus, les uns aussi purs que les autres, jusqu'à me faire naître de mes parents. Et aucun de mes aïeux ne s'est livré à l'adultère. Jamais !* »

L'authenticité de cette tradition est témoignée par la célèbre ode à la gloire du Prophète ﷺ composée par al-'Abbâs.

### **Les exigences de la vie**

Quant aux exigences de la vie, parmi celles que nous avons détaillées, elles se ramènent essentiellement aux trois catégories suivantes :

- celles dont le mérite consiste en la modération ;
- celles dont le mérite consiste en l'abondance ;
- celles dont le mérite consiste en des situations diverses.

Parmi celles qui suscitent louange et admiration, par les us et coutumes, et quelles que soient les circonstances, en raison de leur rareté, on compte l'alimentation et le sommeil. Les Arabes et les sages ont toujours loué le fait de boire, de manger et de dormir modérément, et ont réprouvé leur abus. Car l'excès de nourriture et de boisson est un signe d'avidité, de cupidité, d'appétit excessif et de domination nuisibles en ce monde et dans l'Autre. Cela provoque des maladies physiques, réduit les énergies et alourdit le cerveau. Aussi, en consommer avec modération est un signe de contentement qui permet aussi de contrôler l'âme, et de dominer les passions et les tentations. La modération favorise la bonne santé, la purification des pensées et la clairvoyance.

L'excès de sommeil est un signe de léthargie, de faiblesse, d'inintelligence et de torpeur d'esprit. Il provoque la paresse, l'incapacité chronique et la perte de toute une vie inutilement. Il endurecit le cœur, le rend inattentif et le tue. Ceci est confirmé par

l'expérience, par les témoignages des civilisations antérieures, des anciens sages, par la poésie arabe et par les chroniques. Il est aussi attesté, de manière irréfutable, dans les hadîths authentiques et dans les traditions en général. Par souci de concision, nous avons jugé inutile de les citer ici.

Le Prophète ﷺ a toujours été modéré dans la nourriture et le sommeil. Cela ressort clairement de son comportement et de ses exhortations en la matière.

Abû 'Alî al-Ṣadafî al-Hâfiz m'a rapporté, d'après Abû al-Fadl al-Asbahânî, Abû Nu'aym al-Hâfiz, Sulaymân b. Aḥmad, Abû Bakr b. Sahl, 'Abd Allâh b. Sâlih, Mu'âwiya b. Sâlih, Yahya b. Jâbir, que Miqdâm b. Ma'dîkarib<sup>1</sup> a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : *“Le fils d'Adam n'a jamais rempli un récipient pire que son ventre. Il aurait pourtant pu se contenter de quelques bouchées pour satisfaire son appétit. Mais s'il ne peut faire autrement, qu'il réserve alors un tiers à la nourriture, un tiers à la boisson et un tiers à la respiration”* ».

Trop dormir vient du trop manger et du trop boire !

Sufyân al-Thawrî<sup>2</sup> a dit : « Le peu de nourriture permet de veiller la nuit ». Un pieux Ancien a dit : « Mangez peu afin de ne pas trop boire ni trop dormir, et ne pas trop perdre ».

On rapporte que le plat le plus aimé par le Prophète ﷺ était celui autour duquel on s'asseyait, c'est-à-dire celui où plusieurs mains se servaient.

[La Mère des Croyants] 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « Le ventre du Prophète ﷺ n'a jamais été rempli à satiété. Il ne demandait jamais de la nourriture dans sa famille, ni ne la désirait. Il mangeait ce qu'on lui préparait et l'acceptait, et il buvait quand on lui donnait à boire ».

Ce témoignage ne s'oppose aucunement à cette autre tradition rapportée par Barîra<sup>3</sup> où le Prophète a dit : « *N'est-ce donc pas une marmite contenant de la viande que je vois là ?* » La raison de cette question était liée au fait que ses proches pensaient erronément que ce plat lui était illicite. Il voulut alors leur montrer la norme en la matière. Sans être sujet à l'envie et sans vouloir les réprimander, il

leur expliquera plus loin ce qu'ils ignoraient sur son compte en disant : « *Ce repas est une aumône (pour qui l'a offert) et un présent pour nous* »<sup>4</sup>.

Luqmân<sup>5</sup> le Sage a dit à son fils : « Ô mon fils, lorsque le ventre est plein, l'idée s'endort, la sagesse se tait, et les membres ne contribuent plus au culte [de Dieu] ».

Sahnûn<sup>6</sup> a dit : « La science n'apporte rien à celui qui mange trop ! »

Dans une tradition authentique, l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Quant à moi, je ne m'assois jamais confortablement (muttaki'an) pour manger* ». Le terme « *ittikâ'* » signifie : s'accommoder et s'asseoir confortablement pour manger. Il en est ainsi de celui qui s'installe sur quelque chose de solide et croise les jambes pour manger. Cette position aiguise l'appétit.

Le Prophète ﷺ s'accroupissait pour manger comme quelqu'un qui ne parvient pas à s'asseoir et disait : « *Je ne suis qu'un serviteur. Je mange comme mange le serviteur et m'assois comme s'assoit le serviteur* ».

Rappelons que le terme « *ittikâ'* » ne signifie pas s'accouder chez les linguistes.

Il en est ainsi aussi de son sommeil. Comme le témoignent les nombreuses traditions authentiques.

L'Envoyé de Dieu ﷺ dormait très peu et disait : « *Mes yeux s'endorment mais mon cœur ne connaît pas le sommeil* »<sup>1</sup>.

Il reposait sur son flanc droit afin de dormir peu, car le flanc gauche est plus reposant. Cette dernière position apaise le cœur et les organes qui y sont liés, car le côté gauche permet un sommeil plus profond et plus long.

Lorsqu'on dort sur le côté droit, le cœur reste suspendu et agité. On s'éveille plus vite, sans dormir profondément.

Parmi les exigences qui suscitent la louange et la fierté, et dont le mérite consiste en l'abondance, on compte le mariage et le prestige. Sur le premier, le mariage, il y a accord unanime aussi bien du point

de vue coutumier que de celui de la Loi. Il s'agit de la voie qui porte à la perfection et est une marque de virilité. Être fier d'avoir plusieurs épouses est une pratique notoire, et s'en vanter en est une autre ancestrale.

D'ailleurs, il s'agit d'une norme établie dans la Loi. Ibn 'Abbâs – que Dieu soit satisfait de lui ! – a dit : « Le meilleur de cette Communauté est celui qui avait le plus d'épouses », faisant ainsi allusion à l'Envoyé de Dieu ﷺ.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Mariez-vous et multipliez-vous. Je serai fier de vous au Jour de la Résurrection devant les autres Communautés* ». Et il a interdit le célibat, bien que celui-ci favorise la répression des passions et la retenue du regard auxquelles il a fait allusion par ses paroles : « *Que celui qui en a les moyens prenne épouse, car le mariage permet de retenir le regard et de préserver le sexe* »<sup>2</sup>. Ceci a poussé les savants à affirmer que le mariage ne porte pas préjudice à l'ascèse.

C'est dans ce sens que Sahl b. 'Abd Allâh [al-Tustarî] a dit : « Les femmes ont été rendues aimables au Seigneur des Envoyés, comment donc y renoncer ? » Et 'Ubayna<sup>3</sup> a dit la même chose.

D'ailleurs, les ascètes parmi les Compagnons, tels que 'Alî, al-Hasan, Ibn 'Umar et d'autres encore, ont tous eu plusieurs épouses. De même que les anachorètes ont fait plusieurs mariages. Ils avaient tous horreur de rencontrer Dieu en célibataires.

Si tu prétends : comment est-il possible que le mariage soit compté parmi les plus belles qualités, alors que Dieu a loué la chasteté de Jean fils de Zacharie عليه السلام ? Comment Dieu louerait-il un défaut ? Et qu'en est-il aussi de Jésus عليه السلام qui renonça aux femmes ? S'ils en avaient été capables, ne se seraient-ils pas alors certainement mariés ?

Sache donc que ces deux Prophètes n'éprouvaient pas de la répugnance pour les femmes et n'étaient pas du tout impuissants. La chasteté de Jean n'a rien à voir avec la peur de se marier, ou avec l'impuissance physique, comme l'ont prétendu certains. En effet, les commentateurs les plus avertis et les grands érudits ont dit

à ce sujet : « La déficience et la tare ne conviennent pas aux Prophètes. En fait, Jean et Jésus étaient préservés de tout péché et n'avaient aucun penchant pour les femmes. Ils s'interdisaient d'éprouver un désir pour les femmes, et celui-ci était absent de leur constitution ».

Aussi, t'est-il clair maintenant que l'incapacité de prendre épouse est un défaut, mais que le mérite consiste aussi à être doté physiquement et soumettre son désir par le biais d'exercices spirituels, comme le faisait Jésus, ou par une Protection divine, comme c'était le cas pour Jean. Il s'agit, dans ce cas, d'une qualité supplémentaire qui requiert de grands et fréquents efforts pour se détourner des atours de ce monde.

Sache aussi que le désir maîtrisé, dominé et soumis à la Loi, constitue un degré supérieur [au célibat volontaire]. C'est le cas de notre Prophète ﷺ, dont le nombre d'épouses n'a jamais détourné de l'adoration de son Seigneur ; bien au contraire, cela lui a permis de s'élever encore plus à travers la protection qu'il leur apportait en garantissant leurs droits, en subvenant à leurs besoins et en les guidant.

Il a d'ailleurs affirmé qu'il ne faisait pas cela par désir de ce bas monde, comme c'est le cas pour les autres hommes, mais plutôt en vue de l'Autre, puisqu'il a dit : « *Ce qui m'a été rendu aimable en votre monde...* », faisant ici allusion au fait que son amour pour les femmes et les parfums – désirs partagés par les hommes en ce monde – relevait pour lui de son amour pour l'Autre monde, en raison du mérite du mariage dans la vie future et du fait que le parfum attirait les Anges. Par ailleurs, le parfum favorise les rapports intimes et stimule le désir.

Son amour pour les femmes et le parfum avait donc une autre motivation et lui permettait de soumettre son désir, car son véritable Amour était tourné vers la contemplation de Son Seigneur et Sa Conversation intime. C'est aussi pourquoi il a bien distingué entre les deux amours et les deux états en disant : « *On a disposé que la prunelle de mes yeux est la prière...* ».

Ainsi, l'Envoyé de Dieu ﷺ a égalé Jean et Jésus dans leur contentement de la séduction féminine, et les a dépassés en prenant des épouses.

En outre, Dieu l'a doté d'une grande fertilité et puissance, et c'est pour cette raison que, contrairement aux autres hommes, Il lui a permis d'en épouser davantage.

Anas rapporte qu'il faisait le tour de ses épouses en une heure, de jour comme de nuit, et qu'elles étaient onze. Il a dit aussi : « Nous disions de lui qu'il avait la virilité de trente hommes » (tradition rapportée par Nisâ'î et par Abû Râfi').

Quant à Iṭwus, il a dit : « Il a reçu la puissance de quarante hommes en fait de virilité ».

Salmâ, sa servante, a dit : « Une nuit, le Prophète ﷺ fit le tour ses neuf épouses et se purifia à chaque fois, avant de passer de l'une à l'autre ». Et il a dit au sujet de la purification entre deux actes : « *Cela est plus sain et pur* ».

Le Prophète Salomon a dit : « Ce soir je ferai le tour de cent femmes, ou de quatre-vingt-dix-neuf ! » et il le fit.

Ibn 'Abbâs a dit : « Il y a avait dans les lombes de Salomon l'eau (le liquide séminal) de cent hommes. Il avait trois cents épouses et trois cents concubines ».

Al-Naqqâsh et d'autres ont dit qu'il avait eu sept cents épouses et trois cents concubines.

Malgré son ascèse et son dur métier, le Prophète David avait quatre-vingt-dix-neuf épouses, et il prétendit à une centième ; c'est à cela que fait allusion le verset suivant du Livre glorieux : « **Voici mon frère, il possède quatre-vingt-dix-neuf brebis...** » (Coran, 38, 23), et Anas rapporte qu'il aurait dit : « J'ai été distingué des hommes par quatre choses : la générosité, le courage, la vigueur et la virilité ».

Quant au prestige, il est généralement loué par les gens raisonnables, et plus une personne est prestigieuse, plus elle conquiert les cœurs. Dieu a dit à propos de Jésus qu'il était : « **Prestigieux en ce monde et dans l'Autre...** » (Coran, 3, 45). Mais

les imperfections qui y sont associées sont nombreuses, car le prestige peut causer du tort dans l’Au-delà à certaines personnes. C’est pourquoi il y en a qui l’ont loué et d’autres qui ont flatté son contraire. Il en est de même pour la Loi qui loue l’humble et blâme le hautain.

Le Prophète ﷺ a hérité de la timidité candide, de la capacité de conquérir les cœurs et du prestige avant de recevoir la Prophétie. Durant la période antéislamique, et même après, et bien que ses ennemis aient réfuté sa Mission, aient fait du tort à ses Compagnons dans l’intention de lui nuire secrètement, et aient continué d’adopter ce comportement jusqu’au moment où il les affronta, ils ne manquèrent pas de constater son ascendant, et finirent par répondre favorablement à ses demandes.

Les traditions abondent à ce sujet, et nous en citerons quelques-unes à l’occasion.

[Sa personnalité était telle] qu’il impressionnait tous ceux qui le voyaient la première fois, comme ce fut le cas pour Qayla qui, lorsqu’elle le rencontra, fut prise de tremblements. Le Prophète ﷺ la rassura en lui disant : « *Ô ma pauvre, calmez-vous !* »

Abû Mas’ûd<sup>1</sup> a rapporté l’épisode suivant : « Un homme vint à la rencontre du Prophète ﷺ; il fut pris de tremblements, sur quoi le Prophète ﷺ lui dit : “*Calme-toi ! Je ne suis pas un roi !* » (tradition rapportée par al-Bayhaqî).

Reste toutefois que ses plus grandes marques de prestige sont la prophétie, son insigne rang, sa mission de Messenger, sa suprématie, son élection et la noblesse de son lignage, inégalables en ce monde. Et dans l’Autre monde, il est le seigneur des fils d’Adam.

C’est dans cette perspective que nous avons rédigé et ordonné cette section.

### **De sa fortune et de sa prodigalité**

Le troisième type de nécessité concerne la différence des états et des situations : ce qui mérite la louange, ce qui rend fier, et ce qui

distingue, comme la richesse.

L'homme riche est généralement respecté et estimé par les gens ordinaires du fait qu'il peut satisfaire un certain nombre de besoins, et que sa richesse lui permet d'exaucer ses désirs. Toutefois, la richesse n'est pas une vertu lorsque celui qui en dispose en fait usage pour satisfaire le besoin de celui qui espère en bénéficier, pour qu'on fasse son éloge, pour acquérir un rang prestigieux ou pour conquérir les cœurs. Mais s'il dépense pour des œuvres pieuses, et en vue de la satisfaction divine et de l'Autre demeure, alors son geste devient un motif de louange pour tout le monde, et en toute situation.

Si la personne fortunée garde son argent, ne le destine à aucune œuvre pieuse, et ne pense qu'à en avoir davantage, alors cette fortune est vaine et constitue un vice pour celui qui en dispose. Car cela ne lui procurera pas la sécurité, mais le plongera dans l'avarice et dans l'immoralité la plus méprisable.

La richesse n'est donc pas une fin en soi, ni une vertu pour celui qui en dispose si celui-ci ne l'utilise pas à bon escient. Si le fortuné n'élargit pas aux autres et ne dépense pas son argent à ce qui est utile, sa richesse reste superflue, et il n'est en fait riche que de nom, et non pas réellement, tout comme il n'a aucun mérite pour toute personne raisonnable. Au contraire, il est à jamais pauvre, sans possibilité d'atteindre les finalités qu'il s'est fixées. Son argent le domine et son contrôle lui échappe. Il ressemble à celui qui garde la fortune d'autrui, qui n'en possède pas, et dont les mains sont vides.

Quant au prodigue, il est riche de ce qu'il acquiert et des avantages que lui procure la fortune, même s'il ne lui reste pas d'argent. Considère la vie du Prophète ﷺ et son attitude vis-à-vis de l'argent, tu verras alors qu'on lui a octroyé les trésors de la terre et les clés des pays. On lui a rendu licite le butin, alors que cela n'avait pas été concédé aux autres Prophètes. Il conquiert le Hedjaz, le Yémen et la péninsule arabe de son vivant, de même qu'une partie de la Syrie et de l'Irak.

On lui a destiné un cinquième des richesses de ces terres, la dîme et les aumônes dont seule une partie allait aux rois. Les rois lui ont

fait de précieux présents, et cela ne l'a en aucune façon impressionné, et il n'en a rien gardé. Il les distribua, soulagea les nécessiteux, et les dépensa pour les musulmans. Il disait : « *Même si je possédais une quantité d'or semblable au Mont Uhud, je détesterais qu'un seul dinar passât la nuit dans ma demeure, sauf si c'est pour honorer une dette* »<sup>1</sup>.

Il reçut une fois une somme qu'il distribua, et il en resta six dinars qu'il remit à ses épouses. Cette nuit-là, il ne put trouver le sommeil. Il se leva et distribua les six dinars qu'il avait donnés à ses épouses, puis il dit : « *Maintenant, j'ai retrouvé le repos !* »

Il mourut en ne laissant pour tout héritage qu'un bouclier hypothéqué<sup>2</sup> pour subvenir aux besoins de ses épouses. Il se limita au strict nécessaire en matière de nourriture et de logement, et renonça aux autres choses.

Le Prophète ﷺ portait le vêtement qu'il trouvait : généralement une *shamla*, un pagne qui entourait son corps, des vêtements épais ou un manteau lourd, et distribuait les riches étoffes brodées d'or qu'on lui offrait, ou les mettait de côté pour ceux qui étaient absents, car apparaître revêtu de riches vêtements et en être fier n'est en rien un signe de noblesse et de majesté, mais plutôt une qualité propre aux femmes. Ce qui est respectable, c'est la propreté et la sobriété des vêtements, et non revêtir de riches habits pour apparaître et se distinguer, car cela est réprouvé par la Loi. Chez la plupart des gens, l'abondance de vêtements et de biens est un motif de fierté, tout comme le fait d'avoir une belle demeure, une grande propriété, un riche mobilier, de nombreux serviteurs et montures.

Le propriétaire dont les terres rapportent des revenus auxquels il renonce, par austérité et ascèse, possède en fait la qualité que suscitent et procurent ses biens pour autrui. Il mérite qu'on fasse son éloge pour avoir renoncé à ses propres richesses, pour s'en être détourné, et pour les avoir destinées à de nobles causes.

## **Les vertus et le comportement du Prophète ﷺ**

Quant aux qualités qui s'acquièrent, [elles sont comme] les beaux traits de caractère et les conduites dignes d'éloges, qui recueillent l'approbation et qui suscitent l'admiration de toute personne raisonnable, et que la Loi exhorte à revêtir en promettant à celui qui les adopte et les fait siennes la félicité éternelle. Certains ont même affirmé que certaines de ces qualités étaient analogues à celles inhérentes à la Prophétie.

C'est ce que l'on désigne par l'appellation de « *husn al-khuluq* », les belles vertus, dont l'adoption consiste à harmoniser et équilibrer les facultés humaines et les éléments de l'âme, et à les écarter de tout excès et chavirement.

Toutes ces vertus et aptitudes étaient détenues par notre Prophète ﷺ qui les assumait pleinement, parfaitement et dans la juste mesure, conformément à cette Parole où le Très-Haut fait son éloge : « **Et certes, tu as un caractère sublime** » (Coran, 68, 4).

'Aïsha a dit : « Son caractère était le Coran : il agréait ce qui le satisfaisait et se fâchait contre ce qu'il réprouvait »<sup>1</sup>. Il a dit : « *J'ai été envoyé pour parfaire les nobles caractères* »<sup>2</sup>.

Anas et 'Alî b. Abû Iḥlib ont dit : « *L'Envoyé de Dieu ﷺ avait le plus beau caractère parmi les hommes* »<sup>3</sup>. Selon les spécialistes, ces vertus et ces qualités lui étaient innées, elles faisaient naturellement partie de son comportement. Il ne les a pas acquises et elles ne sont pas le fruit d'exercices spirituels, mais sont un pur Don divin et un Privilège seigneurial, et il en est ainsi pour tous les Prophètes.

Quiconque examine leur enfance et la période antécédente à leur mandat en tant que Prophètes s'en rend immédiatement compte. C'est le cas, par exemple, de Jésus, de Moïse, de Jean, de Salomon, et d'autres Prophètes encore – que la Grâce et la Paix divines se répandent sur eux !

Ces qualités et ces vertus leur étaient naturelles et faisaient partie de leur nature primordiale, tout comme la Science et la Sagesse qui furent déposées en eux. Dieu le Très-Haut a dit : « **Et Nous lui avons apporté la Sagesse à son enfance** » (Coran, 19, 12). Les

exégètes ont dit que Dieu avait accordé à Jean, dès sa prime enfance, la connaissance du Livre de Dieu.

Ma'mar a dit : « À peine âgé de deux ou trois ans, Jean répondit à ses camarades qui l'invitaient à partager leurs jeux : "Ai-je donc été créé pour le jeu ?" »

On a dit à propos de la Parole du Très-Haut : « ...**Il confirma le Verbe procédant de Dieu...** » (Coran, 3, 39) que Jean confirma la Mission de Jésus alors qu'il avait à peine trois ans. Il témoigna que Jésus était le Verbe de Dieu et un Esprit provenant de Lui. On a dit aussi, qu'il aurait confirmé la Mission de Jésus alors qu'il était encore dans le ventre de sa mère, et que la mère de Jean aurait dit à Marie : « Ce qui se trouve dans mon ventre s'incline devant ce qui est dans le tien en guise de salutations ».

D'ailleurs, Dieu a confirmé que Jésus était doté de la parole à sa naissance puisque, lorsqu'elle le mit au monde, il dit à sa mère : « **Ne t'afflige pas !** » Cela est vrai si, par « **la voix venue d'en dessous** » du verset : « **Une voix venue d'en dessous d'elle [Marie] l'appela : "Ne t'afflige pas ! Ton Seigneur a fait jaillir à tes pieds un ruisseau"** » (Coran, 19, 24), on entend Jésus<sup>1</sup>.

Du reste, Dieu – Exalté soit-Il ! – a affirmé que Jésus parla dans son berceau et déclara : « **Je suis le serviteur de Dieu. Il m'a fait porter le Livre et m'a fait Prophète** » (Coran, 19, 30).

Le Très-Haut a dit : « **Nous en donnâmes l'interprétation à Salomon. Et à chacun, Nous fîmes porter Sagesse et Science** » (Coran, 21, 79). On a rapporté les deux épisodes suivants qui servirent de modèle pour David, et qui confirment la Sagesse de Salomon alors qu'il n'était encore qu'un enfant. Il s'agit de l'épisode de la lapidation de la femme et celui de l'enfant [dont la maternité était réclamée par deux mères différentes]. Tabarî rapporte que Salomon fut intronisé roi à l'âge de douze ans.

Il en est de même pour Moïse qui, encore enfant, saisit Pharaon par la barbe.

Les exégètes ont dit à propos de ce verset : « **Et certes, Nous avons dirigé Abraham bien avant** » (Coran, 21, 51), que Dieu l'a

guidé dès l'enfance ; c'est ce qu'ont dit Mujâhid et d'autres. Ibn 'Atâ a dit : « Dieu l'a élu avant de le créer ». D'autres ont dit : « Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a envoyé un Ange qui lui ordonna de connaître Dieu avec son cœur et de Le mentionner avec sa langue. [Abraham] lui répondit : “Je l'ai déjà fait !” Il n'a pas répondu : “Je le ferai !” Et c'est là la preuve qu'il avait été mis sur la juste voie dès son enfance ».

On rapporte aussi qu'Abraham fut soumis à l'épreuve du feu à l'âge de seize ans, qu'il fit son raisonnement en s'appuyant sur les astres, la lune et le soleil, alors qu'il n'avait que quinze mois, et que l'épisode du sacrifice d'Isaac eut lieu quand ce dernier avait sept ans.

On a dit aussi que Dieu inspira Joseph alors qu'il était en bas âge, lorsque ses frères décidèrent de le jeter dans le puits, conformément à Sa Parole : « **Et Nous lui révélâmes : “Tu les informeras alors de [la gravité] de leur acte alors qu'ils n'en ont pas conscience”** » (Coran, 12, 15).

Il y a encore d'autres récits de ce genre concernant les Prophètes, comme celui-ci, rapporté par les biographes : [la Mère de l'Envoyé de Dieu ﷺ] Amina bint Wahb a rapporté que lorsqu'elle mit au monde notre Prophète Muhammad ﷺ, celui-ci étendit ses mains vers le sol et leva la tête vers le ciel.

Il a dit : « *Dès ma naissance, les idoles et la poésie m'étaient rendues détestables. Et je n'ai jamais été attiré par les pratiques en cours durant la jâhiliyya, sauf en deux occasions. Dieu m'en a ensuite préservé et je n'ai jamais recommencé* »<sup>1</sup>.

La situation des Prophètes se raffermi ensuite par la succession des Souffles divins qu'Il verse sur eux, et par le lever des lumières des connaissances dans leur cœur, jusqu'à ce qu'ils atteignent le But et parviennent – par la Prophétie et par Élection divine – à revêtir les plus beaux traits de caractère, sans efforts ni exercices, conformément à Sa Parole : « **Et lorsqu'il eut atteint la maturité nécessaire et l'équilibre, Nous lui accordâmes la Sagesse et la Science** » (Coran, 12, 22).

On peut retrouver certaines de ces qualités chez certains, mais pas toutes. Tout comme elles peuvent être innées chez certains, et successivement parfaites par Sollicitude divine.

On peut constater chez certains jeunes des qualités comme la grâce, la grandeur d'âme, la sincérité dans le propos et la bienveillance, ou, chez d'autres, le contraire. Ces qualités peuvent ensuite être portées à la plénitude par acquisition ou par des exercices, ou encore par des luttes ascétiques dans le but de les compléter et d'en corriger les déviations, et ces deux états expliquent la supériorité de certaines personnes par rapport à d'autres : « Et chacun est destiné à ce à quoi il a été créé »<sup>2</sup>.

Les Anciens se sont interrogés sur ces qualités : sont-elles innées ou s'agit-il de valeurs que l'on peut acquérir ? Tabarî rapporte que certains Anciens, comme 'Abd Allâh b. Mas'ûd et al-Hasan (al-Baṣrî), retiennent que les beaux traits de caractère sont innés et instinctifs chez le serviteur, et il partage leur avis. La source et les fondements de ces qualités sont confirmés par cette tradition prophétique rapportée par Sa'd : « *Le croyant est imprégné de toutes les qualités, sauf la trahison et le mensonge* »<sup>1</sup>.

'Umar b. al-Khattâb a dit : « L'audace et la trahison sont des attitudes spontanées, et Dieu les dépose où Il veut ».

Les qualités louables et les belles vertus sont multiples. Nous en mentionnerons la source et le fondement et ferons allusion à leur ensemble, tout comme nous procéderons à la description du Prophète ﷺ, si Dieu – Exalté soit-Il ! – le veut !

### **Les fondements de ces qualités et comment elles se sont accomplies chez le Prophète ﷺ**

Quant à la racine de leurs branches, la source d'où elles affluent et le centre de leur circonférence, ce n'est autre que l'intellect d'où jaillit toute science et connaissance, où se forment l'opinion, la sagacité, la perspicacité, les idées bien intentionnées, et la considération en vue de l'Autre monde et pour le bien de l'âme, la

lutte contre les passions, la bonne gouvernance, et le désir de se parer des belles qualités et de s'éloigner de celles qui sont viles.

Nous avons déjà mentionné la place que ces qualités occupent chez le Prophète ﷺ et comment il est parvenu à s'en parer, ainsi que sa science, qu'aucun autre humain n'est parvenu à atteindre, et de la majesté de sa position.

Et nous avons aussi mentionné ce qui procède de lui et qu'ont réalisé ceux qui ont suivi le chemin de ses états, les événements de sa vie, ceux qui ont examiné l'ensemble de ses paroles, sa conduite merveilleuse, les faits marquants de sa vie, la sagesse de ses discours, sa connaissance du contenu de la Torah, de l'Évangile et des autres Livres révélés, des sagesse des grands Sages et des chroniques des anciennes civilisations ; les exemples qu'il a donnés, sa manière de gouverner les hommes, ses décrets, son établissement de convenances précieuses et de mœurs louables, ainsi que les diverses sciences qu'il possédait et dont s'inspirèrent ceux qui adoptèrent ses paroles. Les destinataires de ses sciences considèrent ses paroles comme des références et des preuves incontestables en matière d'éloquence, de médecine, de mathématiques, de devoirs, de généalogie, et autres sciences parmi celles que nous mentionnerons – si Dieu veut ! – lorsque nous aborderons ses Miracles accomplis sans expérience, sans enseignement, sans la consultation d'un quelconque livre ancien, et sans la fréquentation d'anciens doctes et savants.

En effet, il était un Prophète illettré, ne connaissant rien de tout cela, jusqu'au jour où Dieu lui dilata la poitrine, lui dévoila son affaire, lui enseigna et lui apprit l'art de la récitation. Ceci est notoirement connu par ceux qui ont examiné et cherché des informations le concernant, et découle inévitablement de son statut irréfutable de Prophète. Mais nous ne nous étendrons pas ici sur le récit de sa vie et sur les affaires le concernant, car il est impossible de tout recenser, et cela dépasse les mémoires des meilleurs hagiographes.

C'est donc de son intellect qu'ont procédé les connaissances que Dieu lui a enseignées et montrées, comme la science du présent et

celle du passé, les merveilles de Sa Puissance et la grandeur de son Royaume, conformément à Sa Parole : « **Et Il t'a appris ce que tu ne connaissais pas, et la Faveur que Dieu t'a faite est immense** » (Coran, 4, 113). La mesure de cette Faveur fait vaciller les intelligences et réduit au silence les langues, sans possibilité d'en faire la description ou d'y parvenir.

De sa bienveillance, son endurance, son pardon et autres

Quant à sa bienveillance, son endurance, son pardon, bien qu'il fût dans son pouvoir de punir, sa patience à endurer ce qu'il réprouvait, il y a une différence entre toutes ces qualités.

La bienveillance est une marque de grandeur, de majesté, et de contrôle face aux situations qui la suscitent. L'endurance est la maîtrise de l'âme face aux souffrances et aux torts subis. La patience signifie, à quelque chose près, la même chose. Le pardon consiste à renoncer à toute vengeance.

Tout ce qui précède relève des règles de convenances que Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a apprises conformément à Sa Parole : « **Adopte le pardon et ordonne ce qui est coutumier et convenable** » (Coran, 7, 199).

On rapporte que lorsque ce verset fut révélé, le Prophète ﷺ en demanda la signification à Gabriel. Celui-ci lui répondit : « Laisse-moi d'abord interroger l'Omniscient ». Il s'en alla, puis revint et lui dit : « Ô Muhammad, Dieu t'ordonne d'aller à la rencontre de celui qui coupe ses relations avec toi, de donner à celui qui te refuse, et de pardonner à celui qui te cause du tort ».

Puis Dieu lui a dit :

« **Et endure patiemment ce qui te frappe !** » (Coran, 31, 17) ;

« **Endure comme l'ont fait ceux d'entre les Envoyés qui étaient doués de résolution** » (Coran, 46, 35) ;

« **Qu'ils pardonnent donc et acquittent. N'aimeriez-vous pas que Dieu vous pardonne aussi ?** » (Coran, 24, 22) ;

et : « **Et qui se montre patient et pardonne, [qu'il sache] que cela relève des belles déterminations** » (Coran, 42, 43).

Sa bienveillance et son endurance face aux épreuves sont notoires. S'il est vrai que chaque personne bienveillante a, à un moment ou à un autre, chancelé ou s'est laissée aller, la multiplicité des épreuves subies par le Prophète n'a fait que renforcer et raffermir sa patience, de même que les torts infligés par les ignorants l'ont rendu bien plus indulgent.

Le Qâdî Abû 'Abd Allâh Muhammad b. 'Alî al-Tha'labî et d'autres savants ont rapporté la tradition suivante, d'après Muhammad b. 'Attâb, Abû Bakr b. Wâfid al-Qâdî, Abû 'Îsa, 'Ubayd Allâh, Yahyâ b. Yahyâ, Mâlik, Ibn Shihâb, 'Urwa d'après [la Mère des Croyants] 'Âisha a dit : « Devant choisir entre deux choses, l'Envoyé de Dieu ﷺ choisissait toujours la moins contraignante et la plus aisée, tant qu'il ne s'agissait pas d'un péché. S'il s'agissait d'un péché, alors il était l'homme qui s'en éloignait le plus.

Et l'Envoyé de Dieu ﷺ ne se vengeait jamais pour lui-même, mais uniquement pour Dieu, et seulement dans le cas où les interdictions divines étaient outrageusement violées »<sup>1</sup>.

On rapporte qu'après qu'on lui eut brisé une dent et ensanglanté le visage durant la bataille d'Uḥud<sup>2</sup>, ses Compagnons, émus, lui dirent : « Maudis-les ! » Il leur répondit : « *Je n'ai pas été envoyé pour maudire qui que ce soit, mais j'ai été envoyé pour appeler les gens à Dieu, et en tant que miséricorde : Seigneur, guide mon peuple, car ils ne savent pas !* »<sup>3</sup>.

On rapporte que 'Umar lui a dit : « Par mon père et par ma mère ! Ô Envoyé de Dieu ! Même Noé a invoqué une punition contre son peuple en Lui demandant : **“Seigneur, ne laisse sur terre personne d'entre les incroyants”** (Coran, 71, 26). Si tu faisais cette même invocation contre nous, même le dernier d'entre nous périrait. On t'a écrasé le dos, ensanglanté le visage, cassé la dent, et tu as refusé d'invoquer autre chose que le bien en disant : **“Seigneur, guide mon peuple car ils ne savent pas”** ».

*Le Qâdî Abû al-Faḍl a dit :*

Observe donc la bonté, les beaux traits de caractère, la grandeur d'âme, la grande patience et l'indulgence que renferment ses

paroles. Il ne s'est pas contenté de se taire, mais leur a même accordé son pardon ; il éprouva de la compassion pour eux, se montra clément, invoqua Dieu pour eux et intercéda en leur faveur en disant : « *pardonne ou guide !* », puis il désigna l'objet de son indulgence et de sa miséricorde en disant : « *mon peuple* », et enfin, il leur trouva une excuse et évoqua leur ignorance en disant : « *car ils ne savent pas* ».

Il en fut de même dans cet autre épisode où un homme l'interpella ainsi : « Sois équitable ! Car ce partage n'est pas fait en vue de la Face de Dieu ». Le Prophète ﷺ n'en rajouta pas, mais se contenta de lui montrer ce qu'il ignorait, et de s'exhorter lui-même en se rappelant ce que l'homme lui reprochait, en lui répondant : « *Prends garde à toi ! Qui d'autre serait plus équitable que moi ? [Sache que] je serais le premier déçu et le grand perdant si je n'étais pas équitable !* »<sup>1</sup> ; et il a empêché ses Compagnons d'exécuter cet homme.

Il a agi de même avec Ghawrath b. al-Hârith qui tenta de l'assassiner, alors qu'il reposait seul à l'ombre d'un arbre et que ses compagnons dormaient, eux aussi, aux alentours d'un champ de bataille. L'Envoyé de Dieu ﷺ se réveilla et vit cet homme debout, face à lui et l'épée dégainée. Ce dernier lui dit : « Qui donc m'empêchera de te tuer ? » Le Prophète ﷺ répondit : « *Dieu !* » L'épée tomba de sa main et le Prophète ﷺ la saisit. Il lui dit alors : « [À ton tour maintenant], *qui donc m'empêchera de te tuer ?* » L'homme répondit : « Sois de ceux qui tuent dignement ! » Le Prophète ﷺ l'épargna et lui pardonna. Revenu auprès de son peuple, Ghawrath leur dit : « Je reviens de chez le meilleur des hommes »<sup>2</sup>.

Sa plus remarquable manifestation de pardon s'exprima vis-à-vis de la juive qui, après avoir empoisonné la viande de chèvre qu'elle lui offrit, lui avoua son crime ainsi qu'il est rapporté dans une tradition authentique. Ou encore celui relatif à son ensorcellement par Labîd b. al-A'sam, qu'il préféra épargner plutôt que punir après que Dieu lui révéla cette affaire et lui en apprit la raison<sup>3</sup>. Tout

comme il ne tint pas rigueur à ‘Abd Allâh b. Ubayy<sup>4</sup> et à ses semblables parmi les hypocrites pour les torts qu’ils lui procurèrent par leurs paroles et leurs actions – et qui nous ont été rapportés. À celui qui lui recommanda de mettre à mort certains d’entre eux, il répondit : « [Je ne permettrai pas] *que l’on dise que Muḥammed exécute ses Compagnons* »<sup>1</sup>.

Anas rapporte la tradition suivante : « Je me trouvais en compagnie du Prophète ﷺ qui portait un manteau aux bords épais lorsqu’un bédouin le saisit par le bout du manteau et le tira vers lui violemment. Ce geste brutal lui laissa une marque sur le cou. Puis, l’homme lui dit : “Ô Muhammad ! Charge mes deux chameaux des biens que Dieu t’a octroyés. Tu ne m’as encore rien donné de tes biens ni de ceux de ton père”. Le Prophète ﷺ resta un instant silencieux, puis lui dit : “*Oui ! Les biens appartiennent à Dieu et je suis Son serviteur. Ô bédouin ! Dois-je te sanctionner pour ce que tu m’as fait ?*” L’homme répondit : “Non !” Il lui demanda alors : “*Pourquoi ?*” Le bédouin répondit : “Car tu ne ré pares jamais une faute par une autre faute.” Le Prophète ﷺ sourit, puis ordonna qu’on lui charge un chameau d’orge et un autre de dattes ».

[La Mère des Croyants] ‘Āisha a dit : « Je n’ai jamais vu l’Envoyé de Dieu ﷺ se venger après une injustice subie, tant que cela ne concernait pas une interdiction de Dieu. Il n’a jamais frappé de sa main qui que ce soit, ni serviteur, ni femme, sauf quand il combattait dans la Voie de Dieu. Un jour, on lui amena un homme et on lui dit : “Cet homme a voulu te tuer !” Le Prophète ﷺ lui dit alors : “*N’aie aucune crainte, n’aie aucune crainte ! Si tu l’avais vraiment voulu, tu n’aurais pas été mis à ma merci !*” »<sup>2</sup>.

Zayd b. Sa’na<sup>3</sup> vint le trouver avant son entrée en Islam pour lui réclamer une dette. Il le tira au niveau du coude, le saisit violemment par le manteau et lui dit : « Vous autres, descendants de ‘Abd al-Muṭṭalib, vous êtes de mauvais clients (litt. : vous retardez les paiements) ! » Surpris par cette brutalité et ce manque d’égard, ‘Umar [b. al-Khaṭṭâb] le repoussa violemment en le menaçant, alors que le Prophète ﷺ souriait. Puis l’Envoyé de Dieu ﷺ dit à son

Compagnon : « Ô 'Umar, en fait, lui et moi avons besoin d'un autre conseil ! Tu aurais dû m'ordonner de régler ma dette convenablement, et à lui de me la réclamer correctement ». Le Prophète ﷺ rappela ensuite à son débiteur : « Le délai n'expire que dans trois jours », et ordonna ensuite à 'Umar de régler sa dette, et d'y ajouter vingt mesures de grain pour l'avoir effrayé.

Cet épisode serait la cause de la conversion de Zayd b. Sa'na qui disait : « Il n'y avait rien parmi les signes de la Prophétie que je n'aie pu lire sur le visage de Muhammad ﷺ, sauf deux que je n'avais pas encore eu la possibilité d'observer ». L'épisode précédent lui en offrit l'occasion : il vit comment son indulgence précédait son ignorance, et comment l'ignorance excessive des autres augmentait son indulgence. Zayd mit donc à l'épreuve le Prophète ﷺ et constata que ces deux autres qualités étaient bel et bien présentes en lui.

Parler de son indulgence, de sa patience et de son pardon est un sujet trop vaste et inépuisable ! Contente-toi donc de ce que nous avons rapporté en fait de traditions authentiques, et des traités qui ne souffrent d'aucune ambiguïté et dont le contenu est certain, comme ceux qui se sont occupés de sa patience à endurer les torts des Qurayshites, et les préjudices procurés par le paganisme, ou encore de sa persévérance face aux pires difficultés que son peuple lui fit subir, jusqu'à ce que Dieu lui donnât la victoire sur eux et les lui soumit.

Et bien que ses ennemis n'aient pas douté un seul instant de pouvoir détruire les premiers musulmans qui s'étaient unis autour de lui, cela n'entama pas son pardon ni sa bienveillance à leur égard ; au contraire, cela les augmenta puisque, après les avoir battus, il leur dit : « *Que dites-vous du sort de que je vous réserve ?* » Ils répondirent : « Que du bien ! Tu es un noble frère et un noble cousin ! » Le Prophète ﷺ leur dit alors : « *Je vous dirai ce que mon frère Joseph a dit [à ses frères] : "Qu'aucun reproche ne vous soit fait aujourd'hui !" (Coran, 12, 92) Partez, vous êtes libres !* »

Anas a dit : « Quatre-vingts hommes descendirent de Tan'im<sup>1</sup>, au moment de la prière de l'aube, pour éliminer l'Envoyé de Dieu ﷺ, mais leur projet fut déjoué. Ils furent arrêtés et l'Envoyé de Dieu ﷺ

les libéra. Dieu – Exalté soit-Il ! – révéla alors le verset suivant : « ***C'est Lui qui a écarté leurs mains de vous et eux de vos mains, dans la vallée de La Mecque, après vous avoir donné l'avantage sur eux...*** » (Coran, 48, 24).

De même, lorsqu'Abû Sufyân<sup>2</sup> fut conduit devant lui, après qu'il eut rassemblé et dirigé la coalition des différentes tribus hostiles à l'Islam, et après avoir tué son oncle et certains de ses Compagnons, et après en avoir humilié tant d'autres, le Prophète ﷺ lui pardonna et lui dit sur un ton avenant : « *Gare à toi, ô Abû Sufyân ! L'heure n'est-elle pas encore venue pour toi de comprendre qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu ?* »

Ému, Abû Sufyân répondit : « Par mon père et ma mère ! Combien tu es indulgent, respectueux des liens de parenté et généreux ! »

De tous les hommes, l'Envoyé de Dieu ﷺ était le plus distant de la colère et le plus rapide au contentement.

### **De sa largesse et de sa bienveillance**

Quant à la largesse (*al-jûd*), la générosité (*al-karam*), l'altruisme (*al-sakhâ'*) et la bienveillance (*al-samâha*), il s'agit de termes dont les significations sont très proches. Certains doctes ont toutefois procédé aux distinctions suivantes :

*Al-karam*, c'est le fait de faire charitablement don d'une chose dont le mérite et l'utilité sont soulignés ; on l'appelle aussi « *al-jur'a* » autrement dit, le contraire de « *al-nadhâla* », la mesquinerie.

*Al-samâha*, c'est le fait de renoncer charitablement à ce dont on a besoin en faveur d'autrui, et c'est le contraire de « *shakâsa* », l'amertume.

*Al-sakhâ'*, c'est le fait de dépenser facilement en évitant d'acquérir ce qui n'est pas complimenté ; cela correspond aussi au « *jûd* », qui est le contraire de la parcimonie (*al-taftîr*).

On ne peut pas se mesurer au Prophète ﷺ ou prétendre l'égaliser dans le domaine de ces nobles qualités, ainsi que l'ont admis tous

ceux qui l'ont connu.

Le *Qâdî* martyr Abû 'Alî al-Sadafî nous a rapporté, d'après le *Qâdî* Abû al-Walîd al-Bâjî, d'après Abû Dharr al-Harawî, d'après Abû al-Haytham al-Kushmayhanî, d'après Abû Muhammad al-Sarakhsî et Abû Ishâq al-Balkhî, d'après Abû 'Abd Allâh al-Firabrî, d'après al-Bukhârî, d'après Muhammad b. Kathîr, d'après Sufyân, d'après Ibn al-Munkadir : « J'ai entendu Jâbir b. 'Abd Allâh dire : "On n'a jamais demandé une chose à l'Envoyé de Dieu ﷺ sans qu'il réponde par un : 'Oui !' » ». C'est aussi ce qu'ont rapporté Anas et Sahl b. Sa'd.

Ibn 'Abbâs a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ était l'homme le plus généreux qui soit, surtout durant le mois sacré de Ramadân et lorsqu'il rencontrait l'Ange Gabriel u ; il devenait encore plus généreux que le « vent soufflant »<sup>1</sup>.

Anas a dit : « Un homme fit une demande à l'Envoyé de Dieu ﷺ. Il lui fit don alors d'un troupeau de moutons qu'il possédait, et qui se trouvait entre deux monts. Il se rendit alors auprès de son peuple et leur dit : "Embrassez l'Islam, et Muhammad vous fera des dons, sans appréhender la pauvreté !" ».

Il donna cent chameaux à plus d'une personne. Il donna à Safwân (b. Umayya) cent chameaux, puis cent, et encore cent. C'était là l'attitude de l'Envoyé de Dieu ﷺ, et cela avant même qu'il ne soit mandaté.

Waraqâ b. Nawfal<sup>1</sup> lui a dit : « Tu portes assistance aux faibles et tu donnes aux indigents ».

Il rendit aux Hawâzin six mille captifs<sup>2</sup>. Il donna à al-'Abbâs une charge d'or si lourde qu'il ne put la porter. On lui apporta 90.000 dirhams qu'on déposa sur une natte. Il se leva et les distribua. Il ne renvoya aucun présent sans argent, et ce, jusqu'à ce qu'il ait épuisé tous les dirhams.

Un tel vint à lui et lui demanda [l'aumône] ; il lui répondit ﷺ : « *Je n'ai rien, mais achète en mon nom ! Lorsqu'on nous présentera un compte, nous le réglerons* ». 'Umar lui dit alors : « Dieu ne t'a pas chargé de ce dont tu ne peux porter ». L'Envoyé de Dieu ﷺ se fâcha alors ; l'un des Anṣâr (médinois) prit la parole et dit : « Ô Envoyé de

Dieu, distribue largement et ne crains pas que le Détenteur du Trône te prive ! » L'Envoyé de Dieu ﷺ sourit, son visage se recomposa, et il dit : « *C'est ainsi qu'on m'a ordonné d'agir !* » (rapporté par Tirmidhî). Mu'awwidh b. 'Afrâ'<sup>3</sup> a dit : « J'ai offert au Prophète ﷺ un plateau de dattes et de concombres ; il me donna alors l'équivalent de ses deux mains en parures et en or ».

Anas a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ ne mettait jamais rien de côté pour le lendemain ».

Les traditions concernant sa générosité et ses largesses sont nombreuses, telle celle-ci, que rapporte Abû Hurayra : « Le Prophète ﷺ se rendit auprès d'un tel pour demander un prêt. L'Envoyé de Dieu ﷺ se fit remettre un demi-*wasq*<sup>4</sup>. [Plus tard], lorsque l'homme vint réclamer son dû, le Prophète ﷺ lui remit un *wasq* entier et lui dit : « *Un demi en tant que remboursement de la dette, et un demi en tant que don gracieux !* »<sup>5</sup>.

### **De son courage et de sa vaillance sans faille**

Le courage (*al-shajâ'a*) consiste en la faculté de placer sous le contrôle de l'intellect la capacité de se mettre en colère. La vaillance (*al-najda*), c'est exposer son âme à une mort glorieuse sans crainte aucune. On ne peut méconnaître ces deux qualités chez le Prophète ﷺ. Il affronta plus d'une fois des situations très difficiles, et mit en déroute aussi bien des adversaires valeureux que des combattants redoutables et affirmés, sans crainte, résolu, les affrontant en face et sans trembler.

Pourtant, il n'y a pas d'homme courageux qui n'ait fui au moins une fois ou se soit retiré [du combat].

Abû 'Alî al-Hayyânî m'a rapporté dans un écrit : *al-Qâdî* Sirâj rapporte d'après Abû Muhammad Al-Aṣṣîlî, Abû Zayd *al-faqîh*, Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ'îl, Ibn Bashâr, Ghundar, Shu'ba, Abû Ishâq entendit al-Barâ' répondre à un tel qui lui demandait : « Avez-vous fui le jour de la bataille de Hunayn<sup>1</sup> autour de l'Envoyé de Dieu ﷺ ? »

Al-Barâ' répondit : « Oui ! Mais l'Envoyé de Dieu n'a pas fui ». Puis, il ajouta : « Je l'ai vu au dos de sa mule blanche, pendant qu'Abû Sufyân en tenait les rênes, s'écrier à plusieurs reprises : *“Je suis le Prophète, et sans mensonge !”* D'autres ont ajouté qu'il a dit aussi : *“Je suis le fils de 'Abd al-Muttalib !”* On n'a vu personne de plus vaillant que lui ce jour-là ».

D'autres ont dit : « Le Prophète ﷺ descendit de sa mule ».

Muslim rapporte ce récit d'Al-'Abbâs : « Lorsque les musulmans et les mécréants se rencontrèrent, et que les premiers rebroussèrent chemin, l'Envoyé de Dieu lança sa mule au galop vers les mécréants. Je me saisis alors des rênes de sa mule pour l'empêcher d'aller trop vite, pendant qu'Abû Sufyân tenait les étriers. Puis il appela les musulmans... (la suite du hadîth) ».

On a dit que lorsqu'il se mettait en colère – et il ne se mettait en colère que pour Dieu –, rien ne pouvait éteindre sa colère.

Ibn 'Umar a dit : « Je n'ai jamais vu un homme plus courageux, plus vaillant, plus généreux et plus satisfait que l'Envoyé de Dieu ﷺ ».

'Alî a dit : « Lorsque la bataille faisait rage – ou s'intensifiait selon certains – et que [l'ennemi] nous encerclait, nous cherchions alors refuge auprès de l'Envoyé de Dieu ﷺ ».

Nul n'était plus proche de l'ennemi que lui. Il en fut ainsi durant la bataille de Badr au cours de laquelle le Prophète ﷺ était le plus exposé au danger. On a dit que le plus courageux, ce jour-là, était celui qui se rapprochait du Prophète ﷺ du fait qu'il était le plus proche de l'ennemi ».

Anas a dit : « Le Prophète ﷺ était le plus vertueux, le plus généreux et le plus courageux d'entre les hommes. Une nuit, les habitants de Médine [entendirent un bruit] qui les effraya. Un groupe d'individus alla voir d'où venait ce bruit. Sur leur chemin, ils rencontrèrent l'Envoyé de Dieu ﷺ qui revenait après les avoir précédés. Il s'avéra qu'il s'agissait d'un cheval, sans selle, qui appartenait à Abû Talḥa. Le Prophète ﷺ armé leur dit alors : *“Ne craignez rien !”* ».

'Imrân b. Ḥuṣayn a dit que l'Envoyé de Dieu ﷺ n'a jamais rencontré un groupe d'adversaires sans être le premier [des musulmans] à l'affronter.

Ubayy b. Khalaf le vit lors de la bataille d'Uḥud alors qu'il s'écriait : « Où est Muhammad ? Puis-je mourir s'il devait survivre ! »

Après avoir été fait prisonnier, et été racheté durant la bataille de Badr, Ubayy avait menacé ainsi le Prophète ﷺ : « Je possède un cheval que je nourris chaque jour d'une mesure de sorgho, et c'est sur lui que te tuera ! » Le Prophète ﷺ lui répondit : « *C'est moi qui te tuera, si Dieu veut !* » Plus tard, durant la bataille d'Uḥud, dès qu'il vit l'Envoyé de Dieu ﷺ, Ubayy lança son cheval vers lui, mais des musulmans s'interposèrent. Le Prophète ﷺ leur ordonna de s'écarter, et prit une lance de la main de Hârith b. al-Simma, puis se dressa avec une énergie telle que tous ceux qui l'entouraient s'éparpillèrent comme les mouches qui s'enfuient lorsque le chameau se dresse. Puis le Prophète ﷺ le frappa au cou, et Ubayy tomba de cheval. Dans une autre version, on a dit qu'il lui aurait brisé une côte. Lorsqu'il revint auprès des siens, il leur hurla : « Muhammad ﷺ m'a tué ! »

Ils lui dirent : « Tu n'as rien de grave ! » Il rétorqua : « Si ce que je ressens était ressenti par tous les hommes, la douleur et le désespoir les tueraient. Par Dieu ! Son seul crachat est en mesure de me tuer ! » [Ubayy] mourut à Sarif (à six lieues de La Mecque) lors du retour de ses compagnons à La Mecque.

### **De sa pudeur et de la retenue de son regard**

La pudeur est un sentiment délicat qui recouvre le visage d'un homme lorsqu'il est exposé à une action répréhensible, ou qu'il est préférable d'éviter. Retenir et détourner son regard consiste à négliger et ne pas faire attention à ce que la nature humaine exècre.

Le Prophète ﷺ était l'homme le plus pudique et le plus prompt à détourner son regard des parties nues. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Cela portait offense au Prophète, il éprouvait de la gêne à votre endroit...*** » (Coran, 33, 53).

Abû Muhammad b. ‘Attâb m’a rapporté, d’après Abû al-Qâsim Hâtim b. Muhammad, d’après Abû al-Hasan al-Qâbisî, Abû Zayd al-Marwazî, Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ‘îl, ‘Abdân, ‘Abd Allâh, Shu‘ba, que Qatâda a dit avoir entendu ‘Abd Allâh, serviteur d’Anas, rapporter cette tradition qu’il tenait d’Abû Sa‘îd al-Khudrî : « *L’Envoyé de Dieu ﷺ était plus pudique qu’une vierge qui se dissimule derrière le voile, et lorsqu’une chose le répugnait, cela se lisait sur son visage* »<sup>1</sup>.

Il était doux, subtil, et sa pudeur et sa mansuétude l’empêchaient d’adresser des propos blessants ou offensants.

‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – a dit : « Lorsqu’on lui rapportait une chose désagréable sur le compte de quelqu’un, il ne disait pas : “Pourquoi un tel a-t-il agi ainsi ?” [en le nommant], mais plutôt : “*Pourquoi certaines personnes agissent ainsi ou disent ceci ?*” Ainsi, il condamnait l’acte sans en nommer l’auteur ».

Anas rapporte qu’une personne vint trouver le Prophète ﷺ le vêtement souillé de taches jaunâtres. Il ne lui fit aucune remarque pour ne pas l’offenser ni le gêner. Une fois l’homme parti, il nous dit : « *Si vous lui disiez de se laver !* » Selon une variante : « *de les ôter !* ».

Dans une tradition authentique, ‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – a dit : « *Le Prophète ﷺ ne recourait ni aux péchés ni aux actes répréhensibles. Il ne hurlait pas dans les marchés, et ne répondait pas au mal par le mal. Il passait outre et ne portait pas rancune* »<sup>2</sup>.

D’après ‘Abd Allâh b. Salâm et ‘Abd Allâh b. Amrû b. al-‘As, cette même description est contenue dans la *Torah*.

On rapporte aussi à son sujet que son regard était tellement chargé de pudeur qu’il ne dévisageait jamais personne, et que lorsqu’il était contraint de parler de choses qui lui étaient désagréables, il recourait à la métonymie.

‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – a dit : « Je n’ai jamais vu le sexe de l’Envoyé de Dieu ﷺ »<sup>3</sup>.

De sa compagnie et de son comportement

Au sujet de sa compagnie et de son comportement à l'égard des créatures, et de l'étendue de ses vertus, les traditions authentiques abondent.

'Alî ؑ a fait de lui la description suivante : « C'était l'homme le plus indulgent, et son propos était le plus véridique. Il était le plus accueillant, et sa compagnie était la plus belle ».

Abû al-Ḥasan 'Alî b. Musharraf al-Anmâtî m'a enseigné et autorisé à transmettre cette tradition qu'il tenait d'Abû Ishâq al-Habbâl, d'après Abû Muhammad b. al-Nahhâs, Ibn al-A'rabî, Abû Dâwud, Hishâm Abû Marwân et Muhammad b. al-Muthannâ, d'après al-Walîd b. Muslim, al-Awzâ'î, d'après Yahya b. Abû Kathîr, Muhammad b. 'Abd al-Rahmân b. As'ad b. Zurâra : Qays b. Sa'd<sup>1</sup> ؑ a dit : « L'Envoyé de Dieu ؑ nous rendit visite et nous fit un récit. Lorsqu'il se prépara à partir, Sa'd lui porta un baudet sur lequel il étendit une étoffe. L'Envoyé de Dieu ؑ monta. Puis Sa'd dit : “ Qays, accompagne l'Envoyé de Dieu ؑ !” Qays rapporta ensuite : « L'Envoyé de Dieu ؑ me dit : “*Monte !*”, mais je n'osai pas. Il me dit alors : “*Soit tu montes, soit tu t'en vas !*” Je préfèrai m'en aller »<sup>2</sup>. Selon une variante, il a dit : « *Monte devant moi ! Le propriétaire de la bête a plus de droits* ».

L'Envoyé de Dieu ؑ s'occupait des bêtes et ne les effarouchait pas.

Il honorait les nobles et leur confiait la responsabilité de leur tribu.

Il mettait en garde les gens, se souciait d'eux, et ne voilait ni sa bonne humeur ni son bel agir.

Il s'enquêrait de ses Compagnons, et donnait à chaque visiteur la part et la place qui lui convenaient, de manière à ce que chaque personne pensât que nulle autre qu'elle ne les méritait autant.

Il se montrait patient avec quiconque l'approchait pour conférer avec lui, et ne le quittait jamais le premier.

Il ne renvoyait jamais les mains vides ceux qui lui faisaient une demande, et à défaut il leur tenait des propos agréables. Son indulgence et ses vertus s'appliquaient à tous les hommes, sans

exclusion. Il était tel un père pour eux, et ils avaient les mêmes droits à ses yeux.

Ibn Abû Hâla l'a décrit ainsi : « Il avait toujours le visage souriant. Il était affable et d'abord facile. Il n'était ni rude ni grossier, ni criard ni immoral, ni médisant ni flatteur. Il passait outre sur ce qui lui était désagréable, et ne faisait pas perdre espoir ».

Le Très-Haut a dit : « **Par une miséricorde de Dieu, tu as été indulgent à leur égard ; si tu avais été rude et dur de cœur, ils se seraient écartés de ta compagnie** »<sup>3</sup>, et : « **Repousse le mal par ce qui est meilleur** »<sup>4</sup>.

Il répondait aux invitations, acceptait les présents même s'il s'agissait d'une pacotille et les récompensait.

Anas  a dit : « J'ai été au service de l'Envoyé de Dieu  pendant dix ans. Il ne m'a jamais dit : "Ouf !" et ne m'a jamais dit : "Pourquoi as-tu fait ceci ou cela ?" pour une chose faite. Tout comme il ne m'a jamais dit : "Pourquoi n'as-tu pas fait ceci ou cela ?" pour une chose que je n'avais pas faite »<sup>1</sup>.

'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « Nul n'était plus poli que l'Envoyé de Dieu . Aucun de ses Compagnons ou des membres de sa Famille ne l'appelait sans qu'il ne répondît : "Me voici !" »<sup>2</sup>.

Jarîr b. 'Abd Allâh<sup>3</sup> a dit : « Depuis mon entrée en Islam, l'Envoyé de Dieu ne s'est jamais voilé à moi et souriait toujours à ma vue ».

Il plaisantait avec ses Compagnons, leur rendait visite et leur parlait. Il cajolait leurs enfants et les prenait sur ses genoux. Il répondait aux invitations des hommes libres et des esclaves, des serviteurs et des pauvres. Il rendait visite aux personnes malades, même celles qui habitaient à l'extrémité de Médine, et acceptait les excuses de ceux qui les lui présentaient.

Anas  a dit : « L'Envoyé de Dieu  n'a jamais détourné son visage de quelqu'un qui s'approchait pour lui parler à l'oreille. Et il ne s'en écartait que lorsque celui-ci avait cessé de parler. Tout comme il n'ôtait jamais sa main le premier quand une personne la lui tenait, et n'allongeait jamais ses jambes face à quelqu'un. Il était toujours le

premier à saluer tout le monde et à tendre la main à ses Compagnons.

Il n'allongeait jamais les jambes devant ses Compagnons afin de n'en gêner aucun. Il honorait ses hôtes et étendait parfois son vêtement pour qu'ils y prissent place. Il leur céda le coussin sur lequel il était assis ou adossé, et insistait pour que son hôte l'utilise. Il attribuait à ses Compagnons des surnoms, et ne les appelait que par les noms qu'ils aimaient en guise d'honneur.

Il n'interrompait une personne que lorsque celle-ci avait fini de parler. Il clôturait alors l'intervention par un geste ou en se levant.

On rapporte aussi que si un tel venait le trouver pendant qu'il accomplissait la prière, il l'écourta afin de s'occuper de lui puis, une fois seul, il pria alors plus longuement.

Il était l'homme le plus souriant et le plus agréable, sauf lorsqu'il recevait la Révélation divine, exhortait les gens ou prêchait.

'Abd Allâh b. al-Hârith<sup>4</sup> a dit : « Je n'ai jamais vu un visage plus souriant que celui de l'Envoyé de Dieu ﷺ ». Anas رضي الله عنه a dit : « En quête de sa bénédiction, les serviteurs de Médine venaient à la rencontre de l'Envoyé de Dieu ﷺ après la prière du matin, en portant des récipients d'eau. Il s'agissait peut-être des matinées fraîches. Il trempait alors sa main bénie dans chaque récipient ».

### **De sa miséricorde envers les créatures**

Quant à son indulgence, sa compassion et sa miséricorde à l'égard des créatures, Dieu le Très-Haut a dit à propos du Prophète ﷺ : « **Un Envoyé est venu à vous d'entre les vôtres. Vos épreuves lui pèsent. Il est avide de votre bien. Il est compatissant et miséricordieux envers les croyants** »<sup>1</sup>, et : « **Nous ne t'avons envoyé qu'en tant que miséricorde pour les mondes** »<sup>2</sup>.

Certains savants, dont l'Imâm Abû Bakr b. Furâk, ont dit qu'entre autres faveurs que Dieu lui a accordées, il y a celle de lui avoir

attribué deux de Ses Plus Beaux Noms : « *ra'ûf* », le Compatissant, et « *rahîm* », le Miséricordieux.

Le *faqîh* Abû Muhammad 'Abd Allâh b. Muhammad al-Khushanî m'a rapporté, d'après l'Imâm al-Haramayn Abû 'Alî al-Tabarî, d'après 'Abd al-Ghâfir al-Fârisî, Abû Aḥmad al-Julûdî, Ibrâhîm b. Sufyân, Muslim b. al-Hajjâj, Abû al-Tâhir, que Yûnus a rapporté cette tradition qu'il tenait d'Ibn Shihâb : « L'Envoyé de Dieu ﷺ conduisit une expédition – Hunayn, selon le narrateur –, et il a attribué à Safwân b. Umayya<sup>3</sup> cent têtes de bétail, puis cent autres et encore cent ».

Ibn Shihâb a ajouté : Sa'îd b. al-Musayyib<sup>4</sup> m'a rapporté que Safwân a alors dit : « Il m'a donné autant alors que je le considérais comme l'homme le plus détestable qui soit. Et il n'arrêta pas de me donner jusqu'à ce qu'il devînt l'être le plus cher à mes yeux ».

On rapporte qu'un bédouin vint demander une chose au Prophète ﷺ. Il la lui donna, puis l'interrogea : « *T'ai-je satisfait ?* » L'homme répondit : « Non ! Tu ne m'as pas contenté ! » Les musulmans présents se fâchèrent et voulurent le réprimander pour son insolence, mais le Prophète ﷺ les en empêcha. Il rentra chez lui et fit appeler l'homme, à qui il donna quelque chose de plus, puis l'interrogea à nouveau : « *T'ai-je satisfait ?* » L'homme répondit cette fois : « Oui ! Que Dieu te rétribue de la part de ma famille et des miens ! » Le Prophète ﷺ lui dit : « *Tu avais tenu un discours peu courtois à mon endroit devant mes Compagnons. Répèterais-tu en leur présence ce que tu viens de me dire, afin qu'ils chassent de leur cœur la mauvaise opinion qu'ils se sont faite de toi ?* » L'homme acquiesça. Le lendemain, ou le soir, le Prophète ﷺ se présenta à ses Compagnons et leur dit : « *Le Bédouin ici présent a dit ce qu'il a dit. Nous lui avons donné plus et il a affirmé sa satisfaction ; n'est-ce pas ?* » L'homme répondit : « Oui ! Que Dieu te rétribue de la part de ma famille et des miens ! »

Le Prophète ﷺ fit alors le commentaire suivant : « *Son cas et le mien sont semblables à celui d'un homme qui égare une chamelle que les gens tentent de retrouver et qui, à chaque fois qu'ils s'en*

*approchent, l'effarouchent davantage. Son propriétaire leur dit alors : "Laissez-moi avec ma chamelle. Je suis plus doux avec elle que vous et je la connais mieux." Il se dirigea alors vers elle, ramassa quelques herbes de sa main et les lui tendit. Elle s'approcha de lui et se laissa aller à terre. Il la sella, puis la monta. [Sachez donc que] si je ne vous en avais pas empêché, vous auriez tué ce Bédouin et il aurait été jeté en Enfer ».*

On rapporte aussi qu'il a dit « *Qu'aucun d'entre vous ne me rapporte quoi que ce soit [de fâcheux] sur le compte de mes Compagnons, car j'aime venir à vous le cœur pacifié* »<sup>1</sup>.

Quant à sa compassion vis-à-vis de sa Communauté, elle s'est manifestée, entre autres, dans l'allègement et l'aisance d'un certain nombre de tâches et de devoirs. Tout comme il détestait exiger d'elle des choses, de crainte qu'elles ne lui soient imposées, comme la tradition suivante concernant l'utilisation du *siwâk* [pour l'hygiène bucco-dentaire] : « *Si cela n'était pas un fardeau pour ma Communauté, je lui imposerais l'utilisation du siwâk lors de chaque ablution* »<sup>2</sup>.

Il en de même des veilles en prières et de son interdiction du jeûne prolongé [au-delà du mois de Ramadân]. Tout comme il n'aimait pas que l'on entre à l'intérieur de la Ka'ba, afin que cela ne devienne pas une épreuve pour sa Communauté. Tout comme il a obtenu de son Seigneur que les insultes et les offenses portées contre sa Communauté soient muées en miséricorde pour elle.

Lorsqu'il entendait les pleurs des enfants durant la prière collective, il l'abrégeait<sup>3</sup>.

Quant à son indulgence, la prière suivante, où il invoque son Seigneur en faveur de Sa Communauté, en est un parfait exemple : « *Que l'insulte ou la malédiction que je profère contre une personne lui soient comptées comme aumône et miséricorde, comme prière et purification, et qu'elles lui soient un motif de rapprochement de Toi le Jour de la Résurrection* ».

Lorsque son peuple nia sa mission, l'Ange Gabriel عليه السلام lui rendit visite et lui annonça : « "Dieu le Très-Haut a entendu les paroles de

ton peuple et ce qu'il t'a répondu. Aussi a-t-Il ordonné à l'Ange des montagnes de se mettre sous tes ordres afin d'exécuter ce que tu lui ordonnes". L'Ange des montagnes se présenta, salua le Prophète ﷺ et lui dit : "Ordonne et j'exécuterai ! J'écraserai [tes ennemis] sous le poids des deux montagnes [de La Mecque]." Il lui répondit : "[Non !] *Je souhaite que Dieu fasse naître de leurs lombes une génération qui adore Dieu seul, sans rien Lui associer*" »<sup>1</sup>.

Ibn al-Munkadir<sup>2</sup> rapporte que l'Ange Gabriel ﷺ a dit au Prophète ﷺ : « Dieu le Très-Haut a mis sous tes ordres le ciel, la terre et les montagnes », et que ce dernier répondit : « *[Je demande] un délai pour ma Communauté. Peut-être que Dieu lui concèdera le repentir* ».

'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « Soumis à un choix entre deux choses, l'Envoyé de Dieu ﷺ choisissait toujours la moins pénible »<sup>3</sup>.

Ibn Mas'ûd a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ nous épargnait lorsqu'il donnait des conseils par crainte que nous nous en lassions »<sup>4</sup>.

'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « On rapporte aussi qu'elle monta un chameau rude et qu'elle se mit à le bousculer ; l'Envoyé de Dieu ﷺ lui dit alors : "*Montre-toi plus douce !*" »<sup>5</sup>.

## **De sa loyauté et de son attachement aux relations familiales**

Le *Qâdî* Abû 'Amir Muhammad b. Ismâ'îl m'a rapporté, d'Abû Bakr Muhammad b. Muhammad, d'après Abû Ishâq al-Habbâl, d'après Abû Muhammad b. al-Nahhâs, d'après Ibn al-A'rabî, d'après Abû Dâwud, d'après Muhammad b. Yaḥya, d'après Muhammad b. Sinân, d'après Ibrâhîm b. Tahmân, d'après Budayl, d'après 'Abd al-Karîm b. 'Abd Allâh b. Shaqîq : son père al-Hamsâ' [un Compagnon] lui a dit : « J'ai conclu une transaction (*bâya'tu*) avec le Prophète ﷺ avant qu'il ne soit mandaté [en tant que Prophète]. Il me restait à payer une partie du montant, et je lui promis de la lui apporter, mais j'oubliai. Trois heures plus tard, je m'en souvins et allai lui porter la somme restante. Je le trouvai assis au même endroit où je l'avais

laissé. Il me dit : *“Ô jeune homme ! Tu m’as soumis à rude épreuve. Cela fait trois heures que je t’attends ici ! »*<sup>6</sup>.

Anas a dit : « Lorsqu’on apportait un cadeau au Prophète ﷺ, il disait : *“Portez-le à la maison de telle femme ; c’était l’amie de [mon épouse] Khadîja et elle l’aimait sincèrement”* ».

‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – a dit : « Je n’ai jamais été jalouse d’une femme autant que je l’étais de Khadîja quand j’entendais [le Prophète ﷺ] parler d’elle. Il sacrifiait des brebis et les offrait à ses amies intimes<sup>1</sup>. Sa sœur demanda de le voir et il y consentit. Une femme rentra un jour chez lui ; il lui fit un très bel accueil et s’enquit de ses nouvelles. Lorsqu’elle s’en alla, il me dit : *“Elle venait nous trouver du temps de Khadîja. Entretenir la fidélité (husn al-‘ahd) de bons liens fait partie de la foi”* »<sup>2</sup>.

Un Compagnon l’a décrit de la manière suivante : « [Le Prophète ﷺ] entretenait des liens avec ses proches sans les préférer à celui qui avait plus de mérite ».

Le Prophète ﷺ a dit : « *Les membres de telle tribu ne sont pas mes proches parents, mais j’ai avec eux des liens que je souhaite entretenir* »<sup>3</sup>.

Il a prié en portant sur ses épaules Umâma, la fille de sa fille Zaynab<sup>4</sup>. Lorsqu’il se prosternait, il la posait par terre, et lorsqu’il se relevait, il la remettait sur ses épaules.

Abû Qatâda rapporte qu’une délégation mandatée par al-Najâshî<sup>5</sup> se rendit chez le Prophète ﷺ. Il se leva et se mit à servir les membres de la délégation. Gênés, ses Compagnons lui dirent : « Laisse-nous le faire ! » Il leur répondit : « *Ils ont honoré nos Compagnons et je souhaite les en récompenser* »<sup>6</sup>.

Lorsqu’on lui amena sa sœur de lait al-Shaymâ<sup>7</sup> au milieu des captives (sabâyâ) de la tribu des Hawâzin, et qu’il la reconnut, il enleva son manteau, la fit s’asseoir dessus, puis lui dit : « *Tu peux rester chez moi, honorée, aimée et récompensée si tu le souhaites ; mais si tu préfères rejoindre ton peuple, tu es libre de le faire* ». Elle préféra repartir auprès de son peuple.

Abû al-Ṭufayl rapporte : « J'ai vu le Prophète ﷺ, alors que j'étais encore enfant, recevoir une femme. Lorsqu'elle s'approcha de lui, il étendit pour elle son habit sur lequel elle s'assit. Je demandai : "Qui est cette femme ?" Et on me répondit : "C'est sa mère qui l'a allaité" ».

'Umar b. al-Sâ'ib rapporte qu'un jour l'Envoyé de Dieu ﷺ était assis lorsque son père de lait vint à lui. Il étendit pour lui une partie de son habit sur laquelle il s'installa. Puis vint sa mère qui l'avait allaité, et il étendit pour elle l'autre partie de son habit. Enfin vint son frère de lait, l'Envoyé de Dieu ﷺ se leva alors et le fit asseoir devant lui.

Le Prophète ﷺ envoyait régulièrement à Thuwayba, la servante d'Abû Lahab<sup>1</sup> qui l'avait allaité, des présents et des vêtements. À la mort de celle-ci, il demanda : « *Reste-t-il un de ses proches ?* » On lui répondit par la négative.

On rapporte que la Mère des croyants, Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle – a dit à l'Envoyé de Dieu ﷺ : « Sois heureux ! Par Dieu ! Jamais Dieu ne t'humiliera (*la-yukhzîk*)<sup>2</sup>, car tu preserves les liens de parenté, tu assistes le faible, tu donnes au démuné, tu honores ton hôte, et tu aides à surmonter les épreuves auxquelles Dieu soumet les gens ».

## De sa modestie

Malgré l'immensité de sa fonction et son haut rang, l'Envoyé de Dieu ﷺ était le plus modeste et le moins orgueilleux des hommes. Il te suffit de savoir que lui fut offert le choix suivant : être un Prophète-Roi (*nabîyyan malikan*) ou un Prophète-serviteur (*nabîyyan 'abdan*), et il a choisi d'être un Prophète-serviteur. L'Ange Isrâfîl lui a dit à cette occasion : « Du fait de ta modestie devant Lui, Dieu t'a accordé d'être au Jour de la Résurrection le "Seigneur des fils d'Adam", le premier pour lequel la terre se fendra, et le premier intercesseur (*shâfi'*) ».

Abû al-Walîd b. al-'Awwâd *al-faqîh* m'a rapporté, lors d'une séance d'enseignement et de répétition de traditions dans sa maison à

Cordoue, en l'an 507 H, d'après Abû 'Alî al-Hâfiz, d'après Abû 'Umar, Ibn 'Abd al-Mu'min, Ibn Dâsa, Abû Dâwud, Abû Bakr b. Abû Shayba, 'Abd Allâh b. Numayr, Mis'ar, Abû al-'Anbas, Abû al-'Adabbas, Abû Marzûq, Abû Ghâlib, et d'après Abû Umâma رضي الله عنه : « Un jour, l'Envoyé de Dieu صلى الله عليه وسلم sortit de chez lui et vint vers nous en s'appuyant sur un bâton. Nous nous levâmes [en signe de respect] pour lui, mais il nous dit : « *Ne vous levez pas, comme le font les non-Arabes (al-a'âjim) pour s'honorer les uns les autres* »<sup>1</sup>.

Il a dit également : « *Je ne suis qu'un serviteur : je mange comme mange le serviteur, et m'assois comme s'assoit le serviteur* ».

'Umar [b. al-Khattâb] رضي الله عنه rapporte de lui cette parole : « *Ne me vantez pas (lâ tuṭrûnî) comme ont vanté les chrétiens le Fils de Marie. Je ne suis qu'un serviteur. Dites donc [de moi] : "Le serviteur de Dieu et Son Envoyé"* »<sup>2</sup>.

Anas رضي الله عنه rapporte : une femme à qui il était venu à l'esprit quelque chose vint lui dire [de manière familière] : « J'ai besoin de toi ! » Il lui répondit : « *Ô mère d'untel ! Même si tu t'asseyais dans n'importe quel chemin de Médine, je m'arrêteraï pour résoudre ton problème* ». La femme s'assit et le Prophète صلى الله عليه وسلم écouta son affaire jusqu'à ce qu'elle ait fini de l'exposer.

Anas رضي الله عنه rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم montait à dos d'âne et qu'il faisait monter en croupe derrière lui. Il répondait aux invitations des esclaves. Lors de la campagne contre les Banû Qurayzah, il montait à dos d'âne sur une selle modeste, et ses rênes étaient faites de feuilles de palmier. [Anas] ajouta : « Quand on l'invitait à manger du pain d'orge avec du beurre rance, il répondait favorablement ».

Anas رضي الله عنه rapporte aussi que le Prophète صلى الله عليه وسلم a accompli le pèlerinage au dos d'une monture, sur une selle usée, et portant un manteau qui ne valait pas quatre dirhams, puis il dit : « *Ô mon Dieu ! Fasse que ce soit un pèlerinage pur, sans orgueil ni quête de notoriété !* »<sup>3</sup>. Et ce, bien que la terre entière lui ait été offerte. Il a donné à cette occasion cent bêtes.

Lorsque La Mecque fut conquise et qu'il y entra à la tête de l'armée musulmane, il inclina la tête au-dessus de sa monture au

point de toucher le bois de sa selle, par humilité devant Dieu – Exalté soit-Il !

Une autre marque de sa modestie est sa parole : « *Ne me préférez pas [au Prophète] Jonas (Yûnus b. Mattâ). Ne faites pas de préférences entre les Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – Ne me préférez pas à Moïse ! Nous sommes plus sujet au doute qu’Abraham. Si j’étais resté en prison autant que Joseph, j’aurais répondu à l’appel de celui qui a appelé* ».

À untel qui s’était adressé à lui en l’appelant : « Ô toi, la meilleure créature ! », il répondit : « [La meilleure créature] *c’était Abraham !* »

Nous reviendrons sur ces traditions, si Dieu le veut !

‘Âïsha, al-Ḥasan, Abû Sa’îd et bien d’autres rapportent, à quelques variantes près dans leurs descriptions, que, dans sa maison, il était au service des siens : il triait et raccommodait ses vêtements, trayait sa chèvre, arrangeait ses souliers, se chargeait de ses affaires personnelles, aidait à nettoyer la maison, attachait le chameau et lui donnait du fourrage, mangeait avec les serviteurs, les aidait à préparer la pâte et portait lui-même ses achats.

Anas  rapporte que les femmes de Médine le prenaient par la main et le conduisaient où elles voulaient, pour qu’il leur règle leur affaire. Une fois, un homme entra chez lui et se mit à trembler en le voyant. Il lui dit : « *Calme-toi, car je ne suis pas un roi. Je ne suis que le fils d’une femme de Quraysh qui mangeait de la viande sèche (al-qadîd)* »<sup>1</sup>.

Abû Hurayra  rapporte : je suis entré au marché en compagnie de l’Envoyé de Dieu . Il acheta des pantalons et dit au marchand : « *Pèse correctement et en ta faveur !* » Le marchand se jeta sur la main du Prophète  et se mit à l’embrasser, mais il la retira en disant : « *C’est ce que font les non-Arabes avec leurs rois. Or je ne suis qu’un homme parmi vous* ». Puis il prit les pantalons, et quand j’ai voulu les lui porter, il me dit : « *Le propriétaire d’une chose est plus en droit de la porter* »<sup>2</sup>.

## De son équité, de son intégrité, de sa chasteté, et de la véracité de son propos

Le Prophète ﷺ était le plus fiable des hommes, le plus juste, le plus équitable, le plus chaste (*a'aff*) et le plus véridique. Même ses opposants et ses ennemis lui reconnaissent ces qualités. Avant l'avènement de la Prophétie, on le surnommait « *al-amîn* » : « le digne de confiance ».

Ibn Ishâq a dit : « On le surnommait "*al-amîn*" car Dieu avait réuni en lui les bons traits de caractère (*al-khuluq al-ṣâliha*) ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit dans le Coran : « **Il est obéi et digne de confiance** »<sup>3</sup>. Pour la majorité des commentateurs, il s'agit ici de Muhammad ﷺ.

Lors de la reconstruction de la Ka'ba, lorsque les gens de la tribu de Quraysh se disputèrent l'honneur de replacer la Pierre Noire à sa place, ils finirent par décider de s'en remettre à l'avis de la première personne qui entrerait dans l'Enceinte sacrée. Et ce fut le Prophète ﷺ à entrer le premier. Ceci eut lieu avant l'avènement de sa Prophétie. Ils dirent [en le voyant] : « Voici Muhammad ! Voici "*al-amîn*" ! Nous acceptons sa décision ! »

Al-Rabî' b. Khuthaym a rapporté que durant la *jâhiliyya*<sup>1</sup>, avant l'avènement de l'Islam, les gens recouraient souvent à l'arbitrage de l'Envoyé de Dieu ﷺ.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Par Dieu ! Je suis le digne de confiance dans le ciel, et le digne de confiance sur terre* »<sup>2</sup>.

Abû 'Alî al-Sadaî al-Hafiz m'a rapporté d'Abû al-Faḍl b. Khayrûn, d'après Abû Ya'la b. Zawj al-Hurra, Abû 'Alî al-Sinjî, Muhammad b. Maḥbûb al-Marwizî, Abû 'Îsâ al-Hafiz, Abû Kurayb, Mu'âwiyya b. Hishâm, Sufyân, Abû Ishâq, Nâjiya b. Ka'b, d'après 'Alî ﷺ : Abû Jahl dit au Prophète : « Nous te t'accusons pas d'être un menteur, mais nous nions ce tu as apporté ! » Dieu – Exalté soit-Il ! – révéla alors le verset suivant : « **Ce n'est pas toi qu'ils nient, mais ce sont les Signes de Dieu que rejettent les iniques** »<sup>3</sup>. Dans une

autre version, [Abû Jahl] lui aurait dit : « Nous te t'accusons pas d'être un menteur, et tu n'es pas un menteur parmi nous »

On a dit aussi qu'al-Akhnas b. Sharîk a rencontré Abû Jahl le jour de la bataille de Badr. Il lui a dit : « Ô Abû al-Hakam ! Il n'y a personne d'autre que nous ici pour entendre nos propos. Dis-moi donc si Muhammad ment ou dit la vérité ? »

Abû Jahl lui répondit : « Par Dieu ! Muhammad est véridique ! Muhammad n'a jamais menti ! »

*Héraclius demanda à Abû Sufyân<sup>4</sup> : « L'accusiez-vous de mensonge avant qu'il ne dise ce qu'il a dit ? » Abû Sufyân répondit par la négative.*

*Al-Nadr b. al-Hârith<sup>5</sup> a dit aux gens de la tribu de Quraysh : « Tout jeune, Muhammad était le plus agréé d'entre vous, le plus véridique dans le propos et le plus digne de confiance. Mais dès que vous avez remarqué des cheveux blancs sur ses tempes, et qu'il vous a apporté ce qu'il vous a apporté, vous l'avez accusé de magie. Par Dieu ! Ce n'est pas un magicien ! »*

*On rapporte de lui qu'il n'a jamais touché la main d'une femme qui n'était pas son épouse.*

*Dans la description du Prophète ﷺ faite par 'Alî ﷺ, ce dernier a dit : « Il avait le verbe vrai ! » [Et la tradition suivante le confirme] : « Qui donc serait équitable, si je ne le suis pas ? Je serais le perdant et faillirais si je n'étais pas équitable ! »*

*'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « Soumis à un choix entre deux choses, l'Envoyé de Dieu ﷺ choisissait toujours la moins pénible, si celle-ci ne comportait pas un péché. Dans le cas contraire, il était l'homme qui s'en éloignait le plus »<sup>1</sup>.*

*Abû al-'Abbâs al-Mubarrid<sup>2</sup> a dit : « Chosroès avait réparti ses journées en disant : “Le jour de grand vent, il convient de dormir ; le jour où il y a des nuages, il convient d'aller chasser ; le jour où il pleut, il convient de boire et de se distraire, et le jour ensoleillé, il convient de régler ses affaires” ».*

*Ibn Khâlawayh a dit : « Il [Chosroès] ne connaissait pas mieux que le reste des hommes comment tirer profit de son temps en ce bas*

**monde : “Ils connaissent le dehors de la vie de ce monde, mais ils sont indifférents à la vie future” »<sup>3</sup>. Mais notre Prophète ﷺ a divisé sa journée en trois parties : une partie pour Dieu, une partie pour sa famille, et une partie pour lui-même. Ensuite, il a réparti le temps qu’il réservait à ses relations avec les gens en s’appuyant sur l’élite pour résoudre les problèmes des gens communs ».**

**Il disait a ce propos : « Informez-moi des besoins de ceux qui ne peuvent pas m’en informer. Car Dieu rassurera le Jour de la grande Frayeur celui qui informe des besoins de ceux qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes ».**

**Al-Hasan a dit : « L’Envoyé de Dieu ﷺ ne s’en prenait pas à un homme accusé par un autre, et ne croyait pas un homme au détriment d’un autre ».**

**Abû Ja’far al-Tabarî rapporte de ‘Alî que le Prophète ﷺ a dit : « Je n’ai jamais songé à recourir aux pratiques des gens de l’âge de l’ignorance, sauf à deux occasions. Car à chaque fois, Dieu s’interposait entre moi et ce que je voulais faire. En outre, je n’ai jamais songé à faire du mal, et ce, jusqu’à ce que Dieu m’honore par Son Message. Un soir, j’ai dit au jeune berger qui gardait le troupeau avec moi : “Veux-tu surveiller mes brebis le temps que j’aïlle à La Mecque pour me distraire comme le font les jeunes ?” J’allai donc et, à peine arrivé devant la première habitation de La Mecque, j’entendis les flûtes et les tambours d’un mariage qu’on fêtait. Je m’arrêtai pour voir, mais je sombrai aussitôt dans le sommeil et sans rien entendre, jusqu’à ce que la chaleur du soleil me réveillât. Je revins donc sur mes pas sans avoir rien fait. Puis, je fus tenté une seconde fois par la même chose. Après quoi, je ne fus jamais plus tenté par un mal ».**

### **De sa dignité, de son silence, de sa gravité, de sa magnanimité et de sa bonne conduite**

**Abû ‘Alî al-Jayyânî al-Hâfiz m’a rapporté, d’après Abû al-‘Abbâs al-Dalâ’î, Abû Dharr al-Harawî, Abû ‘Abd Allâh al-Warrâq, al-Lu’lu’î, Abû Dâwud, ‘Abd al-Rahmân b. Sallâm, al-Hajjâj b. Muhammad,**

‘Abd al-Rahmân b. Abû al-Zanâd, d’après ‘Umar b. ‘Abd al-‘Azîz b. Wuhayb : « J’ai entendu Khârija b. Zayd dire : “Le Prophète ﷺ était le plus digne des hommes lors des assemblées. On ne voyait presque rien des extrémités de ses membres” ».

Abû Sa’îd al-Khudrî ﷺ rapporte : « Lorsque l’Envoyé de Dieu ﷺ s’asseyait, il restait accroupi. C’était sa position préférée »<sup>1</sup>.

Jâbir b. Samura ﷺ rapporte : « Il s’asseyait les jambes croisées ou restait accroupi ». (Ceci est mentionné aussi dans la tradition rapportée par Qayla). Il gardait souvent le silence, ne parlait qu’au besoin, et évitait les gens qui tenaient des propos déplacés. Son rire était un sourire ; son discours était clair, précis et concis. Le rire de ses Compagnons était aussi un sourire, par respect pour lui et pour suivre son exemple. Son assemblée était imprégnée d’indulgence, de pudeur, de bien et de fidélité. On n’y élevait jamais la voix et on n’y déshonorait personne. Lorsqu’il parlait, ses auditeurs baissaient la tête, comme si un oiseau volait juste au-dessus d’eux.

On a dit de lui qu’il marchait incliné vers l’avant, à sa droite ou à sa gauche. Il marchait comme s’il dévalait une pente.

Ailleurs, on a dit : lorsqu’il marchait, il avançait tout le corps d’un seul trait ; il était connu pour marcher sans faiblir, c’est-à-dire qu’il n’était ni nonchalant ni paresseux.

‘Abd Allâh b. Mas’ûd ﷺ a dit : « La meilleure conduite (*hadyun*) est la conduite de Muhammad ﷺ ».

Jâbir b. ‘Abd Allâh ﷺ rapporte que les propos de l’Envoyé de Dieu ﷺ étaient à la fois élégants et fluides.

Ibn Abû Hâla a dit que le silence du Prophète ﷺ découlait de quatre choses : son indulgence, sa vigilance, son respect et sa réflexion.

‘Âisha a dit que lorsque l’Envoyé de Dieu ﷺ parlait, on pouvait compter ses mots.

Il aimait les bonnes odeurs et les parfums, en usait fréquemment et y encourageait. Il disait : « *De votre bas monde, on m’a fait aimer les femmes et les parfums. Et on fait que la fraîcheur de mes yeux soit dans la prière !* »

Parmi ses marques de magnanimité, il interdisait qu'on souffle sur la nourriture et sur les boissons. Il ordonnait aux gens de manger de leur côté, d'utiliser le bâton d'arak (pour se curer les dents), de bien se nettoyer entre les orteils et les doigts, et d'observer les vertus de la *fitra*.

### **De son ascèse et de son renoncement à ce bas monde**

Quant à son renoncement à ce monde, nous avons déjà mentionné les traditions relatives à sa conduite. Il te suffit de savoir qu'il s'est contenté de très peu de choses en ce bas monde, et qu'il s'est détourné de tous ses atours. Ce monde a été conduit jusqu'à lui, et ses atours ont été empilés devant lui de manière successive, surtout à la suite des conquêtes et ce, jusqu'à sa mort ; et pourtant son bouclier était en gage chez un juif<sup>1</sup> pour entretenir sa famille. Il faisait souvent l'invocation suivante : « *Ô mon Dieu ! Fasse que la richesse de la famille de Muhammad soit sa subsistance !* »<sup>2</sup>.

Sufyân b. al-'Asî, al-Husayn b. Muhammad al-Hâfiz et al-Qâdî Abû 'Abd Allâh al-Tamîmî nous ont rapporté, d'après Aḥmad b. 'Umar, Abû al-'Abbâs al-Râzî, Abû Aḥmad al-Julûdî, Ibn Sufyân, Abû al-Husayn Muslim b. al-Hajjâj, Abû Bakr b. Abû Shayba, Abû Mu'âwiyya, al-A'mash d'après Ibrâhîm : al-Aswad rapporte que 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ ne s'est jamais rassasié de pain trois jours de suite jusqu'à sa mort »<sup>3</sup>. Et dans une variante : « L'Envoyé de Dieu ﷺ ne s'est jamais rassasié de pain d'orge deux jours de suite. Or, s'il avait voulu, Dieu lui aurait donné ce qu'on ne peut imaginer ».

Dans une autre version : « L'Envoyé de Dieu ﷺ ne s'est jamais rassasié de pain jusqu'à ce qu'il rencontrât Dieu – Exalté soit-Il ! – ».

'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ n'a laissé comme héritage ni dinar, ni dirham, ni brebis, ni chameau »<sup>4</sup>.

Dans la tradition rapportée par 'Amrû b. al-Hârith : « Il n'a laissé que ses armes, son mulet, et un terrain destiné à la bienfaisance ».

‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – a dit : « Il est mort en ne laissant rien que l’on puisse consommer dans ma chambre, à l’exception d’une petite quantité d’orge qui se trouvait sur une de mes étagères. Il m’a dit : *“On m’a offert de transformer la vallée de La Mecque en or pur. Mais j’ai dit : ‘Non, ô mon Seigneur ! Je préfère avoir faim un jour et être rassasié un autre jour. Le jour où j’aurai faim, je T’implorerai et T’invoquerai, et le jour où je serai rassasié, je Te louerai et Te glorifierai !”* »<sup>1</sup>.

Dans une autre tradition, il est rapporté que l’Ange Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – est descendu le voir et lui a dit : « Dieu – qu’Il soit Exalté ! – te salue et te dit ceci : *“Veux-tu que Je transforme ces montagnes en or et qu’elles t’accompagnent partout où tu te trouves ?”* Le Prophète baissa la tête un long moment, puis dit : *“Ô Gabriel ! Ce bas monde est une demeure pour celui qui n’a pas de demeure, un bien pour celui qui n’en a pas. Il arrive qu’il soit amassé par celui qui manque d’intelligence.”* Gabriel lui dit alors : *“Ô Muhammad ! Dieu t’a raffermi par la parole ferme et immuable (al-qawl al-thâbit) !”* »

‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – rapporte : « Parfois, nous, la Famille de Muhammad, n’allumions pas de feu pendant un mois. Il n’y a avait rien d’autre que des dattes et de l’eau ».

‘Abd al-Rahmân b. ‘Awf<sup>2</sup> ﷺ a dit : « L’Envoyé de Dieu ﷺ mourut sans que ni lui ni les gens de sa Famille ne fussent rassasiés de pain d’orge ». ‘Âisha, Abû Umâma et Ibn ‘Abbâs ont confirmé cette tradition.

Ibn ‘Abbâs ﷺ a dit : « L’Envoyé de Dieu ﷺ passait lui-même, ainsi que les membres de sa famille, bien des nuits successives, le ventre vide, sans trouver de quoi dîner ».

Anas ﷺ a dit : « L’Envoyé de Dieu ﷺ n’a jamais mangé sur une table ou dans une assiette. On ne lui a jamais préparé un pain délicat, et il n’a jamais vu de mouton grillé ».

‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – a dit : « L’Envoyé de Dieu ﷺ dormait sur un lit fait de peau remplie de fibres de palmier ».

*Hafsa<sup>3</sup> rapporte : « Le lit qui se trouvait dans la chambre de l'Envoyé de Dieu ﷺ était un tapis de poils de chèvre que nous replions deux fois pour qu'il dorme dessus. Un soir, nous l'avions plié quatre fois et, à son réveil, il nous demanda : « Quel lit m'avez-vous préparé la nuit dernière ? » Nous lui expliquâmes ce que nous avons fait, et il nous dit : « Remettez-le comme il était, car sa douceur m'a empêché de prier cette nuit ».*

*L'Envoyé de Dieu ﷺ dormait sur un lit très dur qui laissait des signes sur ses flancs.*

*'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – rapporte : « Le ventre du Prophète ﷺ n'a jamais été rempli au point d'être complètement rassasié, mais il ne s'en est jamais plaint à personne. Il préférait la pauvreté (al-fâqa) à l'aisance. Il lui arrivait d'avoir faim toute la nuit sans que cela l'empêchât de jeûner le lendemain. Pourtant, s'il l'avait voulu, il aurait pu demander à son Seigneur tous les trésors de la terre, ainsi que ses fruits et ses attraits ! Je pleurais par compassion pour lui, et je frottai son ventre avec ma main, à cause de la faim qui l'assailait en lui disant : "Que mon âme soit ta rançon ! Si seulement tu prenais quelques biens de ce monde pour te nourrir." Il me disait : "Ô 'Âisha, qu'ai-je donc à faire de ce monde ? Mes frères parmi les Envoyés de Dieu, dotés d'une grande résolution, ont supporté bien plus que cela. Ils moururent et arrivèrent devant leur Seigneur. Il a honoré leur retour et a augmenté leur récompense. Or, je me sentirais honteux si, devant vivre dans l'aisance [aujourd'hui], j'étais [demain] à un degré inférieur au leur. Et rien ne m'est plus cher que d'être joint à mes frères et à mes amis" ». 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – ajouta : « Il mourut un mois après ».*

### **De son obéissance et de son adoration**

Quant à sa crainte, son obéissance et son intense adoration, elles étaient à la mesure des connaissances qu'il avait de son Seigneur.

Voilà pourquoi Abû Muhammad b. 'Attâb nous a rapporté, d'après Abû al-Qâsim al-Tarâbulsî, Abû al-Hasan al-Qâbisî, Abû Zayd al-

Marwazî, Abû ‘Abd Allâh al-Firabrî, Muhammad b. Ismâ‘îl, Yahya b. Bukayr, Layth b. ‘Uqayl, Ibn Shihâb, Sa‘îd b. al-Musayyab, qu’Abû Hurayra ﷺ a dit : « L’Envoyé de Dieu ﷺ disait : “Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup !” »<sup>1</sup>.

Dans la version recensée par Abû Sa‘îd al-Tirmidhî, et faite remontée à Abû Dharr ﷺ, on trouve cet ajout : « Je vois ce que vous ne voyez pas, et j’entends ce que vous n’entendez pas. Le ciel vibre et il lui sied de vibrer, car il ne renferme pas un seul endroit mesurant quatre doigts où un Ange ne pose son front sur le sol en prosternation pour Dieu. Par Dieu ! Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et vous pleureriez beaucoup ! Vous ne vous distrairiez pas avec les femmes sur les lits, et vous sortiriez dans les chemins pour implorer Dieu. J’aurais préféré être un arbre qu’on déracine ! »<sup>2</sup>.

On rapporte que cette dernière phrase : « J’aurais préféré être un arbre qu’on déracine » est d’Abû Dharr ﷺ et non du Prophète ﷺ, et cela me semble plus juste.

Dans la tradition rapportée par al-Mughîra : « L’Envoyé de Dieu ﷺ priait jusqu’à ce que ses pieds s’enflent », et dans une autre version : « Il priait jusqu’à ce que ses pieds se gonflent ». « Et lorsque je lui dis : “Pourquoi t’imposer tout cela, alors que tes péchés antérieurs et futurs ont été pardonnés ?”, il me répondit : “[Est-ce que cela m’empêcherait] d’être un serviteur reconnaissant ?”<sup>1</sup>. Une tradition semblable a été rapportée par Abû Salama et Abû Hurayra.

‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – a dit : « Les œuvres de l’Envoyé de Dieu ﷺ étaient constantes. Nul d’entre vous ne pourrait supporter ce qu’il supportait. Il jeûnait au point que nous disions qu’il ne rompait jamais le jeûne, et il rompait le jeûne au point que nous disions qu’il ne jeûnait pas ». Une tradition semblable a été rapportée par Ibn ‘Abbâs, Umm Salama et Anas.

Elle a dit aussi : « Si tu désirais le voir prier la nuit, tu le voyais ainsi, et si tu désirais le voir endormi, tu le trouvais ainsi ».

‘Awf b. Mâlik<sup>2</sup> rapporte : « Je me trouvai un soir avec l’Envoyé de Dieu ﷺ. Il nettoya ses dents avec le siwâk, fit ses ablutions, puis se

mit debout pour prier. Je me levai à mon tour pour prier avec lui. Il commença par réciter la sourate al-Baqara<sup>3</sup>. À chaque verset où était mentionnée la miséricorde, il s'arrêtait et faisait des invocations ; et à chaque verset où était mentionné le châtimeur, il s'arrêtait pour chercher refuge auprès de Dieu. Ensuite, il s'inclina pour le rukû' aussi longtemps que dura sa posture debout, en répétant la formule suivante : "Gloire à Celui qui possède la Toute-Puissance, la Royauté et l'Immensité !" Puis il se prosterna, en répétant la même formule. Il récita ensuite la sourate Al 'Imrân<sup>4</sup>, ainsi que d'autres sourates en faisant la même chose ».

Hudhayfa rapporte une tradition semblable avec cet ajout : « Il se prosternait aussi longtemps qu'il était resté debout ; puis il s'asseyait entre les deux prosternations autant qu'il restait debout. Il récita ainsi les sourates al-Baqara, Al-'Imrân, al-Nisâ<sup>5</sup> et al-Mâ'ida<sup>6</sup> ».

'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « Une fois, l'Envoyé de Dieu ﷺ récita un seul verset toute la nuit »<sup>7</sup>.

'Abd Allâh b. al-Shikhîr rapporte : « Je suis venu voir l'Envoyé de Dieu ﷺ pendant qu'il priait, et j'ai entendu un son provenir de sa poitrine qui ressemblait au sifflement d'une chaudière ».

Ibn Abû Hâla a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ était constamment triste et absorbé par la réflexion, sans le moindre répit ».

Le Prophète ﷺ a dit : « Chaque jour, j'implore cent fois le pardon de Dieu »<sup>1</sup>.

'Alî ؓ a dit : « J'ai interrogé l'Envoyé de Dieu ﷺ sur sa Sunna et il m'a dit : « La connaissance est mon capital, la raison le fondement de ma religion, l'amour mon principe, l'ardent désir mon vaisseau, l'invocation de Dieu mon compagnon intime, la confiance mon trésor, la science mon arme, la patience ma tunique, et le contentement mon butin. L'indigence est ma gloire, l'ascèse mon métier, la certitude ma force, la véracité mon intercesseur, l'obéissance me suffit, le jihâd mon caractère, et la prière la fraîcheur de mes yeux ». Et dans une autre version : « Le fruit de mon cœur est dans Sa mention, mon angoisse est pour ma Communauté, et mon ardent désir pour mon Seigneur ».

## La perfection humaine est une des qualités des Prophètes

Sache – que Dieu nous accorde le succès ! – que les qualités (sifât) de tous les Prophètes et de tous les Envoyés – que Dieu prie et répande Sa Paix sur eux ! – en matière de perfection physique et de beauté, de noblesse de lignage, de perfection des traits de caractère et de toutes autres beautés, sont des qualités de la perfection et de la plénitude humaines dont le mérite leur revient. Car leur degré est le plus sublime, et leur rang est le plus élevé. Cependant, Dieu en a favorisé certains par rapport à d'autres, conformément à Sa Parole : « **Parmi les Envoyés, il en est que Nous avons favorisés plus que d'autres** »<sup>2</sup> et : « **Nous les avons choisis, en toute connaissance, parmi les peuples de l'univers** »<sup>3</sup>.

En outre, l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Le premier groupe à entrer au Paradis sera constitué d'hommes aussi lumineux que la pleine lune ». Et, à la fin de cette tradition, il a dit : « Ils auront la même forme que leur père Adam, dont la hauteur mesurait soixante coudées ».

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « J'ai vu Moïse. C'était un homme fort, aux cheveux bien soignés et au nez aquilin. Il ressemblait aux hommes de la tribu de Shanû'a. Et j'ai vu Jésus fils de Marie. C'était un homme de taille moyenne et au visage rouge, comme celui qui sort d'un bain »<sup>4</sup>.

Dans une autre tradition, il est dit que Jésus « était aussi fin qu'une épée. Puis, il a dit : "De tous les descendants d'Abraham, je suis celui qui lui ressemble le plus" ». Dans une autre description de Moïse, il a dit : « Il est le plus beau de ceux que tu vois parmi les hommes au teint brun (min admi al-rijâl) ».

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Depuis Loth, Dieu – Exalté soit-Il ! – n'a pas envoyé un seul Prophète qui ne fût partie de la classe la plus noble (dhurwa) de son peuple ». On a dit aussi : « de la classe la plus aisée et la plus puissante ».

Tirmidhî rapporte, de Qatâda et Daraqutnî, de Qatâda d'après Anas : « Dieu n'a envoyé que des Prophètes au beau visage et à la belle voix. Et votre Prophète a le plus beau visage et la plus belle voix ».

Dans la tradition mentionnant la réponse de Héraclius, ce dernier a dit : « Je t'ai interrogé sur son lignage, et tu m'as répondu qu'il avait une noble ascendance parmi vous. Or c'est le cas de tous les Envoyés : ils sont issus des lignages les plus nobles parmi leurs peuples ».

Dieu – Exalté soit-Il ! a dit à propos de Job : « **Nous t'avons trouvé patient. Quel bon serviteur ! Sans cesse il se repentait** »<sup>1</sup>. Puis Il a dit à propos de Jean : « **Ô Jean ! Tiens le Livre avec force ! Nous lui donnâmes la Sagesse alors qu'il était enfant, ainsi que la tendresse de Notre part, et la pureté. Il était pieux, et dévoué envers ses père et mère ; et ne fut ni violent ni désobéissant** »<sup>2</sup>.

Puis Il a dit à propos de Jean : « **Voilà que Dieu t'annonce la naissance de Jean, confirmateur d'une Parole de Dieu. Il sera un chef, un chaste, un Prophète, et du nombre des gens de bien** »<sup>3</sup>. Il a dit aussi : « **Certes, Dieu a élu Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille d'Imrân au-dessus de tout le monde, en tant que descendants les uns des autres. Et Dieu est Celui qui entend tout, Celui qui sait tout** »<sup>4</sup>.

Il a dit à propos de Noé : « **Il fut un serviteur reconnaissant** »<sup>5</sup>.

Et à propos de Jésus : « **Ô Marie, voilà que Dieu t'annonce une Parole de Sa part : son nom sera le Messie, Jésus, fils de Marie, illustre ici-bas comme dans l'Au-delà, et l'un des rapprochés de Dieu. Il parlera aux gens, dans le berceau et en son âge mûr, et il sera du nombre des gens de bien** »<sup>6</sup> ; « **Je suis, en vérité, le serviteur de Dieu. Il m'a donné le Livre ; Il a fait de moi un Prophète. Il m'a béni, en quelque lieu où je me trouve ; Il m'a recommandé la prière et l'aumône, tant que je vivrai** »<sup>7</sup>.

Et à propos de Moïse : « **Ô vous qui croyez ! Ne faites pas comme ceux qui ont offensé Moïse. Dieu l'a innocenté de leurs**

**accusations, et il a reçu auprès de Dieu une place honorable »<sup>1</sup>.**  
Le Prophète ﷺ a dit : « Moïse était un homme pudique et plein de discrétion. Par pudeur, on n'a jamais rien vu de son corps. »<sup>2</sup>.  
[Moïse a dit] : « **Je me suis enfui parce que j'avais peur de vous. Ensuite, mon Seigneur m'a fait don d'une sagesse, et Il m'a placé parmi les Envoyés »<sup>3</sup>.**

Dieu a dit, en faisant la description de certains d'entre eux : « **Je suis, pour vous, un Envoyé digne de confiance »<sup>4</sup>.**

[À propos de Moïse, une des deux femmes dit] : « **Tu ne saurais mieux engager pour te servir que cet homme fort et digne de confiance »<sup>5</sup>.** Et Dieu a dit : « **Et toi, sois patient, comme ont été patients les Envoyés qui étaient doués d'une ferme résolution »<sup>6</sup>.**

Il a dit aussi : « **Nous lui avons donné Isaac et Jacob. Tous, Nous les avons guidés comme auparavant Nous avons guidé Noé, et comme, parmi ses descendants, Nous avons guidé David, Salomon, Job, Joseph, Moïse, Aaron – c'est ainsi que nous récompensons ceux qui font le bien – , et Zacharie, Jean, Jésus, Élie – tous sont des justes – , et Ismaël, Élisée, Jonas et Loth. À chacun d'eux Nous avons accordé une grâce préférentielle. Il en a été de même pour plusieurs de leurs aïeux, de leurs descendants et de leurs frères, que Nous avons choisis et guidés sur une voie droite. Telle est la Guidance de Dieu, par laquelle Il dirige qui Il veut parmi Ses serviteurs. S'ils Lui avaient donné des associés, leurs actions ne leur auraient été d'aucun profit. C'est à ceux-là que Nous avons donné le Livre, la Sagesse et la Prophétie. Si d'aucuns les rejettent, du moins en avons-Nous confié le dépôt à des gens qui ne refusent pas d'y croire. Ce sont ceux-là que Dieu a guidés. Oriente-toi donc d'après leur direction. Dis : “Je ne vous demande pour cela aucun salaire ; il ne s'agit que d'un Rappel adressé aux mondes” »<sup>7</sup>.**

Dans ces versets, Dieu a décrit les Prophètes comme étant dotés d'un ensemble de vertus, comme la bonté, la guidance, l'élection,

l'autorité, la Prophétie, et d'autres qualités, comme dans Ses Paroles :

**« Nous lui annonçâmes comme une bonne nouvelle la naissance d'un garçon de caractère doux »<sup>1</sup> ; « Ils lui annoncèrent la bonne nouvelle d'un garçon savant »<sup>2</sup> ; « Avant eux, Nous avons éprouvé le peuple de Pharaon à qui fut envoyé un noble Messenger. "Remettez-moi les serviteurs de Dieu", leur dit-il ; "je suis, pour vous, un Envoyé digne de confiance" »<sup>3</sup> ; « Ô mon père ! Fais ce qui t'est ordonné. Si Dieu le veut, tu me trouveras parmi ceux qui sont patients »<sup>4</sup>.**

Dieu a dit à propos d'Ismaël : **« Mentionne aussi Ismaël dans le Livre ; il était fidèle dans sa promesse, et c'était un Envoyé, un Prophète. Il ordonnait à sa famille la prière et l'aumône, et il était agréable à son Seigneur »<sup>5</sup>.**

À propos de Moïse, Il a dit : **« C'était un croyant sincère »<sup>6</sup>.**

De Salomon, Il a dit : **« Quel excellent serviteur ! Il était prompt au repentir ! »<sup>7</sup>.**

Il a dit aussi : **« Mentionne nos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob, doués de vigueur et de clairvoyance. Nous les avons purifiés en leur rappelant la Demeure éternelle. Ils se trouvent auprès de Nous parmi les élus les plus distingués »<sup>8</sup>.**

À propos de David, Il a dit : **« David était doué de vigueur et prompt au repentir »<sup>9</sup>, puis Il a ajouté : « Nous avons affermi sa royauté, Nous lui avons donné la Sagesse et la Parole décisive »<sup>10</sup>.**

À propos de Joseph, Il a dit : **« Et [Joseph] dit : "Assigne-moi les dépôts du territoire : je suis un bon gardien averti" »<sup>11</sup>.**

De Moïse : **« Moïse dit : "Tu me trouveras patient, si Dieu le veut !" »<sup>12</sup>.**

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit à propos de Shu'ayb : **« Tu me trouveras, si Dieu le veut, parmi les hommes intègres »<sup>13</sup>, et : « Je ne cherche pas à vous contrarier en vous défendant quelque chose ; Je ne veux que vous amender autant que Je le puis »<sup>14</sup>.**

Il a dit aussi : « **Nous avons donné à Loth la Sagesse et la Science** »<sup>15</sup>.

Et Il a dit à propos d'eux tous : « **Ils s'empressaient de faire le bien, ils Nous invoquaient avec amour et avec crainte. Ils étaient humbles devant Nous** »<sup>1</sup>.

Dieu a évoqué leurs vertus et la beauté de leur caractère dans de nombreux versets, attestant ainsi leur perfection. De nombreuses traditions témoignent aussi de leur perfection, à l'instar des suivantes, et comme celle-ci, où l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Le noble fils du noble, fils du noble, fils du noble, c'est Joseph, fils de Jacob, fils d'Isaac, fils d'Abraham. C'est un Prophète fils d'un Prophète, fils à son tour d'un Prophète qui descend d'un Prophète* »<sup>2</sup>.

Anas ؓ a rapporté : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Il en est ainsi des Prophètes : leurs yeux dorment, mais leurs cœurs ne dorment pas* »<sup>3</sup>.

On rapporte que malgré le royaume qu'il reçut, Salomon – que la Paix soit sur lui ! – ne levait pas son regard vers le ciel par crainte et par modestie devant Dieu – Exalté soit-Il ! Il offrait des repas très alléchants mais ne mangeait que du pain d'orge. On lui révéla [ce titre] : « Ô chef des dévots et fils du modèle des ascètes ! »

Il lui arrivait de voir une vieille femme alors qu'il voguait avec ses soldats dans les airs, grâce au vent sur lequel il avait autorité ; il ordonnait alors au vent de s'arrêter pour régler le problème de la femme, puis repartait.

On interrogea Joseph – que la Paix soit sur lui ! – : « Pourquoi as-tu faim alors que tu es à la tête des trésors de la terre ? » Il répondit : « Je crains d'être rassasié et d'oublier les affamés ».

Abû Hurayra ؓ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *On a facilité à David la récitation du Coran. Il ordonnait qu'on selle sa monture, et le temps qu'on le fasse, il avait déjà récité le Coran ; il ne mangeait que du travail de ses propres mains* »<sup>4</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Nous avons accordé à David une faveur spéciale : “Ô montagnes, et vous aussi les oiseaux,**

**reprenez avec lui ses cantiques !” Et, pour lui, Nous avons rendu le fer malléable : “Fabrique des cottes de mailles en ajustant bien les maillons !” »<sup>5</sup>. Il avait prié son Seigneur de lui accorder un métier pour ne pas dépendre du trésor public.**

L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *La prière la plus agréée de Dieu est celle de David, et le jeûne le plus agréé de Dieu est celui de David : il dormait la moitié de la nuit, priait pendant un tiers, puis se rendormait pendant le sixième ; il jeûnait un jour et rompait son jeûne le jour suivant. Il portait des vêtements en laine, se servait des poils d'animaux comme lit, mangeait du pain d'orge avec un peu de sel et de la cendre, et ses larmes se mélangeaient à sa boisson. On ne l'a jamais vu sourire depuis qu'il a commis sa faute, ni fixer le ciel de son regard par pudeur envers son Seigneur. Et il n'a pas cessé de pleurer tout le reste de sa vie »<sup>1</sup>.*

On a dit qu'il pleurait tant que des herbes poussaient sous ses larmes, et que celles-ci lui creusèrent les joues. On a dit aussi qu'il sortait discrètement de chez lui et que, dès qu'il entendait qu'on le louait, il redoublait de modestie.

On proposa à Jésus – que la Paix soit sur lui ! – : « Pourquoi ne pas utiliser un âne ? » Il répondit : « Je suis suffisamment honoré par Dieu pour me préoccuper d'un âne ».

Il portait des vêtements en poils, mangeait des feuilles d'arbres, et dormait à l'endroit même où le sommeil le gagnait, car il n'avait pas de maison. Il aimait qu'on le surnomme « *miskîn* », « le pauvre ».

On a dit que lorsque Moïse – que la Paix soit sur lui ! – atteignit l'eau de Madyan, on voyait apparaître des herbes vertes de son estomac en raison de son état décharné.

L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Les Prophètes qui m'ont précédé étaient mis à l'épreuve par la pauvreté et par les poux, mais cela leur était plus cher que les dons que vous aimez recevoir* ».

On rapporte aussi que Jésus – que la Paix soit sur lui ! – a dit à un porc qu'il a croisé : « Va en paix ! » Quand on l'interrogea, il s'expliqua en disant : « J'abhorre habituer ma langue à proférer des propos inconvenants ».

Mujâhid a dit : « Jean – que la Paix soit sur lui ! – ne mangeait que des herbes. Il pleurait abondamment par crainte de Dieu au point que ses larmes creusèrent ses joues. Il mangeait avec les bêtes sauvages pour éviter qu'on le fréquente ».

Ṭabarî rapporte d'après Wahb : « Moïse – que la Paix soit sur lui ! – se réfugiait dans une cabane en paille. Il mangeait dans un récipient en pierre et buvait comme boivent les bêtes, sans recourir aux mains, par modestie devant Dieu pour lui avoir fait l'honneur de lui parler ».

Les récits concernant les Prophètes sont consignés par écrit, et leurs qualités en matière de perfection, de beauté de caractère, d'aspect et de vertu sont notoires. Nous ne nous étendrons donc pas davantage. Ne prêtez donc pas attention aux écrits de certains historiens et commentateurs ignorants et excessifs qui contredisent nos propos.

### **La tradition d'Ibn Abû Hâla**

Nous t'avons évoqué – que Dieu t'honore ! – les traits de caractère louables, les vertus glorieuses et les nombreuses qualités de perfection, et nous t'avons montré leur véritable attribution au Prophète ﷺ, tout comme nous avons indiqué les récits traditionnels qui suffisent à les confirmer. Ceci étant, cette matière est sans limites et les preuves ne sauraient la circonscrire. L'océan de la connaissance de ses qualités est immense, et tous les seaux qu'on en puiserait se révéleraient négligeables.

Toutefois, nous en avons puisé les traditions authentiques les plus notoires, et nous nous sommes contenté de ce qui est indispensable. Nous avons retenu utile de clore ces sections par la mention de la tradition rapportée par al-Ḥasan, d'après Abû Hâla, car elle renferme un grand nombre de qualités et de particularités du Prophète ﷺ, et parce qu'y sont évoquées une grande partie de ses attitudes et de ses vertus.

*Al-Qâdî* Abû 'Alî al-Ḥusayn nous a rapporté, d'après une longue chaîne de narrateurs remontant jusqu'à al-Ḥasan b. 'Alî ﷺ qui a dit :

« J'ai interrogé mon oncle maternel Hind b. Abû Hâla<sup>1</sup>, un homme doué pour faire les portraits (*wassâf*), de me faire celui de l'Envoyé de Dieu ﷺ, de sorte à m'y attacher. Il m'en fit alors le portrait suivant :

“L'Envoyé de Dieu ﷺ était superbe et majestueux. Son visage brillait autant que l'éclat de la pleine lune. Il était de taille moyenne, plus grand que l'homme trapu et moins grand que le longiligne. Il avait une grande tête, une chevelure légèrement ondulée qui ne dépassait pas les lobes de ses oreilles, lorsqu'il la laissait pousser.

Il avait le teint éclatant, le front large, les sourcils longs et fins ; ses sourcils étaient bien fournis et séparés par une veine qui charrie la colère. Il avait le nez aquilin et lumineux, et celui qui ne l'observait pas attentivement le trouverait long. Il avait une barbe bien fournie, de grands yeux noirs, des joues fermes, une grande bouche, de belles dents et de fins poils sur la poitrine. Son cou était semblable à la nuque d'une statue en argent pur. Il avait une constitution harmonieuse, un corps solide et ferme, sans défaut entre la poitrine et le ventre, les épaules larges, et de gros os aux extrémités.

Sa peau était claire, et des poils fins formant une ligne continue couraient de sa poitrine à son nombril. Ses bras, ses avant-bras et le haut de sa poitrine étaient poilus. Ses paumes étaient larges, ses mains et ses pieds charnus, et ses doigts longs. Ses membres étaient sans défaut, et ses plantes de pied lisses. L'eau y glissait. Son pas était posé et digne, et il marchait rapidement, comme s'il dévalait une pente ; et lorsqu'il se retournait, il le faisait avec tout son corps. Il baissait le regard, et son regard vers le sol était plus long que son regard vers le ciel. Tout son regard était observation, et il ne dévisageait pas ceux qu'il regardait. Il poussait ses Compagnons devant lui, et était le premier à saluer ceux qu'il croisait” »

Al-Hasan ajouta : « Je lui ai demandé de me décrire sa façon de parler, et il me répondit :

“L'Envoyé de Dieu ﷺ était constamment triste et absorbé par la réflexion, sans le moindre répit. Il ne parlait que quand il le jugeait utile, et gardait longtemps le silence. Il débutait et finissait ses

phrases par des paroles adéquates. Et il utilisait dans son discours des paroles globales et tranchantes, sans rien négliger ni exagérer. Il était de tempérament affable, ni grossier, ni offensant. Il estimait les bienfaits, même les plus minimes ; et il ne dénigrait rien. Il ne blâmait ni ne louait aucun goût, et rien ne pouvait s'opposer à sa colère lorsqu'il s'agissait de défendre la Vérité, jusqu'à ce qu'il la fasse triompher. Il ne se fâchait pas pour lui-même, et ne cherchait pas à avoir le dernier mot pour lui-même. Lorsqu'il faisait un signe, il le faisait de sa main entière, et lorsqu'il s'étonnait, il retournait sa main. Lorsqu'il parlait, il posait son pouce droit sur sa paume gauche.

Lorsqu'il se fâchait, il détournait son visage, et lorsqu'il se réjouissait, il baissait le regard. La plupart du temps, son rire était un sourire qui laissait apparaître des dents aussi blanches que des grêlons ».

Al-Hasan ajouta : « J'ai caché cette description à mon frère al-Husayn b. 'Alî pendant un certain temps, puis je lui en parlai, mais je constatai qu'il m'avait devancé sur le sujet.

En effet, il avait interrogé notre père ['Alî] sur les entrées et les sorties de l'Envoyé de Dieu ﷺ, sur ses assemblées et sur son physique, et notre père lui en avait tout dit ».

Al-Husayn a rapporté : « J'ai interrogé mon père sur les entrées de l'Envoyé de Dieu ﷺ, et il m'a répondu en ces termes :

“Son entrée chez lui s'effectuait sur permission [divine]. Lorsqu'il se retirait dans sa maison, il répartissait son temps en trois parties : une partie pour Dieu, une partie pour ses épouses, et une partie pour lui-même. Ensuite, il divisait sa propre partie entre lui et les gens : il s'occupait des problèmes des gens ordinaires en recourant aux services de l'élite [parmi ses Compagnons] sans rien négliger. Durant la partie du temps réservé à la Communauté, il préférait accorder audience aux gens vertueux : certains avaient un seul besoin à satisfaire, et d'autres en avaient deux ou plusieurs. Il s'occupait d'eux et les exhortait à leurs intérêts et à ceux de la Communauté ; il s'enquérait d'eux et les informait de leurs devoirs en disant : *'Que les présents informent les absents.* Informez-moi des besoins de ceux qui ne peuvent pas m'en informer, car le Jour

de la Résurrection, Dieu affermira les pas de celui qui informe les détenteurs de l'autorité des besoins de ceux qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes' ». Voilà tout ce qui a été mentionné en sa présence ».

Al-Husayn demanda : « Informe-moi de sa conduite à l'extérieur », et [son père] répondit :

« L'Envoyé de Dieu ﷺ faisait trésor de sa langue, sauf quand il s'agissait des intérêts des membres de sa Communauté, pour les unir et éviter qu'ils se divisent. Il honorait les généreux de chaque groupe, leur confiait des charges, mettait les gens en garde, restait vigilant, et ne cachait ni sa bonté ni son bon caractère, de peur que sa Communauté ne devienne insouciante ou se lasse. Il prenait des nouvelles de ses Compagnons et des gens ; il améliorait les bonnes choses et réprouvait les mauvaises. Il avait toujours un jugement équilibré ; il évitait les désaccords et les contradictions, et affrontait chaque cas de manière adéquate, sans jamais outrepasser ou négliger la Vérité. Il se faisait représenter par les meilleurs hommes, et ces derniers étaient en ce qui le concerne ceux qui prodiguaient le plus de conseils aux gens. Ceux qui jouissaient d'une grande position auprès de lui et de son affection étaient les plus équitables et les plus altruistes ».

Al-Husayn demanda : « Informe-moi de ses assemblées », et [son père] répondit :

« L'Envoyé de Dieu ﷺ ne s'asseyait et ne se levait, durant ses assemblées, qu'après avoir mentionné Dieu. Il ne choisissait pas une place particulière et interdisait qu'on le fît. Lorsqu'il arrivait et trouvait les gens déjà assis, il se mettait là où il y avait de la place et ordonnait qu'on fît de même. Il accordait à tous ceux qui s'asseyaient près de lui le même traitement, au point que chacun se croyait le seul à être honoré de la sorte.

Il se montrait patient envers celui qui s'asseyait près de lui, ou allait le voir pour quelque chose, et il ne partait qu'après ce dernier. Quiconque lui demandait quelque chose ne repartait jamais les mains vides, ou qu'après avoir entendu de lui de belles paroles.

Il manifestait son indulgence et son bon caractère à tous, comme un père, car à ses yeux ils avaient les mêmes droits, et il ne faisait de distinction qu'en rapport à la piété des gens ».

Al-Husayn demanda : « Informe-moi de son attitude envers ses interlocuteurs », et il lui répondit :

« L'Envoyé de Dieu ﷺ souriait tout le temps. Il était affable et agréable. Il n'était ni grossier, ni vulgaire, ni obscène, ni criard, ni détracteur ou flatteur. Il fermait les yeux sur ce qu'il n'aimait pas, et on ne désespérait pas de lui.

Il se tenait à l'écart de trois choses : l'orgueil, la superficialité et la curiosité. Et il évitait trois choses : il ne blâmait ni ne raillait personne, ne scrutait pas les défauts des gens, et ne cherchait pas à connaître leurs secrets. Il ne parlait que des choses dont il attendait une récompense future. Lorsqu'il parlait, ses auditeurs baissaient la tête et gardaient le silence. Ils ne parlaient que lorsqu'il se taisait, et ne se disputaient pas en sa présence. Quand quelqu'un prenait la parole en sa présence, tout le monde l'écoutait, jusqu'à ce qu'il terminât son discours. Leur conversation portait sur le sujet abordé en premier. Il riait quand ils riaient, et s'étonnait quand ils s'étonnaient. Il se montrait patient envers l'étranger qui haussait le ton, et disait : *“Lorsque vous rencontrez quelqu'un qui demande quelque chose, aidez-le !”* Il ne recherchait les louanges que de celui de qui il méritait une récompense, et n'interrompait personne avant qu'il ne termine son discours, soit en cessant de parler soit en se levant ».

Ainsi s'achève la tradition rapportée par Sufyân b. Wakî'.

Dans une autre version, al-Husayn ajouta : « Je lui ai demandé comment était son silence, et il me dit :

“Son silence découlait de quatre choses : l'indulgence, la vigilance, la considération et la réflexion.

Quant à sa considération, elle portait sur son observation et son écoute des gens. Sa réflexion portait sur ce qui dure et sur ce qui est vain. Il était indulgent dans sa patience.

Ainsi, aucune provocation ne parvenait à le mettre en colère.

Sa vigilance se résumait à quatre choses : il adoptait le bien pour qu'on s'y conformât ; il renonçait à ce qui était mauvais pour qu'on y renonçât ; il s'efforçait d'établir ce qui était le mieux pour sa Communauté, et de s'occuper d'elle pour tout ce qui porte sur les affaires de ce monde et de la vie future" ».

Ainsi donc s'achève, grâce à Dieu, la description de l'Envoyé de Dieu !

---

1. Al-Barâ' b. 'Azib ؓ (m. 71 H) : Compagnon du Prophète ﷺ, il a combattu à ses côtés dans quinze batailles, et participé et conduit différentes conquêtes.

2. Umm Ma'bad al-Khuzâ'iyya ؓ : il s'agit de la sainte femme auprès de laquelle le Prophète ﷺ, Abû Bakr, 'Amir b. Fahîra, et leur guide 'Abd Allâh b. Arîqt al-Laythî, firent halte pour se reposer et reprendre des forces après leur fuite de La Mecque vers Médine.

3. Selon la Tradition rapportée par Abû Hurayra, les dix règles sont les suivantes : « *Le Prophète ﷺ dit : "Dix règles d'hygiène relèvent de la nature : couper sa moustache, faire pousser la barbe, utiliser le siwâk, inspirer l'eau par le nez et se moucher, se couper les ongles, se laver entre les doigts et les orteils (al-barâjim), se raser les aisselles, se raser le pubis, se laver après avoir uriné et déféqué". Le narrateur ajoute : "j'ai oublié la dixième, sauf s'il s'agit du rinçage de la bouche" » (cf. Muslim, 261 ; Abû Dâwud, *al-Tahâr* ; al-Nisâ'î, *al-Zîna*, 1).*

1. Tradition jugée sans traçabilité (*marfû'*), et selon une variante, il est dit aussi : « *L'Islam est propriété, soyez-le aussi !* »

2. Al-Bukhârî, Abû 'Abd Allâh Muhammad b. Isma'îl b. Ibrâhîm b. al Mughîra (m. 256 H), l'illustre compilateur et correcteur des Traditions authentiques, *Al-Sahîh*. Ce géant dont l'œuvre a fait l'unanimité des savants de toutes les époques a aussi rédigé des chroniques, dont la plus célèbre est le *Kitâb al-Tarîkh al-Kabîr*, *Le Grand Traité d'Histoire* qu'il nous dit, dans son « Introduction », avoir rédigé de nuit près de la Tombe bénie de l'Envoyé de Dieu ﷺ (cf. *Ibid.*, « Introduction », p. 6, Dâr al-Kutub al – 'Ilmiyya, Beyrouth, 1986).

3. Jâbir b. 'Abd Allâh b. 'Amrû b. Harâm al-Khazrajî al-Ansarî al-Silmî ؓ (m. 78H), Compagnon du Prophète, savant et traditionniste.

4. Al-Wâqidî, Abû 'Abd Allâh Muhammad b. 'Umar b. Wâqid al-Sahmî (m. 207 H), exégète, chroniqueur et traditionniste ; il est l'auteur du fameux *Kitâb Al Tarîkh wa al Maghâzî*.

1. Mâlik b. Sinân al-Khazrajî al-Khudrî ﷺ, le père d'Abû Sa'îd, le fameux Compagnon du Prophète ﷺ : il mourut en martyr lors de la bataille d'Uhud. Au cours de celle-ci, le Prophète ﷺ fut blessé au visage ; Mâlik b. Sinân lui essuya le visage ensanglanté, puis suçâ le sang. Le Prophète ﷺ a dit en cette circonstance : « *Quiconque désire voir celui dont le sang s'est mêlé au mien, qu'il regarde donc Mâlik b. Sinân* ».

2. 'Abd Allâh b. Zubayr b. Al-'Awâm (m. 73 H) : le chevalier (*fâris*) de Quraysh. Il est le premier enfant né à Médine après l'Émigration. Il fut élu Calife en l'an 64 de l'Hégire, après la mort de Zayd b. Mu'âwiya. Il mourra assassiné par al-Hajjâj neuf ans après son accession au pouvoir.

3. Abû al-Hasan 'Umar al-Dâraqutnî al-Shâfi'î (m. 385 H), le plus grand traditionniste de son époque.

4. Muslim, Abû al-Husayn b. al-Hajjâj al-Qushayrî al-Nishâburî (m. 261 H), l'auteur du second des deux *Recueils* de Traditions les plus sûrs de l'Islam, les *Sahîh*.

1. Baraka al-Habashiyya : elle était au service d'Umm Habîba – que Dieu soit satisfait d'elle !-, l'épouse du Prophète qui l'avait amenée avec elle d'Éthiopie (cf. Asad al-Ghâba, 6, 37).

2. Umm Ayman al-Habashiyya, Baraka bint Tha'laba b. 'Umar, la servante du Prophète ﷺ qui l'appelait affectueusement « mère » et la considérait comme faisant partie de sa Maison et de sa Famille.

1. Recueil de traditions prophétiques compilées par l'Imâm Mâlik.

2. Cf. Muslim, *al-Salât*, 110-112, et Bukhârî, *al-Îmân*, 3.

3. Baqî b. Makhlad al-Qurtubî [m. 276 H] : illustre exégète et traditionniste.

4. Ahmad b. Hanbal al-Shaybânî [m. 241 H] : illustre Imâm, traditionniste et juriste.

1. Rukâna b. 'Abd Yazîd b. Hâshim b. 'Abd al-Muttalib, l'homme le plus fort parmi les Qurayshites. Ibn Ishâq rapporte ainsi cet épisode : « Le Prophète ﷺ lui demanda : “O Rukâna, pourquoi ne craindras-tu pas Dieu et ne croirais-tu pas à ce à quoi je t'exhorte ?” Rukâna répondit : “Si je savais que ce que tu dis est vrai, je te suivrais !” Le Prophète lui dit alors : “[Et me croirais-tu] si je te battais au combat ?” L'homme, certain de sa force physique, accepta. Le Prophète ﷺ le terrassa une première fois, et Rukâna lui demanda de combattre à nouveau. Après avoir été mis à terre une troisième fois, Rukâna n'en revenait toujours pas. L'Envoyé de Dieu ﷺ lui dit alors : “Si tu crains Dieu et si tu me suis, je te montrerai des choses bien plus inouïes encore.” Rukâna dit alors : “De quoi s'agit-il ?” Le Prophète ﷺ lui dit : “Je vais ordonner à l'arbre que tu vois de venir à moi.” Rukâna, incrédule, le défia de le faire. L'arbre se mit alors à bouger et à se déplacer vers le Prophète ﷺ. L'Envoyé de Dieu ﷺ lui ordonna ensuite de regagner sa place » (cf. *Al-Rawdu al-unuf*, II).

1. 'Atiyya al-Sa'dî b. 'Urwa, Compagnon du Prophète et traditionniste.
1. Cf. Bukhârî, *al-Jihâd*, 102 ; Muslim, *al-Jihâd*, 74.
1. Cf. Bukhârî, *al-Manâqib*, 23 ; Aḥmad II, 373.
2. Cf. Al-Bayhaqî.
3. Wâthila b. al-Asqa' : il faisait partie des "Gens du Banc". Compagnon du Prophète, il fut à son service pendant trois ans. Il mourut à Damas en 83 H.
4. Cf. Muslim, *al-Faḍâ'il* et Tirmidhî, *al-Manâqib*.
1. Miqdâm b. Ma'dîkarib : Compagnon du Prophète ﷺ mort en l'an 87 H.
2. Sufyân al-Thawrî, le prince des croyants en matière de hadîth (*amîr al-mu'minîn fî-l-hadîth*). Il mourut en l'an 161 H.
3. Barîra était la servante de la Mère des Croyants, 'Âisha.
4. Cf. Abû Dâwud, Ibn Mâja et Aḥmad.
5. Luqmân : saint personnage coranique doué de sagesse.
6. 'Abd al-Salâm b. Sa'îd b. Habîb al-Tanûkhî, surnommé "Saḥnûn" (m. 240 H). Grand savant, juge, juriste et ascète maghrébin.
1. Cf. Bukhârî, Muslim et Tirmidhî.
2. Cf. Al-Nisâ'î, Ibn Mâja et al-Dârimî.
3. Sufyân b. 'Ubayna b. Maymûn al-Hilâlî al-Kûfî : grand savant et fameux traditionniste de La Mecque où il mourut en 198 H.
1. Abû Mas'ûd, 'Uqba b. 'Amrû b. Tha'laba b. Sîra, surnommé al-Badrî (m. 41/42 ou en 60 H).
1. Cf. Bukhârî, *al-Istiqrâḍ*, 3 ; Ibn Mâja, *al-Zuhd*, 3 ; Aḥmad, 5-152.
2. Dans la Tradition, il est dit : « L'Envoyé de Dieu mourut en ne laissant qu'un bouclier qu'il avait donné en hypothèque à un juif » (cf. Bukhârî, *al-Jihâd*, 89 ; Tirmidhî, *al-Buyû'*, 7 ; Nisâ'î, *al-Buyû'*, 58 ; Ibn Mâja, *al-Ruhûn*, 1).
1. Cf. Muslim, ḥad. 746.
2. Cf. Al-Hâkim, 2, 613.
3. Cf. Bukhârî, ḥad. 6203, et Muslim, ḥad. 2150.
1. Il y a deux lectures de ce verset : la première est celle qui consiste à dire que la voix que Marie entendit est celle de l'Ange, alors que la seconde est celle qui consiste à attribuer la voix à Jésus.
1. Il s'agit de l'épisode où, encore enfant et de nuit, il avait emmené son troupeau paître en compagnie d'un autre enfant sur les hauteurs de La Mecque. À un moment, il demanda à son compagnon de surveiller son troupeau, et s'éloigna. Il fut attiré par le son de flûtes et de tambour. Il s'approcha et demanda : « *Qu'est-ce donc que cette musique ?* » On lui répondit qu'il s'agissait d'un mariage. Il resta là et s'endormit jusqu'au matin. Il y retourna la nuit suivante (cf. al-Hâkim, *Al-Mustadrak*, et la version d'Abû Na'aym).

2. Propos attribués à ‘Alî (cf. Bukhârî, *al-Qadar*, 4 ; Muslim, *al-Qadar*, 6-7.

1. Cf. Aḥmad, 5-252.

1. Cf. Bukhârî, *al-Manâqib*, 27 ; Muslim, *al-Fadâ’il*, 77.

2. La bataille d’Uḥud eut lieu en l’an 3 de l’Hégire. Au cours de celle-ci, selon Tabarî, l’Envoyé de Dieu fut assiégé par un groupe de Qurayshites. Il fut blessé à la tête par ‘Utba b. Abû al-Waqqâs, au visage par ‘Abd Allâh b. Shihâb, et son nez fut brisé par Ibn Qum’a al-Ḥarîthî. Au vu de cette vile agression, Sammâk b. Kharsha, surnommé Abû Dujâna, se jeta sur le Prophète et le protégea de son corps. Puis d’autres musulmans se précipitèrent à son secours.

3. Cf. Muslim, *al-Birr*, 87.

1. Cf. Bukhârî, *al-Khums*, 19 ; Muslim, *al-Zakât*, 140.

2. Cet épisode a été rapporté de la manière suivante par Jâbir b. ‘Abd Allâh, qui participa à cette bataille près de Najd : « De retour, l’Envoyé de Dieu ﷺ et ses Compagnons firent une halte à la mi-journée pour se reposer. L’Envoyé de Dieu ﷺ se mit à l’ombre d’un arbre auquel il accrocha son épée, et les gens se réfugièrent à l’ombre des arbres aux alentours. Nous nous endormîmes jusqu’à ce que l’Envoyé de Dieu ﷺ nous appelle. Nous allâmes vers lui et le trouvâmes en présence d’un bédouin. Il nous dit : *“Cet homme s’est emparé de mon épée alors que je dormais ; et lorsque je me suis réveillé, je l’ai trouvé debout face à moi et tenant l’arme dégainée dans sa main. Il m’a dit alors : ‘Qui donc m’empêchera de te tuer ?’ Je lui ai répondu trois fois de suite : ‘Dieu !’”* Il ne le châtia pas et s’assit » (cf. Bukhârî, *had.* 2910 ; Muslim, *had.* 843).

3. Cf. Muslim, *had.* 814.

4. ‘Abd Allâh b. Ubayy b. Mâlik b. al-Ḥârith b. ‘Ubayd al-Khazrajî (m. 9 H), l’un des pires ennemis médinois de l’Envoyé de Dieu ﷺ. Il se convertit à l’Islam après la bataille d’Uḥud.

1. Cf. Bukhârî, *al-Manâqib*, 8 ; Muslim, *al-Birr*, 63.

2. Bukhârî, *Fadâ’il al-sahâba*, 19.

3. Zayd b. Sa’na al-Habr, riche rabbin médinois ; il se convertit à l’Islam et mourut au cours de la bataille de Tabûk en l’an 9 de l’Hégire.

1. Plateau montagneux près de La Mecque.

2. Abû Sufyân, Sakhr b. Ḥarb b. Umayya (m. 31 H), notable qurayshite, il fut l’un des plus farouches ennemis du Prophète ﷺ et dirigea la coalition antimusulmane lors de la fameuse bataille d’Uḥud. Il entra en Islam lors de la prise de La Mecque en l’an 8 de l’Hégire.

1. Cf. Bukhârî, *Bad’ al-wahyî*, 5-6 ; Muslim, *al-Fadâ’il*, 48.

1. Waraqa b. Nawfal, Ibn Asad b. Abû al-‘Uzza (m. 12 ans avant l’Hégire), sage qurayshite chrétien. Cousin de la Sayyida Khadîja, la première épouse

de l'Envoyé de Dieu.

2. En l'an 8 de l'Hégire, la tribu des Hawâzin et celle des Thaqîf s'allièrent pour combattre les musulmans. Elles furent vaincues par l'armée musulmane composée de 10.000 soldats médinois et de 2.000 mecquois, lors de la bataille de Hunayn (à 27 km de La Mecque) citée dans le Coran (cf. 9, 25-26).

3. Mu'awwidh b. 'Afrâ', b. al-Hârith b. Rufâ'a, Compagnon du Prophète. C'est lui qui tua Abû Jahl au cours de la bataille de Badr.

4. Le wasq vaut soixante « sâ' », un sâ' étant égal au contenu de deux paumes unies.

5. D'autres Traditions de ce genre ont été rapportées par Ibn al-Qayyim al-Jawzîyya in Zâd al-Ma'âd.

1. Bataille ayant opposé, en l'an 8 de l'hégire, les musulmans aux tribus Hawâzin et Thaqîf, entre La Mecque et al-Tâ'if.

1. Cf. Bukhârî et Muslim.

2. Cf. Bukhârî et Ahmad.

3. Cf. Ibn Mâja.

1. Qays b. Sa'd b. 'Ubâda (m. 59 H) : grand stratège, issu de l'une des plus nobles familles arabes ; il était l'un des plus éminents Compagnons et conseillers du Prophète ﷺ.

2. Cf. Abû Dâwud.

3. Coran, 3, 159.

4. Coran, 23, 96.

1. Cf. Abû Dâwud.

2. Cf. Tirmidhî.

3. Jarîr b. 'Abd Allâh b. Jâbir (m. 51 ou 54 H) : Compagnon du Prophète ﷺ.

4. 'Abd Allâh b. al-Hârith, surnommé « Abû Jahîm » : Compagnon du Prophète ﷺ.

1. Coran, 9, 128.

2. Coran, 21, 107.

3. Safwân b. Umayya : Compagnon du Prophète ﷺ. Son père mourut mécréant durant la bataille de Badr. Durant la conquête de La Mecque, il prit la fuite pour Jeddah. Le Prophète ﷺ lui accorda son pardon sur intervention de 'Umayr b. Khalaf, et lui envoya son manteau en guise de paix.

4. Sa'îd b. al-Musayyib (m. 94 H) : surnommé le prince de la génération successive aux Compagnons. Traditionniste, juriste et ascète, il faisait partie des sept grands savants de Médine.

1. Cf. Abû Dawud et Tirmidhî.

2. Cf. Tirmidhî, Muslim, Bukhârî et Ahmad.

3. Cf. Muslim et Bukhârî.

1. Ibid.
2. Muhammad b. al-Munkadir (m. 130 H) : Source fiable pour de nombreuses traditions.
3. Cf. Mâlik, Muslim, Abû Dâwud, Ahmad et Bukhârî.
4. Cf. Tirmidhî, Muslim et Bukhârî.
5. Cf. Muslim, Bukhârî et Ahmad.
6. Cf. Abû Dâwud.
1. Bukhârî, al-Nikâh, 108 ; Muslim, Fadâ'il al-sahâba, 74-75 ; Ibn Mâja, al-Nikâh, 56.
2. Sur la fidélité, cf. Bukhârî, al-Adab, 23 ; Muslim, al-Birr, 70.
3. Bukhârî et Muslim.
4. Zaynab (m. 8 H) : fille du Prophète et de Khadîja.
5. Ashama al-Najâshî (m. 9 H) : le roi éthiopien qui avait accueilli les musulmans qui s'étaient réfugiés dans son royaume.
6. Il faisait allusion aux premiers musulmans qui avaient fui les persécutions des Qurayshites et s'étaient réfugié en Abyssinie.
7. Al-Shaymâ' Hudhâfa bint al-Hârith : il s'agit de la fille de Halîma al-Sa'diyya, la nourrice de l'Envoyé de Dieu ﷺ auprès de laquelle il demeura cinq ans. L'Imâm Ibn Hijr rapporte dans son ouvrage Al-isâba que lorsqu'elle fut faite prisonnière, et qu'elle fut conduite devant le Prophète ﷺ, elle lui dit : « Je suis ta sœur de lait ». Il lui demanda une preuve de ce qu'elle avançait, et elle lui dit qu'elle portait encore le signe de sa morsure sur le dos. Il reconnut le signe et l'accueillit avec égard. Ce jour-là, l'Envoyé de Dieu ﷺ libéra l'ensemble des captifs des Banû Sa'd. Après sa mort, nombre de membres de cette tribu renièrent l'Islam ; al-Shaymâ' les ramena courageusement à la raison, et ils se repentirent. Elle défendait l'Islam par ses poèmes qui eurent un impact décisif sur son peuple
1. 'Abd al-'Uzza b. 'Abd al-Muttalib, Abû Lahab : oncle du Prophète et l'un de ses plus farouches opposants. Il mourut une semaine après la bataille de Badr.
2. Dans une variante : « lâ yuhzinak », « Il ne t'affligera pas ».
1. Rapporté par Abû Dâwud, al-Adab, 152 ; Ahmad, V, 253.
2. Rapporté par Bukhârî, al-Anbiyâ', 48.
3. Rapporté par Ibn Mâja, al-Manâsik, 4.
1. Rapporté par Ibn Mâja, al-At'ima, 30.
2. Rapporté par Tabarânî dans son Recueil : Al-Awsat.
3. Coran, 81, 21.
1. L'âge de l'ignorance.

2. Rapporté par Bukhârî, al-Maghâzî, 61 ; chez Muslim : « Je suis le digne de confiance auprès des habitants du ciel » (cf. al-Zakât, 144).

3. Coran, 6, 33.

4. Abû Sufyân b. Harb (m. 30 ou 34 H) : Cousin éloigné du Prophète, il fut longtemps un de ses adversaires les plus résolus. Il est le père du premier calife omeyyade Mu'âwîya

5. Al-Nadr b. al-Hârith : noble et éminent quraysite.

1. Bukhârî, al-Manâqib, 27 ; Muslim, al-Fada'il, 77.

2. Muhammad b. Yazîd b. 'Abd al-Akbar al-Thamâlî (m. 286 H) : éminent traditionniste et grammairien de Basra.

3. Coran, 30, 7.

1. Abû Dâwud, al-Adab, 22.

1. « Lorsque l'Envoyé de Dieu mourut, son bouclier était encore en gage chez un juif » (Bukhârî, Jihâd, 89 ; Tirmidhî, al-Buyû', 7.

2. Bukhârî, Riqâq, 17 ; Muslim, al-Zuhd, 18.

3. Tirmidhî, al-Zuhd, 2357.

4. Muslim, al-Wasiyya, 18.

1. Bukhârî, 3097 ; Muslim, 2973.

2. L'un des dix Compagnons promis au Paradis de leur vivant.

3. Hafsa bint 'Umar b. al-Khattâb (m. 41 H) : l'une des Épouses du Prophète – que Dieu soit satisfait d'elle.

1. Bukhârî, 4621 ; Muslim, 2359.

2. Tirmidhî, al-Zuhd, 9 ; Ibn Mâja, al-Zuhd, 19.

1. Bukhârî, 1130 ; Muslim, 2819.

2. 'Awf b. Mâlik al-Ashja'î al-Ghatfânî (m. 73 H) : Compagnon réputé pour son grand courage.

3. La deuxième du Coran.

4. La troisième du Coran.

5. La quatrième du Coran.

6. La cinquième du Coran.

7. Dans le Sharh al-Qâri' (I, 317), il est rapporté que ce verset était : « Si Tu les châties...eh bien, ne sont-ils pas Tes serviteurs ? Et si Tu leur pardonnes, c'est qu'en vérité Tu es le Puissant, le Sage » (Coran, 5, 118).

1. Bukhârî, 6307.

2. Coran, 2, 253.

3. Coran, 44, 32.

4. Muslim, al-Îmân, 272 ; Tirmidhî, al-Anbiyâ', 24.

1. Coran, 38, 44.

2. Coran, 19, 12-15.

3. Coran, 3, 39.

4. Coran, 3, 33-34.

5. Coran, 17, 3.

6. Coran, 3, 45-46.

7. Coran, 19, 30-31.

1. Coran, 33, 69.

2. Rapporté par Tirmidhî. La suite de cette Tradition est la suivante : « Il couvrait tout le temps son corps et se lavait beaucoup. Ils [les juifs] dirent : “Il fait tout cela parce qu’il est atteint de la lèpre ou d’une malformation.” Or, voilà qu’un jour il alla se laver et posa ses vêtements sur un rocher. Lorsqu’il termina et voulut se rhabiller, le rocher s’envola. Il courut derrière le rocher en hurlant : “Ô rocher ! Mes vêtements !” Les Fils d’Israël virent ainsi son corps parfait et sain. Il fut alors innocenté de leurs accusations » (cf. Sahîh, V, 359).

3. Coran, 26, 21.

4. Coran, 44, 18.

5. Coran, 28, 26.

6. Coran, 46, 35.

7. Coran, 6, 84-90.

1. Coran, 37, 101.

2. Coran, 51, 28.

3. Coran, 44, 17-18.

4. Coran, 37, 102.

5. Coran, 19, 54-55.

6. Coran, 19, 51.

7. Coran, 38, 30.

8. Coran, 38, 45-47.

9. Coran, 38, 17.

10. Coran, 38, 20.

11. Coran, 12, 55.

12. Coran, 18, 69.

13. Coran, 28, 27.

14. Coran, 11, 88.

15. Coran, 21, 74.

1. Coran, 21, 90.

2. Bukhârî, al-Anbiyâ’, 19.

3. Bukhârî, IV, 224.

4. Bukhârî, al-Anbiyâ’, 37.

5. Coran, 34, 10-11.

1. Bukhârî, 1331 ; Muslim, 1159.

1. Hind b. Abû Hâla : beau-fils de l'Envoyé de Dieu ﷺ. Il était le fils de Khadîja la sainte et première épouse du Prophète. Il mourut durant la bataille du Chameau.

## **TROISIÈME CHAPITRE**

### **Des traditions authentiques et célèbres relatives à sa suprême dignité et à sa prestigieuse place auprès de son Seigneur**

Il est unanimement reconnu que le Prophète Muhammad ﷺ est le plus noble des hommes, le seigneur des fils d'Adam, et celui qui détient la meilleure place auprès de Dieu. Il est celui qui occupe le degré le plus élevé et le plus proche de Lui.

Sache que les traditions rapportées à ce propos sont très nombreuses, mais nous nous contenterons ici des plus authentiques et des plus notoires. Nous en synthétiserons l'essentiel dans douze sections :



## Section 1

**Sur ce qui est rapporté de sa place auprès de son Seigneur –  
Exalté et Magnifié  
soit-Il ! – de son élection, de l' éminence de sa renommée, de sa  
préférence sur  
les fils d'Adam, de ce que Dieu lui a réservé en ce monde  
comme dignité, et  
des bénédictions que comporte son nom béni**

Le Shaykh Abû Muhammad 'Abd Allâh b. Aḥmad al-'Adl nous a permis de rapporter cette tradition d'après Abû al-Ḥasan al-Farghânî, Umm al-Qâsim bint Abû Bakr b. Ya'qûb, du père de celle-ci, Ḥâtîm (Ibn 'Aqîl), Yahya (b. Ismâ'îl), Yahya al-Ḥimmânî, Qays, al-A'mash, 'Abâya b. Rib'î, d'après Ibn 'Abbas – que Dieu soit satisfait de lui et de son père ! – : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Dieu a divisé les créatures en deux parties, et Il m'a fait établi dans la meilleure des deux, conformément à Sa Parole : “**et les gens de la droite !**”<sup>1</sup>, et : “**et les gens de la gauche !**”<sup>2</sup>. Or, je fais partie des gens de la droite, et je suis le meilleur des gens de la droite. Puis, Il a divisé les parties en tiers, et Il m'a fait établi dans le meilleur tiers. Et ceci correspond à Sa parole : “**les gens de la droite**”<sup>3</sup> et “**les gens de la gauche**”<sup>4</sup>. Puis Il a dit : “**Et ceux qui devancent sont bien les premiers**”<sup>5</sup>. Je fais partie de ceux qui devancent, et je suis le meilleur de ceux qui arrivent les premiers. Ensuite, Il a divisé les tiers en tribus, et Il m'a établi dans la meilleure tribu, conformément à Sa parole : “**Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez les uns les autres. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux**”<sup>6</sup>. Or je suis le plus pieux des fils d'Adam et le plus noble, sans en tirer aucune gloire. Puis, Il a divisé les tribus en maisons, et m'a établi dans la meilleure des maisons, et cela correspond à Sa Parole : “**Ô gens de la Maison, Dieu veut seulement écarter de vous la souillure et vous purifier complètement**”<sup>7</sup> ».*

Abû Salama rapporte, d'après Abû Hurayra : « Des gens ont demandé : “Ô Envoyé de Dieu ! Quand la prophétie t'a-t-elle été décrétée ?” Il répondit : “*Au moment où l'état d'Adam était entre l'esprit et le corps*” »<sup>8</sup>.

Wâthila b. al-Asqa' rapporte : l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Dieu a élu Ismaël parmi la descendance d'Abraham, et Il a élu les Banû Kinâna parmi la descendance d'Ismaël, et Il a élu la tribu de Quraysh parmi les Banû Kinâna, et Il a élu le clan des Banû Hâshim parmi la tribu de Quraysh, et Il m'a élu parmi les Banû Hâshim* »<sup>1</sup>.

Dans la tradition rapportée par Anas, l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Je suis le plus noble des fils d'Adam auprès de mon Seigneur, sans en tirer aucune gloire* »<sup>2</sup>.

Selon une variante rapportée par Ibn 'Abbâs : « *Je suis le plus noble parmi les premiers et les derniers, sans en tirer aucune gloire* »<sup>3</sup>

'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – rapporte : l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *L'Ange Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – vint me dire : “J'ai parcouru les orientes et les occidents de la terre sans y rencontrer un homme meilleur que Muhammad, et je n'ai pas vu un clan meilleur que celui des Banû Hâshim”* »

Dans une tradition, Anas a dit : « On amena *Burâq*<sup>4</sup> durant la Nuit où on fit voyager l'Envoyé de Dieu ﷺ. *Burâq* se montra indocile ; alors Gabriel lui dit : “Agis-tu ainsi avec Muhammad ? Sache que nul de plus noble que lui auprès de Dieu ne t'a jamais montée !” Le corps de *Burâq* fut alors inondé de sueur ».

Ibn 'Abbas – que Dieu soit satisfait de lui et de son père ! – rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Lorsque Dieu créa Adam, il me fit descendre dans ses reins sur la terre. Puis Il m'a établi dans les reins de Noé sur l'Arche. Puis on me jeta au feu alors que j'étais dans les reins d'Abraham. Puis Dieu n'a cessé de me déplacer de reins nobles en utérus purs jusqu'à ma venue au monde, à travers l'union de mes deux parents. Aucun d'eux n'a jamais forniqué* ».

C'est à cela qu'a fait allusion al-'Abbâs b. 'Abd al-Muttalib dans ces vers :

*Tu étais béni dans la nuée [de la non-existence],  
Déposé dans ce qu'on cachait par des feuilles ;  
Puis tu es descendu sur terre, non pas en tant qu'humain,  
Ni en tant que morceau de chair ou en tant que caillot,  
Mais en tant que goutte embarquée sur le navire [de Noé]  
Où les idoles étaient bridées et les gens se noyaient.  
Tu étais déplacé de reins en utérus,  
Le monde passait, et le nouvel âge approchait !  
(Dans d'autres sources, il y a aussi ces vers) :  
Puis ta demeure bien gardée renfermait la douceur de [la tribu  
des] Khindif*

*En dessous de laquelle se trouvait le centre [des éléments].*

*À ta naissance, la terre s'illumina*

*Et les horizons furent éclairés par ta lumière.*

*Nous sommes dans cette clarté,*

*Et cheminons grâce à cette lumière qui nous guide.*

*Ô fraîcheur du feu de l'intime [Abraham],*

*Ô toi qui es le rempart contre le feu qui consume !*

Abû Dharr, Ibn 'Umar, Ibn 'Abbâs, Abû Hurayra et Jâbir b. 'Abd Allâh – que Dieu soit satisfait d'eux ! – rapportent que le Prophète ﷺ a dit : « On m'a accordé cinq choses qui n'ont été concédées à aucun Prophète avant moi : on m'a fait triompher par la terreur depuis la distance d'un mois de marche ; la terre m'a été établie en tant que lieu de prière et moyen de purification ; tout homme de ma Communauté peut prier à l'endroit où il se trouve au moment de la prière ; les butins de guerre m'ont été rendus licites, alors qu'ils ne l'étaient pas pour les Prophètes qui m'ont précédé ; on m'a mandaté pour l'ensemble des hommes, et on m'a accordé le pouvoir d'Intercession »<sup>1</sup>.

Dans une autre version : « On m'a dit : demande et il te sera concédé ».

Et dans une autre : « On exposa devant moi toute ma Communauté, et aucun d'entre les successeurs et les générations postérieures ne me fut caché ! »

Et : « J'ai été dépêché pour les rouges comme pour les noirs ». On a dit que les « noirs » représentaient les Arabes, car la plupart d'entre eux sont bruns, alors que les « rouges » étaient les non-Arabes. On a dit aussi : « [Il a été envoyé] aux peuples blancs et noirs ». On a dit aussi : les « rouges » sont les hommes, et les « noirs » sont les Djinns.

Abû Hurayra  rapporte que le Prophète  a dit : « On m'a fait triompher par la terreur et on m'a accordé les Paroles totalisatrices. Et, alors que je dormais, on m'a apporté les clés des trésors de la terre, et on les a mises dans ma main ».

Dans une version : « on a scellé par moi le cycle des Prophètes ».

'Uqba b. 'Amir<sup>2</sup>  rapporte que le Prophète  a dit : « Je serai à votre tête et je serai votre témoin. Par Dieu ! Je vois [déjà] mon Bassin ! On m'a donné les clés des trésors de la terre. Par Dieu ! Je ne crains pas que vous tombiez dans le polythéisme après moi, mais je crains plutôt votre rivalité pour les biens de ce monde »<sup>3</sup>.

'Abd Allâh b. 'Amrû  rapporte que le Prophète  a dit : « Je suis Muhammad, le Prophète illettré. Il n'y aura plus de Prophète après moi. On m'a accordé les Paroles totalisatrices et leurs sceaux. On m'a fait connaître les gardiens de l'Enfer et les porteurs du Trône divin ».

Ibn 'Umar  rapporte que le Prophète  a dit : « On m'a dépêché juste avant l'Heure ».

Et dans la version rapportée par Ibn Wahb  : « Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : “Ô Muhammad ! Demande !” J'ai dit : “Ô mon Seigneur ! Que dois-je demander ? Tu as pris Abraham comme ami, Tu as parlé directement à Moïse, Tu as élu Noé et Tu as donné à Salomon une royauté qu'aucun autre après lui ne peut avoir.” Dieu – Exalté soit-Il ! – lui dit : “Ce que Je t'ai donné est bien meilleur ! Je t'ai donné le Kawthar ; J'ai placé ton nom à côté du Mien, de sorte qu'on le mentionne au cœur de la nuit ; J'ai établi que la terre soit un

*moyen de purification pour toi et pour ta Communauté ; Je t'ai pardonné tes péchés antérieurs et futurs. Ainsi, tu marches au milieu des hommes alors que tout t'a été pardonné, et c'est là quelque chose que Je n'ai accordé à nul autre avant toi. J'ai imprimé dans les cœurs des membres de ta Communauté, comme sur des pages, le texte du Coran. Et J'ai gardé pour toi le pouvoir d'Intercession que Je n'ai conservé pour aucun autre Prophète en dehors de toi ».*

Dans une tradition rapportée par Hudhayfa, il a dit : « Mon Seigneur m'a fait l'heureuse annonce suivante : je serai le premier à entrer au Paradis en compagnie de soixante-dix mille membres de ma Communauté ; chaque groupe de mille sera accompagné de soixante-dix mille qui ne rendront pas de comptes. Dieu m'a concédé que ma Communauté ne connaîtra pas la faim ni la défaite. Il m'a accordé la victoire, la gloire, et la terreur qui profite à ma Communauté à la distance d'un mois de marche. Il nous a rendu licites les butins, ainsi que beaucoup d'autres choses qu'Il n'a pas concédées aux peuples qui nous ont précédés, et Il ne nous a imposé aucune chose pénible dans notre religion ».

Abû Hurayra  rapporte que le Prophète  a dit : « Chaque Prophète a reçu des signes à la mesure du nombre d'hommes qui ont cru en lui. Quant à moi, ce qui m'a été donné, c'est une Révélation de la part de Dieu. Aussi, j'espère être celui qui aura le plus d'adeptes au Jour de la Résurrection ».

Pour les savants, ceci signifie que son miracle durera aussi longtemps que ce monde, alors que les miracles de tous les autres Prophètes ont disparu et ils ne furent constatés que par leurs contemporains. En effet, le miracle du Coran ne cessera d'être constaté *de visu*, et non indirectement, siècle après siècle, jusqu'au Jour de la Résurrection.

Nous nous sommes astreints à l'essentiel dans ce chapitre. Nous y reviendrons plus en détail dans le chapitre consacré aux miracles.

'Alî  a dit : « Dieu a donné à chaque Prophète sept nobles lieutenants (*nujabâ*'), et Il en a donné quatorze à votre Prophète , dont Abû Bakr, 'Umar, Ibn Mas'ûd et 'Ammâr ».

Le Prophète ﷺ a dit : « Dieu a protégé La Mecque de [l'assaut de] l'éléphant et l'a soumise à Son Envoyé et aux croyants. Elle ne sera licite à nul autre après moi. Elle me fut rendue licite une heure d'un jour ».

Al-'Irbâd b. Sâriyya rapporte avoir entendu l'Envoyé de Dieu ﷺ dire : « Je suis le serviteur de Dieu, le Sceau des Prophètes depuis qu'Adam était argile. Je suis la promesse d'Abraham et l'heureuse annonce de Jésus fils de Marie »<sup>1</sup>.

Ibn 'Abbâs – que Dieu soit satisfait de lui et de son père ! – a dit : « Dieu a préféré Muhammad ﷺ aux habitants du ciel et aux Prophètes – que la Prière et la Paix soient sur eux ! – Les présents lui demandèrent : “En quoi l'a-t-Il préféré aux habitants du ciel ?” Il répondit : “Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit aux habitants du ciel : **‘Quant à celui d'entre eux qui dirait : ‘Je suis un dieu en dehors de Lui !’ Nous le rétribuons par la Géhenne. C'est ainsi que nous rétribuons les iniques**’<sup>2</sup>, et Il a dit à Muhammad ﷺ : **‘Nous t'avons accordé une ouverture éclatante de sorte que Dieu te pardonne tes fautes antérieures comme les plus récentes**’ ”<sup>3</sup>. Les présents lui demandèrent : “En quoi est-il préféré aux Prophètes ?” Il répondit : “Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : **‘Nous n'avons dépêché les Envoyés que dans la langue de son peuple auquel il s'adressait...**’<sup>4</sup>, et Il a dit à Muhammad ﷺ : **‘Nous ne t'avons envoyé qu'à l'ensemble des hommes...**’ ”<sup>5</sup>.

Khâlid b. Ma'dan a rapporté de même qu'Abû Dharr, Shaddâd b. Aws<sup>6</sup> et Anas b. Mâlik, avec quelques variantes : « Des Compagnons de l'Envoyé de Dieu ﷺ lui ont demandé : “Ô Envoyé de Dieu ! Informe-nous sur toi !” Il répondit : “Certes ! Je suis la promesse de mon père Abraham – faisant allusion à la Parole divine : **‘Notre Seigneur ! Dépêche un Envoyé pris parmi eux**’<sup>7</sup> – l'heureuse nouvelle annoncée par Jésus, et lorsqu'elle tomba enceinte de moi, ma mère a vu une lumière jaillir d'elle et illuminer les palais de Basra en terre de Syrie. J'ai été allaité auprès de la tribu des Banû Sa'd ; et un jour, alors que je jouais avec mon frère

*de lait derrière notre bivouac, deux hommes tout habillés de blanc...»*  
»

Et dans une version : « *trois hommes portant une coupe en or remplie de neige vinrent à moi et m'ouvrirent le ventre* ».

Dans une variante : « *Ils m'ont ouvert depuis le haut de la poitrine jusqu'au bas du ventre ; puis, ils ont pris mon cœur, l'ont ouvert, et en ôté un grumeau noir. Ensuite, ils ont lavé mon cœur et mon ventre avec la neige* ».

Dans une autre variante : « *Puis l'un d'eux a pris quelque chose. C'était une bague de lumière qui éblouit les regards. Il me scella le cœur de cette bague et mon cœur fut rempli de foi et de sagesse. Puis il l'a remise à sa place. L'autre homme passa à son tour sa main dans la fente de ma poitrine, et la plaie se referma aussitôt* ».

Dans une autre version : « *Gabriel a dit : "C'était un cœur robuste renfermant deux yeux qui regardent et deux oreilles qui entendent. L'un [des deux] dit à l'autre : 'Pèse-le contre dix membres de sa Communauté', et j'ai pesé plus lourd qu'eux. Puis il dit : 'Pèse-le contre cent membres de sa Communauté', et j'ai pesé plus lourd. L'homme dit encore : 'Pèse-le contre mille membres de sa Communauté', et j'ai pesé plus lourd qu'eux. Il dit enfin : 'Laisse-le, même si tu le pesais contre toute sa Communauté, il pèserait plus lourd qu'elle'"* ».

Dans une autre version : « *Puis ils me serrèrent dans leurs bras et m'embrassèrent entre les yeux et sur la tête, et me dirent : "Ô bien-aimé ! Ne t'inquiète pas. Si tu savais le bien qu'on te destine, tu serais bien plus que serein... Combien tu es digne auprès de Dieu ! Dieu et Ses Anges sont avec toi !"* »

Dans la tradition rapportée par Abû Dharr, il y a cet ajout : « *Tout d'un coup ils me quittèrent, et c'est comme si je les voyais encore !* »

Abû Muhammad al-Makkî, Abû al-Layth al-Samarqandî et bien d'autres rapportent que, « *Lorsqu'Adam a désobéi, il a dit : "Ô mon Dieu ! Au nom de Muhammad ! Pardonne-moi ma faute !" – et dans une version : "Accepte mon repentir !" – Dieu lui a alors dit : "Comment connais-tu Muhammad ?" Adam répondit : "J'ai vu inscrit*

en chaque lieu du Paradis : ‘Il n’y a d’autre divinité que Dieu, Muhammad est l’Envoyé de Dieu !’ – ou, selon une variante : ‘Muhammad est Mon serviteur et Mon Envoyé’ – J’ai su alors qu’il était la créature la plus noble auprès de Toi.” Dieu accepta alors son repentir et lui accorda Son pardon ».

Selon le rapporteur de cette tradition, c’est le sens du verset suivant : « **Adam reçut des Paroles de son Seigneur** »<sup>1</sup>.

Dans une variante, Adam a dit : « Lorsque Tu m’as créé, j’ai redressé la tête vers Ton Trône et j’y ai vu inscrit : “Il n’y a d’autre divinité que Dieu, Muhammad est l’Envoyé de Dieu !” J’ai su alors qu’aucun homme n’a atteint un tel rang auprès de Toi, hormis celui dont le nom est placé à côté du Tien. Dieu révéla alors à Adam : “Par Ma Puissance et Ma majesté ! Il est le dernier des Prophètes de ta descendance, et n’était-ce pour lui, Je ne t’aurais pas créé” ».

Le narrateur ajoute qu’Adam était surnommé : « Abû Muhammad » et : le « père des hommes ».

On rapporte également que Surayj b. Yûnus a dit : « Dieu a des Anges qui circulent, et dont une partie de leur culte consiste à visiter les maisons où il y a un individu nommé Muhammad ou Aḥmad, par respect et pour honorer son nom ».

Ibn Qâni’ *al-Qâdî*<sup>1</sup> rapporte d’après Abû al-Ḥamrâ’ : « L’Envoyé de Dieu ﷺ a dit : “Lors de mon Ascension au ciel, j’ai vu écrit sur le Trône : ‘Il n’y a d’autre divinité que Dieu, Muhammad est l’Envoyé de Dieu’. Et Je l’ai soutenu par ‘Alī’ ».

Et dans le commentaire de la Parole divine suivante : « **Et en dessous se trouvait un trésor** »<sup>2</sup>, Ibn ‘Abbâs a dit : « Il s’agit d’une table en or sur laquelle est inscrit : “Il est surprenant de voir celui qui croit au destin avec certitude se reposer ! Il est bien surprenant de voir rire celui qui a la certitude de l’Enfer ! Il est bien surprenant pour celui qui voit le bas monde et ses habitants se renverser, de continuer à s’y fier ! Je suis Dieu, il n’y a d’autre divinité que Moi et Muhammad est Mon serviteur et Mon Envoyé” ».

Ibn ‘Abbâs rapporte également qu’il est écrit sur le fronton de la Porte du Paradis : « Je suis Dieu, il n’y a d’autre divinité que Moi et

Muhammad est l'Envoyé de Dieu. Je ne châtie pas celui qui répète cela ».

On a dit aussi qu'on a trouvé gravée sur une pierre antique l'inscription suivante : « Muhammad est un pieux, un saint et un seigneur digne de confiance ».

Al-Samanṭârî a dit avoir vu dans une ville du Khorasan l'inscription suivante sur le flanc d'un nouveau-né : « Il n'y a d'autre divinité que Dieu », et sur l'autre flanc : « Muhammad est l'Envoyé de Dieu ».

Les historiens rapportent qu'on a trouvé une rose en Inde sur laquelle était inscrit en blanc : « Il n'y a d'autre divinité que Dieu et Muhammad est l'Envoyé de Dieu ».

On rapporte aussi de Ja'far b. Muhammad, d'après son père : « Au jour de la Résurrection, un héraut lancera cet appel : “Que celui qui porte le nom de Muhammad se lève et entre au Paradis !” », et ce, par respect pour son Nom

Ibn al-Qâsim et Ibn Wahb rapportent, d'après Mâlik : « J'ai entendu les habitants de La Mecque dire : “Dans toute maison où on donne le nom de Muhammad à quelqu'un, ceux qui y demeurent sont protégés” ».

Le Prophète ﷺ a dit : « *Qu'est-ce donc qui vous empêcherait de nommer chez vous un, deux ou trois Muhammad ?* »

'Abd Allâh b. Mas'ûd rapporte : Dieu a examiné les cœurs de Ses serviteurs, et Il a choisi celui de Muhammad ﷺ pour Lui-même et l'a envoyé avec Son Message.

Al-Naqqâsh rapporte : lorsque fut révélé le verset suivant : « ***Vous ne devez pas offenser l'Envoyé de Dieu, ni jamais vous marier avec ses anciennes épouses*** »<sup>1</sup>, le Prophète ﷺ se leva et fit un sermon dans lequel il dit : « *Ô vous qui avez la foi ! Dieu – Exalté soit-Il ! – m'a formellement préféré à vous, et Il a formellement préféré mes épouses aux vôtres* ».

## Section 2

**De son élection en raison de la dignité de l'Ascension  
et de ce qu'elle comporte comme confiance,  
vision et prédominance sur les Prophètes.  
Et de son arrivée jusqu'au Lotus de la limite,  
et de ce qu'il a vu comme signes grandioses de son Seigneur.**

Parmi les privilèges du Prophète ﷺ, il y a le récit de l'Ascension et ce qu'il renferme comme degrés d'élévation indiqués dans Le Livre glorieux, et qu'expliquent les traditions authentiques.

En effet Dieu – *Exalté soit-Il !* – a dit : « **Gloire à Celui qui a fait voyager de nuit Son serviteur de la Mosquée sacrée à la Mosquée lointaine, dont Nous avons béni l'enceinte, afin de lui montrer certains de Nos signes. Certes, Dieu est Celui qui entend tout, Celui qui voit tout** »<sup>2</sup>.

Et : « **Par l'étoile lorsqu'elle disparaît ! Votre compagnon n'est pas égaré et il n'est pas dans l'erreur ; il ne parle pas par caprice. Il s'agit uniquement d'une révélation reçue que lui a fait connaître Celui dont la force est puissante, qui possède la clairvoyance. Il était assis en majesté, se tenant à l'horizon suprême. Puis Il s'approcha et demeura suspendu. Il se trouvait alors à la distance de deux arcs, ou plus près encore, et Il révéla alors à Son serviteur ce qu'Il lui révéla. Le cœur n'a pas menti sur ce qu'il a vu. Mettez-vous donc en doute ce qu'il voit ? Il l'a vu, en vérité, lors d'une autre révélation, près du lotus de la limite, là où se trouve le Jardin de la Demeure, au moment où le lotus est enveloppé par ce qui le couvre. Son regard ne s'est pas détourné et n'a pas été abusé. Il a vu, en vérité, le plus grand des signes de son Seigneur** »<sup>1</sup>.

Il n'y a aucun désaccord entre les musulmans sur l'authenticité de l'Ascension (*mi'râj*) du Prophète ﷺ, car il s'agit d'un texte coranique repris et expliqué dans le détail dans de nombreuses Traditions connues. Celles-ci expliquent ses merveilles, et indiquent les particularités de notre Prophète Muhammad ﷺ.

Aussi, avons-nous jugé utile de mentionner la tradition la plus complète à ce sujet en y ajoutant d'autres variantes.

*Al-Qâdî al-Shahîd Abû 'Alî, le faqîh Abû Baḥr, al-Qâdî Abû 'Abd Allâh al-Tamîmî, et bien d'autres parmi nos maîtres ont rapporté, d'après Abû al-'Abbâs al-'Udhri, Abû al-'Abbâs al-Râzî, Abû Aḥmad al-Julûdî, Ibn Sufyân, Muslim b. al-Ḥajjâj, Shaybân b. Farrûkh, Ḥammâd b. Salama, Thâbit al-Bunânî<sup>2</sup> et Anas b. Mâlik ﷺ : l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit :*

*« On m'amena al-Burâq, une bête blanche et longue, plus grande que l'âne et moins grande que le mulet. Il pose son sabot au bout de la portée de sa vue.*

*Je suis monté sur son dos jusqu'à Jérusalem. Je l'ai alors attachée à l'anneau où les Prophètes attachent leurs montures. Puis, je suis entré dans la Mosquée et y ai accompli deux unités de prière. Ensuite, je suis sorti, et l'Ange Gabriel m'apporta deux coupes : une remplie de vin et l'autre de lait. J'ai choisi le lait et Gabriel m'a dit : "Tu as choisi la fiṭra".*

*Puis, nous fûmes élevés au ciel. Gabriel frappa à la porte du premier ciel, et on lui demanda : "Qui es-tu ?" Il dit être Gabriel, et on demanda : "Qui est avec toi ?" Il répondit : "Muhammad !" et on lui demanda : "A-t-il été invité ?" Il répondit : "Oui, on l'a invité !" La porte fut ouverte et je me suis retrouvé devant Adam ﷺ qui m'accueillit chaleureusement et invoqua le bien en ma faveur.*

*Puis, nous fûmes élevés au deuxième ciel. Gabriel frappa à la porte, et on lui demanda : "Qui es-tu ?" Il dit être Gabriel, et on demanda : "Qui est avec toi ?" Il répondit : "Muhammad !" et on lui demanda : "A-t-il été invité ?" Il répondit : "Oui, on l'a invité !" La porte fut ouverte et je me suis retrouvé devant les deux cousins : Jésus, fils de Marie, et Jean, fils de Zacharie, que la Paix soit sur eux ! Ils m'accueillirent chaleureusement et invoquèrent le bien en ma faveur.*

*Puis, nous fûmes élevés au troisième ciel... et il rapporta la même chose, avant d'ajouter : "On nous ouvrit et je me suis retrouvé*

devant Joseph , qui a reçu la moitié de la beauté de tous les hommes. Il me fit le même accueil et invoqua le bien en ma faveur”.

Puis, il rapporta les mêmes paroles pour le quatrième ciel et dit : “Je me suis retrouvé devant Idrîs (Énoch) qui m’accueillit chaleureusement et invoqua le bien en ma faveur”.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit à son sujet : **“Nous l’avons élevé jusqu’à un haut lieu”<sup>1</sup>**.

Puis, nous fûmes élevés au cinquième ciel... et il rapporta la même chose et ajouta : “Je me suis retrouvé devant Aaron. Il m’accueillit chaleureusement et invoqua le bien en ma faveur”.

Puis, nous fûmes élevés au sixième ciel... et il rapporta la même chose et ajouta : “Je me suis retrouvé devant Moïse. Il m’accueillit chaleureusement et invoqua le bien en ma faveur”.

Puis, nous fûmes élevés au septième ciel... et il rapporta la même chose et ajouta : “Je me suis retrouvé devant Abraham. Il était accoudé [au mur] de la ‘Maison peuplée’ (al-bayt al-ma’mûr) où pénètrent chaque jour soixante-dix mille Anges qui n’en ressortent jamais.

Puis on m’emmena jusqu’au ‘Lotus de la Limite’ (sidrat al-muntahâ) dont les feuilles étaient semblables aux oreilles des éléphants, et les fruits comme des jarres.

Lorsque cet Arbre fut enveloppé par l’Ordre de Dieu, il changea d’aspect, et aucune créature de Dieu ne peut en décrire la beauté.

Dieu me révéla alors ce qu’Il me révéla, et m’imposa cinquante prières chaque jour et chaque nuit. Je suis redescendu vers Moïse qui me demanda : ‘Qu’est-ce que ton Seigneur a imposé à ta Communauté ?’ Je lui répondis : ‘Cinquante prières’. Il me dit : ‘Les membres de ta Communauté ne pourront pas le supporter ! Retourne auprès de ton Seigneur et demande-Lui un allègement, car j’ai mis à l’épreuve les fils d’Israël et j’ai mesuré leur disposition’.

Je revins alors auprès de mon Seigneur et Lui ai dit : ‘Ô mon Seigneur ! Accorde un allègement à ma Communauté’. Il accorda un allègement de cinq prières. Je retournai vers Moïse, l’en informai, et il me dit : ‘Les membres de ta Communauté ne pourront pas le

*supporter ! Retourne auprès de ton Seigneur et demande-Lui un allègement’.*

*Je ne cessai d’aller et venir de mon Seigneur – Exalté soit-Il ! – à Moïse, jusqu’à ce qu’il m’ait dit : ‘Ô Muhammad ! Ce sont cinq prières chaque jour et nuit : chaque prière comptant pour dix. Elles sont donc cinquante prières. Celui qui souhaite accomplir une bonne action et ne la fait pas, elle sera inscrite en sa faveur en tant que bonne action, et s’il l’accomplit, elle sera inscrite en sa faveur comme dix bonnes actions.*

*Quant à celui qui envisage de commettre une mauvaise action, mais ne la fait pas, elle ne sera pas inscrite à ses dépens, et s’il la commet, elle sera inscrite à ses dépens en tant qu’une seule mauvaise action’.*

*Je redescendis et informai Moïse de ce que j’avais obtenu. Il me dit : ‘Retourne auprès de ton Seigneur et demande-Lui un allègement’ ”.*

L’Envoyé de Dieu ﷺ lui répondit : “*Je suis retourné tellement de fois auprès de mon Seigneur que j’en ai honte”* »<sup>1</sup>.

Thâbit رضي الله عنه a soigneusement rapporté cette tradition d’Anas, et personne n’en a transmis une aussi sûre que celle-ci.

En effet, d’autres narrateurs ont mélangé leur version à celle-ci. C’est le cas notamment de Sharîk b. Abû Namr qui a commencé sa version en mentionnant la venue de l’Ange auprès du Prophète ﷺ, et en décrivant comment il lui avait ouvert la poitrine et l’avait lavée avec de l’eau de Zamzam.

Or, cet épisode est survenu durant l’enfance du Prophète ﷺ et avant la Révélation [du Coran]. Après quoi, il a rapporté le récit de l’Ascension. Or, il ne fait aucun doute que l’Ascension eut lieu après la Révélation.

En outre, plus d’un narrateur a précisé que l’Ascension a eu lieu une année avant l’Hégire, même si d’autres ont dit qu’elle avait eu lieu avant.

Par ailleurs, Thâbit a aussi rapporté d’Anas, d’après Hammâd b. Salama, une tradition dans laquelle il est fait mention de la venue de

Gabriel auprès du Prophète ﷺ, encore enfant, alors que ce dernier jouait avec des garçons de son âge chez sa nourrice.

De même qu'il a rapporté l'épisode de l'ouverture de sa poitrine mentionné par la plupart des narrateurs. Thâbit a harmonieusement joint les deux récits, celui du Voyage Nocturne jusqu'à Jérusalem et celui de l'Ascension jusqu'au « Lotus de la Limite », de sorte à en faire un récit unique. En montrant clairement que le Prophète ﷺ est d'abord arrivé à Jérusalem, puis, de là, a été élevé au ciel, il a supprimé toutes les confusions faites à ce sujet.

Yûnus a rapporté d'Ibn Shihâb, d'après Anas, la tradition suivante : Abû Dharr rapportait les propos suivants de l'Envoyé de Dieu ﷺ : « *Alors que je me trouvais à La Mecque, le plafond de ma maison fut fendu. Gabriel descendit et m'ouvrit la poitrine. Il la lava avec de l'eau de Zamzam ; puis apporta une coupe en or remplie de sagesse et de foi, et la vida dans ma poitrine. Ensuite, il referma ma poitrine et me prit par la main pour monter au ciel...* » Puis il continua le récit du Voyage nocturne et de l'Ascension<sup>2</sup>.

Qatâda rapporte également cette tradition d'Anas, cette fois d'après Mâlik b. Sa'sa'a, mais en inversant l'ordre, notamment lors de la visite des Prophètes dans le ciel.

La tradition rapportée par Thâbit, d'après Anas, est la plus précise et la plus soignée.

Certains ajouts ont été apportés au Voyage nocturne. J'en mentionnerai donc quelques-uns que je juge utiles à notre but, comme celui-ci, contenu dans la tradition rapportée par Ibn Shihâb où les Prophètes ont dit à l'Envoyé de Dieu – que la Prière et la Paix soient sur eux tous ! – : « Bienvenue au Prophète et au frère vertueux ! », sauf Adam et Abraham qui lui ont dit : « Bienvenue au fils vertueux ! »

Dans cette même tradition, et d'après Ibn 'Abbâs, il est rapporté : « *Puis on m'a fait monter au ciel jusqu'à atteindre un degré où j'ai entendu le crissement des plumes* »<sup>1</sup>.

Anas rapporte aussi : « *On m'a conduit ensuite jusqu'au "Lotus de la Limite" qui était enveloppé de couleurs dont je ne connais pas la*

*nature. Puis on m'a fait entrer au Paradis ».*

Dans la tradition transmise par Mâlik b. Sa'sa'a, il est dit : « *Lorsque j'ai dépassé Moïse, il se mit à pleurer. On lui dit : "Qu'est-ce qui te fait pleurer ?" Il répondit : "Ô mon Seigneur ! Voilà un jeune homme que tu as envoyé après moi, et ceux qui entreront au Paradis parmi les membres de sa Communauté seront plus nombreux que ceux de la mienne".*

Dans la tradition transmise par Abû Hurayra, l'Envoyé de Dieu a dit : « *J'étais au milieu d'un groupe de Prophètes lorsque le temps de la prière arriva. J'ai alors dirigé la prière. Puis, quelqu'un a dit : "Ô Muhammad ! Voici Mâlik, le Gardien de l'Enfer ; salue-le !" Je me retournai, et il salua en premier ».*

Abû Hurayra ajouta : « *Puis il partit et arriva à Jérusalem où il descendit et attacha sa monture à une grosse pierre. Il pria avec les Anges et, une fois la prière terminée, ils demandèrent : "Ô Gabriel ! Qui est avec toi ?" Il répondit : "C'est Muhammad, l'Envoyé de Dieu et le Sceau des Prophètes !" Ils demandèrent : "A-t-il déjà été mandaté ?" Il dit : "Oui !" Ils dirent alors : "Que Dieu le vivifie en tant que frère et en tant que calife ! Quel merveilleux frère et quel merveilleux calife !" »*

Puis, ils [Gabriel et Muhammad] rencontrèrent les esprits des Prophètes qui ont alors loué leur Seigneur.

Il a rapporté les paroles de chacun d'eux, à savoir Abraham, Moïse, Jésus, David et Salomon. Puis Muhammad ﷺ a loué son Seigneur – Exalté et Magnifié soit-Il ! – en disant : « *Chacun de vous a loué son Seigneur. À mon tour de louer mon Seigneur : "Louange à Dieu qui m'a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, à tous les hommes, en tant qu'annonceur de bonne nouvelle et avertisseur. Il a fait descendre sur moi le Livre de la Discrimination (al-furqân) où se trouve la preuve de toute chose ; Il a fait de ma Communauté, la Communauté du juste milieu et la meilleure de toutes ; Il a fait des gens de ma Communauté les premiers et les derniers ; Il a dilaté mon cœur, m'a débarrassé de mon fardeau, a exalté ma mention, et a fait de moi un conquérant et un Sceau" ».*

Abraham dit alors [aux autres Prophètes] : « C'est en cela que Muhammad vous est supérieur ».

Ensuite, il a indiqué qu'il était monté au ciel de ce monde, puis aux autres cieux, comme mentionné plus haut.

Dans la tradition transmise par Ibn Mas'ûd, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *On m'a conduit jusqu'au "Lotus de la Limite" qui se trouve au sixième ciel. C'est à lui que parvient tout ce qui monte de la terre pour y être saisi ; et c'est à lui que parvient tout ce qui descend au-dessus de lui pour y être saisi. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : "Au moment où le lotus est enveloppé par ce qui le couvre"*<sup>1</sup>. Il a dit ensuite qu'il s'agissait d'une couverture en or.

Et dans la variante transmise par al-Rabî' b. Anas, d'après Abû Hurayra :

« *On m'a dit : "Voici le 'Lotus de la Limite' où aboutit tout membre de ta Communauté qui a suivi ta voie. C'est le 'Lotus de la Limite' d'où sortent des fleuves d'eau pure, des fleuves de lait au goût inaltérable, des fleuves de vin agréable aux buveurs, et des fleuves de miel de grande pureté. C'est un Arbre à l'ombre duquel le cavalier peut marcher pendant soixante-dix ans. Une seule feuille de cet arbre ombragerait toutes les créatures. Cet arbre est enveloppé de lumière et couvert d'Ange, conformément à Sa Parole : 'Au moment où le lotus est enveloppé par ce qui le couvre'*<sup>2</sup> » ».

Dieu – Béni et Exalté soit-Il ! – lui a alors dit : « Demande ! » Et le Prophète ﷺ a dit : « *Tu as pris Abraham comme ami, et Tu lui as accordé un immense royaume ; Tu as parlé à Moïse ; Tu as accordé un immense royaume à David, Tu as poli pour lui le fer et Tu lui as soumis les montagnes ; Tu as accordé un immense royaume à Salomon, et Tu lui as soumis les Djinn, les hommes, les démons et le vent, et Tu lui as donné un royaume que nul autre après lui n'aura ; Tu as enseigné la Torah et les Évangiles à Jésus, Tu lui as donné le pouvoir de guérir le muet et le lépreux, et Tu les as protégés, lui et sa mère, de Satan le maudit, de sorte qu'il ne puisse accéder à eux* ».

Son Seigneur – Exalté soit-Il ! – lui dit alors : « Je t’ai pris comme ami [et, dans une variante : « comme ami et bien-aimé »] car il est écrit dans la *Torah* : “Muhammad est le bien-aimé du Miséricordieux (*ḥabīb al-raḥmân*)”. Je t’ai envoyé à tous les hommes. J’ai fait des membres de ta Communauté les premiers et les derniers. J’ai fait que le discours de ta Communauté ne soit valable qu’après que l’on a reconnu que tu es Mon serviteur et Mon Envoyé. Je t’ai créé en tant que Prophète en premier (avant les autres Prophètes), et Je t’ai envoyé en dernier. Je t’ai donné les “Sept Versets redoublés” que Je n’ai accordés à aucun Prophète avant toi. Je t’ai donné les derniers versets de la sourate *al-Baqara*<sup>1</sup> tirés du Trésor sous Mon Trône, que je n’ai donnés à aucun Prophète avant toi ; et J’ai fait de toi un “conquérant et un Sceau” »<sup>2</sup>.

Dans une variante : « Trois choses ont été accordées à l’Envoyé de Dieu ﷺ : les cinq prières quotidiennes ; les derniers versets de la Sourate *al-Baqara* ; et on a pardonné ses péchés à celui qui, parmi les membres de sa Communauté, n’associe rien à Dieu ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Le cœur n’a pas menti sur ce qu’il a vu. Mettez-vous donc en doute ce qu’il voit ? Il l’a vu, en vérité, lors d’une autre révélation, près du Lotus de la Limite, là où se trouve le Jardin de la Demeure, au moment où le Lotus est enveloppé par ce qui le couvre. Son regard ne s’est pas détourné et n’a pas été abusé. Il a vu, en vérité, le plus grand des Signes de son Seigneur. Mettez-vous donc en doute ce qu’il voit ?*** »<sup>3</sup>. Il a vu Gabriel dans sa forme réelle : il avait six cents ailes.

Et dans la version de Sharīk : « Il a vu Moïse au septième ciel, puis il a eu l’honneur d’aller plus haut encore : là où seul Dieu sait. Moïse dit alors : “Je ne pensais pas que quelqu’un pouvait être élevé au-dessus de moi !” »

On rapporte d’Anas : « Le Prophète a dirigé la prière pour les Prophètes à Jérusalem ».

Et ces paroles du Prophète ﷺ : « *Un jour, j’étais assis quand Gabriel entra. Il me donna un léger coup entre les épaules, et j’allai*

*vers un arbre où il y avait comme deux nids d'oiseau. Il s'assit dans l'un d'eux et moi dans l'autre. Je me suis endormi et [l'arbre grandit tellement] qu'il couvrit l'espace entre l'Orient et l'Occident. Si je voulais, j'aurais pu toucher le ciel, et je ne cessais de regarder tout autour. Puis, je tournai mon regard vers Gabriel : il ressemblait à une fine étoffe transparente. Je sus alors l'immense degré de sa connaissance de Dieu par rapport au mien. Puis, on m'ouvrit la porte du ciel, et je vis la "Lumière suprême" (al-nûr al-a'zam), et on baissa le voile devant moi. Ses ouvertures étaient de perles et de rubis. Puis Dieu m'a révélé ce qu'Il m'a révélé ».*

Al-Bazzâr a rapporté, d'après 'Alî b. Abû Tâlib ﷺ :

« Lorsque Dieu – Exalté soit-Il ! – voulut enseigner l'appel à la prière (*al-adhân*) à Son Envoyé, Gabriel lui amena une monture appelée *al-Burâq*.

Quand il s'apprêta à monter sur son dos, elle devint indocile. Gabriel lui dit alors : "Calme-toi ! Par Dieu ! Jamais un serviteur plus noble auprès de Dieu que Muhammad b. 'Abd Allâh n'est monté sur ton dos !" Il monta sur son dos et arriva jusqu'au Voile le plus proche du Miséricordieux – Exalté soit-Il ! – . Un Ange sortit alors de derrière le Voile, et l'Envoyé de Dieu ﷺ demanda : "Ô Gabriel ! Qui est-ce ?" Gabriel répondit : "Par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité ! De toutes les créatures, je suis celui qui occupe la position la plus proche. Quant à cet Ange, je ne l'ai jamais vu depuis ma création jusqu'à maintenant !"

L'Ange dit alors : "Dieu est Grand ! Dieu est Grand !" Une Voix dit alors de derrière le Voile : "Mon serviteur dit vrai. Je suis le plus Grand ! Je suis le plus Grand !"

Puis l'Ange ajouta : "J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu !" Une Voix dit alors de derrière le Voile : "Mon serviteur dit vrai. Je suis Dieu et il n'y a pas d'autre divinité que Moi !" Il en fut de même pour le reste de l'appel à la prière, sauf que [l'Ange] n'a pas mentionné de réponse aux paroles : "Venez à la prière ! Venez au succès !"

Il a dit ensuite : "Puis, l'Ange prit la main de Muhammad ﷺ et le fit avancer. Il dirigea ainsi la prière pour les habitants du ciel parmi

lesquels se trouvaient Adam et Noé” ».

Abû Ja'far Muhammad b. 'Alî b. al-Husayn, le narrateur de cette tradition a dit : « Dieu a parachevé la dignité de Muhammad ﷺ [et l'a élevée] au-dessus des habitants des cieux et de la terre ».

Le « Voile » évoqué dans cette tradition se rapporte à la créature, et non pas au Créateur. Car ce sont elles qui sont voilées, alors que le Créateur – que son Nom soit magnifié ! – transcende tout voile. Les voiles enveloppent ce qui est défini et sensible. Or, Il Se voile aux regards de Ses créatures, à leur intuition et à leur perception par ce qu'Il veut et quand Il le veut, conformément à Sa parole : « **Que non ! Ils seront, ce Jour-là, séparés de leur Seigneur par un voile** »<sup>1</sup>.

Aussi, par le « Voile » mentionné dans cette tradition, il faut comprendre ceci : « C'est un Voile derrière lequel Dieu a nié aux Anges la capacité de contempler Sa Puissance, Sa Grandeur, les merveilles de Son Royaume et de Son Omnipotence ! » Et ceci est indiqué par la parole de Gabriel : « Quant à cet Ange, je ne l'ai jamais vu depuis ma création jusqu'à maintenant ! » Ces paroles indiquent clairement que ce Voile ne se rapporte pas à l'Essence divine (*al-dhât*). Ceci est aussi confirmé par l'explication suivante de Ka'b à propos du « Lotus de la Limite » : « C'est à cet Arbre que s'arrête la connaissance des Anges, et c'est là qu'ils trouvent l'Ordre de Dieu. Leur connaissance ne peut dépasser ce degré ».

Quant à cette parole : « devant le Voile le plus proche du Miséricordieux », elle doit être interprétée en supprimant le complément, autrement dit : « le Voile le plus proche du Trône du Miséricordieux, ou de Ses Signes suprêmes, ou encore des prémisses des réalités de la Science qu'Il détient, comme dans Sa Parole : **“Interroge la cité !”**<sup>1</sup>, c'est-à-dire : “les gens de la cité” ».

Quant à sa parole : « Une Voix dit alors de derrière le Voile : “Mon serviteur dit vrai. Je suis le plus Grand ! Je suis le plus Grand !” », le sens littéral indique qu'il a entendu dans cette station les Paroles de Dieu, mais de derrière un voile, comme dans Sa Parole : « **Il n'a pas été donné à un mortel que Dieu lui parle, si ce n'est par**

***inspiration ou derrière un voile*** »<sup>2</sup>, c'est-à-dire : sans Le voir, car Dieu a voilé son regard.

S'il est confirmé que Muhammad ﷺ a effectivement vu son Seigneur – Exalté et Magnifié soit-Il ! –, il est alors vraisemblable que cela eut lieu avant ou après cette circonstance. Le Voile a été soulevé, et il a ainsi pu Le voir. Mais Dieu en sait plus !

### Section 3

## Du Voyage nocturne : a-t-il eu lieu spirituellement ou physiquement ?

Les Anciens et les savants divergent sur la question suivante : le Voyage nocturne du Prophète a-t-il eu lieu avec son esprit (*al-rûh*) ou avec son corps (*al-jasad*) ?

Il y a trois opinions sur la question :

Un groupe retient qu'il a voyagé avec son esprit, et qu'il s'agit d'une vision survenue dans l'état de sommeil, bien qu'ils soient d'accord sur le fait que la vision des Prophètes soit véridique, et qu'il s'agit d'une révélation (*wahy*). Mu'âwiyya était de cet avis. On a dit qu'al-Ḥasan [al-Basrî] partageait cette idée<sup>3</sup>, bien que l'opinion contraire soit celle qu'on connaît de lui, comme l'a indiqué Muhammad Ibn Ishâq<sup>4</sup>. Leur argument est ce verset du Coran : « ***Nous voulions seulement que la vision que Nous t'avons fait voir, et l'arbre maudit mentionné dans le Coran, servent d'épreuve pour les hommes*** »<sup>5</sup> ; et cette parole de 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « Je n'ai pas perdu de vue le corps de l'Envoyé de Dieu ﷺ » ; et ces paroles du Prophète ﷺ : « *Alors que je dormais...* », et celles d'Anas : « Alors qu'il [= le Prophète ﷺ] dormait dans l'Enceinte sacrée [...]. Puis, il a dit : “*Je me suis alors réveillé dans l'Enceinte sacrée*” ».

La majorité des Anciens et des musulmans considèrent, quant à eux, qu'il s'agit d'un Voyage (nocturne) avec le corps en état de veille. Et ceci est la vérité !

C'est l'avis d'Ibn 'Abbâs, de Jâbir, d'Anas, de Ḥudhayfa, de 'Umar, d'Abû Hurayra, de Mâlik b. Sa'sa'a, d'Abû Ḥabba al-Badrî, d'Ibn Mas'ûd, d'al-Dahhâk, de Sa'îd b. Jubayr, de Qatâda, d'Ibn al-Musayyab, d'Ibn Shihâb, d'Ibn Zayd, d'al-Ḥasan [al-Basrî], d'Ibrâhîm [al-Nakh'î], de Masrûq, de Mujâhid, de 'Ikrima, d'Ibn Jurayj ; et cela est attesté par les propos de 'Âisha. C'est aussi ce que soutiennent Ṭabarî, Ibn Ḥanbal, un très grand nombre de musulmans. C'est

aussi la position de la plupart des savants parmi les juristes, les traditionnistes, les théologiens et les exégètes.

Un autre groupe soutient que le Voyage eut lieu avec le corps et en état de veille jusqu'à Jérusalem, puis l'Ascension au ciel avec l'esprit. Ils s'appuient sur Sa Parole : « **Gloire à Celui qui a fait voyager de nuit Son serviteur de la Mosquée sacrée à la Mosquée lointaine** »<sup>1</sup>.

Ils retiennent que l'expression coranique : « **à la Mosquée lointaine** » est le but ultime du Voyage, qui a étonné par la grandeur de sa puissance, et qui est la cause de l'éloge, de l'honneur et de la dignité du Prophète ﷺ.

Ceux qui partagent cet avis disent : si le Voyage avec son corps fut au-delà de la « **Mosquée lointaine** », Il [Dieu] l'aurait mentionné pour que l'éloge soit plus significatif. En outre, ils ont divergé à propos de la prière à Jérusalem.

Dans la tradition rapportée par Anas et d'autres, la prière à Jérusalem eut effectivement lieu ; mais Hudhayfa b. al-Yamân l'a nié et a dit : « Par Dieu ! Ils n'ont cessé d'être sur *al-Burâq* jusqu'à leur retour ! »

Ce qui est vrai et authentique, si Dieu le veut ! c'est qu'il s'agit bien d'un Voyage avec le corps et l'esprit dans le récit entier.

Ceci est attesté par le verset coranique, les traditions authentiques, la réflexion et le bon sens. On ne peut s'écarter du sens littéral et de la vérité, et recourir à l'interprétation qu'en cas d'impossibilité. Or, dans le Voyage avec son corps et en état de veille, il n'y a aucune impossibilité !

S'il avait eu lieu durant le sommeil, Dieu aurait dit : « [Gloire à Celui qui a fait voyager de nuit] *l'esprit* de Son serviteur », et non « [Gloire à Celui qui a fait voyager de nuit] Son serviteur ».

Et Il n'aurait pas dit non plus : « **Son regard ne s'est pas détourné et n'a pas été abusé** »<sup>1</sup>. En outre, s'il s'agissait d'un rêve (*manâm*), ce ne serait pas un signe ni un miracle. Les incroyants ne l'auraient pas rejeté ni nié ; et les musulmans faibles [qui avaient

fermement cru en ce miracle] auraient probablement apostasié et se seraient divisés.

On ne nie pas le fait que des rêves de ce genre puissent avoir lieu ; or, ce n'est pas du tout le cas ici, puisque ses contemporains étaient convaincus que ce Voyage a bien eu lieu avec son corps et en état de veille. En effet, dans la tradition, il est rapporté qu'il a dirigé la prière des Prophètes à Jérusalem, selon Anas, ou au ciel, selon d'autres versions ; et sont rapportés aussi : l'arrivée de Gabriel en compagnie de *Burâq*, l'Ascension, l'ouverture des cieux, des questions posées par les Prophètes à chaque ciel, leur chaleureux accueil, l'imposition des prières et son échange avec Moïse.

Dans une tradition, il a dit : « *Gabriel me prit par la main pour monter au ciel. Puis on m'a fait monter au ciel jusqu'à atteindre un degré où j'ai entendu le crissement des plumes* »<sup>2</sup>. Il est aussi ajouté, dans la même version, qu'il a atteint le « Lotus de la Limite », qu'il est entré au Paradis, et qu'il a bien vu ce qu'il a rapporté.

Ibn 'Abbâs – que Dieu soit satisfait de lui et de son père ! – a dit qu'il s'agissait d'une vision avec les yeux, et non pas un rêve durant le sommeil.

Al-Hasan [al-Baṣrî] rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Alors que je dormais dans le Hijr, Gabriel arriva et me donna un léger coup avec son talon. Je me réveillai, mais, ne voyant rien, je retournai dormir* ». Il a indiqué que cet épisode se répéta trois fois, puis ajouta : « *[la troisième fois], il me prit le bras et m'entraîna jusqu'à la porte de la Mosquée où se trouvait une monture* ». Puis il rapporta l'histoire de *Burâq*.

Quant à Umm Hânî<sup>3</sup>, elle a rapporté : « Le Voyage de l'Envoyé de Dieu a eu lieu à partir de chez moi. Cette nuit-là, il fit la prière du soir (*al-‘ishâ*) puis s'endormit. À l'aube, l'Envoyé de Dieu nous réveilla. Il pria et nous priâmes avec lui, puis il me dit : “*Ô Umm Hânî ! Comme tu as pu le voir, j'ai fait avec vous la dernière prière du soir dans cette vallée, mais ensuite, je suis allé à Jérusalem où j'ai prié. Et comme vous pouvez le voir, j'ai fait avec vous cette prière maintenant*” ».

Ceci indique qu'il a bien effectué le Voyage nocturne avec son corps.

Selon la version rapportée par Shaddâd b. Aws, Abû Bakr رضي الله عنه a dit au Prophète صلى الله عليه وسلم au lendemain de son Voyage : « Ô Envoyé de Dieu, je t'ai cherché hier soir à l'endroit où tu te trouvais, mais en vain ». Il lui répondit : « *Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – m'a conduit à la Mosquée lointaine* ».

Quant à 'Umar رضي الله عنه, il rapporte que l'Envoyé de Dieu صلى الله عليه وسلم a dit : « *La nuit de mon Voyage, j'ai prié au fond de la Mosquée [de Jérusalem], puis je suis entré à l'endroit où se trouve "le Rocher" (al-sakhra). J'y trouvai un Ange debout avec trois récipients...* »

Ces déclarations sont claires et ne doivent pas être interprétées.

Abû Dharr رضي الله عنه a dit : « *Alors que je me trouvais à La Mecque, le plafond de ma maison fut fendu. Gabriel descendit et m'ouvrit la poitrine. Il la lava avec de l'eau de Zamzam...* »

Dans la version d'Anas رضي الله عنه : « *On est venu me chercher, et on m'a conduit à la source Zamzam où on a ouvert ma poitrine* ».

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « *J'étais près du Hijr pendant que les gens de Quraysh me questionnaient sur mon Voyage nocturne. Ils m'interrogèrent alors sur certaines choses dont je ne me rappelais pas, et j'en fus très affligé. Dieu me montra alors ces choses de sorte que je puisse bien les voir* ». Jâbir rapporte une version similaire.

Dans la tradition sur le Voyage nocturne rapportée par 'Umar b. al-Khattâb رضي الله عنه, il y est dit : « *Puis je suis revenu auprès de Khadîja qui n'avait pas change de côté durant son sommeil* ».

## Section 4

### Réfutation des arguments de ceux qui prétendent qu'il s'agit d'un rêve

Ces derniers utilisent comme premier argument le verset suivant : « **Nous voulions seulement que la vision (al-ru'yâ) que Nous t'avons fait voir, et l'arbre maudit mentionné dans le Coran, servent d'épreuve pour les hommes** »<sup>1</sup>, et disent : Dieu l'a clairement appelé « vision » (al-ru'yâ).

Nous leur répondons alors par la Parole de Dieu : « **Gloire à Celui qui a fait voyager de nuit (asrâ) Son serviteur** »<sup>2</sup>, car le terme « **asrâ** », voyager de nuit, ne s'utilise pas pour le sommeil.

En outre l'expression coranique : « **une épreuve pour les hommes** », indique qu'il s'agit d'une vision avec les yeux et d'un Voyage Nocturne avec le corps, car il n'y a pas d'épreuve dans le rêve, et personne ne peut le nier, car chacun peut se voir en rêve à un même moment en des lieux différents de l'univers.

Ceci étant, les exégètes ont divergé à propos de ce verset<sup>1</sup> : certains ont soutenu qu'il a été révélé à propos de l'épisode d'al-Hudaybiyya<sup>2</sup> et des sentiments éprouvés par les gens à cette occasion. D'autres ont déclaré d'autres choses.

Quant à leur deuxième argument, [ils le fondent ainsi] : il [le Prophète] a dit : « *durant le sommeil* », et ailleurs : « [j'étais dans] *un état entre le sommeil et la veille* », « *je dormais* », et : « *puis, je me suis réveillé* ». Or, ceci ne constitue pas une preuve, car il est vraisemblable qu'il dormait au moment où l'Ange est arrivé, ou au début du Voyage. En effet, il n'est pas dit dans la tradition sur le Voyage Nocturne qu'il dormait durant tout le Voyage et l'Ascension. Cela est prouvé par sa parole : « *puis, je me suis réveillé à la Mosquée sacrée* ». Peut-être entendait-il : « Je me suis retrouvé au matin... », ou qu'il s'est réveillé une seconde fois après s'être rendormi à la maison ? Ceci est prouvé par le fait que son Voyage nocturne n'a pas duré toute la nuit, mais seulement une partie. Aussi, rien n'indique qu'il était endormi durant tout le récit.

Il se peut aussi que, par sa parole : « *puis, je me suis réveillé à la Mosquée sacrée* », il entende, après avoir été ébloui par ce qu'il a vu parmi les merveilles du royaume des cieux et de la terre, et après sa contemplation du Plérôme suprême (*al-mala' al-a'lâ*) et des Signes grandioses de son Seigneur qui avait envahi son intérieur.

Aussi, il ne s'est réveillé et n'a revêtu sa nature humaine qu'une fois revenu à la Mosquée sacrée. Et même si on considérait son sommeil et son réveil réels, selon la définition de ces deux termes, on peut aussi comprendre par là que son corps a voyagé alors que son cœur était présent.

En effet, la vision des Prophètes est véridique. Leurs yeux dorment mais leur cœur ne dort pas<sup>3</sup>.

Les « gens des allusions subtiles »<sup>4</sup> (*ashâb al-ishârât*) ont dit : ses yeux ont été fermés pour qu'aucune chose sensible ne le détourne de Dieu – Exalté soit-Il ! –, sauf lorsqu'il dirigea la prière pour les Prophètes. Il est vraisemblable que ses états variaient durant le Voyage.

Une autre possibilité est que par « sommeil », ici, il faut comprendre la position allongée du dormeur, et ceci est soutenu par la tradition suivante rapportée par 'Abd b. Humayd, d'après Hammâm, où le Prophète ﷺ a dit : « *Alors que je dormais...* », ou encore : « *Alors que j'étais allongé...* », ou, dans la version rapportée par Hudba : « *Alors que je dormais dans le Haïm<sup>1</sup>* » ou : « *allongé dans le Hijr* ».

Dans une autre version encore, il a dit : « *Alors que j'étais dans un état entre le sommeil et la veille* » : il a peut-être attribué à la posture allongée le terme « sommeil », car c'est la position généralement connue de celui qui dort.

Par ailleurs, d'autres ont soutenu ces indications supplémentaires : la mention du sommeil, de l'ouverture de la poitrine et du rapprochement du Seigneur – Exalté soit-Il ! – figurant dans cette tradition proviennent de la version transmise par Sharîk, d'après Anas. Or, nous avons déjà dit que la chaîne de transmission de celle-ci n'était pas fiable, puisque « l'ouverture de la poitrine », selon

les traditions authentiques, eut lieu durant l'enfance du Prophète ﷺ et avant la Révélation, et parce qu'il est dit dans la Tradition : « avant qu'il ne soit envoyé en tant que Prophète ».

Il est unanimement reconnu que le « Voyage nocturne » eut lieu après que le Prophète eut reçu sa Mission.

En outre, Anas a précisé qu'il avait rapporté sa version d'après d'autres narrateurs, et qu'il n'avait pas entendu ces paroles directement du Prophète ﷺ.

Une fois, il a dit l'avoir entendue de Mâlik b. Sa'sa'a, et dans le *Recueil* de Muslim : il est probable qu'il [Anas] l'ait entendu de Mâlik b. Sa'sa'a.

Une autre fois, il a dit : « Abû Dharr a fait le récit suivant... »

Quant à ces paroles de 'Âïsha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « Je n'ai pas perdu de vue le corps de l'Envoyé de Dieu ﷺ », il est fort probable qu'elles ne soient pas d'elle, car elle n'était pas encore son épouse ni à l'âge du discernement. Il est même probable qu'elle n'était pas encore née. En effet, selon al-Zuhrî, et d'autres qui partagent son avis, le « Voyage nocturne » eut lieu au début de l'avènement de l'Islam, et un an et demi après que le Prophète eut été mandaté [en tant que Messenger de Dieu] (*al-mab'ath*).

Durant l'Hégire [de La Mecque à Médine], 'Âïsha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – avait à peu près huit ans. Certains ont dit que le « Voyage nocturne » eut lieu cinq avant l'Hégire, d'autres ont dit : un an avant. Il est vraisemblable qu'il eut lieu cinq ans avant l'Hégire. Le prouver requerrait trop de temps ; or, ce n'est pas notre but ici.

Aussi, si 'Âïsha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – n'a pas été témoin de cet épisode, il est possible qu'elle ait rapporté cette tradition de quelqu'un d'autre et, par conséquent, on ne peut privilégier la sienne par rapport aux autres versions qui disent autre chose, comme c'est le cas de la tradition rapportée par Umm Hânî' et d'autres.

La tradition de 'Âïsha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – n'est donc pas plus certaine que les autres, hormis celle d'Umm Hânî', et ce qu'a dit Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle ! – que Dieu soit

satisfait d'elle ! En outre, dans sa tradition, il est dit : « Je n'ai pas perdu de vue le corps de l'Envoyé de Dieu ﷺ », alors que le Prophète l'a épousée à Médine !

En revanche, ce qui est certain, c'est que dans sa tradition, elle nie que [le Prophète ﷺ] a vu son Seigneur de ses yeux, et elle ne nie pas qu'il L'a vu en rêve.

Si on dit, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Le cœur n'a pas menti sur ce qu'il a vu** »<sup>1</sup>, ceci indique clairement qu'il a vu son Seigneur avec son cœur. Il s'agit donc d'une vision dans le rêve, ou par révélation, et non avec ses yeux ou ses sens.

Nous répondons que ceci est infirmé par cette autre Parole divine : « **Son regard ne s'est pas détourné et n'a pas été abusé** »<sup>2</sup>. Dieu a ramené la vision (*al-ru'yâ*) au regard (*al-baṣar*). Les exégètes ont expliqué le verset : « **Le cœur n'a pas menti sur ce qu'il a vu** » de la manière suivante : le cœur n'a pas fait imaginer une autre réalité à l'œil, mais a confirmé la vision de l'œil. On a dit aussi : son cœur n'a pas nié ce que ses yeux ont vu.

## Section 5

### Sa vision de son Seigneur

Les Anciens ont divergé sur la question de la vision du Prophète ﷺ de son Seigneur – Magnifié et Exalté soit-Il ! ‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – l’a niée.

En effet, Abû al-Ḥusayn Sirâj b. ‘Abd al-Mâlik al-Ḥâfîz nous a rapporté d’après son père, Abû ‘Abd Allâh b. ‘Attâb *al-faqîh, al-Qâdî* Yûnus b. Mughîth, Abû al-Faḍl al-Ṣiqilî, Thâbit b. Qâṣim b. Thâbit, de son père, de son grand-père, de ‘Abd Allâh b. ‘Alî, Maḥmûd b. Adam, Wakî‘, Ibn Abû Khâlîd , ‘Amir rapporte que Masrûq a demandé à ‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – : « Ô Mère des croyants ! Muhammad a-t-il vu son Seigneur ? »

Elle répondit : « Mes cheveux se dressent sur la tête par tes propos ! Celui qui te rapporte l’une de ces trois choses te ment ! Celui qui te dit que Muhammad a vu son Seigneur te ment ! » Puis elle récita le verset suivant : « **Les regards ne L’atteignent pas, mais Il saisit les regards. Il est le Subtil, Celui qui est informé de tout** »<sup>1</sup>.

Un groupe de Compagnons était du même avis que ‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! C’était le cas d’Ibn Mas‘ûd, et d’Abû Hurayra qui a dit : « Il a vu Gabriel ».

Des traditionnistes, des juristes et des théologiens ont également nié cela, et ont affirmé l’impossibilité de voir Dieu en ce monde.

Ibn ‘Abbâs – que Dieu soit satisfait de lui et de son père ! – a dit : « Il L’a vu de ses yeux ! » ‘Aṭṭâ’ rapporte aussi de lui qu’il a dit : « Il L’a vu avec son cœur ».

De son côté, Abû al-‘Aliya affirme qu’il L’a vu à deux reprises avec son cœur.

Quant à Ibn Ishâq, il rapporte qu’Ibn ‘Umar a envoyé une lettre à Ibn ‘Abbâs pour lui demander si Muhammad ﷺ avait vu son Seigneur, et que ce dernier répondit par l’affirmative.

L'avis notoire d'Ibn 'Abbâs sur la question est que le Prophète ﷺ a vu son Seigneur de ses yeux. Cet avis figure clairement dans diverses traditions.

En effet, il [Ibn 'Abbâs] a dit : « Dieu – Exalté soit-Il ! – a singularisé Moïse par Sa Parole, Abraham par Son amitié et Muhammad par Sa Vision, que la Prière et la Paix soient sur eux ! » Il s'est appuyé pour cela sur ces Paroles divines : « **Le cœur n'a pas menti sur ce qu'il a vu. Mettez-vous donc en doute ce qu'il voit ? Il l'a vu, en vérité, lors d'une autre révélation** »<sup>2</sup>.

Al-Mâwardî a dit : « On a dit que Dieu – Exalté soit-Il ! – a partagé Sa Parole et Sa Vision entre Moïse et Muhammad, que la Prière et la Paix soient sur eux ! Muhammad L'a vu deux fois et Moïse Lui a parlé deux fois ».

Cette tradition a été rapportée par Abû al-Fath al-Râzî et Abû al-Layth al-Samarqandî, d'après Ka'b [al-Ahbâr].

'Abd Allâh b. al-Hârith rapporte : « Ibn 'Abbâs et Ka'b se rencontrèrent. Ibn 'Abbâs dit alors : "Nous, les Banû Hâshim, affirmons que Muhammad a vu son Seigneur deux fois". Ka'b prononça alors la formule : "Dieu est Grand !" et sa voix fut si puissante que les montagnes lui répondirent [par son écho] ! Puis il dit : "Dieu a partagé Sa vision et Sa Parole entre Muhammad et Moïse. Moïse Lui a parlé et Muhammad L'a vu avec son cœur" ».

Sharîk rapporte qu'Abû Dharr a expliqué le verset précédent en disant : « Le Prophète ﷺ a vu son Seigneur ».

Al-Samarqandî a rapporté, d'après Muhammad b. Ka'b al-Qurazî et Rabî' b. Anas, que lorsqu'on demanda au Prophète ﷺ : « As-tu vu ton Seigneur ? » il répondit : « *Je L'ai vu avec mon cœur et je ne L'ai pas vu avec mes yeux* »<sup>1</sup>.

Mâlik b. Yukhâmir<sup>2</sup> rapporte, d'après Mu'âdh [b. Jabal], que le Prophète ﷺ a dit : « *J'ai vu mon Seigneur... Puis Il m'a dit : "Ô Muhammad ! Sur quoi le Plérôme suprême diverge-t-il ?"* »<sup>3</sup>.

'Abd Al-Razzâq rapporte qu'al-Hasan jurait par Dieu que Muhammad ﷺ a avait vu son Seigneur. Cela est rapporté également par Abû 'Umar al-Talamankî, d'après 'Ikrima.

Certains théologiens attribuent aussi ces propos à Ibn Mas'ûd.

Ibn Ishâq rapporte que Marwân demanda à Abû Hurayra : « Est-ce que Muhammad ﷺ a vu son Seigneur ? » Il lui répondit par l'affirmative.

Al-Naqqâsh rapporte qu'Aḥmad b. Ḥanbal a continué d'affirmer jusqu'à la mort : « Quant à moi, je dis ce qu'Ibn 'Abbâs a dit : "Il L'a vu de ses yeux" ».

Abû 'Umar a dit : « Aḥmad b. Ḥanbal a affirmé qu'il L'a vu avec son cœur, et n'a pas osé dire qu'il L'avait vu de ses yeux en ce monde ».

Sa'îd b. Jubayr a dit : « Je ne dis pas qu'il L'a vu, ni qu'il ne L'a pas vu ».

Il y a des divergences entre Ibn 'Abbâs, 'Ikrima, al-Ḥasan et Ibn Mas'ûd à propos de l'interprétation du verset coranique. En effet, on rapporte qu'Ibn 'Abbâs et 'Ikrima ont dit : « Il L'a vu avec son cœur », alors qu'al-Ḥasan et Ibn Mas'ûd ont dit : « Il a vu Gabriel ».

'Abd Allâh, le fils d'Aḥmad b. Ḥanbal, rapporte que son père a dit : « Il L'a vu ».

À propos du verset coranique : « **Ne t'avons-Nous pas dilaté la poitrine ?** »<sup>4</sup> Ibn 'Aṭâ' a dit : « Il lui a dilaté la poitrine pour Sa Vision, et Il a dilaté la poitrine de Moïse pour Sa Parole ».

La position d'Abû al-Ḥasan 'Alî b. Ismâ'îl al-Ash'arî<sup>5</sup>, et d'un certain nombre de ses disciples, est claire : ils soutiennent qu'il a vu Dieu – Exalté soit-Il ! – avec son regard (*baṣar*) et ses yeux (*'ayn*).

[Al-Ash'arî] a dit : « Notre Prophète ﷺ a reçu tous les Signes qu'ont reçus les Prophètes, que la Paix soit sur eux ! Et il a reçu en particulier la Vision, en guise de distinction par rapport à eux ».

Un de nos maîtres a dit : Il n'y a pas de preuve incontestable à cela, mais il est permis qu'il en soit ainsi.

Il est incontestable que sa vision de Dieu – Exalté soit-Il ! – en ce monde est rationnellement permise, et rien dans la raison ne peut la rendre impossible. La preuve de cette possibilité, c'est que Moïse – que la Paix soit sur lui ! – l'avait demandée ; or, il est impossible

qu'un Prophète ignore ce qui est permis et ce qui ne l'est pas à l'endroit de Dieu. Bien plus, il ne peut demander que ce qui est permis et non impossible.

Mais la réalisation de cette demande et la possibilité de voir Dieu relèvent du mystère (*al-ghayb*) que ne connaît que celui que Dieu a instruit.

En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a dit : « **tu ne Me verras pas !** »<sup>1</sup>, autrement dit : tu n'as pas la force ni la capacité de supporter Ma Vision. Puis, Il lui a donné l'exemple de ce qui est plus fort et plus ferme que lui, c'est-à-dire la Montagne [qui fut réduite en poussière lorsqu'Il se manifesta à elle].

Ceci n'infirmes pas la possibilité de Le voir en ce monde, mais renferme plutôt la permission générale de Sa Vision.

Il n'y a pas, dans la Loi révélée (*al-shar'*), de preuves irréfutables qui confirment cette impossibilité et l'interdiction d'une telle vision, car il est possible et permis de voir tout ce qui existe. On ne peut déclarer que Sa Vision est interdite en prenant pour preuve cette Parole de Dieu – Exalté soit-Il ! – : « **les regards ne L'atteignent pas** », car celle-ci a fait l'objet de diverses interprétations, et parce que la déclaration de celui qui a dit : « [Sa vision est impossible] en ce monde » n'entraîne pas nécessairement que la vision de Dieu soit impossible.

En effet, certains exégètes se sont fondés sur ce même verset pour affirmer que Sa vision est permise et non absolument impossible.

Certains ont dit : les regards des incroyants ne L'atteignent pas.

D'autres ont dit : « **les regards ne L'atteignent pas** » signifie qu'ils ne L'embrassent pas. C'est l'interprétation d'Ibn 'Abbâs.

D'autres : « **les regards ne L'atteignent pas** », mais ceux qui voient (*al-mubṣirûn*).

Toutes ces interprétations n'impliquent pas l'interdiction de la vision ni son impossibilité.

De même que Ses Paroles : « **Tu ne Me verras pas** »<sup>1</sup>, « **me voici revenu à Toi** »<sup>2</sup>, ne constituent pas une preuve, comme nous

l'avons déjà dit. Car il ne s'agit pas d'une impossibilité absolue. Celui qui a dit que ce verset signifie : « tu ne Me verras pas en ce bas monde » ne fait qu'une interprétation [parmi tant d'autres].

De plus, ce verset ne comporte pas d'interdiction absolue, mais concerne Moïse. Et du moment que les interprétations et les suppositions sont nombreuses, on ne peut donc trancher la question.

Quant à la parole [de Moïse] : « **me voici revenu à Toi** », elle concerne sa demande de [Le voir] : c'est-à-dire qu'il s'en remet à Lui pour ce qu'Il lui a destiné.

À propos de Sa Parole : « **Tu ne Me verras pas** », Abû Bakr al-Hudhalî a dit : « Il n'est pas dans le pouvoir de l'homme de Me regarder en ce monde, et celui qui Me regarde meurt ».

J'ai lu chez certains Anciens et contemporains que Sa vision – Exalté soit-Il ! – dans ce monde est impossible en raison de la faible constitution des hommes et des limites de leurs facultés. En effet, ces facultés varient, sont exposées aux fléaux, et destinées à périr. Aussi, les hommes ne sont pas dotés du pouvoir [qui leur permet] Sa vision. Mais, dans l'Autre monde, ils seront revêtus d'une autre constitution et seront dotés de facultés fermes et pérennes. Leur vue et leur cœur pourront accueillir des lumières parfaites et soutenir la Vision.

J'ai retrouvé quelque chose de similaire chez Mâlik b. Anas. En effet, il a dit : « On ne Le voit pas en ce monde car Il est éternel (*bâqî*) ; or, ce qui est éternel ne peut être appréhendé par ce qui est mortel (*fânî*). Dans l'Au-delà, les hommes seront dotés d'une vue immortelle, et ils pourront alors voir l'Éternel par ce qui est perpétuel ».

Il s'agit de propos sensés et agréables, mais qui ne comportent aucun argument sur l'impossibilité de la vision, hormis la faible capacité humaine. Ainsi, si Dieu – Exalté soit-Il ! – dote qui Il veut parmi Ses serviteurs du pouvoir de supporter le fardeau de Sa vision, celle-ci n'est plus impossible.

Nous avons déjà évoqué ce qui a été dit à propos de la force, et de la portée de la vue de Moïse et de Muhammad – que la Prière et la Paix soient sur eux !-, dont ils ont été dotés pour appréhender ce qu'ils ont perçu, et regarder ce qu'ils ont vu. Et Dieu est Plus Savant !

Le *Qâdî* Abû Bakr [al-Bâqilânî] a dit dans ses réponses sur ces deux versets ce qui suit : « Moïse – que la Prière et la Paix soient sur lui ! – a vu Dieu, et voilà pourquoi il a été foudroyé. La Montagne a vu son Seigneur, et voilà pourquoi elle a été réduite en poussière, en vertu d'une perception dont Dieu l'a munie ».

Il a probablement déduit ces propos – et Dieu est Plus Savant ! – du verset suivant : « ***Tu ne Me verras pas, mais regarde vers la Montagne ; si elle demeure à sa place, tu Me verras enfin*** »<sup>1</sup>.

Puis, Dieu a dit dans ce même verset : « ***Mais lorsque son Seigneur Se manifesta à la Montagne, Il la réduisit en poussière et Moïse tomba foudroyé. Lorsqu'il revint à lui, il s'écria : "Gloire à Toi ! Me voici revenu à Toi et je suis le premier des croyants !"*** » Selon cette interprétation, Sa théophanie à la Montagne est donc Sa manifestation à lui afin qu'il Le voie.

Pour sa part Ja'far b. Muhammad a dit : « Dieu l'a distrait avec la Montagne jusqu'à ce qu'Il Se manifestât à lui. Sans quoi, il aurait péri foudroyé ». Ces paroles prouvent que Moïse L'a vu.

Pour certains exégètes, la vision citée dans ce récit coranique prouve la possibilité que Muhammad a vu son Seigneur. Ces versets ne comportent aucun doute sur cette possibilité.

Quant à sa réalisation par notre Prophète ﷺ, et à l'affirmation qu'il L'a vu de ses yeux, il n'existe pas non plus de texte explicite, mais on s'appuie généralement sur les trois versets suivants de la sourate *al-Najm* : « ***Le cœur n'a pas menti sur ce qu'il a vu. Mettez-vous donc en doute ce qu'il voit ? Il l'a vu, en vérité, lors d'une autre révélation*** »<sup>2</sup>, autour desquels il y a des divergences, et dont les interprétations sont toutes vraisemblables.

Il n'y a pas de tradition certaine remontant jusqu'au Prophète ﷺ qui interdise ou infirme [cette possibilité]. Ainsi, la tradition rapportée

par Ibn ‘Abbâs ﷺ est une opinion personnelle qu’il ne fait pas remonter jusqu’au Prophète ﷺ. On doit en tenir compte. Il en est de même des propos d’Abû Dharr à propos de ce verset.

Quant à la tradition rapportée par Mu’âdh, elle se prête à l’interprétation. Et dans ce cas aussi, la chaîne de transmission est confuse et incertaine.

La tradition rapportée par Abû Dharr est aussi problématique dans les termes utilisés : dans une version, [interrogé s’il avait vu son Seigneur, le Prophète ﷺ] a répondu] : « *Une Lumière (nûr) ! Comment pourrais-je Le voir ?* » ; et, dans une autre version que m’ont transmise mes maîtres : « *Je L’ai vu lumineux (nûrâniyyun)* ».

Et dans une autre version : je [Abû Dharr] lui ai demandé et il m’a répondu : « *J’ai vu une lumière* ».

Il n’est donc pas possible de s’appuyer sur l’une de ces versions pour affirmer l’authenticité de la vision.

Si on admettait que la tradition authentique est celle où il est rapporté qu’il a dit : « *J’ai vu une lumière* », cela signifierait qu’il n’a pas vu Dieu, mais une lumière qui l’a empêché de voir Dieu et l’a voilé de Sa vision. Et ceci nous ramène à la première version : « *Une Lumière (nûr) ! Comment pourrais-je Le voir ?* » dont la signification est la suivante : comment pourrais-je Le voir avec le voile de lumière qui couvre la vue ?

Et ceci est semblable à ce qui est dit dans l’autre tradition : « *Son voile est lumière* ».

Dans l’autre version, il a dit : « *Je ne L’ai pas vu avec mes yeux mais avec mon cœur, deux fois !* » ensuite il a récité le verset suivant : « ***Puis Il s’approcha et demeura suspendu*** »<sup>1</sup>.

Dieu a le pouvoir de créer la perception du regard du cœur, ou faire ce qu’Il veut ; il n’y a de Dieu que Lui !

S’il y avait une tradition explicite concernant la vision, on serait alors contraint de la reconnaître, car il n’y a aucune impossibilité ni un argument décisif qui en nie la possible réalisation.

## Section 6

### De ses entretiens intimes avec Dieu, Exalté soit-Il !

À propos de son entretien intime avec Dieu, et de son échange mentionné dans Sa Parole : « **et Il révéla alors à Son serviteur ce qu'Il lui révéla** »<sup>2</sup>, et dans les diverses traditions, la plupart des exégètes, sauf de rares exceptions, concordent avec le fait que Dieu révèle à Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – , et que celui-ci révèle à son tour à Muhammad ﷺ.

On rapporte que Ja'far b. Muhammad al-Ṣādiq a dit : « Il lui a révélé sans intermédiaire ».

C'est aussi ce qu'affirment al-Wāṣitī et certains théologiens, qui ont dit : « Muhammad ﷺ a parlé à son Seigneur durant son Voyage nocturne ». C'est aussi la position d'al-Ash'arī, d'Ibn Mas'ūd et d'Ibn 'Abbās, que Dieu soit satisfait d'eux ! D'autres l'ont nié.

Al-Naqqāsh rapporte d'Ibn 'Abbās, dans son récit du Voyage nocturne, à propos de cette Parole divine : « **Puis Il s'approcha et demeura suspendu** »<sup>3</sup>, [que le Prophète a dit] : « *Gabriel me quitta, et toutes les voix autour de moi s'interrompirent. J'entendis alors la Parole de mon Seigneur qui disait : "Ô Muhammad ! Calme-toi ! Rapproche-toi, rapproche-toi !"* »

Anas a rapporté une version similaire. D'autres ont nié cette version, en prenant pour argument ce verset : « **Il n'a pas été donné à un mortel que Dieu lui parle, si ce n'est par inspiration ou derrière un voile, ou bien en lui envoyant un Messager à qui est révélé, avec Sa Permission, ce qu'Il veut** »<sup>1</sup>, et ont déclaré :

Il y a trois modes de révélation : de derrière un voile, comme dans le cas de la Parole adressée à Moïse – que la Paix soit sur lui ! – ; par l'envoi des Anges, comme dans le cas de tous les Prophètes, dont le nôtre ; et enfin le troisième mode : « **par inspiration** » (wahyan).

La seule forme de Discours qui demeure est la « parole directe » (al-mushâfaha) associée à la contemplation (al-mushâhada).

On a dit aussi que « l'inspiration » signifie ici ce que Dieu projette dans le cœur du Prophète sans intermédiaire.

Abû Bakr al-Bazzâr rapporte de 'Alî, à propos du récit du Voyage nocturne, ce qui clarifie le mode d'audition directe de la Parole de Dieu par le Prophète. En effet, [dans cette tradition, le Prophète a dit :] « *Une Voix dit alors de derrière le voile : "Mon serviteur dit vrai. Je suis le plus Grand ! Je suis le plus Grand !"* »<sup>2</sup>. Et il a répété la même chose pour le reste des formules de l'appel à la prière.

Nous discuterons dans le prochain chapitre – si Dieu veut ! – du problème posé par ces deux traditions.

La Parole adressée par Dieu à Muhammad ﷺ et à ceux qu'Il a choisis parmi Ses Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – est possible, et rien de raisonnable ne peut l'empêcher ! Et aucune preuve légale tranchante ne l'interdit.

S'il y a une tradition authentique qui l'atteste, on doit alors l'admettre. Quant à la Parole que Dieu – Exalté soit-Il ! – a adressée à Moïse – que la Paix soit sur lui !-, il s'agit d'un fait véridique et irréfutable, témoigné par le Texte [coranique], et confirmé par le recours de la racine (*al-maṣḍar*) [« **de vive voix** »]<sup>3</sup>. Et Il l'a élevé – selon la tradition – jusqu'au septième [et, selon d'autres versions, jusqu'au sixième] ciel du fait qu'Il lui avait parlé ; et Il a élevé Muhammad ﷺ au-delà de tous ces cieux, jusqu'au degré où il a entendu le « crissement des plumes ». Comment peut-on alors nier cette vérité, ou retenir impossible qu'il ait pu entendre la Parole divine ?

Gloire à Celui qui favorise qui Il veut par ce qu'Il veut, et élève certains de plusieurs degrés au-dessus des autres.

## Section 7 De sa proximité de son Seigneur

D'après ce qui est rapporté dans la tradition sur le Voyage nocturne et le sens littéral des versets : « ***Puis Il s'approcha et demeura suspendu. Il se trouvait alors à la distance de deux arcs, ou plus près encore*** »<sup>1</sup>, la plupart des exégètes considèrent que le « rapprochement » (*al-dunûw*) et la « suspension » (*al-tadallî*) se réfèrent à Muhammad et à Gabriel – que la Paix soit sur eux ! –, ou sont particuliers à l'un d'eux à l'exclusion de l'autre, ou se réfèrent au « Lotus de la Limite ». Al-Râzî et Ibn 'Abbâs ont dit qu'il s'agit de Muhammad qui s'était rapproché, et qui était suspendu au plus près de son Seigneur.

On a dit que le terme « rapproché » (*danâ*) signifie ici : « être près » (*qurb*) ; et le terme « suspendu » (*tadallâ*) signifie ici : « se rapprocher davantage » (*zâda fi-l-qurb*). On a dit aussi que ces deux termes signifiaient la même chose, à savoir : « *il s'approcha* ».

Makkî et al-Mâwardî rapportent, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ : « C'est le Seigneur qui S'est rapproché de Muhammad ﷺ et demeura suspendu ; c'est-à-dire : Son Ordre et Son Jugement ! »

Al-Naqqâsh rapporte d'al-Hasan : « Il S'est rapproché de Son serviteur Muhammad ﷺ, Se tint suspendu, puis S'approcha plus près encore, et lui montra ce qu'Il a voulu lui faire voir de Sa Puissance et de Sa Grandeur ». Il ajouta : Ibn 'Abbâs a dit : « C'est à la fois un avancement et un recul. Le "tapis" (*al-rafrâf*) fut déployé pour Muhammad ﷺ la Nuit de son Ascension. Il s'y assit et le "tapis" s'éleva et l'emmena près de son Seigneur ». [Le Prophète ﷺ] a dit : « *Gabriel me quitta, et toutes les voix autour de moi s'interrompirent. J'entendis alors la Parole de mon Seigneur...* »

Anas rapporte la tradition authentique suivante : « *Gabriel m'a fait monter jusqu'au Lotus de la Limite ; et le Tout-Puissant, le Seigneur de la Gloire, Se rapprocha et demeura suspendu à une distance de deux arcs ou moins* ». Il lui révéla alors ce qu'Il a voulu, et lui révéla aussi les cinquante prières.

Puis le narrateur a rapporté la suite de la tradition du Voyage nocturne.

Selon Muhammad b. Ka'b : c'est Muhammad ﷺ qui s'est rapproché de son Seigneur et qui s'est tenu à une distance de deux arcs. Il ajouta : Ja'far b. Muhammad a dit : « Son Seigneur l'a rapproché de Lui jusqu'à une distance de deux arcs. [...] Le rapprochement de Dieu est sans limites, alors que celui des serviteurs est limité ». [Ja'far] a dit aussi : « La modalité ne peut être appliquée au rapprochement : ne vois-tu pas comment Il a voilé Gabriel de Son rapprochement ? Et comment Il a rapproché Muhammad ﷺ jusqu'à remplir son cœur de connaissance et de foi ? Il demeura suspendu, car son cœur s'habitua à cette proximité, et parce que le doute et l'incertitude abandonnèrent son cœur ».

Sache que le rapprochement et la proximité de Dieu, ou vers Lui, ne doivent pas être compris ici comme un rapprochement spatial ou matériel, mais dans le sens indiqué par Ja'far al-Ṣādiq [c'est-à-dire : « la modalité ne peut être appliquée au rapprochement »], car le rapprochement et la proximité du Prophète ﷺ de son Seigneur indiquent la grandeur de sa position, la noblesse son rang, la splendeur de ses connaissances, et sa contemplation des secrets de Ses mystères et de Sa Puissance. De la part de Dieu – Exalté soit-Il !-, le rapprochement et la proximité sont donc des marques de bienveillance, d'intimité, d'élargissement et de générosité. On doit les entendre de la même manière que la tradition prophétique suivante : « *Notre Seigneur descend au ciel le plus bas...* »<sup>1</sup>, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une descente de faveur, de bonté, d'agrément et de bienfaisance divins.

Al-Wāsiṭī a dit : « Celui qui s'imagine s'approcher [de Dieu] parle ainsi en terme de distance. Plus il croit se rapprocher de Dieu et plus il est suspendu à son éloignement. C'est-à-dire qu'il s'éloigne de la perception de sa réalité, car il n'y a pour Dieu ni rapprochement ni éloignement.

Quant à la parole coranique : « ***Il se trouvait alors à la distance de deux arcs, ou plus près encore*** », si le sujet est Dieu, et non pas Gabriel, cela sous-entend alors la proximité extrême, la subtilité

du lieu, la clarté de la connaissance, et l'accès à la Vérité de la part de Muhammad ﷺ. Tout comme cela sous-entend la réalisation du souhait, l'exaucement des demandes, la chaleur de l'accueil, l'octroi d'honneurs et de rang en la faveur de Muhammad ﷺ de la part de Dieu.

On doit interpréter ce verset comme on le fait pour la sainte tradition suivante : « *Celui qui se rapproche de Moi d'un empan, Je Me rapproche de lui d'une coudée. Et celui qui vient vers Moi en marchant, Je viens vers lui en courant...* »<sup>2</sup>, en considérant que la proximité signifie la réponse, l'accueil, l'octroi de faveurs et la réalisation rapide des souhaits.

## Section 8

### De sa préférence et de sa distinction au Jour de la Résurrection en matière de dignité

Le Qâdî Abû 'Alî nous a rapporté, d'après Abû al-Fadl, Abû al-Husayn, Abû Ya'lâ al-Sinjî, Ibn Maĥbûb, al-Tirmidhî, al-Husayn b. Yazîd al-Kûfî, 'Abd al-Salâm b. Harb, Layth, Rabî' b. Anas qu'Anas رضي الله عنه a dit : L'Envoyé de Dieu صلى الله عليه وسلم a dit : « *Je serai le premier des hommes à sortir [de la tombe] le Jour de la Résurrection. Je serai le premier à prendre la parole lorsque les hommes afflueront. Je serai celui qui leur annoncera la bonne nouvelle lorsqu'ils désespéreront. L'Étendard de la louange (liwâ' al-ĥamd) sera dans ma main, et je serai le plus noble parmi les fils d'Adam auprès de mon Seigneur, sans [que j'en tire la moindre] fierté !* »<sup>1</sup>.

Ibn Zuhr, d'après Rabî' b. Anas, rapporte la version suivante d'Anas رضي الله عنه : « *Je serai le premier des hommes à sortir [de la tombe] lorsqu'ils seront ressuscités. Je serai leur chef lorsqu'ils afflueront. Je serai celui qui parlera lorsqu'ils écouteront. Je serai leur intercesseur lorsqu'ils seront en attente de leur sort. Je serai celui qui leur annoncera la bonne nouvelle lorsqu'ils seront perplexes. L'Étendard de la générosité (liwâ' al-karam) sera dans ma main. Je serai le plus noble parmi les fils d'Adam auprès de mon Seigneur, sans [que j'en tire la moindre] fierté ! Je serai entouré de mille serviteurs, comme des perles soigneusement cachées [et préservées de toute souillure]* ».

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte : « *...Je serai revêtu d'un des manteaux du Paradis. Puis je me mettrai à la droite du Trône, et aucune autre créature en dehors de moi n'occupera cette station* ».

Abû Sa'îd [al-Khudhrî] رضي الله عنه rapporte que l'Envoyé de Dieu صلى الله عليه وسلم a dit : « *Le Jour de la Résurrection, je serai Le seigneur des fils d'Adam. Je tiendrai dans ma main l'Étendard de la louange et de la gloire, et Adam, et tous les autres Prophètes seront ce jour-là sous mon Étendard. Je serai le premier pour qui la terre se fendra, sans [que j'en tire la moindre] fierté !* »

Abû Hurayra ﷺ rapporte : « *Le Jour de la Résurrection, je serai le seigneur des fils d'Adam, le premier pour qui la tombe s'ouvrira, le premier à intercéder, et le premier dont l'Intercession sera admise* ».

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte : « *Le Jour de la Résurrection, je serai le porteur de l'Étendard de la louange, sans [que j'en tire la moindre] fierté. Je serai le premier à intercéder, et le premier dont l'Intercession sera admise, sans [que j'en tire la moindre] fierté. Je serai le premier à saisir les anneaux [de la porte] du Paradis : on m'ouvrira, et j'y entrerai en compagnie des pauvres parmi les croyants, sans [que j'en tire la moindre] fierté. Je suis le plus noble des premiers et des derniers, sans [que j'en tire la moindre] fierté* ».

Anas ﷺ rapporte : « *Je serai le premier des hommes à intercéder au Paradis, et je serai celui qui aura le plus d'adeptes parmi tous les hommes* »<sup>1</sup> ; et : « *Le Jour de la Résurrection, je serai le seigneur des hommes. Savez-vous pourquoi ?* » Puis il mentionna la tradition de l'Intercession.

Abû Hurayra ﷺ rapporte : « *J'espère être le Prophète le mieux récompensé au Jour de la Résurrection* ».

Et : « *Ne souhaitez-vous pas qu'Abraham et Jésus soient avec vous au Jour de la Résurrection ? Ils feront partie de ma Communauté au Jour de la Résurrection. Quant à Abraham, il me dira : "Tu es le produit de mon invocation et tu es de ma descendance. Fasse donc en sorte que je sois de ta Communauté !" Quant à Jésus, les Prophètes sont comme des frères ayant un même père mais des mères différentes. Et Jésus est mon frère, et il n'y a aucun Prophète entre lui et moi. De tous les hommes, je suis le seul à avoir cet honneur* »<sup>2</sup>.

Ses paroles : « *Le Jour de la Résurrection, je serai le seigneur des hommes* » indiquent qu'il est leur seigneur en ce monde et au Jour de la Résurrection. Et il ne l'a confirmé que pour indiquer qu'il était le seul à détenir le pouvoir d'intercéder, lorsque les hommes auront besoin d'aide et qu'ils ne trouveront que lui.

Le terme « *sayyid* », seigneur, signifie celui à qui les hommes s'adressent pour leurs besoins. Aussi, il sera le seigneur qui se

singularisera parmi les hommes, sans la moindre rivalité ou prétention d'aucun autre, conformément à la Parole divine : « **À qui appartient le Royaume en ce jour ? À Dieu, l'Unique, l'Invincible !** »<sup>3</sup>. Le Royaume appartient à Dieu – Exalté soit-Il ! – en ce bas monde et dans l'Autre monde, sauf que, dans l'Au-delà, la prétention de celui prétendait être roi dans ce bas monde s'interrompra. En outre, tous les hommes se réfugieront auprès de Muhammad ﷺ pour l'Intercession en leur faveur. Il sera donc incontestablement leur seul seigneur.

Anas ﷺ rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Je viendrai devant la porte du Paradis et demanderai qu'on m'ouvre. Le gardien demandera : "Qui es-tu ?" Je répondrai : "Muhammad !" Il dira : "C'est pour toi qu'on m'a ordonné de n'ouvrir à personne d'autre avant toi !"* »<sup>4</sup>.

'Abd Allâh b. 'Amrû ﷺ rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Mon Bassin a une superficie qui réclame une marche d'un mois pour le traverser. Ses angles sont égaux. Son eau est plus blanche que l'argent [ou : le lait]. Son odeur est plus agréable que le musc. Ses coupes sont plus nombreuses que les étoiles du ciel. Celui qui y boit n'aura jamais plus soif* »<sup>1</sup>.

Abû Dharr ﷺ rapporte la même version, et ajoute : « *la longueur [du Bassin] équivaut à la distance entre 'Ammân et Ayla*<sup>2</sup>. *Deux grandes canalisations d'eau du Paradis l'arrosent* »<sup>3</sup>.

Thawbân ﷺ rapporte la même chose, et ajoute : « *L'une d'elles est d'or et l'autre d'argent* ».

Dans la version rapportée par Hâriha b. Wahb ﷺ : « *[la longueur (du Bassin) équivaut à la distance] entre Médine et San'a* ».

Anas ﷺ a dit : « *entre Ayla et San'a* », et Ibn 'Umar ﷺ : « *entre al-Kûfa et la Pierre Noire [de la Ka'ba]* ».

Le récit du « Bassin » a été rapporté par Anas, Jâbir, Ibn Samura, Ibn 'Umar, 'Uqba b. 'Amir, al-Khuzâ'î, al-Mustawrid, Abû Barza al-Aslamî, Hudhayfa b. al-Yamân, Abû Umâma, Zayd b. Arqam, Ibn Mas'ûd, 'Abd Allâh b. Zayd, Sahl b. Sa'd, Suwayd b. Jabala, Abû Bakr, 'Umar b. al-Khattâb, Ibn Burayda, Abû Sa'îd al-Khudrî, 'Abd

Allâh al-Sunabihî, Abû Hurayra, al-Barrâ', Jundub, 'Âisha, Asmâ' bint Abû Bakr, Abû Bakra, Khawla bint Qays, et d'autres.

## Section 9

### De l'amour que Dieu a pour lui et de son intimité avec Lui

Ceci est confirmé par des traditions authentiques.

Les musulmans lui ont donné le nom de « Bien-aimé de Dieu » (*ḥabīb Allāh*).

Abû al-Qâsim b. Ibrâhîm al-Khatîb, et d'autres, nous ont rapporté d'après Karîma bint Aḥmad, Abû al-Haytham, Ḥusayn b. Muhammad al-Hâfiz, *al-Qâdî* Abû al-Walîd, 'Abd b. Aḥmad, Abû al-Haytham, Abû 'Abd Allâh Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ'îl, 'Abd Allâh b. Muhammad, Abû 'Amir, Fulayḥ, Abû al-Nadr, Busr, b. Sa'îd, d'après Abû Sa'îd, que le Prophète ﷺ a dit : « *Si je devais choisir un ami en dehors de mon Seigneur, je choiserais Abû Bakr comme ami* »<sup>4</sup>.

Dans une autre version : « *votre compagnon est l'Ami de Dieu* ».

'Abd Allâh b. Mas'ûd ﷺ rapporte : « *Dieu a pris votre compagnon comme Ami* ».

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que des hommes parmi les Compagnons du Prophète ﷺ s'assirent pour l'attendre. Il sortit et s'approcha d'eux au point d'entendre leurs paroles.

Il entendit donc leur conversation. L'un d'eux dit : « C'est étonnant ! Dieu a choisi un ami parmi Ses créatures. Il a choisi Abraham comme ami ».

Un autre dit : « Cela n'est pas plus étonnant que le fait qu'Il a parlé directement à Moïse ». Un autre dit : « Jésus est la Parole de Dieu et Son Esprit ».

Un autre : « Adam a été élu par Dieu ».

L'Envoyé de Dieu se dirigea vers eux, les salua et dit : « *J'ai entendu vos propos et votre surprise. Dieu – Exalté soit-Il ! – a pris Abraham comme Ami, et cela est vrai. Moïse est celui qui a parlé à Dieu, et cela est vrai. Jésus est l'Esprit de Dieu, et cela est vrai. Adam est l'élu de Dieu, et cela aussi est vrai. [Quant à moi] je suis le Bien-aimé de Dieu, et sans fierté aucune. Je suis le premier dont l'Intercession sera admise, et le premier intercesseur. Je suis le*

*premier à saisir les anneaux [de la porte] du Paradis : on m'ouvrira, et j'y entrerai en compagnie des pauvres parmi les croyants, sans [que j'en tire la moindre] fierté. Je suis le plus noble des premiers et des derniers, sans [que j'en tire la moindre] fierté ».*

Abû Hurayra rapporte : « La Parole de Dieu : “Je t'ai pris comme ami” est rapportée dans la *Torah* sous la forme suivante : “*asab*”<sup>1</sup> est le Bien-aimé du Miséricordieux ».

On a divergé sur le sens du mot « *khulla* » [amitié intime] et sur la racine de ce terme.

On a dit que « *al-khalîl* » est celui qui se consacre pleinement (*al-munqati'*) à Dieu, et dont la dévotion exclusive et l'amour ne connaissent aucun trouble (*ikhtiyâl*).

Plusieurs ont dit aussi que « *al-khalîl* » est l' élu (*al-mukhtassu*).

D'autres ont dit que la racine de « *khulla* » est l'élection du plus pur (*al-istisfâ'*).

Abraham a été appelé « *khalîlu Allâh* », « l'Ami de Dieu », car il se dévoua constamment à Dieu et réalisa pleinement sa dévotion. Et Dieu lui a manifesté Sa « *khulla* » en lui accordant le succès [contre ses ennemis], et en faisant de lui le « guide » de ceux qui viendront après lui.

On a dit aussi que « *al-khalîl* » vient de « *faqîr* », du « pauvre », de l'« indigent », et de celui qui se consacre à une chose, et que ce terme dérive de « *al-khalla* » qui signifie : le besoin (*al-hâja*). On a donc appliqué ce terme à Abraham parce qu'il a tourné son besoin et toute son attention exclusivement vers son Seigneur.

Ainsi, lorsqu'on le jeta dans le feu, et que Gabriel – que la Paix sur lui ! – lui demanda : « As-tu quelque besoin ? », il lui répondit : « De toi, non ! [Dieu me suffit, Il est le meilleur protecteur !] ».

Abû Bakr b. Fûrak a dit : « *al-khulla* » est la pureté de l'amour (*ṣafâ' al-mawadda*) qui requiert l'élection par l'accès aux mystères.

On a dit aussi : le principe de la « *khulla* », c'est l'amour, car elle signifie le secours, la bienveillance, l'élévation et la disposition à accueillir l'Intercession (*al-tashfî'*). Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a clairement montré dans Son Livre en disant : « **Les juifs et les**

**chrétiens ont dit : “Nous sommes les fils de Dieu et ceux qu’Il aime le plus”. Dis : “Pourquoi, alors, vous châtie-t-Il pour vos péchés ?”** »<sup>1</sup>. Ce verset montre donc que Dieu est indulgent et ne tient pas compte des fautes de ceux qu’Il aime.

Ceci étant dit, la « *khulla* » est plus forte que le lien de la filiation (*bunuwwa*), car celle-ci peut renfermer une certaine hostilité, conformément à cette Parole de Dieu – Exalté soit-Il ! – : « **Parmi vos épouses et vos enfants, il y a des ennemis pour vous ! Prenez-y garde ! Si vous excusez, passez outre et pardonnez. Dieu est Celui qui pardonne, le Miséricordieux !** »<sup>2</sup>. Alors qu’il n’est pas concevable qu’il y ait de l’hostilité dans le « *khulla* ».

Aussi, l’attribution à Abraham et à Muhammad – que la Paix soit sur eux ! – de la « *khulla* » peut signifier qu’ils se sont consacrés exclusivement à Dieu, qu’ils Lui ont adressé tous leurs besoins, se sont détournés de tout autre, et se sont abstenus de tout intermédiaire et cause, ou encore qu’elle leur a été appliquée en vertu d’une élection majeure à leur égard, d’une subtilité de Sa bienveillance, de Secrets et de Mystères divins introduits dans leurs intérieurs, et de Sa connaissance. Ou encore, du fait qu’Il les a élus et a purifié leur cœur de ce qui est autre que Lui, de sorte qu’ils n’éprouvent de l’amour que pour Lui.

Voilà pourquoi un docte a dit : « le “*khalîl*” [de Dieu] est celui dont le cœur n’a pas de place pour autre que Lui ».

Les savants pensent que c’est cela qui explique ces paroles de l’Envoyé de Dieu ﷺ : « *Si je devais choisir un ami, je choiserais Abû Bakr pour ami. Mais j’ai [pour lui, le sentiment] de fraternité [exigé par] l’Islam* ».

Les savants et les maîtres spirituels divergent sur la question suivante : qui, de l’amour ou de l’amitié intime, est supérieur ? Certains les considèrent comme égaux.

En effet, le bien-aimé ne peut être qu’un intime, et l’intime ne peut être qu’aimé ; mais Dieu a attribué la « *khulla* » à Abraham et l’amour à Muhammad, que la Paix soit sur eux !

Un docte a dit : « Le degré de la “*khulla*” est supérieur à celui de l’amour », et il s’est appuyé sur cette Tradition : « *Si je devais prendre un ami en dehors de mon Seigneur...* » ; or, il ne l’a pas fait.

[Le Prophète] a appliqué le terme « amour » à sa fille Fâtîma et aux deux enfants de celle-ci [al-Hasan et al-Husayn], ainsi qu’à Usâma<sup>1</sup> et à d’autres.

La plupart des savants considèrent l’amour supérieur à la « *khulla* », et disent : le degré du bien-aimé, c’est-à-dire notre Prophète, est plus élevé que celui de l’ami Abraham.

L’amour est le penchant de l’amant pour ce qui lui est agréable ; mais ceci convient à celui qui peut avoir ce penchant et qui jouit de ce qui lui est agréable ; or, ceci correspond au degré de la créature. Le Créateur – que Sa Majesté soit exaltée ! – transcende les contingences. Son amour pour Son serviteur consiste à le disposer au bonheur, à le protéger, à le faire réussir, à lui offrir les moyens de se rapprocher de Lui, et à répandre sur lui Sa Miséricorde.

Et la plénitude de cet amour consiste à faire disparaître les voiles de son cœur, de sorte qu’il puisse Le voir avec son cœur et Le regarder avec son regard intérieur. Il devient alors comme ce qui est rapporté dans la sainte Tradition suivante : « *Lorsque Je [Dieu] l’aime, Je suis son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit et sa langue avec laquelle il parle* »<sup>2</sup>.

On ne doit comprendre de ces paroles que l’abnégation, la dévotion, le détournement de tout ce qui est autre que Lui, la purification du cœur et l’action sincère pour Lui. En effet, ‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – a dit : « Le caractère du Prophète était le Coran. Il était satisfait de ce qu’Il agrée, et se fâchait de ce qui L’irrite ».

Voilà pourquoi on a dit de la « *khulla* » :

*Tu t’es introduit en moi par la voie empruntée par l’esprit.*

*Voilà pourquoi l’ami a été appelé « khalîl ».*

*Lorsque je parle, tu es [dans] mon discours,*

*Et lorsque je me tais, tu es ma pensée secrète.*

Ainsi, l'amitié et l'amour sont deux qualités intrinsèques de notre Prophète ﷺ, comme l'attestent les nombreuses traditions authentiques répandues parmi les musulmans et admises par eux. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Dis : “Si vous aimez Dieu, suivez-moi ! Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Dieu est Celui qui pardonne, le Miséricordieux”** »<sup>1</sup>.

Les exégètes rapportent que lorsque ce verset a été révélé, les incroyants dirent : « Muhammad veut qu'on le prenne pour une personne pleine d'affection et de tendresse, comme le pensent les chrétiens de Jésus fils de Marie ». En colère contre eux, et en dépit de leur affirmation, Dieu révéla alors le verset : « **Obéissez à Dieu et à l'Envoyé** »<sup>2</sup>, élevant ainsi sa dignité en leur ordonnant de lui obéir. De plus, Il a rattaché son obéissance à la Sienne, et les menaça contre toute désobéissance en disant [dans ce même verset] : « **Mais si vous vous détournez, sachez que Dieu n'aime pas les incroyants** »<sup>3</sup>.

L'Imâm Abû Bakr b. Fûrak rapporte qu'un théologien a fait un long discours à propos de la différence entre l'amour et la « *khulla* ». De ce qu'il a dit, il résulte qu'il a retenu l'amour supérieur à la « *khulla* ». Mentionnons donc certains de ces propos.

On a dit que l'ami arrive à Lui par un intermédiaire, conformément à la parole divine : « **Ainsi avons-Nous montré à Abraham le royaume des cieux et de la terre** »<sup>4</sup>, alors que le bien-aimé arrive à Lui par Lui, conformément à Sa Parole : « **Il se trouvait alors à la distance de deux arcs, ou plus près encore** »<sup>5</sup>.

On a dit aussi que l'ami est celui qui bénéficie du pardon à la mesure de sa convoitise, conformément à Sa Parole : « **Celui de qui je convoite le pardon pour mes fautes** »<sup>6</sup>, alors que pour le bien-aimé, le pardon est certain, conformément à Sa Parole : « **de sorte que Dieu te pardonne tes fautes antérieures comme les plus récentes** »<sup>7</sup>.

L'ami intime [Abraham] a dit : « **Ne me couvre pas d'opprobre le jour où l'on sera ressuscité** »<sup>8</sup>, alors qu'on a dit au bien-aimé : « **Le Jour où Dieu ne couvrira pas d'opprobre le Prophète** »<sup>9</sup>.

L'ami intime [Abraham] a dit, durant une épreuve : « **Dieu me suffit** »<sup>1</sup>, alors qu'on a dit au bien-aimé : « **Ô Prophète ! Dieu te suffit !** »<sup>2</sup>.

L'ami intime [Abraham] a dit : « **Accorde-moi un langage de Vérité pour les générations futures** »<sup>3</sup>, alors qu'on a dit au bien-aimé : « **Nous avons élevé ta mention !** »<sup>4</sup>. Il a reçu ces honneurs sans les demander.

L'ami intime [Abraham] a dit : « **Garde-moi, ainsi que mes enfants, d'adorer les idoles** »<sup>5</sup>, tandis qu'on a dit au bien-aimé : « **Ô vous les gens de la Maison ! Dieu veut seulement vous écarter de toute souillure et vous purifier** »<sup>6</sup>.

Il apparaît des intentions de ces auteurs qu'il y a des indications qui montrent qu'il y a bien une préférence pour certaines stations et certains états spirituels : « **Et dis : "Chacun agit selon sa disposition ; certes, votre Seigneur connaît celui qui est le mieux guidé sur la voie"** »<sup>7</sup>.

## Section 10

### Du privilège que Dieu lui a fait en lui accordant l'Intercession et la Station louée

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Peut-être que ton Seigneur te ressuscitera dans une Station louée ?** »<sup>8</sup>.

Le Shaykh Abû 'Alî al-Ghassânî al-Jayyânî nous a rapporté, dans une lettre qu'il nous a adressée, d'après Sirâj b. 'Abd Allâh al-Qâdî, Abû Muhammad al-Aṣīlî, Abû Zayd, Abû Aḥmad, Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ'îl, Ismâ'îl b. Abân, Abû al-Aḥwas, Adam b. 'Alî rapporte :

J'ai entendu Ibn 'Umar  dire : « Le Jour de la Résurrection, les gens seront rassemblés et chaque Communauté suivra son Prophète. Ils diront [à leur Prophète] : "Ô untel ! Intercède en notre faveur !" [Puis diront à un autre] : "Ô untel ! Intercède en notre faveur !" Jusqu'à ce que l'Intercession arrive au Prophète . Ce jour-là son Seigneur le ressuscitera dans la Station louée ».

Abû Hurayra  interrogea l'Envoyé de Dieu  sur ce verset : « **Peut-être que ton Seigneur te ressuscitera dans une Station louée ?** » Il lui répondit : « *Il s'agit de l'Intercession* »<sup>1</sup>.

Ka'b b. Mâlik  rapporte que le Prophète  a dit : « *Le Jour de la Résurrection, les gens seront rassemblés, et je serai avec ma Communauté sur une colline. Mon Seigneur me revêtira d'une robe verte. Puis on me permettra de parler et je dirai ce que Dieu voudra que je dise. Voilà la Station louée* »<sup>2</sup>.

Ibn 'Umar  a dit dans sa narration de la tradition de l'Intercession : « Il marchera jusqu'à saisir les anneaux du Paradis. Et ce jour-là, Dieu le ressuscitera dans la Station louée qu'Il lui a promise ».

Ibn Mas'ûd  a dit : « Il s'installera à la droite du Trône dans une station qu'aucun autre n'occupera. C'est la Station louée que les premiers et les derniers lui envieront ».

Et : l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Certes, je me tiendrai debout à la Station louée !* » On demanda : « Et qu'est-ce donc ? » Il répondit : « *Ce jour-là, Dieu – Béni et Exalté soit-Il ! – descendra sur Son Trône !* »

Abû Mûsa رضي الله عنه rapporte une version similaire, et ajoute [ces propos du Prophète ﷺ] : « *Il m'a été accordé de choisir entre l'accès au Paradis de la moitié de ma Communauté, et l'Intercession. J'ai choisi l'Intercession, car elle est plus universelle. Croyez-vous qu'elle sera [destinée] aux pieux ? Non ! Elle le sera pour les pécheurs, les fauteurs !* »<sup>3</sup>.

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte : J'ai dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Que t'a-t-on dit de l'Intercession ? » Il me répondit : « *Mon Intercession est pour celui qui aura témoigné sincèrement qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu, et dont le cœur confirme le propos* »<sup>4</sup>.

Umm Habîba<sup>5</sup> – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a rapporté que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *On m'a montré ce qui arrivera aux membres de ma Communauté après moi. Ils s'entretueront et subiront ce que Dieu a décrété pour eux, comme cela a été le cas pour les autres nations. J'ai alors demandé à Dieu d'intercéder en leur faveur au Jour de la Résurrection, et Il me la accordé* ».

Hudhayfa رضي الله عنه a rapporté : « Dieu rassemblera les hommes en un seul lieu où ils pourront entendre l'appel qui leur sera lancé, et seront tous vus. Ils seront pieds nus et nus comme le jour de leur naissance, et silencieux. Aucune âme ne parlera sans Sa permission. On appellera alors Muhammad, qui répondra à Dieu en disant : « *Me voici ! Tout le bien est entre Tes mains et le mal ne Te touche pas. Celui qui est guidé l'est par Toi ! Ton serviteur est devant Toi, pour Toi et vers Toi ! Il n'y a de refuge et de salut contre Toi qu'auprès de Toi. Béni et Exalté sois-Tu ! Gloire à Toi ! Ô Seigneur de la Maison !* »

Hudhayfa ajouta : « Voilà la Station louée mentionnée par Dieu ».

Ibn ‘Abbâs رضي الله عنه a dit : « Lorsque les gens destinés à l’Enfer y entreront, et ceux destinés au Paradis y entreront, il ne restera alors qu’un dernier groupe destiné au Paradis, et un dernier groupe destiné à l’Enfer. Les gens du groupe destiné à l’Enfer diront à ceux destinés au Paradis : “Votre foi ne vous aura pas été très utile !” À ces mots, les gens du groupe destiné au Paradis imploreront leur Seigneur et seront troublés. Les gens du Paradis les entendront, et demanderont à Adam et aux autres Prophètes d’intercéder pour eux. Chacun d’eux [les Prophètes] s’excusera [de ne pouvoir le faire], et les gens iront voir Muhammad qui intercédera. Voilà ce qu’est la Station louée ! »

Ibn Mas‘ûd et Mujâhid rapportent la même version, et ‘Alî b. al-Husayn la fait remonter jusqu’au Prophète صلى الله عليه وسلم.

Jâbir b. ‘Abd Allâh demanda à Yazîd *al-faqîh* : « As-tu entendu parler de la station de Muhammad – c’est-à-dire celle où Dieu le ressuscitera ? » Yazîd répondit : « Oui ! » Jâbir lui dit : « C’est la Station louée de Muhammad par laquelle Dieu libérera de l’Enfer ceux qu’il libérera ». Puis il a rapporté la Tradition sur l’Intercession relative aux damnés (*al-jahannamiyîn*).

Anas رضي الله عنه a rapporté une version similaire, et a ajouté : « C’est la Station louée qui lui a été promise ».

Salmân رضي الله عنه a dit : « La Station louée est l’Intercession en faveur de sa Communauté au Jour de la Résurrection ». Abû Hurayra a rapporté رضي الله عنه la même chose.

Qatâda a dit : « Les savants considèrent que la Station louée est son Intercession au Jour de la Résurrection ».

Le fait que la Station louée soit son Intercession au Jour de la Résurrection est la doctrine des Anciens parmi les Compagnons, de leurs successeurs et de l’ensemble des Imâms de l’Islam. Et c’est ainsi qu’elle est comprise des traditions authentiques.

Il y a aussi une version douteuse, rapportée par un Ancien, que l’on ne doit pas confirmer ni retenir, car elle manque d’authenticité et de chaîne de transmission fiable.

Si elle était authentique, son explication n'aurait pas été réfutée. Les explications données par le Prophète ﷺ suffisent à la réfuter<sup>1</sup>.

En outre, cette version invraisemblable ne figure ni dans le Livre ni dans la Tradition et ne remporte pas le consensus de la Communauté. De plus, son sens littéral est inacceptable.

Des versions d'Anas, d'Abû Hurayra et d'autres, il ressort que le Prophète ﷺ a dit : « *Le Jour de la Résurrection, Dieu rassemblera les premiers et les derniers qui seront très soucieux – et, dans une autre version : ils seront très agités – . Ils diront : “Et si nous implorions l’Intercession de notre Seigneur !”* »<sup>2</sup>.

Et : « *La préoccupation des hommes sera telle qu'ils se bousculeront violemment* ».

Abû Hurayra ﷺ a dit : « *Le soleil se rapprochera, et les gens seront dans une grande angoisse. Ils diront alors : “Pourquoi ne pas chercher quelqu'un qui pourra intercéder en notre faveur ?” Ils viendront voir Adam et diront : “Ô toi le père des hommes ! Dieu t'a créé de Sa Main. Il a insufflé en toi de Son esprit, t'a établi dans Son Paradis, a ordonné à Ses Anges de se prosterner pour toi, et t'a enseigné les noms de toutes les choses. Intercède en notre faveur auprès de ton Seigneur pour qu'Il nous accorde un répit ! Ne vois-tu pas dans quel état nous sommes ?”*

*Adam dira : “Mon Seigneur est aujourd'hui dans une colère qu'Il n'a jamais connue et qu'Il ne connaîtra jamais plus. Il m'avait interdit de m'approcher de l'arbre et j'ai désobéi. [Le salut de] mon âme avant tout ! Mon âme avant tout ! Allez donc voir quelqu'un d'autre : allez voir Noé”.*

*Ils se rendront auprès de Noé et diront : “Tu es le premier Envoyé aux habitants de la terre. Dieu t'a surnommé le ‘serviteur reconnaissant’<sup>3</sup> (‘abdan shakûran). Ne vois-tu pas ce qui nous arrive ? Ne veux-tu pas intercéder en notre faveur auprès de ton Seigneur ?” Il leur répondra : “Mon Seigneur est aujourd'hui dans une colère qu'Il n'a jamais connue et qu'Il ne connaîtra jamais plus. [Le salut de] mon âme avant tout ! Mon âme avant tout !”*

Dans la version d'Anas, Noé mentionne sa faute commise envers son Seigneur.

[Noé ajouta] : *“J’ai lancé une malédiction contre les gens de mon peuple. Allez voir quelqu’un d’autre : allez voir Abraham, car il est l’ami de Dieu”*.

*Ils se rendront auprès d’Abraham et lui diront : “Tu es le Prophète de Dieu et Son ami parmi les habitants de la terre. Intercède donc en notre faveur auprès de ton Seigneur ! Ne vois-tu pas dans quel état nous sommes ?” Il leur répondra : “Mon Seigneur est aujourd’hui dans une colère qu’il n’a jamais connue et qu’il ne connaîtra jamais plus”. Puis il mentionnera ses trois petits mensonges et ajoutera : “[Le salut de] mon âme avant tout ! Mon âme avant tout ! Allez voir Moïse. Il a parlé à Dieu”*.

Dans une autre version : *“Il est un serviteur auquel Dieu a donné la Torah. Il lui a parlé et l’a rapproché pour lui faire des confidences”*.

*Ils se rendront auprès de Moïse qui leur répondra : “Cela [l’Intercession] ne me revient pas !” Il mentionnera la faute qu’il a commise en tuant un homme et ajoutera : “[Le salut de] mon âme avant tout ! Mon âme avant tout ! Allez voir Jésus. Il est l’Esprit de Dieu et Sa Parole”*.

*Ils se rendront auprès de Jésus qui leur dira : “Cela [l’Intercession] ne me revient pas ! Allez plutôt voir Muhammad. C’est un serviteur auquel Dieu a pardonné ses premiers et derniers péchés”*.

*Ils viendront alors à moi et je dirai : “Cela [l’Intercession] me revient ! J’irai alors demander la permission d’accéder auprès de mon Seigneur. Elle me sera accordée, et dès que je Le verrai, je tomberai prosterné”* ».

D’autres versions :

*« Je viendrai près du Trône, et je tomberai prosterné ».*

*« Je me tiendrai devant Lui, et je Le louerai par des louanges que je ne pourrais formuler s’il ne me les inspirait pas ».*

*« Dieu m’accordera [de formuler] des louanges et de faire Son éloge d’une manière qu’il n’a accordée à nul autre avant moi ».*

Dans la version d'Abû Hurayra, le Prophète ajouta : « *On dira : "Ô Muhammad ! Lève ta tête ! Demande et tu seras exaucé ! Intercède et tu seras satisfait !"* »

*Je lèverai alors la tête et dirai : "Seigneur ! Ma Communauté ! Seigneur ! Ma Communauté !" Il dira : "Fais entrer par la porte droite du Paradis ceux de ta Communauté qui n'ont pas comptes à rendre. Quant aux autres, ils accèderont avec les autres par les autres portes" ».*

Cette partie est omise dans la version d'Anas, mais on trouve ceci : « *Je tomberai prosterné et on dira : "Ô Muhammad ! Lève ta tête ! Parle et tu seras entendu ! Intercède et tu seras satisfait ! Demande et tu seras exaucé !"* »

*Je dirai : "Seigneur ! Ma Communauté ! Ma Communauté !" On me dira : "Pars ! Celui qui avait dans son cœur le poids d'un grain de blé ou d'orge de foi, fais-le sortir". Je partirai et je le ferai. Ensuite, je reviendrai vers mon Seigneur et je Lui adresserai les louanges ».*

Dans des variantes :

*« Celui qui avait dans son cœur le poids d'un grain de moutarde. Je partirai et je le ferai » ;*

*« Celui qui avait dans son cœur le poids du moindre, moindre, moindre grain de moutarde. Je partirai et je le ferai » ;*

*« On dira : "Lève ta tête ! Parle et tu seras entendu ! Intercède et tu seras satisfait ! Demande et tu seras exaucé !" Je dirai : "Seigneur ! Accorde-moi de sauver celui qui a dit : 'Il n'y a d'autre divinité que Dieu !' " Il me dira : "Ceci ne t'appartient pas ! Mais, par Ma Gloire, Ma Grandeur, Mon Immensité et Ma Puissance, Je ferai sortir de l'Enfer quiconque a dit : 'Il n'y a d'autre divinité que Dieu !' " »*

Et dans la version de Qatâda : « *Seigneur ! Il ne reste [en Enfer] que celui qui est retenu par le Coran* », c'est-à-dire : celui qui y est condamné [par le Coran] pour l'éternité.

On retrouve la même version chez Abû Bakr, 'Uqba b. 'Amir, Abû Sa'ïd et Hudhayfa, avec cet ajout : « *Ils viendront auprès de Muhammad et on lui permettra d'intercéder. La fidélité et la parenté viendront alors s'installer des deux côtés du Pont Sirât<sup>1</sup> ».*

Dans la version rapportée par Ibn Mâlik, d'après Hudhayfa : « *Ils viendront auprès de Muhammad et il intercédéra en leur faveur. Puis on installera le Sirât qu'ils traverseront : les premiers comme l'éclair, et les autres comme le vent, ou comme les oiseaux. Votre Prophète se trouvera sur ce Pont, ne cessant de répéter : "Mon Dieu ! Sauve-les ! Sauve-les !" Jusqu'à ce que les hommes aient tous traversé... » Puis, il a nommé le dernier qui traversera le Pont.*

Dans la version d'Abû Hurayra : « *Je serai le premier à traverser* »<sup>2</sup>.

Ibn Abbâs rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *On installera des chaires (manâbir) pour les Prophètes sur lesquelles ils s'assiéront, et il ne restera que la mienne ; mais je resterai debout devant mon Seigneur. Dieu – Béni et Exalté soit-Il ! – me dira : "Que veux-tu que Je fasse de ta Communauté ?" Je répondrai : "Seigneur ! Hâte son jugement !" On les appellera et ils seront jugés. Certains entreront [au Paradis] par Sa miséricorde, et d'autres devront attendre mon Intercession. Je ne cesserai d'intercéder en leur faveur jusqu'à obtenir Sa garantie d'épargner des hommes destinés à l'Enfer. Le gardien de l'Enfer me dira alors : "Ô Muhammad ! Tu n'as laissé aucune place à la revanche de la Colère de ton Seigneur contre ta Communauté !" »*

Et dans la version d'Anas, rapportée par Ziyâd al-Numayrî : l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Je serai le premier corps pour lequel la terre se fendra, et je le dis sans fierté aucune. Le Jour de la Résurrection, je serai le seigneur des hommes, et je le dis sans fierté aucune ; je tiendrai l'Étendard de la louange, et je le dis sans fierté aucune ; je serai le premier pour lequel le Paradis sera ouvert, et je le dis sans fierté aucune. J'irai et me saisirai des anneaux du Paradis. On dira : "Qui est-ce ?" Et je répondrai : "Muhammad !" On m'ouvrira, et le Tout-Puissant – Exalté soit-Il ! – m'accueillera. Je tomberai alors prosterné ».*

Dans une autre version d'Anas : « *J'ai entendu l'Envoyé de Dieu ﷺ dire : "J'intercéderai au Jour de la Résurrection pour les gens autant qu'il y a de pierres et d'arbres sur terre" ».*

De tout ce qui précède, il ressort que l'Intercession du Prophète ﷺ et sa Station louée dureront du début jusqu'à la fin : dès que les hommes se réuniront pour le Rassemblement final, que leurs gorges sécheront, et qu'ils seront trempés de sueur sous le soleil brûlant et dans l'angoisse de la longue attente. Et tout ceci, avant de rendre les comptes. Il intercédera alors pour soulager les hommes de cette attente. Puis on installera le Sirât, et les hommes rendront des comptes, comme cela est rapporté dans la tradition transmise par Abû Hurayra et Hudhayfa, qui est l'une des plus sûres sur cette question.

Le Prophète ﷺ intercédera pour qu'on hâte l'accès au Paradis de celui qui n'a pas de comptes à rendre parmi les membres de sa Communauté. Il intercédera ensuite en faveur de ceux qui encourent le châtement. Et enfin, pour celui qui a témoigné qu'« Il n'y a d'autre divinité que Dieu ». Ceci est une faveur qui n'appartient qu'au Prophète ﷺ.

Dans une tradition authentique et répandue, il est dit : « *Chaque Prophète a une requête spéciale dont il s'est déjà servi. Quant à moi, j'ai gardé la mienne comme Intercession en faveur de ma Communauté au Jour de la Résurrection* »<sup>1</sup>.

Les savants ont dit : cela signifie qu'il s'agit d'une requête qu'il sait qu'elle sera exaucée, et qui comblera le souhait des membres de sa Communauté.

Chaque Prophète a vu ses nombreuses invocations exaucées, et le nôtre en a aussi un nombre illimité. Leur requête, au moment de les formuler, était entourée de crainte et d'espoir, et ils ont reçu la garantie d'être exaucés. Ils en étaient certains.

Muhammad b. Ziyâd et Abû Sâlih rapportent, d'après Abû Hurayra, cette version similaire : « *Chaque Prophète a fait une invocation spéciale en faveur de sa Communauté, et il a été exaucé. Quant à moi, je veux garder la mienne comme une Intercession en faveur de ma Communauté au Jour de la Résurrection* ».

Dans une autre version d'Abû Sâlih : « *Chaque Prophète possède une invocation exaucée. Et chacun d'eux s'est hâté de la formuler* ».

Abû Zur'a rapporte cette version d'Abû Hurayra, et Anas rapporte une version similaire.

Aussi, cette invocation est spécialement destinée à la Communauté, et son exaucement est garanti.

Autrement dit, le Prophète ﷺ a dit avoir demandé bien des choses pour sa Communauté, certaines relevant de la religion, et d'autres de ce bas monde. Il fut exaucé pour quelques-unes, et on lui en a refusé d'autres, mais il a conservé pour sa Communauté cette invocation pour le Jour du grand besoin, des épreuves finales, de l'immense requête et de l'espoir.

Que Dieu le récompense par la meilleure récompense qu'il accorde à un Prophète pour sa Communauté, et que Dieu répande sur lui Sa Grâce et Sa Paix en abondance !

**Section 11**  
**Du privilège que Dieu lui a fait au Paradis en lui accordant le**  
**haut degré,**  
**la *Wasîla* et le *Kawthar***

Abû ‘Abd Allâh Muhammad b. ‘Îsâ al-Tamîmî et le *faqîh* Abû al-Walîd Hishâm b. Aḥmad m’ont rapporté, d’après Abû ‘Alî al-Ghasânî, Al-Namarî, Ibn ‘Abd al-Mu’min, Abû Bakr al-Tammâr, Abû Dâwud, Muhammad b. Salama, Ibn Wahb, Ibn Lahî’a, Ḥaywa, Sa’îd b. Abû Ayyûb, Ka’b b. ‘Ilqima, ‘Abd al-Rahmân b. Jubayr, que ‘Abd Allâh b. ‘Amrû b. al-‘As̄  a rapporté que le Prophète  a dit : « *Lorsque vous entendez le muezzin, répétez après lui. Puis invoquez la prière sur moi, car Dieu prie dix fois sur celui qui invoque une seule fois la prière sur moi. Puis demandez pour moi la wasîla. Car c’est un degré au Paradis destiné à un seul serviteur parmi les serviteurs de Dieu ; et je souhaite être ce serviteur. Mon Intercession est acquise à celui qui demande à Dieu de m’accorder la wasîla* »<sup>1</sup>.

Et dans une autre tradition rapportée par Abû Hurayra  : « La *wasîla* est le plus haut degré du Paradis ».

Anas  a dit : L’Envoyé de Dieu  a dit : « *Alors que je me promenais au Paradis<sup>2</sup>, j’ai vu un fleuve dont les rives étaient faites de dômes en perles. J’ai dit à Gabriel : “Qu’est-ce donc que cela ?” Il m’a répondu : “C’est le fleuve al-Kawthar que Dieu t’a donné ; puis il frappa de sa main dans sa marne, et il en sortit du musc* ».

‘Âisha et ‘Abd Allâh b. ‘Amrû – que Dieu soit satisfait d’eux ! – ont rapporté la même chose, en ajoutant : « *Il court sur des perles et des jacinthes ; et son eau est plus douce que le miel et plus blanche que la neige* ».

Il a dit aussi : « *Durant sa course, l’eau ne creuse pas la terre, et il aboutit à un Bassin où boira ma Communauté...* » Puis il a fait la description du Bassin.

Ibn ‘Abbâs  rapporte la même chose. Et, dans une autre version de ce dernier : « *Al-Kawthar est le bien dont Dieu l’a comblé* ».

Sa'îd b. Jubayr  a dit : « Le fleuve qui se trouve au Paradis fait partie du bien que Dieu lui a accordé ».

Hudhayfa  rapporte ce que le Prophète a dit à propos de son Seigneur : « *Il m'a donné al-Kawthar. C'est un fleuve au Paradis qui coule dans mon Bassin* ».

Ibn 'Abbâs a dit à propos du verset : « ***Le jour viendra où ton Seigneur t'accordera Ses dons et où tu seras satisfait*** »<sup>1</sup> : il s'agit de mille palais en perles, dont le sol est de musc. Et ils sont dotés de tout confort.

Et, dans une version : « Les épouses et les serviteurs qui lui conviennent s'y trouvent ».

## Section 12

### Les traditions où il est indiqué qu'il a interdit qu'on le préfère [aux autres Prophètes]

Si tu dis : si les arguments qui découlent du Coran, des traditions authentiques et du consensus de la Communauté confirment que le Prophète ﷺ est le plus noble des hommes et le meilleur des Prophètes, que signifient donc les traditions sur l'interdiction de faire des préférences ?

C'est le cas, par exemple, de cette tradition d'après al-Asadî, al-Samarqandî, al-Fârisî, al-Julûdî, Ibn Sufyân, Muslim, Muhammad b. Muthannâ, Muhammad b. Ja'far, Shu'ba, et d'après Qatâda, Abû al-'Aliya a dit : [Ibn 'Abbâs] le cousin de votre Prophète ﷺ m'a rapporté de lui : « *Il ne convient à aucun serviteur de dire que je suis meilleur que Jonas fils de Mattâ* »<sup>2</sup>.

Cette version est faite remonter à Abû Hurayra par une autre chaîne.

Abû Hurayra ﷺ rapporte qu'un juif avait dit : « Par Celui qui a élu Moïse parmi les hommes ! » Un des Anṣârs le gifla et lui dit : « Comment oses-tu dire cela alors que l'Envoyé de Dieu est parmi nous ? » Informé de l'incident, le Prophète ﷺ dit alors : « *Ne me préférez pas aux autres Prophètes !* »<sup>1</sup>. Et, dans une autre version : « *Ne me préférez pas à Moïse !* »<sup>2</sup>.

Le Prophète ﷺ a dit aussi : « *Je ne dis pas qu'il y a quelqu'un de meilleur que Jonas fils de Mattâ* ».

Et Abû Hurayra ﷺ rapporte qu'il a dit : « *Celui qui dit que je suis meilleur que Jonas fils de Mattâ vous ment* ».

Ibn Mas'ûd ﷺ a dit : « *Que nul d'entre vous ne dise que je suis meilleur que Jonas fils de Mattâ* ».

Dans une autre tradition, il est rapporté qu'un homme est venu voir le Prophète ﷺ et lui a dit : « Ô toi, le meilleur des êtres sur terre ! » Il l'interrompit et lui dit : « *C'est Abraham !* ».

Sache que les savants ont donné les interprétations suivantes de ces traditions :

La première : son interdiction de recourir à la préférence eut lieu avant qu'il ne sache qu'il était le seigneur des fils d'Adam. Il avait donc interdit la préférence par manque de texte. Et celui qui fait une préférence sans connaissance de cause profère un mensonge. Aussi, sa parole : « *Je ne dis pas qu'il n'existe personne de meilleur que lui* » n'implique pas nécessairement qu'il faille le préférer. Ce n'est qu'une exhortation à éviter les préférences.

La seconde : il a probablement dit : « *Je ne dis pas qu'il n'existe personne de meilleur que lui* » par modestie, et pour nier tout orgueil et vanité. Mais cette interprétation soulève quelque objection.

La troisième : on ne doit pas faire de préférence entre les Prophètes, au point d'en sous-estimer ou d'en dénigrer certains. Quant à Jonas – que la Paix soit sur lui ! –, Dieu a dit de lui ce qu'il a rapporté [dans le Coran] pour que ceux qui ne le connaissent pas ne diminuent en rien son haut rang.

Dieu a dit : « *[Certes, Jonas était un des Envoyés.] Il gagna le vaisseau surchargé, puis on tira au sort et il fut parmi les perdants* »<sup>3</sup> ; et : « *il pensait que Nous ne pouvions rien pour lui* »<sup>4</sup>. Celui qui n'a aucune science pourrait s'imaginer qu'il s'agit ici d'un rabaissement du rang de Jonas !<sup>5</sup>

La quatrième : il est interdit d'introduire des préférences dans le domaine de la prophétie et de la mission d'Envoyé. Sur ce plan, les Prophètes sont tous égaux. La préférence ne peut porter que sur la supériorité de certains états, la particularité, les miracles, les niveaux, et les grâces accordées, et non pas sur la prophétie qui, elle, ne comporte aucune hiérarchie. La préférence peut donc porter sur d'autres choses.

Voilà pourquoi il y a des Prophètes qui sont aussi des Envoyés, et que, parmi ces derniers, il y a ceux qui sont doués d'une ferme résolution<sup>1</sup>. Il y a aussi celui que Dieu a élevé à une station sublime<sup>2</sup>, celui à qui Il a donné la Sagesse dès l'enfance<sup>3</sup>, celui qui a reçu les Psaumes<sup>4</sup>, ceux qui ont reçu les « preuves évidentes » (*al-*

bayyinât)<sup>5</sup>, celui à qui Il a parlé<sup>6</sup>, et ceux qu'Il a élevés par rapport aux autres<sup>7</sup>. En effet, Dieu a dit : « **Nous avons favorisé certains Prophètes par rapport à d'autres** »<sup>8</sup> ; et : « **Parmi les Envoyés, il en est que Nous avons favorisés plus que d'autres. Il en est à qui Dieu a parlé, et Dieu en a élevé plusieurs à des degrés supérieurs** »<sup>9</sup>.

Un savant a dit à ce sujet : cette préférence qui porte sur ce bas monde peut se manifester sous trois formes : soit les signes et les miracles [d'un Prophète particulier] sont plus manifestes et plus notoires ; soit sa Communauté est plus pure et plus nombreuse ; ou encore, il est meilleur et plus pur en soi. Et cette supériorité revient à ce que Dieu lui a accordé en particulier : prodige, discours, intimité, vision, ou autres grâces et subtiles faveurs que Dieu veut lui accorder.

On rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *La prophétie comporte de lourds fardeaux. Jonas s'en est dépouillé comme le chameau [se libère de la fine membrane qui le recouvre à la naissance]* ». Par ces paroles, le Prophète ﷺ a voulu écarter toute mauvaise pensée à l'égard de Jonas. Tout doute sur sa prophétie, son élection et son infaillibilité, et toute tentative de rabaisser son degré n'est que mauvaise tentation et suggestion, et tout cela par compassion pour sa Communauté.

On pourrait ajouter à ces quatre interprétations une cinquième, qui est la suivante :

le pronom personnel « je », utilisé dans la tradition, renvoie à l'auteur de ces phrases. Autrement dit, aucun individu, quels que soient ses degrés d'intelligence, d'impeccabilité et de pureté ne doit s'estimer supérieur à Jonas en raison de ce que Dieu lui a accordé ; car le degré de la prophétie est supérieur et plus élevé, et parce que les épreuves qu'il a endurées n'ont pas diminué, même du poids d'un grain de moutarde, ou moins encore, son rang de Prophète.

Nous reviendrons – si Dieu le veut ! – sur cette question dans la troisième partie de ce livre.

Notre but t'est à présent plus clair, et ce que nous avons mentionné devrait suffire à dissiper toute confusion. Le succès vient de Dieu, c'est Lui qui assiste toute œuvre, et il n'y a de Dieu que Lui !

## Section 13

### De ses noms et de ce qu'ils comportent comme dignité

Le *faqîh* Abû 'Imrân Mûsa b. Abû Talîd nous a rapporté, d'après Abû 'Umar al-Hâfiz, Sa'îd b. Naṣr, Qâsim b. Aṣbagh, Muhammad b. Waddâh, Yaḥya, Mâlik, Ibn Shihâb, Muhammad b. Jubayr b. Muṭ'im, du père de ce dernier : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit :

« *J'ai cinq noms : je suis Muhammad, je suis Aḥmad, je suis al-Mâhî<sup>1</sup> par lequel Dieu efface l'incroyance, je suis al-Hâshir au pied de qui les hommes seront ressuscités, et je suis al-Āqib<sup>2</sup> »<sup>3</sup>.*

Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a appelé dans Son Livre : « Muhammad »<sup>4</sup> et « Aḥmad »<sup>5</sup>.

Parmi les particularités que Dieu lui a attribuées, il y a le fait que ses noms sont associés à son éloge, et qu'il a inséré dans sa mention son immense gratitude.

En effet, le nom « Aḥmad » est la forme accentuée (*mubâlagha*) de la qualité de « *ḥamd* », la « louange » ; et « Muhammad » est la forme accentuée de la « louange copieuse » (*kathrat al-ḥamd*). Aussi, il est le plus illustre de ceux qui louent [Dieu] et le meilleur de ceux qui sont loués : il est « *aḥmad al-maḥmûdîn* », « le plus loué parmi ceux qui sont loués », et il est « *aḥmad al-ḥâmidîn* », « celui qui loue le mieux et le plus parmi ceux qui louent ». En outre, l'Étendard de la louange sera dans sa main au Jour de la Résurrection, de sorte qu'il atteigne la plénitude de la louange, et qu'il se distingue en cette haute et noble station par l'attribut de la louange, et afin que son Seigneur le ressuscite dans la « Station louée » qui lui a été promise.

Les premiers et les derniers l'y loueront en raison de son Intercession en leur faveur, et il recevra des formules de louange qui n'ont jamais été attribuées à nul autre que lui, comme il l'a dit lui-même.

Par ailleurs, Dieu a désigné les membres de sa Communauté dans les Écritures révélées à Ses Prophètes par le nom de «

*ḥammadîn* », les « louangeurs ». Aussi mérite-t-il sûrement d'être appelé Muhammad et Aḥmad !

Ces deux noms recèlent entre autres merveilleuses particularités et prodigieux signes, cette autre réalité : Dieu – que Son Nom soit magnifié ! – a défendu que quiconque soit appelé par ces noms avant lui.

Quant au nom « Aḥmad » mentionné dans les Livres révélés et annoncé par les Prophètes, Dieu – Exalté soit-Il !-, par Sa sagesse, a défendu à quiconque avant lui de porter ce nom ou d'en être désigné. Et ce, pour éviter que les gens au cœur faible, et les soupçonneux, fassent des confusions.

Il en est de même pour le nom « Muhammad » : aucun arabe ou autre ne l'a porté avant sa naissance, si on excepte le fait que la nouvelle de la venue d'un Prophète qui porterait le nom de « Muhammad » s'était répandue.

Ce n'est qu'à cette époque-là que de rares Arabes ont donné le nom « Muhammad » à leurs enfants, dans l'espoir que l'un d'entre eux serait le « Muhammad » annoncé et attendu.

Mais Dieu sait mieux que quiconque à qui confier Son Message !

Les rares hommes qui ont porté ce nom sont : Muhammad b. Uḥayḥa b. al-Julāḥ al-Awsî, Muhammad b. Maslama al-Anṣârî, Muhammad b. Barrâ' al-Bakrî, Muhammad b. Sufyân b. Mushâjî', Muhammad b. Ḥumrân al-Ju'fî, Muhammad b. Khuzâ'î al-Sulamî. Ils étaient six, et pas un de plus !

On a dit aussi que le premier à avoir porté le nom de Muhammad fut Muhammad b. Sufyân ; mais les yéménites disent que ce fut Muhammad b. al-Yuḥmid, de la Tribu des Azd.

Dieu a par la suite défendu à tous ceux qui ont porté ce nom de prétendre à la Prophétie, ou qu'un autre la leur attribue, ou encore qu'ils affichent un quelconque signe qui ferait douter de la véritable prophétie [du Prophète ﷺ], jusqu'à ce que ces deux attributs se réalisent pour le Prophète ﷺ et qu'aucun autre ne pouvait les revendiquer.

Quant à sa parole : « *Je suis al-Mâhî par lequel Dieu efface l'incroyance* », on l'a interprétée ainsi : il s'agit soit de l'anéantissement de l'incroyance à La Mecque, dans les pays arabes et les pays conquis ; soit d'un anéantissement dans un sens absolu à travers la domination, conformément à cette Parole divine : « **C'est Lui qui a dépêché Son Envoyé avec la bonne Guidance et la Religion de Vérité pour la faire prévaloir sur la religion tout entière, fussent les associateurs en concevoir du dépit** »<sup>1</sup>.

Quant à sa parole : « *Je suis al-Hâshir au pied de qui les hommes seront ressuscités* », cela signifie qu'ils seront ressuscités à son époque (*zamanî*) et durant son siècle (*'ahd*), qui durera jusqu'à la fin des temps, car il n'y aura pas de Prophète après lui, conformément à Sa Parole : « **le Sceau des Prophètes** »<sup>2</sup>.

En outre, il a pour autre nom « al-'Âqib », car il succède aux autres Prophètes.

En effet, dans une Tradition authentique, il est rapporté : « *Je suis al-'Âqib après lequel il n'y aura pas de Prophète* »<sup>3</sup>.

On a dit aussi que ses paroles : « *'alâ qadamî* », « au pied de qui », signifient que les hommes seront ressuscités sous son regard [ou en sa présence], conformément à la Parole divine : « **pour que vous soyez témoins contre les hommes, et que le Prophète soit témoin contre vous** »<sup>4</sup>. Selon d'autres, « *'alâ qadamî* » signifie : « *'alâ sâbiqatî* », c'est-à-dire : « à ma suite » ; Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **et annonce à ceux qui croient qu'ils auront un pas sincère et sûr (qadama sidqin) auprès de leur Seigneur** »<sup>5</sup>.

On a dit également que « *'alâ qadamî* » signifie : « devant moi » (*quddâmî*) et « autour de moi » (*hawlî*), c'est-à-dire que le Jour de la Résurrection, les hommes seront rassemblés autour de moi ; et que « *'alâ qadamî* » signifie : « selon ma tradition ».

Quant à ses paroles : « *J'ai cinq noms* », on a dit qu'ils se trouvaient dans les Écritures anciennes et auprès des savants des anciennes nations. Dieu est Plus Savant !

Selon Makkî, on rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « *J'ai dix noms* », et il a cité parmi eux les noms de « *Îâ-Hâ* » et « *Yâ-Sîn* »,

c'est-à-dire, selon certains exégètes : « ô *tâhir* », « ô pur ! », et « ô *hâdî* », « ô guide ! », pour ce qui est du nom « *Iâ-Hâ* » ; et pour ce qui est de « *Yâ-Sîn* » : « ô *sayyid* », « ô seigneur ! ». Ceci est rapporté par Sulamî, d'après al-Wâsiṭî et Ja'far b. Muhammad.

On a aussi mentionné cette autre tradition : « *J'ai dix noms* ». Il a d'abord mentionné les cinq noms déjà cités plus haut, et a ajouté : « *Je suis le "Messenger de la miséricorde", le "Messenger du répit" et le "Messenger des conquêtes" ; je suis le "Muqtafi" (le successeur) qui a succédé aux prophètes, et je suis "Qayyim" (le droit)* ».

Et « *al-qayyim* » signifie le « rassembleur parfait » (*al-jâmi' al-kâmil*). C'est ainsi que je l'ai trouvé, mais il me paraît plus vraisemblable que ce nom soit « *qutham* », comme nous le rapportons d'après al-Ḥaribî, car il est plus conforme aux commentaires.

On trouve également dans les Écritures des Prophètes cette parole de David – que la Paix soit sur lui ! – : « Mon Dieu ! Envoie-nous Muhammad pour rétablir la Tradition après la négligence et l'interruption [de la Révélation] ». Cela pourrait être la définition de « *qayyim* ».

Al-Naqqâsh rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *J'ai sept noms dans le Coran : Muhammad, Aḥmad, Yâ-Sîn, Iâ-Hâ, al-Muddathir, al-Muzzammil et 'Abd Allâh* ».

Et dans la version de Jubayr b. Muṭ'im, six : « *Muhammad, Aḥmad, Khâtim, 'Âqib, Hâshir et Mâḥi* ».

Abû Mûsa al-Ash'arî rapporte que le Prophète ﷺ leur mentionnait ses noms en disant : « *Je suis Muhammad, Aḥmad, al-Muqaffî, le Prophète du repentir, le Prophète des conquêtes et le Prophète de la miséricorde* ». Et dans une version : « *le Prophète de la marḥama (mansuétude) et du répit* ».

Et toutes ces versions sont authentiques, si Dieu le veut !

Quant au nom « *Muqaffî* », il a le même sens que « *'Âqib* ».

Quant à ses paroles : je suis le Prophète de la miséricorde, du repentir, de la mansuétude et du répit, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Nous ne t'avons envoyé qu'en tant que miséricorde pour les***

**mondes** »<sup>1</sup>, et Il a dit également [qu'Il l'a envoyé] pour purifier les hommes, leur enseigner le Livre et la Sagesse, les guider sur la Voie de la Rectitude, et parce qu'il est « **est compatissant et clément envers les croyants** »<sup>2</sup>.

Dieu a dit à propos de sa Communauté : « C'est une Communauté sur laquelle se répand la miséricorde » (*ummatun marhûma*) ; et Il a dit aussi à propos des croyants : « **ceux qui croient et s'encouragent mutuellement à la patience, et s'encouragent à la mansuétude** »<sup>3</sup>, c'est-à-dire qui sont cléments les uns envers les autres. Son Seigneur l'a envoyé en tant que miséricorde pour sa Communauté et pour les mondes, car il est clément envers eux, invoque la clémence divine en leur faveur ainsi que Son pardon.

Dieu a en outre qualifié cette Communauté par l'attribut de la miséricorde, et comme étant celle sur laquelle se répand la miséricorde. Il a ordonné aux membres de sa Communauté d'être cléments (*ruḥamâ'*) entre eux, et a dit : « *Dieu aime les plus miséricordieux parmi Ses serviteurs* ». Il a dit aussi : « *Les miséricordieux sont ceux à qui Dieu fait miséricorde. Soyez cléments envers ceux qui se trouvent sur terre, et Celui qui est au ciel vous fera miséricorde* »<sup>1</sup>.

Quant à sa parole : « *le Prophète des conquêtes* », il fait ici allusion aux faits de guerre.

Hudhayfa a rapporté une version similaire à celle d'Abû Mûsa, et a ajouté : « *Le Prophète de la miséricorde, le Prophète du repentir et le Prophète des conquêtes* ».

Al-Harbî rapporte dans sa version que le Prophète ﷺ a dit : « *Un Ange est venu me voir et m'a dit : "Tu es qutham !"* », c'est-à-dire « *al-mujatami'* », « celui en qui ont été réunies toutes les qualités du bien ». C'était un nom répandu auprès des siens<sup>2</sup>.

Outre les noms mentionnés, le Coran en comporte de nombreux autres, de même que ses qualités. En effet, il y est appelé « *nûr* » (lumière), « *sirâj munîr* » (flambeau lumineux), « *mundhir* » (censeur), « *nadhîr* » (avertisseur), « *mubashîr* » (l'annonceur de

bonnes nouvelles), « *shahîd* » (témoin), « *khâtîm al-nabiyyîn* » (le Sceau des Prophètes), « *ra'ûf* » (le compatissant), « *rahîm* » (le clément), « *amîn* » (digne de confiance), « *qadami sidq* » (le pas ferme et sincère), « *rahma li-l-'âlamîn* » (miséricorde pour les mondes), « *ni'mat Allâh* » (la faveur de Dieu), « *al-'urwa al-wuthqâ* » (l'anse la plus solide), « *al-ṣirât al-mustaqîm* » (le droit chemin), « *al-najm al-thâqib* » (l'étoile perçante), « *karîm* » (généreux), « *al-nabî al-ummî* » (le Prophète illettré), « *dâ'î Allâh* » (celui qui appelle à Dieu)... Voici certaines de ses nombreuses et illustres qualités et vertus.

On trouve aussi nombre de ses noms dans les Écritures antérieures, les Livres des Prophètes, les traditions de l'Envoyé de Dieu ﷺ, et parmi ceux répandus au sein de la Communauté et qui renferment la guérison, comme ses noms : « *al-mustafâ* » (l'élus), « *al-mujtabâ* » (le choisi), « *Abû al-Qâsim* », « *al-habîb* » (le bien-aimé), « *rasûlu rabb al-'âlamîn* » (l'Envoyé du Seigneur des mondes), « *al-shafî' al-mushaffa'* » (celui qui intercède et est exaucé), « *al-muttaqî* » (le pieux timoré), « *al-muṣliḥ* » (le réformateur), « *al-zâhir* » (le manifeste), « *al-muhaymin* » (le gardien), « *al-ṣâdiq* » (le véridique), « *al-masḍûq* » (celui que l'on croit), « *al-hâdî* » (le guide), « *sayyid walad Adam* » (le seigneur des fils d'Adam), « *sayyid al-mursalîn* » (le seigneur des Messagers), « *imâm al-muttaqîn* » (le guide des pieux), « *qâ'id al-ghurri al-muḥajjalîn* » (le chef de ceux dont les membres sont blanchis par les ablutions), « *habîb Allâh* (le bien-aimé de Dieu), « *khalîl al-rahmân* » (l'ami du Miséricordieux), « *ṣâhib al-hawḍ al-mawrûd wa al-shafâ'a wa al-maqâm al-mahmûd* » (le détenteur du Bassin, de l'Intercession et de la Station louée), « *ṣâhib al-wasîla wa al-faḍîla wa al-daraja al-rafi'a* » (le détenteur de la *wasîla*, de la grâce et du haut degré), « *ṣâhib al-tâj wa al-mi'râj wa al-liwâ' wa al-qadîb* » (le détenteur de la couronne, de l'Ascension, de l'étendard et du glaive), « *râkib al-burâq wa al-nâqa wa al-najîb* » (celui qui est monté sur le dos de Burâq, de la chamelle et du pur sang), « *ṣâhib al-hujja wa al-sultân wa al-khâtîm wa al-'âlâma wa al-burhân* » (le détenteur de la preuve, du pouvoir, de l'anneau, du signe et de l'argument décisif), « *ṣâhib*

*al-hirâwa wa al-na'layn* » (le détenteur du bâton et des deux sandales).

Parmi ses autres noms mentionnés dans les saintes Écritures : « *al-mutawakkil* » (celui qui s'en remet à Dieu), « *al-mukhtâr* » (l'élue), « *muqîm al-sunna* » (celui qui rétablit et veille sur la Tradition), « *al-muqaddas* » (le sanctifié), « *rûh al-haqq* » qui signifie le « paraclet » dans les Évangiles. Tha'lab a dit que le « paraclet » est celui qui distingue la vérité de l'erreur.

Ses autres noms dans les anciens Écrits : « *mâdh mâdh* » qui signifie le « meilleur du bon », « *hammatâyâ* », « *al-khâtim* » (le Sceau), « *al-hâtim* » (celui qui contraint au respect de la Loi), ceci est rapporté par Ka'b al-Ahbâr.

Tha'lab a dit : « *al-khâtim* » est le Sceau des Prophètes, et « *al-hâtim* » est le Prophète au plus bel aspect et au meilleur caractère. C'est celui qui est désigné dans la langue syriaque sous les noms de « *mushaqqah* » et de « *munhamin* ».

Dans la *Torah*, selon ce qu'a rapporté Ibn Sirîn, il est aussi désigné sous le nom de « *uhyid* » ; dans les Évangiles, « *shâhib al-qadîb* » signifie celui qui porte une épée (*sayf*), le « détenteur du glaive ». Il y est aussi indiqué qu'il porte avec lui une épée en fer avec laquelle il combat, ainsi que sa Communauté.

Il est aussi possible que par « *al-qadîb* » on entende le rameau qu'il tenait dans sa main et qui se trouve aujourd'hui auprès des califes.

Quant au « *hirâwa* », il signifie en arabe : un bâton (*'aşâ*). De mon point de vue, il est vraisemblable qu'il s'agisse du bâton mentionné dans la tradition du Bassin où il a dit : « *Je repousserai les gens [de mon Bassin] avec mon bâton, pour faire place aux gens de la droite*<sup>1</sup> ».

Quant à la « couronne » (*al-tâj*), elle signifie ici le turban (*al-'imâma*) qui était à son époque le signe distinctif des Arabes. En effet, les turbans sont les couronnes des Arabes.

Ses qualités, ses surnoms et ses signes particuliers sont très nombreux dans les sources scripturaires. Nous en avons mentionné

ce qui ne peut que convaincre, si Dieu le veut !

Rappelons que son plus célèbre surnom était « Abû al-Qâsim ». On rapporte aussi d'Anas qu'à la naissance de son fils Ibrâhîm, Gabriel lui rendit visite et le salua en lui disant : « Que la paix soit avec toi, ô Abû Ibrâhîm ! »

## Section 14

### De l'honneur que Dieu lui a fait en l'appelant par Ses Beaux Noms et Ses Attributs sublimes

Il aurait été plus convenable d'insérer cette section dans le premier chapitre, car elle traite du même sujet. Mais Dieu m'a ouvert la poitrine, et m'a guidé à leur découverte en illuminant ma pensée, pour me permettre d'en extraire ses perles, qu'après avoir examiné la section précédente.

Nous avons donc pensé l'inclure ici pour être plus complet. Sache donc que Dieu – Exalté soit-Il ! – a distingué un grand nombre de Ses Prophètes en faisant revêtir certains de Ses Attributs. Il a appelé Isaac et Ismaël par les Noms de « *'alîm* »<sup>1</sup> (celui qui a la science) et de « *halîm* »<sup>2</sup> (doux). Il a appelé Abraham « *halîm* »<sup>3</sup>, Noé « *shakûr* »<sup>4</sup> (reconnaissant), Jésus et Jean « *barr* »<sup>5</sup> (bon). Il a appelé Moïse « *karîm* » (noble) et « *qawî* »<sup>6</sup> (fort), Joseph « *hafîz* » (gardien) et « *'alîm* »<sup>7</sup>, Job « *sâbir* »<sup>8</sup>, Ismaël « *sâdiq al-wa'd* »<sup>9</sup> (le fidèle dans sa promesse).

Et Dieu a distingué notre Prophète ﷺ en le parant dans Son Livre glorieux, et par la bouche de Ses Prophètes, de plusieurs Noms dont nous n'avons cueilli qu'un bouquet, après mûre réflexion, une méditation soutenue et au moyen du *dhikr*<sup>10</sup>. Nous n'avons trouvé personne parmi les auteurs qui ait réuni plus de deux noms, ou y ait consacré plus de deux chapitres.

Ainsi, nous avons examiné dans cette section environ trente noms, en espérant que Dieu – Exalté soit-Il !-, tout comme il a inspiré à d'autres la connaissance et la réalisation de ces noms, complète Sa faveur en nous dévoilant ce qu'Il ne nous a pas montré en la matière, et nous ouvre ce qui en est fermé.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il !, il y a « *al-Hamîd* », qui signifie « Celui qui est loué », parce qu'Il S'est loué Lui-même et parce qu'Il est loué par Ses serviteurs.

Il signifie aussi « Celui qui est loué pour Lui-même » et pour les œuvres d'obéissance (*al-tâ'ât*). Dieu – Exalté soit-Il ! – a nommé le Prophète ﷺ : « Muhammad » et « Aḥmad ».

Muhammad signifie « celui qui est loué » (*maḥmûd*), et ce nom est mentionné dans les Psaumes de David.

Aḥmad signifie qu'« il est le plus grand louangeur » et le plus illustre de ceux qui sont loués. C'est ce qu'entendait Ḥassân [b. Thâbit]<sup>1</sup> dans le vers suivant :

*Il a extrait un nom du Sien pour exalter [sa mention] :*

*Le Détenteur du Trône est loué (maḥmûd), et celui-ci est Muhammad !<sup>2</sup>*

Parmi Ses Noms, il y a « *al-Ra'ûf al-Raḥîm* » (le Bienveillant, le Miséricordieux) qui ont un sens très proche.

Dieu l'a appelé par ces deux Noms dans Son Livre. En effet, Dieu a dit : « ***il est bienveillant et miséricordieux envers les croyants*** »<sup>3</sup>.

Parmi Ses Noms, il y a « *al-Ḥaqq al-Mubîn* » (la Vérité, le Manifeste). « *Al-Ḥaqq* » signifie « celui qui existe et qui est certain », et il en est de même d'« *al-Mubîn* » qui signifie « celui dont l'état et la divinité sont manifestes ».

Les verbes « *bâna* » et « *abâna* » signifient : manifester et clarifier [et dans notre cas] : manifester et clarifier à Ses serviteurs leur religion et leur retour final (*ma'âd*). Dieu – Exalté soit-Il ! – a appelé le Prophète ﷺ par ses deux Noms dans Son Livre puisqu'il a dit : « ***jusqu'à ce que leur soient venus la Vérité et un Envoyé clair*** [et explicite] »<sup>4</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit aussi : « ***Et dis : “Je suis l'avertisseur évident”*** »<sup>5</sup> ; « ***La Vérité vous est venue*** »<sup>6</sup> ; « ***Ils ont nié la Vérité lorsqu'elle leur est parvenue*** »<sup>7</sup>.

On a dit qu'ici la « Vérité » est Muhammad, ou le Coran, c'est-à-dire le contraire de l'erreur et dont la véracité est confirmée et effective.

Quant à « *al-Mubîn* », il s'agit de celui dont l'affaire et le message sont clairs, ou celui qui clarifie ce qu'il apporte aux hommes de la part de Dieu – Exalté soit-Il ! – conformément à Sa Parole : « **Pour que tu exposes clairement aux hommes ce qu'on a fait descendre à leur attention** »<sup>1</sup>.

Parmi Ses autres Noms, il y a « *al-Nûr* » (la Lumière), qui signifie : le « Détenteur de la lumière », c'est-à-dire Son Créateur, ou Celui qui éclaire par des lumières les cieus et la terre, et qui illumine les cœurs des croyants par la guidance.

Dieu l'a appelé « *nûr* » en disant : « **Certes, une lumière et un Livre explicite vous sont venus de la part de Dieu** »<sup>2</sup>. On a dit qu'ici la « lumière » est Muhammad, ou le Coran. Dieu a dit aussi que le Prophète ﷺ est : « **un flambeau lumineux** » (*sirâj munîr*)<sup>3</sup>.

Il a été désigné par cette expression du fait de la clarté de sa mission, de l'éclat de sa prophétie, et parce qu'il illumine les cœurs des croyants et des hommes de connaissance, par ce qu'il a apporté.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-Shahîd* », qui signifie « Celui qui sait ». On a dit : « *al-Shahîd* » correspond à « *al-Shâhid* » (le témoin), car le Jour de la Résurrection, il sera le témoin de Ses serviteurs. Dieu a dit : « **Nous t'avons envoyé en tant que témoin** »<sup>4</sup>, et : « **et l'Envoyé sera le témoin envers vous** »<sup>5</sup>. Ces deux versets ont le même sens.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-Karîm* » (le Noble généreux), qui signifie celui qui fait beaucoup de bien. On a dit que ce Nom signifie aussi « Bienfaiteur » (*mufdil*), « Celui qui pardonne » (*al-'afuwwu*) et « le Très-Haut » (*al-'aliyyu*). Dans une tradition sur Ses Beaux Noms, il y a celui de « *al-Akram* » (le Plus Généreux). Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a donné le nom de « *karîm* » dans Sa Parole : « **c'est là, en vérité, la parole d'un noble Envoyé** »<sup>6</sup>.

On a dit qu'ici il s'agit de Muhammad ﷺ ou de Gabriel – que la Paix soit sur lui !

Dans une Tradition [mentionnée plus haut], il a clairement dit : « *Je suis le plus noble des fils d'Adam* », et par conséquent ce nom correspond au Prophète ﷺ.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! –, il y a aussi « *al-'Azîm* » (le Suprême), qui signifie : l'illustre (*jalîl al-sha'n*) qui est au-dessus de tout ; et Dieu a dit à propos du Prophète) : « **tu es d'un caractère supérieur** »<sup>1</sup>.

Dans la première partie de la *Torah*, il est écrit à propos d'Ismaël : « Tu donneras naissance à un descendant supérieur pour une Communauté supérieure ». Ainsi, il a un caractère supérieur [aux autres hommes].

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – il y a aussi « *al-Jabbâr* » (l'Irrésistible), qui signifie « le Réformateur » (*al-Muṣliḥ*). On a dit que ce Nom signifie aussi : « l'Invincible » (*al-Qâhir*), le « Très-Haut », le « Suprême » et « l'Inaccessible » (*al-Mutakabbir*).

Le Prophète ﷺ a été appelé « *al-jabbâr* » dans les Psaumes de David où il est dit : « Ô *jabbâr* ! Prends ton épée ! Car le respect de ton code et de ta loi dépend de la crainte qu'inspire ta main droite ». Ce qui signifie, en ce qui concerne le Prophète ﷺ, soit la réforme qu'il a apportée à sa Communauté par la guidance et l'instruction, soit sa victoire implacable sur ses ennemis, ou du fait de la supériorité de son rang par rapport aux hommes et de son immense dignité.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a nié dans le Coran que le Prophète puisse exercer une contrainte, par orgueil, puisqu'il a dit : « **Nous savons parfaitement ce qu'ils disent, et toi, tu n'as pas à les contraindre** »<sup>2</sup>.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! –, il y a aussi « *al-Khabîr* » (le Bien-Informé), qui signifie Celui qui est informé de la réalité de chaque chose. On a dit aussi que ce Nom signifie « *al-Mukhbîr* » (Celui qui informe).

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Interroge donc à Son sujet quelqu'un de bien informé** »<sup>3</sup>. Le Qâḍî Bakr b. 'Alâ' a dit : celui qui

a reçu l'ordre de poser la question n'est pas le Prophète ﷺ. Ce dernier est la personne interrogée et l'informateur.

D'autres ont dit : celui qui interroge, c'est le Prophète ﷺ, et l'Interrogé, c'est Dieu – Exalté soit-Il !.

En fait, le Prophète ﷺ est l'informateur, selon ces deux lectures, car il est parfaitement informé de ce que Dieu lui a dévoilé de Sa science cachée et de Son immense connaissance, et parce qu'il informe sa Communauté de ce qu'on l'a autorisé à transmettre.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-Fattâh* » (Celui qui décide et ouvre), qui signifie : Celui qui juge Ses serviteurs, ou Celui qui ouvre les portes des subsistances et de la Miséricorde, ou Celui qui donne ou ouvre aux cœurs et aux regards intérieurs la [porte de la] connaissance de la Vérité.

« *Al-Fattâh* » signifie aussi : Celui qui accorde la victoire, comme dans Sa Parole : « ***Vous demandiez la victoire, et elle vous est parvenue*** »<sup>1</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a appelé Son Prophète Muhammad ﷺ « *al-fâtih* », dans la longue Tradition du Voyage nocturne rapportée par al-Rabî' b. Anas, d'après Abû al-'Aliya, d'après Abû Hurayra, où Dieu a dit entre autres : « *J'ai fait de toi l'initiateur et le Sceau* ».

Parmi les paroles du Prophète ﷺ rapportées dans cette tradition où il loue son Seigneur et énumère ses degrés, il a dit : « *Il a exalté ma mention et a fait de moi un fâtih et un Sceau* ». « *Al-fâtih* » assume donc ici les définitions suivantes : celui qui détient l'autorité, celui qui ouvre les portes de la miséricorde à sa Communauté, celui qui ouvre les regards intérieurs à la connaissance de la Vérité et à la foi en Dieu, celui qui fait triompher la Vérité, l'initiateur de la guidance de sa Communauté, et enfin celui qui a été établi Prophète en premier et qui est le Sceau des Prophètes, comme le rapporte cette tradition : « *J'ai été le premier des prophètes à avoir été créé, et le dernier à avoir été envoyé* ».

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – figurant dans le récit coranique<sup>2</sup>, il y a « *al-Shakûr* » (le Reconnaissant), qui signifie : Celui qui rétribue même les œuvres insignifiantes.

On a dit aussi qu'il signifie : Celui qui loue ceux qui obéissent.

Dieu a attribué cette qualité à Noé – que la Paix soit sur lui ! – en disant : « **c'était un serviteur reconnaissant** »<sup>3</sup>.

Le Prophète ﷺ s'est lui aussi attribué cette qualité en disant : « *Ne dois-je donc pas être un serviteur reconnaissant ?* »<sup>4</sup>, c'est-à-dire : un serviteur qui reconnaît les faveurs de son Seigneur, en apprécie la valeur, L'en loue, et fournit plus d'efforts pour obtenir davantage, conformément à Sa Parole : « **Si vous vous montrez reconnaissants, Je multiplierai Mes faveurs pour vous** »<sup>5</sup>.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-'Alîm* », « *al-'Allâm* » (le parfait Connaisseur)<sup>1</sup>, et « *'Alimu al-ghaybi wa al-shahâda* » (Celui qui connaît le caché et l'apparent)<sup>2</sup>. Il a qualifié Son Prophète ﷺ de détenteur de science, et lui a retenu une vertu singulière, puisqu'Il lui a dit : « **Dieu a fait descendre sur toi le Livre et la Sagesse. Il t'a enseigné ce que tu ne savais pas** »<sup>3</sup>. Il a dit aussi : « **il vous enseigne le Livre et la Sagesse ; il vous enseigne ce que vous ne saviez pas** »<sup>4</sup>.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-Awwal* » (le Premier) et « *al-Âkhir* » (le Dernier), c'est-à-dire Celui qui précède toutes les choses avant leur existence et qui demeure après leur disparition. Or, dans Son cas, Il n'a ni début ni fin.

Le Prophète ﷺ a dit : « *J'ai été le premier des prophètes à avoir été créé et le dernier à avoir été envoyé* », et ceci a été expliqué par le verset suivant : « **Et lorsque Nous avons conclu l'Alliance avec les Prophètes, et avec toi, et avec Noé, Abraham, Moïse et Jésus, fils de Marie, c'est une alliance solennelle que Nous avons conclue avec eux...** »<sup>5</sup>, où le Prophète ﷺ a été mentionné en premier. 'Umar b. al-Khattâb ؓ a accredité cette opinion.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Nous autres, les derniers, nous arriverons les premiers* »<sup>6</sup> ; « *Je serai le premier pour lequel la terre se fendra. Je serai le premier à entrer au Paradis. Je serai le premier intercesseur et le premier à être exaucé* »<sup>7</sup>.

Il est aussi le Sceau des Prophètes et le dernier des Envoyés de Dieu.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-Qawî* » (le Fort) et « *Dhû al-quwwa al-Matîn* »<sup>8</sup> (le Maître de la force, l'Inébranlable), qui signifient : Celui qui est Puissant.

Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a qualifié de ces Noms en disant : « **cette Parole est vraiment celle d'un noble Envoyé, doué d'une grande force et d'un rang solide auprès du Maître du Trône** »<sup>9</sup>.

On a dit qu'ici il s'agit de Muhammad ﷺ ou de Gabriel – que la Paix soit sur lui !

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-Sâdiq* » (le Véridique) ; et dans la tradition qui remonte jusqu'à lui, le Prophète ﷺ a dit qu'il était : « *al-sâdiq al-masdûq* », « *le véridique qui est cru* »<sup>1</sup>.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-Walî* » (l'Appui ou le Tuteur), et « *al-Mawlâ* » (le Maître), qui signifient : le Secourer (*al-nâsir*).

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Comme appui (walî), vous n'avez que Dieu et son Envoyé, et ceux qui croient** »<sup>2</sup>. Et le Prophète ﷺ a dit : « *Je suis l'appui de tous les croyants* »<sup>3</sup>. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit aussi : « **Le Prophète est plus proche (awlâ) des croyants** »<sup>4</sup>.

Le Prophète ﷺ a dit aussi : « *Pour celui dont je suis le maître, 'Alî l'est aussi* »<sup>5</sup>.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-'Afuwwu* » qui signifie : Celui qui pardonne (*al-safûh*).

Dieu – Exalté soit-Il ! – a qualifié Son Prophète ﷺ par ce Nom dans le Coran et dans la *Torah*, et lui a ordonné d'être indulgent en disant : « **Tiens-toi à l'indulgence, ordonne la bonne conduite et écarte-toi des ignorants** »<sup>6</sup> ; et : « **Mais pardonne-leur et sois indulgent** »<sup>7</sup>.

Lorsque Prophète interrogea Gabriel sur la signification de cette Parole : « **Tiens-toi à l'indulgence** », ce dernier lui dit : « Cela

signifie que tu dois pardonner celui qui est injuste envers toi »<sup>8</sup>.

Il est dit dans la *Torah*, les Évangiles, et dans la célèbre tradition où on a mentionné ses qualités : « *Il n'est pas dur ni grossier. Il est indulgent et pardonne* ».

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! –, il y a aussi « *al-Hâdî* » (le Guide), qui signifie : Celui qui accorde le succès à qui Il veut parmi Ses serviteurs, ou Celui qui guide par la preuve et l'appel au bien.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Comme Dieu appelle à la Demeure de la Paix et Il guide (yahdî) qui Il veut vers une voie droite** »<sup>9</sup>. La source de toutes [les définitions de la guidance] est « l'inclination [pour une chose] » (*al-mayl*). On a dit aussi qu'elle signifie « *al-taqdîm* », c'est-à-dire : donner la priorité à une chose.

On a déjà dit à propos de « *Īâ-Hâ* » que ce nom signifiait : « ô *tâhir* » (ô pur !) et « ô *hâdî* » (ô guide !).

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit aussi dans ce sens : « **Et toi, tu dois guider vers une voie droite** »<sup>1</sup> ; et : « **comme celui qui appelle à Dieu avec Sa permission** »<sup>2</sup>.

Toutefois, le sens premier du Nom « *al-Hâdî* » revient de plein droit à Dieu – Exalté soit-Il ! – conformément à Sa Parole : « **Il ne t'est pas donné de guider qui tu aimes, mais Dieu guide qui Il veut, et Il connaît mieux que quiconque ceux qui sont bien guidés** »<sup>3</sup>. Mais on peut l'appliquer dans le sens de « direction » (*dalâla*) à autre que Dieu – Exalté soit-Il !

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! –, il y a aussi « *al-Mu'min al-Muhaymin* »<sup>4</sup> (le Fiable, le Vigilant). On a dit que ces deux Noms avaient le même sens.

Appliqué à Dieu, « *al-Mu'min* » signifie : Celui qui confirme Sa promesse à Ses serviteurs, Celui qui confirme la vérité de Son Propos et confirme Ses serviteurs croyants et Ses Envoyés.

On a dit aussi qu'il signifie : Celui qui atteste de Sa propre Unicité, et Celui qui rassure Ses serviteurs en ce bas monde contre Sa tyrannie<sup>5</sup>, et rassure les croyants contre Son châtement dans la vie future.

Son Nom « *al-Muhaymin* » a le même sens, mais dans une forme plus réduite que celle d'« *al-Amîn* » (Celui qui est fiable) – on a dit que la lettre « *hamza* » de *Amîn* a été changée par la lettre « *hâ* » de *Muhaymin*.

On a dit aussi que l'*amen* (*âmîn*) récité à la fin d'une prière est un des Noms de Dieu – Exalté soit-Il !

On a dit aussi : « *al-Muhaymin* » a le même sens que « *al-Shâhid* » (le Témoin) et que « *al-Hâfiz* » (le Gardien). Et le Prophète ﷺ été appelé par les noms suivants : *amîn*, *muhaymin* et *mu'min*.

En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a nommé « *amîn* » dans Sa Parole : « **digne d'obéissance** (*mutâ'*) **et de confiance** (*amîn*) »<sup>6</sup>. Il était appelé par son peuple « *al-amîn* » avant l'avènement de sa prophétie, et son oncle al-'Abbâs l'a appelé « *muhaymin* » (le gardien) dans ses vers de sa poésie :

*Puis ta demeure bien gardée (al-muhaymin) renfermait la douceur de [la tribu des] khindif*

*En dessous de laquelle se trouvait le centre [des éléments].*

On a dit que le sens de « *amîn* » ici est : « ô gardien ! » C'est ce qu'ont affirmé al-Qutaybî et Abû al-Qâsim al-Qushayrî<sup>1</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **[le Prophète] croit en Dieu et il fait confiance aux croyants** »<sup>2</sup>.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Je suis une assurance pour mes Compagnons* »<sup>3</sup>.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! – , il y a aussi « *al-Quddûs* » (le Saint), c'est-à-dire Celui qui est à l'abri de toute imperfection, qui est au-dessus de toute contingence.

Le « Temple de Jérusalem » est appelé « saint » (*bayt al-maqdis*), car c'est un Temple où on purifie les péchés. De même que la « Vallée sainte » (*al-wâd al-muqaddas*)<sup>4</sup> porte ce nom en raison de sa sainteté, de même que l'Esprit saint (Gabriel).

Dans les Livres des Prophètes antérieurs, on trouve parmi les noms du Prophète ﷺ celui de « *al-muqaddas* », c'est-à-dire : le pur de péchés (*al-muṭahhar*), comme Dieu l'a indiqué dans ce verset

coranique : « **pour que Dieu te pardonne tes péchés antérieurs et futurs** »<sup>5</sup>, ou encore ce terme désigne ce par qui, ou par quoi, on se purifie des péchés, conformément à Sa Parole : « **et pour qu'il [l'Envoyé] les purifie** »<sup>6</sup>, et : « **il les fait sortir des ténèbres vers la lumière** »<sup>7</sup>.

Enfin, il peut être « saint » dans le sens qu'il est purifié de tout trait de caractère blâmable et de toute qualité abjecte.

Parmi Ses Noms – Exalté soit-Il ! –, il y a aussi « 'Azîz » (le Tout-Puissant), c'est-à-dire : l'Inaccessible (*al-mumtani'*) et l'Invincible (*al-ghâlib*), ou encore : Celui qui n'a pas de semblable, ou Celui qui octroie le pouvoir (*al-mu'izz*) à autrui.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **La Puissance appartient à Dieu et à Son Envoyé** »<sup>8</sup>, c'est-à-dire : l'inaccessibilité et la majesté de la dignité.

Dieu – Exalté soit-Il ! – S'est qualifié comme porteur de bonne nouvelle et d'avertissement, conformément à Sa Parole : « **leur Seigneur leur annonce (yubashiruhum) une miséricorde de Sa part et un agrément** »<sup>1</sup>, et « **Dieu t'annonce la naissance de Jean** »<sup>2</sup>, et : « **une parole venant de Lui** »<sup>3</sup>. Et Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a appelé « *mubashir* » et « *nadhîr* » (avertisseur), c'est-à-dire qu'il est l'annonceur de bonne nouvelle pour les gens qui obéissent à Dieu, et l'avertisseur pour ceux qui Lui désobéissent.

Selon certains exégètes, parmi Ses autres Noms, il y a « *Iâ-Hâ* » et « *Yâ-Sîn* » qui sont aussi, d'après eux, des noms du Prophète ﷺ qu'Il a ennobli et gratifié de faveurs.

## Section 15

### Rien n'est à la ressemblance de Dieu – Exalté soit-Il !

Nous évoquerons à présent une question importante pour terminer cette section et achever ce chapitre, afin de dissiper toute confusion chez celui qui manque d'imagination et d'entendement, le sortir des pièges de l'ambiguïté, et déloger les altérations subtiles.

Il s'agit de croire que Dieu – que Son Nom soit magnifié ! – , dans Son Immensité, Sa Grandeur et Son Royaume, dans la beauté de Ses Noms et la transcendance de Ses Attributs, ne ressemble à aucune de Ses créatures, et que rien n'est à Sa ressemblance.

Quant à ce que la Loi révélée a indiqué à propos du Créateur et des créatures, cela ne peut et ne doit pas conduire à faire une quelconque comparaison dans le sens réel [entre Dieu et Ses créatures], car les « Attributs de l'Éternel » (*ṣifât al-qidam*) sont totalement différents des attributs de la créature.

Et tout comme Son Essence ne ressemble pas aux essences, Ses Attributs aussi ne ressemblent pas à ceux des créatures, car les attributs de ces derniers n'échappent pas aux accidents et aux motivations, alors que Dieu – Exalté soit-Il ! – transcende tout cela. Bien plus, Il ne cesse d'être avec Ses Attributs et Ses Noms [depuis l'éternité sans début à l'éternité sans fin].

Cela est prouvé et confirmé par Sa parole : « ***Il n'y a aucune chose qui soit à Sa ressemblance*** »<sup>4</sup>.

Par Dieu ! Combien est excellente cette parole des grands savants et des connaisseurs parmi ceux qui ont réalisé la Vérité : « le *Tawhîd*, c'est affirmer une Essence qui ne ressemble pas aux essences et qui n'est pas privée d'Attributs ! » Al-Wâsiṭî a clarifié davantage ce point en disant : « Son Essence ne ressemble à aucune essence, Son Nom à aucun nom, Son Œuvre à aucune œuvre, et Son Attribut à aucun attribut, sauf sous le rapport de la correspondance des termes. En effet, l'Essence éternelle est trop éminente pour avoir une qualité contingente, de même qu'il est impossible que l'essence contingente soit dotée d'un Attribut éternel.

Voilà la doctrine des gens de la Vérité, de la Tradition et de la Communauté, que Dieu soit satisfait d'eux ! »<sup>1</sup>.

L'Imâm Abû al-Qâsim al-Qushayrî a commenté ces paroles [d'al-Wâsiṭî] en disant : « Cette définition renferme toute la matière du *Tawhîd*. En effet, comment Son Essence ressemblerait-Elle aux essences des créatures, alors qu'Elle est indépendante de tout de par Son existence ? Et comment Son Œuvre ressemblerait-Elle aux œuvres des créatures, alors qu'elle n'est accomplie ni pour attirer un quelconque avantage, ni pour repousser une imperfection ? Elle n'est pas non plus accomplie par pensée ou désir, et ne se manifeste pas par une cause ou par une entreprise quelconque, alors que l'œuvre des créatures est toujours déterminée par l'un de ces aspects ! »

Un de nos maîtres a dit [à ses disciples] : « Tout ce que vous imaginez avec votre imagination, et tout ce que vous percevez avec vos esprits est aussi contingent que vous ».

L'Imâm Abû al-Ma'âlî al-Juwaynî a dit : « Celui dont la pensée le conduit à placer sa confiance en un existant [plutôt qu'en Dieu] est un anthropomorphiste (*mushabbih*) ; et celui qui la place dans la négation pure, est un négateur [de l'Existence de Dieu]. En revanche, quand il affirme l'existence d'un Être dont il reconnaît son incapacité à en percevoir la réalité, alors c'est un véritable *muwahhid*<sup>2</sup> ».

Quelle merveilleuse sagesse contenue dans ces propos de Dhû al-Nûn al-Misri<sup>3</sup> ! « La réalité du *Tawhîd* consiste à savoir que le Pouvoir que Dieu – Exalté soit-Il ! – exerce sur les choses est [direct et] sans moyens, et que Sa création de ces choses se fait sans [aucun concours ni] mélange. La cause de toute chose est Son Œuvre, et il n'y a aucune cause à Son Œuvre. Et Dieu est différent de tout ce que tu te représentes de Lui ».

Il s'agit de propos surprenants et précieux qui émanent de la parfaite réalisation de la Vérité par leur auteur.

Le premier point examiné ici est l'explication de Sa Parole : « **Il n'y a aucune chose qui soit à Sa ressemblance** »<sup>1</sup> ; le deuxième,

l'explication de Sa Parole : « **Lui n'est pas interrogé sur ce qu'il fait, mais eux sont interrogés** »<sup>2</sup> ; le troisième, l'explication de Sa Parole : « **Notre seule Parole, lorsque Nous voulons une chose, consiste à lui dire : "Sois !" Et elle est** »<sup>3</sup>.

Que Dieu nous affermisse, toi et moi, dans notre *Tawhîd*, dans notre conviction de Sa transcendance ! Qu'Il nous protège, par Sa Grâce et Sa Miséricorde, de l'égarément et de l'erreur qui conduisent à la négation et à l'anthropomorphisme !

---

1. Coran, 56, 27.

2. Coran, 56, 41.

3. Coran, 56, 8.

4. Coran, 56, 9.

5. Coran, 56, 10.

6. Coran, 49, 13.

7. Coran, 33, 33.

8. Tirmidhî, al-Manâqib, 1.

1. Ibid. ; Muslim, al-Fadâ'il, 1.

2. Tirmidhî, al-Manâqib, 1.

3. Ibid.

4. Burâq : la monture sur laquelle le Prophète ﷺ fit le Voyage Nocturne vers son Seigneur.

1. Muslim, al-Masâjid, 3, 5-8 ; Bukhârî, al-Tayammum, 1.

2. 'Uqba b. 'Amir (m. 58 H) : Compagnon du Prophète ﷺ. Il fut gouverneur d'Égypte en 44 H, et en fut exilé trois ans plus tard en 47 H. Il fait partie de ceux qui ont eu l'honneur de rassembler le saint Coran.

3. Bukhârî, al-Janâ'iz, 72 ; Muslim, al-Fadâ'il, 30-31.

1. Ahmad, IV, 127-128.

2. Coran, 21, 29.

3. Coran, 48, 1-2.

4. Coran, 14, 4.

5. Coran, 34, 28.

6. Shaddâd b. Aws (m. 58 H) : l'un des plus grands Compagnons du Prophète ﷺ. Abû al-Dardâ' a dit : « Chaque Communauté a un savant juriste ; celui de cette Communauté est Shaddâd b. Aws ».

7. Coran, 2, 129.

1. Coran, 2, 37.

1. 'Abd al-Bâqî b. Qâni' al-Qâdî (m. 351 H) : traditionniste et auteur du Mu'jam al-sahâba.
2. Coran, 18, 82.
1. Coran, 33, 53.
2. Coran, 17, 1.
1. Coran, 53, 1-18.
2. Thâbit b. Aslam al-Banânî (m. vers 120 H) : illustre Imâm et traditionniste.
1. Coran, 19, 57.
1. Muslim, al-Îmân, 259.
2. Ibid., 263 ; Bukhârî, al-Salât, 1, et al-Hajj, 76.
1. Bukhârî, al-Salât, 1; al-Anbiyâ', 5 ; Muslim, al-Îmân, 263.
1. Coran, 53, 16.
2. Coran, 53, 16.
1. La seconde du Coran.
2. Cette ultime phrase peut aussi être traduite par : « J'ai fait de toi celui qui initie et celui qui achève (*fâtihan khâtiman*) ».
3. Coran, 53, 11-12.
1. Coran, 83, 15.
1. Coran, 12, 82.
2. Coran, 42, 51.
3. Hasan al-Basrî (m. 110 H) : un des plus importants Imâms, savants et ascètes de l'islam.
4. Muhammad Ibn Ishâq (m. 151 H) : l'auteur de la première biographie (*sîra*) du Prophète, intitulée « *sîrat rasûlu Allâh* ». Celle-ci nous est parvenue sous la forme de la version remaniée par Ibn Hishâm
5. Coran, 17, 60.
1. Coran, 17, 1.
1. Coran, 53, 17.
2. Déjà mentionné.
3. Umm Hânî': cousine paternelle du Prophète ﷺ et sœur de 'Alî ﷺ. Il y a divergence sur son prénom : Hind, Fâtima ou Fâkhita.
1. Coran, 17, 60.
2. Coran, 17, 1.
1. Coran, 17, 60.
2. Al-Hudaybiyya : Il s'agit d'un lieu près de La Mecque. Ce nom a également été donné à la trêve conclue en l'an 6 de l'Hégire entre le Prophète et les Qurayshites. Trêve appelée : le « Traité de paix d'al-Hudaybiyya » (sulh al-Hudaybiyya).

3. Allusion à la Tradition rapportée par Bukhârî : « Mes deux yeux s’endorment, mais mon cœur ne dort pas » (cf. al-Tahajjud, 16, et Muslim, al-Musâfirîn, 125).

4. Les maîtres soufis.

1. Espace entre la station d’Abraham et la porte de la Mosquée de La Mecque.

1. Coran, 53, 10.

2. Coran, 53, 17.

1. Coran, 6, 103.

2. Coran, 53, 11-13.

1. Muslim, al-Îmân, 291.

2. Mâlik b. Yukhâmîr (m. 69 H) : certains le comptent parmi les Compagnons.

3. C’est-à-dire : quel est le sujet sur lequel les Anges divergent ?

4. Coran, 94, 1.

5. Abû al-Hasan ‘Alî b. Ismâ’îl al-Ash‘arî (m. 324 H) : théologien et fondateur de l’école théologique ash‘arite.

1. Le verset entier est le suivant : « Lorsque Moïse vint à Notre rencontre et que son Seigneur lui parla, il dit : “Mon Seigneur ! Montre-toi à moi pour que je Te contemple !” Le Seigneur dit : “Tu ne Me verras pas, mais regarde vers la Montagne ; si elle demeure à sa place, tu Me verras enfin”. Mais lorsque son Seigneur Se manifesta à la Montagne, Il la réduisit en poussière et Moïse tomba foudroyé. Lorsqu’il revint à lui, il s’écria : “Gloire à Toi ! Me voici revenu à Toi et je suis le premier des croyants !” » (Coran, 7, 143).

1. Ibid.

2. Ibid.

1. Ibid.

2. Coran, 53, 11-13.

1. Coran, 53, 8.

2. Coran, 53, 10.

3. Coran, 53, 8.

1. Coran, 42, 51.

2. Tradition mentionnée plus haut.

3. L’auteur fait allusion ici au verset : « Dieu a parlé à Moïse de vive voix (taklîm) » (Coran, 4, 164).

1. Coran, 53, 8-9.

1. La Tradition complète est la suivante : « Notre Seigneur – Béni et Exalté ! – descend toutes les nuits au premier ciel durant le dernier tiers de la nuit. Il dit alors : “Qui M’invoque afin que Je l’exauce, qui Me demande afin que Je lui donne, qui se repent afin que J’agrée son repentir ?” » (Bukhârî et Muslim).

2. Muslim, 2687.

1. Tirmidhî, al-Manâqib, 1; Ibn Mâja, al-Zuhd, 37.
1. Muslim, al-Îmân, 330-331.
2. Bukhârî, al-Anbiyâ', 48 ; Muslim, al-Fadâ'il, 143-144.
3. Coran, 40, 16.
4. Muslim, al-Îmân, 333.
1. Bukhârî, al-Riqâq, 53 ; Muslim, al-Fadâ'il, 27.
2. Ville méditerranéenne de Syrie.
3. Muslim, al-Fadâ'il, 37.
4. Bukhârî, Manâqib al-Ansâr, 453 ; Fadâ'il al-sahâba, 3-5 ; Muslim, al-Masâjid, 28.
1. Le terme "asab" signifie en hébreu antique : toi, tu.
1. Coran, 5, 18.
2. Coran, 64, 14.
1. Usâma b. Zayd b. Hâritha, le fils d'Umm Ayman, la nourrice de l'Envoyé de Dieu ﷺ. Il était surnommé l'« amour de l'Envoyé de Dieu » (*hubb rasûlu Allâh*).
2. Bukhârî, al-Riqâq, 38.
1. Coran, 3, 31.
2. Coran, 3, 32.
3. Selon Ibn 'Abbâs, Dieu a révélé ce verset après que les juifs eurent dit : « Nous sommes les enfants de Dieu et Ses bien-aimés ».
4. Coran, 6, 75.
5. Coran, 53, 9.
6. Coran, 26, 82.
7. Coran, 48, 2.
8. Coran, 26, 87.
9. Coran, 66, 8.
1. Coran, 39, 38.
2. Coran, 8, 64.
3. Coran, 26, 84.
4. Coran, 94, 4.
5. Coran, 14, 35.
6. Coran, 33, 33
7. Coran, 17, 84.
8. Coran, 17, 79.
1. Ahmad, 2, 444, 478.
2. Ibid., 3, 456.
3. Tirmidhî, al-Qiyâma, 13.
4. Ahmad, 2, 307.

5. Ramlâ bint Abû Sufyân : l'épouse du Prophète ﷺ.

1. Il s'agit de la version rapportée par Mujâhid : « Dieu le fera asseoir à côté de lui sur le Trône ».

2. Bukhârî, al-Tawhîd, 19, 24 ; Muslim, al-Îmân, 322.

3. Coran, 17, 3.

1. Le Pont suspendu au-dessus de l'Enfer.

2. Bukhârî, al-Adhân, 129.

1. Tirmidhî, 3602.

1. Muslim, al-Salât, 11; Abû Dâwud, al-Salât, 36 ; Tirmidhî, al-Manâqib, 1.

2. Durant son Voyage nocturne et son Ascension.

1. Coran, 93, 5.

2. Bukhârî, al-Anbiyâ', 24 ; Muslim, al-Fadâ'il, 166.

1. Bukhârî, al-Anbiyâ', 35 ; Muslim, al-Fadâ'il, 159.

2. Bukhârî, al-Anbiyâ', 31 ; Muslim, al-Fadâ'il, 160.

3. Coran, 37, 147-148.

4. Coran, 21, 87.

5. En effet, dans le Livre saint, Dieu a dit à propos de Jonas : « Son Seigneur l'a élu et Il l'a placé parmi les justes » (Coran, 68, 50).

1. Dieu a dit : « Et toi, sois patient, comme ont été patients les Envoyés qui étaient doués d'une ferme résolution » (Coran, 46, 35).

2. Dieu a dit à propos d'Idrîs (Énoch) : « et Nous l'élevâmes à une station sublime » (Coran, 19, 57).

3. Dieu a dit à propos de Jean : « Et Nous lui donnâmes la Sagesse dès sa prime enfance » (Coran, 19, 12).

4. Dieu a dit : « Nous avons donné les Psaumes à David » (Coran, 17, 55).

5. Dieu a dit : « Nous avons donné à Jésus, fils de Marie, des preuves évidentes » (Coran, 2, 87) ; et : « Moïse est venu à vous avec des preuves évidentes » (Coran, 2, 92).

6. Dieu a dit : « Dieu a parlé à Moïse dans un langage clair » (Coran, 4, 64).

7. Dieu a dit : « Parmi les Envoyés, il en est que Nous avons favorisés plus que d'autres. Il en est à qui Dieu a parlé, et Dieu en a élevé plusieurs à des degrés supérieurs » (Coran, 2, 253).

8. Coran, 17, 55.

9. Coran, 2, 253.

1. Celui qui efface.

2. Celui qui vient à la suite [des Prophètes]. Pour Muslim, al-Âqib est celui après lequel il n'y aura plus de Prophète.

3. Bukhârî, al-Manâqib, 17 ; Mâlik, Asmâ' al-nabî, 1 ; Tirmidhî, al-Adab, 67.

4. Le nom Muhammad a été cité quatre fois dans le Coran : 3, 144 ; 33, 40 ; 47, 2 ; 48, 29.

5. Le nom Ahmad a été cité une seule fois dans le Coran : 61, 6.

1. Coran, 9, 33.

2. Coran, 33, 40.

3. Muslil, al-Fadâ'il, 124-125 ; Tirmidhî, al-Adab, 67.

4. Coran, 2, 143.

5. Coran, 10, 2. Commentant ce verset, al-Tustarî a dit : « ils y trouveront la Miséricorde que Dieu a placée en Muhammad ﷺ ».

1. Coran, 21, 107.

2. Coran, 9, 128.

3. Coran, 90, 17.

1. Tirmidhî, al-Birr, 16 ; Abû Dâwud, al-Adab, 58.

2. C'était le nom de Qutham Ibn 'Abbâs, l'oncle du Prophète ﷺ.

1. Pour certains commentateurs, par « yumn » (droite), il faut aussi comprendre les gens du Yémen, du fait qu'ils furent les premiers à entrer en Islam.

1. À propos d'Isaac, Dieu a dit : « Nous t'annonçons la bonne nouvelle d'un garçon très savant » (Coran, 15, 53).

2. À propos d'Ismaël, Dieu a dit : « Nous lui annonçâmes comme une bonne nouvelle la naissance d'un garçon de caractère doux » (Coran, 37, 101).

3. Dieu a dit : « Abraham était charitable et doux » (Coran, 11, 75).

4. Dieu a dit à propos de Noé : « Il était un serviteur reconnaissant » (Coran, 17, 3).

5. Dieu a dit de Jean : « il était bon envers ses père et mère » (Coran, 19, 14) ; et de Jésus : « et la bonté envers ma mère » (Coran, 19, 32).

6. Dieu a dit de Moïse « Avant eux, Nous avons éprouvé le peuple de Pharaon à qui fut envoyé un noble Messenger » (Coran, 44, 17), et : « Tu ne saurais mieux engager pour te servir que cet homme fort et digne de confiance » (Coran, 28, 26).

7. Dans le Coran, Joseph a dit : « j'en serai le gardien, celui qui sait » (Coran, 12, 55).

8. Dieu a dit de Job : « Certes, Nous l'avons trouvé patient ! » (Coran, 38, 44).

9. Dieu a dit : « Mentionne aussi Ismaël dans le Livre ; il était fidèle dans sa promesse » (Coran, 19, 54).

10. La mention des Noms divins et le souvenir de Dieu.

1. Hasân b. Thâbit (m. 54 H) : le poète et Compagnon de l'Envoyé de Dieu ﷺ.

2. En fait, ce vers est d'Abû Tâlib. Hassân l'a intégré à sa poésie.

3. Coran, 9, 128.

4. Coran, 43, 29.
5. Coran, 15, 89.
6. Coran, 10, 108.
7. Coran, 6, 5.
1. Coran, 16, 44.
2. Coran, 5, 15.
3. Coran, 33, 46.
4. Coran, 48, 8.
5. Coran, 2, 143.
6. Coran, 69, 40.
1. Coran, 68, 4.
2. Coran, 50, 45.
3. Coran, 25, 59.
1. Coran, 8, 19.
2. « Nous avons ensuite donné le Livre en héritage à ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui se font tort à eux-mêmes ; il en est parmi eux qui se tiennent sur une voie moyenne ; et il en est parmi eux qui, avec la permission de Dieu, devancent les autres par leurs bonnes œuvres : telle est la grâce insigne, les Jardins d'Éden où ils pénétreront parés de bracelets d'or et de perles, et vêtus d'habits de soie. Ils diront : "Louange à Dieu qui a écarté de nous la tristesse ! Certes, notre Seigneur est Celui qui pardonne, le Reconnaisseur" » (Coran, 35, 32-34).
3. Coran, 17, 3.
4. Bukhârî, 1130 ; Muslim, 2819.
5. Coran, 14, 7.
1. « Dis : "Oui, mon Seigneur projette la Vérité [sur Ses Envoyés] ; Lui qui est le parfait connaisseur ('allâm) des mystères" » (Coran, 34, 48).
2. Coran, 9, 94.
3. Coran, 4, 113.
4. Coran, 2, 151.
5. Coran, 33, 7.
6. Bukhârî, al-Wudû, 68 ; Muslim, al-Jumu'a, 19-21.
7. Déjà mentionné.
8. Coran, 51, 58.
9. Coran, 81, 19-20.
1. Déjà cité.
2. Coran, 5, 55.
3. Chez L'Imâm Ahmad : « Je suis l'appui de celui qui n'en a pas » (4, 133).

4. Coran, 33, 6.
5. Tirmidhî, al-Manâqib, 19 ; Ibn Mâja, al-Muqaddima, 11 ; Ahmad, 1, 84.
6. Coran, 7, 199.
7. Coran, 5, 13.
8. Pour les exégètes classiques, la Parole : « khudh al-‘afw », que nous avons traduit ici par : « Tiens-toi à l’indulgence », signifie : « prends l’argent qui te reste après avoir dépensé pour tes enfants, et distribue-le ».
9. Coran, 10, 25.
1. Coran, 42, 52.
2. Coran, 33, 46.
3. Coran, 28, 56.
4. Coran, 59, 23.
5. Il a dit : « Quiconque fait le bien le fait pour lui-même, et quiconque fait le mal le fait contre lui-même. Ton Seigneur n’est pas un tyran envers Ses serviteurs » (Coran, 41, 46).
6. Coran, 81, 21.
1. ‘Abd al-Karîm b. Hawâzan al-Nîshâbûrî al-Qushayrî (m. 365 H) : le grand savant du Khorasan.
2. Coran, 9, 61.
3. Muslim, Fadâ’il al-sahâba, 207.
4. Dieu a dit à propos de Moïse : « lorsque son Seigneur l’appela dans la Vallée sainte de Tuwâ » (Coran, 79, 16).
5. Coran, 48, 2.
6. Coran, 2, 129.
7. Coran, 2, 257.
8. Coran, 63, 8.
1. Coran, 9, 21.
2. Coran, 3, 39.
3. Coran, 3, 45.
4. Coran, 42, 11.
1. Ce passage est mentionné intégralement par al-Qurtubî (m. 671 H) dans son Commentaire coranique (cf. Al-Jâmi‘ li-ahkâm al-Qur’ân, commentaire du verset 42, 11).
2. *Muwahhid* : celui qui atteste de l’Unicité de Dieu.
3. Thawbân b. Ibrâhîm al-Ikhmîmî (m. 245 H) : le grand saint, ascète et dévot égyptien.
1. Coran, 42, 11.
2. Coran, 21, 23.

3. Coran, 16, 40.

## **QUATRIÈME CHAPITRE**

**Des Miracles et des prodiges que Dieu lui a accordé  
d'accomplir**

Il est clair, pour celui qui réfléchit, que nous n'avons pas écrit ce livre pour celui qui nie la prophétie du Prophète ﷺ, ni pour celui qui conteste ses miracles.

Aussi, avons-nous besoin d'apporter des preuves sur ces miracles, et affirmer leur existence pour faire écarter et taire toute contestation.

Nous mentionnerons donc les conditions des miracles, le défi qu'ils comportent, ainsi que leur définition, et réfuterons et repousserons les propos de ceux qui nient l'abrogation successive des Lois révélées.

Nous avons composé ce livre pour les membres de la Communauté traditionnelle (*al-milla*) [du Prophète ﷺ] qui répondent à son appel et reconnaissent sa prophétie, de sorte à confirmer leur amour pour lui, augmenter leurs œuvres, et « ***afin que leur foi grandisse toujours davantage*** »<sup>1</sup>.

Notre intention est de mentionner dans ce chapitre ses plus grands miracles et ses faits les plus célèbres, de manière à montrer l'immense rang qu'il occupe auprès de son Seigneur.

Nous y mentionnerons les traditions les plus authentiques et les plus sûres sur la question, auxquelles s'ajouteront les miracles mentionnés dans les œuvres les plus célèbres des grands Imâms

Si le lecteur honnête réfléchit sur ce que nous avons évoqué de la beauté des choses rapportées sur lui, de sa conduite parfaite, l'excellence de sa science, la supériorité de son esprit, sa douceur, ses propos véridiques, et toutes ses autres qualités, il ne pourra alors qu'admettre l'authenticité de sa prophétie et de son appel. Ceci a suffi à nombre d'individus pour entrer en Islam et croire au Prophète ﷺ.

D'après Tirmidhî, Ibn Qâni' et d'autres, 'Abd Allâh b. Salâm a dit : « Lorsque l'Envoyé de Dieu ﷺ vint à Médine, j'allai le voir. Dès que je vis son visage, je sus aussitôt que ce n'était pas le visage d'un menteur ».

Abû Rimtha al-Taymî a dit : « Je suis allé voir le Prophète ﷺ en compagnie de mon fils. Dès que le vis, je me suis dit : c'est le Prophète de Dieu ».

Muslim et d'autres rapportent que lorsque Dimâd<sup>2</sup> alla voir le Prophète ﷺ en compagnie, l'Envoyé de Dieu ﷺ lui dit : « *Louange à Dieu ! Nous Le louons et implorons Son aide. Celui que Dieu guide ne peut s'égarer, et celui qu'Il égare ne peut être guidé. Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu, l'Unique, Celui qui n'a pas d'associé, et que Muhammad est Son serviteur et Son Envoyé !* »

Dimâd lui dit : « Répète-moi tes paroles, car elles ont atteint le fond de la mer. Donne-moi ta main pour que je te prête allégeance ».

Jâmi' b. Shaddâd a dit : Il y avait parmi nous un homme nommé Iâriq, qui avait vu le Prophète ﷺ à Médine. [Il nous rapporta le récit suivant :] Le Prophète nous demanda : « *Avez-vous quelque chose à vendre ?* » Nous répondîmes : « Nous avons ce chameau ». Il nous en demanda le prix, et nous lui dîmes : « [Nous te le vendons] pour telle quantité de dattes ». Il saisit alors la bride du chameau et s'en alla à Médine. Nous nous sommes alors dit que nous avions vendu un chameau à un homme dont nous ignorions l'identité !

Une femme qui était présente à la transaction, et qui se trouvait dans sa litière, nous dit : « Je me porte garante pour le prix du chameau. J'ai vu le visage de cet homme, il brillait autant que la pleine lune qui ne vous trahit pas ».

Le lendemain matin, un homme vint avec les dattes et dit : « Je viens de la part de l'Envoyé de Dieu. Il vous ordonne de manger de ces dattes et de prendre la quantité qui vous convient ». C'est ce que nous fîmes.

Dans le récit d'al-Julandî<sup>1</sup>, le roi d'Oman, il est rapporté que lorsqu'on l'informa que l'Envoyé de Dieu ﷺ l'appelait à entrer en Islam, Julandî répondit : « Par Dieu ! Ce dont je suis certain, c'est que ce Prophète illettré recommande le bien. Il est le premier à le faire, et lorsqu'il interdit une chose, il est le premier à y renoncer.

De plus, lorsqu'il triomphe, il n'en tire pas fierté, et lorsqu'il est défait, il n'est pas affligé. Il se hâte à respecter ses engagements et

à honorer sa parole. Aussi, j'atteste que c'est un Prophète ».

Naftawayh<sup>2</sup> a dit à propos de la Parole divine : « **...dont l'huile pourrait presque éclairer sans que le feu la touche** »<sup>3</sup> : ceci est une parabole que Dieu – Exalté soit-Il ! – propose à Son Prophète ﷺ. [Dieu veut dire ici] : le simple fait de le voir témoigne de sa prophétie, même si on ne l'entend pas réciter le Coran.

Comme l'a si bien dit Ibn Rawâha<sup>4</sup> :

*Même en absence de versets éclatants,*

*La vue [de son visage] suffirait à t'apporter l'information.*

Il est temps de passer à présent à l'évocation de la prophétie, de la Révélation et [de la mission] de Messenger, et de mentionner aussi l'aspect miraculeux du miracle du Coran, et ce qu'il renferme comme critère décisif et preuves.

## Section 1

### De la Prophétie (*al-nubuwwa*) et de la Mission d'Envoyé (*al-risâla*)

Sache que Dieu – que Son Nom soit magnifié ! – est capable de créer la Connaissance dans le cœur de Ses serviteurs, de même que la Science de Son Essence, de Ses Noms, de Ses Attributs et de Ses Commandements, et tout ceci sans préalable ni intermédiaire, s'Il le veut ! Voilà ce qui est rapporté en ce qui concerne Sa manière d'agir avec certains Prophètes, et ceci a été confirmé par des exégètes lors de leur interprétation de cette Parole divine : « ***Il n'a pas été donné à un mortel que Dieu lui parle, si ce n'est par inspiration*** »<sup>1</sup>. Tout comme il est permis qu'Il fasse parvenir tout cela par le biais d'un intermédiaire qui transmet Sa Parole. Cet intermédiaire peut ne pas être humain, comme c'est le cas des Anges avec les Prophètes, ou être humain, comme le cas des Prophètes envoyés à leur Communauté. Ceci n'est pas inconcevable. Et s'il en est ainsi, et que cela n'est pas impossible, et que les Messagers sont venus avec des miracles (*mu'jizât*) qui confirment la véracité de leur mission, il est donc nécessaire de croire à tout ce qu'ils ont apporté, car le miracle accompagné du défi (*al-tahaddî*) du Prophète – que la Paix soit sur lui ! – concerné équivaut à cet Ordre divin : « Mon serviteur dit vrai ! Obéissez-lui et suivez-le ! »

Aussi, Dieu témoigne de la sincérité des paroles du Prophète en question, et cela suffit !

S'étendre sur cette question exigerait trop de temps, or ce n'est pas le but de ce livre. Quiconque veut approfondir cette question peut consulter les œuvres de nos maîtres, que Dieu leur fasse miséricorde !

Le terme « *nubuwwa* », avec le « *hamza* », découle de la racine verbale « *naba'* » qui signifie : informer et rapporter. Autrement dit, celui que Dieu – Exalté soit-Il ! – a informé de Ses mystères et qu'Il était Son Prophète ; et qui, de ce fait, est un « Prophète qui informe

» (*nabiyyun munabba'*) ; il en est de même chez celui qui informe de ce dont Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a chargé en l'envoyant, et des mystères que Dieu lui a montrés. [Selon d'autres linguistes], le terme *nubuwwa*, sans le « *hamza* », découle de « *nabwa* », qui signifie : ce qui s'élève de la terre, indiquant ainsi que le Prophète détient un haut rang et une position élevée auprès de son Seigneur. Ces deux termes s'adaptent au Prophète.

Quant au terme « *rasûl* », il s'agit de celui qui est envoyé (*mursal*). Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a envoyé pour transmettre [Son Message] aux destinataires. Ce terme découle aussi de « *irsâl* », qui signifie : succession (*tatâbu'*), comme dans cette phrase : « les gens sont venus par vagues successives (*arsâlan*) ». Aussi, linguistiquement, c'est comme si la racine verbale « *r-s-l* » imposait la répétition de la transmission (*al-tablîgh*), ou imposait à la Communauté de suivre [le Messenger].

Les savants divergent sur la signification exacte des termes « Prophète » et « Messenger ». Certains ont dit qu'ils sont synonymes et d'origine commune, à savoir le « *inbâ'* », le fait d'informer et d'instruire. Ceux qui sont de cet avis s'appuient sur le verset suivant : « **Nous n'avons envoyé avant toi aucun Envoyé ou Prophète [sans que le Démon interfère avec ce qu'il désire transmettre]** »<sup>1</sup>, et affirment que Dieu les a envoyés tous les deux. Ils considèrent qu'un Prophète ne peut être qu'un Envoyé, et qu'un Envoyé ne peut qu'être Prophète.

On a dit aussi : ils sont différents en un aspect. Mais ils sont pareils du point de vue de la fonction prophétique, du fait que tous deux sont informés des mystères divins, et informent [leur Communauté] des particularités que comporte cette fonction, de son élévation et de son obtention.

Ils ont différé sur le fait que l'Envoyé convoie un Message, à savoir l'ordre d'avertir (*indhâr*) et d'instruire.

Ces derniers s'appuient sur le même verset, en disant que si [l'Envoyé et le Prophète] étaient pareils, leur mention [dans ce verset] n'aurait alors été qu'une répétition. Ils ont donc interprété ce verset de la manière suivante en disant : Nous n'avons envoyé avant

toi aucun Envoyé à une Communauté, ou un Prophète qui ne soit envoyé à personne.

D'autres savants ont prétendu que le « *rasûl* » est celui qui apporte une nouvelle Loi (*shar' muftada'*), alors que celui qui n'en apporte pas est un Prophète, et non un Envoyé, et ce, même s'il est chargé d'informer et d'avertir son peuple.

Toutefois, la majorité des savants concorde sur ce point : tout Envoyé est aussi Prophète, alors que tout Prophète n'est pas nécessairement un Envoyé.

Le premier des Envoyés est Adam – que la Paix soit sur lui ! – , et le dernier est Muhammad ﷺ.

Dans la Tradition rapportée par Abû Dharr t, l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Le nombre des Prophètes est 124 000, et 313 d'entre eux sont des Envoyés. Le premier d'entre eux est Adam* ».

Tu as compris à présent ce que signifient la « prophétie » et la « fonction de Messager ». Ces deux particularités ne sont pas essentielles aux Prophètes, ni ne sont des qualités de leur essence, contrairement à ce que croient les *karrâmiyya*<sup>1</sup>.

Quant au terme « révélation » (*wahy*), son origine est la « hâte » (*al-isrâ'*). Dès lors que le Prophète recevait ce qui lui venait de son Seigneur avec hâte, on donna [à ce qu'il recevait] le nom de : « *wahy* ». Les différentes formes d'inspiration (*ilhâmât*) ont aussi été appelées « *wahy* » pour leur ressemblance avec la révélation du Prophète ﷺ.

L'écriture (*al-khatt*) aussi a été appelée « *wahy* » en raison de la rapidité de la main du scribe. On dit aussi le « *wahy* » des sourcils ou du regard, pour indiquer la rapidité de leur allusion et de leur indication.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « *[Zacharie sortit alors du sanctuaire et rejoignit les siens], à qui il fit allusion (fa-awhâ) qu'ils devaient glorifier le Seigneur matin et soir* »<sup>2</sup>, c'est-à-dire qu'il leur fit un signe (*awma'a*) ou un geste symbolique et implicite. On a dit aussi qu'il leur avait écrit.

On dit aussi : « *al-wahâ al-wahâ !* », qui signifie : « vite, vite ! »

On a également dit que l'origine de « *wahy* » est le « secret » (*al-sirr*) et « l'action de cacher » (*al-ikhfâ'*) ; voilà pourquoi on a donné à l'inspiration le nom de « *wahy* ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Les démons inspirent à leurs suppôts d'entrer en discussion avec vous*** »<sup>3</sup>, c'est-à-dire qu'ils susurrent le mal dans la poitrine des hommes.

Il a dit aussi : « ***Nous avons révélé à la mère de Moïse...*** »<sup>4</sup>, c'est-à-dire : Nous avons projeté dans son cœur.

On a dit la même chose à propos de cette Parole divine : « ***Il n'a pas été donné à un mortel que Dieu lui parle, si ce n'est par inspiration*** »<sup>5</sup>, c'est-à-dire ce qu'il projette dans le cœur sans intermédiaire.

## Section 2

### Les miracles

Sache que la signification de ce qu'ont accompli les Prophètes, et que nous appelons miracles (*mu'jizât*), est ce que les créatures sont incapables de faire.

Il y a deux types de miracles.

Le premier est celui qui relève du pouvoir des hommes, mais qu'ils sont incapables d'accomplir. Leur impuissance constitue un Acte de Dieu qui confirme l'authenticité et la sincérité de Son Prophète. Comme le fait qu'ils ne sont pas capables de se souhaiter la mort, ou de produire un texte semblable au Coran.

Le second type est hors de portée des hommes. Ils n'ont pas le pouvoir d'accomplir quoi que ce soit de semblable, comme le fait de redonner la vie aux morts, de transformer un bâton en serpent, de faire sortir une chamelle d'un rocher, de faire parler un arbre, de faire jaillir l'eau d'entre ses doigts, ou de fendre la lune. Aucun homme n'en est capable, et seul Dieu peut le faire. Toutefois, cela peut être accompli par un Prophète sous l'Autorité de Dieu, et il défiera ses détracteurs de faire de même pour prouver leur impuissance.

Sache également que les miracles accomplis par notre Prophète ﷺ, que les preuves de sa prophétie, et les indications de sa véracité sont de ces deux genres.

De tous les Envoyés de Dieu – que la Paix soit sur eux ! – , il est celui qui a accompli le plus de miracles, celui qui a apporté les signes les plus remarquables, et celui dont les preuves sont les plus évidentes, comme nous le montrerons.

Ils sont si nombreux qu'on ne peut les recenser.

Le seul Coran compte à lui seul des millions de miracles. Et ceci, parce que le Prophète a défié les hommes d'apporter un seul texte semblable à une sourate du Coran ; mais ils se sont tous révélés incapables de le faire.

Les savants ont dit à propos de la plus courte des sourates du Coran, c'est-à-dire la sourate « *al-Kawthar* »<sup>1</sup>, que chacun de ses versets, chacune de ses paroles et chacune de ses lettres, de par leur nombre et leur valeur, constituent un miracle. Nous examinerons plus loin ce point lorsque nous parlerons des miracles du Livre saint.

Ceci étant dit, les miracles du Prophète ﷺ se divisent en deux catégories :

Une catégorie absolument connue, et qui nous a été transmise de façon ininterrompue, comme le Coran.

Il ne fait aucun doute, et il n'y a aucune divergence sur le fait que le Prophète ﷺ l'a apporté, qu'il est apparu de lui et qu'il s'en est servi comme argument. Celui qui nie ce fait est semblable à celui qui nie l'existence même de Muhammad ﷺ en ce monde.

Les négateurs sont réfutés par l'existence même du [Coran] ; de plus, les choses extraordinaires et miraculeuses qu'il contient sont nécessairement connues.

De même que son aspect miraculeux et inimitable est notoire et admis par la raison, comme nous l'expliquerons.

Un de nos Maîtres a dit : « [De ce qui précède,] il apparaît que le principe général est que des signes [miraculeux] et des faits hors du commun sont apparus de lui, et si l'un d'entre eux n'est pas fixé de manière absolue et catégorique, il n'en reste pas moins qu'ils ont tous été indéniablement réalisés par lui.

Le croyant et l'incroyant ne divergent pas sur le fait qu'il a accompli ces miracles, mais ce que le négateur conteste, c'est qu'ils proviennent de Dieu. Nous avons déjà indiqué qu'ils venaient de Dieu, et que ceci est équivalent à Sa Parole : « **tu as vraiment cru** »<sup>1</sup>. Et on reconnaît qu'ils ont nécessairement été accomplis par le Prophète ﷺ du fait de l'accord évident autour de leur signification, tout comme on ne doute absolument pas de la générosité de Hâtim [al-Tâ'î], du courage de 'Antara [b. Shaddâd]<sup>2</sup> et de la magnanimité d'al-Aḥnaf [b. Qays]<sup>3</sup> ; du fait de la concordance des informations concernant la générosité du premier, le courage du second, et la magnanimité du troisième, même si chaque information n'implique

pas nécessairement la connaissance ni l'authenticité de ce qui est rapporté.

Quant à la deuxième catégorie de miracles, elle n'atteint pas le degré de la nécessité et de la certitude. Elle se divise à son tour en deux.

Il y a certains miracles célèbres, répandus et rapportés par de nombreuses personnes, et qui sont reconnus par les biographes, les chroniqueurs, les traditionnistes et autres spécialistes de la Tradition, comme le miracle du jaillissement de l'eau entre ses doigts et la multiplication de la nourriture.

Il y a aussi des miracles qui ont été rapportés par un ou deux individus. Quelques traditionnistes les rapportent à leur tour, mais ils n'ont pas la même notoriété que ceux de la première catégorie. Mais si on les regroupe avec d'autres du même genre, ils coïncident et sont compatibles avec les autres faits extraordinaires, comme nous l'avons indiqué.

Quant à moi, j'affirme en vérité que nombre de ces miracles attribués au Prophète ﷺ sont absolument connus. Quant à celui concernant la division de la lune, le Coran le confirme et affirme son avènement<sup>1</sup>. Et on ne peut nier une chose sans apporter une preuve. En outre, cet événement est attesté par des traditions authentiques qui se fondent sur plusieurs chaînes de transmission.

Notre position ne doit pas être compromise par une contradiction insensée, peu solide, et il ne faut pas prêter attention aux sottises proférées par quelque innovateur qui voudrait troubler les cœurs des croyants faibles. Au contraire, nous devons rejeter ses arguments et tourner le dos à sa stupidité

Il en est de même des récits sur le jaillissement de l'eau et de la multiplication de la nourriture, qui ont été rapportés par des personnes de confiance, par une foule de gens et par des Compagnons.

Il y a beaucoup de récits transmis par un grand nombre de narrateurs et remontant jusqu'aux témoins directs parmi les Compagnons, comme les suivants, auxquels ils assistèrent : la

bataille du Fossé (*al-khandaq*), l'expédition de Buwât, le Pèlerinage d'al-Hudaybiyya, l'expédition de Tabûk et autres où il y avait une foule de musulmans et des troupes.

Aucun Compagnon n'a jamais contredit ni réfuté ce qui a été rapporté par les narrateurs de traditions. Ils n'ont pas non plus nié ce qu'on a rapporté d'eux. Leur silence confirme donc l'authenticité des faits rapportés. Par ailleurs, les Compagnons étaient trop honnêtes pour garder le silence devant une erreur, ou être complices d'un mensonge ; surtout qu'il n'y avait aucun désir ni aucune crainte qui les en empêchaient.

Si on avait rapporté devant eux quelque chose de contestable ou d'inconnu, ils auraient été les premiers à la réfuter. D'ailleurs, certains d'entre eux ont réfuté certaines choses qu'on leur a rapportées concernant la tradition, la conduite du Prophète ﷺ, et certaines lectures du Coran. Il est connu que certains d'entre eux ont rejeté des traditions rapportées par d'autres Compagnons, les retenant comme erronées ou le fruit de leur imagination. Ce genre de miracles se joint donc à ceux qui ont été retenus absolument certains, ainsi que nous l'avons indiqué.

Les récits sans fondement et erronés finissent par apparaître faibles et obscurs avec le temps auprès des gens et des chercheurs qui les examinent, comme cela a été le cas de certains récits forgés et de rumeurs privées de tout fondement.

En revanche, les traditions rapportées sur notre Prophète par un seul narrateur [qu'on désigne sous le nom de « *ahâd* »] deviennent encore plus évidentes avec le temps. Et ce, malgré la succession de sectes et de groupes, la multiplication des attaques de la part des ennemis dans le but de compromettre leurs fondements et de les affaiblir, et l'effort des athées pour en éteindre leur flamme. Ces traditions se renforcent davantage et sont mieux accueillies [par les musulmans], alors qu'elles deviennent un motif de regret et de désespoir pour ceux qui les contestent.

Il en est ainsi de ce que le Prophète ﷺ a rapporté sur le monde invisible, et de ce qu'il a prédit et qui s'est réalisé, et de tout ce qui est nécessairement connu de tous ses signes.

Ceci est une vérité éclatante que rien ne peut cacher. Nos grands Imâms et Maîtres, à l'instar du *Qâdî* [al-Bâqilânî], d'Abû Bakr [Ibn Furâk], et de bien d'autres – que Dieu leur fasse miséricorde ! Il est possible que les récits célèbres provenant d'une source unique soient dus au fait que le narrateur unique de cette tradition soit de ceux qui se sont occupés rarement de transmettre des traditions, ou qu'il s'intéresse à d'autres sciences. Ce n'est certainement pas une raison pour remettre en cause son authenticité. En effet, celui qui examine les voies de transmission, et étudie les traditions et les biographies, ne doute pas un instant de l'authenticité de ces récits célèbres, comme nous l'avons mentionné.

Il n'est pas impossible que la connaissance des multiples voies de transmission des traditions puisse être acquise par un traditionniste, et pas par un autre.

La plupart des gens savent, par information, que Bagdad existe, que c'est une grande ville, et la demeure de l'imamat et du califat ; certaines personnes en connaissent le nom, mais pas la description. Ainsi, les juristes malékites savent par nécessité, et par transmission de l'enseignement [de l'Imâm Mâlik], que, dans son école, il est fait obligation à celui qui prie tout seul et à l'imâm de réciter la sourate « *al-Fâtiha* » ; qu'il suffit, pour celui qui doit observer le jeûne du mois de Ramadân, d'en formuler l'intention au cours de la première nuit de ce mois [et pas les autres nuits] ; et ce, bien que l'Imâm al-Shâfi' stipule que le jeûneur doit renouveler son intention de jeûner toutes les nuits. Tout comme [les juristes malékites] affirment qu'il suffit de passer ses mains mouillées sur une partie de la tête au cours des ablutions, qu'il faut payer le prix du sang pour celui qu'on tue avec une arme mortelle, qu'il est obligatoire de formuler l'intention durant les ablutions, que la présence du tuteur durant le contrat du mariage est une des conditions de sa validité, alors que l'Imâm Abû Hanîfa n'a pas le même avis sur ces questions.

D'autres juristes n'ont pas étudié la doctrine de leurs propres écoles, n'ont pas rapporté les avis [de leur fondateur éponyme], et ne savent pas ce qu'elle comporte.

Lorsque nous citerons un de ces miracles [rapportés par un seul narrateur], nous reviendrons sur ces questions, si Dieu – Exalté soit-Il ! – le veut !

### **Section 3**

#### **Le caractère inimitable (*i'jâz*) du Coran**

Sache – que Dieu nous accorde le succès, à toi et moi ! – que le glorieux Coran comporte de nombreux aspects inimitables que l'on peut essentiellement récapituler en les quatre suivants.

Le premier aspect : c'est la beauté de sa composition, la cohésion de ses paroles, son éloquence, ses différentes formes de concision, et son incomparable pouvoir de communication qui a complètement renversé les habitudes des Arabes.

Les Arabes étaient les maîtres incontestés en la matière, et les chevaliers de la langue.

Ils reçurent en matière d'éloquence et de sagesse ce qui ne fut concédé à aucun autre peuple ; et ils ont reçu une subtilité de langage (*dharâbat al-lisân*)<sup>1</sup> qu'aucun autre homme n'a reçue. De même qu'ils ont reçu une précision de langage qui enchaînait les cœurs.

Dieu a fait en sorte que tout cela soit inséré dans leur nature et leur tempérament. Aussi, cela est naturel chez eux, et est une de leurs facultés. Ils y recourent spontanément et s'en servent pour affronter les situations les plus sérieuses. Ils composent des proses dans un langage puissant pour injurier, pour se divertir, pour louer, pour calomnier, pour implorer, pour se rapprocher, pour honorer et pour mépriser. Ils l'utilisaient dans leurs formules incantatoires permises, et produisaient des merveilles en parant leurs descriptions d'expressions plus belles que des perles.

Par ce moyen, ils faisaient désespérer les intelligents, adoucissaient les plus durs, dissipait ou attisaient les animosités, encourageaient les lâches, rendaient généreux l'avare, rendaient parfait l'homme qui avaient des défauts, et réduisaient l'éveillé au silence.

Parmi les Arabes, il y a le Bédouin, renommé pour son expression lucide, ses mots décisifs, la clarté de son langage, sa nature pure et ses manières fortes.

Il y a aussi le citoyen, connu pour l'habileté de son éloquence, pour la clarté de ses mots, la concision de ses paroles, son tempérament facile, et son usage de manières splendides dans quelques paroles courtoises.

Ces deux formes de langage comportent une éloquence qui constitue une preuve irréfutable, une puissance implacable, une flèche redoutable et une voie magistrale. Ils ne doutent point que le langage soit soumis à leur bon vouloir, et que l'éloquence leur soit assujettie, car ils en ont appréhendé les arts et en ont découvert les sources.

Ils sont entrés par toutes ses portes et ont élevé des constructions pour atteindre ses sommets. Ils ont su alors exprimer la solennité et l'insignifiance, et ont maîtrisé l'art d'exposer les banalités et l'essentiel, et de parler de ce qui abonde et de ce qui est rare, et ont rivalisé en poésie et en prose.

Rien ne les a autant surpris que l'arrivée d'un noble Envoyé portant un « **Livre précieux que l'erreur ne peut atteindre ; une Révélation d'un Seigneur Sage et Digne de louanges** »<sup>1</sup>. Un Livre « **dont les versets ont été arrêtés** »<sup>2</sup>, dont les paroles sont détaillées, dont l'éloquence a ébloui les esprits, dont la pureté a dépassé toute expression, dont la concision et l'inimitabilité ont tout conquis, dont la vérité et la métaphore ont manifesté leur éclat, dont les versets et les divisions ont renfermé toute rhétorique, et dont la beauté de composition est en parfaite harmonie avec la concision, et les expressions choisies comportent une multitude de sens. Et pourtant, les Arabes étaient les maîtres en ce domaine.

Ils comptaient les orateurs les plus célèbres, le plus grand nombre de poètes, d'auteurs de prose, et avaient la plus grande liberté en matière d'usage de la langue, de mots et d'expressions aussi rares que précieux. Ils les utilisaient dans leur langage de tous les jours et dans cette langue qu'ils échangeaient, et s'affrontaient dans leurs joutes oratoires.

Voilà le peuple que le Prophète ﷺ n'a cessé d'interpeller, de défier et de blâmer publiquement durant plus de vingt ans : « **S'ils disent :**

***“Il l’a inventé !” Réplique : “Apportez donc une sourate semblable à ceci, et appelez qui vous pouvez en dehors de Dieu, si vous êtes véridiques” »<sup>3</sup> ; « Si vous êtes dans le doute au sujet de ce que Nous avons révélé à Notre serviteur, apportez une sourate semblable à ceci ; appelez vos témoins autres que Dieu, si vous êtes véridiques. Si vous ne le faites pas – et vous ne le ferez pas – , redoutez le Feu qui a pour aliment les hommes et les pierres ; il a été préparé pour les mécréants »<sup>4</sup> ; « Dis : “Si les hommes et les Djinns s’unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne produiraient rien de pareil, quand bien même ils se prêteraient main-forte” »<sup>5</sup> ; « Au cas où ils diraient : “Cela, il l’a forgé !” Dis-leur : “Apportez donc dix sourates semblables à ceci, forgées par vous, et implorez qui vous pourrez en dehors de Dieu, si vous êtes véridiques !” »<sup>6</sup>.***

Il est plus facile de plagier que de produire, et il est plus aisé de forger un mensonge. Mais lorsque les mots doivent exprimer des significations véritables, cela devient plus difficile. Voilà pourquoi on dit : untel écrit ce qu’on lui dicte, et untel écrit ce qu’il veut.

Le premier a plus de mérite que le second, et il y a une immense différence entre eux.

L’Envoyé de Dieu ﷺ n’a jamais cessé de les critiquer violemment, de les blâmer vigoureusement, de ridiculiser leurs rêves, de rabaisser leurs obstacles, de détruire leur organisation, de dénigrer leurs divinités et leurs pères, leurs terres, leurs demeures, et leurs biens ont été déclarés permis. Et malgré tout cela, ils n’osèrent pas l’affronter, hésitèrent à l’imiter, et trompèrent leurs propres âmes en recourant aux litiges, aux dénis et aux mensonges.

Ils dirent : « ***Ce n’est que magie apprise des Anciens !*** »<sup>1</sup> ; « ***C’est une magie qui perdure !*** »<sup>2</sup> ; « ***Ceci n’est qu’une imposture qu’il (Muhammad) a forgée*** »<sup>3</sup> ; « ***Ce ne sont là que fables des Anciens !*** »<sup>4</sup>.

Ils ont menti et ont été satisfaits de leur bassesse en disant : « ***Nos cœurs sont des enveloppes bien préservées !*** »<sup>5</sup> ; « ***Ils***

**disent : “Nos cœurs sont fermés à ce vers quoi tu nous appelles ; nos oreilles sont bouchées, et entre nous et toi est tendu un voile. Agis donc et, nous aussi, nous agirons” »<sup>6</sup> ; « Les mécréants disent : “N’écoutez pas ce Coran, mais couvrez-le de vos voix ; peut-être aurez-vous le dessus ?” »<sup>7</sup>.**

Leur prétention, malgré leur incapacité, est illustrée par leurs propos : « [Lorsque Nos versets leur sont récités], **ils disent : “Oui, nous avons entendu ! Si nous le voulions, nous en dirions autant. Ce ne sont là que racontars des Anciens !” »<sup>8</sup>.**

Or Dieu leur a dit : « **Si vous ne le faites pas – et vous ne le ferez pas – , redoutez le Feu »<sup>9</sup>.**

En effet, ils ne l’ont pas fait et en ont été incapables. Et ceux parmi leurs idiots, à l’instar de Musaylama<sup>10</sup>, qui ont tenté de le faire n’ont fait que se ridiculiser, car Dieu les a privés de leur aisance naturelle et de leur éloquence.

Mais il n’a pas échappé aux gens perspicaces parmi eux que ce texte échappait à leur éloquence, et qu’il était d’un autre genre. Voilà pourquoi ils ont tourné le dos. Certains revinrent soumis, et d’autres éprouvés.

C’est pour cette raison que lorsqu’il entendit le Prophète ﷺ réciter le verset suivant : « **Certes, Dieu ordonne l’équité, la bienfaisance et la libéralité envers les proches parents. Il proscrit la turpitude, la transgression et la violence injustifiée. Il vous exhorte pour vous inciter à réfléchir** »<sup>1</sup>, al-Walîd b. al-Mughîra dit : « Par Dieu ! Ces paroles sont aussi douces que le miel et sont d’une grande beauté. Leur fin est aussi généreuse [qu’une fontaine], et leur début fructueux [comme des arbres fruitiers] ! Aucun mortel n’a pu dire ceci ! »

Abû ‘Ubayd rapporte qu’ayant entendu un homme réciter le verset suivant : « **Proclame ce qui t’est ordonné et détourne-toi des associateurs** »<sup>2</sup>, un bédouin tomba prosterné et dit : « Je me suis prosterné devant son éloquence ».

Ayant entendu réciter ce verset : « **Désespérant de le fléchir, ils se retirèrent pour se consulter** »<sup>3</sup>, un autre [bédouin] attesta

qu'aucune créature n'était capable de formuler un tel langage.

On rapporte qu'un jour, alors qu'il dormait dans la mosquée, 'Umar b. al-Khattâb vit à son chevet un homme debout qui prononçait l'attestation de foi. 'Umar l'interrogea, et l'homme l'informa qu'il était un commandant byzantin qui parlait l'arabe et d'autres langues. « Un jour, dit-il, j'ai entendu un prisonnier musulman réciter un verset de votre Livre. Je le méditai et réalisai qu'il ressemblait à ce qui avait été révélé à Jésus fils de Marie sur ce monde et la vie future. Ce verset était le suivant : « **Ceux qui obéissent à Dieu et à Son Envoyé, qui redoutent Dieu et le craignent, ceux-là sont les gagnants !** »<sup>4</sup>.

Al-Aṣma'î rapporte avoir entendu parler une jeune esclave. Il lui dit : « Que Dieu t'emporte ! Ce que tu peux être éloquente ! »

Elle répondit : « Est-ce que cela peut être retenu de l'éloquence après cette Parole de Dieu : **“Nous avons révélé à la mère de Moïse : ‘Allaite-le et, si tu crains pour lui, dépose-le dans le fleuve. Ne crains pas, ni ne t'attriste ; Nous te le rendrons et Nous en ferons un Envoyé’ ”** »<sup>5</sup>. Il a rassemblé dans un seul verset deux ordres, deux interdits, deux informations et deux bonnes nouvelles !

Voilà un exemple de son inimitabilité. Il est unique en lui-même et indépendant de toute chose.

Le fait que le Coran a été apporté par le Prophète ﷺ est connu par nécessité, tout comme le sont le fait qu'il a mis au défi, par le Coran, l'impuissance des Arabes à apporter un texte semblable, et le fait que son éloquence soit connue dans les mondes, conformément aux normes de l'éloquence et aux formes de la rhétorique.

Quant à celui qui ne fait pas partie des gens de l'éloquence, il sait tout cela du fait que ceux qui appartiennent à ce monde ont été incapables de l'affronter, et du fait que les exégètes ont confirmé le caractère inimitable de l'éloquence du Coran.

Si tu médites les versets suivants :

**« C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie »<sup>1</sup> ;**

**« Ah, si tu pouvais voir lorsqu'ils seront terrifiés sans pouvoir s'échapper, et qu'ils seront saisis de tout près »<sup>2</sup> ;**

**« L'action bonne n'est pas semblable à la mauvaise. Repousse celle-ci par une meilleure : tu verras alors celui qu'une inimitié séparait de toi devenir pour toi un ami chaleureux »<sup>3</sup> ;**

**« Il fut dit : "Ô terre, absorbe ton eau ! Ô ciel, dégage-toi !" Les eaux se retirèrent, l'ordre s'accomplit, et le vaisseau se posa sur le [Mont] Jûdî. Il fut dit : "Loin d'ici les iniques !" »<sup>4</sup> ;**

**« Chacun d'entre eux, Nous l'avons saisi à cause de son péché. Il en est, parmi eux, à qui Nous avons envoyé un ouragan. Il en est, parmi eux, que le Cri a saisis. Parmi eux, il en est que Nous avons fait engloutir par la terre, et il en est que Nous avons noyés. Ce n'est pas que Dieu ait voulu leur faire tort, mais ils se sont fait tort à eux-mêmes »<sup>5</sup>.**

Et médite aussi des versets de ce genre, ou plutôt l'ensemble du Coran, tu réaliseras alors la concision des termes, la multitude de leur, significations, l'éclat de leur expression, la beauté de leur composition, et l'harmonie de leurs lettres et de leurs propos.

En dessous de chaque mot, il y a beaucoup de phrases, une multitude de passages et de connaissances qui ont rempli bien des traités, et ce, uniquement à partir du peu qu'on en a saisi, et les épîtres se sont multipliées à partir de ce qu'on a en déduit.

En outre, dans sa manière de rapporter les longs récits et les événements des siècles passés, sujets où habituellement ils ne trouvent plus les mots et manquent d'assurance, le Coran offre des merveilles pour celui qui le médite du fait de la cohésion de son discours, de l'harmonie de sa narration et de l'équilibre de ses formes, comme le récit de Joseph<sup>1</sup>, malgré sa longueur.

Et lorsque ces récits se présentent à nouveau [à un autre endroit du Coran], les expressions varient malgré leurs nombreuses occurrences, si bien qu'on oublierait celles où ont déjà été

mentionnées le récit, et elles rivalisent en beauté avec celles qui leur sont concomitantes. Et sans que cela suscite la moindre répulsion ou aversion pour la répétition [du récit].

## Section 4

### Le style et la composition inimitables du Coran

Le deuxième aspect de l'inimitabilité du Coran réside dans sa composition et dans son style inaccoutumé, qui diffère des styles du langage des Arabes et des modes de composition et d'écriture de prose. Les enchaînements des versets et la répartition de ses mots en diffèrent complètement. Il n'a pas leur pareil, et personne n'a pu produire la moindre chose semblable. Les Arabes en furent abasourdis car ils ne purent découvrir quelque chose de semblable dans leur langue, qu'il s'agisse de prose, de composition rythmée, de rimes, de prosodie ou de poésie.

Lorsque le Prophète ﷺ récita devant lui le Coran, al-Walîd b. al-Mughîra en fut ému. Et quand Abû Jahl alla lui faire des remontrances, al-Walîd lui répondit : « Par Dieu ! Nul d'entre vous ne maîtrise autant que moi la poésie ! [Et en vérité, je vous dis] : Par Dieu ! Ce qu'il récite ne ressemble en rien à tout cela ! »

Et lorsque les Qurayshites se réunirent avant le rassemblement annuel (*al-mawsim*) des tribus à La Mecque, il leur dit : « Les délégations des Arabes vont venir. Ayez donc la même opinion sur lui [le Prophète], de sorte de ne pas vous contredire devant eux ».

Ils répondirent : « Nous dirons que c'est un devin (*kâhin*) ! » Al-Walîd dit : « Par Dieu ! Ce n'est pas un devin. Il ne chuchote pas, ni ne parle en prose rythmée ». Ils dirent : « Nous dirons que c'est un possédé (*majnûn*)<sup>2</sup> ! » Al-Walîd leur dit : « Ce n'est pas un possédé. Il n'a pas été envahi par un Djinn ni ne susurre [des mots insensés] ».

Ils dirent : « Nous dirons que c'est un poète », et Al-Walîd leur dit : « Ce n'est pas un poète ! Nous savons tout de la poésie et connaissons toutes ses techniques et arts. [Je vous le dis à nouveau] : Ce n'est pas un poète ! »

Ils dirent : « Nous dirons que c'est un magicien ». Il dit : « Ce n'est pas un magicien, car il ne crache pas ni ne fait des nœuds ».

Ils dirent alors : « Que doit-on donc dire ? » Il répondit : « Je sais que tout ce que vous direz sera inutile. Le plus vraisemblable, c'est de dire qu'il s'agit d'un magicien, qu'il pratique un art magique qui sépare l'homme de son fils et de son frère, et l'époux de sa femme et de son groupe ».

Les Qurayshites se dispersèrent et allèrent guetter l'arrivée des pèlerins pour les mettre en garde contre le Prophète ﷺ.

Dieu révéla alors ces versets à propos d'al-Walîd : « **Laisse-Moi seul avec celui que J'ai créé à Moi seul, que j'ai pourvu d'une vaste fortune, et de fils pour l'entourer. Pour lui, J'ai tout aplani, et il voudrait davantage. Rien de cela ! Car il s'est obstiné à nier Nos signes ; bientôt, Je lui ferai gravir une montagne de calamités. Il a bien réfléchi et il a décidé. Qu'il périsse donc comme il a décidé ! De vrai, comme il a décidé ! Ensuite, il a regardé, puis il a froncé le sourcil et s'est renfrogné ; puis il a tourné le dos et s'est enflé d'orgueil. Il a dit : "Ce n'est que magie apprise des Anciens !" »<sup>1</sup>.**

Après avoir entendu le Coran, 'Utba b. Rabî'a<sup>2</sup> dit aux gens de son clan : « Ô Gens ! Vous savez que je n'ai rien laissé sans l'apprendre, le lire et le dire. Or, par Dieu ! j'ai entendu bien des paroles, mais jamais de pareilles ! Il ne s'agit ni de poésie, ni de magie, ni de sorcellerie ! »

Al-Nadr b. al-Hârith<sup>3</sup> a dit la même chose.

Dans le récit sur son entrée en Islam, Abû Dharr décrit ainsi son frère Unays : « Par Dieu ! je n'ai jamais entendu un poète plus doué que mon frère Unays. Il s'est mesuré à douze poètes de l'époque antéislamique dont je faisais partie. Puis il alla à La Mecque d'où il me rapporta des nouvelles du Prophète ﷺ. Je lui demandai : "Que disent de lui les gens ?" Il me répondit : "Ils disent que c'est un poète, un devin et un magicien. Or, j'ai déjà entendu les paroles des devins, et ce qu'il dit est totalement différent. J'ai comparé ses paroles aux divers styles de vers, mais cela ne correspond à aucune poésie. Personne ne peut dire après moi qu'il s'agit de poésie. [Je suis convaincu] qu'il est véridique et que ce sont eux les menteurs" »

Les traditions authentiques à ce sujet sont très nombreuses.

L'inimitabilité du Coran porte sur chacun des deux genres : la concision et l'éloquence en elles-mêmes, et le style original et inconnu en lui-même.

Chacun de ces deux genres constitue réellement un aspect inimitable, et les Arabes ont été incapables d'apporter quelque chose de pareil, car chacun de ces deux genres était inaccessible à leur éloquence et à leur langage. C'est ce que soutiennent la plupart des grands Imâms.

Quelqu'un a dit que l'aspect inimitable du Coran consiste en la somme de son éloquence et de son style [et non pas en chacun d'eux], et il a affirmé des choses qui heurtent les oreilles et font fuir les cœurs.

Or, ce que nous avons mentionné est la vérité. Et le fait de savoir tout cela est une nécessité absolue.

Celui qui maîtrise l'art de l'éloquence et qui est rompu aux techniques de cette discipline ne peut ignorer ce que nous venons de dire.

Les grands Imâms sunnites divergent à propos de l'impuissance des Arabes à imiter le Coran.

La plupart disent que ce qui est rassemblé dans la puissance de son éloquence, la clarté de ses termes, la beauté de sa cohésion, de sa concision, et sa composition et son style merveilleux ne peut en aucun cas être accessible à l'homme. Cela relève de l'extraordinaire qui ne peut être atteint par les hommes, comme le pouvoir de ressusciter les morts, de transformer le bâton [en serpent], ou de faire chanter des chants de gloire aux cailloux.

Le Shaykh Abû al-Hasan al-Ash'arî estime que cela peut entrer dans le pouvoir des hommes, et que Dieu peut leur donner le pouvoir de le faire. Mais cela ne peut survenir, car Dieu le leur a défendu et les en a rendus incapables. C'est ce qu'affirment aussi quelques-uns parmi ses disciples.

Ceci dit, selon ces deux approches, l'impuissance des Arabes est réelle.

Le fait de confondre les hommes par ce qui est à leur portée et de les défier de proposer quelque chose de semblable est catégorique. Cela est plus déterminant et plus adéquat pour leur adresser des reproches. En outre, prendre pour argument la venue d'un homme comme eux, qui apporterait quelque chose qui échappe au pouvoir des hommes, est nécessaire et constitue le signe le plus éclatant et la preuve la plus irréfutable [de leur incapacité]. Ils n'ont rien apporté de semblable, mais ont plutôt enduré les expulsions, les tueries, et ont bu à la coupe de la dégradation et de l'humiliation, eux qui pourtant étaient réputés pour leur fierté et leur refus de l'abaissement. Ils n'auraient certainement pas préféré endurer cela s'ils avaient eu les moyens de s'y opposer, et auraient confondu leur adversaire. En effet, ils maîtrisaient l'art de l'expression et étaient connus pour cela ; mais pas un seul d'entre eux n'a renoncé à l'effort, jusqu'à l'épuisement pour éclipser son apparition et éteindre sa lumière, mais en vain. Ils ne surent parvenir à la profondeur de ses paroles, ni produire une goutte de leurs sources malgré leur long passage sur terre, leur grand nombre, et la succession de fils et de générations.

Au contraire, ils ont perdu tout espoir et devinrent muets. Ils furent interdits et renoncèrent. Voilà donc deux des aspects de son caractère inimitable.

## Section 5

### Informations sur le monde des Mystères dans le Coran

Le troisième aspect de son caractère inimitable concerne les informations renfermées dans Coran sur les mystères et les événements qui n'étaient pas encore survenus, et qui ne s'étaient pas encore réalisés, et qui, par la suite, ont effectivement eu lieu, comme Ses Paroles – Exalté soit-Il ! – : « ***Vous pénétrerez donc dans la Mosquée sacrée, si Dieu le veut, en sécurité*** »<sup>1</sup> ; « ***Les Romains ont été vaincus dans le pays tout proche ; mais après leur défaite, ils seront vainqueurs*** »<sup>2</sup> ; « ***Dieu a promis à ceux d'entre vous qui croient et pratiquent des œuvres pies d'en faire Ses lieutenants sur la terre, comme Il l'a fait pour ceux qui ont vécu avant eux. Il leur a aussi promis d'établir fermement leur religion, celle qu'il Lui a plu de leur donner, et de faire qu'après avoir vécu la peur ils se sentent en sécurité. Qu'ils M'adorent et ne M'associent rien ! Ceux qui, après cela, mécroiront, ceux-là seront les pervers*** »<sup>3</sup> ; « ***Lorsque viendra le secours de Dieu et la victoire, et que tu verras les hommes entrer en foule dans la Religion de Dieu, célèbre les louanges de ton Seigneur et demande-Lui pardon. Lui, en vérité, accueille tout repentir*** »<sup>4</sup>.

Tout ceci eut effectivement lieu comme Il l'avait annoncé.

En effet, les Byzantins ont vaincu les Perses au bout de quelques années ; les gens sont entrés en Islam en masse et par vagues successives. Le Prophète ﷺ ne quitta pas ce monde avant que l'Islam n'ait été répandu dans toutes les régions d'Arabie. Dieu a établi les croyants en tant que lieutenants sur terre.

Il y a établi fermement leur religion de l'extrême Orient à l'extrême Occident. Comme l'avait annoncé le Prophète ﷺ en disant : « *La terre fut ployée sous mes yeux, et j'ai pu voir les extrêmes de son Orient et de son Occident. Ma Communauté s'emparera des parties que mon regard a pu embrasser* ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Certes, Nous avons fait descendre le Rappel et, certes, Nous en sommes le gardien** »<sup>1</sup>, et c'est effectivement ce qui est arrivé.

En effet, ceux qui ont tenté de le changer et de modifier ses enseignements parmi les incroyants et les négateurs de la Loi, notamment les qarmates<sup>2</sup>, sont innombrables.

Voilà plus de cinq siècles qu'ils ne cessent de fournir tous leurs efforts, leur puissance et toutes sortes de machinations en vain. Ils n'ont pu en éteindre la lumière ni modifier aucune de ses Paroles, ni semer le doute au sein des musulmans, même pour une de ses lettres. Dieu soit loué !

Dieu a dit aussi : « **Cette Communauté sera dispersée et ils tourneront le dos** »<sup>3</sup> ; « **Combattez-les ! Dieu les châtiara par vos mains, Il les couvrira d'opprobre et Il vous donnera la victoire sur eux. Il guérira la poitrine des croyants** »<sup>4</sup> ; « **C'est Lui qui a dépêché Son Envoyé avec la bonne Guidance et la Religion de Vérité, pour la faire prévaloir sur la religion tout entière, dussent les associateurs en concevoir du dépit** »<sup>5</sup> ; « **Ils ne vous causeront aucun mal, sinon quelque nuisance. S'ils vous combattent, ce sera en vous tournant le dos ; après quoi, ils ne seront pas secourus** »<sup>6</sup>.

Tout cela eut lieu. Il a parlé clairement, dévoilé les secrets des hypocrites et des juifs, ainsi que leurs assertions et leurs serments mensongers. Et Il leur a reproché tout cela, comme dans les versets suivants :

« **N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait interdit les palabres secrètes ? Ils sont revenus à ce qui leur avait été interdit, et ils tiennent des conciliabules pour s'exhorter mutuellement au péché, aux transgressions, et à la désobéissance envers l'Envoyé. Lorsqu'ils t'abordent, ils te saluent en des termes qui ne sont pas ceux que Dieu utilise pour te saluer. Intérieurement, ils se disent : "Pourquoi Dieu ne nous punit-Il pas à cause de nos paroles ?" L'Enfer leur suffira ; ils en goûteront l'ardeur ; quel détestable lieu de retour !** »<sup>7</sup>.

**« Après l'angoisse, Il a fait descendre sur vous la sécurité, un assoupissement qui a enveloppé une partie d'entre vous, tandis que d'autres se préoccupaient de leur propre sort et se faisaient une fausse opinion de Dieu, une opinion née de l'ignorance. Ils disaient : "Avons-nous eu un choix dans cette affaire ?" Dis : "L'affaire appartient entièrement à Dieu." Ils cachent en eux-mêmes ce qu'ils ne te montrent pas. Ils disent : "Si nous avions eu quelque choix dans cette affaire, nous n'aurions pas été décimés en cet endroit." Dis : "Même si vous étiez demeurés dans vos maisons, ceux dont la mort était écrite auraient été tués dans leur lit ; ceci, pour que Dieu mette à l'épreuve ce qui est dans vos poitrines et qu'Il purifie ce qui est dans vos cœurs. Car Dieu sait parfaitement ce que contiennent les poitrines" »<sup>1</sup>.**

**« Ô Envoyé ! Ne t'attriste pas à cause de ceux qui se précipitent vers la mécréance ; de ceux qui disent avec leurs bouches : "Nous croyons !" alors que leurs cœurs ne croient pas ; de ceux des Juifs qui prêtent l'oreille à n'importe quel mensonge et écoutent volontiers des gens qui ne sont jamais venus à toi. Ils faussent le sens des mots, disant : "Si cela vous est donné, prenez-le ; sinon, méfiez-vous !" Si Dieu veut jeter quelqu'un dans le désarroi, tu n'auras aucun pouvoir pour le protéger contre Dieu. Ce sont là des gens dont Dieu ne veut pas purifier les cœurs ; sur eux retombe l'opprobre en ce monde et un châtement terrible dans l'Au-delà ! »<sup>2</sup>.**

**« Il en est parmi les Juifs qui détournent les mots de leur contexte. Ils disent [en se moquant] : "Nous avons entendu et nous avons désobéi !" Entends ce qui n'est pas audible ! Écoute-nous ! Ils se tordent la langue pour dénigrer la Religion »<sup>3</sup>.**

Dieu a également annoncé dans le Coran ce qu'Il avait décrété pour les croyants au cours de la bataille de Badr : **« Lorsque Dieu vous promettait qu'un des deux groupes se rendrait à vous, vous désiriez vous emparer de celui qui était désarmé »<sup>4</sup>.**

Lorsque Dieu lui révéla Sa Parole : « ***Nous te suffisons face aux railleurs*** »<sup>5</sup>, le Prophète ﷺ annonça à ses Compagnons que Dieu le protégeait des railleurs qui formaient un groupe à La Mecque, et ne cessaient de détourner les gens de lui et de lui nuire. Dieu les réduisit au silence.

Il lui a dit aussi : « ***Dieu te protégera contre les hommes*** »<sup>6</sup>, et il en fut ainsi.

En effet, un grand nombre voulait lui faire du tort, et même le supprimer. Il y a à ce sujet de nombreuses traditions notoires et authentiques.

## Section 6

### À propos des récits des siècles et des peuples passés dans le Coran

Le quatrième aspect de l'inimitabilité du Coran concerne ce que le Coran rapporte des siècles et des nations du passé, et des lois anciennes, que seul le plus érudit parmi les « Gens du Livre », qui avait épuisé sa vie à les apprendre, pouvait connaître.

Le Prophète en faisait le récit authentique et textuellement. Ce qui amenait le savant à reconnaître son authenticité et sa véracité, et à admettre qu'il ne l'avait pas reçu par la voie de l'enseignement habituel ; car tout le monde savait qu'il ne savait ni lire ni écrire, qu'il n'avait pas été dans une école ou suivi des cours, et qu'il ne s'était pas absenté. Nul n'ignorait sa condition réelle.

Les « Gens du Livre » l'interrogeaient fréquemment, et il recevait alors la révélation de versets qu'il récitait devant eux : les récits des prophètes avec leurs peuples, l'histoire de Moïse et de Khidr, celle de Joseph et de ses frères, celle des Gens de la Caverne, celle de l'Homme aux deux cornes [Alexandre], celle de Luqmân et de son fils, et d'autres de ce genre. Il leur faisait aussi le récit du début de la Création, leur parlait de ce qui se trouvait dans la *Torah*, dans les Évangiles, dans les Psaumes et les Écritures d'Abraham et de Moïse. L'authenticité de ces récits a été confirmée par les savants, et ils ne purent jamais démentir ce qu'il leur rapportait. Aussi, ses adversaires étaient contraints d'admettre ce qu'il rapportait, car c'était la vérité.

Parmi [les chrétiens et les juifs], il y avait le béat qui donnait son accord et qui y croyait, parce qu'il était prédestiné au bien, et le damné qui niait et qui était jaloux. Et pourtant, on n'a jamais rapporté qu'un seul chrétien ou juif l'a jamais réfuté, en dépit de leur grande hostilité envers lui et de leur acharnement à prouver qu'il mentait.

[On ne compte pas] Ses longues argumentations contre eux sur ce que renfermaient leurs Livres, et ses reproches fondés sur leurs

Écritures, leurs mises à l'épreuve à propos des histoires de leurs Prophètes, des secrets de leurs connaissances et de leur conduite.

Tout cela constituait des preuves irréfutables, de même que son dévoilement de ce qui est caché dans leurs lois religieuses et dans leurs livres, [et de ses réponses à] leurs questions sur l'Esprit, sur Alexandre, sur les Gens de la Caverne, sur Jésus fils de Marie, sur la lapidation, sur ce que [le Peuple] d'Israël s'était interdit, et sur les nourritures et les choses licites qui leur avait été rendues illicites en raison de leur injustice.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit aussi : « **Telle est leur image dans la Torah et leur image dans l'Évangile** »<sup>1</sup>. Il a répondu à leurs questions et les a informés de ce qui lui avait été révélé les concernant.

La plupart d'entre eux ont confirmé l'authenticité de sa prophétie et la véracité de ses dires, et reconnurent leur obstination et leur jalousie à son égard, comme le firent les gens de Najrân, Ibn Sûriyâ, les deux fils d'Akhṭab, et d'autres.

Quant à celui qui forgea des mensonges et prétendit que le contenu de son Livre [sacré] était différent, il fut invité à le prouver, et il lui fut dit : « **Apportez donc la Torah et récitez-la, si vous êtes véridiques. Quant à ceux qui forgent ensuite un mensonge contre Dieu : voilà les injustes !** »<sup>1</sup>.

Il les blâma, les réprimanda, les reprit et les exhorta à apporter quelque chose de tangible et de non impossible. Certains ont reconnu ce qu'ils avaient nié, alors que d'autres osent effrontément mettre la main à leur livre.

Il n'a jamais été rapporté que l'un d'eux lui a porté la contradiction, ni n'a apporté quelque chose de vrai ou de faible de leurs livres.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Ô Gens du Livre ! Notre Envoyé est venu à vous pour vous expliquer clairement une grande partie du Livre, que vous cachez. Il en abroge une grande partie. Une lumière et un Livre clair vous sont venus de Dieu. Dieu dirige ainsi dans les chemins du salut ceux qui cherchent**

***à Lui plaire. Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière avec Sa permission, et Il les dirige sur un chemin droit »<sup>2</sup>.***

## Section 7

### L'effet dissuasif du Coran

Voici donc quatre aspects de l'inimitabilité du Coran. Ils sont évidents, incontestables et indubitables. Outre ses aspects évidents et son caractère inimitable, il y a des versets qui sont venus défier certaines catégories sur des questions particulières, et qui les informent de leur incapacité à le faire, comme dans ce verset : « **Dis : “Si la Demeure dernière auprès de Dieu vous est réservée, de préférence à tous les hommes, souhaitez donc la mort, si vous êtes sincères.” Mais ils ne la souhaitent jamais à cause des œuvres que leurs mains ont accomplies** »<sup>3</sup>.

Abû Ishâq al-Zajjâj a dit : « Il y a dans ces [deux] versets le plus grand argument et la preuve la plus éclatante de l'authenticité du Message, parce que Dieu a dit : “**souhaitez donc la mort, si vous êtes sincères. Mais ils ne la souhaitent jamais**”. Et nul d'entre eux ne la souhaita ».

Le Prophète ﷺ a dit : « *Par Celui qui détient mon âme en Sa Main ! aucun homme parmi eux ne formulera [ce souhait] sans mourir* ».

Ainsi, Dieu les a détournés de souhaiter [la mort], et les en a effrayés pour prouver la véracité de Son Envoyé et l'authenticité de ce qu'Il lui a révélé. Aucun ne la souhaita, bien qu'ils fussent déterminés à le démentir ; et ils l'auraient fait s'ils l'avaient pu, mais Dieu fait ce qu'Il veut ! Ainsi son miracle apparut au grand jour, et sa preuve devint évidente.

Abû Muhammad al-Aṣṣîlî<sup>1</sup> a dit : « Le plus surprenant dans cette affaire, c'est que, depuis le jour où Dieu a ordonné cela à son Prophète, aucune communauté ni aucun homme n'a osé le faire, ni n'y est parvenu ». Ceci était valable pour quiconque d'entre eux qui voulait le mettre à l'épreuve.

Il en est de même du verset de la formule imprécatrice (*mubâhala*). En effet, une délégation conduite par des dignitaires religieux de Najrân se rendit auprès du Prophète ﷺ, qui les invita à entrer en Islam, mais ils refusèrent. Dieu – Exalté soit-Il ! – révéla

alors le verset suivant : « ***Si l'un d'eux te contredit après ce que tu as reçu en fait de science, dis : "Venez ! Appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nous-mêmes et vous-mêmes : nous ferons alors une imprécation réciproque en appelant la malédiction de Dieu sur les menteurs" »***<sup>2</sup>.

Ils refusèrent de le faire, mais acceptèrent de payer l'impôt de la capitation (*al-jizyâ*), car leur chef suprême leur dit : « Vous savez que c'est un Prophète et que personne n'a jamais formulé une imprécation réciproque avec un Prophète sans voir périr ses aînés et ses petits ».

Il en est de même de cet autre verset : « ***Si vous êtes dans le doute quant à ce que Nous avons révélé à Notre serviteur, apportez-Nous une sourate semblable à ceci ; appelez vos témoins autres que Dieu, si vous êtes véridiques. Si vous ne le faites pas, et vous ne le ferez pas... »***<sup>3</sup>. Il les informa qu'ils ne le feraient pas, et ils ne le firent pas.

Ces versets rentrent dans la catégorie de ceux comportant des informations du monde du mystère ; néanmoins, ils comprennent, comme les précédents, des indications sur le caractère inimitable du Coran.

## Section 8

### De la crainte que le Coran suscite dans le cœur des auditeurs

Parmi les autres aspects de l'inimitabilité du Coran, il y a la crainte qui s'empare des cœurs et qui frappe les oreilles de ceux qui l'écoutent.

La crainte qui les atteint est due à la puissance de son état et au caractère solennel de ses mots. Cet effet était plus significatif chez ceux qui le niaient et trouvaient son audition trop lourde à supporter. Cela ne faisait qu'accroître leur hostilité, comme l'a dit Dieu – Exalté soit-Il ! – : « **Et quand tu évoques dans le Coran ton Seigneur, l'Unique, ils se détournent par hostilité** »<sup>1</sup>. Ils le détestaient tant qu'ils en souhaitaient l'interruption.

Voilà pourquoi le Prophète ﷺ a dit : « *Le Coran est difficile et inaccessible pour celui qui le déteste, car il est le critère. Quant au croyant, son émerveillement et sa crainte durant sa récitation ne cessent de l'attirer davantage, et de l'apaiser en raison de l'inclination de son cœur vers lui et de sa croyance en lui* ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **La peau de ceux qui redoutent leur Seigneur en frissonne, puis leurs peaux et leurs cœurs s'adoucissent au souvenir de Dieu** »<sup>2</sup> ; et : « **Si Nous avons fait descendre ce Coran sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par la crainte de Dieu. Tels sont les exemples que Nous proposons aux hommes. Peut-être réfléchiront-ils ?** »<sup>3</sup>.

Ceci prouve qu'il s'agit d'une chose qui est spécifique au Coran. Cet état se transmet même à celui qui n'en comprend pas le sens et qui en ignore l'exégèse.

En effet, on rapporte qu'un chrétien passa à côté d'untel qui récitait des versets du Coran ; il s'arrêta et se mit à pleurer. Lorsqu'on lui demanda le motif de ses pleurs, il dit : « C'est à cause de l'angoisse (*al-shajâ*) que ce Texte inspire, et de sa composition ».

Ce sentiment de peur avait aussi envahi les gens avant et après l'avènement de l'Islam. Certains entrèrent en Islam dès qu'ils

ressentirent cette crainte et y crurent, mais d'autres mécrurent.

Il est rapporté dans la tradition authentique que Jubayr b. Muṭ'īm a dit : « J'ai entendu le Prophète ﷺ réciter la sourate "*al-Ṭūr*"<sup>4</sup> durant la prière du coucher du soleil. Lorsqu'il arriva au verset : "**Ont-ils été créés à partir d'aucune chose, ou sont-ils leurs propres créateurs ? Ont-ils créé les cieux et la terre ? Non, ils n'ont aucune conviction ! Possèdent-ils les trésors de ton Seigneur, ou bien en sont-ils les maîtres ?**"<sup>1</sup>, mon cœur faillit s'envoler pour l'Islam ».

Dans une autre version : « C'était la fois où la foi s'est enracinée dans mon cœur ».

'Utba b. Rabī'a rapporte qu'après avoir parlé de l'animosité de son peuple au Prophète ﷺ, ce dernier récita devant eux :

« ***Hâ-Mîm ! C'est une révélation du Miséricordieux, du Clément***

***C'est un Livre dont les versets sont clairement exposés, un Coran arabe destiné à instruire les hommes, une bonne nouvelle et un avertissement. Mais la plupart des gens se détournent et n'écoutent pas. Ils disent : "Nos cœurs sont fermés à ce vers quoi tu nous appelles ; nos oreilles sont bouchées, et entre nous et toi est tendu un voile. Agis donc et, nous aussi, nous agirons." Dis : "Je ne suis qu'un mortel semblable à vous. Il m'est révélé que votre Dieu n'est autre qu'un Dieu unique. Allez donc droit vers Lui et implorez Son pardon !" Malheur aux associateurs, à ceux qui ne font pas l'aumône et qui nient la vie future. Assurément, ceux qui croient et qui accomplissent des œuvres pies recevront une récompense sans limites. Dis : "Refuserez-vous de croire en Celui qui a créé la terre en deux jours, et Lui donnerez-vous des émules ?" C'est Lui, le Seigneur des mondes ! Il a établi sur la terre des montagnes qui la surplombent. Il l'a bénie et Il y a réparti en quatre jours des nourritures également accessibles pour tous ceux qui en demandent. Il S'est ensuite tourné vers le ciel, qui était une fumée, et Il lui a dit, ainsi qu'à la terre : "Venez***

**tous deux, de gré ou de force !” Ils dirent : “Nous venons de plein gré !” Il a établi sept cieus en deux jours, et Il a révélé à chaque ciel ce qui le concerne. Nous avons orné le ciel le plus proche de luminaires et de gardiens : tel est le décret du seul Puissant, de l’Omniscient ! S’ils se détournent, dis-leur : “Je vous ai menacés d’une foudre semblable à celle qui a frappé les ‘Ad et les Thamûd” »<sup>2</sup>.**

‘Utba posa alors sa main sur la bouche du Prophète ﷺ et l’implora, au nom des liens de parenté, de cesser de réciter.

Et, dans une variante : alors que le Prophète ﷺ récitait, ‘Utba resta appuyé contre ses mains placées derrière son dos jusqu’à ce que le Prophète arrivât au verset où l’on se prosterne<sup>3</sup>. Le Prophète ﷺ se prosterna, et ‘Utba se leva sans savoir quoi dire ni quoi faire. Il rentra chez lui et s’y enferma jusqu’à ce que les gens de sa tribu viennent le voir. Il s’excusa, et leur dit : « Par Dieu ! Il m’a adressé des paroles que mes oreilles n’ont jamais entendues. Je n’ai donc pas su quoi dire ».

On rapporte que différentes personnes parmi celles qui tentèrent de s’opposer au Coran furent saisies d’une appréhension et d’une crainte qui les firent cesser toute hostilité.

On rapporte qu’Ibn al-Muqaffa<sup>1</sup>, l’un des hommes les plus [instruits et] éloquents de son époque, tenta d’imiter le Coran en guise de défi, lorsqu’un enfant passa près de lui en récitant ce verset : « **Ô terre, absorbe ton eau ! Ô ciel, dégage-toi ! Les eaux se retirèrent, l’ordre s’accomplit, et le vaisseau se posa sur le [Mont] Jûdî. Il fut dit : “Loin d’ici les iniques !”** »<sup>2</sup>. Il revint alors à ce qu’il avait écrit et l’effaça, en disant : « Je témoigne qu’on ne peut s’y opposer ! Ceci n’est pas un discours humain ».

Il en est de même de Yahya b. al-Hakam al-Ghazzâl<sup>3</sup>, l’homme le plus éloquent d’Andalousie de son époque. Il examina la sourate « *al-Ikhlâs* »<sup>4</sup> pour composer des paroles semblables, mais il reconnut aussitôt son incapacité et avoua : « Je fus envahi par une telle crainte et une telle douceur que je ne pus que me repentir et revenir à Dieu ».

## Section 9

### Le Coran est un Miracle pérenne

Parmi les autres aspects de son inimitabilité, il y a le fait que le Coran est un miracle pérenne qui durera tant que le monde existera, car Dieu S'est chargé de le protéger, conformément à Sa Parole : « **Certes, Nous avons fait descendre le Rappel et, certes, Nous en sommes le gardien** »<sup>5</sup>, et : « **L'erreur ne peut l'atteindre ni par devant ni par derrière ; c'est une Révélation d'un Seigneur Sage et Digne de louanges** »<sup>6</sup>.

Les miracles des autres Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – ont tous cessé à la fin de leur époque, et n'en demeurent que les récits qui les décrivent, alors que le glorieux Coran, dont les Signes sont toujours éclatants, ses miracles manifestes, sont les mêmes depuis cinq siècles et trente-cinq ans, date du début de sa révélation jusqu'à nos jours.

Sa preuve continue d'être irréfutable et son déni impossible. Toutes ces époques ont compté des maîtres de l'éloquence, de la langue, de la rhétorique, et des chevaliers du verbe ; et, parmi eux, il y avait de nombreux incroyants et de nombreux adversaires à la Loi révélée. Mais nul d'entre eux n'a pu apporter quoi que ce soit de significatif pour s'y opposer, ni composer deux mots pour le désavouer. Nul d'entre eux n'a réussi à l'attaquer vraiment, et tout effort intellectuel dans ce but s'est révélé vain.

Au contraire, ce que l'on sait avec certitude, c'est que tous ceux qui ont fait ces tentatives ont révélé leur propre impuissance, et revinrent sur leurs pas.

## Section 10

### D'autres aspects de l'inimitabilité du Coran

Un grand groupe d'Imâms et de maîtres de la Communauté ont recensé de nombreux aspects d'inimitabilité du Coran, dont le fait marquant est que celui qui le lit ne s'en lasse jamais, et celui qui l'écoute ne le repousse pas, car sa récitation procure une douceur qui augmente, et sa répétition conduit à s'y attacher et à l'aimer davantage. Il ne cesse d'être exquis et tendre.

La répétition des autres textes, même s'ils sont merveilleux en éloquence et en beauté, finit par lasser leur lecteur et leur auditeur.

Notre Coran procure du plaisir dans les retraites, et sa récitation reconforte dans les moments difficiles, alors que tous les autres textes ne comportent rien de tout cela. Leurs auteurs ont même dû inventer différentes cadences et des méthodes de récitation pour en stimuler la lecture.

Voilà pourquoi l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit à propos du Coran « *qu'il ne s'use pas* » (*lâ yakhlaqu*), malgré les nombreuses répétitions. Les leçons et les enseignements qu'il contient ne s'épuisent pas, et ses merveilles ne cessent jamais.

C'est un Texte qui l'emporte toujours, et non une distraction.

Les savants ne s'en rassasient jamais, les passions ne s'y égarent pas, et les langues ne s'y confondent pas.

À son audition, les Djinns n'ont cessé de dire : « ***Certes, nous avons entendu un Coran merveilleux ! Il guide dans la bonne direction*** »<sup>1</sup>.

Parmi ses autres aspects, il y a le fait qu'il contient des sciences et des connaissances que ni les Arabes ni Muhammad ﷺ, avant l'avènement de sa prophétie, ne pouvaient connaître, et encore moins pratiquer. Aucun savant de toutes les nations ne les connaissait, et aucun de leur livre ne les contenait.

Il y est contenu la clarification de la science des lois, des informations sur les méthodes d'argumentation rationnelle, la

réfutation des différentes sectes par des arguments puissants et des preuves évidentes exprimées dans un langage facile, et aux visées concises.

Des auteurs compétents et habiles ont cherché à produire des arguments analogues, mais ne sont pas parvenus à composer des paroles comme celles-ci : « **Celui qui a créé les cieux et la terre n'a-t-Il pas le pouvoir de créer des choses semblables ?** »<sup>1</sup> ; « **Dis : "C'est Celui qui les a créés une première fois qui les fera revivre"** »<sup>2</sup> ; « **S'il y avait dans le ciel et sur la terre des divinités autres que Dieu, la corruption y régnerait** »<sup>3</sup>.

À cela s'ajoute ce qu'il contient en matière de connaissances biographiques, de récits concernant les anciens peuples, d'exhortations, de sagesses, d'informations sur la Demeure ultime, sur les règles de convenance et sur les vertus.

Dieu – que Son Nom soit magnifié ! – a dit : « **Nous n'avons rien négligé dans le Livre** »<sup>4</sup> ; « **C'est sur toi que Nous avons fait descendre le Livre afin que tout soit exposé clairement** »<sup>5</sup> ; « **Dans ce Coran, Nous avons proposé aux hommes toutes sortes d'exemples** »<sup>6</sup>.

L'Envoyé de Dieu D a dit : « *Dieu a fait descendre ce Coran pour ordonner et interdire, et comme une conduite irréprochable et un exemple garanti. Il renferme votre histoire, des informations sur ceux qui vous ont précédés, et des nouvelles sur ceux qui viendront après vous, ainsi que le jugement correct entre vous.*

*Les longues objections ne l'affectent pas et ses merveilles ne s'interrompent pas. Il est la Vérité qui ne comporte aucune plaisanterie. Celui qui le proclame dit vrai ; celui qui juge avec est équitable ; celui qui réclame en s'appuyant sur lui obtient gain de cause ; celui qui agit selon ce qui y est exigé est récompensé ; celui qui s'attache à lui est guidé vers le droit chemin ; celui qui cherche la guidance en dehors de lui, Dieu l'égaré, et celui qui juge à partir d'autres textes, Dieu l'anéantit.*

*Il est le Rappel sage, la lumière manifeste, la voie droite, la corde solide de Dieu, et le remède utile.*

*C'est une protection pour celui qui s'attache à lui, et une délivrance pour celui qui le suit. Il n'est pas sinueux pour qu'on le redresse, et il ne s'écarte pas pour qu'on le plaigne. Ses merveilles ne s'interrompent jamais, et les nombreuses réfutations ne l'affectent pas »<sup>1</sup>.*

La version d'Ibn Mas'ûd est similaire, mais avec cet ajout : « *Il ne comporte pas de contradiction, ne suscite pas la haine, et renferme les événements des premiers et des derniers* ».

Dans une tradition sainte, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit à Muhammad ﷺ : « *Je M'en vais descendre sur toi une Torah nouvelle par laquelle tu ouvriras les yeux des aveugles, les oreilles des sourds, et les cœurs voilés. Elle renferme les sources de la science, la compréhension de la sagesse, et le printemps et la prairie des cœurs* ».

Ka'b [al-Ahbâr] a dit : « Attachez-vous au Coran car il est l'intelligence des esprits et la lumière de la Sagesse ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Ce Coran relate aux fils d'Israël la plus grande partie des choses sur lesquelles ils sont en désaccord** »<sup>2</sup> ; « **C'est là une démonstration claire pour les hommes, une direction et une exhortation pour ceux qui craignent Dieu** »<sup>3</sup>.

Dieu y a réuni, malgré la concision de ses termes et le caractère synthétique de ses mots, une quantité multiple de ce qu'ont contenu les autres livres avant lui, bien que le nombre de leurs mots soit plus élevé.

Parmi ses autres aspects, il y a le fait qu'il comporte à la fois la preuve et sa signification (*al-dalîl wa madlûlihi*).

Sa composition, sa cohésion, sa concision et son éloquence lui servent d'arguments, et, conjointement, sa rhétorique convoie les ordres et les interdits, les promesses et les menaces. Aussi, à partir d'un passage ou d'une seule sourate, le lecteur saisit à la fois le sens de l'argumentation et ce qui lui est imposé.

Et parmi ses autres aspects, il y a aussi le fait qu'il a été composé dans un style rythmé et ordonné, mais dans un style inconnu qui

échappe à la prose. Et ce, parce que ce style dans le genre prose rimée est plus aisé pour les âmes, plus accessible aux cœurs, plus agréable aux oreilles, et plus facile pour la compréhension. Les gens y inclinent plus facilement, et les passions s'y attachent plus rapidement.

Parmi ses autres aspects, il y a le fait que Dieu – Exalté soit-Il ! – en a facilité la mémorisation. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Certes, Nous avons rendu le Coran facile pour la mémorisation** »<sup>4</sup>.

Les livres de la plupart des peuples sont rarement mémorisés, alors que le Coran l'est facilement pour les enfants, et en un temps très court.

Parmi ses autres aspects, il y a le fait que certaines parties sont semblables à d'autres, et parfaitement harmonisées entre elles, de même que le merveilleux passage d'un récit à l'autre, et d'un chapitre à l'autre, malgré la diversité de sens ; de même que la sage division d'une même sourate en ordre et interdiction, en information et en renseignement, en promesse et en menace, en confirmation de la prophétie, en *Tawhîd*, en singularisation, en intimidation et autres, parmi ses qualités, sans que la moindre dysharmonie n'affecte ses parties.

Lorsque le langage clair et éloquent est dysharmonieux, sa puissance s'affaiblit, sa verve tiédit, sa beauté et ses mots se dispersent.

Réfléchis sur les premiers versets de la sourate « *Ṣād* »<sup>1</sup>, et sur ce qu'elle renferme comme informations sur les incroyants, sur leur division et leur intimidation, en leur rappelant l'anéantissement de ceux qui les ont précédés. Réfléchis aussi sur leur déni de Muhammad ﷺ, sur leur surprise de ce qu'il a apporté, sur leur union autour de l'incroyance, et sur la jalousie qui émanait de leurs propos, et sur le fait qu'il leur reproche leur impuissance, leur défaillance, et les menace d'avilissement en ce monde et dans l'Autre. Réfléchis au déni des peuples, et comment Dieu les a anéantis, et des menaces proférées à l'encontre des incroyants ; à Ses encouragements adressés au Prophète ﷺ pour qu'il supporte leurs torts, et au

réconfort qu'Il lui apporte par ce qui a été mentionné auparavant. Puis, Il a fait le récit de David et celui des Prophètes, et cela dans un langage merveilleusement ordonné et concis.

Parmi ses autres aspects, il y a le fait que certaines parties comportent de nombreuses phrases, mais peu de mots.

Tout ceci, et ce que nous avons mentionné sur l'inimitabilité du Coran, s'ajoutent aux innombrables qualités qu'ont évoquées nos grands Imâms, et que nous avons omises ici du fait que la plupart de ces aspects portent sur l'art de l'éloquence. Nous ne souhaitons donc pas qu'ils soient traités singulièrement.

Par ailleurs, une partie importante de ce que nous avons mentionné d'eux relève davantage de ses qualités et de ses vertus que de son inimitabilité.

La réalité de l'inimitabilité du Coran se résume donc aux quatre aspects que nous avons exposés, et il incombe de s'y tenir. Quant aux autres aspects, ils portent sur les particularités du Coran et ses impérissables merveilles.

Dieu est Celui qui accorde le succès !

## Section 11

### Le Miracle de la division de la lune et de l'immobilisation du soleil

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***L'Heure approche et la lune se fendra ! Mais ils voient un signe, et ils se détournent en disant : "C'est une magie qui perdure !"*** »<sup>1</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a informé ici que la lune s'est fendue et que les incroyants s'en sont détournés, en utilisant le temps passé.

Les exégètes, et tous les sunnites, sont unanimement d'accord pour affirmer que cet événement a vraiment eu lieu.

En effet, le *faqîh* al-Husayn b. Muhammad nous a rapporté, d'après le *Qâdî* Sirâj b. 'Abd Allâh, al-Aṣṭîlî, al-Marwazî, al-Firabrî, al-Bukhârî, Musaddad, Yahya, Sufyân, al-A'mash, Ibrâhîm, Abû Mu'mar, qu'Ibn Mas'ûd  a dit : « Du temps de l'Envoyé de Dieu , la lune s'est fendue en deux parties : une partie au-dessus de la montagne et une partie au-delà. L'Envoyé de Dieu  dit alors aux présents : « *Soyez témoins !* » ».

Dans la version rapportée par Mujâhid : « Nous étions avec le Prophète  ».

Dans des variantes où figure al-'A'mash dans la chaîne de transmission : « [Cet événement eu lieu] à Minan<sup>2</sup> ».

Al-Aswad rapporta la même chose d'Ibn Mas'ûd, et ajouta : « [La lune se sépara tant] que j'ai vu la montagne entre les deux parties de la lune ».

Masrûq rapporta [d'Ibn Mas'ûd] que cet événement eut lieu à La Mecque, et ajouta : « Les incroyants qurayshites dirent alors : "Ibn Abû Kabsha<sup>3</sup> vous a envoûtés !" L'un d'eux dit : "Si Muhammad avait vraiment le pouvoir d'envoûter la lune, il n'a certes pu le faire pour la terre entière ! Aussi, interrogez ceux qui viendront des autres contrées pour confirmer s'ils ont vu la même chose ?" Ils interrogèrent ceux qui arrivaient, et ces derniers confirmèrent avoir vu la même chose ».

Al-Samarqandî rapporte une version similaire, d'après al-Dahhâk, en apportant ces précisions : « C'est Abû Jahl qui a dit : "C'est de la magie ! Informez-vous auprès des habitants des autres contrées pour confirmer s'ils ont vu cela." Les habitants des autres contrées confirmèrent avoir vu la lune se fendre. Les incroyants dirent alors : **"c'est une magie qui perdure"** »<sup>4</sup>.

Cette version a aussi été rapportée par 'Alqama.

Ces quatre versions ont été rapportées par 'Abd Allâh [Ibn Mas'ûd], mais elles ont aussi été rapportées par d'autres que lui, comme Anas, Ibn 'Abbâs, Ibn 'Umar, Hudhayfa, 'Alî et Jubayr b. Muţ'im.

D'après la version d'Abû Hudhayfa al-Arjahî, 'Alî a dit : « La lune s'est fendue alors que nous étions en compagnie du Prophète ﷺ ».

Qatâda rapporte d'Anas : « Les mecquois demandèrent au Prophète ﷺ de leur montrer un signe. Il leur montra deux fois la lune se fendre, au point qu'ils purent voir le Mont Hirâ<sup>1</sup> au milieu ».

Et dans la version rapportée par Ma'mar et d'autres, d'après Qatâda : « Ils ont vu deux fois la lune se fendre. C'est à cette occasion que fut révélé Sa Parole : **"L'Heure approche et la lune se fendra !"** »

Cette Tradition a été rapportée d'après Jubayr b. Muţ'im, par son fils Muhammad et son petit-fils Jubayr b. Muhammad ; et, d'après Ibn 'Abbâs, par 'Ubayd Allâh b. 'Ubayd Allâh b. 'Utba ; et, d'après Ibn 'Umar, par Mujâhid ; et, d'après Hudhayfa, par Abû 'Abd al-Rahmân al-Sulamî et Muslim b. Abû 'Imrân al-Azdî.

La plupart des chaînes de transmission de ces traditions sont authentiques, et le verset coranique est tout à fait clair.

On ne doit donc pas tenir compte du propos de celui qui objecte que si cela était effectivement survenu, cela aurait été aperçu par les habitants de la terre puisqu'il s'agit d'un événement évident et perceptible par tout le monde. Or, il n'a pas été rapporté que les habitants de la terre ont surveillé le ciel cette nuit-là, et qu'ils n'ont pas observé la lune se fendre !

En outre, si on nous rapportait cela de ceux qui forgent des mensonges, cela ne serait en aucune manière une preuve contre nous, car la lune n'est pas visible au même moment à tous les habitants de la terre. Elle apparaît dans certaines régions avant d'autres. En outre, les nuages et les montagnes peuvent empêcher certains habitants de la voir.

Voilà pourquoi les éclipses peuvent être observées dans certaines régions et pas dans d'autres, tout comme elles peuvent être totales dans certaines régions et partielles dans d'autres. Tout comme l'éclipse ne peut être constatée dans certaines contrées que par ceux qui connaissent cet événement : « **tel est le décret du Tout-Puissant, de l'Omniscient** »<sup>2</sup>.

Le signe de la lune eut lieu la nuit, qui est un moment de repos, de répit, d'arrêt des activités et de fermeture des portes. Aussi, seuls ceux qui scrutent le ciel et l'étudient peuvent en connaître quelque chose.

Voilà pourquoi il arrive que les éclipses lunaires surviennent de nombreuses fois dans certaines régions sans que la plupart de ses habitants n'en connaissent les moments, avant qu'on les informe.

Des personnes dignes de confiance nous rapportent souvent des choses merveilleuses concernant les lumières célestes et des étoiles qui apparaissent à certains moments de la nuit dans le ciel, choses que très peu de personnes savent.

Dans son *Mushkil al-Hadîth*, al-Tahâwî rapporte, d'après Asmâ' bint 'Umays, de deux voies différentes : « Une fois, le Prophète ﷺ reçut la révélation alors qu'il avait la tête posée sur les genoux de 'Alî, qui était ainsi empêché d'accomplir la prière de l'après-midi. Lorsque le soleil se coucha, le Prophète ﷺ lui demanda : "Ô 'Alî ! As-tu fait ta prière ?" Ce dernier répondit : "Non !" Le Prophète ﷺ dit alors : "Ô mon Dieu ! S'il a dépassé ce temps [de prière] dans Ton obéissance et celle de Ton Envoyé, ramène pour lui le soleil [de sorte qu'il puisse prier à temps] !" »

Asmâ' ajouta : « J'ai vu le soleil déjà couché réapparaître et se placer au-dessus des montagnes et de la terre. Cela eut lieu à al-

Sahbâ', près de Khaybar.

[Al-Ṭahâwî a dit] : ces deux traditions sont établies et leurs narrateurs sont fiables.

Al-Ṭahâwî rapporte également qu'Ahmad b. Sâlih disait : « Il n'est pas digne de celui qui étudie la science des traditions prophétiques de passer outre la tradition d'Asmâ', car elle fait partie de celles qui comportent les signes de la prophétie ».

Yûnus b. Bukayr<sup>1</sup> rapporte dans ses *Maghâzî*, d'après Ibn Ishâq : « Lorsque le Prophète revint de son Voyage nocturne, et qu'il informa son peuple de l'arrivée d'une caravane et de son signe, ils lui demandèrent : "Quand arrivera-t-elle ?" Il répondit : "*Mercredi.*" Ce jour-là, les Qurayshites l'attendirent. Le jour prenait fin sans que la caravane n'arrive. L'Envoyé de Dieu ﷺ pria alors Dieu ; le jour fut rallongé d'une heure, et le soleil retenu ».

## Section 12

### Du jaillissement de l'eau entre ses doigts

Les traditions authentiques sur ce miracle sont très nombreuses, et plusieurs Compagnons, dont Anas, Jâbir et Ibn Mas'ûd, l'ont rapporté.

Ainsi, le *faqîh* Abû Ishâq Ibrâhîm b. Ja'far nous a rapporté durant une leçon, d'après le *Qâdî* 'Îsâ b. Sahl, Abû al-Qâsim Hâtim b. Muhammad, Abû 'Umar b. al-Fakhâr, Abû 'Îsâ, Yahyâ, Mâlik, Ishâq b. 'Abd Allâh b. Abû Talha, d'après Anas b. Mâlik : « J'ai vu l'Envoyé de Dieu ﷺ au moment de la prière de l'après-midi. Les gens cherchèrent de l'eau pour faire leurs ablutions, mais n'en trouvaient pas. On lui apporta un récipient pour faire ses ablutions. Il y mit sa main, puis ordonna aux gens de s'en servir pour leurs ablutions. J'ai vu l'eau jaillir entre ses doigts, et tous les gens, du premier au dernier, purent se purifier avec cette eau ».

Qatâda a rapporté la même chose, d'Anas, et ajouta : « On lui apporta un récipient contenant de l'eau qui couvrait à peine ses doigts ». On demanda [à Anas] : « Combien étiez-vous ? » Il répondit : « Environ trois cents ».

Dans une autre version transmise par Anas, cet épisode eut lieu à Al-Zawrâ'<sup>1</sup>, près du marché.

Cette version a été transmise par Humayd, Thâbit et al-Hasan, d'après Anas.

Dans celle transmise par Humayd, ce dernier demanda : « Combien étiez-vous ? » Il répondit : « Quatre-vingts hommes ». Thâbit rapporte la même chose. Et, dans une variante : « Ils étaient soixante-dix ».

Dans la tradition authentique transmise par 'Alqama, d'après Ibn Mas'ûd : « Alors que nous étions sans eau en compagnie de l'Envoyé de Dieu ﷺ, il nous dit : “Demandez qui parmi vous a un peu d'eau” ». On lui en apporta un peu. Il la versa dans un récipient où il mit la paume de sa main. L'eau jaillit alors entre ses doigts ».

Dans une autre tradition authentique, d'après Sâlim b. Abû al-Ja'd, d'après Jâbir : « Le Jour de Hudaybiyya, les gens eurent très soif. L'Envoyé de Dieu ﷺ avait une outre près de lui qui contenait un peu d'eau. Il fit ses ablutions. Les gens vinrent alors et lui dirent : "Nous n'avons plus d'eau, sauf ce qui reste dans ton outre."

Le Prophète ﷺ mit alors sa main dans l'outre, et l'eau jaillit entre ses doigts, comme d'une fontaine ».

On demanda : « Combien étiez-vous ? » Il répondit : « Même si nous avons été cent mille, cette eau aurait largement suffi. Mais nous n'étions que mille cinq cents ».

Jubayr rapporta la même chose d'Anas, et ajouta que ce fut à Hudaybiyya.

Dans une longue tradition sur l'expédition de Buwât, dans le *recueil* de Muslim, al-Walîd b. 'Ubâda b. al-Sâmî<sup>2</sup> rapporte de Jâbir : L'Envoyé de Dieu ﷺ m'a dit : « "Ô Jâbir ! Appelle pour qu'on fasse les ablutions." Puis il a rapporté la suite de la longue tradition dans laquelle il a indiqué n'avoir trouvé que quelques gouttes d'eau au fond d'une vieille outre qu'on a apportée au Prophète ﷺ. Ce dernier posa son regard sur l'outre, et prononça quelques mots que [Jâbir] ne perçut pas, puis lui ordonna : "*Demande qu'on t'apporte le récipient collectif !*" On l'apporta et je le posai devant lui. Le Prophète ﷺ y posa sa main en écartant ses doigts. Puis Jâbir se mit à verser de l'eau en prononçant la formule : "*Bismi-Llâh !*" [comme le lui avait ordonné le Prophète ﷺ]. Jâbir ajouta : "J'ai vu alors l'eau jaillir entre ses doigts, puis jaillir du grand récipient jusqu'à ce que celui-ci se remplisse." Il ordonna alors aux gens d'y boire. Tout le monde y éteignit sa soif. [Jâbir] demanda alors : "Y a-t-il quelqu'un d'autre qui en a encore besoin ?" L'Envoyé de Dieu ﷺ enleva alors sa main du grand récipient qui resta plein »<sup>1</sup>.

Al-Sha'bî rapporte : au cours de l'un de ses voyages, on apporta à l'Envoyé de Dieu ﷺ un récipient pour faire les ablutions.

On lui dit : « Ô Envoyé de Dieu ﷺ ! Nous n'avons pas une autre eau ». Il versa cette eau dans une outre en posant son doigt au

milieu. Les gens vinrent les uns après les autres, firent les ablutions avec l'eau de cette outre, et s'en allèrent.

Tirmidhî dit, d'après 'Imrân b. Huṣayn, que cet épisode est survenu durant de grands rassemblements, et que ceux qui ont rapporté ces traditions sont insoupçonnables, car les gens de cette époque étaient les premiers à rejeter [les mensonges], et ce, du fait de la pureté de leur âme, de leur grande honnêteté, et surtout, parce qu'ils étaient de ceux qui ne se taisaient pas devant les erreurs et les mensonges. En outre, ces narrateurs étaient des témoins directs de ce qu'ils ont rapporté et répandu ; or personne n'a démenti leurs propos, ce qui constitue une preuve incontestable de leur véracité.

### Section 13

## Des Miracles semblables au jaillissement de l'eau par sa bénédiction et ses prières

Dans son *Muwatta'*, l'Imâm Mâlik rapporte, d'après Mu'âdh b. Jabal, le récit de l'expédition de Tabûk.

Ils trouvèrent une source où l'eau coulait très lentement, et ils purent en collecter une très petite quantité dans un récipient en se servant de leurs mains.

L'Envoyé de Dieu ﷺ se rinça le visage et les mains dans ce récipient, en remettant l'eau qu'il avait utilisée. L'eau y jaillit alors en grande quantité au point que les gens présents purent éteindre leur soif.

Ibn Ishâq ajoute, dans la version qu'il rapporte : « Un puissant grondement, semblable à celui des tempêtes, s'échappa lors du jaillissement de l'eau. Le Prophète ﷺ dit alors à [Mu'âdh] : “Ô Mu'âdh ! Si tu vis assez longtemps, tu verras cet endroit recouvert d'immenses jardins” ».

Dans la tradition transmise par al-Barrâ' et Salama b. al-Akwa'<sup>1</sup>, son récit étant plus complet à propos du jour d'al-Hudaybiyya, il est rapporté que les participants étaient mille quatre cents personnes et que le puits ne pouvait abreuver plus de cinquante moutons. [Les hommes] en burent et n'y laissèrent aucune goutte. L'Envoyé de Dieu ﷺ s'assit près du puits, et on lui apporta un seau dans lequel il cracha et fit des invocations.

(Salama a dit : il y a soit craché soit prié). L'eau jaillit alors du fond du puits. Les hommes et leurs montures purent éteindre leur soif.

Faisant le récit de cet épisode à al-Hudaybiyya, Ibn Shihâb a dit que le Prophète ﷺ a extrait une flèche de son carquois et la planta au fond d'un puits sec. [L'eau en jaillit] et les gens purent boire, au point de laisser derrière eux des mares d'eau à l'endroit où les bêtes étaient rassemblées.

Abû Qatâda rapporte qu'au cours d'un voyage, les gens se plainquirent de la soif à l'Envoyé de Dieu ﷺ. Il demanda qu'on lui apporte son récipient servant aux ablutions qu'il plaça sous son épaule. [Et le narrateur ajouta] : « Dieu seul sait s'il a ou non soufflé dedans. Les gens purent ainsi boire et remplir leurs récipients. Il m'avait pourtant semblé que ce récipient était exactement comme il l'avait pris de mes mains. Il y avait soixante-douze hommes ». 'Imrân b. Huṣayn a fait le même récit.

Ṭabarî rapporte cette même tradition d'Abû Qatâda, mais dans une version différente de celle rapportée dans les *recueils* où il précisa : « Le Prophète ﷺ alla avec eux pour porter secours aux gens de Mu'ta lorsqu'on l'informa de la mort des émirs ». Il a rapporté une longue tradition où il mentionna les miracles et les merveilles du Prophète ﷺ, en précisant que les gens étaient sans eau, que le Prophète ﷺ, demanda qu'on lui apporte son récipient servant aux ablutions, et qu'ils étaient environ trois cents.

Dans le *recueil* de Muslim, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit à Abû Qatâda : « *Garde ce récipient car il deviendra célèbre* »<sup>1</sup>.

'Imrân b. Huṣayn rapporte : « Au cours d'un voyage, le Prophète ﷺ et ses Compagnons étaient assoiffés. Il envoya alors deux de ses Compagnons, après leur avoir indiqué où trouver une femme avec un chameau portant deux grosses jarres. Ils la trouvèrent et la conduisirent auprès du Prophète ﷺ. Il plongea alors un récipient dans l'une des deux jarres et prononça la formule que Dieu voulut, puis remit l'eau dans la jarre. Il les fit ensuite ouvrir, et donna l'ordre aux hommes de s'approcher. Ils purent ainsi remplir leurs outres et tous leurs récipients ».

'Imrân ajouta : « Il m'a semblé que ces deux jarres ne cessaient de se remplir davantage. Puis il ordonna qu'on collecte des provisions pour cette femme, et elle en remplit son vêtement. Puis le Prophète ﷺ dit à la femme : *"Tu peux t'en aller. Nous n'avons pris aucune chose de ton eau, mais c'est Dieu qui nous a désaltérés !"* ... »

Salama b. al-Akwa' rapporte : « Le Prophète de Dieu ﷺ interrogea : « *Y a-t-il de l'eau pour les ablutions ?* »

On lui apporta une petite outre contenant quelques gouttes d'eau. Il la fit vider dans un récipient, et nous pûmes ainsi tous faire nos ablutions avec une eau abondante. Nous étions mille quatre cents.

Dans la tradition rapportée par 'Umar b. al-Khattâb sur l'expédition d'al-'Usra, il y relate la grande soif qu'ils ont dû affronter, et comment certains d'entre eux avaient essoré leurs vêtements pour boire quelques gouttes d'eau. Abû Bakr implora alors le Prophète ﷺ de faire des invocations. Ce dernier leva ses bras vers le ciel, et il se mit à pleuvoir avant qu'il les baisse. Ils purent ainsi remplir tous les récipients qu'ils avaient. La pluie ne dépassa pas leur campement.

'Amrû b. Shu'ayb<sup>2</sup> rapporte qu'Abû Tâlib était monté en croupe derrière le Prophète ﷺ à Dhû al-Majâz<sup>3</sup>. Il se plaignit de la soif, et le Prophète descendit et frappa le sol de son pied. L'eau jaillit du sol et le Prophète dit à Abû Tâlib : « *Bois !* »

Les traditions relatant cet épisode sont nombreuses, y compris celles se rapportant à l'exaucement des prières de la pluie, et toutes les invocations du même genre.

**Section 14**  
**Des Miracles relatifs à la multiplication et à l'abondance de**  
**nourritures**  
**en vertu de la bénédiction et des invocations du Prophète ﷺ**

Le *Qâdî* martyr Abû 'Alî nous a rapporté, d'après al-'Udhrî, al-Râzî, al-Julûdî, Ibn Sufyân, Muslim b. Hajjâj, Salama b. Shabîb, al-Hasan b. A'yan, Ma'qil, Abû al-Zubayr et d'après Jâbir : un homme vint trouver le Prophète ﷺ pour lui demander de la nourriture. Il lui donna la moitié d'un *wasq*<sup>1</sup> d'orge. L'homme, son épouse et ses hôtes ne cessèrent d'en manger et d'y puiser ; et l'homme mesura alors l'orge. Il alla trouver le Prophète ﷺ qui lui dit : « *Si tu ne l'avais pas mesuré, vous auriez continué à vous en nourrir et il vous aurait amplement suffi* »<sup>2</sup>.

Il en est de même de la célèbre tradition rapportée par Abû Talha dans laquelle le Prophète ﷺ a nourri quatre-vingts ou soixante-dix hommes à partir de quelques pains d'orge qu'Anas avait apportés sous son bras. Il ordonna qu'on les émiette, puis les prit et prononça dessus quelques mots que Dieu voulut qu'il récite.

Dans la tradition rapportée par Jâbir : « Au cours de la bataille d'al-Khandaq, le Prophète ﷺ a nourri mille hommes à partir d'un boisseau d'orge et de la viande d'une petite chèvre ».

Jâbir ajouta : « Je jure par Dieu qu'ils mangèrent jusqu'à en laisser derrière eux, et qu'ils partirent alors que notre marmite bouillait encore comme au début, et notre pain continuait de cuire ! » L'Envoyé de Dieu ﷺ avait craché sur la pâte et dans la marmite pour les bénir<sup>3</sup>. Cette tradition a été rapportée de Jâbir, par Sa'îd b. Mînâ' et Ayman.

Thâbit rapporte une version similaire : « [On a apporté au Prophète ﷺ, dans la maison] d'un homme des Anṣârs et de son épouse, une petite quantité de nourriture qui remplissait à peine la paume d'une main. L'Envoyé de Dieu ﷺ la mit au fond d'un récipient et se mit à réciter dessus les mots que Dieu voulut. Tous ceux qui se

trouvaient dans cette maison et ses nombreuses pièces, et tous ceux qui accompagnaient le Prophète ﷺ mangèrent, et il resta dans le récipient autant de nourriture qu'au début.

Et dans la tradition rapportée par Abû Ayyûb<sup>4</sup> : il avait préparé un repas à peine suffisant à l'Envoyé de Dieu ﷺ et à Abû Bakr, et le Prophète lui dit : « *Invite trente nobles parmi des Anṣârs* ». Il les invita et tout le monde mangea à sa faim. Puis, il lui dit : « *Invite soixante hommes !* » Et il en fut de même. Ensuite, il lui dit : « *Invite soixante-dix hommes !* » Et tout le monde mangea à sa faim. Toutefois, aucun d'eux ne sortit de la maison d'Abû Ayyûb avant d'être entré en Islam et avoir prêté allégeance [au Prophète ﷺ]. Abû Ayyûb ajouta : « Ainsi cent quatre-vingts hommes ont mangé de ma nourriture ».

Sumra b. Jundub rapporte qu'on a apporté au Prophète ﷺ une écuelle contenant de la viande. Les gens ne cessaient de venir et d'en manger les uns après les autres, de midi jusqu'au soir<sup>1</sup>.

De son côté, 'Abd al-Raḥmân b. Abû Bakr<sup>2</sup> rapporte : « Nous étions cent trente hommes en compagnie du Prophète ﷺ ». Puis il rapporta la suite de la tradition dans laquelle il a indiqué qu'on avait préparé à manger avec une quantité d'environ un boisseau, et de la viande d'une chèvre dont on avait fait griller le foie et les entrailles.

Puis, il ajouta : « Par Dieu ! Chacun des cent trente hommes reçut un morceau du foie. Puis on mit la nourriture dans deux grands récipients, et chacun en mangea. Ensuite, je chargeai la nourriture qui restait dans les deux écuelles sur mon chameau ».

'Abd al-Raḥmân b. Abû 'Amra al-Anṣârî rapporte la même chose de son père. Salama al-Akwa', Abû Hurayra et 'Umar b. al-Khattâb ﷺ rapportent une tradition concernant la grande faim des gens qui accompagnaient le Prophète ﷺ au cours d'une expédition. Ce dernier demanda qu'on lui apporte le reste des provisions. Certains apportèrent une poignée de nourriture, et les plus munis lui portèrent un ṣâ' de dattes.

[Salama a dit] : Le Prophète ﷺ mit le tout sur une peau de mouton, puis demanda aux gens d'apporter leurs besaces. On

remplit de nourriture la besace de tous les combattants, et il en resta encore<sup>3</sup>.

Abû Hurayra  rapporte : « Le Prophète m'ordonna de rassembler les « *Ahl al-Suffa* »<sup>4</sup>. Après les avoir cherchés, je les réunis autour de lui. On plaça devant eux un plat de nourriture et nous avons mangé à notre faim. À la fin du repas, le contenu de ce plat resta le même, sauf qu'il portait des traces de doigts.

'Alî b. Abû Iâlib  rapporte : L'Envoyé de Dieu  réunit les membres des Banû 'Abd al-Muttalib qui étaient quarante. Certains d'entre eux étaient de grands mangeurs et de grands buveurs [d'eau]. On leur prépara un *mudd* de nourriture. Ils mangèrent à leur faim et la nourriture resta telle quelle. Puis il ordonna qu'on leur porte un grand broc rempli d'eau. Ils en burent tous, et le broc resta rempli comme si on n'en avait rien bu<sup>1</sup>.

Anas  rapporte : Lorsque le Prophète  épousa Zaynab, il m'ordonna d'inviter certaines personnes dont il me donna le nom, et tous ceux que je rencontrai en chemin. La maison et toutes les pièces se remplirent d'invités. On apporta un récipient contenant un *mudd* de dattes, de pain et de beurre. Il le plaça devant lui et y trempa trois de ses doigts. Les gens vinrent en manger à tour de rôle, et le contenu du récipient reste tel quel. Les invités étaient soixante-et-onze ou soixante-douze.

Dans une variante : « Les invités étaient presque trois cents et ils mangèrent tous à leur faim. Puis le Prophète  m'a dit : « *Débarrasse !* » J'ignore si le récipient était plus lourd avant ou après avoir mangé ».

Dans la tradition rapportée par Ja'far b. Muhammad, d'après son père, d'après 'Alî  : « Fâtîma – que Dieu soit satisfait d'elle ! – prépara une marmite pour le repas de midi, et envoya son époux ['Alî] inviter son père, le Prophète , pour déjeuner avec eux. Il lui ordonna de remplir des assiettes pour toutes ses épouses, puis pour lui et 'Alî. Une fois avoir fait le service, elle souleva la marmite, et celle-ci débordait encore ». Fatima ajouta : « Nous y avons mangé autant que Dieu a voulu ».

Une fois, le Prophète ﷺ ordonna à 'Umar b. al-Khattâb رضي الله عنه de se charger des provisions de quatre cents cavaliers de la tribu d'Aḥmas. 'Umar lui répondit : « Ô Envoyé de Dieu ! Ce ne sont que quelques *ṣâ'* de dattes ! » Le Prophète ﷺ insista et 'Umar s'exécuta. Il leur distribua de ces dattes qui étaient entassées devant lui et dont le volume équivalait à celui d'un jeune chameau. Lorsqu'il termina la distribution, il en restait autant qu'au début.

Al-Nu'mân b. Muqarrin rapporte la même chose, mais précise que les quatre cents cavaliers étaient de la tribu des Muzayna.

Jâbir rapporte ceci du remboursement d'une dette de son père après la mort de ce dernier. Il proposa aux créanciers de son père les biens en sa possession, mais ils refusèrent, car la récolte de sa palmeraie ne suffisait pas à recouvrir la dette de son père. Le Prophète ﷺ se rendit alors dans son champ et lui ordonna de couper les branches de dattes, et de les rassembler. Une fois son ordre exécuté, il marcha entre les branches en faisant des invocations. Jâbir put alors rembourser la dette de son père, et garda même des provisions de dattes pour les siens comme au cours des années précédentes.

Et, dans une autre version : Il a gardé autant que ce qu'il avait remis à ses créanciers. Ces derniers étaient des juifs et furent surpris par ce qu'ils avaient vu.

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte : [Une fois], les gens souffraient d'une grande faim. L'Envoyé de Dieu ﷺ me dit : « *Y a-t-il quelque chose à leur donner ?* » Je répondis : « Oui ! il y a encore quelques dattes ».

Il me dit : « *Apporte-les-moi* ». Ce que je fis. Il mit alors sa main à l'intérieur de la besace, en sortit une poignée de dattes qu'il étala et la bénit. Puis il me dit : « *Appelle dix hommes !* » Ils mangèrent tous à leur faim. Puis il me dit d'en appeler dix autres, et continua ainsi jusqu'à ce que tous les membres de l'expédition mangent. Puis il me dit : « *Prends ce que tu as apporté. Mets-y ta main et tires-en une poignée sans rien en faire tomber !* » Je pris une poignée de dattes dont la quantité était bien plus grande que celle que je lui avais apportée. De cette quantité que j'ai tirée, je me suis nourri durant

toute la vie de l'Envoyé de Dieu ﷺ et de ses deux successeurs Abû Bakr et 'Umar. Et cela dura jusqu'à la mort de 'Uthmân. Puis, on me vola ces dattes.

Dans une variante : j'ai porté divers *wasq* de ces dattes sur la Voie de Dieu.

On rapporte aussi un épisode similaire durant l'expédition de Tabûk. Il y avait alors un peu plus de dix dattes.

Abû Hurayra rapporte qu'un jour il avait faim. Il suivit le Prophète ﷺ et trouva chez lui du lait qu'on lui avait offert. Le Prophète ﷺ lui ordonna d'inviter les « Gens de la Banquette ». Abû Hurayra se dit : « Comment ce lait pourrait-il suffire à tous ces gens ? » J'estimais être plus en droit d'en prendre quelques gorgées de plus qu'eux pour me nourrir et retrouver des forces. Je les invitai donc et le Prophète ﷺ m'ordonna alors de leur donner du lait. Je donnai à chacun d'eux à boire ; puis, une fois qu'ils eurent tous bu, le Prophète ﷺ prit la coupe de lait et dit : « *Il ne reste plus que toi et moi ! Assieds-toi et bois* ». Je bus, et il me dit encore : « Bois ! » Il continua à m'ordonner de boire jusqu'à ce que je dise : « Non ! Par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité ! Je n'en peux plus ! » Il prit alors la coupe, loua Dieu, prononça la *basmala*<sup>1</sup> et but le reste.

Khâlid b. 'Abd al-'Uzza rapporte que le Prophète ﷺ lui remit une chèvre pour qu'il l'égorge. Khâlid avait une famille nombreuse, et lorsqu'il égorgeait une bête chez lui, celle-ci ne suffisait pas à tous ses enfants. [Mais ce jour-là] le Prophète ﷺ en mangea, mit les restes dans un seau appartenant à Khâlid, et invoqua la bénédiction en sa faveur. Khâlid nourrit toute sa famille avec cette viande, et il en resta. Al-Dulâbî a rapporté cette tradition.

Faisant le récit des noces de Fâtîma et de 'Alî, al-Ajurrî rapporte qu'à cette occasion le Prophète ﷺ ordonna à Bilâl d'apporter une grande écuelle et d'égorger un mouton pour célébrer le mariage. Bilâl rapporta : « Je lui ai apporté le mouton et il posa sa main sur la tête de la bête. Puis il fit entrer les gens, un groupe après l'autre, pour en manger. À la fin, ils en ont laissé. Le Prophète bénit alors les

restes et ordonna qu'on les porte à ses épouses, et qu'on leur dise : « *Mangez et donnez-en à ceux qui viendront vous voir* ».

Anas a rapporté : lors du mariage de l'Envoyé de Dieu ﷺ avec Zaynab, ma mère Umm Sulaym prépara un repas à base de dattes et de beurre. Elle mit le mélange dans un récipient et je le portai à l'Envoyé de Dieu ﷺ. Il me dit : « *Pose-le et invite telle et telle personne, ainsi que tous ceux que tu rencontreras sur ton chemin !* » J'ai donc invité ceux qu'il m'avait nommés et tous ceux que j'ai rencontrés sur mon chemin, sans en omettre aucun.

[Anas indiqua] qu'ils étaient environ trois cents et qu'ils avaient rempli la maison et l'espace attenant. Le Prophète ﷺ leur dit alors : « *Formez des cercles de dix* ». Puis il posa sa main sur le repas et fit les invocations que Dieu voulut. Tout le monde mangea à sa faim. Ensuite, il me dit : « *Enlève-le !* » Je ne sais si le plat était plus rempli quand on l'a présenté aux invités ou après l'avoir enlevé.

La plupart des traditions mentionnées dans ces trois dernières sections figurent dans les *recueils* authentiques. En outre, plus d'une dizaine de Compagnons ont confirmé ces épisodes, et ont transmis à ce sujet des traditions qui ont été répandues par un grand nombre de successeurs. Il s'agit de récits et de témoignages de rassemblements célèbres qu'on ne saurait mettre en doute, car ceux qui y assistaient n'auraient pu se taire si on avait rapporté de faux récits sur leur compte.

## Section 15

### De l'arbre qui lui a parlé, qui a témoigné de sa Prophétie et qui a répondu à son appel

Le Shaykh vertueux Aḥmad b. Muhammad b. Ghalbûn nous a rapporté, d'après Abû 'Umar al-Talamankî, Abû Bakr al-Muhandis, Abû al-Qâsim al-Baghawî, Aḥmad b. 'Imrân al-Akhnasî, Abû Ḥayyân al-Taymî (homme digne de confiance), Mujâhid, d'après Ibn 'Umar : « Nous étions en voyage en compagnie de l'Envoyé de Dieu ﷺ lorsqu'un bédouin s'approcha de lui. Le Prophète ﷺ l'interpella : « Ô bédouin ! Où vas-tu ? »

Il répondit : « Je rentre chez moi ». Il lui dit alors : « Veux-tu quelque bien ? » Le bédouin demanda : « De quoi s'agit-il ? » Il lui dit : « Que tu témoignes qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu, l'Unique sans associé et que Muhammad est Son serviteur et Son Envoyé ».

Le bédouin demanda : « Qu'est-ce donc qui prouve ce que tu affirmes ? » Il lui répondit : « Cet arbre d'acacia qui se trouve au bord de cette vallée. Appelle-le et il te répondra ». Il l'appela, et l'arbre avança en creusant des sillons sur le sol et ne s'arrêta qu'une fois arrivé devant lui. Il lui demanda par trois fois de confirmer [les propos du Prophète ﷺ] et l'arbre attesta, puis regagna sa place<sup>1</sup>.

Burayda rapporte : « Un bédouin lui avait demandé un signe, et le Prophète ﷺ lui dit : “Dis à cet arbre : ‘L'Envoyé de Dieu t'appelle !’ ”. L'arbre commença à pencher dans toutes les directions jusqu'à arracher ses racines, puis il avança en creusant des sillons sur le sol et en tournoyant. Il s'arrêta devant l'Envoyé de Dieu ﷺ et dit : “Ô Envoyé de Dieu ! Que la Paix soit sur toi !” Le bédouin dit alors à l'Envoyé de Dieu ﷺ : “Ordonne-lui de rejoindre sa place.” L'arbre regagna alors sa place et replanta ses racines. Le bédouin dit alors : “Permetts-moi de me prosterner devant toi !” Le Prophète ﷺ répondit : “Si je devais ordonner à une personne de se prosterner devant une autre, j'ordonnerais alors à la femme de se prosterner devant son époux !” Le bédouin dit alors : “Permetts-moi d'embrasser tes mains et tes pieds.” Il le lui accorda »<sup>2</sup>.

Dans la longue tradition authentique rapportée par Jâbir b. 'Abd Allâh, ce dernier a dit : l'Envoyé de Dieu ﷺ se retira dans un endroit isolé pour ses besoins, mais il ne trouva rien pour se cacher. Il aperçut alors deux arbres aux bords de la vallée et se dirigea vers eux. Il saisit le premier par une branche et il lui dit : « *Suis-moi, avec la permission de Dieu !* » L'arbre le suivit comme un chameau qu'on tire par le nez. Puis il fit de même avec l'autre arbre. Lorsque les deux arbres furent à mi-chemin l'un de l'autre, il leur dit : « *Couvrez-moi, avec la permission de Dieu !* » Les deux arbres obéirent.

Dans une variante, le Prophète ﷺ a dit : « *Ô Jâbir ! Dis à cet arbre : "L'Envoyé de Dieu t'ordonne de rejoindre l'autre arbre, de sorte qu'il puisse s'asseoir derrière vous !"* » Je fis ce qu'il me dit et l'un des deux arbres se dirigea vers l'autre, de sorte à former un seul corps derrière lequel il se retira. Je m'en allai. Plus tard, je me suis retourné et j'ai vu l'Envoyé de Dieu ﷺ revenir, et les deux arbres se séparer. Chacun d'eux se redressait sur son tronc. L'Envoyé de Dieu ﷺ s'arrêta alors un court moment et fit signe de la tête, une fois vers la droite et une fois vers la gauche ».

Usâma b. Zayd rapporte une version similaire en disant : L'Envoyé de Dieu ﷺ lui avait demandé : « *Est-ce que tu vois quelque endroit isolé pour les besoins de l'Envoyé de Dieu ?* » Usâma répondit : « La vallée est remplie d'hommes ». Le Prophète ﷺ lui demanda alors : « *Vois-tu des palmiers ou des pierres ?* » Il répondit : « Je vois deux palmiers proches l'un de l'autre ». Il lui dit : « *Va vers eux et dis-leur : "L'Envoyé de Dieu vous ordonne de venir afin qu'il puisse se cacher derrière vous !" Et dis la même chose aux pierres* ». Je le leur ai dit et, par Celui qui l'a envoyé avec la Vérité ! j'ai vu les palmiers se rapprocher l'un de l'autre jusqu'à ce [que leurs troncs] se touchent, et j'ai vu les pierres s'entasser et former un tas derrière les palmiers. Puis, après avoir fini, il me dit : « *Dis-leur de se séparer !* » Par Celui qui tient mon âme en Sa Main ! j'ai vu les arbres et les pierres se séparer et rejoindre leur place ».

Ya'la b. Sayyâba<sup>1</sup> a dit : « J'étais avec le Prophète durant un voyage... » Il a rapporté une tradition proche des deux précédentes, puis a ajouté : « [Le Prophète ﷺ] a ordonné à deux pouces de

palmiers de s'unir ». Et, dans une variante : « C'était deux petits palmiers ».

Ghaylân b. Salama al-Thaqafî rapporta la même chose à propos de deux arbres.

Ibn Mas'ûd rapporte un événement semblable survenu durant l'expédition de Hunayn.

Ya'la b. Murra, c'est-à-dire Ibn Sayyâba, rapporte un épisode semblable ainsi que d'autres choses [miraculeuses] accomplies par l'Envoyé de Dieu ﷺ. Il rapporte que deux arbustes épineux vinrent vers le Prophète ﷺ et l'entourèrent. Puis ils regagnèrent leur place. L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Ils m'ont demandé la permission de me saluer* ».

Dans la tradition de 'Abd Allâh b. Mas'ûd, il est rapporté : « Une nuit, un arbre avertit le Prophète ﷺ de la présence de Djinns qui l'avaient entendu ».

Mujâhid rapporte d'Ibn Mas'ûd que des Djinns ont dit au Prophète ﷺ : « Qui témoignera pour toi ? » Il répondit : « *Cet arbre ! Ô arbre, viens ici !* » L'arbre vint alors vers lui en traînant ses racines et en faisant du bruit. Il a mentionné ensuite une version similaire à la première.

Ainsi Ibn 'Umar, Burayda, Jâbir, Ibn Mas'ûd, Ya'la b. Murra, Usâma b. Zayd, Anas b. Mâlik, 'Alî b. Abû Tâlib, Ibn 'Abbâs et tant d'autres, concordent sur le récit de l'arbre, ou sur ce que celui-ci signifie. Un grand nombre de successeurs s'est ensuite chargé de transmettre ce récit et à lui donner la force qu'il a aujourd'hui.

Ibn Fûrak rapporte que, durant l'expédition de Tâ'if, le Prophète ﷺ marchait de nuit en somnolant. Un jujubier qui se trouvait sur son chemin se divisa alors en deux pour le laisser passer, et garda ensuite cette position jusqu'à ce jour. Cet arbre est connu et tenu en grand respect.

Anas rapporte que l'Ange Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – a dit au Prophète ﷺ, lorsqu'il constata sa tristesse après que son peuple l'eut dénigré : « Veux-tu que je te montre un signe ? » Il acquiesça. L'Envoyé de Dieu ﷺ regarda un arbre au-delà de la vallée et Gabriel

– que la Paix soit sur lui ! – lui dit : « Appelle cet arbre ». L'arbre vint en marchant et se plaça devant lui. Gabriel lui dit alors : « Ordonne-lui de retourner à sa place ». Et l'arbre retourna à sa place.

'Alî a rapporté une version semblable, sans toutefois mentionner Gabriel, et a dit : le Prophète ﷺ fit l'invocation suivante : « *Ô mon Dieu ! Montre-moi un signe après lequel je ne me soucierai plus de celui qui me dément !* » Puis, comme dans la version précédente, il a cité la tristesse du Prophète ﷺ provoquée par le démenti de son peuple, et a précisé qu'il a demandé un signe pour son peuple, et non pour lui-même.

Ibn Ishâq rapporte que le Prophète ﷺ a connu un autre épisode similaire. On lui montra un arbre qu'il appela. Celui vint se placer devant lui. Puis il lui dit de retourner, et l'arbre regagna sa place.

Al-Hasan rapporte que le Prophète ﷺ s'était plaint de l'attitude de son peuple à son Seigneur, et de leurs intimidations. Il Lui demanda un signe pour le rassurer et apaiser sa peur. Dieu lui révéla alors : « Rends-toi à telle vallée. Tu y trouveras un arbre. Appelle une de ses branches et l'arbre viendra vers toi ». Le Prophète ﷺ fit ce qu'on lui dit, et la branche de cet arbre vint vers lui en creusant des sillons. Elle s'arrêta devant lui autant que Dieu voulut, puis il lui dit : « *Retourne comme tu es venue !* », et la branche retourna à sa place. Le Prophète ﷺ dit alors : « *Seigneur ! Je sais maintenant que je n'ai plus rien à craindre !* »

'Umar rapporte une version similaire, en ajoutant : Le Prophète ﷺ a dit : « *Montre-moi un signe après lequel je ne me soucierai plus de celui qui me dément !* »

Ibn 'Abbâs rapporte : Le Prophète ﷺ a dit à un bédouin : « Qu'en penserais-tu si j'appelais ce tronc de palmier pour témoigner que je suis l'Envoyé de Dieu ? » Le bédouin acquiesça. Il l'appela, et l'arbre se mit à sauter, puis s'arrêta devant lui. Il lui dit de retourner, et l'arbre regagna sa place.

Cette tradition a été recensée par Tirmidhî qui en a confirmé l'authenticité<sup>1</sup>.

## Section 16

### Des gémissements du tronc de palmier

Les traditions concernant les gémissements du tronc du palmier sont notoires, très répandues et ont été authentifiées dans les grands *recueils* de traditions authentiques.

Cette tradition a été transmise par plus de dix Compagnons, dont Ubayy b. Ka'b, Jâbir b. 'Abd Allâh, Anas b. Malik, 'Abd Allâh b. 'Umar, 'Abd Allâh b. 'Abbâs, Sahl b. Sa'd, Abû Sa'îd al-Khudrî, Burayda, Umm Salama et al-Muṭṭalib b. Abû Wadâ'a.

Ils ont tous rapporté, à quelque variante près, cette tradition.

Tirmidhî a confirmé l'authenticité de la tradition rapportée par Anas.

Jâbir b. 'Abd Allâh a dit : « La mosquée avait été construite avec des troncs de palmier. Lorsque le Prophète faisait son sermon, il s'appuyait sur un de ces troncs utilisés comme des poutres pour maintenir le plafond. Plus tard, quand on lui a fabriqué une chaire, nous avons entendu le tronc contre lequel il s'appuyait faire un bruit semblable au mugissement des chamelles pleines »<sup>1</sup>.

Dans la version rapportée par Anas, il est dit aussi : « Le bruit [du palmier] était si fort que la mosquée en retentissait ».

Sahl ajouta : « Les gens éclatèrent en sanglots lorsqu'ils l'entendirent ».

Et, dans la version rapportée par al-Muṭṭalib et Ubayy : « Le bruit était si fort que ce tronc se fissa. Le Prophète ﷺ s'approcha et posa sa main sur ce tronc. Il cessa alors de gémir ».

Un autre narrateur a ajouté : Le Prophète ﷺ a dit : « *Ce tronc pleure au souvenir de ce qu'il a perdu* ».

Et un autre : Le Prophète ﷺ a dit : « *Par Celui qui tient mon âme entre Ses Mains ! s'il ne l'avait pas calmé, il aurait continué de gémir jusqu'au Jour de la Résurrection, de chagrin pour l'Envoyé de Dieu ﷺ* ».

L'Envoyé de Dieu ﷺ ordonna qu'on l'enterre sous la chaire. Ainsi l'ont rapporté Anas, al-Muṭṭalib, Sahl b. Sa'd et Ishâq.

Dans la version rapportée par Sahl : on l'enterra sous la chaire, ou on le mit sur la toiture.

Dans la version d'Ubayy : « Lorsque le Prophète ﷺ priait, il se mettait devant ce tronc. Puis, lorsqu'on a démoli le plafond de la mosquée, Ubayy le prit et le conserva chez lui jusqu'à ce que la terre l'ait abîmé et réduit en poussière ».

Al-Isfarâ'inî rapporte que le Prophète ﷺ appela ce tronc qui alla vers lui en creusant des sillons sur le sol. Il le serra dans ses bras puis lui ordonna de retourner à sa place.

Dans la version de Burayda : « Le Prophète ﷺ dit au tronc : *« Si tu veux, je te remets dans le mur où tu étais, pour que tes racines s'y plantent, et que tu complètes ta croissance en donnant de nouvelles feuilles et de nouveaux fruits. Ou, si tu veux, je te plante au Paradis pour que les Amis de Dieu mangent de tes fruits »*. Le Prophète ﷺ. écouta alors la réponse du tronc qui dit : *« Je préfère que tu me plantes dans le Paradis pour que les Amis de Dieu mangent de mes fruits, et pour être dans un endroit où je ne mourrai jamais »*. Le Prophète ﷺ. lui dit : *« Je le ferai »*, puis il ajouta : *« Il a préféré la demeure du séjour perpétuel (dâr al-baqâ') à celle de l'extinction (dâr al-fanâ') »*<sup>1</sup>.

Lorsqu'il entendait ce récit, al-Ḥasan [al-Baṣri] pleurait et disait : « Ô serviteurs de Dieu ! Le bois regrette l'absence de l'Envoyé de Dieu ﷺ, et brûle de désir pour un rang sublime. Or, vous êtes plus en droit de désirer sa rencontre ».

La tradition prophétique précédente a été transmise de Jâbir, par Ḥafṣ b. 'Ubayd Allâh (ou 'Ubayd Allâh b. Ḥafṣ), Ayman, Abû Naḍra, Ibn al-Musayyab, Sa'îd b. Abû Karb, Kurayb et Abû Sâlih ; et d'Anas b. Mâlik, par al-Ḥasan, Thâbit et Ishâq b. Abû Talḥa ; et d'Ibn 'Umar par Nâfi' et Abû Ḥayya ; et d'Abû Sa'îd, par Abû Naḍra, Abû al-Waddâk ; et d'après Ibn 'Abbâs, par 'Ammâr b. Abû 'Ammâr ; et d'après Sahl b. Sa'îd, par Abû Ḥâzim et 'Abbâs b. Sahl ; d'après Al-Muṭṭalib, par Kathîr b. Zayd.

Burayda l'a rapportée de son père, et al-Tufayl b. Ubayy, de son père également.

Comme vous le constatez, cette tradition a été transmise par des gens dignes de confiance, et rapportée par les Compagnons et les successeurs que nous avons mentionnés. D'autres n'ont pas été mentionnés, et seuls les spécialistes de ce domaine les connaissent. Dieu est Celui qui affermit sur la Voie droite.

## Section 17

### Autres épisodes de ce genre avec des choses inertes

Le *Qâdî* Abû ‘Abd Allâh Muhammad b. ‘Îsâ al-Taymî nous a rapporté, d’après le *Qâdî* Abû ‘Abd Allâh Muhammad b. al-Murâbiṭ, al-Muhallab, Abû al-Qâsim, Abû al-Ḥasan al-Qâbisî, Al-Marwizi, Al-Firabrî, al-Bukhârî, Muhammad b. al-Muthannâ, Abû Aḥmad al-Zubayrî, Isrâ’îl, Mansûr, Ibrâhîm, ‘Alqama, que ‘Abd Allâh b. Mas’ûd disait : « Nous entendions les glorifications de la nourriture pendant que nous la mangions ».

Dans une autre version d’Ibn Mas’ûd : « Nous mangions avec l’Envoyé de Dieu ﷺ et entendions les glorifications de la nourriture »<sup>1</sup>.

Anas rapporte : « Le Prophète ﷺ prit quelques petits cailloux dans la paume de sa main, et ceux-ci se mirent à glorifier Dieu. Nous avons pu les entendre. Puis il les mit dans la main d’Abû Bakr, et ils se mirent aussi à glorifier. Puis il les mit dans nos mains, et ils se mirent à glorifier ».

Abû Dharr rapporta la même chose, en indiquant : « Ils ont [aussi] glorifié Dieu dans les mains de ‘Umar et de ‘Uthmân ».

‘Alî a rapporté : « Alors que nous étions à La Mecque en compagnie de l’Envoyé de Dieu ﷺ, il sortit dans les alentours, et tout arbre et tout mont qu’il croisait le saluaient en disant : “Ô Envoyé de Dieu ! Que la Paix soit sur toi !” »

Jâbir b. Samura rapporte : Le Prophète ﷺ a dit : « *Je connais une pierre à La Mecque qui me salue* ». On a dit qu’il s’agit de la « Pierre Noire » (*al-ḥajar al-aswad*).

‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsque Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – m’a apporté ma Mission [d’Envoyé], à chaque fois que je passai à côté d’une pierre ou d’un arbre, ils me saluaient en disant : “Ô Envoyé de Dieu ! Que la Paix soit sur toi !”* »<sup>2</sup>.

Jâbir b. ‘Abd Allâh a dit : « Le Prophète ﷺ n’est jamais passé près d’une pierre ou d’un arbre sans qu’ils ne se prosternent devant lui ».

Une tradition rapporte que lorsque le Prophète ﷺ enveloppa al-‘Abbâs et ses enfants dans une étoffe, et pria pour leur salut contre l’Enfer, le seuil et les murs de la maison se mirent à dire : « Amen ! Amen ! »<sup>3</sup>.

Ja’far b. Muhammad rapporte, d’après son père : « Le Prophète ﷺ tomba malade. Gabriel lui apporta un plat de grenades et de raisin. Le Prophète en mangea et [le plat] glorifia Dieu ».

Anas rapporte : Le Prophète ﷺ monta sur le toit du Mont Uḥud en compagnie d’Abû Bakr, de ‘Umar et de ‘Uthmân. Le Mont se mit à trembler et le Prophète ﷺ lui dit : « Ô Uḥud ! Calme-toi. Il y a sur ton toit un Prophète, un véridique et deux martyrs »<sup>4</sup>.

Abû Hurayra rapporte la même chose du Mont Hirâ’. Il mentionna aussi les noms de ‘Alî, Talḥa et al-Zubayr, et ajouta ces propos du Prophète ﷺ : « Il y a sur ton toit un Prophète, ou un véridique, ou un martyr ».

‘Uthmân rapporte également la version du Mont Hirâ’, et ajoute qu’ils étaient dix Compagnons, y compris lui-même. Il mentionna les noms de ‘Abd al-Raḥmân et de Sa’d, mais oublia ceux des deux autres.

Sa’îd b. Zayd<sup>1</sup> rapporte également qu’ils étaient dix Compagnons, y compris lui-même.

On rapporte également : lorsque les Qurayshites allèrent à sa poursuite, le Mont Thabîr<sup>2</sup> lui dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Descends ! Car je crains d’être châtié par Dieu s’ils te tuent sur mon toit ! » Le mont Hirâ’ intervint alors et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Viens vers moi ! »

Ibn ‘Umar rapporte : dans un sermon, le Prophète ﷺ récita le verset suivant : «  **Ils n’ont pas estimé Dieu à sa juste valeur. La terre entière, le Jour de la Résurrection, sera une poignée dans Sa main, et les cieus seront pliés dans Sa dextre. Qu’Il soit Glorifié et Exalté au-dessus de ce qu’ils Lui associent !**  »<sup>3</sup>, puis

dit : « *Le Tout-Puissant Se glorifie Lui-même [en disant] : “Je suis le Tout-Puissant ! Je suis le Tout-Puissant ! Je suis le Très-Grand ! Je suis Le Très-Haut !”* La Chaire se mit à trembler au point que nous crûmes qu’elle allait se renverser ».

Ibn ‘Abbâs rapporte : il y avait dans la Maison sacrée<sup>4</sup> trois cent soixante statues soudées au plomb dans la pierre. Lorsque l’Envoyé de Dieu ﷺ y pénétra l’année de la Conquête [de La Mecque], il se mit à faire des signes vers ces statues avec le rameau qu’il tenait à la main, sans les toucher et en répétant : « ***La Vérité est venue, et l’erreur s’est évanouie. Certes, l’erreur est évanescence*** »<sup>5</sup>.

À chaque fois qu’il faisait un signe vers la face d’une statue, celle-ci se renversait sur le dos, et à chaque fois qu’il faisait un signe vers son dos, elle se renversait sur la face. Il fit ainsi jusqu’à les renverser toutes.

Ibn Mas‘ûd rapporte la même chose, avec cette variante : il se mit à attaquer [les statues] en répétant : « ***La Vérité est venue ; mais l’erreur ne fait rien commencer, ni rien aboutir*** »<sup>6</sup>.

Dans la tradition à propos de sa rencontre, au début de sa mission, avec l’ermite, il est dit : « Lorsqu’il partit [en Syrie] pour commercer en compagnie de son oncle, ils rencontrèrent un ermite qui ne sortait pour personne. Ce dernier se mit à passer entre les membres de la caravane et s’arrêta devant l’Envoyé de Dieu ﷺ. Il lui prit la main et dit : “Voici le seigneur des mondes. Dieu l’enverra en tant que miséricorde pour les mondes.” Les notables qurayshites lui demandèrent : “Qu’en sais-tu ?” L’ermite répondit : “Il n’y a pas un arbre ou une pierre qui ne se soient prosternés devant lui ; or, ils ne le font que pour un Prophète” ». Puis le narrateur continua le récit et ajouta : « Le Prophète ﷺ marchait, et un nuage se déplaçait avec lui en lui faisant de l’ombre. Lorsqu’il arriva, il trouva ses compagnons déjà assis à l’ombre d’un arbre. Il s’assit et l’ombre se déplaça vers lui »<sup>1</sup>.

## Section 18

### Autres épisodes avec les animaux

Sirâj b. ‘Abd Allâh nous a rapporté, d’après Abû al-Husayn al-Hâfiz, le père de ce dernier, le Qâdî Yûnus, Abû al-Fadl al-Siqilî, Thâbit b. Qâsim b. Thâbit, de son père et de son grand-père, d’Abû al-‘Alâ’ Aḥmad b. ‘Imrân, Muhammad b. Fuḍayl, Yûnus b. ‘Amrû, Mujâhid d’après ‘Âisha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – : « Nous avions un animal domestique dans la maison. Lorsque l’Envoyé de Dieu ﷺ se trouvait parmi nous, cet animal restait calme et ne bougeait pas. Mais dès qu’il sortait, cet animal se mettait à bouger et à aller et venir ».

‘Umar رضي الله عنه rapporte : « L’Envoyé de Dieu ﷺ se trouvait avec ses Compagnons lors d’un rassemblement, lorsqu’un bédouin arriva avec un lézard du désert (*dabban*) qu’il venait d’attraper. Le bédouin interrogea [à propos du Prophète ﷺ] : « Qui est cet homme ? » On lui répondit : « C’est le Prophète de Dieu ». Il dit : « Par al-Lât et al-‘Uzza<sup>2</sup> ! Je ne croirai en toi que si le lézard y croit aussi ! »

Il mit le lézard devant le Prophète ﷺ, et ce dernier l’appela : « Ô lézard ! » L’animal lui répondit alors dans un langage clair et audible à tous : « Me voici à ton service ! Ô toi, la parure du Jour de la Résurrection ! » Il lui demanda : « *Qui adores-tu ?* » Et le lézard répondit : « Celui dont le Trône est au ciel, le Pouvoir sur terre, la Voie dans les mers, la Miséricorde au Paradis, et dont le Châtiment est dans l’Enfer ! » Le Prophète ﷺ lui demanda encore : « *Qui suis-je ?* » Il répondit : « L’Envoyé du Seigneur des mondes et le Sceau des Prophètes. Heureux soit celui qui te reconnaît, malheureux soit celui qui te renie ! » Le bédouin entra aussitôt en Islam.

Il en est de même du célèbre récit du chacal rapporté par Abû Sa‘îd al-Khudrî : alors qu’un berger surveillait son troupeau, un chacal attaqua l’une de ses bêtes, mais le berger réussit à la lui arracher. Le chacal se dressa alors sur ses pattes et dit au berger : « Ne crains-tu pas Dieu ! Tu viens de t’interposer entre moi et ma

subsistance ! » Surpris, le berger dit : « Le plus ahurissant dans cette affaire, c'est qu'un chacal parle le langage des hommes ! »

Le chacal lui dit alors : « Veux-tu que je te montre une chose plus étonnante encore ? [Sache donc] que l'Envoyé de Dieu se trouve entre ces deux monticules. Il raconte aux gens ce qui est survenu aux peuples anciens ». Le berger alla voir le Prophète ﷺ et lui rapporta l'épisode. Il lui dit alors : « *Lève-toi et raconte cela aux gens* ». Lorsque le berger termina son récit, le Prophète ﷺ confirma ces paroles en disant : « *Il dit vrai !* »

Cette tradition est également rapportée par Abû Hurayra.

Dans une variante remontant jusqu'à Abû Hurayra : « Le chacal dit au berger : "Tu es plus surprenant encore ! Tu restes debout au milieu de ton troupeau, et tu abandonnes un Prophète qui jouit de la plus haute considération auprès de Dieu. Un Prophète pour lequel on a ouvert les portes du Paradis, et d'où ses habitants se penchent pour voir ses Compagnons combattre. Et pourtant, seuls quelques obstacles te séparent de lui. Si tu les traversais, tu ferais alors partie des soldats de Dieu !" Le berger dit alors au chacal : "Qui s'occupera de mon troupeau ?" Le chacal répondit : "Je veillerai sur eux jusqu'à ton retour." L'homme lui confia son troupeau et partit. Il entra en Islam, et raconta son histoire au Prophète ﷺ qui menait un combat. Le Prophète ﷺ lui dit : « *Retourne à ton troupeau, tu le trouveras indemne* ». Le berger le trouva ainsi, et il égorgea une bête pour le chacal.

Uhbân b. Aws rapporte que c'était lui l'homme qui avait parlé au chacal et qui avait transmis ce récit ; mais, dans la tradition rapportée par Abû Sa'îd, il s'agit de Salama b. 'Amrû al-Akwa'.

Ibn Wahb rapporte une histoire semblable survenue à Abû Sufyân b. Harb et Safwân b. Umayya. Ces deux virent un chacal poursuivant une gazelle. Celle-ci se réfugia alors dans l'Enceinte sacrée [de La Mecque], et le chacal renonça à la poursuivre. Les voyant surpris, le chacal leur dit : « Ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'à Médine, Muhammad vous appelle au Paradis alors que vous, vous l'appellez à l'Enfer ». Abû Sufyân répliqua : « Par al-Lât et

al-'Uzza ! Si tu répètes cela à La Mecque, il n'y restera plus un défenseur ni un notable ! »

Un récit semblable concernant Abû Jahl et ses compagnons a aussi été rapporté.

Ibn Mirdâs<sup>1</sup> fut surpris lorsque Dimâr, la statue qu'il adorait, s'est mise à parler et à réciter des vers dans lesquels elle mentionna le Prophète ﷺ. Un oiseau tomba du ciel en lui disant : « Ô 'Abbâs ! Tu t'étonnes des paroles de Dimâr, mais tu ne t'étonnes pas de toi-même ! L'Envoyé de Dieu appelle à l'Islam et tu restes assis ! » Ce fut la cause de son entrée en Islam.

Jâbir b 'Abd Allâh rapporte : Durant le siège d'une forteresse de Khaybar par les musulmans, un homme vint trouver le Prophète ﷺ et crut en lui. [Il le chargea] de garder leur troupeau. L'homme demanda : « Ô Envoyé de Dieu ! Comment dois-je me comporter avec le troupeau ? » Il lui répondit : « *Marque leurs faces. Dieu se chargera de rendre le dépôt qu'il t'a confié et ramènera chaque bête à son propriétaire* ». L'homme fit ce qu'on lui avait ordonné, et chaque bête revint chez son propriétaire<sup>1</sup>.

Anas rapporte : le Prophète ﷺ entra dans l'enclos d'un homme des Anṣârs en compagnie d'Abû Bakr, 'Umar, et un autre homme des Anṣârs. Ils y trouvèrent des bêtes qui se prosternèrent aussitôt devant lui. Abû Bakr lui dit alors : « Nous sommes plus en droit de nous prosterner devant toi que ces bêtes ».

Abû Hurayra rapporte également que le Prophète ﷺ entra dans un enclos et qu'un chameau vint aussitôt se prosterner devant lui.

Ce récit du chameau a aussi été rapporté par Tha'laba b. Mâlik, Jâbir b. 'Abd Allâh, Ya'la b. Murra et 'Abd Allâh b. Ja'far qui ajouta : « À chaque fois qu'un homme entrait dans l'enclos, ce chameau se ruait sur lui. Mais lorsque le Prophète ﷺ entra, il appela le chameau. Celui-ci posa sa tête par terre et tomba à même le sol devant le Prophète a. Il lui mit une corde autour du cou et lui dit : "*Il n'y a aucune chose entre le ciel et la terre qui ignore que je suis l'Envoyé de Dieu, sauf ceux qui ont désobéi parmi les Djinn et les hommes*" ».

Cette même tradition a été rapportée par ‘Abd Allâh b. Abû Awfâ<sup>2</sup>.

Dans une version : le Prophète ﷺ les interrogea sur le chameau, et ils lui dirent qu’ils voulurent le sacrifier.

Et dans une autre, il leur a dit : « *Il se plaint du travail exténuant et du manque de nourriture, et ce, depuis son jeune âge* » Et les propriétaires reconnurent : « Il dit la vérité ».

On rapporte aussi que sa chamelle al-‘Aḍbâ lui parlait et venait vers lui. On a dit aussi que l’herbe venait vers elle dans les pâturages, que les bêtes sauvages l’évitaient en lui disant : « Tu appartiens à Muhammad ! » On rapporte également qu’après sa mort, elle refusa de manger et de boire, et qu’elle en mourut. Cette dernière tradition a été rapportée par al-Isfarâ’inî.

Ibn Wahb rapporte : le « Jour de la Conquête », les pigeons de La Mecque ont fait de l’ombre au Prophète ﷺ. Il invoqua des bénédictions en leur faveur.

Anas, Zayd b. Arqam et al-Mughîra b. Shu‘ba ont rapporté : Au cours de la nuit qu’il a passée dans la « Grotte », Dieu a ordonné à un arbre de cacher le Prophète ﷺ. Puis Il a ordonné à deux pigeons de se mettre à l’entrée de la grotte.

Dans une autre tradition : « L’araignée a tissé une toile à l’entrée de cette grotte. Aussi, lorsque ses poursuivants arrivèrent devant la Grotte et virent cela, ils dirent : “S’il y avait quelqu’un à l’intérieur, les pigeons ne seraient pas à l’entrée.” Le Prophète ﷺ entendait leurs propos. Puis, ils partirent ».

‘Abd Allâh b. Qurṭ rapporte : Le jour de l’‘Aïd, on amena cinq, six ou sept bêtes à l’Envoyé de Dieu ﷺ pour qu’il les immole. Chacune d’elles se précipita vers lui pour être la première à être sacrifiée.

Umm Salama rapporte : Le Prophète ﷺ se trouvait dans le désert quand une gazelle l’appela : « Ô Envoyé de Dieu ﷺ ! » Il lui demanda : « *Que veux-tu ?* » Elle dit : « Ce bédouin m’a attrapée et j’ai deux faons dans cette montagne. Libère-moi afin que je puisse aller les allaiter, ensuite je reviendrai ».

Il lui demanda : « *Le feras-tu ?* » Elle répondit : « Oui ! » Il la libéra et elle s’en alla. Plus tard, elle revint, et il l’attacha. Le bédouin se

réveilla alors et demanda : « Ô Envoyé de Dieu ﷺ ! As-tu besoin de quelque chose ? » Il lui dit : « *Oui ! Libère cette gazelle !* »

Il la libéra, et elle s'élança dans le désert en disant : « Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que tu es l'Envoyé de Dieu ! »

On a rapporté aussi l'histoire de la soumission du lion à Safīna<sup>1</sup>, le client de l'Envoyé de Dieu ﷺ. Lorsque le Prophète ﷺ le chargea de porter un message à Mu'âdh au Yémen, il rencontra un lion sur sa route. Il lui expliqua alors qu'il était le client de l'Envoyé de Dieu ﷺ et qu'il portait un message de ce dernier. Le lion rugit et s'écarta du chemin.

Safīna a rapporté que durant son retour, la même chose lui arriva.

Dans une variante : « Le navire sur lequel je voyageais chavira et je me suis retrouvé sur une île. Je rencontrai un lion auquel je dis : "Je suis le client de l'Envoyé de Dieu ﷺ." Il me poussa alors avec sa patte et me mit dans la bonne direction ».

On rapporte aussi que le Prophète ﷺ a saisi avec ses doigts l'oreille d'une chèvre appartenant aux 'Abd al-Qays, puis il la relâcha. La marque qu'il laissa sur l'oreille de la chèvre resta et se transmit à sa descendance.

Ibrâhîm b. Hammâd rapporte le récit de l'âne capturé lors du siège de Khaybar. Il fut conduit devant le Prophète ﷺ et lui dit : « Je m'appelle Yazîd b. Shihâb ». Il lui donna le nom de Ya'fûr. Le Prophète ﷺ l'envoyait appeler ses Compagnons. Cet âne frappait alors à leurs portes avec sa tête et les appelait. À la mort du Prophète ﷺ, l'âne, affligé de cette perte, tomba dans un puits et trépassa.

On rapporte aussi l'histoire de la chamelle qui témoigna devant le Prophète ﷺ que son propriétaire ne l'avait pas volée, et qu'elle était bien la sienne.

Et l'histoire de la chèvre venue dans le campement militaire de l'Envoyé de Dieu ﷺ : les combattants, au nombre d'environ trois cents, étaient assoiffés. Après que l'Envoyé de Dieu ﷺ l'eut trait, il donna à boire aux combattants qui étanchèrent tous leur soif. Ensuite, il dit à Râfi' : « *Prends-la ! Mais je ne pense pas que tu*

*parviendras à l'attacher [longtemps] ».* Râfi' l'attacha, mais peu après, il s'aperçut qu'elle s'était échappée.

Cette tradition a été rapportée par Ibn Qâni' et d'autres.

Ibn Qâni' a ajouté qu'après la fuite de cette chèvre, le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui l'a apportée est Celui-là même qui l'a reprise* ».

On rapporte aussi qu'au cours d'un voyage, le Prophète ﷺ a dit à son cheval au moment de la prière : « *Ne bouge pas, que Dieu te bénisse jusqu'à ce que nous terminions notre prière !* » Le cheval qui se trouvait devant lui resta immobile jusqu'à la fin de la prière du Prophète ﷺ.

Al-Wâqidî rapporte : Lorsque le Prophète ﷺ envoya ses messagers aux rois de son époque, il en dépêcha six le même jour. Le jour du départ, chacun d'eux se réveilla doté de la langue du peuple vers lequel il était envoyé.

Les traditions en la matière étant très nombreuses, nous n'en avons rapporté que les plus célèbres, ainsi que celles qui figurent dans les œuvres des grands Imâms.

**Section 19**  
**De la Résurrection, et de la parole des morts, de la parole des**  
**enfants et des**  
**nourrissons, et de leur témoignage de la Prophétie de l'Envoyé**  
**de Dieu ﷺ**

Le *faqîh* Abû al-Walîd Hishâm b. Aḥmad, le *Qâdî* Abû al-Walîd Muhammad b. Rushd et le *Qâdî* Abû 'Abd Allâh Muhammad b. 'Îsâ al-Tamîmî et d'autres m'ont rapporté, d'après Abû 'Alî al-Ḥâfiz, Abû 'Umar al-Ḥâfiz, Abû Zayd 'Abd al-Raḥmân b. Yahya, Aḥmad b. Sa'îd, Ibn al-A'rabî, Abû Dâwud, Wahb b. Baqiyya, Khâlid al-Ṭahhân, Muhammad b. 'Amrû et Abû Salama qu'Abû Hurayra ﷺ a dit : À Kahybar, une juive a offert une chèvre grillée au Prophète ﷺ qu'elle avait empoisonnée. L'Envoyé de Dieu ﷺ en mangea, puis, lorsque les gens qui l'accompagnaient commencèrent à en manger, il dit : « *Ôtez vos mains, elle [la chèvre] vient de m'informer qu'elle était empoisonnée* ». Bishr b. al-Barâ<sup>1</sup> mourut à cette occasion.

Le Prophète ﷺ demanda à la juive : « *Qu'est-ce qui t'a incitée à faire cela ?* » Elle lui répondit : « Si tu es un Prophète, ce que j'ai fait ne peut te nuire, et si tu es un roi, je soulagerai les gens de toi ». Il ordonna son exécution.

Anas rapporte aussi cette tradition et ajoute : la juive lui a dit : « J'ai voulu te tuer ». Il lui répondit : « *Dieu ne t'aurait pas permis de le faire !* » Les gens présents dirent : « Tuons-la ». Mais il répondit : « *Non !* »

Dans une variante rapportée par un autre, d'après Abû Hurayra : elle n'en avait pas le pouvoir.

Jâbir b. 'Abd Allâh rapporte la même chose, et précise que le Prophète ﷺ a dit : « *C'est cet avant – bras qui m'en a informé* ». Et il n'a pas puni la juive.

Dans la version rapportée par al-Ḥasan : « *Sa cuisse m'informe qu'elle est empoisonnée* ».

Abû Salama b. ‘Abd al-Rahmân rapporte que la chèvre a dit : « Je suis empoisonnée ».

Ibn Ishâq rapporte la même chose et précise qu’il n’a pas puni la juive.

Dans une autre tradition, Anas a dit : « Je n’ai pas cessé de constater l’effet du poison sur la lèvre inférieure de l’Envoyé de Dieu ﷺ ».

Dans une autre tradition rapportée par Abû Hurayra : au cours de sa dernière maladie, l’Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Ce que j’ai mangé à Khaybar n’a jamais cessé de m’assaillir. Maintenant, il va me tuer* »<sup>2</sup>.

À propos de ce récit, Ibn Ishâq a dit : les musulmans considéraient qu’en plus de la dignité de la prophétie, l’Envoyé de Dieu ﷺ était mort en martyr.

Ibn Saĥnûn a dit que les « Gens de la Tradition » concordaient sur le fait que l’Envoyé de Dieu ﷺ avait exécuté la juive. Or, nous avons mentionné des traditions remontant à Abû Hurayra, Anas et Jâbir qui affirment le contraire.

Dans la version d’Ibn ‘Abbâs, le Prophète ﷺ aurait remis la juive à la famille de Bishr b. al-Barâ’ qui l’aurait exécutée.

Il y a également une divergence sur l’exécution de celui qui l’avait ensorcelé, mais le fait qu’il lui ait pardonné nous semble plus établi.

Quant à la tradition de la chèvre, al-Bazzâr rapporte, d’après Abû Sa’îd : [Le Prophète ﷺ] tendit sa main et dit : « *Mangez au Nom de Dieu !* » Nous avons mangé après avoir mentionné le Nom de Dieu et aucun ne ressentit le moindre mal.

La tradition sur la chèvre empoisonnée a été recensée par les auteurs des *Recueils* de la Tradition authentique et par les grands Imâms, car elle est célèbre. Cependant, les théologiens divergent sur la question.

Certains ont dit : Dieu – Exalté soit-Il ! – dote de la parole une chèvre morte, une pierre ou un arbre, de même qu’il leur donne le pouvoir de prononcer des lettres et des sons, sans modifier leur forme ni leur constitution. C’est la position d’Abû al-Ĥasan [al-

Ash'arî] et du Qâdî Abû Bakr [b. Furak], que Dieu leur fasse miséricorde !

D'autres sont d'avis que Dieu donne d'abord la vie à ces choses, puis les dote de la parole. Ceci aussi a été attribué à notre maître Abû al-Ḥasan. Tout ceci est possible, et Dieu est Plus Savant !

En effet, la vie n'est pas une condition de l'existence des lettres et de sons. Leur existence n'est donc pas impossible en dehors de la vie. En revanche, s'il s'agit du langage de l'âme, alors la condition de la vie est nécessaire, car le langage de l'âme ne peut provenir que d'une chose dotée de vie. Al-Jubbâ'î est le seul théologien qui affirme la possibilité d'existence de lettres et de sons en dehors d'un vivant doté d'une constitution. Il admet donc cette possibilité pour les pierres, les troncs d'arbre et les membres des animaux, et soutient que Dieu a créé en eux la vie et les a dotés d'une bouche, d'une langue et d'un organe leur permettant de parler.

Si cela était le cas, on aurait davantage insisté sur cet aspect plutôt que sur le fait que ces objets inanimés produisaient des glorifications ou gémissaient de nostalgie !

Or, ni les spécialistes de la vie du Prophète ﷺ ni les traditionnistes ne nous ont rapporté quelque chose de ce genre. Ce qui réfute donc cette affirmation d'al-Jubbâ'î. En outre, il s'agit de propositions qui ne font l'objet d'aucune nécessité. Dieu conduit au succès !

Wakî' rapporte, d'après Fahd b. 'Aṭīyya : On a apporté au Prophète ﷺ un enfant qui n'avait jamais parlé. Il lui demanda : « *Sais-tu qui je suis ?* » L'enfant répondit : « Tu es l'Envoyé de Dieu ».

Mu'arrid b. Mu'ayqîb a dit : J'ai vu le Prophète ﷺ faire une chose étonnante. On lui apporta un nouveau-né le jour même de sa naissance. Il lui posa la même question et le nourrisson lui donna la même réponse.

Cette tradition est faite remonter à Mubârak al-Yamâma, et est connue sous le nom de « tradition de Shâṣûna » qui est le nom du narrateur. Dans cette tradition, il est dit : Le Prophète ﷺ a répondu à l'enfant : « *Tu dis vrai ! Que Dieu te bénisse !* » Cet enfant n'a plus

parlé avant sa maturité. Il s'agit de Mubârak al-Yamâma. Cet épisode eut lieu à La Mecque durant le « Pèlerinage d'Adieu ».

Al-Hasan rapporte : un homme vint voir le Prophète ﷺ et lui avoua avoir enseveli sa petite fille vivante dans telle vallée. Il se rendit avec lieu jusqu'au lieu de la sépulture et appela cette fille par son nom : « *Ô une telle ! Réponds, par la Permission de Dieu !* » La fille sortit de terre et dit : « Me voici ! » Le Prophète ﷺ lui dit : « *Tes parents sont entrés en Islam. Si tu veux, je te rendrai à eux ?* » Elle lui répondit : « Je n'ai pas besoin d'eux. J'ai trouvé auprès de Dieu ce qui est bien meilleur qu'eux ».

Anas rapporte qu'un jeune homme des Anṣârs mourut. Il avait une mère âgée et aveugle. Nous le couvrîmes dans son linceul et présentâmes nos condoléances à sa mère. Elle nous demanda : « Mon fils est-il mort ? » Nous répondîmes : « Oui ! »

Elle dit alors : « Ô Mon Dieu ! Si Tu sais que j'ai émigré vers Toi et Ton Prophète dans l'espoir que Tu m'aides à affronter toute épreuve, ne m'impose pas ce malheur ! » Le jeune homme ôta le tissu de son visage. Puis il mangea et nous mangeâmes avec lui.

'Abd Allâh b. 'Ubayd al-Anṣârî rapporte : j'étais parmi ceux qui avaient enseveli Thâbit b. Qays b. Shammâs<sup>1</sup> qui avait trouvé la mort à al-Yamâma. Lorsque nous le mîmes dans sa tombe, nous l'entendîmes dire : « Muhammad est l'Envoyé de Dieu. Abû Bakr est le véridique, 'Umar est le martyr, 'Uthmân est le pur, le miséricordieux ».

Nous l'avons regardé et il était bien mort.

Al-Nu'mân b. Bashîr rapporte que Zayd b. Khârija<sup>2</sup> tomba mort dans une ruelle de Médine. On le porta chez lui et on l'enveloppa dans un linceul. Entre les prières du coucher du soleil et du soir, alors que les femmes pleuraient autour de lui, on l'entendit dire : « Écoutez, écoutez ! » On découvrit son visage et il dit : « Muhammad est l'Envoyé de Dieu, le Prophète illettré et le Sceau des Prophètes. Ceci est dans le Premier Livre ». Puis il ajouta : « Croyez-le, croyez-le ! » Et il mentionna aussi Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân. Puis il dit

encore : « Ô Envoyé de Dieu ! Que la Paix soit sur toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses bénédictions ! » Puis retomba mort.

## Section 20

### De la guérison des malades et des infirmes

Abû al-Ḥasan ‘Alî b. Musharraf et d’autres nous ont rapporté, d’après Abû Ishâq al-Ḥabbâl, Abû Muhammad b. al-Naḥḥâs, Abû al-Ward, Al-Barqî, Ibn Hishâm, Ziyâd al-Bakkâ’î, Muhammad b. Ishâq, Ibn Shihâb et ‘Aṣim b. ‘Umar b. Qatâda, et d’autres Compagnons ayant participé à la bataille d’Uḥud, que Sa’d b. Abû Waqqas a dit : [Durant la bataille], l’Envoyé de Dieu ﷺ me donnait des flèches qui n’avaient plus de pointe et disait : « *Lance avec !* » Ce jour-là, l’Envoyé de Dieu ﷺ a tellement tiré avec son arc qu’il se brisa. Et en cette même journée, Qatâda b. al-Nu’mân fut touché à l’œil au point qu’il lui pendait sur la joue. L’Envoyé de Dieu ﷺ le lui remit dans son orbite, et cet œil fut par la suite meilleur que l’autre.

Ce récit de Qatâda, rapporté par ‘Aṣim b. ‘Umar b. Qatâda, l’a également été par Yazîd b. ‘Iyâḍ b. Umar b. Qatâda et par Abû Sa’îd al-Khudrî.

On rapporte aussi que durant la bataille de Dhû Qarad, le Prophète ﷺ cracha sur le visage d’Abû Qatâda qui avait été blessé par une flèche. Ce dernier a dit : « Ma blessure ne m’a plus jamais fait mal ni ne s’est aggravée ».

Al-Nisâ’î rapporte, d’après ‘Uthmân b. Ḥunayf, qu’un aveugle a dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Invoque Dieu pour qu’Il me redonne la vue ». Il lui dit : « Va faire tes ablutions et dis ceci : “Ô mon Dieu ! Je T’implore et m’adresse à Toi au nom de mon Prophète Muhammad, le Prophète de la miséricorde ! Ô Muhammad ! Je m’adresse par toi à Ton Seigneur pour qu’Il me redonne ma vue. Ô mon Dieu ! Accepte son Intercession en ma faveur !” » L’homme revint [après avoir fait ses ablutions] et il recouvra la vue grâce à Dieu.

On rapporte aussi qu’Ibn al-Mulâ’ib al-Asinna fut frappé d’hydropisie. Il envoya chercher le Prophète ﷺ. Ce dernier prit un peu de terre dans sa main, y cracha et la donna au messenger qui, surpris, pensa qu’on se moquait de lui. Il revint et donna la terre à Ibn al-Mulâ’ib qui agonisait. Ce dernier la but et Dieu le guérit.

Al-'Uqaylî rapporte de Habîb b. Fudayk (ou Furayk) que les yeux de son père avaient blanchi et qu'il ne voyait plus rien. L'Envoyé de Dieu ﷺ lui souffla sur les yeux et il retrouva aussitôt la vue. [Son fils ajouta] : « Par la suite, je l'ai même vu introduire un fil dans une aiguille, alors qu'il avait quatre-vingts ans ! »

Au cours de la bataille d'Uhud, Kulthûm b. al-Husayn reçut une flèche dans la hanche. L'Envoyé de Dieu ﷺ cracha sur la blessure, et il fut guéri.

Il cracha aussi sur la blessure à la tête de 'Abd Allâh b. Unays, et celle-ci fut sans gravité.

Il a également craché dans l'œil de 'Alî [b. Abû Tâlib] qui souffrait d'une conjonctivite au cours de la bataille de Khaybar, et le lendemain il fut complètement guéri.

Il aussi craché sur une blessure au pied de Salama b. 'Amrû b. al-Akwa' au cours de la bataille de Khaybar, et il fut guéri.

Il fit de même avec le pied de Zayd b. Mu'âdh qui avait été blessé, du genou au talon, par une épée lorsqu'il affronta Ibn al-Ashraf qu'il a tué, et il fut guéri.

Et il agit de la même façon avec 'Alî b. al-Hakam qui s'était brisé le pied le jour de la bataille d'al-Khandaq. Ce dernier fut guéri et n'eut même pas besoin de descendre de son cheval.

'Alî b. Abû Tâlib s'était plaint d'un mal et se mit à invoquer Dieu. Le Prophète ﷺ dit alors : « *Ô mon Dieu ! Guéris-le ou préserve-le !* »

Puis il frappa le sol avec son pied et 'Alî ne ressentit plus rien.

Ibn Wahb rapporte qu'au cours de la bataille de Badr, Abû Jahl trancha la main de Mu'awwidh b. 'Afrâ'<sup>1</sup>. Ce dernier vint en portant sa main coupée dans l'autre. L'Envoyé de Dieu ﷺ cracha alors sur la main coupée et la recolla à sa place.

Ibn Wahb rapporte aussi que Khubayb b. Yasâf fut blessé à l'épaule par un coup d'épée au cours de la bataille de Badr. Son épaule se mit alors à pendre. L'Envoyé de Dieu ﷺ la remit à sa place et souffla dessus jusqu'à ce qu'elle guérisse.

On rapporte qu'une femme de la tribu de Khath'am vint un jour voir le Prophète ﷺ en portant un enfant atteint d'un mal qui l'empêchait de parler. On lui apporta un peu d'eau avec laquelle il rinça sa bouche et lava ses mains, puis il donna l'eau à cette femme en lui ordonnant de la faire boire à l'enfant et de le toucher avec. L'enfant guérit et retrouva la raison. Bien plus, il devint plus intelligent que la plupart des gens.

Ibn 'Abbâs rapporte qu'une femme est venue avec son fils possédé par les Djinns. Le Prophète ﷺ lui passa sa main sur la poitrine et l'enfant vomit aussitôt une chose dont la forme était semblable à celle d'un chiot noir. Plus tard, il guérit.

Lorsqu'il était enfant, une marmite se renversa sur le bras de Muhammad b. Hâtîb. Le Prophète ﷺ passa sa main sur son bras, fit des invocations en sa faveur, cracha dessus et l'enfant fut aussitôt guéri.

Shurahbîl al-Ju'fî avait un abcès à la main qui l'empêchait d'empoigner son épée ainsi que les rênes de sa monture. Il s'en plaignit au Prophète ﷺ. Celui-ci ne cessa de la masser avec sa paume jusqu'à la faire disparaître sans laisser la moindre trace.

Une servante demanda un jour au Prophète ﷺ de lui donner quelque chose, alors qu'il mangeait. Il lui donna alors quelque chose qui se trouvait dans sa main, mais, impudique, celle-ci lui dit : « Je veux de ce qui se trouve dans ta bouche ». Il lui en donna, car il n'a jamais refusé quoique ce soit à ceux qui lui demandaient une chose. Lorsque la bouchée qu'elle reçut descendit dans son estomac, elle devint la femme la plus pudique de Médine.

## Section 21

### De l'exaucement de ses invocations

Ce chapitre est très vaste, car l'exaucement des invocations du Prophète ﷺ en faveur d'un grand nombre d'individus est rapporté dans de nombreuses traditions et est parfaitement connu.

Hudhayfa rapporte que lorsque l'Envoyé de Dieu ﷺ faisait une invocation en faveur d'un homme, son effet s'étendait à ses enfants et à ses petits-enfants.

Abû Muhammad al-'Attâbî nous a rapporté, d'après Abû al-Qâsim Hâtîm b. Muhammad, Abû al-Hasan al-Qâbisî, Abû Zayd al-Marwazî, Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ'îl, 'Abd Allâh b. Abû al-Aswad, Haramî, Shu'ba et Qatâda, qu'Anas a dit : Ma mère a dit au Prophète ﷺ : « Ô Envoyé de Dieu ! Invoque Dieu en faveur de ton serviteur Anas ! » Il dit : « *Ô mon Dieu ! Augmente ses biens et sa descendance, et bénis ce que Tu lui as accordé !* »

Dans une variante rapportée par 'Ikrima : Anas a dit : « Par Dieu ! Mes biens sont aujourd'hui abondants et j'ai environ cent enfants et petits-enfants ».

Dans une autre variante : [Anas a dit] : « Je ne connais personne qui ait eu une vie aussi confortable que la mienne. J'ai enseveli de mes propres mains cent de mes enfants. Et ce, sans parler des avortons et des enfants de mes enfants ».

Il en est ainsi de ses bénédictions en faveur de 'Abd al-Rahmân b. 'Awf. Celui-ci disait : « Dieu m'a tellement comblé que lorsque je soulevais une pierre, je m'attendais à trouver de l'or en dessous ».

À sa mort, on a dû briser à la pioche l'or qu'il avait laissé ; et ceux qui le faisaient en eurent les mains enflées. Chacune de ses quatre femmes a reçu en héritage quatre-vingt mille dinars. On a même dit cent milles. On a dit aussi que l'une d'entre elles a reçu plus de quatre-vingt mille dinars parce qu'il l'avait répudiée lorsqu'il était malade. Il a en outre ordonné qu'on distribue la somme de cinquante mille dinars en aumônes, en plus de ses larges aumônes de son vivant. Parmi ces gestes célèbres, on rapporte qu'un jour il a

affranchi trente esclaves. Et une autre fois, il a distribué toutes sortes de marchandises lui appartenant et ramenées par une caravane de sept cents chameaux, même les selles.

Le Prophète ﷺ fit une invocation en faveur de Mu'âwiyya de sorte qu'il exerce son pouvoir sur le pays. Des années plus tard, il devint Calife.

Il fit de même avec Sa'd b. Abû Waqqâs pour que Dieu exauce ses invocations. Après quoi, Sa'd ne fit jamais une invocation en faveur de quelqu'un sans être exaucé.

Il a fait une invocation pour que l'Islam se renforce par l'entrée de 'Umar ou d'Abû Jahl [en Islam]. Il fut exaucé par l'entrée de 'Umar.

Ibn Mas'ûd rapporte : depuis l'entrée de 'Umar en Islam, nous n'avons cessé d'être plus fort.

Durant une de ses expéditions, les gens étaient assoiffés ; 'Umar lui demanda de faire des invocations, et le Prophète ﷺ le fit. Un nuage arriva, vint les arroser, puis repartit.

Il fit des invocations pour qu'il pleuve, et les gens reçurent l'eau dont ils avaient besoin. Puis ils se plainquirent de l'abondance de pluie ; il fit alors d'autres invocations, et la pluie cessa le lendemain.

Il a dit à Abû Qatâda : « *Quel beau visage ! Ô mon Dieu ! bénis ses cheveux et sa peau !* » Ce dernier mourut à l'âge de soixante-dix ans, et on aurait dit un adolescent de quinze ans.

Il a dit à al-Nâbigha<sup>1</sup> : « *Que Dieu ne gâte jamais ta bouche !* » Il ne perdit plus aucune dent. Et, dans une variante : « Il avait la plus belle dentition qui soit. Dès qu'il perdait une dent, une autre poussait à sa place ». Il mourut à l'âge de cent vingt ans ou plus.

Il fit l'invocation suivante en faveur d'Ibn 'Abbâs : « *Ô mon Dieu ! Rends-le clairvoyant en matière de religion et enseigne-lui l'art de l'interprétation* ». Par la suite, on lui donna le titre d'« encre [de la Communauté] » et d'« interprète du Coran »<sup>2</sup>.

Il a béni une transaction faite par 'Abd Allâh b. Ja'far, et celui-ci ne cessa de réaliser des profits à chaque fois qu'il acquérait quelque chose.

Il a béni al-Miqdâd<sup>3</sup>, et celui-ci devint très riche.

Il fit de même en faveur de 'Urwa b. Abû al-Ja'd qui témoigna ensuite : Même lorsque je balayais, je ne rentrais pas chez moi avant d'avoir gagné quarante milles. Bukhârî précise : Même s'il achetait de la poussière, il réalisait un profit.

On a dit la même chose à propos de Gharqada : une de ses chamelles s'était enfuie ; il fit une invocation, et une tempête la lui ramena.

Il fit également une invocation en faveur de la mère d'Abû Hurayra, et celle-ci entra en Islam.

Il fit une invocation en faveur de 'Alî afin que celui-ci ne souffre plus de la chaleur et du froid. Après quoi, 'Alî portait des vêtements d'été en hiver et des vêtements d'hiver en été, sans avoir ni chaud ni froid.

Il fit une invocation en faveur de sa fille Fâtîma afin qu'elle n'ait plus faim, et elle a dit : « Je n'ai plus jamais connu la faim ».

Al-Tufayl b. 'Amrû<sup>1</sup> lui demanda un signe pour son peuple. Il fit alors l'invocation suivante : « *Ô mon Dieu ! Illumine-le !* » Et une lumière apparut alors entre ses yeux. 'Amrû dit alors : « Mais 'Amru dit : "Seigneur ! Je crains qu'ils ne prennent ce signe comme un avertissement." La lumière fut transférée alors au bout de son fouet qui brillait dans la nuit sombre. On le surnomma "l'homme à la lumière" ».

Il fit une invocation contre la tribu de Muḍar, et ses membres connurent la soif et la sécheresse. Les Qurayshites intercédèrent alors en leur faveur ; il fit une nouvelle invocation, et ils reçurent de l'eau.

Il invoqua Dieu contre Chosroès lorsque celui-ci déchira le message qu'il lui avait adressé. Il pria Dieu de détruire son empire et Chosroès fut dépossédé de tout. Plus tard, la Perse perdit le pouvoir qu'elle exerçait dans les diverses régions du monde.

Un jeune lui coupa la prière ; il invoqua Dieu d'interrompre ses traces, et celui-là devint boiteux.

Il vit un homme manger avec sa main gauche. Il lui dit : « *Mange avec ta main droite !* » L'homme répondit : « Je ne peux le faire ». Il lui dit alors : « *Puisses-tu ne plus le faire !* » Et cet homme ne put plus soulever sa main jusqu'à sa bouche.

Il fit l'invocation suivante contre 'Utba b. Abû Lahab : « *Ô mon Dieu ! Lâche contre lui l'un de Tes chiens !* » Et il fut dévoré par un lion.

Il dit à une femme : « *Que tu sois dévorée par un lion !* » Et il en fut ainsi.

'Abd Allâh b. Mas'ûd rapporte aussi dans une tradition célèbre que le Prophète ﷺ invoqua Dieu contre certains membres de la tribu de Quraysh en mentionnant leur nom, car ils lui avaient mis des viscères pourris sur la nuque, alors qu'il était prosterné durant la prière. 'Abd Allâh b. Mas'ûd ajouta : « Je les ai vus mourir au cours de la bataille de Badr ».

Il a fait une invocation contre al-Ḥakam b. Abû al-'Aṣ qui faisait des grimaces et se moquait de lui. Lorsqu'il le vit le faire, il lui dit : « Demeure ainsi ! » Une grimace lui défigura le visage jusqu'à sa mort.

Il a fait aussi une invocation contre Muḥallim b. Jathâma, et celui-ci mourut au bout de sept jours. Mais la terre le vomit. On l'enterra à plusieurs reprises, mais son corps ne cessait d'être rejeté par la terre. On le jeta alors dans un trou qu'on couvrit de pierres.

Un homme refusa de reconnaître que le Prophète lui avait acheté une jument, et ce, malgré le témoignage en sa faveur de Khuzayma. Il lui remit alors sa jument en disant : « Ô mon Dieu ! S'il a menti, ne la bénis pas pour lui ! » Le lendemain, la jument se mit à boiter.

Ce chapitre est trop vaste pour prétendre le conclure. [Nous nous limiterons donc à ce que nous avons mentionné.]

## Section 22

### De ses prodiges, de ses bénédictions, et de la transformation des choses qu'il touchait

Aḥmad b. Muhammad nous a rapporté, d'après Abû Dharr al-Harwî, le *Qâḍî* Abû 'Alî, le *Qâḍî* Abû 'Abd Allâh Muhammad b. 'Abd al-Raḥmân, le *Qâḍî* Abû al-Walîd, Abû Dharr, Abû Ishâq, Abû al-Haytham, al-Firabrî, al-Bukhârî, Yazîd b. Zuray', Sa'îd, Qatâda, qu'Anas b. Mâlik a dit : Un jour, les gens de Médine furent alarmés. L'Envoyé de Dieu ﷺ monta alors sur le dos d'un cheval d'Abû Talḥa connu pour sa lenteur. À son retour, il dit à Abû Talḥa : « *Nous avons trouvé ton cheval très rapide* ». Par la suite, ce cheval devint imbattable.

Un jour, il stimula le chameau de Jâbir qui était épuisé. Il devint si énergique qu'il n'arrivait plus à tenir les rênes.

Il a fait la même chose avec la jument de Ju'ayl al-Ashja'î qu'il toucha à peine avec son bâton en la bénissant. Elle devint si énergique que Ju'ayl put vendre ce qu'elle avait mis au monde à douze mille dinars.

Il monta sur le dos d'un âne lent appartenant à Sa'd b. 'Ubâda<sup>1</sup>. L'âne devint très rapide et imbattable.

Khâlid b. al-Walîd avait des cheveux du Prophète ﷺ dans son casque. Il n'a jamais combattu avec ce casque sur la tête sans vaincre.

Dans la Tradition authentique, il est rapporté qu'Asmâ bint Abû Bakr sortit une longue et somptueuse chemise et dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ la portait. Nous la lavions lorsque les gens tombaient malades, de sorte à les soigner avec l'eau [dans laquelle on l'avait lavée]<sup>2</sup>.

Le *Qâḍî* Abû 'Alî nous a rapporté que son maître Abû al-Qâṣim b. al-Ma'mûn a dit : Nous avons conservé une écuelle ayant appartenue au Prophète ﷺ . Nous y versions de l'eau pour soigner les malades.

Jihjâh al-Ghifârî prit un jour de la main de ‘Uthmân le petit bâton (*al-qadîb*) [qui avait appartenu au Prophète ﷺ] pour le briser sur son genou. Les gens se mirent alors à hurler. Son genou commença à gangrener et on finit par le lui amputer. Il mourut la même année.

Un jour, le Prophète versa le reste d’eau de ses ablutions dans le puits de Qubâ’. Il n’a jamais plus tari.

Il cracha une fois dans le puits qui se trouvait dans la maison d’Anas. L’eau de ce puits devint la plus douce de Médine.

Il passa près d’une source d’eau et demanda quel en était le nom. On lui dit : « Elle s’appelle Baysân et son eau est salée ». Il dit : « *Elle s’appelle plutôt “na‘mân” et son eau est bonne* ». Son eau devint effectivement douce.

On lui apporta un seau d’eau de la source Zamzam. Il cracha dedans et son eau devint plus exquise que le musc.

Il sortit sa langue pour al-Ḥasan et al-Ḥusayn<sup>1</sup> qui pleuraient de soif. Ils la sucèrent et cessèrent aussitôt de pleurer.

Umm Mâlik avait une petite outre où elle conservait du beurre liquide. Elle en offrit [un reste] au Prophète ﷺ qui lui demanda de ne pas exercer de pression sur l’outre, puis la lui rendit remplie de beurre. Lorsque ses enfants lui demandaient un peu de gras et qu’ils n’avaient rien, elle allait chercher l’outre pour leur en donner. Elle continua longtemps à en tirer du beurre pour leur nourriture, jusqu’au jour où elle pressa cette outre.

Le Prophète ﷺ mettait sa salive dans les bouches des nourrissons, et cela leur suffisait comme nourriture jusqu’au soir.

Il a aussi transmis sa bénédiction par sa main lorsqu’il toucha et planta les palmiers de Salmân, quand les maîtres de celui-ci écrivirent qu’ils l’affranchiraient contre trois cents petits palmiers fruitiers qu’il devait planter, en plus de quarante *awqiyya* en or.

L’Envoyé de Dieu ﷺ se leva et les planta pour lui, sauf un seul palmier qu’un autre planta. Ils poussèrent tous, sauf celui qui n’avait pas été planté par lui et qu’il arracha pour le remplacer.

Dans l’œuvre d’al-Bazzâr, il est rapporté que tous les palmiers donnèrent des fruits au cours de la même année, sauf un seul

palmier qu'un autre avait planté. Il arracha celui-ci, le replanta, et il donna des fruits la même année. Il donna ensuite à Salmân l'équivalent d'un œuf en or après l'avoir roulé autour de sa langue. Salmân en pesa quarante *awqiyya* pour ses maîtres et en garda autant.

Hanash b. 'Uqayl rapporte : L'Envoyé de Dieu ﷺ me donna quelques gorgées de *sawîq*<sup>2</sup>. Il but d'abord, puis me donna le reste. Je n'ai jamais cessé de retrouver ce goût dans ma bouche lorsque j'avais faim. Il étanchait ma soif et me rafraîchissait après avoir bu.

Une fois, il donna une branche de palmier à Qatâda b. al-Nu'mân, qui avait accompli avec lui la prière du soir au cours d'une nuit où le ciel était couvert et pluvieux. Lorsqu'il la lui donna, il lui dit : « *Prends cette branche. Elle illuminera ton chemin de dix [coudées] devant et dix derrière toi. Lorsque tu rentreras chez toi, tu verras quelque chose de sombre. Frappe-le pour qu'il sorte. Il s'agit de Satan* ». Il s'en alla, et la branche lui fit de la lumière sur le chemin jusqu'à ce qu'il rentrât chez lui. Il y trouva la forme sombre, la frappa et la chassa de chez lui<sup>1</sup>.

Lorsque l'épée de 'Ukâsha<sup>2</sup> se brisa durant la bataille de Badr, le Prophète lui donna un gros morceau de bois en lui disant : « *Frappe avec !* » Le morceau de bois se transforma dans sa main en une longue épée tranchante, blanche et solide. Il s'en servit pour combattre durant cette bataille et d'autres. Il mourut avec cette épée à la main en martyr durant la guerre contre les apostats (*al-ridda*)<sup>3</sup>. Cette épée était nommée « *al-'awn* » (l'aide) au cours du califat d'Abû Bakr.

Durant la bataille d'Uḥud, 'Abd Allâh b. Jahsh perdit son épée. Il lui donna une branche de palmier qui se transforma en épée.

Sa bénédiction se transmet aux brebis qui n'avaient pas assez de lait pour allaiter leurs petits, comme ce fut le cas pour la brebis d'Umm Ma'bad, les chèvres de Mu'âwiyya b. Thawr, la brebis d'Anas, les moutons et la vieille chamelle de sa nourrice Halîma, la brebis d'Ibn Mas'ûd qui ne s'était jamais accouplée, et celle de Miqdâd.

Une fois, il donna à ses Compagnons une outre d'eau qu'il referma après avoir fait des invocations. Au moment de la prière, ils descendirent de leurs montures et ouvrirent l'outre. Ils y trouvèrent du lait et du beurre au-dessus. Ainsi est-il rapporté dans la version de Hammâd b. Salama.

Il essuya de sa main la tête de 'Umayr b. Sa'd en faisant des invocations. Ce dernier mourut à l'âge de quatre-vingts ans sans que son corps n'ait vieilli.

Il fit de même avec al-Sâ'ib b. Yazîd et Madlûk. Ce genre de récits a été rapporté par plus d'un traditionniste.

L'odeur de 'Utba b. Farqad était plus douce que le parfum des femmes, car l'Envoyé de Dieu ﷺ lui avait essuyé le ventre et le dos de sa main.

Il essuya le sang qui coulait du visage de 'A'id b. 'Amrû, blessé à Hunayn, et fit des invocations en sa faveur. Une tache blanche comme celle du cheval apparut sur son visage.

Il essuya également de sa main la tête de Qays b. Zayd al-Judhâmî en faisant des invocations. Ce dernier mourut à l'âge de cent ans, la tête blanche, sauf sur les zones où le Prophète ﷺ avait passé sa main. Celles-ci étaient couvertes de cheveux noirs. Voilà pourquoi on le surnommait « *al-agharr* », « l'homme à la tache blanche ». On a rapporté la même histoire à propos de 'Amrû b. Tha'laba al-Juhanî.

Il essuya de sa main le visage d'un autre, et une lumière ne cessa d'apparaître sur sa face.

Il essuya de sa main le visage de Qatâda b. Milhân, et son visage devint aussi brillant qu'un miroir où on pouvait se regarder.

Il posa sa main sur la tête de Hanzala b. Hidhyam et le bénit. Depuis ce jour, on amenait auprès de lui l'homme au visage tuméfié, ou la chèvre aux mamelles enflées. On mettait la partie atteinte en contact avec celle [de la tête de Hanzala] où le Prophète ﷺ avait posé sa main, et les intumescences disparaissaient aussitôt.

Il jeta un peu d'eau au visage de Zaynab bint Umm Salama. Et on n'a jamais connu une femme au visage aussi beau.

Il essuya de sa main la tête d'un enfant qui souffrait d'un mal, il fut guéri, et ses cheveux repoussèrent plus beaux.

Il fit la même chose pour d'autres enfants, malades et possédés, et tous guérirent.

Un homme qui souffrait d'une hydrocèle testiculaire vint le voir. Il lui ordonna de verser dessus de l'eau dans laquelle il avait craché. L'homme le fit et fut guéri.

Ṭâwûs rapporte : on n'a jamais porté au Prophète ﷺ un individu « touché » (*al-mass*) qu'il frappait sur la poitrine, sans que son mal disparût. « *Al-mass* » signifie : « touché et possédé par les Djinns ».

Il cracha dans un seau rempli d'eau d'un puits, et aussitôt un parfum de musc s'en dégagea.

Durant la bataille de Hunayn, il prit une poignée de poussière qu'il lança vers des incroyants en disant : « *Que leurs faces soient détestables !* » Ils s'en allèrent enlever la poussière de leurs yeux.

Abû Hurayra s'était plaint à lui de sa perte de mémoire. Il lui ordonna d'étendre son vêtement et y mit sa main en faisant le geste de celui qui remplit quelque chose. Puis, il lui ordonna de le plier. Dès lors, Abû Hurayra n'a plus rien oublié.

Les traditions sur ce sujet sont si nombreuses qu'on ne saurait les rapporter.

Il donna un coup sur la poitrine de Jâbir b. 'Abd Allâh en faisant des invocations, car on l'avait informé qu'il ne savait pas tenir sur sa monture. Ce dernier devint le meilleur cavalier arabe.

Il essuya de sa main la tête de 'Abd al-Rahmân b. al-Khattâb, alors enfant et laid, et le bénit. Plus tard, il dépassa les hommes en beauté et par la taille.

## Section 23

### De sa connaissance des Mystères et des événements futurs

Les traditions en ce domaine sont un océan dont le fond et la superficie sont sans limites.

Ce miracle fait partie de l'ensemble de ses miracles dont les récits nous sont parvenus, et dont nous sommes absolument certains, du fait du grand nombre de transmetteurs et de la concordance de leurs significations en matière de connaissance des Mystères.

L'Imâm Abû Bakr Muhammad b. al-Walîd al-Fihrî nous a permis de rapporter, d'après Abû 'Alî al-Tustarî, Abû 'Umar al-Hâshimî, al-Lu'lu'î, Abû Dâwud, 'Uthmân b. Abû Shayba, Jarîr, al-A'mash et Abû Wâ'il, que Hudhayfa a dit : L'Envoyé de Dieu ﷺ s'est levé et a pris la parole au cours de laquelle il n'a rien omis des événements qui surviendraient jusqu'à l'Heure ultime. Il a tout évoqué ; certains les ont mémorisés, et d'autres les ont oubliés. Mes Compagnons les ont tous sus. C'est si vrai qu'il m'arrivait de voir une chose, de la reconnaître et de m'en souvenir, tout comme l'homme qui se rappelle le visage d'autrui lorsqu'il est absent et qui le reconnaît aussitôt dès qu'il le voit.

Hudhayfa a ajouté : Je ne sais si mes Compagnons ont oublié ou feignent d'avoir oublié. Par Dieu ! L'Envoyé de Dieu ﷺ n'a pas omis un seul fauteur et conducteur de trouble jusqu'à la fin du monde, à la tête de trois cents hommes ou plus, sans nous en avoir cité le nom, le nom de son père et le nom de sa tribu !

Abû Dharr a dit : L'Envoyé de Dieu ﷺ nous a transmis une telle connaissance que, lorsqu'un oiseau battait ses ailes dans le ciel, nous nous souvenions de ce qu'il avait dit à son sujet.

Les auteurs des *recueils* de traditions authentiques, et les grands Imâms, ont recensé les victoires qu'il avait annoncées à ses Compagnons, comme la conquête de La Mecque, de Jérusalem, du Yémen, du Shâm et d'Irak ; l'avènement de la sécurité, au point que la femme se déplacerait de Hirâ' à La Mecque sans craindre quoi que ce soit en dehors de Dieu ; comment Médine serait assaillie, et

comment la forteresse de Khaybar se rendrait à la bravoure de 'Alî le lendemain ; comment Dieu accordera d'immenses biens à sa Communauté ; comment les musulmans se partageront les trésors de Chosroès et de César.

Il leur a annoncé aussi leurs discordes, leurs divergences et leurs passions ; comment ils suivront les peuples qui les ont précédés, et comment ils se diviseront en soixante-treize groupes dont un seul sera sauvé ; combien ils deviendront riches, au point que certains porteront une tenue le matin et une autre le soir ; comment on leur servira un autre plat, à peine on enlèvera celui qui se trouve devant lui, et comment ils revêtiront leurs maisons comme on recouvre la Ka'ba.

Puis il a ajouté, à la fin de cette tradition : « *Vous êtes aujourd'hui bien meilleurs que ce que vous serez ce jour-là* ».

Car, lorsqu'ils [leurs descendants] marcheront en se pavanant orgueilleusement et se feront servir par les filles de Perse et de Byzance, Dieu retournera leur puissance contre eux, et donnera le pouvoir aux pires d'entre eux sur les meilleurs.

Il leur a annoncé aussi qu'ils combattront les Turcs et les Khazars, comment les pouvoirs des perses et des byzantins disparaîtront, au point qu'on ne parlera plus de leurs empereurs.

Il a annoncé que les Romains seront puissants jusqu'à la fin des temps, que les meilleurs hommes disparaîtront les uns après les autres, que le temps sera plus court, que la science disparaîtra, et que des séditions et des tueries apparaîtront.

Il a dit aussi : « *Malheur aux Arabes par un mal qui se rapproche !* » Et il a indiqué que la terre a été étendue pour lui, et qu'il a pu voir ses Orient et ses Occidents, et qu'il a vu que le pouvoir de sa Communauté couvrira la partie qui a été étendue pour lui. Il en fut ainsi.

En effet, le pouvoir de sa Communauté s'est étendu en Orient et en Occident, d'Inde à l'Extrême-Orient, jusqu'à la mer de Tanger, au-delà de laquelle il n'y a aucune construction. Un pouvoir qu'aucune

autre nation n'a pu posséder. Mais il ne s'étendra ni au sud ni au nord.

Il a dit aussi : « *Les gens de l'Occident ne cesseront de vaincre et de s'attacher à la Vérité jusqu'à l'avènement de l'Heure* »<sup>1</sup>.

Ibn al-Madîni a compris ici qu'il s'agissait des Arabes, car ils connaissaient l'art de l'irrigation.

Abû Umâma rapporte aussi que le Prophète ﷺ a dit : « *Il y aura un groupe de ma Communauté qui ne cessera de défendre la Vérité et de triompher de ses ennemis, jusqu'à ce que lui vienne l'Ordre de Dieu* ». Et il en fut ainsi. On lui demanda : « Ô Envoyé de Dieu ﷺ ! Où résideront-ils ? » Il répondit : « *Ils seront à Jérusalem* ».

Il a également annoncé le règne de la dynastie des Omeyyades et celui de Mu'âwiyya, à qui il a fait des recommandations ; il a aussi annoncé que les Omeyyades utiliseront les biens de Dieu pour leur usage personnel ; l'avènement des Abbassides qui surgiront avec des étendards noirs, et qui auront un empire bien plus grand [que celui des Omeyyades]. Il a annoncé l'apparition du Mahdî, le massacre et l'exil des « Gens de sa Demeure », l'assassinat de 'Alî, que sa barbe sera baignée du sang qui coulera de sa tête, que ce dernier sera le « *qasîm* »<sup>1</sup> de l'Enfer : que ses ennemis seront jetés en Enfer et ses amis iront au Paradis. Il en sera ainsi de ses ennemis parmi les Kharijites, les Nâsîba et les Râfidites qui l'ont accusé d'incroyance.

Il a annoncé : « 'Uthmân sera tué pendant qu'il lira le Coran. Dieu le revêtira alors d'une tunique-chemise et, quand on voudra l'enlever, son sang coulera sur cette Parole divine : « **Dieu te suffit vis-à-vis d'eux** »<sup>2</sup>. Il a indiqué également : « *Les séditions n'apparaîtront pas tant que 'Umar sera en vie* ».

Il a aussi annoncé le combat d'al-Zubayr contre 'Alî, l'agression de l'une de ses Épouses par les chiens de Haw'ab<sup>3</sup>, que beaucoup de gens seraient tués autour d'elle, et qu'elle serait finalement sauvée. Les chiens ont effectivement aboyé contre 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – lorsqu'elle partit pour Basra.

Il a annoncé que ‘Ammâr [b. Yâsir] serait tué par un groupe d’injustes ; et il fut effectivement tué par les partisans de Mu‘âwiya.

Il avait dit à ‘Abd Allâh b. al-Zubayr : « *Malheur aux gens par ta faute, et malheur à toi par la faute !* »

Il a dit aussi au sujet de Quzmân, qui avait combattu avec bravoure avec les musulmans : « *Il sera parmi les gens de l’Enfer* ». Et effet, Quzmân se suicida par la suite.

Il a dit a un groupe dont faisait partie Abû Hurayra, Samura b. Jundab et Hudhayfa : « *Le dernier d’entre vous mourra par le feu* ». Par la suite, ils s’interrogèrent les uns sur les autres, et Samura fut le dernier à mourir. Sênile, il tomba dans un feu et mourut brûlé.

Il a dit au sujet de Hanzala « *al-ghasîl* »<sup>4</sup> (le purifié) qui a été loué après sa mort en martyr : « *Interrogez son épouse sur lui, car j’ai vu les Anges le laver* ». On l’interrogea, et elle dit : « Il est allé combattre en état d’impureté, car l’urgence de la situation l’a empêché de se purifier avant ». Abû Sa’îd a dit : « Nous avons vu sa tête encore mouillée d’eau ».

Il a dit : « *Le califat est assigné aux Qurayshites et le restera tant qu’ils veilleront à préserver la religion* »<sup>5</sup>.

Il a dit : « *Un menteur et un despote surgiront parmi les membres de la tribu de Thaqlîf* »<sup>1</sup>. Al-Hajjâj [b. Yûsuf] et al-Mukhtâr [b. ‘Ubayd] furent considérés comme tels.

Il a annoncé que Musaylima [l’imposteur] serait détruit par Dieu.

Il a dit que parmi les membres de sa famille, sa fille Fâtîma sera la première à le rejoindre dans l’Autre monde.

Il a annoncé l’apostasie des bédouins ; que la durée du califat serait de trente ans, et qu’ensuite il se transformerait en un pouvoir royal. Il en fut ainsi jusqu’au califat d’al-Hasan b. ‘Alî.

Il a dit : « *Cette affaire a commencé par une Prophétie et une Miséricorde, puis deviendra Miséricorde et Califat, et se transformera ensuite en un pouvoir royal impitoyable. Puis l’injustice, l’oppression et la corruption régneront au sein de la Communauté* ».

Il a également parlé d'Uways al-Qarani<sup>2</sup>, des princes qui reportaient la prière, et a annoncé que la Communauté compterait trente imposteurs, dont quatre femmes.

Dans une variante : il y aura trente imposteurs dont le dernier sera l'Antéchrist. Ils forgeront tous des mensonges contre Dieu et Son Envoyé.

Il a dit : « *Des étrangers seront bientôt parmi vous. Ils pilleront vos biens et vous massacreront. L'Heure ne viendra pas avant qu'un homme de Qahtân ne mène les gens avec son bâton* ».

Il a dit aussi : « *Les meilleurs d'entre vous sont mes contemporains, puis ceux qui leur succéderont, puis ceux qui viendront après ces derniers. Ensuite, viendront des gens qui voudront témoigner sans qu'on le leur demande, qui trahiront, qui ne seront pas fiables, qui manqueront de fidélité, avertiront, et qui ne respecteront pas leurs promesses. Et il y aura des obèses parmi eux* ».

Il a dit : « *Aucune époque ne viendra sans que celle qui la suit ne soit pire* », et : « *L'anéantissement de ma Communauté sera causé par des jeunes de Quraysh* ».

Abû Hurayra, le rapporteur de cette tradition, a ajouté : Si je voulais, je pourrais les désigner par leurs noms.

Il a informé de l'apparition des Qadarites et des Rafidites, et comment les derniers de cette Communauté insultèrent leurs ancêtres.

Il a annoncé que les Anṣârs diminueront, au point de devenir comme le sel ajouté à la nourriture. En effet, leur cas ne cesse de décliner et il n'en reste qu'une poignée. Il a dit aussi à leur sujet qu'ils jouiront encore de quelque faveur auprès des gens.

Il a annoncé le cas des Kharijites en faisant leur description. Il a parlé de l'infirme parmi eux, et de leur particularité à se raser les cheveux.

Il a annoncé qu'on verra les bergers diriger les hommes, et que des va-nu-pieds aux corps nus rivaliseront dans les constructions.

Il a annoncé que la servante enfantera sa maîtresse.

Il a dit que les Qurayshites et leurs alliés ne l'attaqueraient jamais, et que c'est plutôt lui qui les attaquerait.

Il a annoncé les morts après la conquête de Jérusalem<sup>1</sup>, de Basra, et comment ses habitants organiseront des expéditions en mer, comme des rois sur leurs lits.

Il a dit que si la religion était accrochée aux Pléiades, des hommes parmi les perses l'atteindraient.

Au cours de l'une de ses expéditions, le vent souffla violemment. Il dit : « *Le vent a soufflé violemment à cause de la mort d'un hypocrite* »<sup>2</sup>. À leur retour à Médine, ils le constatèrent.

Un jour, alors que des gens étaient assis autour de lui, il dit : « *La dent de l'un de vous sera plus grande en Enfer que le mont Uhud* »<sup>3</sup>. Abû Hurayra ajouta : Les présents moururent tous par la suite, et il ne resta plus que moi, et un autre homme qui fut tué en apostat durant la bataille d'al-Yamâma.

Il a informé du nom de celui qui avait volé une perle appartenant à des juifs, et on l'a retrouvée dissimulée dans la selle de sa monture ; de même de celui qui avait volé un manteau, et qu'on a retrouvé là où il l'avait caché.

Il a informé du lieu où sa chamelle s'était égarée, et a précisé qu'elle était accrochée à un arbre par son licol.

Il a parlé du message de Hâtib<sup>4</sup> aux habitants de La Mecque ; de l'affaire de 'Umayr [b. Wahb] avec Safwan [b. Umayya] qui l'avait engagé secrètement pour assassiner le Prophète ﷺ. Lorsque 'Umayr vint pour tuer l'Envoyé de Dieu ﷺ, il renonça et avoua toute l'affaire avant d'entrer en Islam.

Il a informé de la somme d'argent que son oncle al-'Abbâs avait caché chez Umm al-Faḍl. Ce dernier dira plus tard : « Nulle autre qu'elle et moi ne le savions ». Il entra alors en Islam.

Il a annoncé qu'il tuerait Ubayy b. Khalaf ; que 'Utba b. Abû Lahab serait dévoré par un des chiens de Dieu, et la mort des incroyants qui ont participé à la bataille de Badr. Il en fut ainsi.

Il a dit à propos de son petit-fils al-Ḥasan : « *Mon fils est un seigneur (sayyid). Dieu réconciliera les deux parties adverses par lui* »<sup>1</sup>.

Il a dit à Sa'd : « *Peut être vivras-tu assez pour que des gens en tirent profit, et d'autres en soient lésés !* »<sup>2</sup>.

Il a annoncé la mort de ceux qui participaient à la bataille de Mu'ta, alors qu'ils se trouvaient à un mois de marche ou plus [de Médine].

Il a annoncé le décès du Négus, le jour même où ce dernier mourut.

Il a annoncé à Fayrûz<sup>3</sup>, le jour même où il reçut avec le messager de Chosroès, la mort de ce dernier. Lorsque Fayrûz confirma l'affaire, il entra en Islam.

Il a informé Abû Dharr qu'il sera banni. Et ce fut le cas. Le trouvant endormi dans la mosquée, il lui dit : « *Qu'en sera-t-il de toi lorsqu'on te chassera de cette mosquée ?* » Abû Dharr dit : « J'irai à la Mosquée sacrée ». Il lui dit encore : « *Et quand on t'en chassera ?* » À la fin de la tradition, il lui annonça qu'il vivra et mourra seul.

Il a également annoncé que la première épouse qui mourra après lui sera celle dont la main aura été la plus généreuse. Et en effet, ce fut Zaynab – que Dieu soit satisfait d'elle ! – qui faisait beaucoup d'aumônes.

Il a annoncé que son petit-fils al-Ḥusayn serait assassiné à al-Ṭaff<sup>4</sup>, puis il prit une poignée de terre dans sa main et dit : « *C'est dans cette terre qu'il sera enseveli* ».

Il a dit à propos de Zayd b. Ṣûḥân : « *Un membre de son corps arrivera au Paradis avant lui* ». Zayd perdit une main durant une bataille<sup>5</sup>.

Il a dit au Mont Hirâ', lorsqu'il était avec certains de ses Compagnons : « *Calme-toi, il n'y a sur ton toit qu'un Prophète, un véridique et des martyrs* ». En effet, 'Alî, 'Umar, 'Uthmân, Ṭalhâ et al-Zubayr furent tués, et Sa'd poignardé.

Il a dit à Surâqa [b. Mâlik] : « *Qu'en sera-t-il de toi lorsqu'on te revêtira des tuniques de Chosroès ?* » En effet, lorsqu'il les apporta au Calife 'Umar, celui-ci lui dit de les porter et ajouta : « Louange à Dieu qui les a ôtées à Chosroès et en a revêtu Surâqa ! »

Il a dit qu'une ville serait édiflée entre le Tigre, Dujayl, Qutrubbul et Sarât, où seront acheminés les trésors de la terre ; puis elle sera engloutie. Il s'agit de Bagdad.

Il a dit aussi : « *Il y aura dans cette Communauté un homme nommé al – Walîd<sup>1</sup> qui sera pour elle pire que ce qu'a été le Pharaon pour son peuple* ».

Il a dit : « *L'Heure ne viendra pas avant que s'entretient deux groupes dont la prétention sera la même* »<sup>2</sup>.

Il a dit à 'Umar, au sujet de Suhayl b. 'Amrû : « *Ô 'Umar, peut être fera-t-il une chose qui te réjouira* ». En effet, il fit à La Mecque ce qu'Abû Bakr avait fait à Médine lorsqu'on annonça la mort du Prophète ﷺ. Il fit un discours semblable à celui d'Abû Bakr pour raffermir leur foi et renforcer leur discernement.

Il a dit à Khâlid b. al-Walîd, en l'envoyant rencontrer Ukaydir<sup>3</sup> : « *Tu le trouveras en train de chasser un taureau sauvage* ». Il en fut ainsi.

Tous ces événements ont effectivement eu lieu de son vivant et après sa mort, exactement comme il les avait annoncés.

À tout cela s'ajoute ce dont il a informé les gens qui le fréquentaient concernant leurs secrets intimes, les secrets des hypocrites et leur incroyance, et ce que ces derniers disaient de lui et des croyants. Il était si bien informé que certains disaient aux autres : « Taisez-vous ! Par Dieu ! S'il n'y avait personne pour l'informer, les pierres de cette plaine le mettraient au courant ».

Il a également décrit le type de magie que Labîd b. al-A'sam avait utilisé pour l'ensorceler, en précisant que ce produit maléfique était dans un morceau de tissu, caché d'abord dans le creux d'un palmier mâle, puis jeté au fond d'un puits de Dharwân [à Médine]. On le retrouva tel qu'il l'avait décrit.

Il informa les Qurayshites des termites qui avaient détruit la lettre qu'ils avaient écrite aux Banû Hâshim, dans laquelle ils les informaient qu'ils les avaient bannis et avaient rompu tout lien de parenté avec eux, et que seul le Nom de Dieu répété plusieurs fois dans ce texte avait été épargné. Après avoir vérifié la lettre, ils la trouvèrent comme il l'avait décrite.

Il a minutieusement décrit Jérusalem aux incroyants de Quraysh lorsqu'ils ont nié son Voyage nocturne. Il en a fait une description que seuls ceux qui connaissaient parfaitement cette cité pouvaient faire. Il les informa aussi de leur caravane, en leur précisant le moment de son arrivée. Et il en fut comme il l'avait indiqué.

Il faut aussi mentionner ce qu'il a dit à propos des événements qui surviendront, et de choses dont les signes ne sont pas encore arrivés, comme : « *La construction de Jérusalem provoquera la ruine de Yathrib ; la destruction de Yathrib sera causée par de violents combats. L'émergence de violents combats conduira à la conquête de Constantinople* »<sup>1</sup>.

Il a informé aussi des signes de l'Heure, de la Résurrection et du Rassemblement des hommes [au Jour de la Résurrection], et il a parlé des purs, des débauchés, du Paradis, de l'Enfer, et des événements du Jour de la Résurrection.

Cette section mériterait qu'on lui consacre un traité à part. Mais les traditions authentiques que nous avons mentionnées, et qui figurent dans les *recueils* de traditions et dans les œuvres des grands Imâms suffisent.

## Section 24

### De la Protection de Dieu et de sa mise à l'abri contre les torts des gens

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Dieu te protégera contre les hommes** »<sup>2</sup> ; « **Supporte patiemment le jugement de ton Seigneur, car tu es sous Nos yeux** »<sup>3</sup>.

Il a dit aussi : « **Dieu ne suffit-il pas à Son serviteur ?** »<sup>4</sup>.

On a dit que ce verset signifie : « Ne suffit-Il pas a Muhammad ﷺ contre ses ennemis associationnistes ? On a aussi donné d'autres interprétations.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Nous te suffisons face aux railleurs** »<sup>5</sup> et : « **Lorsque les mécréants complotent contre toi pour s'emparer de toi, pour te tuer ou pour t'expulser, lorsqu'ils usent de stratagèmes, alors Dieu aussi use de stratagèmes, et Il est le meilleur des stratèges** »<sup>6</sup>.

Le Qâdî martyr Abû 'Alî al-Sadaî, et le *faqîh* et traditionniste Abû Bakr Muhammad b. 'Abd Allâh al-Mu'âfirî, nous ont rapporté, d'après Abû al-Husayn al-Sayrafî, Abû Ya'lâ al-Baghdâdî, Abû 'Alî al-Sinjî, Abû al-'Abbâs al-Marwazî, Abû 'Îsâ al-Hâfiz, 'Abd b. Humayd, Muslim b. Ibrâhîm, al-Hârih b. 'Ubayd, Sa'îd al-Jurayrî et 'Abd Allâh b. Shaqîq : 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « Le Prophète ﷺ était protégé par des gardes jusqu'à ce que soit révélé le verset suivant : “**Dieu te protégera contre les hommes**”. L'Envoyé de Dieu sortit alors la tête de sa tente et dit à ses gardiens : “**Ô Gens ! Vous pouvez partir. Car mon Seigneur – Exalté et Magnifié soit-Il ! – me protège**” ».

On rapporte que lorsque le Prophète ﷺ faisait une halte, ses Compagnons lui choisissaient un arbre sous lequel il faisait la sieste. Une fois, un Bédouin surgit devant lui, l'épée à la main, et lui dit : « Qui donc te protégera de moi ? » Il lui dit : « **Dieu ! Exalté et Magnifié soit-Il !** » La main du bédouin se mit aussitôt à trembler et son épée

tomba par terre. Il frappa alors violemment sa tête contre, jusqu'à en saigner. C'est à cette occasion que fut révélé le verset [précédent].

Ce récit figure dans la Tradition authentique. Le bédouin était Ghawrath b. al-Hârith. Le Prophète ﷺ lui pardonna, et Ghawrath retourna auprès de son peuple à qui il dit : « Je reviens vers vous après avoir quitté le meilleur des hommes ».

Dans une variante, il est indiqué que cet événement eut lieu durant la bataille de Badr. Lorsque le Prophète se retira pour un besoin physiologique, un des hypocrites le suivit...

On a dit aussi que cela eut lieu durant l'expédition de Ghatfân, à Dhû Amar, et que son assaillant était Du'thûr b. al-Hârith qui est ensuite entré en Islam. De retour, les gens de son peuple qui l'avaient incité à commettre ce geste, du fait qu'il était leur seigneur et le plus courageux d'entre eux, lui demandèrent : « Pourquoi n'as-tu pas fait ce que tu avais dit, alors que tu en avais les moyens ? » Il répondit : « J'ai vu un homme grand et blanc qui me frappa sur la poitrine, me renversa et fit tomber mon épée. J'ai su alors qu'il s'agissait d'un Ange. Voilà pourquoi je suis entré en Islam ».

On a dit que c'est à son sujet que fut révélé le verset suivant : « **Ô vous qui croyez ! Rappelez-vous les grâces que Dieu vous a accordées : lorsqu'un peuple s'apprêtait à porter les mains sur vous, Il a détourné leurs mains. Craignez Dieu ! Que les croyants s'en remettent donc à Dieu !** »<sup>1</sup>.

Dans la variante transmise par al-Khattâbi : Ghawrath b. al-Hârith al-Muhâribî voulut tuer le Prophète ﷺ. Ce dernier ne s'aperçut de sa présence que lorsque Ghawrath, l'épée à la main, apparut près de sa tête. Le Prophète ﷺ dit alors : « **Ô mon Dieu ! Protège-moi de lui comme Tu voudras !** » Saisi d'une douleur intense entre les épaules, l'homme s'affala alors sur le visage et son épée tomba de sa main.

D'autres variantes de ce récit ont été rapportées, mais toutes indiquent que le verset précédent a été révélé à cette occasion.

On a dit aussi que l'Envoyé de Dieu ﷺ craignait la tribu de Quraysh ; mais lorsque ce verset fut révélé, il s'allongea sur le dos et

dit, confiant : « *Que celui qui le veut me trahisse et cesse de m'assister !* »

'Abdu b. Humayd rapporte : « La porteuse de bois (*h*ammâlat al-hatab)<sup>1</sup> mettait de grosses bûches pleines d'épines qu'elle incendiait sur le chemin de l'Envoyé de Dieu ﷺ, de sorte à lui brûler les pieds. Mais lorsqu'il posait son pied, il trouvait le sol comme le sable des dunes sur lequel on glisse.

Ibn Ishâq rapporte que lorsqu'elle apprit la révélation de la sourate : « ***Que les deux mains d'Abû Lahab périssent, et que lui-même périsse !*** »<sup>2</sup>, où Dieu la mentionne avec son mari Abû Lahab et les maudit, elle alla vers l'Envoyé de Dieu ﷺ qui était assis en compagnie d'Abû Bakr à la mosquée, avec une grosse pierre à la main. Mais lorsqu'elle s'arrêta devant eux, elle ne vit qu'Abû Bakr, car Dieu – Exalté soit-Il ! – avait occulté à son regard Son Prophète ﷺ. Elle demanda à Abû Bakr : « Où est ton compagnon ? On m'a rapporté qu'il m'attaquait. Par Dieu ! Si je le rencontre, je lui écraserai sa bouche avec cette pierre ! »

Al-Hakam b. al-'Asî a dit : une nuit, nous avons convenu d'un rendez-vous pour faire du tort au Prophète ﷺ. Lorsque nous le vîmes, nous entendîmes une voix terrifiante derrière nous ; elle était si puissante que nous crûmes qu'aucun habitant de Tihâma n'y survivrait, tant nous étions effrayés. Nous nous évanouîmes, et lorsque nous reprîmes connaissance, il avait déjà accompli sa prière et était rentré chez lui.

Une autre nuit, alors que nous nous étions entendus pour l'agresser, Safâ et Marwâ<sup>3</sup> s'interposèrent entre lui et nous.

'Umar rapporte : je m'étais entendu avec Abû Jahm b. Hudhayfa pour tuer l'Envoyé de Dieu ﷺ au cours d'une nuit. Nous nous rendîmes tout près de chez lui et épiâmes ses gestes. Nous l'avons alors entendu réciter les versets suivants : « ***L'Inéluctable ! Qu'est-ce que l'Inéluctable ? Qu'est-ce qui te fera connaître ce qu'est l'Inéluctable ? Les Thamûd et les 'Ad ont traité de mensonge le grand coup. Quant aux Thamûd, ils ont été détruits par la foudre. Et les 'Ad, ils ont été détruits par un vent mugissant et***

***impétueux que Dieu a fait souffler contre eux durant sept nuits et huit jours sans discontinuer. Alors, tu aurais pu voir ces gens couchés à terre comme des troncs de palmiers évidés*** »<sup>4</sup>.

Abû Jahm me secoua le bras en disant : « Sauve-toi ! » Et nous nous sommes enfuis. Ce fut l'un des premiers signes de la conversion de 'Umar à l'Islam.

Cet autre épisode notoire illustre sa protection parfaite : lorsque les Qurayshites prirent la décision de l'éliminer, ils envoyèrent un groupe d'hommes devant sa maison. Il sortit de chez lui et passa au milieu d'eux. Dieu voulut qu'il leur jette du sable au visage, et Il leur saisit leurs regards. Et il put ainsi leur échapper.

Dieu le protégea aussi de leurs regards dans la « Grotte », grâce aux signes, comme l'araignée qui avait tissé sa toile à l'entrée de cette Grotte. Ce qui fit dire à Umayya b. Khalaf, l'un de ses poursuivants, à ses compagnons qui voulaient pénétrer dans la Grotte : « À quoi bon y entrer alors qu'une araignée a tissé sa toile avant même la naissance de Muhammad ? » Il y avait aussi deux pigeons à l'entrée de la grotte, ce qui fit dire aux Qurayshites : « S'il y avait quelqu'un à l'intérieur, ces pigeons ne seraient pas ici ».

Il en est de même de son histoire avec Surâqa b. Mâlik b. Ju'shum durant son Hégire. Lorsque les Qurayshites offrirent une récompense pour celui qui le capturerait avec son compagnon Abû Bakr, Surâqa se lança à leur poursuite sur son cheval. Lorsqu'il se rapprocha d'eux, le Prophète ﷺ invoqua Dieu contre lui. Les sabots de son cheval s'enfoncèrent dans le sol et Surâqa tomba par terre. Il recourut alors aux flèches divinatoires, mais y vit un mauvais sort. Il remonta à cheval et s'approcha davantage. Il entendit alors le Prophète ﷺ réciter le Coran, sans se retourner. Abû Bakr se retournait de temps à autre en lui disant : « Ils nous ont rattrapés ». Et il lui répondait : « ***Ne t'afflige pas, Dieu est avec nous !*** »<sup>1</sup>.

[À ces mots], les pattes du cheval de Surâqa s'enfoncèrent dans le sol jusqu'aux genoux, et il tomba. Il tenta de remettre debout son cheval et de l'arracher au sol en tirant violemment sur les rênes, et en provoquant un nuage de fumée qui se dégageait des sabots de

sa monture, mais en vain. Il demanda alors qu'on épargne sa vie. Le Prophète ﷺ y consentit et demanda à Abû Fuhayra de le mettre par écrit. (D'autres ont dit que c'est Abû Bakr qui fut chargé de l'écrire). Surâqa les informa des nouvelles, et le Prophète ﷺ lui ordonna alors d'empêcher ses poursuivants de les atteindre. Surâqa s'en retourna et dit aux gens : « Il est inutile de le chercher là-bas, il n'y est pas ».

On rapporte aussi qu'il a dit au Prophète ﷺ : « Je vois que vous avez fait des invocations contre moi, faites-en à présent en ma faveur ». Il eut la vie sauve et crut en l'avènement de la prophétie.

On rapporte aussi qu'un berger les reconnut et qu'il se précipita pour en informer les Qurayshites. Mais en arrivant à La Mecque, il fut frappé d'amnésie. Il ne sut quoi faire car il avait oublié la raison de son voyage, et il rebroussa chemin.

Ibn Ishâq et d'autres rapportent qu'Abû Jahl vint un jour vers le Prophète ﷺ qui était prosterné en prière. Il avait dans sa main une grosse pierre qu'il voulait lui jeter, alors que des Qurayshites observaient la scène. La pierre colla à sa main et ses bras levés furent paralysés. Alors qu'il se retournait pour partir, il demanda au Prophète ﷺ d'invoquer Dieu en sa faveur. Il le fit, et il retrouva l'usage de ses bras.

Abû Jahl avait promis aux Qurayshites de le frapper sur la tête, et lorsqu'ils l'interrogèrent par la suite sur ce qui lui était arrivé, il leur répondit : « Une forme monstrueuse, comme je n'en avais jamais vue, s'est mise entre lui et moi, et s'apprêta à me dévorer ». Le Prophète ﷺ expliqua par la suite : « *C'était Gabriel. Si Abû Jahl avait fait un autre pas, il l'aurait tué* ».

Al-Samarqandî rapporte qu'un homme des Banû Mughîra vint vers le Prophète ﷺ pour le tuer, mais Dieu lui saisit la vue. Il s'en retourna alors vers ses compagnons et ne put les voir que lorsqu'ils l'appelèrent.

Al-Samarqandî a dit que c'est à l'occasion de ces deux épisodes que furent révélés les versets suivants : « ***Certes, Nous avons mis des carcans à leurs cous, jusqu'à leurs mentons, et leurs têtes sont immobilisées. Nous avons placé une barrière devant eux et***

***une barrière derrière eux, et Nous les avons enveloppés de toutes parts de sorte qu'ils ne voient pas*** »<sup>1</sup>.

Ibn Ishâq rapporte dans un récit que le Prophète ﷺ alla avec ses Compagnons chez les Banû Qurayza. Il s'assit en s'adossant au mur de l'une de leurs forteresses. 'Amrû b. Jahhâsh envoya aussitôt un des ses hommes pour jeter une pièce d'une meule sur le Prophète ﷺ, mais ce dernier se leva avant que celle-ci ne l'écrase. Il repartit à Médine et informa les gens de cet épisode. On a dit que le verset : « ***Ô vous qui croyez ! Rappelez-vous les grâces que Dieu vous a accordées : lorsqu'un peuple s'apprêtait à porter les mains sur vous, Il a détourné leurs mains*** »<sup>2</sup> se réfère à cet épisode.

Al-Samarqandî rapporte que le Prophète ﷺ alla chez les Banû Nadîr pour demander le prix du sang des deux hommes des Banû Kilâb tués par 'Amrû b. Umayya. Huyayy b. Akhtab<sup>3</sup> lui dit : « Ô Abû al-Qâsim ! Assieds-toi. Laisse-nous t'offrir un repas, puis nous te donnerons ce que tu demandes ! »

Le Prophète ﷺ s'assit alors, ainsi qu'Abû Bakr et 'Umar. Huyayy complota alors avec les siens un plan pour le tuer, mais Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – vint l'en informer. Il se leva alors comme s'il devait aller faire ses besoins, et repartit aussitôt pour Médine.

Les exégètes et les traditionnistes rapportent, d'après Abû Hurayra : Abû Jahl avait promis aux Qurayshites de briser le cou du Prophète ﷺ s'il le voyait prier. Lorsqu'il se mit à prier, on informa Abû Jahl qui s'approcha de lui, mais prit aussitôt la fuite en marchant à reculons et en se couvrant le visage de ses mains. Quand on l'interrogea, il dit : « Lorsque je me suis rapproché de lui, je me suis retrouvé au bord d'un fossé rempli de feu et j'ai failli y tomber. J'ai vu aussi d'horribles monstres volants dont les ailes remplissaient la terre ». Le Prophète ﷺ a expliqué ceci en disant : « ***Il s'agissait d'AnGES. S'il s'était rapproché encore, ils lui auraient détruit chacun de ses membres*** ». Après quoi, on lui révéla les versets suivants : « ***Or, voici que l'homme se rebelle dès qu'il se voit bien pourvu. Certes, c'est vers ton Seigneur que se fait le retour. As-tu vu celui qui empêchait un serviteur [de Dieu] d'accomplir sa prière*** »

**? As-tu vu s'il se trouvait dans la bonne voie et s'il ordonnait la piété ? As-tu vu s'il criait au mensonge et se détournait ? Ne sait-il pas que Dieu voit [tout] ? Mais non ! S'il ne cesse pas, Nous le traînerons par le toupet, un toupet menteur et pécheur ! Qu'il appelle alors ses partisans ! Nous appellerons les gardiens ! Non ! Ne lui obéis pas, mais prosterne-toi et rapproche-toi [de Dieu] ! »<sup>1</sup>.**

On rapporte que Shayba b. 'Uthmân al-Hajabî s'approcha du Prophète ﷺ durant la bataille de Hunayn, après que Hamza eut tué son père et son oncle. Il se dit : « Je vais enfin pouvoir me venger de Muhammad ». Durant les combats, profitant de la grande mêlée, il s'approcha du Prophète ﷺ par derrière et leva son épée pour l'abattre.

Shayba a dit : « Une fois proche de lui, une flamme plus rapide que l'éclair s'abattit sur moi. J'ai alors fui pour me mettre à l'abri. Ayant perçu ma présence, le Prophète ﷺ m'appela. Il posa sa main sur ma poitrine, et lui qui était l'individu que je haïssais le plus, avant qu'il n'enlève sa main, il devint pour moi l'être le plus cher ».

Il m'a dit : « *Rapproche-toi et combats !* » Shayba ajouta : « Je me mis alors devant lui, frappai [ses ennemis] avec mon épée et le protégeai avec mon corps. Même si j'avais rencontré mon père à ce moment-là, je l'aurais tué pour protéger le Prophète ﷺ ! »

Fudâla b. 'Amrû rapporte : « Le jour de la conquête de La Mecque, j'ai voulu tuer le Prophète ﷺ pendant qu'il faisait les circumambulations autour de la Ka'ba.

Lorsque je m'approchai de lui, il me dit : « Ô Fudâla ! » Je répondis : « Oui ! » Il me dit alors : « À quoi pensais-tu ? » Je dis : « À rien ! » Il me sourit, demanda pardon en ma faveur, puis posa sa main sur ma poitrine. Mon cœur s'apaisa aussitôt. Par Dieu ! Avant qu'il n'enlève sa main, rien de tout ce que Dieu a créé n'était pour moi aussi cher que lui ».

Parmi les autres traditions célèbres à ce sujet, il y a celle concernant 'Amir b. Tufayl et Arbad b. Qays. Ces deux hommes avaient l'intention de le tuer. 'Amir avait dit à Arbad : « Pendant que

j'occuperai Muhammad, frappe-le ! » Mais son complice n'en fit rien. Plus tard. Lorsqu'il lui en demanda la raison, Arbad lui dit : « Par Dieu ! À chaque fois que je voulais le frapper, je te trouvais au milieu. J'ai donc eu peur de te frapper ! »

Parmi ces autres mesures protectrices, il y a le fait que Dieu l'a protégé contre nombre de juifs et de devins qui le trahirent, avertissaient les incroyants Qurayshites de ses mouvements, et les incitaient à le tuer. Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a protégé de sorte que Son ordre se réalise. De plus, comme il l'a dit lui-même, Il l'a aidé en semant la peur dans le cœur de ses ennemis, même quand ils se trouvaient à une distance d'un mois de marche.

## **Section 25**

### **De ses Miracles éclatants**

Parmi ses miracles éclatants, il y a les connaissances et les sciences que Dieu lui a octroyées. Il lui a accordé en particulier de connaître tout ce qui était utile pour la vie terrestre et la religion, ainsi que toutes les lois et les prescriptions inhérentes à Sa religion, à la gouvernance de Ses serviteurs, et tout ce qui contribuait au bien-être de sa Communauté.

Il lui a appris ce qu'il était advenu aux nations qui avaient précédé la sienne. Il lui a fait le récit des Prophètes, des Envoyés, des tyrans, et de tous les événements des siècles précédents, depuis Adam jusqu'à son époque, ainsi que leurs lois, leurs Livres, leurs conduites. Il lui a raconté leurs histoires, les qualités de leurs chefs et leurs divergences. Il l'a informé de la durée de leurs vies et de leurs époques, et des sagesses de leurs sages.

Il lui a fourni les arguments contre les nations incroyantes, et les éléments pour réfuter chaque secte parmi les Gens du Livre par ce qui se trouve dans leurs propres Livres, pour les avertir de leurs secrets et de leurs sciences cachées, et pour les informer de ce qu'ils en ont dissimulé et modifié.

Il lui a accordé la maîtrise de tous les idiomes des Arabes, des expressions obscures de leurs tribus, et de leurs formules d'éloquence.

Il lui a permis de mémoriser leurs faits les plus marquants, leurs proverbes, leurs sagesses, et de comprendre le sens de leurs poèmes et de toutes leurs paroles.

Il lui a accordé la connaissance des formules édifiantes et des sentences claires, pour expliquer ce qui était complexe et clarifier ce qui était ambigu, de sorte à faciliter la compréhension des règles juridiques qui ne comportent ni contradiction ni confusion, surtout que cette Loi renferme les meilleures vertus, les plus belles règles de convenance, et toutes choses dignes de considération et excellentes.

Aucun négateur raisonnable ne peut le nier, sauf par dépit. Bien plus, tous négateurs et incroyants de l'époque antéislamique qui entendaient ce à quoi le Prophète ﷺ les appelait le trouvaient juste, et l'admettaient sans solliciter d'autres preuves.

Il lui a accordé la connaissance des bonnes choses qui leur étaient licites, et des mauvaises qui leur étaient illicites, et de ce qui préservait les personnes, leurs biens et leur honneur ; les peines légales en ce monde présent, et la menace de l'Enfer dans l'Autre monde. Choses que ne pouvait connaître que celui qui avait suivi un enseignement et s'était consacré à l'étude des Textes sacrés.

Il lui a accordé la connaissance de toutes sortes de sciences et de connaissances, comme la médecine, l'interprétation des rêves, les obligations religieuses, le calcul, la généalogie et autres sciences. Il en avait une telle maîtrise que les spécialistes le prenaient pour modèle et s'inspiraient de ses paroles dans leurs pratiques, comme celles-ci :

*« La vérité de la vision correspond à l'interprétation qu'en donne le premier spécialiste »<sup>1</sup>.*

*« La vision est de trois sortes : la vision véridique, la vision qui procède de l'âme humaine, et la vision qui est inspirée par le démon »<sup>2</sup>.*

*« Lorsque la fin des temps approchera, la vision du croyant sera rarement fausse »<sup>3</sup>.*

*« La source des maux est l'indigestion ».*

Abû Hurayra a rapporté qu'il a dit : *« L'estomac est le bassin du corps, et les veines y confluent »*. Cette tradition demeure toutefois sujette à caution, comme l'a indiqué al-Dâraqutnî.

Il a dit aussi : *« Les meilleurs remèdes sont ceux que vous respirez avec le nez et ceux que vous introduisez dans vos bouches, ainsi que la saignée et les laxatifs »*.

*« Les jours les plus propices pour la saignée sont les dix-sept, dix-neuf et vingt-et-un du mois »*.

*« Il y a sept remèdes dans le bois d'aloès, notamment celui contre la pleurésie »*.

*« Le fils d'Adam n'a jamais rempli de récipient pire que son ventre ; or, quelques bouchées lui suffiraient. S'il ne peut faire autrement, qu'il réserve alors un tiers à sa nourriture, un tiers à sa boisson, et un tiers à son souffle »<sup>1</sup>.*

Lorsqu'on lui demanda si « Saba' » était un homme, une femme ou une terre ? Il répondit : *« C'est un homme qui a laissé dix enfants : six ont habité le Yémen, et quatre le Shâm... »* Il a répondu aussi à ceux qui l'interrogèrent sur le lignage des Qudâ'a et des autres tribus. Il a dit aussi : *« La tribu des Himyar est le haut de la tête des Arabes et leur canine ; la tribu de Madḥhij, le bas de leur tête et leur gorge ; la tribu des Azd, la base de leur nuque et leur crâne ; et la tribu de Hamadân, le haut de la nuque et leur sommet ».*

Il a dit aussi : *« Le temps a accompli un cycle et est redevenu comme le jour où Dieu créa les cieux et la terre »<sup>2</sup>.*

Il a dit à propos du Bassin : *« Ses angles sont égaux ».*

Il a dit à propos de la mention de Dieu : *« La bonne action est récompensée dix fois. Cent cinquante bonnes actions de la langue en pèsent mille cinq cents sur la Balance ».*

Il a dit dans un certain endroit : *« C'est le meilleur endroit pour un bain ».*

Et : *« Entre l'Orient et l'Occident, il y a une Qibla »<sup>3</sup>.*

Il a dit à 'Uyayna ou à al-Aqra' : *« Je suis meilleur cavalier que toi ».*

Et à son secrétaire : *« Mets la plume sur ton oreille car cela renforce la mémoire de celui qui s'ennuie ».* Et cela, bien qu'il ne sût pas écrire. Il a reçu la science de toute chose, au point qu'il est rapporté dans certaines traditions qu'il avait la connaissance de la meilleure transcription et du traçage des lettres, comme sa parole : *« N'allongez pas la lettre "sîn" dans la formule : "Bismi-Llâh al-Rahmân al-Rahîm" »*, *« Au Nom de Dieu, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux ».* Cette tradition a été rapportée par Ibn Sha'bân, d'après Ibn 'Abbâs.

Une tradition rapporte que Mu'âwiya écrivait devant lui. Il lui dit : *« Prépare bien l'encre dans l'encrier, taille bien ta plume, transcris*

*clairement la lettre “sîn”, ne déforme pas le “mîm”, transcris bien le Nom “Allâh”, allonge la graphie du Nom divin “al-Raḥmân”, et applique-toi dans la transcription du Nom “al-Raḥîm”* ». Ceci, bien que la tradition ne mentionne pas qu’il écrivît. Il a donc reçu la connaissance de tout cela sans savoir ni lire ni écrire.

Quant à sa connaissance des idiomes des arabes et des significations de leurs poèmes, elle est notoire, et nous en avons parlé au début de ce livre.

Il en est de même de sa connaissance des langues des différents peuples, comme quand il a dit : « *Sanah sanah !* »<sup>1</sup>, qui signifie : « bien » en éthiopien. Et sa parole : « *Al-harj se multipliera* », qui signifie dans cette langue : « les violences et les massacres » ; ou encore cette autre parole, rapportée par Abû Hurayra : « *Ashkanti darda* », qui signifie : « mal au ventre » en persan. Il a dit d’autres choses que ne pouvait connaître que celui qui avait une grande pratique, étudiait [les langues dans] les livres, et y consacrait toute sa vie.

Pourtant, comme Dieu – Exalté soit-Il ! – l’a indiqué, il s’agit d’un homme « *ummî* », qui ne savait ni lire ni écrire, et qui n’a été le compagnon de personne qui savait le faire.

De plus, il n’est pas né pas au sein d’un peuple qui possédait une science ou qui connaissait de telles choses. Et il ne connaissait rien de tout cela. En effet, Dieu a dit : « ***Tu ne récitais aucun Livre avant celui-ci, ni tu n’en traçais aucun de ta main droite, sinon les sceptiques pourraient avoir quelque raison de douter [de l’authenticité de la Révélation]*** »<sup>2</sup>.

Les plus hautes connaissances auxquelles les Arabes pouvaient aspirer à cette époque étaient la connaissance des lignages, les récits de leurs ancêtres, la poésie ou l’éloquence. Ils n’ont pu acquérir par la suite toutes les sciences qu’après s’être dédiés à l’étude et à la recherche, et qu’après avoir fait appel aux spécialistes.

Et tout ceci n’est qu’une goutte de l’océan de science du Prophète !

Le négateur n'a aucun espoir de réfuter quoi que ce soit de ce que nous avons indiqué, et les incroyables ne trouveraient aucun stratagème pour nier ce que nous avons rapporté. Ils pourront seulement dire : « **Ce sont là des récits des Anciens** »<sup>3</sup>, et : « **C'est un simple mortel qui l'instruit !** »<sup>4</sup>. Or, Dieu leur a répondu ceci : « **Mais celui auquel ils font une allusion perfide parle une langue étrangère, alors que ceci est une claire langue arabe** »<sup>5</sup>.

Ce qu'ils disent n'est qu'obstination aveugle de leur part.

Ceux auxquels ils attribuent l'instruction du Prophète ﷺ ne pouvaient être que Salmân ou l'esclave byzantin. Or, il n'a connu Salmân qu'après l'Hégire, et qu'après la Révélation d'une grande partie du Coran et d'innombrables versets.

Quant à l'esclave byzantin, il était entré en Islam et s'instruisait auprès du Prophète ﷺ. En outre, il y a des divergences sur son identité.

On a dit aussi que le Prophète ﷺ s'asseyait avec lui près de Marwa [au milieu des gens] ; or, les deux parlaient deux langues différentes l'une de l'autre.

Eux qui étaient des polémistes virulents et des orateurs éloquents furent impuissants à s'opposer à ce qu'il a apporté, et à proposer quoi que ce soit de semblable ! Ils n'en ont même pas saisi l'harmonie, la cohésion et la composition ; que dire donc d'un étranger qui ne connaissait pas la langue ?

Certes, Salmân et Bal'âm al-Rûmî, Ya'îsh, Jabr, Yasâr, ou autres noms qu'on a donnés à ce dernier, ont vécu avec le Prophète ﷺ et lui ont parlé tout au long de leur vie ; mais personne n'a rapporté que l'un d'eux n'ait jamais formulé quelque chose de semblable à ce qu'a apporté Muhammad ﷺ !

En dépit de leur nombre, de leur diligence et de leur grande jalousie, rien n'empêchait les ennemis du Prophète ﷺ de s'asseoir avec un tel homme pour recevoir de lui les éléments qui leur auraient permis de faire des objections, ou apprendre auprès de lui des arguments pour assener des coups à leur adversaire, comme les mensonges qui remplissaient les livres d'al-Naḍr b. al-Hârith.

En outre, le Prophète ﷺ n'a jamais quitté son peuple, ni n'a multiplié les voyages dans les pays des Gens du Livre pour pouvoir dire qu'il a appris d'eux.

Il ne cessa de vivre au milieu de son peuple, gardant les troupeaux dans sa jeunesse comme l'exigeait la coutume, et n'a quitté sa terre qu'à une ou deux occasions, et pour une brève durée qui ne permettait pas d'apprendre, même peu de choses !

Par ailleurs, ses voyages ont toujours été effectués en compagnie de membres de son peuple et de son clan, et il ne s'est jamais éloigné d'eux. Lorsqu'il se trouvait à La Mecque, il ne s'est pas distingué de son peuple en se rendant auprès d'un rabbin, d'un moine, d'un astrologue ou d'un devin auprès desquels il aurait pu apprendre quelque chose, si cela avait été possible. Ce qu'il a apporté à travers les miracles du Coran suffit à repousser toute excuse, à détruire tout argument, et à clarifier toutes choses.

## Section 26

### De ses relations avec les Anges et les Djinns

Parmi les prérogatives, les prodiges et les signes éclatants du Prophète ﷺ, il y a aussi sa relation particulière avec les Anges et les Djinns, le secours que Dieu lui a apporté par l'envoi des Anges, et l'obéissance des Djinns, épisodes auxquels nombre de Compagnons ont assisté.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Si vous vous soutenez mutuellement contre le Prophète, sachez que Dieu est son protecteur, ainsi que Gabriel et tout homme de bien parmi les croyants, et que les Anges aussi le soutiennent*** »<sup>1</sup> ;

« ***Ton Seigneur S'est adressé aux Anges par voie d'inspiration, leur disant : "Je suis avec vous. Affermissez donc ceux qui croient"*** »<sup>2</sup> ;

« ***Lorsque vous implorâtes le secours de votre Seigneur, Il vous exauça, disant : "Je vous envoie un renfort de mille Anges, les uns à la suite des autres"*** »<sup>3</sup> ;

et : « ***Et lorsque Nous t'avons amené une troupe de Djinns pour qu'ils écoutent le Coran, une fois présents, ils dirent : "Écoutez en silence !" Et quand ce fut terminé, ils retournèrent auprès de leur peuple en avertisseurs*** »<sup>4</sup>.

Le *faqîh* Sufyân b. al-'As nous a rapporté, d'après Abû al-Layth al-Samarqandî, 'Abd al-Ghâfir al-Fârisî, Abû Aḥmad al-Julûdi, Ibn Sufyân, Muslim, 'Abd Allâh b. Mu'âdh, d'après son père, Shu'ba, et Sulaymân al-Shaybânî qui a entendu Zirr b. Ḥubaysh : 'Abd Allâh [b. Mas'ûd] a dit à propos du verset : « ***Il [le Prophète] a vu, en vérité, le plus grand des Signes de son Seigneur*** »<sup>5</sup>. Il a vu Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – sous sa forme. Il était doté de six cents ailes<sup>6</sup>.

Une tradition célèbre rapporte aussi ses conversations avec Gabriel, Isrâfîl et d'autres Anges, et ce qu'il a vu de leur nombre et

de la forme immense de certains d'entre eux, au cours du Voyage Nocturne.

Il les a vus en présence de quelques Compagnons en diverses occasions.

Aussi, certains ont vu Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – sous la forme d'un homme qui interrogeait le Prophète ﷺ sur l'Islam et sur la Foi.

Ibn 'Abbâs, Usâma b. Zayd et d'autres Compagnons ont vu chez lui Gabriel sous l'aspect d'un homme nommé Dihya<sup>7</sup>.

Sa'd a vu à la droite et à la gauche du Prophète ﷺ Gabriel et Michel sous la forme de deux hommes vêtus de blanc.

Au cours de la bataille de Badr, certains Compagnons ont entendu les Anges appeler leurs chevaux ; d'autres ont vu des incroyants se faire décapiter, mais sans voir ceux qui les frappaient.

Ce même jour, Abû Sufyân b. al-Hârith a vu des hommes vêtus de blanc sur des chevaux pie suspendus entre le ciel et la terre.

Les Anges saluaient 'Imrân b. Huṣayn en lui serrant la main.

Une fois, le Prophète ﷺ montra Gabriel à Hamza devant la Ka'ba, et ce dernier s'évanouit.

Une nuit, 'Abd Allâh b. Mas'ûd a vu les Djinns. Il a entendu leurs propos et leur a dit qu'ils ressemblaient aux « *Zuṭs* »<sup>1</sup>.

Ibn Sa'd rapporte que lorsque Muṣ'ab b. 'Umayr mourut au cours de la bataille d'Uḥud, un Ange prit son apparence et saisit l'étendard. Le Prophète ﷺ lui dit : « Ô Muṣ'ab ! Avance ! » Mais l'Ange lui répondit : « Je ne suis pas Muṣ'ab ». Il sut alors qu'il s'agissait d'un Ange.

De nombreux traditionnistes rapportent que 'Umar b. al-Khattâb رضي الله عنه a dit : Alors que nous étions assis avec le Prophète ﷺ, un vieil homme arriva avec un bâton. Il salua le Prophète ﷺ qui répondit à ses salutations. Le Prophète lui demanda : « *Lequel des Djinns es-tu ?* » Il répondit : « Je suis Hâma b. al-Haytham b. Lâqis b. Iblîs ». Puis il ajouta qu'il avait connu Noé – que la Paix soit sur lui ! – et tous les autres Prophètes venus après. Ceci figure dans une longue

tradition où il est dit que le Prophète ﷺ lui enseigna quelques sourates du Coran.

Al-Wâqidî rapporte qu'au moment de la destruction de la statue de 'Uzza<sup>2</sup>, Khâlid [Ibn al-Walîd] tua une forme noire, nue et recouverte de ses cheveux, et l'a mise en pièces. Lorsqu'il l'en informa, le Prophète ﷺ lui dit : « *C'était 'Uzza !* »

Il a dit aussi : « *Un démon s'est enfui hier soir et a tenté d'interrompre ma prière. Mais Dieu m'a alors permis de le capturer. J'ai souhaité l'attacher à l'une des colonnes de la mosquée pour que vous puissiez tous le voir, mais je me suis souvenu de cette invocation de mon frère Salomon : “**Mon Seigneur ! Pardonne-moi et accorde-moi un royaume tel que personne ne puisse posséder son pareil. Tu es, en vérité, le suprême Donateur**”<sup>3</sup>. Dieu le renvoya alors humilié »<sup>4</sup>.*

Ce chapitre aussi est très vaste.

## Section 27

### De sa description par les Gens du Livre

Parmi les preuves de sa prophétie et les signes confirmant son message, il y a les multiples récits faits par des moines, des rabbins, et des savants des Gens du Livre concernant sa description et celle de sa Communauté. On y trouve la mention de son nom, de ses signes distinctifs, et du Sceau de la prophétie qui se trouvait entre ses épaules.

On trouve aussi d'autres témoignages dans les poèmes des anciens monothéistes, comme Tubba', Aws b. Hâritha, Ka'b b. Lu'ayy, Sufyân b. Mushâji' et Quss b. Sâ'ida, ou dans dans ce qui a été rapporté de Sayf b. Dhû Yazan et d'autres, ainsi que ce qu'ont dit de lui des hommes comme Zayd b. 'Amrû b. Nufayl, Waraqa b. Nawfal, 'Athkalân al-Himyarî, et les docteurs juifs, notamment le plus grand d'entre eux et compagnon de Tubba', Shamûl.

D'autres éléments figurent dans la *Torah* et l'Évangile. Ils ont été recensés et expliqués par les savants, puis transmis par les personnes les plus fiables parmi celles qui étaient entrées en Islam, comme Ibn Salâm, les deux fils de Sa'ya, Ibn Yamîn, Mukhayriq, Ka'b, et leurs semblables parmi les docteurs juifs qui avaient embrassé l'Islam.

À ceux-là il faut ajouter les moines Bahîra et Nestor l'abyssin, le gouverneur de Basra, Daghâtîr, le patriarche de Syrie, al-Jârûd, le Négus, les chrétiens d'Abyssinie, les évêques de Najrân, et bien d'autres parmi les érudits chrétiens qui sont entrés en Islam.

Tout ceci a été reconnu par Héraclius et par l'empereur de Rome, qui étaient les deux chefs et savants des chrétiens, par al-Muqawqis, le chef [des Coptes] d'Égypte et son vénérable compagnon, par Ibn Sûriyâ, par Ibn Akhṭab et son frère, par Ka'b b. Asad et al-Zubayr b. Bâṭiyâ, ainsi que par d'autres savants juifs qui étaient animés par la jalousie, et qui rivalisaient pour demeurer dans le malheur.

Il y a de nombreuses traditions sur ce sujet. Les chrétiens et les juifs furent contraints d'admettre l'existence de ses signes. Le

Prophète ﷺ leur a dit que sa description et celle de ses Compagnons figuraient clairement dans leurs Livres.

Il les a défiés en recourant aux preuves qui se trouvaient dans leurs propres textes, et les a blâmés pour avoir dissimulé ces éléments et pour s'être empêché de parler, afin de ne pas divulguer son affaire. Il les a exhortés à invoquer la malédiction divine sur le menteur parmi eux. Ils évitèrent tous de s'opposer à lui et de divulguer ce qu'ils devaient manifester de leurs livres.

Mais s'ils avaient découvert ce qui aurait pu contredire ses propos, il aurait alors été plus facile pour eux de le manifester, plutôt qu'exposer leur vie et leurs biens, d'assister à la destruction de leurs maisons et de combattre.

Il les avait pourtant défiés en disant : « **Apportez donc la Torah et lisez-la, si vous êtes véridiques !** »<sup>1</sup>.

Il avait aussi averti les devins, comme Shâfi' b. Kulayb, Shiqq et Satîh, Sawâd b. Qârib, Khunâfir, Af'â Najrân, Jidhl b. Jidhl al-Kindî, Ibn Khalasa al-Dawsî, Sa'dâ bint Kurayz, Fâtîma bint al-Nu'mân, et d'innombrables autres.

Même les langues des idoles annoncèrent sa prophétie et l'avènement de son Message. Les voix de Djinns ont été entendues à ce sujet, et des offrandes ont été sacrifiées devant les autels et des icônes.

On a retrouvé le nom du Prophète ﷺ gravé dans les langues anciennes sur de nombreuses pierres et tombes qui attestaient l'authenticité de son Message. D'ailleurs, l'entrée en Islam de nombreuses personnes était le résultat de ces découvertes, et cela est connu.

## Section 28

### Des signes apparus à sa naissance

Parmi les autres signes, il y a ceux qui sont apparus, ainsi que les événements prodigieux survenus à sa naissance, comme l'ont rapporté sa mère et ceux qui étaient présents à cette occasion. Au moment de sa venue au monde, il dressa la tête et fixa le ciel du regard. Sa mère a dit qu'une lumière l'enveloppait au moment de l'accouchement. La mère de 'Uthmân b. al-'Aṣ vit les étoiles s'approcher de la terre et une lumière inonder les alentours.

La mère de 'Abd al-Raḥmân b. 'Awf, al-Shafâ' a dit : Lorsque le Prophète ﷺ tomba dans mes mains et se libéra, j'entendis une voix dire : « Que Dieu te fasse miséricorde ! » Puis une lumière illumina à tel point l'espace entre l'Orient et l'Occident que j'ai pu voir les palais de Byzance.

Sa nourrice Ḥalima et son époux ont immédiatement reconnu sa bénédiction à travers l'abondance de son propre lait et de celui de leur vieille chamelle, la fertilité de leur troupeau et sa croissance rapide.

À sa naissance, d'autres miracles eurent lieu également, comme l'ébranlement du palais de Chosroès et la chute de ses balcons, le débordement du lac de Tibériade, et l'extinction du « Feu sacré » de Perse alors qu'il brûlait depuis mille ans.

#### **[Autres signes miraculeux] :**

Lorsqu'il mangeait avec son oncle Abû Ṭâlib et les membres de sa famille, tout le monde mangeait à sa faim ; mais s'ils mangeaient en son absence, ils avaient encore faim.

À leur réveil, les enfants d'Abû Ṭâlib se levaient décoiffés, alors que le Prophète ﷺ, encore enfant, se levait les cheveux bien coiffés et enduits, et avec du khôl aux yeux.

Umm Ayman<sup>1</sup>, sa nourrice, disait : « Je n'ai jamais vu le Prophète ﷺ se plaindre de faim et de soif, ni durant son enfance ni plus tard ».

Parmi les autres signes à sa naissance, il y a le fait que le ciel était gardé par des météores qui empêchaient les démons d'espionner et d'écouter.

Dès son enfance, il haïssait les idoles et les pratiques païennes. Dieu l'a protégé et a préservé sa chasteté, comme dans l'épisode célèbre de la reconstruction de la Ka'ba, où il se découvrit et mit sa tunique sur son épaule pour pouvoir transporter la brique [de la Ka'ba]. Il tomba alors à même le sol pour pouvoir se revêtir, et lorsque son oncle lui demanda ce qu'il avait, il répondit : « *On m'a interdit de me dénuder* ».

Dieu le mettait à l'ombre en lui envoyant des nuages.

Dans une tradition, il est rapporté que [son épouse] Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle ! – ainsi que les femmes qui étaient avec elle l'ont vu revenir de voyage avec deux Anges qui lui faisaient de l'ombre. Elle en parla à son jeune domestique Maysara, et celui-ci lui dit qu'il en était ainsi depuis qu'il était parti avec lui en voyage.

On rapporte aussi que Halîma [sa nourrice] a vu un nuage lui faire de l'ombre quand il vivait encore chez elle. C'est aussi ce qu'a affirmé son frère de lait.

Au cours de l'un de ses voyages, avant l'avènement de sa mission, il s'arrêta et s'assit à l'ombre d'un arbre sec. L'herbe se mit alors à pousser tout autour. L'arbre devint vert et étendit ses branches pour lui faire de l'ombre, et ce, en présence de ces compagnons de voyage.

Dans une variante : il tira vers lui les branches de l'arbre.

On rapporte aussi que sa silhouette ne faisait pas d'ombre, ni sous le soleil ni sous la lune, car il était lumière. On a dit aussi que les mouches ne se posaient pas sur son corps ni sur ses vêtements.

Il aimait la solitude jusqu'à ce qu'il reçût la Révélation.

Dieu l'informa de sa mort et de l'endroit où il sera enterré à Médine, dans sa maison, et qu'entre celle-ci et sa chaire il y avait un des jardins du Paradis.

Au moment de sa mort, Dieu lui demanda de choisir entre rester en vie ou mourir.

Les miracles qui se sont produits à sa mort sont nombreux et notoires, de même que les marques d'honneur, comme la prière des Anges sur son cadavre, conformément à certaines variantes de cette tradition ; le fait que l'Ange de la mort lui a demandé la permission d'entrer, chose qu'il n'avait jamais faite auparavant ; l'appel des Anges qui a été entendu, exhortant ceux qui se préparaient à laver sa dépouille de ne pas lui ôter sa chemise. On rapporte aussi que Khidr et les Anges vinrent présenter leurs condoléances à sa famille.

On peut ajouter à tous ces signes : sa bénédiction et les prodiges qui se sont manifestés sur ses Compagnons de son vivant et après sa mort, comme la prière de demande de la pluie faite par 'Umar au nom de son oncle, ou la recherche de sa bénédiction à travers ses descendants.

## **Section 29**

### **De la multitude de ses Miracles et de leur clarté**

Nous avons évoqué à ce sujet quelques-uns de ses miracles éclatants et un certain nombre de signes clairs de sa prophétie, dont un seul suffirait.

Nous en avons omis beaucoup, en nous contentant de rapporter l'essentiel des longues traditions, ce qui répond à notre but, de même [qu'ont été rapportées] les traditions authentiques et célèbres, sauf quelques rares traditions retenues étranges, mais qui sont toutefois recensées par les grands Imâms ; et nous avons omis les chaînes de transmission, pour être plus concis.

Une recherche détaillée et exhaustive de cette matière réclamerait un traité volumineux et de nombreux tomes.

Les miracles de notre Prophète ﷺ sont plus évidents que ceux de la plupart des Envoyés qui l'ont précédé, et ce, sous deux aspects.

Le premier : le nombre élevé de miracles, et aucun Prophète n'a accompli un miracle sans que le nôtre n'en ait réalisé un semblable, ou plus éclatant encore. Beaucoup de personnes ont souligné ce point.

Si vous voulez, vous pouvez examiner attentivement les sections de ce chapitre et les miracles des Prophètes antérieurs, vous découvrirez alors la vérité sur cette question, si Dieu veut !

Quant à la multitude de ses miracles, le Coran entier est un miracle.

Le moindre des miracles coraniques, pour certains savants, est celui renfermé par la sourate qui commence par ce verset : « **Nous t'avons accordé la Kawthar** »<sup>1</sup>, ou renfermé dans tout verset de même longueur. Certains savants considèrent même que chaque verset du Coran renferme un caractère miraculeux et inimitable. D'autres, que chaque phrase du Coran est miraculeuse, même celles composées d'un ou de deux mots.

La vérité est ce que nous avons indiqué au début en citant Sa Parole : « **Dis : “Apportez donc une sourate semblable à ceci !”** »<sup>2</sup>. Et ceci est le moindre défi qu’Il leur a lancé, y compris sa composition et sa précision qu’il serait trop long d’expliquer ici.

Il faut savoir que le Coran compte environ soixante-dix-sept mille mots selon le décompte fait par certains spécialistes ; or, la sourate *al-Kawthar* n’en comptant que dix, la division du Coran, proportionnellement au nombre de mots de cette sourate, contient donc plus de sept mille parties comportant chacune un miracle.

Ensuite, comme indiqué précédemment, son aspect miraculeux se manifeste sous deux aspects : son éloquence et sa composition. Ainsi, chaque partie de ce nombre comporte à son tour deux aspects inimitables. Le nombre total devient donc double.

De plus, du fait qu’il comporte d’autres aspects miraculeux inhérents aux mystères divins, et que chaque partie de cette division comporte à son tour une communication des mystères divins où son propre aspect miraculeux, le nombre total redouble encore.

En outre, les autres aspects miraculeux que nous avons indiqués impliquent la multiplication. Et tout ceci concerne le Coran, dont on ne peut dénombrer les miracles ni embrasser les preuves éclatantes qu’il comporte.

À cela s’ajoutent les paroles du Prophète ﷺ, et ce qu’on a rapporté sur lui en matière de miracles et de prodiges, que nous avons évoqués et qui attestent de sa véracité.

Le deuxième aspect concerne l’évidence de ses miracles. Les miracles des Envoyés de Dieu antérieurs – que la Paix soit sur eux ! – survenaient en fonction des aspirations de leurs contemporains, et coïncidaient avec les arts qui prédominaient à leur époque.

À l’époque de Moïse – que la Paix soit sur lui ! – , la science la plus importante était la magie. Moïse fut donc envoyé avec un Miracle qui ressemblait à ce que les magiciens prétendaient faire. Il accomplit alors sous leurs yeux ce qu’ils étaient incapables de reproduire, et cela a détruit leur magie<sup>1</sup>.

Du temps de Jésus fils de Marie – que la Paix soit sur lui ! – , la science la plus précieuse était la médecine, et c'était celle que les gens pratiquaient. Mais il apporta quelque chose qui leur échappait et qu'ils ne pouvaient concevoir, comme revivifier les morts, redonner la vue aux aveugles, et guérir les lépreux sans soins ni médecine<sup>2</sup>.

Et ce fut le cas pour tous les miracles des Prophètes.

Dieu – Exalté soit-Il ! – envoya alors Muhammad ﷺ alors que toutes les connaissances et les sciences des arabes se résumaient aux quatre suivantes : l'éloquence, la poésie, la tradition orale et la divination (*al-kahâna*). Dieu lui révéla alors le Coran qui dépassait ces quatre formes de connaissance par son éloquence et sa concision, par sa clarté, son étrange composition, et sa cohésion surprenante dont ils ne surent découvrir la modalité de sa combinaison. Il leur fut impossible de reconnaître le style et la métrique.

Il contient des récits sur les êtres, les événements, les mystères, les choses cachées et les pensées intimes. Et tout cela se réalisa comme il l'avait décrit et a été reconnu comme véridique, même par ses pires adversaires et les gens les plus hostiles.

Il a invalidé la divination qui se révélait juste une fois sur dix, et l'a coupée à la racine par les météores et la garde des étoiles.

Il a apporté des nouvelles sur les siècles antérieurs, les Prophètes, les anciennes nations et les événements passés qui réduiraient à l'impuissance tout savant qui consacrerait sa vie à cette science, selon les aspects que nous avons montrés et les miracles qu'ils comportent.

Ce miracle du Coran combinant tous ces aspects miraculeux que nous avons mentionnés restera ferme jusqu'au Jour de la Résurrection, et comportera des preuves irréfutables pour chaque nation qui viendra. Et cela ne peut échapper à celui qui l'examine, et qui réfléchit sur ses aspects miraculeux.

Ainsi, il n'est pas une époque ou un temps où ne soient confirmés concrètement les mystères annoncés par le Coran. Cela permet de

renouveler la foi et de faire apparaître encore plus éclatantes les preuves qu'il renferme.

Et comme on dit : l'écoute ne vaut pas la vision directe. Et la constatation augmente la certitude. L'âme est bien plus apaisée lorsqu'elle regarde avec « l'œil de la certitude » (*'ayn al-yaqîn*) plutôt qu'en connaissant par « la science de la certitude » (*'ilm al-yaqîn*)<sup>1</sup>, même si ces deux sont véridiques.

Les miracles des Envoyés se sont interrompus à leur mort et ont cessé lorsqu'ils n'avaient plus de raison d'être, tandis que le miracle de notre Prophète ﷺ est ininterrompu, et ses signes se renouvellent constamment sans jamais disparaître.

Voilà pourquoi dans une tradition que nous a rapportée le *Qâdî* martyr Abû 'Alî, d'après le *Qâdî* Abû al-Walîd, et selon Abû Dharr : Abû Muhammad, Abû Ishâq et Abû al-Haytham ont dit avoir entendu Firabrî dire, d'après 'Abd al-'Azîz b. 'Abd Allâh al-Layth, Sa'îd et de son père, qu'Abû Hurayra a dit : Le Prophète ﷺ a dit : « *Chaque Prophète a reçu des signes correspondants aux individus qui ont cru en lui. Quant à moi, ce que j'ai reçu, c'est une Révélation que Dieu m'a faite. Ainsi, j'espère que, de tous les Prophètes, je serai celui qui aura le plus de disciples au Jour de la Résurrection !* »

Voilà, selon certains savants, le sens de cette tradition, qui est manifeste et évident, si Dieu le veut !

Mais d'autres donnent une interprétation différente de cette tradition et de la manifestation de ce miracle de notre Prophète ﷺ.

Selon eux, ce miracle constitue une révélation et un langage où il est impossible de recourir à l'imagination, à la tricherie et aux fausses déductions, car dans les autres miracles des autres Envoyés, leurs adversaires ont tenté de trouver des éléments par lesquels ils espéraient tromper et duper les faibles d'esprit.

C'était le cas des magiciens qui ont jeté leurs cordes et leurs bâtons, et autres procédés de ce genre par lesquels les magiciens illusionnaient et trichaient.

Mais comme le Coran est une Parole sur lequel la tricherie et la magie n'ont aucun effet, il est alors sous cet aspect, pour les tenants

de cette seconde interprétation, plus éclatant que les autres miracles. Tout comme le poète ou l'orateur ne peuvent être tels par les détours et la tromperie.

Ceci étant, la première interprétation nous paraît plus parfaite et plus satisfaisante, même si la deuxième peut être permise.

Il y a aussi une troisième interprétation. Celle qui prône la « *ṣarfa* ». Pour les tenants de cette thèse, l'opposition était à la portée des hommes, mais ils en ont été détournés (*ṣurifû 'anhâ*).

L'une des deux pensées des sunnites préconise que proposer quelque chose de semblable rentre dans leur capacité. Or, cela n'est pas arrivé et n'arrivera pas, car Dieu – Exalté soit-Il ! – ne les a pas dotés de ce pouvoir et ne les en dotera pas. Il y a une différence manifeste entre les deux doctrines.

Le fait que les arabes aient renoncé à la possibilité de proposer ce qui est dans leur pouvoir, ou quelque chose de ressemblant, et d'avoir accepté les épreuves, les bannissements, la captivité, les humiliations, les bouleversements, les pillages, les reproches, les réprimandes, les menaces et les intimidations, constitue le signe le plus patent de leur incapacité de proposer ce qui lui serait semblable, et de leur empêchement de s'opposer à lui. Ils furent donc incapables de produire ce qui était en leur pouvoir.

C'est à cela que fait allusion l'Imâm Abû al-Ma'âlî al-Juwaynî, ainsi que d'autres, lorsqu'il dit : « De notre point de vue, ceci est une forme de prodige plus déterminante que les actions extraordinaires elles-mêmes, comme dans le cas du bâton qui se transforme en un serpent, et autre événement de ce genre ».

Quiconque assiste à cela pense aussitôt que cette action procède de la connaissance d'un art particulier de son auteur, et d'une science spécifique. Il pensera cela jusqu'à ce qu'un examen attentif établisse la vérité.

Ainsi, face au défi lancé aux créatures pendant des siècles par des paroles semblables aux leurs, afin qu'ils en apportent de semblables, sans qu'elles n'y soient parvenues, il ne reste plus qu'à envisager l'« empêchement de Dieu » d'y parvenir.

C'est comme si un Prophète disait : mon signe comporte que Dieu interdise aux hommes de se lever, bien qu'ils puissent le faire car ils ne sont pas invalides et, qu'en définitive, il en soit ainsi.

Ceci serait un signe plus éclatant quant à la signification. Dieu accorde le succès !

Il a échappé à certains savants l'aspect manifeste de son miracle par rapport à ceux des autres Prophètes, au point d'avoir eu recours, pour le justifier, à la subtile compréhension des arabes, à leur intelligence et à leur profondeur d'esprit. Ils ont perçu le miracle grâce à leur sagacité et du fait qu'il correspondait à leur perception.

En revanche, les coptes, les Enfants d'Israël et bien d'autres [communautés religieuses et traditionnelles] ne possédaient pas cette qualité. Ils étaient si peu éveillés que Pharaon a pu leur faire croire qu'il était leur Seigneur, et que le samaritain en fit de même avec le veau d'or, après qu'ils avaient eu la foi.

Certains ont aussi adoré le Messie et ont agréé sa crucifixion.

En effet, ils ont dit : « **Certes, nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, Envoyé de Dieu. De fait ils ne l'ont pas tué, ils ne l'ont pas crucifié, mais il leur a semblé qu'ils le faisaient** »<sup>1</sup>.

Ainsi, ils ont reçu des signes éclatants à la mesure de leur trivialité, et qu'ils ne pouvaient contester.

Et malgré cela, ils ont dit : « **[Ô Moïse !] Nous ne te croirons pas tant que nous ne verrons pas Dieu clairement** »<sup>2</sup>, et ils ne sont pas contents de « **la manne et des cailles** »<sup>3</sup>. Ils ont préféré ce qui est inférieur à ce qui est meilleur.

Malgré leur ignorance, la plupart des arabes reconnaissaient qu'il y avait un Créateur, et utilisaient les idoles pour S'en approcher.

Certains d'entre eux, éclairés uniquement par leur esprit et la pureté de leur cœur, avaient cru en Dieu avant la venue de l'Envoyé de Dieu ﷺ. Et lorsque l'Envoyé de Dieu ﷺ leur apporta le Livre, ils comprirent sa sagesse et saisirent aussitôt son caractère miraculeux grâce à leur perception, et y crurent. Pas un jour ne passait sans que leur foi en lui n'augmente. Ils ont renoncé à ce bas monde en échange de sa compagnie. Ils ont quitté leurs demeures et

abandonné leurs biens ; ils ont sacrifié leurs pères et leurs enfants pour le faire triompher. Ils ont réalisé pour cela des merveilles qui ne manqueraient pas d'apparaître clairement, et de surprendre quiconque ressent le besoin de les examiner et de les décrire.

Ce que nous avons proposé ici en matière de miracles de notre Prophète ﷺ nous dispense de nous embarquer dans ces voies. C'est de Dieu que j'implore de l'aide ! Il me suffit, et Il est le Meilleur Protecteur !

- 
1. Coran, 48, 4.
  2. Dimâd b. Tha'laba était ami avec le Prophète e avant l'avènement de l'Islam. Il aimait les parfums et la science.
    1. Jayfar b. al-Julandî : il régnait sur Oman avec son frère. Les deux frères entrèrent en Islam lorsque 'Amrû b. 'As se rendit en mission à Oman.
    2. Abû 'Abd Allâh Ibrâhîm b. Muhammad b. 'Arafa (m. 323 H) : le grand Imâm et grammairien irakien.
    3. Coran, 24, 35.
    4. 'Abd Allâh b. Rawâha al-Ansârî (m. 8 H) : illustre Compagnon, il fait aussi partie des princes de la poésie arabe.
      1. Coran, 42, 51. Le verset complet est : « Il n'a pas été donné à un mortel que Dieu lui parle, si ce n'est par inspiration ou derrière un voile, ou encore en lui envoyant un Messenger à qui est révélé, avec Sa permission, ce qu'Il veut ».
      1. Coran, 22, 52.
      1. Pour cette secte, la prophétie et la fonction de Messenger sont indépendantes de la Révélation (al-wahy). Aussi, pour les karrâmiyya, un individu peut être qualifié de Prophète et d'Envoyé, même s'il n'a pas reçu de Révélation. Cette doctrine est celle de leur chef éponyme, Muhammad b. Karrâm al-Sijistânî (m. 255 H).
        2. Coran, 19, 11.
        3. Coran, 6, 121.
        4. Coran, 28, 7.
        5. Coran, 42, 51.
        1. Coran, 108.
        1. Coran, 37, 105.
        2. Le légendaire chevalier et poète arabe de la période antéislamique.
        3. Al-Ahnaf b. Qays b. Mu'âwiyya (m. 72 H) : homme célèbre pour son courage, son éloquence et son indulgence.
          1. « L'Heure approche et la lune se fendra ! » (Coran, 54, 1).

1. C'est-à-dire qu'ils pouvaient insulter quiconque sans que celui-ci ne s'en aperçoive.

1. Coran, 41, 41-42.

2. Coran, 11, 1.

3. Coran, 10, 38.

4. Coran, 2, 23-24.

5. Coran, 17, 88.

6. Coran, 11, 13.

1. Coran, 74, 24.

2. Coran, 54, 2.

3. Coran, 25, 4.

4. Coran, 6, 25.

5. Coran, 2, 88.

6. Coran, 41, 5.

7. Coran, 41, 26.

8. Coran, 8, 31.

9. Coran, 2, 24.

10. Musaylama b. Thamâma [al-kadhâb] (m. 12 H) : le faux Prophète qui avait dirigé la campagne d'apostasie.

1. Coran, 16, 90.

2. Coran, 15, 94.

3. Coran, 12, 80.

4. Coran, 24, 52.

5. Coran, 28, 7.

1. Coran, 2, 179.

2. Coran, 34, 51.

3. Coran, 41, 34.

4. Coran, 11, 44.

5. Coran, 29, 40.

1. Dans la douzième sourate.

2. Le terme majnûn est composé du mot jinn ; le vrai sens de ce terme est donc : le possédé par les Djinns.

1. Coran 74 : 11-24.

2. 'Utba b. Rabî'a b. 'Abd Shams (m. 2 H) : l'un des personnages les plus nobles et les plus influents de la tribu de Quraysh. Homme de grande intelligence, résolu, indulgent, courageux et éloquent. Il fut tué durant la bataille de Badr.

3. Al-Nadr b. al-Hârith b. 'Ilqima (m. 2 H) : l'un des notables de Quraysh. Il avait lu les livres des persans et des autres peuples. Il est le premier à avoir utilisé un instrument à cordes. C'est aussi lui qui portait l'étendard des incroyants durant la bataille de Badr au cours de laquelle il fut tué.

1. Coran, 48, 27.

2. Coran, 30, 2-3.

3. Coran, 24, 55.

4. Coran, 110.

1. Coran, 15, 9.

2. Secte shiite irakienne.

3. Coran, 54, 45.

4. Coran, 9, 14.

5. Coran, 9, 33.

6. Coran, 3, 111.

7. Coran, 58, 8.

1. Coran, 3, 154.

2. Coran, 5, 41.

3. Coran, 4, 46.

4. Coran, 8, 7.

5. Coran, 15, 95.

6. Coran, 5, 67.

1. Coran, 48, 29.

1. Coran, 3, 93-94.

2. Coran, 5, 15-16

3. Coran, 2, 94-95.

1. 'Abd Allâh b. Ibrahîm [al-Asîlî] (m. 392 H) : éminent juriste et traditionniste magrébin.

2. Coran, 3, 61.

3. Coran, 3, 23-24.

1. Coran, 17, 46.

2. Coran, 39, 23.

3. Coran, 59, 21.

4. Coran, 52.

1. Coran, 52, 35-37.

2. Coran, 41, 1-13.

3. « Parmi Ses signes il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez pas devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Dieu qui les a créés, si c'est vraiment Lui que vous adorez » (Coran, 41, 37).

1. 'Abd Allâh b. al-Muqaffa' (m. 142 H) : le célèbre auteur de Kalîla wa Dimna.
2. Coran, 11, 44.
3. Yahya b. al-Hakam al-Ghazzâl (m. 250 H) : célèbre poète andalou.
4. Coran 112.
5. Coran, 15, 9.
6. Coran, 41, 42.
1. Coran, 72, 1-2.
1. Coran, 36, 81.
2. Coran, 36, 79.
3. Coran, 21, 22
4. Coran, 6, 38.
5. Coran, 16, 89.
6. Coran, 30, 58.
1. Tirmidhî, Thawâb al-Qur'ân, 14.
2. Coran, 27, 76.
3. Coran, 3, 138.
4. Coran, 54, 22.
1. Coran, 38.
1. Coran, 54, 1-2.
2. Minan : lieu désertique à environ 5 km à l'Est de La Mecque.
3. Ibn Abû Kabsha : allusion au Prophète. Selon certains hagiographes, Abû Kabsha était un homme qui avait renié le polythéisme et s'était exilé. Selon d'autres, « kabsha » serait le surnom de la sœur de lait du Prophète ﷺ.
4. Coran, 54, 2.
1. Le Mont près de La Mecque où le Prophète faisait retraite.
2. Coran, 36, 38.
1. B. Wâsil al-Shîbânî (m. 199 H) : célèbre Imâm, historien et traditionniste ; auteur de différentes biographies et de récits de conquêtes (maghâzî).
1. Certains disent qu'Al-Zawrâ' est un lieu élevé près de Médine, alors que d'autres disent qu'il s'agit du marché même de Médine.
2. 'Ubâda b. Qays al-Ansârî, Abû al-Walîd (m. 34 H) : l'un des plus grands Compagnons du Prophète ﷺ. Il était réputé pour son scrupule.
1. Muslim, al-Zuhd, 74.
1. Salama b. 'Amrû b. Sinân al-Akwa' al-Aslamî (m. 74 H) : l'un des Compagnons qui firent allégeance au Prophète ﷺ sous l'Arbre. Homme de grand courage, il participa à sept campagnes dont al-Hudaybiyya, Khubayr et Hunayn.
1. Muslim, al-Masâjid, 311.

2. 'Amrû b. Shu'ayb b. Muhammad al-Sahmî (m. 118 H) : célèbre traditionniste.

3. Un marché près de 'Arafat.

1. Un wasq est égal à soixante sâ', qui est équivalent à quatre fois le contenu des deux mains.

2. Muslim, al-Fadâ'il, 9 ; Ahmad, III, 337.

3. Bukhârî, al-Maghâzî, 29 ; Muslim, al-Ashriba, 141.

4. Khâlîd b. Zayd b. Kulayb [Abû Ayyûb al-Ansârî] (m. 50 ou 51 H) : Compagnon du Prophète ﷺ. Il a participé aux batailles de Badr, de 'Aqaba, d'Uhud, d'al-Khandaq, et a assisté à divers épisodes de la vie du Prophète.

1. Al-Dâramî, Al-muqaddima, 9 ; Ahmad, V, 18.

2. Le fils d'Abû Bakr al-Siddîq : Compagnon, fils de Compagnon, et frère de 'Âisha, l'épouse du Prophète ﷺ. Avant l'avènement de l'Islam, il portait le nom de 'Abd al-Ka'ba (Serviteur de la Ka'ba). C'est le Prophète ﷺ qui lui donna le nom de 'Abd al-Rahmân. Il mourut en l'an 53 H.

3. Ahmad, III, 418.

4. Les Ahl al-Suffa : les « Gens de la Banquette » sont un groupe de pauvres qui s'asseyaient sur une banquette dans la mosquée.

1. Ahmad, I, 159.

1. La formule : « Au Nom de Dieu » (Bismi-Llâh).

1. Al-Dâramî, al-Muqaddima, 4.

2. Ibn Mâja, al-Fitan, 23.

1. Ya'la b. Murra b. Wahb b. Jâbir al-Thaqafî : Compagnon du Prophète ﷺ. Il faisait partie de ceux qui ont prêté allégeance durant la « Bay'at al-Ridwân », et il a participé à diverses expéditions avec l'Envoyé de Dieu ﷺ.

1. Tirmidhî, al-Manâqib, 6.

1. Bukhârî, al-Jumu'a, 26 ; al-Manâqib, 25 ; Ibn Mâja, al-Iqâma, 199 ; Dâramî, al-Muqaddima, 6.

1. Dâramî, al-Muqaddima, 6.

1. Bukhârî, al-Manâqib, 25 ; Dâramî, al-Muqaddima, 5 ; Ahmad, I, 460.

2. Al-Bazzâr, al-Musnad.

3. Al-Bayhaqî.

4. Bukhârî, Fadâ'il al-sahâba, 5-6 ; Abû Dâwud, Sunan, 8 ; Ahmad, V, 331.

1. Sa'îd b. Zayd (m. 50 H) : l'un des dix grands Compagnons élus de leur vivant au Paradis.

2. L'un des plus hauts et des plus grands monts de La Mecque.

3. Coran, 39, 67.

4. La Ka'ba.

5. Coran, 17, 81.

6. Coran, 34, 49.

1. Bayhaqî.

2. Divinités païennes.

1. 'Abbâs b. Mirdâs : célèbre guerrier et poète. Il entra en Islam avant la conquête de La Mecque. Il se présenta auprès du Prophète ﷺ à la tête de trois cents cavaliers, et tous se convertirent. Selon les historiens, il avait interdit la consommation du vin avant l'avènement de l'Islam.

1. Bayhaqî.

2. 'Alqama b. Khâlîd al-Aslamî (m. 86 H) : il est le dernier Compagnon mort à Koufa.

1. Surnom d'un Compagnon dont le nom n'est pas certain. On a dit qu'il s'appelait Mihrân, Rûmân ou encore 'Abs. C'est l'Envoyé de Dieu ﷺ qui le surnomma « safîna » (navire). Durant un voyage, tous ceux qui étaient épuisés lui donnèrent leur épée, bouclier et lance pour qu'il les leur porte. Lorsque le Prophète le vit ainsi lourdement chargé, il lui dit : « Tu es un navire » (cf. Asad al-Ghâba, II, 259).

1. Bishr b. al-Barâ' b. Ma'rûr al-Ansârî (m. 7 H) : Compagnon qui avait participé à diverses expéditions. Il mourut à cette occasion. On a dit qu'il décéda à l'endroit même où il s'était assis pour manger.

2. Bukhârî, al-Maghâzî, 83 ; Ahmad, VI, 18.

1. Thâbit b. Qays b. Shammâs al-Khazrajî al-Ansârî : Compagnon du Prophète ﷺ. Il assista à de nombreuses expéditions. Le Prophète ﷺ a dit de lui : « Quel excellent homme qu'est Thâbit ! » On rapporte aussi qu'il rendit visite à Thâbit lorsque ce dernier était malade, et fit l'invocation suivante : « Ô Seigneur des hommes ! Emporte le mal qui frappe Thâbit b. Qays b. Shammâs ». Il fut tué le Jour de Yamâma en l'an 12 H.

2. Zayd b. Khârija al-Ansârî : Compagnon du Prophète ﷺ.

1. Mu'awwidh b. al-Hârith b. Mi'mar [b. 'Afrâ'] : c'est le Compagnon qui tua Abû Jahl durant la bataille de Badr, et qui mourut durant cette même bataille.

1. Qays b. 'Abd Allâh b. 'Ads b. Rabî'a al-Jad'î (m. 50 H) : Compagnon du Prophète ﷺ. Il était poète. On rapporte que, pendant trente ans, il n'avait jamais dit le moindre vers, puis la poésie a jailli (*nabagha*) de sa bouche, d'où son surnom : « nâbigha ».

2. Bukhârî, al-Wudû, 10 ; Muslim, Fadâ'il al-sahâba, 138.

3. Al-Miqdâd b. 'Amrû b. Tha'laba (mort durant le califat de 'Uthmân) : Compagnon du Prophète ﷺ. Il participa à de nombreuses expéditions.

1. Al-Tufayl b. 'Amrû b. Tarîf al-Azadî : il était surnommé « l'homme aux deux lumières » (dhû al-nurayn).

1. Sa'd b. 'Ubâda b. Dalîm al-Ansârî (m. 15 H) : Compagnon du Prophète ﷺ. Il portait l'étendard des Ansârs durant toutes les batailles.

2. Muslim, al-Libâs, 10.

1. Les deux petits-fils du Prophète ﷺ, fils de Fâtima et de 'Alî – que Dieu soit satisfait d'eux !

2. Mélange de farine d'orge cuite et d'eau.

1. Ahmad, III, 6.

2. 'Ukâsha b. Muhsan b. Harthân b. Qays : l'un des plus grands Compagnons du Prophète ﷺ.

3. Après la mort du Prophète ﷺ, nombre de bédouins apostasièrent.

1. Bukhârî, al-l'tisâm, 10.

1. Qasîm : c'est-à-dire que 'Alî et ses amis feront face aux damnés.

2. Coran, 2, 137.

3. Lieu entre Basra et Koufa où 'Âisha se trouvait lorsqu'elle alla faire la paix entre 'Alî et Mu'âwiya.

4. Hanzala b. Abû 'Amir al-Ansârî : l'un des plus grands Compagnons du Prophète ﷺ. Durant la bataille d'Uhud, il affronta Abû Sufyân en duel et prit le dessus sur lui, mais Shaddâd b. al-Aswad vint au secours d'Abû Sufyân et les deux hommes tuèrent Hanzala.

5. Ahmad, IV, 185.

1. Muslim, Fadâ'il al-sahâba, 229 ; Tirmidhî, al-Fitan, 44 ; Ahmad, II, 26.

2. Uways b. 'Amir b. Juz' al-Qaranî (m. 37 H) : contemporain du Prophète ﷺ. Il ne rencontrera pas ce dernier. Il fut l'un des plus grands saints de son époque. Sa piété filiale est légendaire.

1. Un grand nombre de musulmans moururent entre Ramallah et Jérusalem de la peste en l'an 16 H, durant le califat de 'Umar.

2. Selon certains, il s'agirait de Rufâ'a b. Zayd.

3. Muslim, al-Janna, 44 ; Ahmad, II, 328.

4. Hâtib b. Abû Balta'a : il avait envoyé un message aux Qurayshites les informant que le Prophète ﷺ s'apprêtait à conquérir La Mecque.

1. Bukhârî, al-Fitan, 20 ; al-Sulh, 9 . Tirmidhî, al-Manâqib, 25.

2. Sa'd survécut au Prophète cinquante ans. Il fut l'artisan de nombreuses conquêtes et a défait de nombreuses armées ennemies.

3. Le ministre perse.

4. Lieu des alentours de Koufa.

5. Il perdit une main durant la bataille de Jûlûlâ', et mourut durant la bataille du Chateau aux côtés de 'Alî.

1. Il s'agit probablement du tyran al-Walîd b. Yazîd b. 'Abd al-Mâlik, connu pour son ignorance et ses excès de colère.

2. Bukhârî, al-Fitan, 25.
3. Ukaydir b. 'Abd al-Mâlik al-Kindî : roi arabe chrétien qui avait fait la paix avec le Prophète ﷺ.
1. Abû Dâwud, al-Malâhim, 3 ; Ahmad, V, 232.
2. Coran, 5, 67.
3. Coran, 52, 48.
4. Coran, 39, 36.
5. Coran, 15, 95.
6. Coran, 8, 30.
1. Coran, 5, 11.
1. Il s'agit d'Umm Jamîl, l'épouse d'Abû Lahab.
2. Coran, 111, 1.
3. Les deux Monts sacrés de La Mecque.
4. Coran, 69, 1-8.
1. Coran, 9, 40.
1. Coran, 36, 8-9.
2. Coran, 5, 11.
3. Huyayy b. Akhtab al-Nadarî (m. 5 H) : il fut l'un des pires adversaires de l'Islam.
1. Coran, 96, 6-16.
1. Ibn Mâja, al-Ru'ya, 6 ; Ahmad, IV, 10.
2. Bukhârî, al-Ta'bîr, 26 ; Muslim, al-Ru'ya, 6 ; Tirmidhî, al-Ru'ya, 1, 7.
3. Bukhârî, al-Ta'bîr, 26 ; Muslim, al-Ru'ya, 6.
1. Tirmidhî, al-Zuhd, 47 ; Ahmad, IV, 132.
2. Bukhârî, Bad' al-khalq, 2 ; al-Maghâzî, 77 ; Muslim, al-Qasâma, 29.
3. Tirmidhî, al-Salât, 139 ; Ibn Mâja, al-Iqâma, 56.
1. Bukhârî, al-Libâs, 22.
2. Coran, 29, 48.
3. Coran, 25, 5.
4. Coran, 16, 103.
5. Ibidem.
1. Coran, 66, 4.
2. Coran, 8, 12.
3. Coran, 8, 9.
4. Coran, 46, 29.
5. Coran, 53, 18.
6. Bukhârî, Bad' al-khalq, 7 ; Muslim, al-Îmân, 280.
7. Dihya b. Khalîfa b. Furwa : Compagnon du Prophète ﷺ.

1. Tribu du Soudan dont les hommes sont de grande taille.
2. Statue de pierre adorée par les idolâtres arabes.
3. Coran, 38, 35.
4. Muslim, al-Masâjid, 39 ; Bukhârî, al-Salât, 75.

1. Coran, 3, 93.

1. Baraka l'éthiopienne. Elle fut affranchie par le père de l'Envoyé de Dieu ﷺ . Elle entra en Islam dès le début, et émigra avec les premiers musulmans en Éthiopie, puis à Médine.

1. Coran, 108.

2. Coran, 10, 38.

1. Le Très-Haut a dit : « [Les magiciens] dirent : “Ô Moïse ! Est-ce toi qui vas jeter ou est-ce nous qui allons jeter ?” Il dit : “ Jetez !” Lorsqu'ils eurent jeté, ils ensorcelèrent les yeux des gens, les épouvantèrent et déployèrent une puissante magie. Alors, Nous inspirâmes à Moïse : “Jette ton bâton !” Et voici que ce bâton dévora ce qu'ils avaient fabriqué. C'est ainsi que la Vérité s'est imposée, et que leurs opérations et leurs manœuvres sont restées vaines. Ils furent donc vaincus et se retirèrent humiliés. Les magiciens tombèrent prosternés et s'écrièrent : “Nous croyons au Seigneur des mondes, au Seigneur de Moïse et d'Aaron !” » (Coran, 7, 115-122).

2. Le Très-Haut a dit : « Il sera envoyé aux fils d'Israël [et leur dira] : “Je suis venu à vous avec un signe de votre Seigneur : pour vous, je crée d'argile comme la forme d'un oiseau ; je souffle en lui, et voici qu'il est oiseau, avec la permission de Dieu. Je guéris l'aveugle et le lépreux, je ressuscite les morts, avec la permission de Dieu, et je vous annonce ce que vous mangez et ce que vous engrangez dans vos maisons. Il y a vraiment là un signe pour vous, si vous êtes croyants” » (Coran, 3, 49).

1. Expressions coraniques : respectivement 102, 7 et 102, 5.

1. Coran, 4, 157.

2. Coran, 2, 55.

3. Coran, 2, 57.

## **IIÈME PARTIE**

### **DES DROITS QUE LE PROPHÈTE A SUR LES HOMMES**

Dans cette deuxième partie, nous avons synthétisé nos propos dans quatre chapitres, comme nous l'avons fait au début du livre.

Ces quatre chapitres sont :

1. L'obligation de croire en lui, de suivre sa Tradition, et de lui obéir.
2. De l'amour qu'on doit éprouver pour lui.
3. Du respect de ses conseils, et de la vénération qu'on lui doit.
4. Du statut de l'invocation de la prière, de la Paix sur lui, et de la visite de sa tombe.

## **PREMIER CHAPITRE**

### **L'OBLIGATION DE CROIRE EN LUI, DE SUIVRE SA TRADITION, ET DE LUI OBÉIR**

Les pages précédentes ont fourni la preuve indéniable de sa prophétie et de l'authenticité de son Message. Aussi est-il nécessaire de croire en lui et d'admettre le caractère véridique de ce qu'il apporte.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Croyez donc en Dieu et en Son Envoyé, et à la lumière que Nous avons fait descendre** »<sup>1</sup>.

Il a dit aussi : « **Certes, Nous t'avons envoyé comme témoin, comme annonciateur de la bonne nouvelle, et comme avertisseur, afin que vous croyiez en Dieu et en Son Envoyé** »<sup>2</sup>.

Et : « **Croyez en Dieu et en Son Envoyé, le Prophète illettré qui croit en Dieu et en Ses paroles ; suivez-le ! Peut-être serez-vous bien guidés ?** »<sup>3</sup>.

Croire en Muhammad ﷺ est une obligation qui s'impose [à tous les musulmans], sans laquelle la foi est incomplète et l'Islam n'est pas valable.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Que celui qui ne croit pas en Dieu et en Son Envoyé sache que Nous avons préparé une fournaise pour les incroyants** »<sup>4</sup>.

Le *faqîh* Abû Muhammad al-Khushbî nous a rapporté, d'après Abû 'Alî al-Ṭabarî, 'Abd al-Ghâfir al-Fârisî, Ibn 'Amrawayh, Ibn Sufyân, Abû al-Husayn, Umayya b. Bastâm, Yazîd b. Zuray', Rawḥ, al-'Alâ b. 'Abd al-Raḥmân b. Ya'qûb, de son père, d'Abû Hurayra ﷺ : L'Envoyé de Dieu a dit : « **On m'a ordonné de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu, et qu'ils croient en moi et en ce que j'ai apporté. S'ils le font, leur vie et leurs biens sont alors à l'abri de moi, tant qu'ils en respectent les droits. Et Dieu leur fera rendre compte** »<sup>5</sup>.

Croire en lui signifie reconnaître la véracité de sa prophétie et du Message que Dieu lui a confié, ainsi qu'admettre l'authenticité de tout ce qu'il a dit et apporté.

Il faut que le cœur concorde avec ce qu'on déclare verbalement lorsqu'on atteste qu'il est bien l'Envoyé de Dieu ﷺ. Lorsqu'il y a concordance entre le cœur et le témoignage formulé par la langue, la foi et l'attestation sont alors parfaites, comme le confirme la tradition précédente, rapportée cette fois par 'Abd Allâh b. 'Umar ﷺ :

*« On m'a ordonné de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que Muhammad est l'Envoyé de Dieu »<sup>1</sup>.*

Ceci est d'autant plus clair dans la tradition de Gabriel, où ce dernier dit au Prophète ﷺ : « Parle-moi de l'Islam ». Il lui répondit : « C'est que tu témoignes qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que Muhammad est l'Envoyé de Dieu ». Puis, le Prophète a continué en citant les piliers de l'Islam.

[Puis Gabriel l'interrogea] sur la foi, et il lui répondit : « C'est croire en Dieu, en Ses Anges, en Ses Livres et Ses Envoyés... »<sup>2</sup>.

Il a donc stipulé que la foi en lui devait être formulée par le cœur, et que [la foi] en l'Islam devait être formulée par la langue.

Voilà la condition louée et parfaite. Quant à l'état blâmable, il s'agit de celui de l'homme qui formule cela avec la langue, mais dont le cœur n'y croit pas. Ceci est l'hypocrisie.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : “Nous attestons que tu es l'Envoyé de Dieu !” Dieu sait que tu es Son Envoyé, et Dieu atteste que les hypocrites sont des menteurs** »<sup>3</sup>.

C'est-à-dire que leurs propos sont mensongers, car ils prétendent avoir la foi et attester la vérité, alors qu'ils ne croient pas vraiment.

Du moment que leur conscience n'y croit pas, il ne leur sert à rien de formuler avec leur langue ce qui est absent de leur cœur.

Ils sont ainsi exclus de la définition que recouvre le nom de « foi », et ils ne jouiront pas dans l'Autre monde du statut de croyants. La foi ne les accompagnera pas, et ils iront rejoindre les incroyants au dernier niveau de l'Enfer.

Mais ils gardent le statut de musulmans en ce monde du fait d'avoir exprimé la profession de foi avec leur langue, et ce, vis-à-vis des Imâms et des dirigeants des musulmans qui les jugent sur leurs actions apparentes, et sur leur manifestation des signes extérieurs de l'Islam. En effet, il n'est pas donné aux humains de connaître les secrets des gens, ni si on leur a ordonné de chercher à les connaître. Le Prophète ﷺ a formellement interdit de porter des jugements à priori, et il a réprouvé cette attitude en disant à untel [qui jugeait un autre] : « *Lui aurais-tu fendu le cœur [pour y lire] ?* »<sup>4</sup>.

La différence entre les paroles et l'acceptation du cœur apparaît clairement dans la tradition de Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – : le témoignage verbal fait partie de l'Islam, et la confirmation par le cœur fait partie de la foi.

Il y a d'autres états entre les deux précédents.

L'un d'eux est le fait de croire avec son cœur, puis mourir juste avant d'avoir pu le formuler avec sa langue. Il y a des divergences sur ce cas.

Certains affirment que la foi n'est complète que si [la profession de foi] est formulée verbalement et confirmée par le cœur. D'autres affirment, en revanche, que [celui qui meurt avant de la formuler] est un croyant qui mérite le Paradis, puisque le Prophète ﷺ a dit : « *Tout individu qui a dans son cœur le poids d'un atome de foi sortira de l'Enfer* »<sup>1</sup>.

Il n'a mentionné que ce qui se trouve dans le cœur. Aussi, dans notre cas, cet individu est croyant dans son cœur : il n'a pas désobéi et n'a pas été négligent en renonçant au reste. Et ceci est juste sous cet angle.

Autre état : c'est celui de l'homme qui croit avec son cœur, mais qui attend longtemps avant de formuler verbalement sa profession de foi, bien qu'il sache que ce témoignage est nécessaire.

Il n'a donc pas formulé une seule fois sa profession de foi de son vivant. Il y a également des divergences sur ce cas.

On a dit au sujet de cet individu : c'est un croyant car il y croit [intérieurement]. Le témoignage faisant partie de l'ensemble des

œuvres [obligatoires], cet individu est donc désobéissant par son renoncement au témoignage, mais ne résidera pas en Enfer pour l'éternité.

On a dit également : ce n'est pas un croyant tant que son témoignage avec la langue ne suit pas son assentiment avec le cœur, car le témoignage est à la fois l'expression de l'assentiment et un acte de foi. En effet, le témoignage est lié à l'agrément, et la confirmation, même tardive, ne devient effective que par le témoignage. Voilà ce qui est juste.

Voici donc quelques indications qui ont suscité de grands débats sur la nature de l'islam, de la foi, et des thèmes y afférents, et qui augmentent et diminuent.

Est-ce que le mérite pour le simple assentiment est jugé insuffisant en absence de témoignage verbal ? Dépend-il des œuvres qui s'y ajoutent ? Ou faut-il également tenir compte des différentes qualités et des états, telles que la certitude ferme, la croyance résolue, la connaissance claire, l'état constant et la présence du cœur ?

Ces questions exigent des développements qui vont au-delà du but de cet ouvrage. Nous en avons donc indiqué ce qui suffit à notre but, si Dieu le veut !

## Section 1 De l'obligation de lui obéir

Si on est contraint de croire en lui et de reconnaître la véracité de ce qu'il a apporté, il est alors fait obligation de lui obéir.

En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Ô vous qui croyez ! Obéissez à Dieu et à Son Envoyé** »<sup>1</sup> ; « **Dis : “Obéissez à Dieu et à l'Envoyé”** »<sup>2</sup> ; « **Et obéissez à Dieu et à l'Envoyé. Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde ?** »<sup>3</sup>.

Il a dit aussi : « **Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés** »<sup>4</sup> ; « **Celui qui obéit à l'Envoyé obéit à Dieu** »<sup>5</sup> ; « **Ce que l'Envoyé vous donne, prenez-le, et renoncez à ce dont il vous écarte** »<sup>6</sup> ; « **Ceux qui obéissent à Dieu et à l'Envoyé sont réunis à ceux que Dieu a comblés de Sa Grâce : les prophètes, les véridiques, les martyrs, les vertueux. Que ce sont là de beaux compagnons !** »<sup>7</sup>.

Et : « **Nous n'avons dépêché un Envoyé que pour qu'il soit obéi, avec la permission de Dieu** »<sup>8</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a fait de l'obéissance à Son Envoyé Sa propre obéissance, et Il a rattaché son obéissance à la Sienne.

Il a aussi promis une immense récompense à ceux qui le faisaient ; Il a menacé de châtement ceux qui lui désobéissent, et a rendu obligatoires l'exécution de ses ordres et le renoncement à ce qu'il interdit.

Les exégètes et les Imâms ont dit : l'obéissance à l'Envoyé de Dieu ﷺ consiste à observer sa Tradition (*al-sunna*) et à se soumettre à ce qu'il a apporté.

Ils ont dit aussi : Dieu n'a jamais dépêché un Envoyé sans imposer à ceux à qui il a été envoyé de lui obéir.

Ils ont dit en outre : celui qui obéit à l'Envoyé de Dieu ﷺ dans sa Tradition obéit à Dieu dans Ses prescriptions.

Interrogé sur les lois de l'Islam, Sahl b. 'Abd Allâh [al-Tustarî] répondit [par ce verset] : « **Ce que l'Envoyé vous donne, prenez-**

***le, et renoncez à ce dont il vous écarte »<sup>9</sup>.***

Al-Samarqandî rapporte qu'on a dit : Obéissez à Dieu dans Ses prescriptions, et à l'Envoyé dans sa Tradition.

On a dit aussi : Obéissez à Dieu dans ce qu'Il vous a interdit, et à l'Envoyé dans ce qu'il vous a transmis.

Et : Obéissez à Dieu en témoignant de Sa Seigneurie, et à l'Envoyé en témoignant de sa prophétie.

Abû Muhammad b. 'Attâb nous a rapporté, d'après Hâtam b. Muhammad, Abû al-Hasan 'Alî b. Muhammad b. Khalaf, Muhammad b. Aḥmad, Muhammad b. Yûsuf, al-Bukhârî, 'Abdân, 'Abd Allâh, Yûnus, al-Zuhrî, Abû Salama b. 'Abd al-Raḥmân a entendu Abû Hurayra rapporter : l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Celui qui m'obéit, obéit à Dieu. Celui qui me désobéit, désobéit à Dieu. Celui qui obéit à mon émir, m'obéit, et celui qui lui désobéit, me désobéit* »<sup>1</sup>.

Dieu nous a décrit ainsi l'état des incroyants qui occuperont le plus bas niveau de l'Enfer : « ***Le Jour où leurs visages se tordront de tous côtés dans le Feu, ils diront : "Malheur à nous ! Si seulement nous avions obéi à Dieu et avions obéi à l'Envoyé !"*** »<sup>2</sup>.

Ils souhaiteront lui avoir obéi là où le souhait n'a plus aucune utilité.

L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Lorsque je vous interdis une chose, ne la faites pas ; et lorsque je vous ordonne une chose, hâtez-vous de la faire, autant que possible* »<sup>3</sup>.

Dans une autre tradition rapportée par Abû Hurayra, le Prophète ﷺ dit : « *Tous les membres de ma Communauté entreront au Paradis, sauf celui qui le refuse* ». On lui demanda alors : « Ô Envoyé de Dieu ! Qui donc le refuserait ? » Il répondit : « *Celui qui m'obéit entrera au Paradis, et celui qui me désobéit, refuse [d'y entrer]* »<sup>4</sup>.

Dans une autre tradition, il a dit : « *Mon cas est semblable à celui d'un homme qui vient devant un groupe d'individus et leur dit : "Ô gens ! J'ai vu l'armée [ennemie] de mes yeux. Je suis l'avertisseur*

*qui ne vous cache rien. Mettez-vous à l'abri !" Certains lui obéissent et se hâtent. Ils s'en vont rapidement et sont saufs. Mais d'autres le démentent. Ils restent sur place jusqu'à l'arrivée de l'ennemi qui les envahit et les massacre. Il en est ainsi de celui qui m'obéit et qui suit ce que j'ai apporté, et de celui qui me désobéit et qui nie la vérité que j'ai apportée »<sup>5</sup>.*

*Il a dit aussi : « Mon cas est semblable à celui d'un homme qui a construit une maison, qui a préparé un repas, et qui a envoyé un messenger pour inviter les gens à venir manger. Celui qui répond au messenger entre dans la maison et mange de ce repas, et celui qui ne lui répond pas n'y entre pas. Cette maison est le Paradis, le messenger, c'est Muhammad. Aussi, celui qui obéit à Muhammad, obéit à Dieu, et celui qui désobéit à Muhammad, désobéit à Dieu. Et Muhammad est le critère de distinction entre les gens »<sup>1</sup>.*

## Section 2

### De l'obligation de le suivre, d'observer son ordre et de le prendre pour modèle

Quant à l'obligation de le suivre, d'observer son ordre et de le prendre pour modèle, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Dis : “Si vous aimez Dieu, suivez-moi, Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés”** »<sup>2</sup> ; « **Croyez en Dieu et en Son Envoyé, le Prophète illettré qui croit en Dieu et en Ses paroles ; suivez-le ! Peut-être serez-vous bien guidés ?** »<sup>3</sup>.

Il a dit aussi : « **Mais non, par ton Seigneur ! Ils ne seront pas de vrais croyants tant qu'ils ne t'auront pas fait juge de leurs différends, et qu'ensuite ils ne trouveront plus en eux-mêmes d'échappatoire à ce que tu auras décidé et s'y soumettront entièrement (taslîman)** »<sup>4</sup>, c'est-à-dire qu'ils se soumettent à ton ordre.

Les termes « *sallama* », « *astaslama* » et « *aslama* » signifient : se soumettre et se conformer.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Vous avez désormais dans l'Envoyé de Dieu un bel exemple pour celui qui espère en Dieu et au Jour dernier** »<sup>5</sup>.

Muhammad b. 'Alî al-Tirmidhî a dit que le « **bel exemple** » de l'Envoyé de Dieu ﷺ signifie ici l'imiter, suivre sa Tradition et sa conduite, et renoncer à toute opposition envers lui dans les actes et les paroles. C'est le sens retenu par beaucoup d'exégètes.

On a dit aussi que c'est un reproche (*'itâb*) à ceux qui ne l'ont pas suivi.

Sahl [al-Tustarî] a dit à propos du verset : « **La Voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits** »<sup>6</sup>, c'est-à-dire ceux qui suivent la Tradition prophétique : Dieu – Exalté soit-Il ! – le leur a ordonné, et a promis la guidance à ceux qui le suivent. Car Dieu l'a envoyé avec la guidance et la « Religion de la Vérité » (*Dîn al-Ḥaqq*), afin qu'il les

purifie, leur enseigne le Livre et la Sagesse, et les guide sur la Voie droite.

Dans l'autre verset, Dieu – Exalté soit-Il ! – leur a promis Son amour et Son pardon s'ils le suivent, le préfèrent à leurs propres passions et aux inclinations de leurs âmes, du fait que la validité de leur foi résulte de leur attitude par rapport à lui, de leur agrément de son jugement, et de leur renoncement à s'opposer à lui.

Al-Hasan [al-Baṣrī] rapporte que des gens ont dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Nous aimons Dieu ! » Dieu – Exalté soit-Il ! – révéla alors : « **Dis : “Si vous aimez Dieu, suivez-moi, Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés”** »<sup>1</sup>.

On rapporte aussi que ce verset fut révélé au sujet de Ka'b b. al-Ashraf<sup>2</sup> et d'autres personnes qui dirent : « **“Nous sommes les fils de Dieu et ceux qu'Il aime le plus !”**<sup>3</sup> Nous sommes ceux qui L'aiment le plus ! »

Al-Zajjāj a dit à propos du verset : « **Dis : “Si vous aimez Dieu, suivez-moi”**... », c'est-à-dire : si vous aimez en ayant l'intention de Lui obéir, faites alors ce qu'Il vous ordonne, car l'amour du serviteur pour Dieu et pour l'Envoyé se traduit par l'obéissance et par l'agrément de ce qu'ils ordonnent. Quant à l'amour de Dieu pour eux, c'est Son pardon, et les faveurs dont Il les comble par Sa Miséricorde.

On a dit que l'Amour de la part de Dieu est une protection et une assistance et, de la part des serviteurs, une obéissance.

Le poète a dit :

*Tu désobéis à Dieu alors que tu prétends L'aimer ?*

*Par ma vie ! C'est vraiment là une chose extraordinaire !*

*Si ton amour était sincère, tu Lui aurais obéi,*

*Car l'amant ne peut qu'obéir à son bien-aimé.*

On dit : l'amour du serviteur pour Dieu consiste à Le vénérer et à Le craindre ; et l'amour de Dieu pour le serviteur consiste à lui faire miséricorde et à ne vouloir que son bien. Cela peut aussi signifier faire son éloge et le louer.

Al-Qushayrî a dit : Lorsque cet amour a le sens de miséricorde, de volonté et d'éloge, il relève alors des Attributs de l'Essence.

Nous évoquerons plus loin d'autres aspects de l'amour du serviteur, si Dieu le veut !

Le *faqîh* Abû Ishâq Ibrâhîm b. Ja'far, d'après Abû al-Asbagh 'Îsâ b. Sahl, et le *faqîh* Abû al-Hasan Yûnus b. Mughîth nous ont rapporté, d'après Hâtîm b. Muhammad, Abû Hafs al-Juhanî, Abû Bakr al-Ajurri, Ibrâhîm b. Mûsâ al-Jawzî, Dâwud b. Rushayd, al-Walîd b. Muslim, Thawr b. Yazîd, Khâlid b. Ma'dân, 'Abd al-Rahmân b. 'Amriw al-Aslamî et Hujr al-Kalâ'î, d'après al-'Irbâd b. Sâriya : le Prophète ﷺ fit des recommandations à ses Compagnons et dit : « *Attachez-vous à ma tradition et à celle des califes bien-guidés après moi. Accrochez-vous à elle de toutes vos dents. Et prenez garde aux choses nouvelles, car toute nouveauté est une innovation, et toute innovation est un égarement* ».

Dans la version de Jâbir, il y a cet ajout : « *Et tout égarement conduit en Enfer* »<sup>1</sup>.

Abû Raff'i rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Que nul d'entre vous, alors qu'il est allongé sur son lit, et après avoir reçu quelque chose de mon ordre et relevant de ce qui m'a été ordonné ou interdit, ne dise ensuite : "Je ne sais pas ! Nous ne suivons que ce nous trouvons dans le Livre de Dieu"* »<sup>2</sup>.

'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – rapporte : L'Envoyé de Dieu ﷺ s'est dispensé d'une chose, mais certains se sont abstenus de faire [comme lui]. Lorsqu'il en fut informé, le Prophète ﷺ loua Dieu puis dit : « *Pourquoi certaines personnes renoncent-elles à faire une chose que je fais ? Par Dieu ! Je suis celui, parmi vous, qui connaît Dieu le plus et qui Le craint le plus !* »<sup>3</sup>.

On rapporte aussi qu'il a dit : « *Le Coran est rendu difficile à celui qui le déteste. Et il est le Juge. Celui qui s'attache à mes paroles, les comprend et les retient, agit comme on agit avec le Coran, mais celui qui néglige le Coran et mes paroles perdra ce bas monde et la vie future. On a ordonné à ma Communauté de prendre mes*

*paroles, d'obéir à mon ordre, et de suivre ma Tradition. Celui qui agrée ma parole agrée Le Coran ».*

Dieu – Exalté soit-Il ! – ﷺ a dit : « **Ce que l'Envoyé vous donne, prenez-le, et renoncez à ce dont il vous écarte** »<sup>4</sup>.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui se conforme à moi fait partie des miens, et celui qui se détourne de ma tradition ne fait pas partie des miens* ».

Abû Hurayra rapporte : le Prophète ﷺ a dit : « *La meilleure parole, c'est le Livre de Dieu. La meilleure voie, celle de Muhammad, et les pires choses sont les innovations* »<sup>5</sup>.

'Abd Allâh b. 'Amrû b. al-'As rapporte : le Prophète ﷺ a dit : « *La science est de trois sortes, et tout le reste est creux : un verset clair, une tradition établie et une obligation juste* ».

Al-Ḥasan b. Abû al-Ḥasan rapporte : le Prophète ﷺ a dit : « *Une œuvre moindre dans le respect de la Tradition est meilleure qu'une grande œuvre faite dans le domaine de l'innovation* ».

Il a dit aussi : « *Dieu – Exalté soit-Il ! – fait entrer le serviteur au Paradis grâce à la Tradition qu'il observe* ».

Abû Hurayra rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui s'attachera à ma tradition, lorsque la corruption régnera au sein de ma Communauté, aura le mérite de cent martyrs* ».

Il a dit aussi : « *Les Enfants d'Israël se sont divisés en soixante-douze sectes, et ma Communauté se divisera en soixante-treize. Elles sont toutes vouées à l'Enfer, sauf une* ». On lui demanda : « Et quelle est-elle ? » L'Envoyé de Dieu ﷺ répondit : « *Il s'agit de ceux qui suivent ce que je fais aujourd'hui, et [qui suivront l'exemple] de mes Compagnons* »<sup>1</sup>.

Anas rapporte aussi ces paroles du Prophète ﷺ : « *Celui qui revivifie ma Tradition me revivifie, et celui qui me revivifie sera avec moi au Paradis* ».

'Amrû b. 'Awf al-Muzanî<sup>2</sup> rapporte que le Prophète ﷺ a dit à Bilâl b. al-Ḥârith<sup>3</sup> : « *Celui qui revivifie une de mes traditions mortes après moi, aura le mérite de celui qui l'observe, sans qu'aucun des deux*

*ne perde rien de sa récompense. Quant à celui qui invente une innovation blâmable que Dieu réproouve, ainsi que Son Envoyé, on lui ajoutera les péchés de ceux qui auront pratiqué son innovation, sans que cela ne soit soustrait aux péchés des autres ».*

### Section 3

## Des Pieux Anciens et des grands Imâms qui ont suivi sa Tradition

### et qui ont pris sa conduite et sa direction pour modèle

Pour ce qui est de l'attitude des Anciens Pieux et des grands maîtres en ce domaine, le shaykh et *faqîh* Abû 'Imrân Mûsâ b. 'Abd al-Raḥmân b. Abû Talîd nous a rapporté, d'après Abû 'Umar al-Hâfîz, que Sa'îd b. Naṣr, Qâsim b. Asbagh et Wahb b. Masarra ont dit, d'après Muhammad b. Waddâh, Yahya b. Yahya, Mâlik et Ibn Shihâb, qu'un homme de la tribu de Khâlid b. Asîd a demandé à 'Abd Allâh b. 'Umar : « Ô Abû 'Abd al-Raḥmân ! Nous trouvons dans le Coran des indications sur la prière de la peur et sur celle du résidant, mais nous n'avons rien trouvé sur la prière du voyageur ».

Ibn 'Umar lui répondit : « Ô mon neveu ! Dieu nous a envoyé Muhammad alors que nous ne savions rien. Nous agissons donc selon ce que nous l'avons vu faire ».

Le calife 'Umar b. 'Abd al-'Azîz a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ et ceux qui ont gouverné après lui ont adopté certaines traditions. Les observer constitue une reconnaissance du Livre de Dieu, une obéissance à Dieu, et comporte une force pour maintenir la Religion de Dieu. Il n'appartient à aucun homme de les changer, de les modifier, ni de tenir compte des opinions de ceux qui s'y opposent. Celui qui observe ces traditions est bien guidé, et celui qui les fait triompher est victorieux. En revanche, celui qui s'y oppose et suit une autre voie que celle des croyants, Dieu Se charge de lui, le voue à l'Enfer et à une **“détestable fin”**<sup>1</sup> ».

Al-Ḥasan b. Abû al-Ḥasan [al-Baṣrî] a dit : « Une œuvre moindre dans le respect de la tradition est meilleure qu'une grande œuvre faite dans le domaine de l'innovation ».

Ibn Shihâb a dit : « On nous a rapporté qu'un homme de science a dit : “Le salut se trouve dans l'attachement à la tradition” ».

'Umar b. al-Khattâb ؓ a écrit à ses fonctionnaires qu'il leur fallait apprendre la Tradition, les prescriptions légales et le style

linguistique – c'est-à-dire la langue arabe. Puis, il a ajouté : « Certains débattront avec vous en s'appuyant sur le Coran. Ramenez-les à la Tradition, car ceux qui connaissent la Tradition connaissent mieux que quiconque le Livre de Dieu ».

Et lorsqu'il effectua deux unités de prière à Dhû al-Hulayfa<sup>2</sup>, il dit : « Je fais ce que j'ai vu l'Envoyé de Dieu ﷺ faire ».

Lorsque 'Alî fit le « *qirân* »<sup>3</sup>, 'Uthmân lui dit : « Tu as bien vu que j'interdisais aux gens de le faire, et tu le fais ! » Il lui répondit : « Je ne renoncerai jamais à une tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ à cause de la parole d'un quelconque individu ».

'Alî a également dit : « Certes, je ne suis pas un Prophète et je ne reçois pas de révélation ; mais j'agis conformément au Livre de Dieu, et à la Tradition de Son Prophète Muhammad, autant que possible ».

Ibn Mas'ûd a dit : « Observer modérément la Tradition est meilleur que le grand effort dans l'innovation ».

Ibn 'Umar a dit : « La prière du voyage comporte deux unités. Quiconque contredit la Tradition mécroit ».

Ubayy b. Ka'b a dit : « Vous devez suivre la Voie [de Dieu] (*al-sabîl*) et la Tradition [du Prophète ﷺ], car aucun serviteur sur terre qui suit la Voie et la Tradition et qui, se souvenant de Dieu, verse des larmes par crainte de son Seigneur, ne sera châtié par Dieu, jamais ! Et tout serviteur qui suit la Voie et la Tradition, et dont la peau frissonne de peur de Dieu, sera comme l'arbre sec qui perd ses feuilles au souffle d'un vent fort. Dieu éliminera ses péchés tout comme l'arbre est débarrassé de ses feuilles. Un petit pas sur la Voie et dans la Tradition est meilleur que le grand effort pour une chose qui contredit la Voie et la Tradition, et qui concorde avec une innovation. Soyez donc bien attentifs. Lorsque votre œuvre comporte effort et économie, faites en sorte qu'elle soit sur la voie des Prophètes et conforme à leur tradition ».

L'un des gouverneurs de 'Umar b. 'Abd al-'Azîz lui écrivit une lettre dans laquelle il lui fit la description de la situation de sa province et se plaignit du grand nombre de voleurs. Il lui demanda s'il devait les

arrêter au moindre soupçon, ou seulement après avoir eu la preuve de leur crime, comme l'exige la Tradition. 'Umar lui répondit : « Arrête-les seulement après en avoir eu la preuve, conformément à ce qu'exige la Tradition. Et si la Vérité ne les réforme pas, que Dieu ne les réforme jamais ! »

Commentant cette Parole divine : « **Si vous êtes en désaccord sur une chose, portez-la devant Dieu et devant l'Envoyé** »<sup>1</sup>, 'Aṭā' a dit : cela signifie que vous devez la soumettre au jugement du Livre de Dieu et à la Tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ.

Al-Shâfi'î a dit : La Tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ consiste à la suivre.

'Umar dit en regardant la Pierre Noire : « Tu n'es qu'une pierre ! Tu ne nuis pas, et tu n'es d'aucun profit ! Mais si je n'avais pas vu l'Envoyé de Dieu ﷺ t'embrasser, je ne t'aurais jamais embrassée ». Puis il l'embrassa.

On a vu également Ibn 'Umar faire tourner sa chamelle autour d'un endroit. Lorsqu'on lui en demanda la raison, il répondit : Je n'ai pas de raison de le faire, mais j'ai vu l'Envoyé de Dieu ﷺ le faire, et c'est pourquoi je le fais.

Abû 'Uthmân al-Hîrî a dit : Celui qui soumet ses actes et ses paroles à la Tradition manifeste la Sagesse, et celui qui se soumet aux exigences de la passion manifeste l'innovation.

Sahl al-Tustarî a dit : Les sources de notre doctrine sont trois : imiter le Prophète ﷺ dans son caractère et ses actions, manger de ce qui est licite, et avoir une intention sincère dans toutes ses œuvres.

On a dit à propos du verset : « **Et l'œuvre pieuse, Il l'élève** »<sup>1</sup> : il s'agit de l'imitation de l'Envoyé de Dieu ﷺ.

On rapporte à propos de l'Imâm Aḥmad b. Ḥanbal : « Un jour, j'étais avec un groupe de gens qui se déshabillèrent et entrèrent dans l'eau. Quant à moi, j'ai appliqué la Tradition suivante : “*Que celui qui croit en Dieu et au Jour dernier n'entre pas dans un hammam sans pagne !*” Je ne me suis donc pas déshabillé. Cette nuit-là, j'ai entendu en rêve une voix qui me disait : “Ô Aḥmad !

Réjouis-toi ! Dieu t'a accordé Son pardon pour avoir respecté la tradition, et Il a fait de toi un Imâm qui sera suivi." Je demandai alors à la voix : "Qui es-tu ?" Elle me répondit : « "Je suis Gabriel !" »

## Section 4 Contrevenir à ses ordres

Contrevenir à Son ordre et modifier sa Tradition est pur égarement, et constitue une innovation blâmable contre laquelle Dieu – Exalté soit-Il ! – menace d’humiliation et de châtement. En effet, le Très-Haut a dit : « **Que ceux qui contreviennent à Son ordre prennent garde à l’épreuve ou au châtement douloureux qui les attendent** »<sup>2</sup>.

Il a dit aussi : « **Celui qui se séparera de l’Envoyé après que la bonne direction lui aura été clairement indiquée, et qui suivra un chemin différent de celui des croyants, Nous nous détournerons de lui comme lui-même se sera détourné, et Nous le précipiterons en Enfer. Quelle détestable fin !** »<sup>3</sup>.

Abû Muhammad ‘Abd Allâh b. Abû Ja‘far et ‘Abd al-Raḥmân b. ‘Attâb nous ont rapporté, d’après Abû al-Qâsim Ḥâtim b. Muhammad, Abû al-Ḥasan al-Qâbisî, Abû al-Ḥusayn b. Masrûr al-Dabbâgh, Aḥmad b. Abû Sulaymân, Saḥnûn b. Sa‘îd, Ibn al-Qâsim, Mâlik, ‘Alâ’ b. ‘Abd al-Raḥmân, de son père, et d’après Abû Hurayra : l’Envoyé de Dieu ﷺ alla au cimetière, puis parla de sa Communauté et dit : « *Des hommes seront repoussés de mon Bassin comme on chasse le chameau qui s’est égaré. Je les appellerai alors : “Venez ! Venez !” Mais on dira : “Ils ont apporté des changements après toi.” Je dirai alors : “Qu’ils soient éloignés ! Qu’ils soient éloignés !”* »<sup>1</sup>.

Anas rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Quiconque désapprouve ma tradition ne fait pas partie des miens* »<sup>2</sup>.

Il a dit également : « *Celui qui introduit une chose étrangère à nos pratiques, ce qu’il a introduit doit être rejeté* »<sup>3</sup>.

Ibn Abû Raff‘i rapporte de son père que le Prophète ﷺ a dit : « *Que nul d’entre vous, alors qu’il est allongé sur son lit, et après avoir reçu quelque chose de mon ordre, et relevant de ce qui m’a été*

*ordonné ou interdit, ne dise ensuite : “Je ne sais pas ! Nous ne suivons que ce nous trouvons dans le Livre de Dieu” »<sup>4</sup>.*

Dans la tradition rapportée par Miqdâd, il y a cet ajout : « *Ce que l’Envoyé de Dieu ﷺ interdit est semblable à ce que Dieu interdit* ».

Lorsqu’on lui ramena un texte, il dit : « *Les gens sont vraiment stupides ! Ils se détournent de ce qui est apporté par leur Prophète pour se tourner vers un autre, ou vers d’autres livres en dehors de celui qui leur est destiné* », et le verset suivant fut révélé : « ***Ne leur a-t-il pas suffi que Nous fassions descendre sur toi le Livre qui leur est récité ? Il y a vraiment là une miséricorde et un rappel pour des gens qui croient*** »<sup>5</sup>.

Il a dit aussi : « *Périssent les excessifs outranciers !* »<sup>6</sup>.

Abû Bakr al-Ṣiddîq ؓ a dit : « Je ne négligerai aucune pratique de l’Envoyé de Dieu. Car je crains l’égarement si je devais omettre quoi que ce soit de ce qu’il a ordonné ».

---

1. Coran, 64, 8.

2. Coran, 48, 8-9.

3. Coran, 7, 158.

4. Coran, 48, 13.

5. Bukhârî, 1399 ; Muslim, 20.

1. Bukhârî, 25 ; Muslim, 22.

2. Muslim, 8.

3. Coran, 63, 1.

4. Muslim, al-Îmân, 158.

1. Ibid., 148 ; Tirmidhî, al-Birr, 61.

1. Coran, 8, 20.

2. Coran, 3, 32.

3. Coran, 3, 132.

4. Coran, 24, 54.

5. Coran, 4, 80.

6. Coran, 59, 7.

7. Coran, 4, 69.

8. Coran, 4, 64.

9. Coran, 59, 7.

1. Bukhârî, al-Jihâd, 109 ; Muslim, al-Imâra, 32-33.
2. Coran, 33, 66.
3. Bukhârî, al-l'tisâm, 2 ; Muslim, al-Hajj, 412.
4. Bukhârî, al-l'tisâm, 20 ; Ahmad, II, 361.
5. Bukhârî, al-l'tisâm, 2.
  1. Ibid.
  2. Coran, 3, 31.
  3. Coran, 7, 158.
  4. Coran, 4, 65.
  5. Coran, 33, 21.
  6. Coran, 1, 7.
1. Coran, 3, 31.
2. Ka'b b. al-Ashraf al-Tâ'î : notable des Banû Nadîr de confession juive. Il fut l'un des plus terribles ennemis des musulmans. Il fut tué par les Ansârs en l'an 3 H.
3. Coran, 5, 18.
  1. Ahmad, IV, 126.
  2. Abû Dâwud, al-Sunna, 5 ; Tirmidhî, al-'Ilm, 10.
  3. Bukhârî, al-l'tisâm, 5.
  4. Coran, 59, 7.
  5. Bukhârî, al-Adab, 70.
1. Tirmidhî, al-Îmân, 18.
2. 'Amrû b. 'Awf al-Muzanî b. Zayd : Compagnon du Prophète ﷺ. Il mourut à Médine durant le règne de Mu'âwiyya.
3. Bilâl b. al-Hârith b. Asm b. Sa'îd (m. 60 H) : Compagnon du Prophète ﷺ. C'est lui qui portait l'étendard des Mazîna le jour de la conquête de La Mecque.
  1. Coran, 4, 97.
  2. Village près de Médine.
  3. Il s'agit de l'exécution de la 'Umra (le petit pèlerinage) en même temps que le Hajj (le grand pèlerinage).
    1. Coran, 4, 59.
    1. Coran, 35, 10.
    2. Coran, 24, 63.
    3. Coran, 4, 115.
1. Mâlik, al-Tahâra, 28 ; Muslim, al-Tahâra, 39 ; Ibn Mâja, al-Zuhd, 36.
2. Bukhârî, al-Nikâh, 1 ; Muslim, al-Nikâh, 5.
3. Bukhârî, al-l'tisâm, 20 ; Muslim, al-Aqdiyya, 17-18.

4. Déjà cité.
5. Coran, 29, 51.
6. Muslim, 2670.

## DEUXIÈME CHAPITRE

### L'OBLIGATION DE L'AIMER

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Dis : “Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouses, votre clan, les biens que vous avez acquis, un négoce dont vous craignez la ruine, des demeures où vous vous plaisez, vous sont plus chers que Dieu et Son Envoyé et que la lutte dans le chemin de Dieu, alors attendez-vous à ce que Dieu vienne avec Son commandement ! Dieu ne dirige pas les pervers” »<sup>1</sup>.***

Ce verset suffit comme encouragement, conseil, preuve, et indication de la nécessité de l'aimer, et montre l'obligation de cet amour et son immense mérite qui constituent le droit que le Prophète ﷺ [a sur les hommes].

Dieu – Exalté soit-Il ! – réproouve tous ceux dont les biens, les femmes et les enfants leur sont plus chers que Dieu et Son Envoyé ﷺ.

Il les a même menacés, puisqu'il a dit : « **attendez-vous à ce que Dieu vienne avec Son commandement !** ». Il les a qualifiés de pervers à la fin du verset, et les informa qu'ils feront partie des égarés.

Abû 'Alî al-Ghassânî al-Hâfîz nous a rapporté, d'après le Qâdî Sirâj b. 'Abd Allâh, Abû Muhammad al-Aṣṣîlî, al-Marawzî, Abû 'Abd Allâh Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ'îl, Ya'qûb b. Ibrâhîm, Ibn 'Ulayya, 'Abd al-'Azîz b. Suhayb, d'après Anas : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Aucun de vous n'aura la foi tant que je ne serai pas plus cher pour lui que ses enfants, son père et tous les hommes* »<sup>2</sup>.

Abû Hurayra rapporte la même version.

Anas a également rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *Il y a trois choses dont celui qui les détient trouve la douceur de la foi : que Dieu et son Envoyé lui soient plus chers que tous les autres ; qu'il n'aime un individu que pour Dieu et pour rien d'autre ; et que le fait de retourner à l'incroyance le répugne autant que d'être précipité dans le Feu* »<sup>3</sup>.

'Umar b. al-Khattâb ﷺ rapporte avoir dit au Prophète : « Tu m'es plus cher que tout au monde, sauf mon âme entre mes flancs ! » Le Prophète ﷺ lui répondit : « *Aucun de vous ne croira vraiment tant que je ne serai pas plus cher pour lui que son âme* ». 'Umar dit alors : « Par Celui qui t'a révélé le Livre ! Tu m'es plus cher que mon âme entre mes flancs ! » Le Prophète ﷺ dit : « *Ô 'Umar ! À présent tu parles vrai !* »

Sahl [al-Tustarî] a dit : Celui qui ne voit pas qu'il est sous l'autorité de l'Envoyé de Dieu ﷺ, quels que soient son état et sa condition, ne peut goûter la douceur de sa Tradition, car le Prophète ﷺ a dit : « *Aucun de vous ne croira vraiment tant que je ne serai pas plus cher pour lui que son âme* ».

## Section 1 Du mérite de l'aimer

Abû Muhammad b. 'Attâb nous a rapporté, d'après Abû al-Qâsim Hatim b. Muhammad, Abû al-Hasan 'Alî b. Khalaf, Abû Zayd al-Marwazî, Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ'îl, 'Abd Allâh [ou 'Abdân], de son père, d'après Shu'ba, 'Amrû b. Murra, Sâlim b. Abû al-Ja'd et Anas : Un homme vint voir le Prophète ﷺ pour l'interroger sur l'Heure ultime. Il lui demanda : « Ô Envoyé de Dieu ! Quand donc viendra l'Heure ultime ? » Il lui répondit : « *Qu'as-tu préparé pour elle ?* » L'homme répondit : « Je n'ai préparé ni prières copieuses, ni jeûnes, ni aumônes, mais j'aime Dieu et Son Envoyé ! » Il lui dit alors : « *Tu seras avec celui que tu aimes* »<sup>1</sup>.

Safwân b. Qudâma rapporte : J'ai émigré vers le Prophète ﷺ. En arrivant, je lui ai dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Donne-moi ta main pour je te prête allégeance ! » Il me donna sa main. Je lui ai alors dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Je t'aime ». Il me répondit : « *L'individu est avec celui qu'il aime* »<sup>2</sup>.

Cette tradition a aussi été rapportée par 'Abd Allâh b. Mas'ûd, Abû Mûsâ, Anas et Abû Dharr.

'Alî rapporte que le Prophète ﷺ a pris la main de [ses petits-fils] al-Hasan et al-Husayn, et dit : « *Celui qui m'aime et qui aime ces deux-là, ainsi que leur père et leur mère, sera avec moi, à mon degré, au Jour de la Résurrection* »<sup>3</sup>.

On rapporte qu'un homme vint voir le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Tu m'es plus cher que ma famille et mes biens. À chaque fois que je pense à toi, je brûle d'envie de venir te voir, et mon impatience ne disparaît qu'une fois que je te vois. Je me suis souvenu de ma mort et de la tienne, et j'ai su que lorsque tu entreras au Paradis, tu seras élevé à la Station des Prophètes, et que si j'entrais au Paradis, je ne te verrais pas ». Dieu – Exalté soit-Il ! – révéla alors le verset suivant : « **Ceux qui obéissent à Dieu et à l'Envoyé sont réunis à ceux que Dieu a comblés de Sa Grâce : les Prophètes, les véridiques, les martyrs, les vertueux. Que ce**

***sont là de beaux compagnons !*** »<sup>1</sup>. Le Prophète ﷺ appela alors l'homme et lui récita ce verset.

Dans une autre tradition, il est dit : Il y avait chez le Prophète ﷺ un homme qui le fixait du regard. Il lui demanda : « *Qu'as-tu donc ?* » L'homme répondit : « Par mon père et ma mère ! Je jouis de ta vision ! Car au Jour de la Résurrection, Dieu t'élèvera en raison du privilège qu'Il t'a accordé ». Dieu – Exalté soit-Il ! – révéla alors le verset mentionné plus haut.

Dans une autre tradition rapportée par Anas, le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui m'aime sera avec moi au Paradis* ».

## Section 2

### De l'amour et de la passion que les Pieux Anciens et les Imâms avaient pour le Prophète ﷺ

Le Qâdî martyr nous a rapporté, d'après al-Râzî, al-Julûdî, Ibn Suyân, Muslim, Qutayba, Ya'qûb b. 'Abd al-Rahmân, Sahl, de son père, d'après Abû Hurayra : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Après ma mort, ceux qui m'aimeront le plus au sein de ma Communauté souhaiteraient échanger leurs familles et leurs biens pour pouvoir me voir* ». Abû Dharr rapporte lui aussi une version similaire.

Nous avons déjà mentionné ce qu'a dit 'Umar au Prophète ﷺ à propos de l'amour qu'il avait pour lui. Les Compagnons ont, eux aussi, dit des choses semblables.

En effet, 'Amrû b. al-'As a dit : Personne ne m'était plus cher que l'Envoyé de Dieu.

'Abda bint Khâlid b. Ma'dân a dit : Khâlid n'allait jamais se coucher avant d'avoir évoqué sa grande nostalgie et son désir pour l'Envoyé de Dieu ﷺ et ses Compagnons, les Émigrés et les Auxiliaires, en citant leurs noms, puis disait : « Ils sont ma racine et ma branche ; mon cœur aspire à leur rencontre ardemment, et l'attente n'a que trop duré ! Seigneur ! Hâte mon départ vers Toi ! » Il le répétait jusqu'à ce que le sommeil le gagne.

On rapporte qu'Abû Bakr رضي الله عنه a dit au Prophète ﷺ : « Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité ! L'entrée en Islam d'Abû Tâlib<sup>2</sup> m'a plus réjoui que celle d'Abû Quhâfa<sup>3</sup>, car l'entrée en Islam d'Abû Tâlib t'est plus agréable ».

'Umar b. al-Khattâb رضي الله عنه a dit à [l'oncle du Prophète ﷺ] al-'Abbâs : « Ton entrée en Islam me réjouit bien plus que ma propre entrée, car cela est plus agréable à l'Envoyé de Dieu ﷺ ».

Ibn Ishâq rapporte : Au cours de la bataille d'Uhud, une femme des Anṣârs avait perdu son père, son frère et son époux qui avaient combattu aux côtés de l'Envoyé de Dieu ﷺ. Informée de leur décès, elle demanda : « Comment se porte l'Envoyé de Dieu ﷺ ? » On lui

répondit : « Il va bien, grâce à Dieu, il est vivant ! » Elle demanda : « Emmenez-moi le voir pour m'en assurer ». Lorsqu'elle le vit, elle dit : « Tout malheur après toi est supportable ! »

On demanda à 'Alî b. Abû Tâlib ﷺ : « Comment était votre amour pour l'Envoyé de Dieu ﷺ ? » Il répondit : « Par Dieu ! Il nous était plus précieux et plus cher que nos biens, nos enfants, nos pères, nos mères, et l'eau fraîche dans les moments de grande soif ».

Zayd b. Aslam rapporte : 'Umar ﷺ sortit un soir. Il vit une lampe allumée et une vieille femme qui travaillait la laine en déclamant ces vers :

*Que la paix des purs soit sur Muhammad !*

*Que les meilleurs et les élus prient sur lui.*

*Tu te levais à l'aube priant et pleurant,*

*Si seulement je pouvais savoir, lorsque la mort nous revêtira d'une autre forme,*

*Si, dans l'Autre monde, je pouvais me joindre à mon bien-aimé !*

'Umar ﷺ s'affala alors à même le sol et mit à pleurer.

On rapporte que le pied de 'Abd Allâh b. 'Umar s'engourdit. On lui dit : « Mentionne le nom de celui qui t'est le plus cher, tu seras soulagé ». Ibn 'Umar cria alors : « Ô Muhammad ! » Il fut aussitôt soulagé.

On rapporte qu'aux derniers instants de Bilâl ﷺ, son épouse disait : « Quelle tristesse ! » Bilâl dit alors : « Quelle joie ! Demain nous nous joindrons aux bien-aimés, Muhammad et son groupe ! »

On rapporte qu'une femme demanda à 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « Montre-moi la tombe de l'Envoyé de Dieu ﷺ ». Ce que fit 'Âisha. La femme éclata en sanglots et pleura jusqu'à en mourir.

Lorsque les incroyants de La Mecque capturèrent Zayd b. al-Dathina<sup>4</sup>, et le conduisirent hors du Sanctuaire de La Mecque pour l'exécuter, Sufyân b. Harb lui dit : « Ô Zayd ! Aimerais-tu que Muhammad soit maintenant chez nous pour lui trancher le cou à ta place, et que tu sois à l'abri chez toi ? » Zayd lui répondit : « Par

Dieu ! Je n'aimerais pas que Muhammad, où qu'il soit en ce moment, soit blessé, ne serait-ce que par une épine, alors que je resterais assis chez moi ! » Abû Sufyân dit alors : « Je n'ai jamais vu des hommes aimer un autre autant que les Compagnons de Muhammad l'aiment ».

Ibn 'Abbâs rapporte : Lorsqu'une femme émigrat et venait voir le Prophète ﷺ, il la faisait jurer par Dieu : « Je ne suis pas partie par haine d'un mari, ni par désir d'une meilleure terre, mais je suis partie par amour pour Dieu et pour Son Envoyé ».

Lorsqu'on tua Ibn al-Zubayr, Ibn 'Umar se tint devant son corps. Il demanda pardon en sa faveur puis dit : « Par Dieu ! Ce que je sais sur toi, c'est que tu jeûnais beaucoup, tu priais beaucoup, et que tu aimais Dieu et Son Envoyé ﷺ ».

### Section 3

#### Des signes et des effets de l'amour pour le Prophète ﷺ

Sache que celui qui aime d'autres personnes les préfère, et préfère ce qui leur plaît. Sans quoi, il n'est pas sincère dans son amour, et ce n'est là que prétention de sa part. Aussi, l'homme sincère dans son amour pour le Prophète ﷺ est celui sur lequel on voit les signes et les effets de cet amour.

Le premier signe consiste à l'imiter, à pratiquer sa Tradition, à suivre ses actes et ses paroles, à respecter son ordre et à éviter ses interdictions ; à observer ses règles de convenance dans les moments faciles et difficiles, dans la joie et dans le malheur. Ceci est attesté dans cette Parole du Très-Haut : « **Dis : Si vous aimez Dieu, suivez-moi, Dieu vous aimera** »<sup>1</sup>.

L'individu doit donc préférer ce que le Prophète ﷺ a établi et recommandé à ses propres désirs. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Quant à ceux [les Anṣârs de Médine] qui s'étaient établis avant eux dans cette cité [Médine] et dans la foi, ils aiment ceux qui ont émigré vers eux, et ne trouvent dans leurs cœurs nul motif d'envie pour ce qui a été donné à ces émigrés. Ils les préfèrent à eux-mêmes, même si l'indigence les a frappés. Quiconque prend garde à sa propre avidité... ceux-là sont les bienheureux !** »<sup>2</sup>.

Rechercher l'Agrément de Dieu comporte aussi de se fâcher pour Lui.

Le Qâdî Abû 'Alî al-Hâfîz nous a rapporté, d'après Abû al-Husayn al-Sayrafî, Abû al-Faql b. Khayrûn, Abû Ya'lâ al-Baghdâdî, Muhammad b. Maḥbûb, Abû 'Îsâ, Muslim b. Hâtîm, Muhammad b. 'Abd Allâh al-Anṣârî, de son père, d'après 'Alî b. Zayd, Sa'îd b. al-Musayyab, Anas b. Mâlik rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ lui a dit : « **Ô mon fils ! Si, depuis ton réveil à ton coucher, tu peux n'éprouver aucun ressentiment pour quiconque, alors fais-le !** » Puis, il ajouta : « **Ô mon fils ! Ceci fait partie de ma Tradition. Celui qui revivifie ma Tradition, m'aime ; et celui qui m'aime sera avec moi au Paradis** »<sup>1</sup>.

Aussi, celui qui s'attache à cette qualité prouve son amour pour Dieu et Son Envoyé, et celui qui s'en écarte, ne serait-ce qu'en partie, ne les aime pas pleinement, même si on lui applique aussi le terme amour.

Ceci est attesté par cette parole du Prophète ﷺ concernant l'homme à qui il avait appliqué la peine légale pour la consommation du vin, et après qu'un des témoins avait maudit le contrevenant : « *Ne le maudis pas, car il aime Dieu et Son Envoyé* ».

Parmi les autres signes de l'amour du Prophète ﷺ, il y a le fait de le mentionner souvent, car celui qui aime une personne ou une chose la mentionne beaucoup, et il y a aussi le fait d'aspirer à sa rencontre, car tout amant aime rencontrer son bien-aimé.

Lorsqu'Abû Mûsa al-Ash'arî et ses compagnons faisaient route vers Médine, ils déclamaient ces vers :

Demain, nous rencontrerons les bien-aimés,  
Muhammad et ses Compagnons.

Il en est de même des paroles mentionnées plus haut de Bilâl, de Khâlid b. Ma'dân, et de 'Ammâr avant son exécution.

Parmi les autres signes de cet amour, il y a le fait de le mentionner souvent, en l'exaltant et le vénérant, et en faisant montre de respect et de recueillement en entendant son nom.

Ishâq al-Tujîbî a rappelé à ce sujet : « Chaque fois que les Compagnons se souvenaient du Prophète ﷺ après sa mort, ils se recueillaient, leur peau frissonnait, et ils pleuraient ».

Il en était de même des générations suivantes. Certains le faisaient par amour et par nostalgie, et d'autres par crainte révérencielle et respect.

Parmi les autres signes, il y a le fait d'aimer ceux qui aiment le Prophète ﷺ, comme les Gens de sa Famille, et ses Compagnons parmi les Émigrés et les Auxiliaires, car celui qui aime quelqu'un aime aussi celui qui l'aime. Et il y a aussi le fait d'éprouver de l'hostilité envers celui qui leur est hostile, et de haïr celui qui les déteste.

Au sujet de [ses petits-fils] al-Ḥasan et al-Ḥusayn, le Prophète ﷺ a dit : « Ô mon Dieu ! Je les aime, aime-les ! »<sup>1</sup>.

Il a dit également à leur sujet : « Celui qui les aime, m'aime, et celui qui m'aime, aime Dieu. Celui qui les déteste, me déteste, et celui qui me déteste, déteste Dieu ».

Et à propos d'al-Ḥasan : « Ô mon Dieu ! Je l'aime ! Aime celui qui l'aime ! »

Il a dit aussi [à propos de ses Compagnons] : « Craignez Dieu à propos de mes Compagnons ! Qu'ils ne soient pas votre cible après moi. Celui qui les aime, c'est par mon amour qu'il les aime. Celui qui les hait et leur fait du tort, me nuit. Et celui qui me fait du tort, nuit à Dieu. Celui qui nuit à Dieu risque d'être saisi à l'improviste »<sup>2</sup>.

Il a dit aussi à propos de Fâtima [sa fille] – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « Elle est une partie de moi, et ce qui la met en colère m'irrite »<sup>3</sup>.

Il a dit à 'Ā'isha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – au sujet d'Usâma b. Zayd : « Aime-le car je l'aime ».

Il a dit aussi : « Le signe de la foi, c'est l'amour qu'on éprouve pour les Anṣârs, et le signe de l'hypocrisie, c'est la haine qu'on éprouve pour eux »<sup>4</sup>.

Et dans la tradition rapportée par Ibn 'Umar : « Celui qui aime les Arabes, c'est par mon amour qu'il les aime. Et celui qui les déteste, c'est par ma haine qu'il les déteste ».

En vérité, celui qui aime une chose, aime tout ce qui s'y rapporte.

Voilà l'attitude des Pieux Anciens qui agissaient ainsi même envers les choses permises et les désirs de l'âme.

Après avoir vu le Prophète chercher des morceaux de courge dans le plat, Anas a dit : Depuis ce jour-là, je n'ai plus cessé d'aimer la courge.

Al-Ḥasan b. 'Alî, 'Abd Allâh b. 'Abbâs et Ibn Ja'far se rendirent chez Salama et lui demandèrent de leur préparer un plat que l'Envoyé de Dieu ﷺ aimait.

Ibn 'Umar portait des sandales tannées teintées en jaune, car il avait vu le Prophète ﷺ en porter.

Parmi les autres signes, il y a le fait de haïr quiconque hait Dieu et Son Envoyé, se montrer hostile envers quiconque leur est hostile, éviter celui qui s'oppose à sa tradition et introduit des innovations [blâmables] dans sa Religion, et trouver intolérable tout ce qui contrevient à sa Loi. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Tu ne trouveras personne, parmi les gens qui croient en Dieu et au Jour dernier, qui témoigne de l'affection à ceux qui s'opposent à Dieu et à Son Envoyé** »<sup>1</sup>.

Ses Compagnons n'ont pas hésité à tuer leurs bien-aimés, comme leurs pères et leurs fils, pour faire triompher sa cause et obtenir son agrément. 'Abd Allâh b. Ubayy lui a même dit : « Si tu veux, je te ramène sa tête ! » en parlant de son propre père.

Autre signe : Il y a le fait que le serviteur aime le Coran que le Prophète ﷺ apporté, et par lequel il a guidé et a été lui-même guidé, et qu'il a représenté par son caractère, à tel point que 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « Son caractère était le Coran ». Aimer le Coran signifie en aimer la récitation, et la faire le plus souvent, en observer les préceptes et s'efforcer de le comprendre.

Cela signifie aussi aimer sa tradition et en respecter les limites.

Sahl b. 'Abd Allâh [al-Tustarî] a dit : « Aimer Dieu, c'est aimer le Coran. Aimer le Coran, c'est aimer le Prophète ﷺ. Aimer le Prophète ﷺ, c'est aimer la Tradition. Aimer la Tradition, c'est aimer la vie future. Aimer la vie future, c'est haïr ce bas monde. Haïr ce bas monde, c'est n'en prendre que des provisions et ce qui est nécessaire pour la vie future ».

Ibn Mas'ûd a dit : « Que chaque homme s'interroge au sujet du Coran. S'il aime le Coran, c'est qu'il aime Dieu et Son Prophète ﷺ ».

Parmi les signes de l'amour éprouvé pour le Prophète ﷺ, il y a aussi le fait de s'apitoyer sur le sort des membres de sa Communauté, leur prodiguer de bons conseils, veiller sur leurs intérêts, et les protéger de tout tort à l'instar de l'Envoyé de Dieu qui était « **compatissant et clément envers les croyants** »<sup>2</sup>.

Parmi les signes de son amour parfait pour le Prophète ﷺ, il y a le fait de renoncer à ce bas monde, de préférer la pauvreté et de l'assumer. Car il a dit à Abû Sa'îd al-Khudrî : « *La pauvreté se hâte vers celui qui m'aime plus rapidement que le torrent d'eau qui coule du haut d'une vallée ou du sommet d'une montagne* ».

Et dans la tradition rapportée par 'Abd Allâh b. Mughaffal : un homme lui a dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Je t'aime ! » Il lui dit : « *Pèse bien tes paroles !* » L'homme jura trois fois son amour pour lui. Il lui dit alors : « *Si tu m'aimes vraiment, alors prépare-toi à supporter la pauvreté* »<sup>3</sup>.

Puis il rapporta une tradition semblable à celle d'Abû Sa'id.

## Section 4

### Signification de l'amour et de sa réalité pour Prophète ﷺ

Les gens ont divergé sur l'interprétation à donner de l'amour de Dieu et de l'amour du Prophète ﷺ, et en ont donné diverses définitions. Mais ceci n'est pas dû à la différence de leurs expressions, mais à celle de leurs états respectifs.

Sufyân a dit : L'amour [de Dieu], c'est suivre l'Envoyé de Dieu ﷺ. Il faisait allusion à cette Parole divine : « **Dis : "Si vous aimez Dieu, suivez-moi, Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés." Dieu est tout pardon, Clément** »<sup>1</sup>.

On a dit :

L'amour pour le Prophète ﷺ, c'est croire en lui, le soutenir, défendre sa Tradition, s'y conformer pleinement, et craindre de le contrarier.

L'amour, c'est la mention permanente du bien-aimé.

L'amour, c'est préférer le bien-aimé.

L'amour, c'est désirer ardemment le bien-aimé.

L'amour, c'est soumettre son cœur au vouloir du Seigneur : c'est-à-dire aimer ce qu'Il aime et détester ce qu'Il déteste.

L'amour, c'est le penchant du cœur vers ce qui l'attire et lui convient.

La plupart de ces expressions constituent une allusion aux fruits de l'amour, et non à sa réalité. En effet, celle-ci est l'inclination vers ce qui convient à l'individu [et l'attire].

Cette harmonie peut-être due au plaisir qu'on perçoit, comme l'amour des belles formes, des belles voix, des bons mets, des boissons agréables, et tout ce qui y ressemble parmi les choses pour lesquelles la nature humaine incline ; ou due au plaisir perçu par la faculté de l'esprit et par le cœur de certaines significations subtiles et nobles, comme l'amour des saints, des savants, des gens pieux, et ceux dont les attitudes et la conduite sont exemplaires.

La nature humaine penche vers ce genre de personnes. Mais cela peut parfois conduire à l'extrémisme (*al-ta'aṣṣub*) et au sectarisme. Et une telle attitude peut mener au bannissement, à la profanation des choses sacrées, et à des tueries. Ce penchant peut être motivé par la bonté et la bienfaisance de la personne aimée, car les âmes aiment, par nature, celui qui fait preuve de bonté envers elles.

Si tu appliques ces arguments admis au Prophète ﷺ, tu sauras alors de manière certaine que ces trois réalités qui suscitent l'amour s'appliquent à lui.

S'agissant de la beauté de sa forme et de ce qui apparaissait extérieurement, de la perfection de son caractère et de sa réalité intérieure, nous en avons suffisamment parlé au début de ce livre.

Pour ce qui est de sa bonté et de sa bienfaisance en faveur de sa Communauté, nous avons également évoqué les qualités dont Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a honoré, comme sa bienveillance et sa miséricorde envers les croyants, sa juste direction, sa compassion et son effort pour les sauver de l'Enfer. [En effet Dieu a dit de lui] : « **Il est compatissant et clément envers les croyants** »<sup>1</sup>, « **une miséricorde pour les mondes** »<sup>2</sup>, « **annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur** »<sup>3</sup>, « **il appelle à Dieu avec Sa permission** »<sup>4</sup>, « **il leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse** »<sup>5</sup>, et : « **il les guide sur une voie droite** »<sup>6</sup>.

Existe-t-il une bienveillance meilleure et plus sublime que la sienne envers tous les croyants ?

Y a-t-il eu une bienfaisance plus profitable et plus favorable que la sienne envers tous les musulmans ?

Il fut la cause de leur guidance, leur sauveur qui les sortit de l'aveuglement, celui qui les appela au succès, leur moyen auprès de leur Seigneur, leur intercesseur, celui qui parle en leur nom, celui qui témoigne en leur faveur et qui les conduit à la vie pérenne et au bonheur éternel.

Aussi, il t'apparaît maintenant évident que le Prophète ﷺ est digne de l'amour véritable, du point de vue légal et en vertu des

traditions authentiques que nous avons rapportées ; et, naturellement, en vertu de sa bonté et de sa bienfaisance indiquées précédemment.

Ceci étant, si l'homme tend à aimer la personne qui lui accorde une ou deux fois dans sa vie un bien de ce bas monde, ou aimer celle qui lui épargne une perte ou un dommage passager, que dire alors de l'amour qu'il doit éprouver envers celui qui lui assure le bonheur permanent et le met à l'abri du châtimeut perpétuel de l'Enfer ? Ne mérite-t-il pas davantage d'amour ? Et si cet homme aime naturellement un roi pour sa conduite exemplaire, un gouvernant pour sa droiture, ou un personnage demeurant dans une terre lointaine du fait de ce qu'on rapporte de sa science et de sa noblesse de caractère, que dire alors de l'amour qu'il doit éprouver pour celui dont il a entendu parler et en qui sont réunies toutes ces vertus dans leur plénitude et leur perfection ?

'Alî a dit à propos du Prophète ﷺ : « Celui qui le voit soudainement éprouve une crainte révérencielle, et celui qui le fréquente ne peut que l'aimer ».

On a déjà dit que l'un des Compagnons ne détournait jamais son regard du Prophète ﷺ par amour pour lui.

## Section 5

### La loyauté (*al-naṣīḥa*) envers le Prophète ﷺ

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Nulle faute n'est à imputer aux faibles, aux malades, à ceux qui se trouvent sans ressources, s'ils sont loyaux envers Dieu et Son Envoyé ; on ne saurait s'en prendre à des hommes de bien. Dieu est tout pardon, Miséricordieux** »<sup>1</sup>.

Les exégètes ont dit que l'expression « **s'ils sont loyaux envers Dieu et Son Envoyé** » signifie : s'ils sont sincèrement soumis, secrètement et ouvertement.

Le *faqīh* Abû al-Walīd nous a rapporté, d'après Husayn b. Muhammad, Yûsuf b. 'Abd Allâh, Ibn 'Abd al-Mu'min, Abû Bakr al-Tammâr, Abû Dâwud, Aḥmad b. Yûnus, Zuhayr, Suhayl b. Abû Sâlih, 'Aṭâ' b. Yazîd, Tamîm al-Dârî a dit : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *La religion, c'est la loyauté (al-naṣīḥa). La religion, c'est la loyauté. La Religion, c'est la loyauté* ». On lui demanda envers qui ? Il répondit : « *Envers Dieu, Son Livre, Son Envoyé, les Imâms des musulmans, et tous les musulmans* »<sup>2</sup>.

Nos Imâms ont dit : La loyauté envers Dieu, Son Envoyé, les Imâms des musulmans et tous les musulmans est obligatoire.

L'Imâm Abû Sulaymân al-Bustî a dit : La « *naṣīḥa* » est un terme par lequel on désigne tout le bien qu'on souhaite faire à quelqu'un. Il n'est donc pas possible d'exprimer tout cela par un terme particulier qui en renferme tous les sens. Étymologiquement, ce terme signifie : « sincérité » (*ikhhlâṣ*).

On dit : « J'ai purifié (*naṣaḥtu*) le miel » quand on le débarrasse de sa cire.

Abû Bakr b. Abû Ishâq al-Khaffâf a dit : « *Al-nuṣḥ* » signifie : faire une chose qui entraîne une amélioration et une harmonie. Ce terme dérive de « *naṣṣâḥ* », c'est-à-dire le fil de couture. C'est aussi ce qu'a dit Abû Ishâq al-Zajjâj.

Ainsi, la loyauté envers Dieu – Exalté soit-Il ! – comporte la croyance valide [et sincère] en Son Unicité, Le qualifier comme Il mérite d'être qualifié, L'exempter de ce qui ne Lui sied pas, souhaiter et désirer ce qu'Il aime, s'écarter de ce qui Le fâche, et être sincère dans Son adoration.

La loyauté envers Son Livre consiste à croire en son contenu, à agir selon ses enseignements et ses instructions, à le réciter convenablement, à le méditer, le vénérer, le comprendre, l'étudier, et le défendre contre les interprétations des extrémistes et les objections des athées.

Comme l'a dit Abû Sulaymân, la loyauté envers Son Envoyé consiste à croire en sa prophétie, et lui obéir dans ce qu'il ordonne et interdit.

Abû Bakr a dit : cela consiste aussi à le soutenir, le faire triompher, le défendre de son vivant et après sa mort, revivifier sa Tradition en la recherchant, la défendre, la répandre, et imiter son noble caractère et ses sublimes règles de convenance.

Abû Ibrâhîm Ishâq al-Tujîbî a dit : « La loyauté envers l'Envoyé de Dieu ﷺ consiste à reconnaître ce qu'il a apporté, s'attacher à sa tradition, la répandre, y encourager, et appeler les gens à Dieu, à Son Livre, à Son Envoyé, à sa Tradition et à la mettre en pratique.

Aḥmad b. Muhammad [Ibn Ḥanbal] a dit : La loyauté envers l'Envoyé de Dieu ﷺ est une des obligations qui s'imposent aux cœurs.

Abû Bakr al-Ajurrî et d'autres ont dit : La loyauté envers l'Envoyé de Dieu ﷺ comporte deux attitudes sincères : la loyauté durant sa vie et la loyauté après sa mort.

De son vivant, la loyauté de ses Compagnons envers lui consistait à le soutenir, le défendre, se montrer hostiles envers ses ennemis, lui obéir, sacrifier leurs vies et leurs biens pour lui, conformément à ces Paroles divines : « ***Il y a, parmi les croyants, des hommes qui ont été fidèles au pacte qu'ils avaient conclu avec Dieu. Parmi eux, un tel a atteint le terme de sa vie et un autre attend encore ;***

***mais ils n'ont varié en aucune façon »<sup>1</sup>, « Ils prêtent assistance à Dieu et à Son Envoyé. Ceux-là sont des gens sincères ! »<sup>2</sup>.***

Quant à la loyauté des musulmans à son endroit, après sa mort, elle consiste à le respecter, le vénérer, l'aimer intensément, s'efforcer d'apprendre sa Tradition, connaître sa Loi, aimer ses Compagnons et les membres de sa Famille, éviter celui qui se détourne de sa Tradition et mettre en garde contre lui, être compatissant envers les membres de sa Communauté, s'informer et chercher patiemment à connaître sa morale exemplaire, sa conduite et ses règles de convenance.

Selon les propos [de cet auteur] et ce que nous avons mentionné, la loyauté est donc l'un des fruits et des signes de l'amour.

L'Imâm Abû al-Qâsim al-Qushayrî rapporte que 'Amru b. al-Layth, l'un des rois et des célèbres héros du Khorasan, connu sous le nom d'al-Saffâr, a été vu en rêve. On lui demanda : « Comment Dieu t'a-t-il traité ? » Il répondit : « Il m'a accordé Son pardon ». « Pourquoi ? » lui demanda-t-on. Il dit : « Un jour, je suis monté sur le sommet d'une montagne d'où je pouvais voir tous mes soldats. Leur multitude m'émerveilla. J'ai souhaité alors être aux côtés de l'Envoyé de Dieu ﷺ pour le soutenir et le faire triompher. Dieu m'a alors loué pour cela et m'a pardonné ».

S'agissant de la loyauté envers les Imâms des musulmans, elle consiste à leur obéir quand ils commandent avec la vérité, à les aider à la rétablir, à la leur recommander et à la leur rappeler de la manière la plus convenable. Elle consiste aussi à leur montrer leurs négligences et ce qu'on leur dissimule de la situation des musulmans, à renoncer à se rebeller contre eux, à ne pas inciter les musulmans à le faire ni les manipuler.

Quant à la loyauté envers les musulmans, elle consiste à les conseiller dans leur intérêt, à les aider par l'action et la parole dans les affaires concernant leur religion et leur vie, à éveiller les insouciantes, à instruire les ignorants, à soutenir les besogneux, à recouvrir leurs défauts, à repousser les torts auxquels ils s'exposent, et à favoriser ce qui leur est utile.

---

1. Coran, 9, 24.
2. Bukhârî, al-Îmân, 8 ; Muslim, al-Îmân, 69.
3. Nisâ'î, al-Îmân, 2 ; Ibn Mâja, al-fitan, 23.
1. Bukhârî, Fadâ'il al-sahâba, 6.
2. Bukhârî, al-Adab, 96.
3. Tirmidhî, al-Manâqib, 58 ; Ahmad, IV, 87.
1. Coran, 4, 69.
2. L'oncle du Prophète ﷺ et père de l'Imâm 'Alî ﷺ.
3. Le père d'Abû Bakr.
4. Zayd b. al-Dathina b. Mu 'âwiya (m. 5 H) : Compagnon du Prophète ﷺ.
1. Coran, 3, 31.
2. Coran, 59, 9.
1. Tirmidhî, al-'Ilm, 16.
1. Tirmidhî, al-Manâqib, 30.
2. Ibid., 5 ﷺ.
3. Bukhârî, Fadâ'il al-sahâba, 12-16 ; Muslim, Fadâ'il al-sahâba, 93.
4. Bukhârî, al-Îmân, 10 ; Muslim, al-Îmân, 127.
1. Coran, 58, 22.
2. Coran, 9, 128.
3. Tirmidhî, al-Zuhd, 36.
1. Coran, 3, 31.
1. Coran, 9, 128.
2. Coran, 21, 107.
3. Coran, 33, 45.
4. Coran, 33, 46.
5. Coran, 62, 2.
6. Coran, 5, 16.
1. Coran, 9, 91.
2. Muslim, al-Îmân, 95 ; Abû Dâwud, al-Adab, 59.
1. Coran, 33, 23.
2. Coran, 59, 8.

## **TROISIÈME CHAPITRE**

### **DE SON EXALTATION ET DE L'OBLIGATION DE LE RESPECTER ET DE L'HONORER**

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Certes, Nous t'avons envoyé comme témoin, comme annonciateur de la bonne nouvelle et comme avertisseur, afin que vous croyiez en Dieu et en Son Envoyé, que vous L'honoriez (tu'azzirûh), que vous Le vénériez (tuwaqqirûh) et que vous Le glorifiez à l'aube et au crépuscule** »<sup>1</sup>.

« **Ô vous qui croyez ! Ne soyez pas présomptueux envers Dieu et envers Son Envoyé !** »<sup>2</sup>.

« **Ô vous qui croyez ! N'élevez pas la voix au-dessus de celle du Prophète. Ne lui adressez pas la parole à voix haute, comme vous le faites entre vous, de crainte que vos œuvres ne deviennent stériles sans que vous en ayez conscience. Ceux qui baissent la voix en présence de Son Envoyé sont vraiment ceux dont Dieu a sondé les cœurs pour en éprouver la crainte révérencielle. Ils obtiendront un pardon et une récompense magnifiques. Ceux qui t'interpellent de l'extérieur de tes appartements sont, pour la plupart, des gens qui ne raisonnent pas** »<sup>3</sup>.

Il a dit aussi : « **Ne prenez pas l'interpellation que vous adresse l'Envoyé comme un appel que vous vous adresseriez les uns aux autres** »<sup>4</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – nous a donc imposé de l'honorer et de le vénérer, et nous a contraints à attester sa noblesse et sa grandeur.

Ibn 'Abbâs a dit : « *tu'azzirûh* » signifie l'honorer (*tujillûh*).

Al-Mubarrid a dit : cela signifie lui témoigner un immense respect.

Al-Akhfash a dit : cela signifie lui apporter votre aide.

Al-Ṭabarî a dit : cela signifie le soutenir.

On a aussi dit que : « *tu'azzirûh* » découlerait de « *'izz* », la puissance.

Dieu a aussi interdit d'être impoli à son égard en parlant avant lui. C'est l'avis d'Ibn 'Abbâs et d'autres, ainsi que l'explication retenue

par Tha'lab.

Sahl b. 'Abd Allâh [al-Tustarî] a dit que cela signifie : ne parlez pas avant qu'il ne parle ; et lorsqu'il parle, écoutez et gardez le silence.

Dieu leur a aussi interdit d'anticiper ou de se hâter à résoudre une question avant que le Prophète ﷺ n'ait pris une décision sur l'affaire. Il leur a aussi interdit de prendre des décisions irréfléchies et à priori en matière de guerre sainte et autre question religieuse, avant qu'il ne l'ordonne. Ils ne doivent pas le précéder dans la décision.

Voilà l'explication retenue par al-Husayn, Mujâhid, al-Dahhâk, al-Suddî et al-Thawrî. Puis, Il les a avertis et mis en garde contre toute opposition de cet ordre en disant : « **Craignez Dieu ! Dieu est Celui qui entend tout, le Tout-Savant** »<sup>1</sup>. Al-Mâwardî a dit : « **Craignez Dieu !** » par votre anticipation.

Al-Sulamî : « **Craignez Dieu !** » lorsque vous négligez votre devoir envers le Prophète ﷺ, et lorsque vous lui manquez de respect, car Dieu entend vos paroles et sait ce que vous faites.

Puis, Dieu leur a interdit d'élever leur voix au-dessus de la sienne, et de s'adresser à lui en haussant le ton comme ils le faisaient entre eux.

On a dit aussi : Comme ils s'interpellaient par leur nom.

Abû Muhammad Makkî a dit : Ne précédez pas ses paroles, ne lui adressez pas un discours insupportable, et ne l'interpellez pas par son nom comme vous le faites entre vous. Honorez-le ! Respectez-le ! Et appelez-le par le nom qu'il aime le plus : « Ô Envoyé de Dieu ! Ô Prophète de Dieu ! »

Ceci est conforme au verset : « **Ne prenez pas l'interpellation que vous adresse l'Envoyé comme un appel que vous vous adresseriez les uns aux autres** »<sup>2</sup>.

Autre interprétation : Ne vous adressez à lui que pour l'interroger.

Ensuite, Dieu les a avertis et les a menacés de dévaloriser leurs œuvres s'ils ne le faisaient pas.

On a dit : ces versets ont été révélés au sujet de la délégation des Banû Tamîm – ou d'autres tribus – qui vint trouver le Prophète ﷺ, et

dont les membres se mirent à l'appeler : « Ô Muhammad ! Ô Muhammad ! Sors nous accueillir ! »

Dieu – Exalté soit-Il ! – les a alors blâmés en les qualifiant de personnes ignorantes et irraisonnables.

On a dit aussi que ces versets ont été révélés à la suite d'une discussion entre Abû Bakr et 'Umar, au cours de laquelle ils élevèrent la voix en présence du Prophète ﷺ.

On a dit également que ces versets ont été révélés au sujet de Thâbit b. Qays b. Shammâs<sup>3</sup>, que le Prophète ﷺ avait choisi comme orateur pour répondre aux Banû Tamîm. Thâbit éleva alors la voix, car son ouïe était très faible. Lorsque ces versets furent révélés, Thâbit n'osa pas sortir de chez lui de peur que son œuvre ne soit dévalorisée.

Il se rendit plus tard chez le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Prophète de Dieu ! Je crains ma perte. Dieu nous a interdit d'élever la voix, or je suis un homme qui parle fort ! » Le Prophète ﷺ lui a dit : « Ô Thâbit ! Ne souhaiterais-tu pas être loué, mourir en martyr et entrer au Paradis ? » Il mourut en martyr durant la bataille d'al-Yamama.

On rapporte qu'après la révélation de ces versets, Abû Bakr dit : « Par Dieu ! Ô Envoyé de Dieu ! Dorénavant, je ne te parlerai que comme celui qui confie un secret ! » De même, 'Umar ne s'adressait plus à l'Envoyé de Dieu ﷺ qu'en murmurant, au point que ce dernier lui demandait de répéter ce qu'il avait dit.

Dieu – Exalté soit-Il ! – révéla alors à leur sujet : « **Ceux qui baissent la voix en présence de Son Envoyé sont vraiment ceux dont Dieu a sondé les cœurs pour en éprouver la crainte révérencielle. Ils obtiendront un pardon et une récompense magnifiques** »<sup>1</sup>.

On a dit aussi que ces versets ont été révélés au sujet d'autres tribus qui l'avaient appelé par son nom.

Safwân b. 'Assâl rapporte : Au cours d'un voyage en compagnie du Prophète ﷺ, un bédouin à la voix forte l'appela : « Ô Muhammad ! Ô Muhammad ! » Nous lui dîmes : « Baisse la voix, car cela est interdit ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Ô vous qui croyez ! Ne dites pas [au Prophète] : “Écoute-nous !”** »<sup>2</sup>.

Certains exégètes ont dit que l’expression « *râ’inâ !* », « **Écoute-nous !** », était utilisée par les Anṣârs. On le leur a interdit par respect et considération pour le Prophète ﷺ, car cela signifie : « écoute-nous, et nous t’écouterons ! » ; or, son droit réclame qu’il soit entendu en toute circonstance.

On a dit aussi : les juifs utilisaient cette expression pour railler le Prophète ﷺ. On l’a donc interdite aux musulmans pour mettre fin à tout soupçon, et pour qu’ils se différencient des juifs.

On a dit aussi d’autres choses sur cette expression.

**Section 1**  
**De l'estime, du respect**  
**et de la vénération que les Compagnons avaient pour le**  
**Prophète ﷺ**

Le *Qâdî* Abû 'Alî al-*Sadafî* et Abû Bahr al-*Asadî* nous ont rapporté, d'après *Ahmad* b. 'Umar, *Ahmad* b. al-*Hasan*, *Muhammad* b. 'Îsâ, *Ibrâhîm* b. *Sufyân*, *Muslim*, *Muhammad* b. *Muthannâ*, Abû Ma'n al-*Raqqâshî*, *Ishâq* b. *Mansûr*, d'après al-*Dahhâk* b. *Makhlad*, *Haywa* b. *Shurayh*, *Yazîd* b. Abû *Habîb*, *Ibn Shumâsa* al-*Mahrî* rapporte : 'Amrû b. al-'*As* nous a rapporté une longue tradition où il a dit : « Aucun individu ne m'était plus cher que l'Envoyé de Dieu ﷺ, et personne n'était pour moi plus illustre que lui. Je n'avais pas la force de le dévisager par respect pour lui. Et si on me demandait d'en faire le portrait, je ne pourrais le faire, car j'étais incapable de le regarder suffisamment »<sup>1</sup>.

*Tirmidhî* rapporte, d'après *Anas* : « L'Envoyé de Dieu ﷺ se joignait à ses Compagnons parmi les Émigrés et les *Ansârs* lorsqu'ils étaient assis. Aucun d'eux ne levait son regard vers lui, sauf Abû Bakr et 'Umar. Ils le regardaient et il les regardait, ils lui souriaient et il leur souriait ».

*Usâma* b. *Sharîk* rapporte : Je suis allé voir le Prophète ﷺ et je l'ai trouvé assis au milieu de ses Compagnons, qui étaient tous immobiles et silencieux, comme si un oiseau volait au-dessus de leur tête.

Et dans une tradition où il est fait mention de son portrait : « Lorsqu'il parlait, ceux qui étaient autour de lui baissaient la tête. C'était comme si un oiseau volait au-dessus de leur tête ».

Lorsque les *Qurayshites* envoyèrent 'Urwa b. *Mas'ûd*, au cours de l'année de *Hudaybiyya*, auprès de l'Envoyé de Dieu ﷺ, et après qu'il eut vu de ses yeux comment ses Compagnons le respectaient, comment ils se disputaient le mérite de lui porter de l'eau, se bouscuaient pour recueillir les quelques gouttes d'eau qui restaient, se disputaient sa salive pour s'enduire leurs visages et leurs corps,

comment ils ramassaient chacun de ses cheveux qui tombait, s'empressaient d'exécuter ses ordres, baissaient la voix quand il parlait, et comment ils baissaient leur regard en sa présence, par respect, 'Urwa revint alors auprès des Qurayshites et leur dit : « Ô peuple de Quraysh ! J'ai vu le royaume de Chosroès, j'ai vu celui de César et celui du Négus, mais, par Dieu ! Je n'ai jamais vu un roi honoré autant par ses Compagnons que Muhammad ! »

Et dans une autre version : « Je n'ai jamais vu un roi vénéré autant par ses Compagnons que Muhammad. J'ai vu des gens qui ne le trahiront jamais ».

Anas rapporte : J'ai vu le coiffeur qui coupait les cheveux de l'Envoyé de Dieu ﷺ, et ses Compagnons autour de lui se jeter sur chacun de ses cheveux qui tombait.

Lorsque le Prophète ﷺ envoya 'Uthman à La Mecque au cours de l'année de Hudaybiyya, les Qurayshites l'autorisèrent à faire les circumambulations rituelles autour de la Ka'ba, mais il y renonça et dit : « Je ne le ferai que lorsque l'Envoyé de Dieu ﷺ pourra le faire ».

Talha rapporte que les Compagnons de l'Envoyé de Dieu ﷺ dirent à un bédouin ignorant : « Interroge-le à propos de celui qui a atteint le terme de sa vie ? » Ils craignaient trop le Prophète et le respectaient trop [pour l'interroger eux-mêmes]. [Le bédouin] l'interrogea, mais le Prophète ﷺ ne lui répondit pas. Lorsque Talha alla le voir, il lui dit : « *Cet individu fait partie de ceux qui ont atteint le terme de leur vie* »<sup>1</sup>.

Qayla a dit : Lorsque j'ai vu l'Envoyé de Dieu ﷺ s'asseoir en s'appuyant sur ses mains, j'ai tremblé de peur, à cause de la crainte révérencielle et de ma vénération pour lui.

Dans la tradition rapportée par al-Mughîra : Les Compagnons de l'Envoyé de Dieu ﷺ frappaient à sa porte du bout des ongles.

Al-Barrâ' b. 'Azib a dit : Parfois, je voulais interroger l'Envoyé de Dieu ﷺ sur certaines choses, mais j'attendais des années pour le faire par crainte révérencielle.

## Section 2

### Du respect dû au Prophète ﷺ après sa mort

Sache que le caractère sacré du Prophète ﷺ après sa mort, son respect et sa vénération s'imposent comme quand il était vivant, particulièrement à la mention et à l'écoute de son nom, ou quand on évoque ses paroles, sa Tradition et sa conduite.

De même, il s'impose d'honorer et de respecter ses parents et ses proches, et vénérer les « Gens de sa Demeure » et ses Compagnons.

Abû Ibrâhîm al-Tujîbî a dit : Il incombe à tout croyant, lorsqu'il mentionne le Prophète ﷺ, ou qu'on le mentionne en sa présence, de faire preuve d'humilité, de se recueillir, d'éviter toute agitation, se montrer respectueux, déférent et éduqué comme s'il se trouvait devant lui. Il lui incombe aussi d'observer les règles de convenance enseignées par Dieu.

Le Qâdî Abû 'Abd Allâh Muhammad b. 'Abd al-Rahmân al-Ash'arî et Abû al-Qâsim Aḥmad b. Baqî al-Hâkim, ainsi que d'autres parmi nos maîtres, nous ont rapporté, d'après Abû al-'Abbâs Aḥmad b. 'Umar b. Dilhâth, Abû al-Ḥasan 'Alî b. Fîhr, Abû Bakr Muhammad b. Aḥmad b. al-Faraj, Abû al-Ḥasan 'Abd Allâh b. al-Muntâb, Ya'qûb b. Ishâq b. Abû Isrâ'îl, Abû Humayd a dit : Lors d'un débat survenu dans la Mosquée de l'Envoyé de Dieu ﷺ entre le Commandeur des croyants, Abû Ja'far al-Mansûr, et l'Imâm Mâlik [b. Anas], ce dernier dit : « Ô Commandeur des croyants ! N'élève pas la voix dans cette Mosquée, car Dieu – Exalté soit-Il ! – a éduqué des personnes en disant : **« Ô vous qui croyez ! N'élevez pas la voix au-dessus de celle du Prophète. Ne lui adressez pas la parole à voix haute, comme vous le faites entre vous, de crainte que vos œuvres ne deviennent stériles sans que vous en ayez conscience »**<sup>1</sup> ».

Puis il a fait l'éloge d'autres personnes en disant : « **Ceux qui baissent la voix en présence de Son Envoyé sont vraiment ceux dont Dieu a sondé les cœurs pour en éprouver la crainte**

***révérencielle. Ils obtiendront un pardon et une récompense magnifiques* »<sup>2</sup>.**

Puis Il a réprouvé d'autres en disant : « ***Ceux qui t'interpellent de l'extérieur de tes appartements sont, pour la plupart, des gens qui ne raisonnent pas*** »<sup>3</sup>.

Faire montre de vénération pour lui à présent est semblable à ce qui lui était dû de son vivant. Abû Ja'far approuva.

Puis, il lui demanda : « Ô Abû 'Abd Allâh ! Dois-je me mettre en face de la *qibla* et faire mes invocations, ou me mettre en face de [la tombe] de l'Envoyé de Dieu ﷺ ? » L'Imâm Mâlik répondit : « Pourquoi détournerais-tu ta face de lui, alors qu'il sera ton médiateur (*wasîla*) et celui de ton père Adam – que la Paix soit sur lui ! – auprès de Dieu, au Jour de la Résurrection ? Tourne donc ta face vers lui, implore son Intercession, et Dieu te l'accordera ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – ayant dit : « ***Si ces gens, après s'être fait tort à eux-mêmes, venaient à toi en implorant le pardon de Dieu, et si l'Envoyé demandait pardon pour eux, ils trouveraient Dieu prêt à agréer leur repentir et à se montrer clément*** »<sup>4</sup>.

Lorsqu'on l'interrogea sur Ayyûb al-Sakhtiyânî<sup>5</sup>, l'Imâm Mâlik a dit : « Nul parmi ceux dont je vous parle n'est supérieur à lui. Il a accompli deux pèlerinages au cours desquels je l'ai observé, mais sans prendre de lui la moindre tradition. Toutefois, j'avais remarqué que lorsqu'on mentionnait le Prophète ﷺ, il éclatait en sanglots par vénération pour lui. Son état suscita en moi une grande pitié pour lui et, dès lors, je me mis à recueillir son enseignement et les traditions qu'il transmettait ».

Muṣ'ab b. 'Abd Allâh rapporte :

Lorsqu'on mentionnait le Prophète ﷺ devant l'Imâm Mâlik, son teint changeait, et il s'agitait tant que ses auditeurs étaient gênés. On lui demanda un jour quelle en était la raison, et il répondit : « Si vous aviez vu ce que j'ai vu, vous ne seriez pas surpris de mon attitude. J'ai vu Muhammad b. al-Munkadir<sup>1</sup>, l'un des plus grands maîtres de la récitation coranique, se mettre à pleurer dès que nous l'interrogeons sur une tradition, au point que nous avons pitié de lui.

J'ai également vu Ja'far b. Muhammad [al-Sâdiq], qui aimait plaisanter et sourire, devenir livide lorsqu'on mentionnait le Prophète ﷺ. Je ne l'ai jamais vu transmettre la moindre tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ sans être en état de pureté. Je l'ai fréquenté un certain temps, et je l'ai toujours trouvé dans les trois états suivants : il était soit plongé dans sa prière, soit silencieux, soit récitait le Coran. Il ne s'occupait ni ne parlait de ce qui ne le concernait pas, et il faisait partie des grands savants et dévots qui craignent Dieu, Exalté et Magnifié soit-Il ! »

Lorsque 'Abd al-Rahmân b. al-Qâsim<sup>2</sup> mentionnait le Prophète ﷺ, il devenait si livide qu'on le croyait exsangue. Sa langue devenait sèche dans sa bouche, et tout cela par révérence pour l'Envoyé de Dieu ﷺ.

Lorsque je rendais visite à 'Abd Allâh b. al-Zubayr, et qu'on mentionnait le Prophète ﷺ, il pleurait tant qu'il ne lui restait plus de larmes.

Lorsqu'on mentionnait le Prophète ﷺ devant al-Zuhrî, l'homme le plus affable et le plus accueillant qui soit, il ne reconnaissait personne.

Lorsqu'on mentionnait le Prophète ﷺ devant Safwân b. Sulaym, un dévot qui pratiquait de pénibles exercices ascétiques, il ne cessait de pleurer jusqu'à ce que les gens se lèvent et le quittent.

Lorsque Qatâda entendait une tradition, il criait et s'agitait.

Lorsque ses auditeurs devinrent trop nombreux, on proposa à l'Imâm Mâlik de prendre quelqu'un pour répéter ses paroles, de sorte que tout le monde puisse entendre ses paroles. Il dit : « Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : **“Ô vous qui croyez ! N'élevez pas la voix au-dessus de celle du Prophète”** »<sup>1</sup>.

Or la vénération qui lui était due de son vivant demeure la même après sa mort.

Il arrivait à Ibn Sirîn de rire ; mais dès qu'on mentionnait une tradition du Prophète ﷺ, il se recueillait.

Quand on mentionnait une tradition du Prophète ﷺ devant 'Abd al-Rahmân b. Mahdî, il ordonnait le silence et récitait : « **Ô vous qui croyez ! N'élevez pas la voix au-dessus de celle du Prophète** ». Il considérait qu'il fallait garder le silence quand on écoutait une tradition prophétique, comme on l'écoutait de son vivant.

### Section 3

## De la vénération de la narration des traditions prophétiques par les Pieux Anciens

Al-Husayn b. Muhammad al-Hâfîz nous a rapporté, d'après Abû al-Faḍl b. Khayrûn, Abû Bakr al-Barqânî, Abû al-Hasan al-Dâraquṭnî, 'Alî b. Mubashîr, Aḥmad b. Sinân al-Qattân, Yazîd b. Hârûn, al-Mas'ûdî, Muslim al-Baṭîn, 'Amrû b. Maymûn a dit : « J'ai fréquenté Ibn Mas'ûd durant une année sans jamais l'avoir entendu dire : "L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit..." », excepté une fois. Il en fut si affligé que je vis la sueur inonder son front. Puis il dit [à propos de la tradition qu'il rapportait] : "Il en est ainsi, à peu près, plus ou moins, si Dieu veut !" tellement son scrupule était grand ».

Dans une version : « il devint livide ». Et dans une autre : « les veines de son cou enflèrent ».

Ibrâhîm b. 'Abd Allâh b. Quraym al-Anṣârî, le *Qâḍî* de Médine a dit : Mâlik b. Anas passa près d'Abû Hâzim alors qu'il dictait une tradition. Il le dépassa et dit : « Je n'ai pas trouvé de place où m'asseoir et je déteste recevoir une tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ alors que je suis debout ».

L'Imâm Mâlik rapporte : Un homme vint voir Ibn al-Mussayab et l'interrogea sur une tradition alors qu'il était allongé. Ibn al-Mussayab se redressa alors, s'assit, et lui récita la tradition. L'homme lui dit alors : « Je ne voulais pas te gêner ». Il lui répondit : « Je déteste parler de l'Envoyé de Dieu ﷺ en étant allongé ».

Abû Muṣ'ab rapporte : Mâlik b. Anas ne rapportait jamais de tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ sans être en état de pureté rituelle, par respect pour lui.

Comme nous l'avons signalé précédemment, Mâlik a rapporté la même chose sur Ja'far b. Muhammad [al-Sâdiq].

Muṣ'ab b. 'Abd Allâh a dit : lorsque Mâlik voulait rapporter une tradition prophétique, il faisait d'abord ses ablutions, se préparait, s'habillait, et seulement après la rapportait. Quand on lui en

demanda la raison, il dit : « Il s'agit de la parole de l'Envoyé de Dieu ﷺ ! »

Muṭarrif a dit : Lorsque les gens venaient chez Mâlik, sa servante les recevait en disant : « Le maître demande : “Êtes-vous venus pour l'interroger sur la tradition ou sur des questions d'ordre juridique ?” »

S'ils répondaient qu'ils étaient venus pour des questions juridiques, il sortait alors vers eux. En revanche, s'ils disaient être venus pour la tradition prophétique, il entra dans une salle d'eau, faisait ses ablutions, se parfumait, mettait de beaux vêtements, son manteau et son turban. On installait ensuite une chaise. Il sortait alors vers les gens, prenait place sur la chaise avec humilité et recueillement, et faisait brûler de l'encens jusqu'à ce qu'il ait fini de rapporter la tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ.

On a dit : Mâlik ne s'asseyait sur cette chaise que lorsqu'il rapportait des traditions prophétiques.

Ibn Abû Uways rapporte : on interrogea Mâlik sur son attitude, et il répondit : « J'aime honorer les traditions de l'Envoyé de Dieu et ne les transmettre qu'en état de pureté rituelle ».

Il a dit aussi : Mâlik détestait parler de tradition en route, debout, ou quand il était pressé. Il disait : « J'aime expliquer clairement la tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ ».

Dirâr b. Murra a dit : Ils [les contemporains de Mâlik] détestaient rapporter la tradition sans avoir fait auparavant leurs ablutions. Qatâda a dit la même chose.

Lorsqu'al-A'mash voulait rapporter une tradition, mais n'était pas en état de pureté rituelle, il faisait les ablutions sèches.

'Abd Allâh b. al-Mubârak rapporte : Je me trouvais chez Mâlik. Alors qu'il nous rapportait une tradition, un scorpion le mordit seize fois. Il devint livide, mais n'interrompit pas sa transmission de la tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ. Lorsqu'il termina et que les gens s'en allèrent, je lui dis : « Ô Abû 'Abd Allâh ! Je t'ai vu aujourd'hui affronter une situation surprenante ! » Il me répondit : « Oui ! Mais j'ai supporté par vénération pour l'Envoyé de Dieu ﷺ ».

Ibn Mahdî rapporte : Un jour, j'ai accompagné Mâlik en marchant jusqu'au [marché] 'Aqîq. En cours de route, je l'ai interrogé à propos d'une tradition prophétique. Il me gronda en disant : « Tu me semblais trop noble pour poser des questions sur la tradition de l'Envoyé de Dieu ﷺ en marchant ».

On rapporte que le Qâdî Jarîr b. 'Abd al-Hamîd interrogea Mâlik à propos d'une tradition alors qu'il était debout. Mâlik ordonna qu'on l'arrête. On lui dit : « Mais, c'est un juge ! » Il répondit : « Le juge mérite plus d'être éduqué ! »

On rapporte que Hishâm b. Hishâm al-Ghâzî interrogea Mâlik sur une tradition alors qu'il était debout. Il ordonna qu'on lui inflige vingt coups de fouet. Puis, il eut pitié de lui et lui rapporta vingt traditions. Hishâm dit alors : « J'aurais volontairement accepté d'autres coups en échange de plus de traditions ».

'Abd Allâh b. Sâlih a dit : Mâlik et al-Layth ne transcrivaient les traditions qu'en état de pureté rituelle.

Qatâda conseillait qu'on ne parlât de Tradition qu'en état de pureté.

## Section 4

### De la vénération de sa Famille, de ses Descendants et de ses Épouses

Une partie de la vénération et de la dévotion pour le Prophète ﷺ consiste à honorer et à respecter les membres sa Famille, ses Descendants et ses Épouses, les Mères des croyants, comme le recommandaient et le faisaient les Pieux Anciens – que Dieu soit Satisfait d’eux !

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Ô gens de la Maison, Dieu veut seulement écarter de vous la souillure et vous purifier complètement*** »<sup>1</sup>.

Il a dit aussi : « ***Le Prophète est plus proche des croyants qu’ils ne le sont entre eux, et ses épouses sont leurs mères*** »<sup>2</sup>.

Le shaykh Abû Muhammad b. Ahmad al-‘Adl nous a rapporté, d’après Abû al-Hasan al-Muqrî al-Farghânî, Umm al-Qâsim bint al-shaykh Abû Bakr al-Khaffâf, de son père, de Hâtim [Ibn ‘Uqayl], Yahyâ [b. Ismâ‘îl], Yahyâ al-Himmânî, Wakî‘, de son père, de Sa‘îd b. Masrûq, Yazîd b. Hayyân, Zayd b. Arqam a dit : L’Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Je vous recommande [d’honorer] les Gens de ma Maison !* » Il le répéta trois fois.

On demanda alors à Zayd : « Qui sont les Gens de sa Maison ? » Il répondit : « La famille de ‘Alî, la famille de Ja‘far, la famille de ‘Aqîl, et la famille d’al-‘Abbâs ».

Le Prophète ﷺ a dit aussi : « *Je laisse parmi vous deux choses. Si vous vous y attachez, vous ne vous égarerez pas : le Livre de Dieu et mes descendants, les membres de ma Famille. Considérez donc comment vous les traiterez après moi !* »<sup>3</sup>.

Et il a dit : « *La reconnaissance (ma‘rifa) des Gens de la famille de Muhammad est le salut contre l’Enfer. L’amour des Gens de la famille de Muhammad est un sauf-conduit pour traverser le Pont [suspendu sur l’Enfer] ; et assister et respecter la famille de Muhammad est une assurance contre le châtement* ».

Un savant a dit : « La “*ma‘rifa*” signifie reconnaître leur position auprès du Prophète ﷺ. Lorsqu’on la reconnaît, on reconnaît alors le droit et la dignité qui leur reviennent par lui.

‘Umar b. Abû Salama rapporte que, lorsque fut révélé le verset : « **Ô gens de la Maison, Dieu veut seulement écarter de vous la souillure et vous purifier complètement** », dans la chambre d’Umm Salama, le Prophète ﷺ appela Fâtîma, al-Ḥasan, al-Ḥusayn, et les recouvrit d’une étoffe, ‘Alî se trouvait derrière lui. Puis il a dit : « *Ô mon Dieu ! Ceux-là sont les Gens de ma Maison ! Écarte d’eux la souillure et purifie-les totalement !* »

Sa’d b. Abû Waqqâs a dit : Lorsque le verset de l’imprécation<sup>1</sup> fut révélé, le Prophète ﷺ appela ‘Alî, al-Ḥasan, al-Ḥusayn et Fâtîma, et dit : « *Ô mon Dieu ! Ceux-là sont les Gens de ma Maison !* »

Il a dit au sujet de ‘Alî : « *Celui dont je suis le maître, ‘Alî est son maître. Ô mon Dieu ! Sois l’Ami de celui qui sera son ami, et sois l’Ennemi de celui qui sera son ennemi !* »<sup>2</sup>, et : « *Seul le croyant t’aimera et seul l’hypocrite te détestera* »<sup>3</sup>.

Il a dit à al-‘Abbâs : « *Par celui qui tient mon âme entre Ses Mains ! La foi ne pénétrera pas dans le cœur d’un homme tant qu’il ne vous aimera pas pour Dieu et Son Envoyé. Celui qui fait du tort à mon oncle me fait du tort, car l’oncle a le statut du père* »<sup>4</sup>.

Il lui a dit aussi : « *Ô mon oncle ! Viens demain chez moi avec tes enfants ! Il les rassembla alors, les recouvrit de son manteau, puis dit : [Ô mon Dieu !] Voici mon oncle, l’égal de mon père, et voici les Gens de ma Maison. Protège-les du Feu comme je les protège [de mon manteau] !* » Le seuil de la porte et les murs de la pièce dirent alors : « Amen ! Amen ! »

On rapporte aussi qu’il prenait la main d’Usâma b. Zayd et d’al-Ḥasan, et disait : « *Ô mon Dieu ! Je les aime ! Aime-les donc !* »<sup>5</sup>.

Abû Bakr a dit : « Faites attention à Muhammad à propos des Gens de sa Maison ».

Et : « *Par celui qui tient mon âme entre Ses Mains ! Les parents et proches de l’Envoyé de Dieu ﷺ me sont aussi chers que les miens !* »

Le Prophète ﷺ a dit : « Dieu aime celui qui aime al-Hasan » ; et : « [Dieu aime celui qui aime] celui qui m'aime et aime ces deux-là, en faisant un signe vers al-Hasan et al-Husayn, ainsi que leur père et leur mère, sera avec moi au Jour de la Résurrection »<sup>1</sup>.

Il a dit aussi : « Dieu avilit celui qui rabaisse la tribu de Quraysh »<sup>2</sup>, et : « Donnez la priorité à la tribu de Quraysh, et ne la devancez pas ».

Il a dit à Umm Salama : « Ne me fais pas de tort en en faisant à 'Āisha »<sup>3</sup>.

'Uqba b. al-Hârith a dit : J'ai vu Abû Bakr mettre sur ses épaules al-Hasan, et dire : « Par mon père ! Il ressemble au Prophète ﷺ. Il ne ressemble pas à 'Alî », pendant que 'Alî riait.

On rapporte que 'Abd Allâh b. al-Hasan b. Husayn a dit ceci : « Je suis allé voir 'Umar b. 'Abd al-'Azîz pour un besoin. Il me dit : « Lorsque tu as besoin de quelque chose, envoie-moi quelqu'un ou écris-moi, car j'ai honte, devant Dieu, qu'on te voie à ma porte » ».

Al-Sha'bî a dit : Après avoir prié sur la dépouille de sa mère, on amena à Zayd b. Thâbit sa mule. Ibn 'Abbâs s'approcha pour tenir les étriers, mais Zayd lui dit : « Ô cousin de l'Envoyé de Dieu ! Laisse-la ! » Ibn 'Abbâs répondit : « C'est ainsi que nous devons agir envers les savants ». Zayd embrassa alors Ibn 'Abbâs, et dit : « Et c'est ainsi qu'il nous a été ordonné d'agir envers les Gens de la Maison de notre Prophète ! »

Ibn 'Umar dit en voyant Muhammad b. Usâma b. Zayd : « Si celui-là pouvait être mon serviteur ! » On lui dit : « C'est Muhammad b. Usâma ! » Ibn 'Umar baissa alors la tête, pointa le sol du doigt, et dit : « Si l'Envoyé de Dieu ﷺ l'avait vu, il l'aurait certainement aimé ».

Al-Awza'î a dit : La fille d'Usâma b. Zayd, le Compagnon de l'Envoyé de Dieu ﷺ, entra auprès de 'Umar b. 'Abd al-'Azîz en compagnie de son serviteur qui la soutenait. 'Umar se leva, alla vers elle et l'aida jusqu'à ce qu'elle s'installe sur son divan. Il se mit ensuite face à elle et lui régla tous ses problèmes.

Lorsque 'Umar b. al-Khaṭṭâb remit à son fils 'Abd Allâh la somme de trois mille [dinars], et à Usâma trois mille cinq cents, 'Abd Allâh dit

à son père : « Pourquoi l'as-tu préféré ? Par Dieu ! Il ne m'a pourtant devancé dans aucune bataille ! » 'Umar lui dit : « Je l'ai fait car [son père] Zayd était plus cher à l'Envoyé de Dieu ﷺ que ton père, et parce qu'Usâma lui est plus cher que toi. J'ai donc préféré l'amour de l'Envoyé de Dieu ﷺ au mien ».

On a informé Mu'âwiya que Kâbis b. Rabi'a ressemblait à l'Envoyé de Dieu ﷺ. Lorsque Kâbis entra auprès de lui, Mu'âwiya se leva pour l'accueillir et l'embrassa sur le front. En raison de sa ressemblance avec l'Envoyé de Dieu ﷺ, Mu'âwiya lui confia une terre à Mirghâb.

On rapporte qu'après avoir été durement battu par Ja'far b. Sulaymân, au point de s'évanouir, l'Imâm Mâlik dit aux gens qui vinrent lui rendre visite : « Je vous prends à témoins que je pardonne et n'inculpe pas l'homme qui m'a battu ». Plus tard, lorsqu'on lui en demanda la raison, il dit : « J'ai eu peur de mourir et de rencontrer le Prophète ﷺ en étant la cause de la damnation d'un membre de sa famille. J'en aurais alors eu trop honte ».

Lorsqu'al-Mansûr lui concéda de se venger de Ja'far, Mâlik dit : « Je me réfugie en Dieu contre cela ! Par Dieu ! Je lui pardonnais avant que les coups ne m'atteignent. Je lui ai pardonné du fait de son lien de parenté avec l'Envoyé de Dieu ﷺ ».

Abû Bakr b. 'Ayyâsh a dit : « Si Abû Bakr, 'Umar et 'Alî venaient me demander quelque chose, je commencerais par répondre à 'Alî du fait de sa parenté avec l'Envoyé de Dieu ﷺ. En outre, je préférerais tomber du ciel et m'écraser contre la terre, plutôt que de les satisfaire avant lui ».

Lorsqu'on annonça la mort de l'une des épouses du Prophète ﷺ à Ibn 'Abbâs, il fit une prosternation. On lui en demanda la raison, et il répondit : L'Envoyé de Dieu ﷺ n'a-t-il donc pas dit : « À la vision d'un signe, prosternez-vous ! » Or, y a-t-il un signe plus grand que le départ de l'une des Épouses du Prophète ﷺ ?

On rapporte qu'Abû Bakr et 'Umar rendaient souvent visite à Umm Ayman, la servante du Prophète ﷺ. Et ils disaient : l'Envoyé de Dieu ﷺ lui rendait visite.

Lorsque Halîma al-Sa'diyya, sa nourrice, vint lui rendre visite, le Prophète ﷺ étendit devant elle son manteau pour qu'elle s'y asseye, et répondit à tous ses besoins.

Après sa mort, lorsqu'elle vint trouver Abû Bakr et 'Umar, ils agirent avec elle de la même manière.

## Section 5

### De la vénération de ses Compagnons et de la connaissance de leurs droits

Une partie de la vénération et de la dévotion pour le Prophète ﷺ consiste à honorer et à respecter ses Compagnons, connaître leurs droits, les prendre pour modèles, implorer pardon pour eux, se montrer hostile envers ceux qui le sont envers eux, se détourner des affabulations des pseudo-historiens et des traditionnistes ignorants, des shiites égarés, et des innovateurs qui critiquent l'un d'eux.

Il ne faut pas non plus discuter de leurs controverses, mais rechercher plutôt une interprétation convenable sur ce qu'on a rapporté de leurs divergences, et leur trouver des excuses. Il ne faut diffamer aucun d'eux, ni lui attribuer quelque imperfection. Au contraire, il faut mentionner leurs bonnes actions, leurs vertus, leur conduite exemplaire, et éviter tout ce qui peut nuire à leur réputation.

En effet, le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsqu'on mentionne mes Compagnons, abstenez-vous [de toute critique]* ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Muhammad est l'Envoyé de Dieu. Ses compagnons sont sévères envers les incroyants, compatissants entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant la Grâce de Dieu et Sa satisfaction. Leurs visages sont marqués par les traces de leurs prosternations. Voici à quoi ils sont comparés dans la Torah et dans l'Évangile : ils sont semblables au grain qui fait sortir sa pousse, puis devient robuste, grossit et se dresse sur sa tige. Le semeur est saisi d'admiration, alors que les incroyants en sont irrités. Dieu a promis à ceux d'entre eux qui croient et qui accomplissent de bonnes œuvres un pardon et une récompense magnifiques*** »<sup>1</sup>.

Il a dit aussi : « ***Quant à ceux des Émigrés et des Auxiliaires qui sont venus les premiers, et à ceux qui les ont suivis avec un comportement vertueux, Dieu est satisfait d'eux et ils sont satisfaits de Lui. Il leur a préparé des Jardins sous lesquels***

***coulent les fleuves, et où ils demeureront à jamais. C'est là le succès suprême ! »<sup>2</sup>.***

***Et : « Dieu a été satisfait des croyants lorsqu'ils t'ont fait allégeance sous l'arbre »<sup>3</sup> ; « Il y a, parmi les croyants, des hommes qui ont été fidèles au pacte qu'ils avaient conclu avec Dieu. Parmi eux, un tel a atteint le terme de sa vie, et un autre attend encore ; mais ils n'ont varié en aucune façon »<sup>4</sup>.***

Le Qâdî Abû 'Alî nous a rapporté, d'après Abû al-Husayn et Abû al-Faql, d'après Abû Ya'lâ al-Sinjî, Muhammad b. Maḥbûb, Tirmidhî, al-Ḥasan b. al-Sabbâḥ, Sufyân b. 'Uyayna, Zâ'ida, 'Abd al-Mâlik b. 'Umayr, Rib'î, Ḥirâsh, que Ḥudhayfa a dit : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Prenez pour modèle ceux qui viendront après moi : Abû Bakr et 'Umar »<sup>5</sup>.

Il a dit aussi : « Mes Compagnons sont comme les étoiles. Quiconque vous suivrez sera un guide pour vous ».

Anas rapporte qu'il a dit : « Mes Compagnons sont semblables au sel dans la nourriture. Aucune nourriture ne convient sans lui ».

Et : « Craignez Dieu ! Craignez Dieu à propos de mes Compagnons ! Qu'ils ne soient pas votre cible après moi ! Celui qui les aime, c'est par mon amour qu'il les aime. Celui qui les hait et leur fait du tort, me nuit. Et celui qui me fait du tort, nuit à Dieu. Celui qui nuit à Dieu risque d'être saisi à l'improviste »<sup>1</sup>.

Il a dit : « N'insultez pas mes Compagnons. Si l'un de vous dépensait l'équivalent du poids du Mont Uḥud en or, sa dépense ne serait pas équivalente à la leur ; elle n'en vaudrait pas même la moitié »<sup>2</sup>.

Et : « Celui qui insulte mes Compagnons est maudit par Dieu, par les Anges et par tous les hommes. Dieu n'accepte de lui ni repentance (ṣarfān) ni rançon (ʿadl) » ; « Lorsque mes Compagnons sont mentionnés, abstenez-vous [de toute critique] ».

Dans la tradition rapportée par Jâbir : « Dieu a préféré mes Compagnons à tous les hommes, excepté les Prophètes et les Envoyés de Dieu. Et Il a préféré pour moi quatre d'entre eux : Abû

*Bakr, ‘Umar, ‘Uthmân et ‘Alî, et a fait d’eux mes meilleurs Compagnons. En tous mes Compagnons, il y a du bien ».*

Il a dit aussi : « *Celui qui aime ‘Umar m’aime, et celui qui déteste ‘Umar me déteste ».*

Mâlik b. Anas et d’autres ont dit : Celui qui déteste et insulte les Compagnons [du Prophète ﷺ] n’a pas droit aux butins des musulmans. Il en est privé en vertu des versets suivants de la sourate *al-Hashr* : « **Quant au butin pris sur eux, que Dieu octroie à Son Envoyé, vous n’avez fourni ni chevaux, ni montures pour y avoir droit. Dieu donne pouvoir à Ses envoyés sur qui Il veut. Dieu est Puissant sur toute chose ! Le butin pris sur les habitants des cités, que Dieu octroie à Son Envoyé, est destiné à Dieu et à l’Envoyé, ainsi qu’aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres, au voyageur, et il ne doit pas être partagé avec ceux d’entre vous qui sont riches. Ce que l’Envoyé vous donne, prenez-le, et renoncez à ce dont il vous écarte. Certes, Dieu châtie sévèrement ! [Le butin est destiné] aux Émigrés pauvres, qui ont été expulsés de leurs maisons et privés de leurs biens en cherchant à obtenir la Grâce de Dieu et Sa Satisfaction, et en prêtant assistance à Dieu et à Son Envoyé. Ceux-là sont des gens sincères ! Quant à ceux (les Auxiliaires) qui s’étaient établis avant eux dans cette Cité (Médine) et dans la foi, ils aiment ceux qui ont émigré vers eux et ne trouvent dans leurs cœurs nul motif d’envie pour ce qui a été donné à ces Émigrés. Ils les préfèrent à eux-mêmes, même si l’indigence les a frappés. Quiconque prend garde à sa propre avidité... ceux-là sont les bienheureux ! Quant à ceux qui sont venus après les Émigrés, ils disent : “Notre Seigneur ! Pardonne-nous ainsi qu’à ceux de nos frères qui nous ont précédés dans la foi. Ne mets dans nos cœurs aucune rancœur envers ceux qui croient. Notre Seigneur ! Tu es, en vérité, Compatissant, Clément !” »<sup>1</sup>.**

Mâlik a ajouté : Celui qui est exaspéré par les Compagnons de Muhammad ﷺ est un impie, car Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **les incroyants en sont irrités** »<sup>2</sup>.

‘Abd Allâh b. al-Mubâarak a dit : Deux qualités procurent le salut de l’individu ; celui qui possède les deux qualités suivantes est sauf : la sincérité, et l’amour pour les Compagnons de Muhammad ﷺ.

Ayyûb al-Sakhtiyânî a dit : celui qui aime Abû Bakr a appliqué la Religion. Celui qui aime ‘Umar a éclairé la Voie. Celui qui aime ‘Uthmân est éclairé par la Lumière de Dieu. Celui qui aime ‘Alî « **saisit l'anse la plus solide** »<sup>3</sup>. Celui qui fait un bel éloge des Compagnons de Muhammad ﷺ est rétabli de l’hypocrisie, et celui qui amoindrit [la vertu] de l’un d’eux est un innovateur qui contrarie la Tradition et les Pieux Anciens. Il court le risque qu’aucune de ses œuvres ne soit élevée jusqu’au ciel, tant qu’il ne les aime pas tous sans exception, et que son cœur est souillé.

Khâlid b. Sa’îd rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Ô gens ! Je suis satisfait d’Abû Bakr, sachez-le ! Ô gens ! Je suis satisfait de ‘Umar, de ‘Alî, de ‘Uthmân, de Talha, de Zubayr, de Sa’d, de Sa’îd et de ‘Abd al-Rahmân b. ‘Awf, sachez-le ! Ô gens ! Dieu a pardonné à tous ceux qui ont pris part à la bataille de Badr et à celle de Hdaybiyya. Ô gens ! Protégez-moi dans mes Compagnons, mes alliés, et ma belle parenté ! Qu’aucun d’eux ne vous réclame la réparation d’un tort, car c’est une injustice qui ne sera pas effacée demain au Jour de la Résurrection !* »

Un homme dit à al-Mu’âfâ b. ‘Imrân : « Où se situe donc ‘Umar b. ‘Abd al-‘Azîz par rapport à Mu’âwiya ? » Al-Mu’âfâ s’irrita de ces paroles et répondit sèchement : « On ne compare les Compagnons du Prophète ﷺ à personne. Mu’âwiya était son Compagnon, son gendre, son secrétaire, et son gardien en matière de Révélation de Dieu ».

On amena la dépouille d’un homme au Prophète ﷺ. Il refusa de prier sur lui et dit : « *Il détestait ‘Uthmân. Dieu l’a donc rendu détestable* ».

Il a dit à propos des Auxiliaires : « *Pardonnez à celui d’entre eux qui commet des fautes, et soyez satisfaits de leur bienfaiteur* ».

Et : « *Protégez-moi dans mes Compagnons et mes alliés ! Celui qui me protège en eux, Dieu le fera parvenir jusqu’à moi près du*

*Bassin. Celui qui ne me protège pas dans mes Compagnons ne parviendra pas à mon Bassin, et il ne me verra que de loin ».*

L'Imâm Mâlik a dit : Ce Prophète qui éduquait les créatures, que Dieu nous a envoyé pour nous guider, et en tant que miséricorde pour les mondes, sortait en pleine nuit et se rendait au cimetière d'al-Baqî' pour faire des invocations en faveur de ses Compagnons et demander pardon pour eux, car Dieu le lui avait ordonné. Le Prophète ﷺ a ordonné de les aimer, d'avoir de l'affection pour eux, et d'être hostile envers celui qui l'est envers eux.

Ka'b a dit : Chacun des Compagnons de l'Envoyé de Dieu ﷺ aura sa part d'Intercession au Jour de la Résurrection.

Et Sahl b. 'Abd Allâh [al-Tustarî] a dit : Celui qui n'honore pas les Compagnons de l'Envoyé de Dieu ﷺ ne croit pas en lui, et ne respecte pas ses ordres.

## Section 6

### De la vénération de tous les actes du Prophète ﷺ, des lieux où il a séjourné et de ses campagnes militaires

Le vénérer et l'honorer exige le respect de toutes les situations qu'il a vécues, la considération de toutes les batailles qu'il a menées, la vénération des lieux de La Mecque et de Médine où il s'est rendu et a résidé, tous les endroits par où il est passé, et tout ce qu'il a touché et qu'on connaît à travers lui.

Safiyya bint Najda rapporte : Abû Maḥdhûra<sup>1</sup> avait une très longue mèche. Lorsqu'il s'asseyait par terre, elle touchait le sol. Quand on lui suggéra de la couper, il répondit : « Comment oserais-je couper ce que l'Envoyé de Dieu ﷺ a touché de sa main ? »

Khâlid b. al-Walîd conservait quelques cheveux du Prophète ﷺ dans son bonnet. Durant l'une des batailles qu'il a menées, son bonnet tomba. Il lança alors une attaque terrible contre ses ennemis pour le récupérer. Lorsque les Compagnons du Prophète ﷺ lui reprochèrent le nombre élevé de victimes, Khâlid répliqua : « Je ne l'ai pas fait à cause du bonnet, mais pour les cheveux du Prophète qu'il contenait. Je craignais de perdre leur bénédiction, et qu'ils tombent dans les mains des incroyants ».

On a vu Ibn 'Umar mettre sa main sur l'endroit où s'asseyait le Prophète ﷺ durant ses sermons, et la passer sur son visage.

L'Imâm Mâlik ne montait jamais sur une monture à Médine. Il disait : « J'aurais honte devant Dieu de fouler le sol où repose la dépouille de l'Envoyé de Dieu ﷺ avec les sabots d'une bête ».

On rapporte qu'il offrit un grand nombre de ses bêtes à l'Imâm al-Shâfi'î, et qu'il n'en garda aucune pour lui. Lorsque celui-là lui dit d'en garder au moins une, il lui fit la même réponse [que celle mentionnée plus haut].

Abû 'Abd al-Rahmân Al-Sulamî rapporte qu'Ahmad b. Fadhlawayh, l'ascète, qui était également un guerrier aguerri et un

excellent archer, a dit : « Je n'ai jamais touché mon arc de ma main sans être en état de pureté rituelle depuis qu'on m'a rapporté que le Prophète ﷺ l'avait touché ».

L'Imâm Mâlik délivra un avis juridique contre un individu qui avait déclaré : « La terre de Médine est mauvaise ! » Bien que l'homme fût connu, Mâlik lui fit assener trente coups de bâton et ordonna son emprisonnement. L'Imâm dit : « Il mérite cette peine pour avoir prétendu que le sol béni où est enterré le Prophète ﷺ était de mauvaise qualité ».

Dans une tradition authentique, le Prophète ﷺ a dit à propos de Médine : « *Celui qui y répand une innovation blâmable, ou y abrite un innovateur, est maudit par Dieu, par les Anges et tous les hommes. Dieu n'accepte de lui ni repentance ni rançon* ».

On rapporte que Jahjâh al-Ghifâri a pris le bâton du Prophète ﷺ de la main de 'Uthmân pour le briser sur son genou. Les présents hurlèrent. La gangrène atteignit son genou, et on dut l'amputer. Il mourut la même année.

Le Prophète a dit : « *Celui qui fait un faux serment sur ma Chaire, qu'il s'attende à occuper une place en Enfer* ».

On nous a rapporté que lorsqu'Abû al-Faql al-Jawharî arriva à Médine, il se mit spontanément à déclamer ces vers en pleurant dès qu'il aperçut les premières maisons de la Cité sainte :

*Lorsqu'on a vu les traces de celui qui n'a laissé*

*Ni au cœur ni à l'intellect une reconnaissance adéquate de ses empreintes,*

*Nous descendîmes alors de nos selles, et marchâmes humblement*

*En l'honneur de celui envers qui il convient de descendre de sa monture.*

On rapporte qu'à la vue de la Cité de l'Envoyé de Dieu ﷺ, un disciple se mit à réciter :

*Le voile a été soulevé pour nous.*

*La lune resplendit et les illusions s'évanouirent.*

*Nos montures nous ont fait parvenir jusqu'à Muhammad,  
Mais leurs dos nous sont interdits [dans cette Cité].*

*Nous nous approchâmes alors du meilleur homme qui ait marché  
sur la terre ;*

*En vertu de son caractère sacré, elle a des droits sur nous.*

On rapporte qu'un vieil homme se rendit au Pèlerinage à pied. On lui en demanda la raison, et il répondit : « L'esclave qui a fui ne peut revenir chez son maître sur le dos d'une monture. Si j'avais pu voyager sur la tête, je ne l'aurais pas fait avec mes jambes ».

Comment ne pas vénérer et ne pas honorer les Lieux remplis de Révélation, fréquentés par les Anges Gabriel et Michel – que la Paix soit sur eux ! –, d'où s'élevaient les Anges et l'Esprit, où les espaces raisonnent encore de voix sanctifiantes et glorificatrices, et dont le sol abrite le corps du seigneur des hommes ?

Comment ne pas vénérer ces lieux d'où se sont répandues la Religion de Dieu et la Tradition de Son Envoyé ? Comment ne pas respecter les lieux qui abritaient les écoles où on enseignait les versets, les mosquées où on priait, d'où s'élevaient les prières, et où se réunissaient les assemblées des vertueux et des gens de bien ?

Comment ne pas honorer des endroits associés aux preuves éclatantes, aux miracles, et aux rites des musulmans ? Ces lieux sacrés qui abritent les haltes<sup>1</sup> du seigneur des Envoyés, les endroits fréquentés par le Sceau des Prophètes, d'où jaillit la prophétie, et d'où ses vagues ont débordé ? Des lieux qui ont été témoins du Message et de son scellement, et dont la terre est entrée en contact avec la peau de l'Élu ﷺ ? Des lieux aussi sacrés méritent qu'on en exalte les espaces, que leurs parfums soient inhalés, et leurs demeures et leurs murs soient embrassés.

Poème :

*Ô demeure du meilleur des Envoyés, et par lequel*

*Les hommes sont guidés, et qui a été choisi pour recevoir les  
Signes.*

*J'ai pour toi un amour intense, un désir brûlant attisé par des  
braises.*

*J'ai un souhait : si mes yeux se remplissent  
Des murs, des espaces et des lieux que tu as fréquentés,  
Alors mes cheveux enturbannés et ma barbe se rempliront de  
poussière*

*Par les incessants baisers que je donnerai [à ces lieux].  
S'il n'y a avait ni obstacle ni contrainte, je les visiterais  
Toujours, même si je devais me traîner sur mes joues.  
Mais j'offrirai mes salutations copieuses  
Aux habitants de ces demeures et de ces lieux,  
[Des salutations] plus intenses que les parfums musqués  
Qui le recouvriront chaque matin et chaque nuit,  
Ainsi que des pures grâces et des prières,  
Des invocations de paix et des bénédictions.*

---

1. Coran, 48, 8-9.

2. Coran, 49, 1.

3. Coran, 49, 2-4.

4. Coran, 24, 63.

1. Coran, 49, 1.

2. Coran, 24, 63.

3. Thâbit b. Qays b. Shammâs (m. 12 H) : Compagnon du Prophète. Il était célèbre pour ses discours tranchants et son éloquence.

1. Coran, 49, 3.

2. Coran, 2, 104.

1. Muslim, al-Îmân, 192.

1. Tirmidhî, al-Manâqib, 21.

1. Coran, 49, 2.

2. Coran, 49, 3.

3. Coran, 49, 4.

4. Coran, 4, 64.

5. Ayyûb b. Abû Tamîma Kisân al-Sakhtiyânî al-Basrî (m. 131 H) : le plus grand juriste de son époque. Il fait partie des musulmans de la première génération après celle des Compagnons. Homme d'ascèse, il était aussi connu pour être un éminent traditionniste.

1. Muhammad b. al-Munkadir (m. 130 H) : fameux ascète et traditionniste médinois.

2. 'Abd al-Rahmân b. al-Qâsim b. Muhammad b. Abû Bakr al-Siddîq (m. 126 H) : l'un des plus célèbres savants, juristes, traditionnistes et dévots de Médine.

1. Coran, 49, 2.

1. Coran, 33, 33.

2. Coran, 33, 6.

3. Tirmidhî, al-Manâqib, 31 ; Ahmad, III, 4.

1. « Si quelqu'un argumente contre toi en cette affaire, après ce que tu as reçu de science, dis : "Venez !" Nous appellerons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nous-mêmes et vous-mêmes, puis nous ferons une imprécation en appelant la malédiction de Dieu sur les menteurs » (Coran, 3, 61).

2. Tirmidhî, al-Manâqib, 19 ; Ahmad, I, 118.

3. Tirmidhî, al-Manâqib, 20.

4. Ibid., 28.

5. Ibid., 30.

1. Ibid., 20.

2. Ibid., 65.

3. Ibid., 62 ; Bukhârî, Fadâ'il al-sahâba, 30.

1. Coran, 48, 29.

2. Coran, 9, 100.

3. Coran, 48, 18.

4. Coran, 33, 23.

5. Tirmidhî, al-Manâqib, 16, 37.

1. Tirmidhî, al-Manâqib, 58.

2. Bukhârî, Fadâ'il al-sahâba, 5 ; Muslim, Fadâ'il al-sahâba, 221-222.

1. Coran, 59, 6-10.

2. Coran, 48, 29.

3. Coran, 31, 22 ; 2, 256.

1. Abû Mahdhûra (m. 59 H) : homme doté d'une très belle voix. Le Prophète ﷺ lui ordonna de faire l'appel à la prière à La Mecque.

1. Mawâqif : il s'agit ici des haltes de 'Arafa et de Muzdalifa.

## **QUATRIÈME CHAPITRE**

### **DU STATUT DE L'INVOCATION DE LA PRIÈRE SUR LUI, DES SALUTATIONS, ET DE LEUR OBLIGATION ET LEUR MÉRITE**

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Certes, Dieu et Ses Anges prient sur le Prophète. Ô vous qui croyez, priez sur lui et adressez-lui vos salutations** »<sup>1</sup>.

Ibn ‘Abbâs a dit : cela signifie que Dieu et Ses Anges bénissent le Prophète.

D’autres ont dit : cela signifie que Dieu accorde la Grâce au Prophète, et que Ses Anges forment des invocations en sa faveur.

Al-Mubarrid a dit que la racine du mot « salât » découle de « grâce » (*al-tarahhum*).

Elle est donc une miséricorde (*rahma*) de la part de Dieu et, de la part des Anges, une invocation de grâce et de miséricorde de Dieu.

Dans une tradition, la formule de prière des Anges en faveur de celui qui attend assis l’appel à la prière est la suivante : « Mon Dieu ! Pardonne-lui ! Mon Dieu ! Fais-lui miséricorde ! » Il s’agit donc d’une invocation.

Abû Bakr al-Qushayrî a dit : La prière de la part de Dieu, pour celui qui occupe un rang inférieur au Prophète ﷺ, est une miséricorde et, pour le Prophète ﷺ, c’est une distinction et un surplus d’honneur.

Abû al-‘Aliya a dit : la prière de Dieu, c’est Son éloge devant les Anges, et celle des Anges est une invocation.

Dans la tradition renfermant l’enseignement de la prière, le Prophète ﷺ a fait la distinction entre les termes « salât » et « *baraka* » (bénédiction), ce qui indique que leur sens est différent.

Quant au « *taslîm* » (l’adresse des salutations) que Dieu – Exalté soit-Il ! – a ordonné à Ses serviteurs, le *Qâdî* Abû Bakr b. Bukayr a dit : Ce verset [mentionné plus haut] a été révélé au Prophète ﷺ. Dieu ordonne à ses Compagnons de lui adresser les salutations. Cet ordre s’étend aussi à ceux qui viendront après eux, quand ils rendent visite à sa tombe, et quand ils l’évoquent.

Il y a trois manières de lui adresser ses salutations :

La première consiste à dire : « Que la Paix soit sur toi ! »

La deuxième : « Que “*al-Salâm*” (la Paix) Se charge de te préserver et te protéger ! » Ici, « *al-Salâm* » est le Nom de Dieu.

La troisième est quand « *al-salâm* » a le sens de « *musâlama* » (réconciliation), et signifie dans ce cas : se soumettre à lui, conformément à la Parole divine : « ***Mais non, par ton Seigneur ! Ils ne seront pas de vrais croyants tant qu'ils ne t'auront pas fait juge de leurs différends, et qu'ensuite ils ne trouveront plus en eux-mêmes d'échappatoire à ce que tu auras décidé, et s'y soumettront entièrement*** »<sup>1</sup>.

## **Section 1**

### **La prière sur le Prophète ﷺ est une obligation**

Sache qu'invoquer la Grâce [divine] sur le Prophète ﷺ est une obligation générale qui n'est pas limitée à un temps particulier, en vertu de l'Ordre divin et du consensus des Imâms et des savants.

Selon Abû Ja'far al-Ṭabarî, le verset mentionné plus haut comporte une recommandation (*al-nadb*). Il a prétendu aussi qu'il y avait un consensus sur cela, et qu'il n'était pas obligatoire de formuler cette invocation plus d'une fois, car ce qui est obligatoire, c'est la prononcer une seule fois, comme l'attestation de la prophétie de Muhammad ﷺ. Le faire plus d'une fois est souhaité et recommandé par la Tradition, et fait partie des rites des musulmans.

Le *Qâdî* Abû al-Ḥasan b. al-Qaṣṣâr a dit : pour nos compagnons, cette invocation est une obligation générale que l'homme doit faire une fois dans sa vie, s'il le peut.

Le *Qâdî* Abû Bakr b. Bukayr a dit : Dieu a contraint Ses créatures d'invoquer la Grâce et la Paix sur Son Prophète sans établir un temps particulier pour le faire.

Il est donc souhaitable que l'individu fasse cette invocation le plus souvent, et ne la néglige pas.

Le *Qâdî* Abû Muhammad b. Naṣr : l'invocation de Grâce sur le Prophète ﷺ est une obligation générale.

Le *Qâdî* Abû 'Abd Allâh b. Muhammad b. Sa'îd a dit : [L'Imâm] Mâlik, ses disciples et autres savants, estiment que la prière sur le Prophète ﷺ est une obligation générale conditionnée par la foi. Celui qui prie sur lui une seule fois dans sa vie lève cette obligation.

Les disciples de [l'Imâm] al-Shâfi'î ont dit : Ce qui est obligatoire, c'est [l'invocation de Grâce et de Paix] que Dieu – Exalté soit-Il ! – et Son Prophète ﷺ ont ordonné de réciter durant la prière. Hormis cela, il n'y a aucune divergence sur le fait qu'elle n'est pas obligatoire.

À propos de cette invocation durant la prière, les deux Imâms Abû Ja'far al-Ṭabarî et al-Ṭahâwî, ainsi que les savants des premières et des dernières générations, concordent sur le fait que la prière sur le Prophète durant le « *tashahhud* »<sup>1</sup> n'est pas obligatoire.

En revanche, l'Imâm al-Shâfi'î affirme : La prière de celui qui n'invoque pas la Grâce sur le Prophète ﷺ, à la fin du dernier *tashahhud* et avant les salutations finales, n'est pas valide.

Des savants ont récusé cette affirmation de l'Imâm al-Shâfi'î, et lui reprochent d'avoir divergé avec ceux qui l'ont précédé. C'est aussi l'avis de Ṭabarî et de Qushayrî.

Abû Bakr b. al-Mundhir a dit : Il est recommandé d'invoquer la Grâce sur l'Envoyé de Dieu ﷺ durant la prière. Dans le cas contraire, cela ne l'invalide pas, selon les malékites, les Gens de Médine, Sufyân al-Thawrî, les Gens de Koufa, et d'autres encore. C'est aussi la position de la plupart des savants.

On rapporte que Mâlik et Sufyân soutiennent que cette invocation est recommandée durant le dernier *tashahhud*, et que celui qui la néglige commet une faute.

Al-Shâfi'î exige même à celui qui la néglige de refaire sa prière.

Ishâq exige de refaire la prière seulement à celui qui l'omet volontairement, et non par oubli.

Abû Muhammad b. Abû Zayd rapporte, de Muhammad b. al-Mawwâz, que l'invocation de la Grâce sur le Prophète ﷺ est une obligation. Abû Muhammad ajouta : ce qu'il entend, c'est qu'elle ne fait pas partie des obligations de la prière. Muhammad b. 'Abd al-Ḥakam et d'autres sont du même avis.

Pour Ibn al-Qassâr et 'Abd al-Wahhâb, Muhammad b. al-Mawwâz entendait que l'invocation sur le Prophète ﷺ est une obligation, comme le soutient al-Shâfi'î.

Abû Ya'lâ al-'Abdî al-Mâlikî rapporte que, dans l'école malékite, il y a trois opinions sur l'invocation de Grâce : elle est obligatoire ; elle fait partie de la Tradition, et enfin elle est recommandée.

Al-Khattâbî, et même certains disciples de l'Imâm al-Shâfi'î, s'opposent à leur maître sur cette question. En effet, al-Khattâbî a dit

: L'invocation de Grâce n'est pas obligatoire dans la prière. C'est la position commune soutenue par les juristes, à l'exception d'al-Shâfi'î. En outre, je ne connais pas de savants qui aient adopté son avis. Ce qui confirme que cette invocation ne fait pas partie des obligations de la prière, c'est l'attitude même des Pieux Anciens qui ont précédé al-Shâfi'î, et leur consensus sur cette question. Par ailleurs, les gens l'ont âprement critiqué pour sa position. Ainsi, le « *tashahhud* » fait par Ibn Mas'ûd, que lui avait enseigné le Prophète ﷺ, ne comporte pas l'invocation de Grâce en sa faveur.

Il en est de même des « *tashahhud* » enseignés par le Prophète ﷺ à Abû Hurayra, Ibn 'Abbâs, Jâbir, Ibn 'Umar, Abû Sa'îd al-Khudrî, Abû Mûsâ al-Ash'arî et 'Abd Allâh b. al-Zubayr.

En outre, Ibn 'Abbâs, Jâbir ont dit : Le Prophète ﷺ nous enseignait le « *tashahhud* » comme il nous enseignait une sourate du Coran. Abû Sa'îd a dit la même chose.

Ibn 'Umar a dit : Abû Bakr nous enseignait le « *tashahhud* » durant ses sermons, comme on le fait avec les écoliers.

'Umar b. al-Khattâb l'enseignait aussi durant ses sermons.

À propos de la tradition : « *Pas de prière pour celui qui n'invoque pas la Grâce sur moi* », Ibn al-Qassâr a dit : Cela signifie que sa prière n'est pas complète, ou peut aussi signifier : pas de prière pour celui n'a pas invoqué la Grâce sur moi une seule fois dans sa vie.

Il n'en demeure pas moins que les traditionnistes estiment que cette tradition est faible.

Dans la tradition rapportée par Abû Ja'far, d'après Ibn Mas'ûd : Le Prophète ﷺ a dit : « *La prière de celui qui n'invoque par la Grâce sur moi, et sur les Gens de ma Maison, n'est pas acceptée* ». Al-Dâraqutnî a dit : la version correcte est ce qu'Abû Ja'far Muhammad b. al-Husayn a dit : « Si j'accomplissais une prière sans invoquer la Grâce sur le Prophète ﷺ et sur les Gens de sa Maison, je la considérerais alors comme incomplète ».

## Section 2

### Des situations et des occasions où la prière sur le Prophète ﷺ est conseillée

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'occasion la plus propice est à la fin du « *tashahhud* » et avant les salutations finales.

Le *Qadî* Abû 'Alî nous a rapporté, d'après l'Imâm Abû al-Qâsim al-Balkhî, al-Fârisî, Abû al-Qâsim al-Khuzâ'î, Abû al-Haytham b. Kulayb, Abû 'Îsâ al-Hâfiz, Maḥmûd b. Ghaylân, 'Abd Allâh b. Yazîd al-Muqrî, Ḥaywa b. Shurayḥ, Abû Hânî al-Khawlânî, 'Amrû b. Mâlik al-Janbî, Faḍâla b. 'Ubayd a dit : Le Prophète ﷺ entendit un homme faire des invocations durant sa prière, mais sans prier sur le Prophète ﷺ. Il dit alors : « *Cet homme se hâte trop !* » Puis il l'appela et lui dit, ainsi qu'à d'autres : « *Lorsque l'un d'entre vous prie, qu'il commence par louer Dieu et faire Son éloge ; puis qu'il invoque la Grâce sur le Prophète ﷺ. Ensuite, il peut invoquer pour ce qu'il veut* »<sup>1</sup>.

Dans une version, il est dit aussi qu'il faut aussi glorifier Dieu. Et cela est plus juste.

'Umar b. al-Khattâb a dit : « La prière et l'invocation sont suspendues entre le ciel et la terre ; rien d'elles n'est élevé vers Dieu tant qu'on ne prie pas sur le Prophète ﷺ ».

'Alî rapporte du Prophète ﷺ une Tradition semblable.

Dans une version semblable, rapportée par 'Alî, il est ajouté : « Ainsi que la prière sur la Famille du Prophète ﷺ ».

On rapporte que les invocations demeurent voilées tant que celui qui invoque ne prie pas sur le Prophète ﷺ.

Ibn Mas'ûd a dit : « Lorsque l'un d'entre vous souhaite demander quelque chose à Dieu, qu'il commence par Le louer selon ce qui Lui convient, puis qu'il invoque la Grâce sur le Prophète ﷺ, après quoi, il peut demander ce qu'il veut. Il se peut alors qu'il soit exaucé ».

Jâbir rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Ne me traitez pas comme fait le cavalier avec sa gourde. Celui-ci remplit sa gourde, la*

*porte et prend ses bagages. Il l'utilise alors quand il a besoin de boire, ou pour ses ablutions, sinon il la renverse. Évoquez-moi au début, au milieu ou à la fin de votre invocation ».*

Ibn 'Atâ' a dit : L'invocation a des piliers, des ailes, des causes et des temps. Si elle est conforme à ses piliers, elle est forte ; si elle est conforme à ses ailes, elle s'envole jusqu'au ciel ; si elle est conforme à ses temps, elle triomphe ; et si elle est conforme à ses causes, elle réussit. Ses piliers sont la présence du cœur, la compassion, la sérénité, l'humilité, l'attachement du cœur à Dieu et son détachement du monde. Ses ailes sont la sincérité ; ses temps, les aubes ; et ses causes, la prière sur Muhammad ﷺ.

Une tradition rapporte : « *L'invocation formulée entre deux prières n'est pas refusée* ».

Une autre : « *Toute invocation est voilée et ne parvient au ciel qu'après avoir prié sur moi* ».

Dans l'invocation d'Ibn 'Abbâs rapportée par Hanash, il a dit à la fin : « ... Exauce mon invocation ! Puis tu commences par la prière sur le Prophète ﷺ en disant : "Ô mon Dieu ! Je te demande de répandre Ta Grâce sur Muhammad, Ton serviteur, Ton Prophète et Ton Envoyé, une Grâce supérieure à celle que Tu as répandue sur toutes Tes autres créatures" ».

Les occasions où il convient d'invoquer la Grâce sur lui sont : quand on le mentionne ; quand on entend qu'il est mentionné ; quand on écrit son nom, et au moment de l'appel à la prière.

En effet, il a dit : « *Le nez de celui qui n'invoque pas la Grâce sur moi quand on me mentionne devant lui sera jeté dans la poussière* »<sup>1</sup>.

Ibn Habîb détestait qu'on mentionne le Prophète ﷺ au moment de l'immolation d'une bête.

Sahnûn détestait qu'on invoque la Grâce sur lui lorsqu'on était surpris. Il disait : On ne prie sur lui que pour chercher le mérite [auprès de Dieu] et la récompense.

Aṣḡagh rapporte qu'Ibn al-Qâṣim a dit : « Il y a deux circonstances où on ne doit mentionner que Dieu : au moment de l'immolation, et

au moment de l'éternuement. Tu ne dois donc pas dire après avoir mentionné Dieu : "Muhammad est l'Envoyé de Dieu r". Si tu dis après avoir mentionné Dieu : "Que Dieu répande Sa Grâce sur Muhammad", ce n'est pas la même chose que le mentionner seul [sans son titre] à côté de Dieu ».

Asbagh rapporte qu'Ibn al-Qâsim a dit : « Il y a deux circonstances où on ne doit mentionner que Dieu : au moment de l'immolation et au moment de l'éternuement. Tu ne dois donc pas dire après avoir mentionné Dieu : "Muhammad est l'Envoyé de Dieu r" ». Ashhab a dit : Il ne convient pas de recommander l'invocation de la Grâce sur le Prophète ﷺ en ces [deux] circonstances.

Al-Nisâ'î rapporte, d'après Aws b. Aws, l'ordre du Prophète ﷺ de multiplier les invocations de Grâce sur lui le vendredi.

Parmi les autres occasions où cette invocation est recommandée, il y a aussi celle où on entre dans la mosquée.

Abû Ishâq b. Sha'bân a dit : En entrant à la mosquée, il convient d'invoquer la Grâce sur le Prophète ﷺ et sur les Membres de sa Famille, d'implorer la miséricorde et les bénédictions en leur faveur, ainsi que la paix, et dire : « Ô mon Dieu ! Pardonne-moi mes péchés et ouvre-moi les Portes de Ta Miséricorde ! » Il convient de faire la même chose en sortant, sauf qu'à la place de « Ta Miséricorde », on doit dire : « Ta Faveur ».

À propos de cette Parole divine : « **Mais lorsque vous pénétrez dans des maisons, adressez-vous mutuellement une salutation venant de Dieu, bénie et bonne** »<sup>2</sup>, 'Amrû b. Dinâr a dit : S'il n'y a personne dans la maison, il faut dire : « Que la Paix soit sur le Prophète ﷺ, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses bénédictions ! Que la Paix soit sur nous et sur les vertueux serviteurs de Dieu ! »

Que la Paix soit sur les Gens de la Maison, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictions !

Ibn 'Abbâs a dit que par « **maisons** » il faut entendre ici les mosquées.

Al-Nakha'î a dit : S'il n'y a personne dans la mosquée, tu dis : « Que la Paix soit sur l'Envoyé de Dieu ! » Et s'il n'y a personne dans

la maison, tu dis : « Que la Paix soit sur nous et sur les vertueux serviteurs de Dieu ! »

‘Alqama a dit : Lorsque j’entre dans la mosquée, je dis : « Ô Prophète ! Que la Paix soit sur toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictiones ! Que Dieu et Ses Anges bénissent Muhammad ! » Ka‘b a dit la même chose, mais sans mentionner les Bénédictiones.

Ibn Sha‘bân renforce ses propos par la tradition rapportée par Fâtîma, la fille de l’Envoyé de Dieu ﷺ, qui a dit que le Prophète ﷺ, le faisait en entrant dans la mosquée.

Abû Bakr b. ‘Amrû b. Ḥazm rapporte la même chose, en mentionnant la Paix et la Miséricorde.

Nous reviendrons sur cette tradition et les différents termes utilisés à la fin de cette partie.

Parmi les autres circonstances où il est recommandé d’invoquer la Grâce sur lui, il y a celle de la prière funéraire. Abû Umâma a dit qu’il s’agit d’une tradition.

Parmi les autres occasions, il y a la pratique suivie par la Communauté, et qui n’a pas été abandonnée, qui consiste à invoquer la Grâce sur le Prophète ﷺ et sur les Membres de sa Famille quand on rédige une lettre, et juste après la formule : « Au Nom de Dieu, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux ».

Cette pratique n’existait pas à la naissance de l’Islam. Elle fut introduite durant le règne des Banû Hâshim et, successivement, elle fut adoptée par tous les musulmans. Certains concluent même leurs écrits par la prière sur le Prophète ﷺ.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Quand l’un d’entre vous invoque la Grâce sur moi dans son écrit, les Anges imploront pardon en sa faveur tant que mon nom figure dans cet écrit* ».

Parmi les autres occasions où il est recommandé d’invoquer la Paix sur le Prophète ﷺ, il y a le « *tashahhud* » de la prière.

En effet, Abû al-Qâsim Khalaf b. Ibrâhîm al-Muqri’ al-Khaṭîb, et d’autres, nous ont rapporté, d’après Karîma bint Muhammad, Abû al-Haytham, Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ‘îl, Abû Nu‘aym,

al-A'mash, Shaqîq b. Salama, que 'Abd Allâh b. Mas'ûd a dit : Le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsque vous priez, dites : "Les Bénédictions, les Prières et les bonnes choses sont à Dieu ! Ô Prophète ! Que la Paix soit sur toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictions ! Que la Paix soit sur nous, ainsi que sur les vertueux serviteurs de Dieu !" Lorsque vous dites cette formule, elle atteint chaque serviteur vertueux dans le ciel et sur terre* »<sup>1</sup>.

Voilà l'une des occasions où il convient de lui adresser ses salutations. Et la tradition exige qu'on le fasse au début du « *tashahhud* ».

Mâlik rapporte, d'après Ibn 'Umar, qu'il récitait cette formule à la fin de son « *tashahhud* », et avant de prononcer les salutations finales.

Voilà pourquoi Mâlik, dans son *Mabsûṭ*, préfère invoquer la Paix de cette manière avant de prononcer les salutations finales.

Muhammad b. Maslama a dit : [Mâlik] entendait ici cette invocation formulée par 'Âisha – que Dieu soit Satisfait d'elle ! – et par Ibn 'Umar : avant de faire leurs salutations finales : « Ô Prophète ! Que la Paix soit sur toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictions ! Que la Paix soit sur nous, et sur les serviteurs vertueux de Dieu ! Que la Paix soit sur vous ! »

Les savants recommandent qu'au moment de saluer, l'homme formule l'intention d'adresser ses salutations à tout serviteur vertueux dans le ciel et sur terre, parmi les Anges, les hommes et les Djinns.

Mâlik dit dans sa *Majmû'a* : « J'aime que celui qui prie derrière l'Imâm, au moment où ce dernier prononce les salutations finales, dise : "Ô Prophète ! Que la Paix soit sur toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictions ! Que la Paix soit sur nous et sur les serviteurs vertueux de Dieu !" »

### Section 3

## Des modalités de l'invocation de la Grâce et de la Paix sur le Prophète ﷺ

Le *faqîh* Abû Ishâq Ibrâhîm b. Ja'far nous a rapporté, d'après Abû al-Asbagh, Abû 'Abd Allâh b. 'Attâb, Abû Bakr b. Wâqid, et d'autres, d'après Abû 'Îsâ, 'Ubayd Allâh, Yahyâ, Mâlik, 'Abd Allâh b. Abû Bakr b. Hazm, de son père, d'après 'Amrû b. Sulaym al-Zuraqî : Abû Humayd al-Sâ'idî a dit : Les gens ont demandé : « Ô Envoyé de Dieu ! Comment invoquer la Grâce sur toi ? » Il répondit : « *Dites : "Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad, sur ses Épouses et sur ses Descendants, comme Tu l'as répandue sur la Famille d'Abraham, et bénis Muhammad, ses Épouses et ses Descendants, comme Tu as béni la Famille d'Abraham. Tu es Digne de louanges et de gloire !"* »

Dans la version rapportée par Mâlik, d'après Abû Mas'ûd al-Anṣârî : « *Dites : "Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad et sur sa Famille, comme Tu l'as répandue sur la Famille d'Abraham, et bénis Muhammad et la Famille de Muhammad, comme Tu as béni la Famille d'Abraham dans les mondes. Tu es Digne de louanges et de gloire !"* Puis faites les salutations comme vous savez ».

Dans la version rapportée par Ka'b b. 'Ujra : « *Dites : "Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad et sur la Famille de Muhammad, comme Tu l'as répandue sur Abraham, et bénis Muhammad et la Famille de Muhammad, comme Tu as béni Abraham. Tu es Digne de louanges et de gloire !"* »

Dans celle de 'Uqba b. 'Amrû : « *Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad, le Prophète illettré, et sur la Famille de Muhammad !* »

Dans la version rapportée par Abû Sa'îd al-Khudrî : « *Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad, Ton serviteur et Ton Envoyé...* »

Le *Qâdî* Abû 'Abd Allâh al-Tamîmî et Abû 'Alî al-Ḥasan b. Ṭarîf al-Nahwî nous ont rapporté, d'après le *faqîh* Abû 'Abd Allâh b. Sa'dân,

Abû Bakr al-Muttawi'î, Abû 'Abd Allâh al-Hâkim, Abû Bakr b. Abû Dârim al-Hâfiz, 'Alî b. Ahmad al-'Ijlî, Harb b. al-Hasan, Yahyâ b. al-Musâwir, 'Amrû b. Khâlid, Zayd b. 'Alî b. al-Husayn, de son père 'Alî, de son père al-Husayn, de son père 'Alî b. Abû Iâlib ﷺ : L'Envoyé de Dieu ﷺ compta les mots suivants dans ma main et dit : « *Gabriel les a comptés dans ma main en me disant : [Ces paroles] sont ainsi descendues d'auprès du Seigneur de la Gloire : "Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad et sur la Famille de Muhammad, comme Tu l'as répandue sur Abraham et sur la Famille d'Abraham. Tu es digne de louanges et de gloire ! Ô mon Dieu ! Répands Ta Miséricorde sur Muhammad et sur la Famille de Muhammad, comme Tu l'as répandue sur Abraham et sur la Famille d'Abraham. Tu es digne de louanges et de gloire ! Ô mon Dieu ! Sois indulgent envers Muhammad et la Famille de Muhammad, comme Tu as été indulgent envers Abraham et la Famille d'Abraham. Tu es digne de louanges et de gloire ! Ô mon Dieu ! Répands Ta Paix sur Muhammad et sur la Famille de Muhammad, comme Tu l'as répandue sur Abraham et sur la Famille d'Abraham. Tu es digne de louanges et de gloire !"* »

Abû Hurayra rapporte : Le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui souhaite atteindre la pleine mesure en invoquant la Grâce sur nous et sur les Gens de la Maison doit dire : "Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad, Ton Prophète, sur ses Épouses, les Mères des croyants, sur ses Descendants et sur les Gens de sa Maison, comme Tu l'as répandue sur Abraham ! Tu es Digne de louanges et de gloire !"* »

Zayd b. Khârija al-Anṣârî a dit : J'ai demandé au Prophète ﷺ : « *Comment invoquer la Grâce sur toi ?* » Il me répondit : « *Priez et faites beaucoup d'invocations, puis dites : "Ô mon Dieu ! Bénis Muhammad et la Famille de Muhammad, comme Tu as béni Abraham. Tu es digne de louanges et de gloire !"* »

Salâma al-Kindî rapporte : 'Alî ﷺ nous a enseigné l'invocation de la Grâce sur le Prophète ﷺ suivante :

« *Ô mon Dieu ! Toi qui as nivelé ce qui est plat, et haussé ce qui est élevé, répands Tes plus nobles Grâces, Tes meilleures Bénédictions, et Ton infinie Indulgence sur Muhammad, Ton*

serviteur et Ton Envoyé, celui qui a ouvert ce qui était fermé, scellé ce qui l'a précédé, qui a proclamé la Vérité par la Vérité, détruit les armées de la fausseté comme il a été chargé de le faire. Il a assumé Ton Ordre de T'obéir, recherché Ton agrément, conservé Ta Révélation, préservé Ton Pacte, et il a exécuté Ton commandement jusqu'à allumer la flamme de celui qui le demande, alors que les bienfaits de Dieu lui parvenaient, ainsi qu'à sa Famille. Les cœurs ont été guidés par lui après les tentations et les péchés. Il a préparé la voie aux signes éclatants, aux dispositions lumineuses, et aux illuminations de l'Islam. Il est celui qui T'est fidèle, le dépositaire de Ta science cachée, et Ton témoin au Jour dernier. Il est celui que Tu as envoyé en guise de faveur, et Ton Messenger avec la Vérité, par miséricorde de Ta part.

Ô mon Dieu ! Élargis pour lui Ton Paradis, multiplie pour lui les faveurs, par Ta Grâce, sans le moindre trouble ou impureté, grâce à Ta récompense infinie et à Tes dons sans fin !

Ô mon Dieu ! Élève sa construction au-dessus de celles des hommes ! Honore son séjour auprès de Toi, et son accueil. Parachève sa lumière, et comble-le pour l'avoir envoyé, par l'accueil de son témoignage et l'agrément de sa parole, lui qui était doté de la parole juste, de l'action décisive, et de l'argument éclatant ! »

'Alî faisait aussi l'invocation suivante : « **“Dieu et Ses Anges prient sur le Prophète. Ô vous qui croyez, priez sur lui et adressez-lui vos salutations !”**<sup>1</sup> Ô mon Dieu ! Me voici ! Ô mon seigneur ! Le bien est entre Tes Mains. Que les Grâces de Dieu, le Pur, le Miséricordieux, ainsi que celles des Anges rapprochés, des Prophètes, des véridiques, des martyrs, des saints, et de tout ce qui Te glorifie, ô Seigneur des mondes, se répandent sur Muhammad b. 'Abd Allâh, le Sceau des Prophètes, le seigneur des Envoyés, le chef des pieux, le Messenger du Seigneur des mondes, le témoin, l'annonceur de la bonne nouvelle, celui qui appelle à Toi avec Ta permission, et le brillant luminaire, que la Paix soit sur lui ! »

'Abd Allâh b. Mas'ûd faisait l'invocation suivante : « Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce, Tes Bénédictions et Ta Miséricorde sur le seigneur des Envoyés, le chef des pieux, le Sceau des Prophètes,

Muhammad, Ton serviteur et Ton Messenger, l'Imâm du bien et le Messenger de la Miséricorde ! Ô mon Dieu ! Ressuscite-le dans la Station louée enviée par les premiers et les derniers ! Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad et sur la Famille de Muhammad, comme Tu l'as répandue sur Abraham. Tu es Digne de louanges et de gloire ! Bénis Muhammad et la Famille de Muhammad, comme Tu as béni Abraham et la Famille d'Abraham. Tu es digne de louanges et de gloire ! »

Al-Hasan al-Baṣrî disait : Si vous souhaitez boire avec la coupe parfaite du Bassin de l'Élu, dites : « Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad et sur sa Famille, sur ses Compagnons, ses Enfants, ses Épouses, ses Descendants, les Gens de sa Maison, ses alliés, ses partisans, ses auxiliaires, ses disciples, ses adeptes, sa Communauté, et sur nous ! Ô Toi ! Le Plus-Miséricordieux des Miséricordieux ! »

Iḥwus rapporte l'invocation suivante, d'après Ibn 'Abbâs : « Ô mon Dieu ! Agrée la sublime Intercession de Muhammad ! Élève davantage son degré sublime, et exauce sa demande dans la vie future et en ce bas monde, comme Tu as exaucé Abraham et Moïse ».

Wuhayb b. al-Ward faisait l'invocation suivante : « Ô mon Dieu ! Accorde à Muhammad le meilleur de ce qu'il T'a demandé pour lui-même ! Accorde à Muhammad le meilleur de ce que les créatures T'ont demandé ! Accorde à Muhammad le meilleur de ce qu'on Te demandera jusqu'au Jour de la Résurrection ! »

'Abd Allâh b. Mas'ûd disait : Lorsque vous invoquez la Grâce sur le Prophète, faites-le de la meilleure manière, car vous ne savez pas si votre invocation lui sera exposée. Dites donc : « Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce, Tes Bénédiction et Ta Miséricorde sur le seigneur des Envoyés, le chef des pieux, le Sceau des Prophètes, Muhammad, Ton serviteur et Ton Messenger, l'Imâm du bien, et le Messenger de la Miséricorde ! Ô mon Dieu ! Ressuscite-le dans la Station louée enviée par les premiers et les derniers ! Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad et sur la Famille de Muhammad, comme Tu l'as répandue sur Abraham. Tu es digne de louanges et

de gloire ! Bénis Muhammad et la Famille de Muhammad, comme Tu as béni Abraham et la Famille d'Abraham. Tu es digne de louanges et de gloire ! »

Les traditions comportant de longues invocations de Grâce, et de multiples formules de louanges des Gens de la Maison, et d'autres sont très nombreuses.

Quant à cette parole du Prophète ﷺ : « *Puis faites les salutations comme vous savez* » [mentionnée plus haut], cela signifie : faites le « *tashahhud* » suivant ce que je vous ai enseigné : « Ô Prophète ! Que la Paix soit sur toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictions ! Que la Paix soit sur nous et sur Ses serviteurs vertueux ! »

'Alî disait dans son « *tashahhud* » : « Que la Paix soit sur le Prophète de Dieu ! Que la Paix soit sur les Prophètes de Dieu ! Que la Paix soit sur Muhammad b. 'Abd Allâh ! Que la Paix soit sur nous, sur les croyants et les croyantes, les présents et les absents ! Ô mon Dieu ! Pardonne à Muhammad, accepte son Intercession, pardonne aux gens de sa Maison, et pardonne-moi, ainsi qu'à mes parents et leurs enfants, et fais-leur miséricorde ! Que la Paix soit sur nous, et sur les serviteurs vertueux de Dieu ! Ô Prophète ! Que la Paix soit sur toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictions ! »

Dans cette tradition de 'Alî, on remarque qu'il invoque le pardon en faveur du Prophète ﷺ. Et on ne retrouve pas cela dans les traditions qui remontent jusqu'au Prophète ﷺ.

Abû 'Umar b. 'Abd al-Barr et d'autres ont dit : on n'invoque pas la Miséricorde sur le Prophète ﷺ, mais la Grâce et les Bénédictions qui lui appartiennent. En revanche, on peut invoquer la Miséricorde et le Pardon pour tous les autres.

Abû Muhammad b. Abû Zayd a dit dans son invocation de Grâce sur le Prophète ﷺ : « Ô mon Dieu ! Fais miséricorde à Muhammad et à la Famille de Muhammad, comme Tu as été Miséricordieux envers Abraham et la Famille d'Abraham ! »

Mais cela n'apparaît pas dans les traditions authentiques. La preuve en est cette invocation prophétique de la Paix : « Ô Prophète

! Que la Paix soit sur toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictiones ! »

## Section 4

### Du mérite d'invoquer la Grâce et la Paix sur le Prophète ﷺ

Le shaykh vertueux Aḥmad b. Muhammad nous a rapporté, d'après le Qâdî Yûnus b. Mughîth, Abû Bakr b. Mu'âwiya, al-Nasâ'î, Suwayd b. Naṣr, 'Abd Allâh, Ḥaywa b. Shurayḥ, Ka'b, 'Alqama, 'Abd al-Raḥmân b. Jubayr, le client de Nâfi', d'après ce dernier, 'Abd Allâh b. 'Amrû a dit : J'ai entendu l'Envoyé de Dieu ﷺ dire : « *Lorsque vous entendez l'appel du muezzin, répétez ce qu'il dit et invoquez la Grâce sur moi, car pour celui qui invoque une fois la Grâce sur moi, Dieu répand dix fois Sa Grâce sur lui. Ensuite, demandez pour moi la wasîla : il s'agit d'un degré au Paradis qui n'est accordé qu'à un seul serviteur de Dieu, et j'espère être ce serviteur. Celui qui demande pour moi la wasîla aura accès à mon Intercession* »<sup>1</sup>.

Anas b. Mâlik rapporte : Le Prophète ﷺ a dit : « *À celui qui invoque une fois la Grâce sur moi, Dieu répand dix fois Sa Grâce sur lui. Il lui efface dix péchés et l'élève de dix degrés* ».

Et dans une autre version : « *...dix bonnes actions lui sont comptées* ».

Anas rapporte aussi que le Prophète ﷺ a dit : « *Gabriel m'a appelé et a dit : "À celui qui invoque une fois la Grâce sur toi, Dieu répand dix fois Sa Grâce sur lui, et l'élève de dix degrés"* ».

Dans la version rapportée par 'Abd al-Raḥmân b. 'Awf, il a dit : « *J'ai rencontré Gabriel et il m'a dit : "Je t'annonce la bonne nouvelle ! Dieu – Exalté soit-Il ! – dit : 'J'accorde la Paix à celui qui l'invoque sur toi ! J'accorde Ma Grâce à celui qui l'invoque sur toi !' "* ».

Abû Hurayra, Mâlik b. Aws b. al-Ḥadthân et 'Ubayd Allâh b. Abû Talhâ rapportent la même chose.

Zayd b. al-Ḥubâb rapporte : J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : « *Certes, mon Intercession est acquise à celui qui dit : "Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad et installe-le au rang le plus proche de Toi au Jour de la Résurrection !"* »

Ibn Mas'ûd rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Les plus proches de moi au Jour de la Résurrection seront ceux qui auront invoqué le plus la Grâce sur moi* ».

Abû Hurayra rapporte cette autre tradition [mentionnée plus haut] : « *À celui qui invoque la Grâce sur moi dans un écrit, les Anges ne cessent de demander pardon en sa faveur tant que mon nom figurera dans cet écrit* ».

'Amir b. Rabî'a rapporte : J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : « *Les Anges bénissent celui qui invoque la Grâce sur moi, à la mesure de ses invocations de Grâce en ma faveur. Aussi, il revient au serviteur d'invoquer, peu ou beaucoup* ».

Ubayy b. Ka'b rapporte : Après le premier quart de la nuit, l'Envoyé de Dieu ﷺ se leva et dit : « *Ô gens, mentionnez Dieu ! "La première commotion viendra, suivie d'une seconde"<sup>1</sup>* ». Ka'b dit alors : « *Ô Envoyé de Dieu ! J'invoque beaucoup la Grâce sur toi. Quelle part dois-je te dédier de mes invocations ?* » Il lui répondit : « *Autant que tu voudras* ». Ka'b dit : « *Le quart ?* » Il lui répondit : « *Autant que tu voudras. Et si tu en fais plus, cela sera meilleur* ». Ka'b dit : « *Le tiers ?* » Il lui répondit : « *Autant que tu voudras. Et si tu en fais plus, cela sera meilleur* ». Ka'b dit : « *Deux tiers ?* » Le Prophète lui répondit la même chose. Ka'b dit : « *Ô Envoyé de Dieu ! Dois-je te dédier toutes mes invocations ?* » Il lui répondit : « *Cela suffira à te protéger à pardonner tes péchés* ».

Abû Talha rapporte : Je suis entré chez le Prophète ﷺ, et je l'ai trouvé souriant et joyeux. Je ne l'avais jamais vu aussi heureux. Je lui en demandai le motif et il me dit : « *Pourquoi ne pas me réjouir, alors que Gabriel vient de me quitter après m'avoir apporté une bonne nouvelle de la part de mon Seigneur, Exalté soit-Il ! Gabriel m'a dit : "Dieu m'a envoyé auprès de toi pour t'annoncer ceci : à chaque fois qu'un membre de ta Communauté invoque une fois la Grâce sur toi, Dieu et Ses Anges le bénissent dix fois"* ».

Jâbir b. 'Abd Allâh rapporte : le Prophète ﷺ a dit : « *Le Jour de la Résurrection, mon Intercession sera acquise pour celui qui dit en entendant l'appel à la prière : "Ô mon Dieu ! Seigneur de cet appel*

*parfait et de cette prière qui commence, accorde à Muhammad la wasîla et la grande faveur, et ressuscite-le dans la Station que Tu lui as promise !” ».*

Sa’d b. Abû Waqqâs rapporte du Prophète ﷺ : « *Dieu pardonne à Celui qui dit en entendant l’appel à la prière : “Et moi, j’atteste qu’il n’y a d’autre divinité que Dieu, l’Unique qui n’a pas d’associé, et que Muhammad est Son serviteur et Son Envoyé. J’agrée Dieu pour Seigneur, Muhammad pour Envoyé, et l’Islam pour religion” ».*

Dans une autre tradition, le Prophète ﷺ a dit : « *Ceux d’entre vous qui seront les plus épargnés des horreurs et des spectacles du Jour de la Résurrection sont ceux qui auront fait le plus d’invocations de Grâce sur moi ».*

Abû Bakr a dit : « *L’invocation de Grâce sur le Prophète ﷺ efface les péchés plus rapidement que l’eau froide qu’on jette sur le feu [qu’on veut éteindre]. Et l’invocation de Paix sur lui a plus de mérite que l’affranchissement des esclaves ».*

## Section 5

### De la réprobation et de la faute de celui qui n'invoque pas la Grâce sur le Prophète ﷺ

Le Qâdî martyr Abû 'Alî nous a rapporté, d'après Abû al-Faḍl b. Khayrûn et Abû al-Ḥusayn al-Ṣayrafî, d'après Abû Ya'lâ, Al-Sinjî, Muhammad b. Maḥbûb, Abû 'Îsâ, Aḥmad b. Ibrâhîm al-Dawraqî, Rab'î b. Ibrâhîm, 'Abd al-Raḥmân b. Ishâq, Sa'îd b. Abû Sa'îd, Abû Hurayra rapporte : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Celui qui n'invoque pas la Grâce sur moi lorsque je suis mentionné devant lui, verra son nez recouvert de terre. Celui qui jeûne le mois de Ramaḍân sans que lui soient pardonnées ses fautes, verra son nez recouvert de terre. Celui dont les parents atteignent la vieillesse, mais ne seront pas la cause de son entrée au Paradis, verra son nez recouvert de terre* »<sup>1</sup>.

Dans une autre tradition, le Prophète ﷺ monta sur une marche de sa chaire et dit : « *Amen !* » Puis il en monta une autre et dit : « *Amen !* ». Il en monta une troisième et dit à nouveau : « *Amen !* »

Mu 'adh lui en demanda le motif, et il lui dit : « *Gabriel est venu me trouver et m'a dit : "Ô Muhammad ! Celui qui n'invoque pas la Grâce sur toi lorsque tu es mentionné devant lui, puis meurt, Dieu l'éloignera du Paradis. Dis : 'Amen !' ". Et j'ai alors dit : "Amen !"* » Puis, il a dit la même chose à propos de celui qui jeûne le mois de Ramaḍân sans que lui soient pardonnées ses fautes, ainsi que de celui qui vit avec ses deux parents âgés, ou l'un d'entre eux, mais qui ne respecte pas la piété filiale, et meurt.

'Alî b. Abû Iḥlîb a rapporté cette tradition authentique : « *Le plus avare d'entre les avares est celui qui n'invoque pas la Grâce sur moi lorsque je suis mentionné devant lui* »<sup>1</sup>.

Ja'far b. Muhammad rapporte, d'après son père : l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Celui qui n'invoque pas la Grâce sur moi lorsque je suis mentionné devant lui ne trouvera pas la voie du Paradis* ».

Abû Hurayra rapporte : Abû al-Qâsim [= le Prophète] ﷺ a dit : « À chaque fois que des gens se réunissent, puis se séparent avant de mentionner Dieu et avant d'invoquer la Grâce sur le Prophète, il y aura pour eux confusion et désespoir (tîratun). Si Dieu le veut, Il les châtie ou leur pardonne ».

Abû Hurayra a rapporté également : « Celui qui oublie d'invoquer la Grâce sur moi oublie la voie qui conduit au Paradis ».

Qatâda rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « L'animosité envers moi, c'est quand l'homme n'invoque pas la Grâce sur moi lorsque je suis mentionné devant lui ».

Jâbir rapporte : « À chaque fois que des gens se réunissent, puis se séparent avant d'invoquer la Grâce sur le Prophète, ils se quittent avec une odeur plus écœurante que celle de la charogne ».

Abû Sa'îd rapporte : « À chaque fois que des gens se réunissent sans invoquer la Grâce sur le Prophète, leur réunion leur sera une source de désespoir, et s'ils entrent au Paradis, ils n'auront pas droit à certaines récompenses ».

Abû 'Îsâ al-Tirmidhî rapporte d'un savant : Lorsqu'une personne invoque une seule fois la Grâce sur le Prophète ﷺ, il pallie le manque des autres participants à la réunion.

**Section 6**  
**De la particularité du Prophète ﷺ de recevoir l'invocation de**  
**Grâce**  
**de celui qui la formule en sa faveur**

Le *Qâdî* 'Abd Allâh al-Tamîmî nous a rapporté, d'après al-Husayn b. Muhammad, Abû 'Umar al-Hâfiz, Ibn 'Abd al-Mu'min, Ibn Dâsa, Abû Dâwud, Ibn 'Awf, al-Muqri', Haywa, Abû Sakhr Humayd b. Ziyâd, Yazîd b. 'Abd Allâh b. Qusayt, Abû Hurayra rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *À chaque fois qu'une personne m'adresse ses salutations, Dieu me rend mon esprit de sorte que je puisse répondre à son salut* »<sup>1</sup>.

Abû Bakr b. Abû Shayba rapporte, d'après Abû Hurayra : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Celui qui invoque la Grâce sur moi près de ma tombe, je l'entends. Et on me transmet l'invocation de celui qui invoque la Grâce sur moi, de loin* ».

Ibn Mas'ûd rapporte qu'il a dit : « *Dieu a des Anges qui circulent sur terre et qui me transmettent les salutations des membres de ma Communauté* ». Abû Hurayra rapporte une version semblable.

Ibn 'Umar rapporte qu'il a dit : « *Abondez en invocations de la Paix sur votre Prophète chaque vendredi, car on les lui rapporte de votre part chaque vendredi* ».

Et dans une version : « *Nul n'invoque la Grâce sur moi sans que son invocation ne me parvienne dès qu'il la termine* ».

Al-Hasan rapporte : Le Prophète ﷺ a dit : « *Où que vous soyez, invoquez la Grâce sur moi, car votre invocation me parviendra* ».

Ibn 'Abbas a dit : Aucun membre de la Communauté de Muhammad n'invoque la Grâce et la Paix sur lui sans que son invocation ne lui parvienne aussitôt.

Un autre rapporte que le nom du serviteur qui invoque la Grâce sur le Prophète ﷺ est montré à ce dernier.

Al-Hasan b. 'Alî a dit : Lorsque tu entres dans la mosquée, invoque la Grâce sur le Prophète ﷺ, car il a dit : « *Ne faites pas de*

*ma demeure un lieu de fête ! Ne faites pas de vos demeures des tombes ! Invoquez la Grâce sur moi où que vous soyez, car votre invocation me parvient, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez ».*

Dans la tradition rapportée par Aws, il est dit : « *Invoquez abondamment la Grâce sur moi le vendredi, car votre invocation m'est montrée* ».

Sulaymân b. Suḥaym a dit : J'ai vu le Prophète ﷺ dans un rêve, et je lui ai demandé : « Ô Envoyé de Dieu ! Perçois-tu les salutations de ceux qui rendent visite [à ton tombeau] ? » Il me répondit : « *Certes ! Et je réponds à leurs salutations* ».

Ibn Shihâb a dit : On nous a rapporté que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Invoquez abondamment la Grâce sur moi durant la nuit lumineuse et le jour radieux<sup>2</sup>, car ils convoieront [votre invocation] pour vous. La terre n'avale pas le corps des Prophètes, et pour tout musulman qui invoque la Grâce sur moi, un Ange transporte son invocation jusqu'à moi, le nomme par son nom, et me dit même : "Untel a dit ceci et cela" ».*

## Section 7

### Des différents avis sur l'invocation de Grâce sur les autres Prophètes

La plupart des savants sont d'avis qu'il est permis d'invoquer la Grâce sur d'autres personnes en dehors du Prophète ﷺ.

On rapporte toutefois qu'Ibn 'Abbâs a dit : l'invocation de la Grâce n'est pas permise pour d'autres que le Prophète ﷺ. Mais il a dit aussi : l'invocation de la Grâce n'est permise qu'en faveur des Prophètes.

Sufyân a dit : l'invocation de la Grâce sur une personne qui n'est pas un Prophète est déplorable.

J'ai trouvé écrit dans un manuscrit de l'un des maîtres de notre école [malékite] : « Dans le rite malékite, il n'est pas permis d'invoquer la Grâce sur un Prophète, hormis Muhammad ﷺ ». Or, ceci est inconnu dans le rite de l'Imâm Mâlik, car ce dernier a seulement dit, dans son *Mabsûf*, à Yahyâ b. Ishâq : « Je n'aime pas qu'on invoque la Grâce sur d'autres que les Prophètes. Et il convient de ne pas transgresser ce qu'on nous a ordonné ».

Yahyâ b. Yahyâ a dit : « Je n'accepte pas l'avis [de celui qui soutient qu'il n'est pas permis d'invoquer la Grâce sur un Prophète, hormis Muhammad ﷺ]. Il n'y a pas de mal à invoquer la Grâce en faveur de tous les Prophètes et les autres ». Pour étayer sa thèse, il évoque la tradition d'Ibn 'Umar où le Prophète ﷺ a instruit sur les modalités d'invocation de la Grâce sur lui, en y incluant ses Épouses et les Gens de sa Famille.

'Abd al-Razzâq rapporte, d'après Abû Hurayra, que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Invoquez la Grâce sur les Prophètes de Dieu et Ses Envoyés, car Dieu les a envoyés de la même manière qu'Il m'a envoyé* ».

Certains ont dit : Les chaînes de transmission des traditions qui remontent à Ibn 'Abbâs ne sont pas très solides. En outre, le terme « *salât* », en arabe, s'emploie dans le sens de : recherche de la Grâce

et de l'invocation, de manière générale, tant que cela n'est pas nié par une tradition authentique ou un consensus.

En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **C'est Lui qui prie sur vous, ainsi que Ses Anges, pour vous faire sortir des ténèbres vers la lumière. Il est Miséricordieux envers les croyants** »<sup>1</sup> ; et : « **Prélève une aumône sur leurs biens afin de les purifier et de les rendre meilleurs. Prie sur eux, car tes prières leur sont un apaisement. Dieu entend et sait tout !** »<sup>2</sup>.

Il a dit aussi : « **Ceux-là reçoivent de leur Seigneur des Grâces et une Miséricorde, et ceux-là sont bien dirigés** »<sup>1</sup>.

En outre, le Prophète ﷺ a dit : « **Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur la famille d'Abû Awfâ** »<sup>2</sup>.

Lorsque des gens lui apportaient leur aumône, il disait : « **Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur la famille d'untel** »<sup>3</sup>.

Et dans la tradition de la prière, il a dit : « **Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad, sur ses Épouses et sa Descendance !** »

Et dans une autre : « **et sur la Famille de Muhammad** ».

On a dit que la « Famille de Muhammad » (*âl Muhammad*), ce sont ses disciples. On a dit aussi qu'il s'agit des membres de sa Communauté, des Gens de sa Maison, ou les disciples, les groupes et les tribus. On a dit aussi que par « Famille », on doit comprendre les enfants ou la tribu, ou encore les Gens de sa Famille, auxquels il est interdit de faire l'aumône.

Anas rapporte qu'on a demandé au Prophète ﷺ : « **Qui sont les âl Muhammad ?** » Il répondit : « **Toute personne pieuse** ».

Selon al-Hasan, la Famille de Muhammad désigne Muhammad lui-même. En effet, al-Hasan faisait l'invocation suivante : « **Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce et Tes Bénédictions sur la Famille de Muhammad** ».

Il entendait le Prophète ﷺ lui-même, car il ne négligeait pas l'obligatoire pour aller vers ce qui est volontaire, dans la mesure où l'obligation que Dieu ordonne est seulement l'invocation de la Grâce sur Muhammad.

Ceci est semblable à cette parole du Prophète ﷺ : « *Il a reçu un des psaumes de la Famille de David* ».

Dans la Tradition rapportée par Abû Humayd al-Sâ'idî, on trouve l'invocation suivante : « *Ô mon Dieu ! Répands Ta Grâce sur Muhammad, sur ses Épouses et ses Descendants !* »

Dans le *Muwatta'* de l'Imâm Mâlik, il est rapporté, d'après Yahyâ al-Andalusî, qu'Ibn 'Umar invoquait la Grâce sur le Prophète ﷺ, sur Abû Bakr et sur 'Umar. Mais, dans d'autres versions authentiques, il est précisé qu'Ibn 'Umar faisait des invocations en faveur d'Abû Bakr et de 'Umar, sans invoquer la Grâce sur eux.

Ibn Wahb rapporte, d'après Anas b. Mâlik : Nous faisons des invocations en faveur de nos compagnons en leur absence en disant : « *Ô mon Dieu ! Répands sur untel les prières des purs, ceux qui passent leur nuit en prière et qui jeûnent le jour* ».

Ce qui est admis par ceux qui examinent soigneusement les choses, auquel j'adhère pleinement, et qui a remporté l'adhésion de bien des juristes et des théologiens, est l'opinion de Mâlik et de Sufyân al-Thawrî, c'est-à-dire : on ne doit invoquer la Grâce que sur les Prophètes lorsqu'ils sont mentionnés. Et, pour être plus précis : il s'agit d'un privilège des Prophètes en guise d'honneur et de respect, tout comme on affirme la transcendance, la sainteté et la suprématie de Dieu quand on Le mentionne. Et cela ne revient qu'à Lui. Il nous incombe donc de gratifier le Prophète ﷺ, et tous les autres Prophètes, par l'invocation de la Grâce et de la Paix sur eux, et sans inclure les autres, comme nous l'a ordonné Dieu en disant : « **Ô vous qui croyez, priez sur lui et adressez-lui vos salutations** »<sup>1</sup>.

Et on doit réserver aux Imâms, et aux autres, l'invocation du Pardon et de l'Agrément divins en leur faveur, conformément à la Parole divine : «  **Ils disent : "Seigneur ! Pardonne-nous, ainsi qu'à ceux de nos frères qui nous ont précédés dans la foi"** »<sup>2</sup>. Il a dit aussi : «  **Et ceux qui les ont suivis avec un comportement vertueux, Dieu est Satisfait d'eux, et ils sont satisfaits de Lui**  »<sup>3</sup>.

Comme l'a indiqué Abû 'Imrân, cette pratique n'était pas connue au début de l'Islam. Elle fut introduite par les Râfidites et les Shiites

en faveur de certains Imâms. Ils ont étendu l'invocation de Grâce à leurs Imâms qu'ils associaient au Prophète ﷺ. Or, adopter les pratiques des gens qui innovent est interdit. Il incombe plutôt de les contredire dans ce qu'ils se sont imposé en la matière.

Invoquer la Grâce sur les Gens de la Famille du Prophète ﷺ et ses Épouses, aux côtés du Prophète ﷺ, n'a de sens que si cela est mis en relation avec lui, et non en vertu d'une particularité qui leur serait propre.

On a dit que l'invocation du Prophète ﷺ en faveur de celui qui invoque la Grâce sur lui doit être entendue comme une réponse, et un salut qui ne renferme pas le sens de vénération. Dieu – Exalté soit-Il ! – ayant dit : « **Ne prenez pas l'interpellation que vous adresse l'Envoyé comme un appel que vous vous adresseriez les uns aux autres** »<sup>4</sup>.

Ainsi, l'invocation en sa faveur doit être différente des invocations que les gens s'adressent les uns les autres.

Voilà la position adoptée par l'Imâm Abû al-Mudaffar al-Isfarâ'inî, l'un de nos maîtres, ainsi que par Abû 'Umar b. 'Abd al-Barr.

## Section 8

### De la visite de la tombe du Prophète, des mérites de celle-ci, de ceux de celui qui lui adresse ses salutations, et des modalités de salutations

La visite de la tombe du Prophète ﷺ fait partie des coutumes traditionnelles, et fait l'unanimité auprès des musulmans. Il s'agit d'une pratique vertueuse recommandée, comme l'a confirmé Ibn 'Umar.

Le Qâdî Abû 'Alî nous a rapporté, d'après Abû al-Faḍl b. Khayrûn, al-Ḥasan b. Ja'far, Abû al-Ḥasan 'Alî b. 'Umar al-Dâraqūṭnî, le Qâdî al-Muḥâmilî, Muhammad b. 'Abd al-Razzâq, Mûsâ b. Hilâl, 'Ubayd Allâh b. 'Umar, Nâfî', Ibn 'Umar, que le Prophète ﷺ a dit : « *Mon Intercession est acquise à celui qui visite ma tombe* ».

Anas b. Mâlik rapporte : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Celui qui me rend visite à Médine en ne convoitant que la récompense [divine], sera à mes côtés, et je serai son intercesseur au Jour de la Résurrection* ».

Il a dit également : « *Celui qui me rend visite après ma mort, c'est comme s'il l'avait fait de mon vivant* ».

L'Imâm Mâlik n'aimait pas que l'on dise : « Nous avons visité la tombe du Prophète ﷺ ».

Il y a divergence sur cette question. On a dit : la réprobation porte sur le nom [visiteur], puisque l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Maudis soient les visiteurs (zawwârât) des tombes !* »<sup>1</sup>.

Mais cette lecture est réfutée par cette autre tradition : « *On vous avait interdit la visite (ziyâra) des tombes. Mais maintenant, visitez-les !* »<sup>2</sup>, et par l'expression [mentionnée plus haut] : « *...celui qui visite ma tombe...* », où il a clairement mentionné le terme « ziyâra ».

En outre, dans la tradition sur les habitants du Paradis, il est dit qu'ils rendront visite à leur Seigneur. De cela, il apparaît donc clair

que l'usage du terme « visite » (*ziyara*) n'est pas interdit quand on l'applique à Dieu.

Abû 'Imrân a dit : Mâlik n'aimait pas qu'on dise : « Le *tawâf* de la visite », ou : « on a visité la tombe du Prophète ﷺ », car les gens utilisent ces expressions entre eux. Il n'aimait pas qu'on mette le Prophète ﷺ au même rang que les gens en utilisant ce terme. Il préférait lui réserver l'expression : « Nous avons salué le Prophète ﷺ ». Par ailleurs, la visite entre les gens est quelque chose de permis, alors que se rendre sur sa tombe relève de l'ordre. Par ordre, on entend ici une recommandation, un encouragement à le faire, mais pas une obligation légale (*wujûb fard*).

Selon moi, cette interdiction et cette répugnance de l'Imâm Mâlik sont dues au fait qu'il n'aimait pas associer les termes « visite » et « tombe du Prophète ». En revanche, si on dit : « J'ai rendu visite au Prophète », Mâlik le trouverait acceptable, car le Prophète ﷺ a dit : « Ô mon Dieu ! Ne fais pas que ma tombe soit une idole qu'on adorerait après ma mort. La Colère de Dieu est terrible contre les peuples qui ont transformé les tombes de leurs Prophètes en oratoires »<sup>1</sup>.

Mâlik réprouvait qu'on associe ce terme à la tombe, afin d'éviter la ressemblance avec [les peuples cités dans la tradition], pour qu'il n'y ait plus d'excuse, et enfin pour fermer la porte [à cette attitude répréhensible]. Dieu est Plus Savant !

Le *faqîh* Ishâq b. Ibrâhîm a dit : Parmi les choses que le pèlerin continue de faire, il y a l'habitude de passer par Médine pour prier dans la Mosquée de l'Envoyé de Dieu ﷺ, rechercher la bénédiction qui résulte de la vue de son jardin, de sa chaire, de sa tombe, des endroits où il s'asseyait, ceux qu'il a touchés de ses mains et foulés avec ses pieds, la poutre sur laquelle il s'appuyait et où Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – lui apportait la Révélation, les lieux où ont vécu, et qu'ont fréquenté, les Compagnons et les Imâms des musulmans. Tout cela suscite la considération [et le respect] du pèlerin.

Ibn Abû Fudayk rapporte avoir entendu quelqu'un [parmi les Anciens] dire : On nous a rapporté que celui qui se tient près de la tombe du Prophète ﷺ, récite le verset suivant : « **Dieu et Ses Anges prient sur le Prophète** »<sup>2</sup>, puis dit : « Ô Muhammad ! Que Dieu répande Sa Grâce sur toi ! », s'il le répète soixante-dix fois, un Ange l'appelle alors en disant : « Ô untel ! Que Dieu prie sur toi ! » Et tous ses besoins seront satisfaits.

Yazîd b. Abû Sa'îd al-Mahrî rapporte : « Je suis allé voir 'Umar b. 'Abd al-'Azîz [avant de partir pour le Pèlerinage]. Lorsque je lui fis mes adieux, il me dit : "J'ai une chose à te demander. Lorsque tu arriveras à Médine et que tu iras sur la tombe du Prophète ﷺ, transmets-lui mes salutations" ». Un autre a dit : Il envoyait ses salutations par lettre depuis la Syrie.

Un Ancien a dit : J'ai vu Anas b. Mâlik arriver devant la tombe du Prophète ﷺ. Il s'arrêta devant la tombe et leva les mains, si bien que j'ai cru qu'il allait entrer en prière. Puis il salua le Prophète ﷺ et s'en alla.

Mâlik a dit, selon la version rapportée par Ibn Wahb : Lorsque le fidèle s'apprête à saluer le Prophète ﷺ et à faire son invocation, qu'il se mette alors debout, la face tournée vers la tombe bénie [du Prophète ﷺ], et non pas vers la *qibla*. Qu'il s'approche et salue, mais sans toucher la tombe de sa main. Il a dit aussi dans son *Mabsûṭ* : Je ne pense pas qu'il doive s'arrêter devant la tombe du Prophète ﷺ et invoquer, mais juste lui adresser ses salutations et s'en aller.

Ibn Abû Mulayka a dit : Celui qui veut se mettre en face du Prophète ﷺ doit se tenir sous la lanterne qui se trouve du côté de la *qibla*, près de la tombe.

Nâfi' a dit : Ibn 'Umar saluait la tombe. Puis il a ajouté : Je l'ai vu plus de cent fois venir près de la tombe et dire : « Que la Paix soit sur le Prophète ! Que la Paix soit sur Abû Bakr ! Que la Paix soit sur mon père ['Umar b. al-Khattâb] ! » Après quoi, il s'en allait.

On a vu également Ibn 'Umar poser sa main sur l'emplacement de la Chaire où le Prophète ﷺ s'asseyait, puis s'essuyer le visage.

Ibn Qusayṭ et al-'Utḅ rapportent : Lorsque la mosquée se vidait, les Compagnons du Prophète ﷺ s'approchaient de la Chaire, et touchaient de leur main droite la partie de la Chaire qui dépassait de la tombe, puis ils se mettaient en direction de la *qibla* et faisait des invocations.

Il est rapporté dans le *Muwatta'* de Mâlik, d'après la version de Yahyâ b. Yahyâ al-Laythî, qu'Ibn 'Umar se tenait près de la tombe du Prophète ﷺ et invoquait la Grâce sur lui, sur Abû Bakr et sur 'Umar. Mais, dans la version rapportée par Abû al-Qâsim et Qa'nabî, il est dit qu'il faisait ensuite des invocations en faveur d'Abû Bakr et de 'Umar.

Malik a dit, d'après la version d'Ibn Wahb : Le croyant qui lui adresse ses salutations doit dire : « Ô Prophète ! Que la Paix soit sur toi ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictions ! » Et, dans le *Mabsûf* : Puis, il adresse ses salutations à Abû Bakr et à 'Umar.

Le *Qâdî* Abû al-Walîd al-Bâjî a dit : Pour ma part, j'estime qu'il faut invoquer la Grâce sur le Prophète ﷺ, sur Abû Bakr et 'Umar : « Au Nom de Dieu ! Que la Paix soit sur l'Envoyé de Dieu ! Que la Paix sur nous de la part de notre Seigneur ! Que Dieu répande la Grâce, ainsi que Ses Anges, sur Muhammad ! Ô mon Dieu ! Pardonne-moi mes péchés ! Ouvre-moi les Portes de Ta Miséricorde et de Ton Paradis ! Préserve-moi contre Satan le maudit ! » Après quoi, il doit se diriger vers le jardin (*al-rawḍa*) situé entre la Tombe et la Chaire, et y accomplir deux unités de prière avant de se mettre devant la tombe. Durant cette prière, il faut louer Dieu et demander Son aide pour accomplir parfaitement les rites pour lesquels on est venu. Si le croyant fait ces deux unités de prière en dehors du jardin, il n'y a pas de mal, mais il est préférable qu'elles aient lieu dans le jardin, car le Prophète a dit : « *Il y a entre ma chaire et ma tombe, un jardin du Paradis. Et ma Chaire est un des seuils (tur'a) du Paradis* »<sup>1</sup>.

Ensuite, le croyant doit se tenir humblement et respectueusement debout devant sa tombe, invoquer la Grâce sur lui, et le louer avec les mots qui lui viennent à l'esprit. Ensuite il salue Abû Bakr et 'Umar. Le croyant doit beaucoup prier, de jour comme de nuit, dans

la Mosquée du Prophète ﷺ, puis ne doit pas négliger de se rendre à la Mosquée de Qubâ' et auprès des tombes des Martyrs.

Mâlik a écrit à Muhammad<sup>2</sup> : Le croyant doit saluer le Prophète ﷺ à chaque fois qu'il entre à Médine ou en sort, et durant son séjour.

Muhammad a dit : Si le croyant entend partir, la dernière chose qu'il doit faire consiste à se rendre sur sa Tombe.

Ibn Wahb rapporte, d'après Fatima, la fille du Prophète ﷺ, que son père a dit : « *Lorsque tu entres dans la Mosquée, commence par invoquer la Grâce sur le Prophète, puis dis ensuite : "Ô mon Dieu ! Pardonne-moi mes péchés. Ouvre-moi les Portes de Ta Miséricorde !" Et lorsque tu en sors, invoque la Grâce sur le Prophète, puis dis : "Ô mon Dieu ! Pardonne-moi mes péchés et ouvre-moi les Portes de Ta faveur !" »*<sup>3</sup>.

Il est dit dans une autre version : « *Qu'il invoque la Paix* » à la place de : « *Qu'il invoque la Grâce* », et qu'il dise en sortant : « *Ô mon Dieu ! Je Te demande une part de Ta faveur !* » Et, dans une autre version : « *Ô mon Dieu ! Préserve-moi contre Satan le maudit !* »

Muhammad b. Sirîn rapporte : Les gens disaient en entrant dans la Mosquée : « Que Dieu répande Sa Grâce, ainsi que Ses Anges, sur Muhammad. Ô Prophète ! Que la Paix soit sur Toi, ainsi que la Miséricorde de Dieu et Ses Bénédictions ! Au Nom de Dieu, nous entrons. Au Nom de Dieu, nous sortons. À Dieu nous nous en remettons ! » Et ils disaient la même chose en sortant.

Fâtîma – que Dieu soit satisfait d'elle ! – rapporte également : Lorsque le Prophète ﷺ entrait dans la Mosquée, il disait : « *Que Dieu répande la Grâce et la Paix sur Muhammad !* » Puis il disait ce qui a été rapporté par Fâtîma dans la tradition précédente.

Et dans une autre version : Le Prophète ﷺ louait Dieu, prononçait le Nom de Dieu, invoquait la Grâce et la Paix sur le Prophète ﷺ, puis répétait ce qui a été rapporté dans la tradition précédente.

Dans une autre version encore : Lorsque l'Envoyé de Dieu ﷺ entrait dans la Mosquée, il disait : « *Ô mon Dieu ! Ouvre-moi les*

*Portes de Ta Miséricorde et accorde-moi un accès facile à Ta subsistance ! »*

Abû Hurayra a dit : Lorsque vous entrez dans la Mosquée, invoquez la Grâce sur le Prophète ﷺ, puis dites : « Ô mon Dieu ! Ouvre-moi les Portes de Ta Miséricorde et accorde-moi un accès facile à Ta subsistance ! »

Mâlik dit dans le *Mabsûṭ* : « Les habitants de Médine qui entrent et sortent de la Mosquée ne sont pas tenus de se mettre devant sa tombe, car cela s'impose uniquement aux étrangers ».

Il ajoute aussi : « Il n'y a pas de mal pour celui qui rentre d'un voyage à se tenir devant la tombe du Prophète ﷺ pour invoquer la Grâce sur lui, et faire des invocations en faveur d'Abû Bakr et de 'Umar ».

On lui dit : « Il y a des gens de Médine qui ne rentrent pas de voyage, mais qui le font une fois ou plus dans la journée. Il arrive même qu'ils se tiennent le vendredi, et les autres jours, une fois, deux fois ou davantage devant la Tombe, pour saluer et faire de longues invocations ».

Mâlik répondit : « Je n'ai pas été informé de cela par les juristes de notre cité. Il est permis de renoncer [à cette pratique]. Les nouvelles [et les futures] générations ne seront meilleures que si elles s'en tiennent à ce qui a amélioré les premières générations. Or, on ne m'a pas rapporté que les premières générations de cette Communauté faisaient cela. Cela ne convient donc qu'à celui qui rentre de voyage ou entend voyager ».

Ibn al-Qâṣim a dit : J'ai vu les habitants de Médine venir devant la Tombe, et saluer chaque fois qu'ils quittaient leur ville ou y entraient. Il [Mâlik] a dit : « C'est aussi mon avis ».

Al-Bâjî a dit : [Mâlik] a distingué les habitants de Médine des étrangers, car ces derniers viennent uniquement dans ce but, alors que les habitants de Médine y sont établis et ne s'y rendent pas uniquement pour visiter la Tombe et saluer.

Al-Bâjî a dit : [Mâlik] a distingué les habitants de Médine des étrangers, car ces derniers viennent uniquement dans ce but, alors

que les habitants de Médine y sont établis et ne s'y rendent pas uniquement pour visiter la Tombe et saluer.

En outre, comme nous l'avons déjà mentionné : le Prophète ﷺ a dit : « *Ô mon Dieu ! Ne fais pas que ma tombe soit une idole qu'on adorerait après ma mort. La Colère de Dieu est terrible contre les peuples qui ont transformé les tombes de leurs Prophètes en oratoires* »<sup>1</sup>.

Il a dit aussi : « *Ne faites pas de ma tombe un lieu de fête !* »

À propos de celui qui se tient près de sa Tombe, Aḥmad b. Sa'îd al-Hindî a écrit : « Il ne doit pas y coller sa poitrine, la toucher, ou y rester trop longtemps ».

Dans la '*Utbiyya*<sup>1</sup>, il est écrit : Le croyant est tenu de s'incliner humblement avant de saluer dans la Mosquée du Prophète ﷺ. Le meilleur endroit où il convient de faire des prières volontaires en ce lieu est l'espace où priait le Prophète ﷺ, près de la vieille poutre. Pour ce qui est des prières obligatoires, il convient d'avancer dans les rangs. Les étrangers aussi doivent faire leurs prières volontaires dans cette Mosquée plutôt que dans les maisons.

## Section 9

### Des autres règles à observer durant la visite de sa tombe ; des mérites

de cette visite, de la prière dans sa Mosquée et à La Mecque ;  
de la mention de sa tombe et de sa chaire,  
et du mérite des habitants de Médine et de La Mecque

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « *Une mosquée fondée dès le premier jour sur la crainte de Dieu est plus digne de ta présence* »<sup>2</sup>.

On rapporte que lorsqu'on interrogea le Prophète ﷺ : « Quelle est la mosquée qui a le plus de mérite ? », il répondit : « *Ma mosquée !* » C'est ce que rapportent Ibn al-Mussayab, Zayd b. Thâbit, Ibn 'Umar et Mâlik b. Anas. Pour Ibn 'Abbâs, il s'agit de la Mosquée de Qubâ'.

Le *faqîh* Hishâm b. Aḥmad nous a rapporté, d'après al-Husayn b. Muhammad al-Hâfiz, Abû 'Umar al-Namarî, Abû Muhammad b. Abd Al-Mu'min, Abû Bakr b. Dâsa, Abû Dâwud, Musaddad, Sufyân, al-Zuhrî, Sa'îd b. al-Musayyab, Abû Hurayra rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *On ne se décide à entreprendre un long voyage que vers trois Mosquées : La Mosquée sacrée, ma Mosquée que voici, et la Mosquée al-Aqsâ* »<sup>3</sup>.

'Abd Allâh b. 'Amrû b. al-'Aṣ rapporte : Lorsque le Prophète ﷺ entra dans la Mosquée, il disait : « *Je cherche refuge auprès de Dieu, le Tout-Puissant, de Sa noble Face et de Son Pouvoir éternel, contre Satan le maudit !* »

Mâlik rapporte : 'Umar b. al-Khattâb entendit une personne élever la voix dans la Mosquée. Il l'appela et lui demanda : « À quelle tribu appartiens-tu ? » L'homme répondit : « À la tribu de Thâqif ». 'Umar lui dit : « Si tu étais de l'une de ces deux Cités [La Mecque et Médine], je t'aurais corrigé car on n'élève pas la voix dans cette Mosquée ».

Muhammad b. Maslama a dit : Il ne convient à personne d'élever la voix dans la mosquée, ou y produire quelque nuisance, car elle

doit être à l'abri de tout ce qui est détestable.

Le *Qâdî* Ismâ'îl a évoqué tout cela dans son *Mabsûṭ*, au chapitre sur les mérites de la Mosquée du Prophète ﷺ. Et l'ensemble des savants étend cette règle à toutes les mosquées.

Le *Qâdî* Ismâ'îl rapporte aussi que Muhammad b. Maslama a dit : « Il n'est pas louable de réciter [le Coran] à voix haute dans la mosquée afin de ne pas distraire et confondre ceux qui prient. En effet, hausser le ton de la récitation n'est pas spécifié en ce qui concerne les mosquées. On a même considéré comme déplorable le fait de formuler la *talbiya*<sup>1</sup> à voix haute dans les mosquées, à l'exclusion de la Mosquée sacrée [de La Mecque] et de notre Mosquée [de Médine]<sup>2</sup> ».

Abû Hurayra rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Une prière dans ma Mosquée a plus de mérite que mille prières accomplies dans d'autres mosquées, excepté la Mosquée sacrée »<sup>3</sup>.

Il y a des divergences sur le sens à donner à cette exception, et sur la comparaison entre La Mecque et Médine.

Mâlik soutient, d'après la version rapportée par *Ashhab*, et confirmée par Ibn Nâfi', son disciple, et un groupe de ses compagnons, que le sens de cette Tradition prophétique est que la prière dans la Mosquée de l'Envoyé de Dieu ﷺ est mille fois supérieure à celle accomplie dans toutes les autres mosquées, à l'exception de la Mosquée sacrée. Et la prière dans la Mosquée du Prophète est meilleure que celle accomplie dans la Mosquée sacrée, mais pas mille fois.

Ils avancent comme argument ces propos de 'Umar b. al-Khattâb رضي الله عنه : « Une prière dans la Mosquée sacrée est supérieure à cent prières accomplies dans les autres mosquées ».

Ainsi, le mérite de la prière dans la Mosquée de l'Envoyé de Dieu ﷺ est neuf cents fois meilleur que la prière dans la Mosquée sacrée, et mille fois supérieur à celle accomplie dans les autres mosquées !

Ceci se fonde sur la préférence de Médine par rapport à La Mecque, comme nous l'avons indiqué, et conformément à l'avis de 'Umar b. al-Khattâb t, de Mâlik et de la plupart des gens de Médine.

Toutefois, les gens de La Mecque et de Koufa affirment la supériorité de La Mecque. C'est l'avis de 'Aṭṭā', d'Ibn Wahb et d'Ibn Ḥabīb parmi les disciples de Mālik, ainsi, et aussi, d'après ce qu'a rapporté al-Sāḥī, de l'Imām al-Shāfi'ī.

Ils expliquent cette exception mentionnée dans la tradition de manière littérale, et estiment que la prière dans la Mosquée sacrée a plus de mérite. Ils avancent comme argument la tradition rapportée par 'Abd Allāh b. Zubayr où le Prophète ﷺ a dit : « *Une prière dans la Mosquée sacrée a cent fois plus de mérite qu'une prière faite dans ma Mosquée* ». Qatāda rapporte la même chose.

Ce qui signifie que la prière accomplie dans la Mosquée sacrée a cent mille fois plus de mérite que la prière effectuée dans toutes les autres mosquées, à l'exception de celle de Médine.

Ceci étant, il n'y a aucune divergence sur le fait que le lieu où se trouve sa tombe soit le meilleur endroit de la terre.

Le Qāḍī Abū al-Walīd al-Bāḥī a dit : « Cette tradition comporte la différence entre le statut de la Mosquée sacrée et celui des autres mosquées, mais non entre celle-ci et la Mosquée de Médine ».

Al-Ṭaḥawī estime que la préférence porte uniquement sur les prières obligatoires.

Muṭarrif, qui fait partie de notre école (malékite), considère que cela se rapporte aussi aux prières volontaires. Il a dit : « Son vendredi est meilleur que les autres vendredis, et son Ramadān est meilleur que les autres Ramadāns ».

'Abd al-Razzāq rapporte une tradition semblable sur le mérite du mois de Ramadān à Médine.

En effet, le Prophète ﷺ a dit : « *Il y a entre ma maison (baytī) et ma chaire (minbarī) un jardin du Paradis* ».

Abū Hurayra et Abū Sa'īd rapportent une version semblable, avec cet ajout : « *Et ma chaire se trouve au bord de mon bassin* ».

Et dans une autre version : « *Et ma chaire se trouve sur l'un des seuils du Paradis* ».

Pour Ṭabarī, cette tradition comporte deux sens : dans le premier, le terme « *bayt* » désigne la maison où il habitait, car il est dit dans

certaines versions : « *Entre ma pièce (hujratî) et ma Chaire* » ; dans le deuxième, « *bayt* » désigne sa tombe.

C'est aussi l'avis de Zayd b. Aslam sur l'interprétation de cette tradition. Car, dans une autre tradition, il a dit : « *Entre ma Tombe et ma Chaire* ».

Ṭabarî a dit : « Si sa tombe se trouve dans sa Maison ou, pour être plus précis, dans sa pièce, alors les différentes significations des versions s'accordent. Il n'y a donc pas de différence entre elles, car sa tombe est bien située dans sa pièce, qui est une partie de sa maison.

Quant à ses paroles : « *Ma chaire est au bord de mon Bassin* », cela peut signifier qu'il s'agit de la chaire qu'il occupait en ce bas monde, et c'est le sens le plus clair ; ou d'une autre, qui existerait dans la vie future ; ou encore peut-être que par « chaire », il entendait l'exécution de bonnes actions qui conduisent [le croyant] au Bassin, et où il pourra boire. Cette dernière possibilité est suggérée par al-Bâjî.

Sa parole : « *un jardin du Paradis* » comporte deux sens : le premier est que l'invocation et la prière dans ce jardin mérite d'être récompensée par le Paradis, comme quand on dit : « *Le Paradis est à l'ombre des épées* ».

Le second, c'est que cet espace a été transféré par Dieu, et qu'il fait réellement partie du Paradis ; c'est l'avis d'al-Dâwudî.

Ibn 'Umar et un groupe de Compagnons rapportent que le Prophète ﷺ a dit à propos de Médine : « *Le Jour de la Résurrection, je serai un témoin ou un intercesseur pour celui qui endurera la rigueur [de ses saisons]* »<sup>1</sup>.

Il a dit à propos de ceux qui quittent Médine : « *Médine est meilleure pour eux, si seulement ils savaient !* »

Et : « *Médine est comme le soufflet. Elle élimine ses impuretés et purifie ses bontés* »<sup>2</sup>.

Il a dit aussi : « *À chaque fois qu'un homme fuit Médine, Dieu le remplace par quelqu'un de plus digne d'elle* ».

On rapporte qu'il a également dit : « *Celui qui meurt durant son hajj ou sa 'umra<sup>3</sup> dans l'une des deux Cités saintes, Dieu le ressuscitera au Jour de la Résurrection sans qu'il doive rendre des comptes, et il ne sera pas exposé au châtement* ».

Et dans une autre version : « *Il sera ressuscité parmi les gens qui ne risquent rien au Jour de la Résurrection* ».

Et dans la version rapportée par Ibn 'Umar : « *Celui qui peut mourir à Médine, qu'il le fasse, car j'intercéderai pour celui qui y mourra* »<sup>4</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***En vérité, le premier temple qui a été établi pour les hommes est celui de Bakka : un lieu béni et une direction pour les mondes. Il s'y trouve des signes évidents, [dont] la station d'Abraham. Quiconque y pénètre est en sécurité. Et c'est un devoir envers Dieu, pour tous les hommes qui en ont les moyens, de faire le pèlerinage à la Maison sacrée. Pour ce qui est du mécréant, Dieu n'a nul besoin des mondes créés*** »<sup>1</sup>.

Pour certains exégètes : Il « ***est en sécurité*** » signifie qu'il est à l'abri du Feu.

On a dit aussi : cela signifie qu'il sera en sécurité, comme celui qui, durant l'âge de l'ignorance, commettait une faute à l'extérieur du Territoire sacré et s'y réfugiait ensuite. Comme dans cette Parole divine : « ***Nous fîmes de la Maison un lieu de rassemblement et d'asile pour les hommes*** »<sup>2</sup>.

On rapporte que des gens allèrent trouver Sa'dûn al-Khawlânî à Monastir [en Tunisie]. Ils l'informèrent que les gens de la tribu de Kutâma avaient tué un homme et, quand ils voulurent le brûler, le feu n'eut aucun effet sur le corps qui resta intact et blanc.

Il leur demanda si la victime avait accompli trois pèlerinages. Et on lui répondit par l'affirmative. Il dit alors : « On m'a rapporté que celui qui accomplit un premier pèlerinage s'acquitte de son obligation, celui qui en accomplit un deuxième s'acquitte de sa dette envers son Seigneur, et, pour celui qui en accomplit un troisième, Dieu interdit au Feu de toucher ses cheveux et sa peau ».

Lorsque le regard de l'Envoyé de Dieu ﷺ se posa sur la Ka'ba, il lui a dit : « Ô Maison ! Sois la bienvenue ! Quelle Majesté ! Quelle inviolabilité ! »

Dans une autre tradition, il a dit : « À chaque fois qu'un homme implore Dieu – Exalté soit-Il ! – près de l'Angle Noir (*al-rukn al-aswad*)<sup>3</sup>, Dieu l'exauce ». Il en est de même si on le fait près du *Mizâb*<sup>4</sup>.

Il a dit aussi : « À celui qui accomplit deux unités de prière derrière le *Maqâm*<sup>5</sup>, ses péchés antérieurs et futurs seront pardonnés, et il sera ressuscité parmi les gens qui seront en sécurité ».

Le *Qadî* et traditionniste Abû 'Alî nous a rapporté, d'après Abû al-'Abbâs al-'Udhri, Abû Usâma Muhammad b. Aḥmad al-Harawî, al-Ḥasan b. Rashîq, Abû al-Ḥasan Muhammad b. al-Ḥasan b. Râshid, Abû Bakr Muhammad b. Idrîs, al-Ḥumaydî, Sufyân b. 'Uyayna, 'Amrû b. Dînâr, Ibn 'Abbâs a dit : J'ai entendu l'Envoyé de Dieu ﷺ dire : « *Personne ne fait une invocation devant ce multazam*<sup>6</sup> sans être exaucé ».

Ibn 'Abbâs ajoute : « Depuis que j'ai entendu ces propos prophétiques, je n'ai jamais fait une invocation devant ce *multazam* sans être exaucé ».

'Amrû b. Dînâr a dit : Depuis que j'ai entendu cette radition rapportée par Ibn 'Abbâs, je n'ai jamais fait une invocation devant ce *multazam* sans être exaucé.

Sufyân, al-Ḥumaydî, Muhammad b. Idrîs, Abû al-Ḥasan Muhammad b. al-Ḥasan, Abû Usâma Muhammad et Abû al-'Abbâs al-'Udhri ont dit la même chose. Enfin, le *Qadî* et traditionniste Abû 'Alî a dit : Quant à moi, j'ai invoqué Dieu en ce lieu à propos de beaucoup de choses. Il en a exaucé certaines, et j'espère que, par Son immense Faveur, Il exauce le reste.

Nous avons ainsi mentionné quelques points sur cette question, et même s'ils sortent du but de cette section, ils sont toutefois liés aux sections précédentes et utiles. Dieu conduit, par Sa Miséricorde, à la Vérité et sur la bonne Voie !

---

1. Coran, 33, 56.
1. Coran, 4, 65.
1. Tashahhud : formulation du témoignage ; partie de la prière où on salue, on loue et on prie Dieu.
1. Abû Dâwud, 1481 ; Tirmidhî, 3475.
1. Tirmidhî, 3539.
2. Coran, 24, 61.
1. Bukhârî, al-Adhân, 148 ; Muslim, al-Salât, 56.
1. Coran, 33, 56.
1. Muslim, 384 ; Tirmidhî, 3614.
1. Coran, 79, 6-7.
1. Tirmidhî, 3539.
1. Ibid., 3540.
1. Abû Dâwud, 2041 ; Ahmad, 10759.
2. C'est-à-dire : le jour et la nuit du vendredi.
1. Coran, 33, 43.
2. Coran, 9, 103.
1. Coran, 2, 157.
2. Bukhârî, al-Da'awât, 32.
3. Bukhârî, al-Zakât, 64 ; al-Da'awât, 18.
1. Coran, 33, 56.
2. Coran, 59, 10.
3. Coran, 9, 100.
4. Coran, 24, 63.
1. Abû Dâwud, al-Janâ'iz, 78 ; Tirmidhî, al-Salât, 121.
2. Muslim, al-Janâ'iz, 106 ; Mâlik, al-Muwatta', al-Dahâya, 8.
1. Mâlik, al-Muwatta', al-Safar, 85.
2. Coran, 33, 56.
1. Ahmad, III, 64.
2. Il s'agit probablement de Muhammad b. al-Hasan, qui était l'un des disciples de l'Imâm Mâlik.
3. Muslim, al-Musâfirîn, 68 ; Tirmidhî, al-Salât, 117.
1. Mâlik, al-Muwatta', al-Safar, 85.
1. Œuvre attribuée au grand juriste andalou Muhammad b. Ahmad b. 'Abd al-'Azîz al-'Utbî al-Qurtubî.
2. Coran, 9, 108.
3. Bukhârî, masjid Makka, 1 ; al-Sayd, 26 ; Muslim, al-Hajj, 415, 511.

1. La talibiya : formule qui consiste à dire : « Ô mon Dieu ! Me voici à Tes ordres ! »
2. Dans une autre version du Shifâ, il est écrit : dans la Mosquée de Minâ.
3. Bukhârî, masjid Makka, 1-6 ; al-Sayd, 26 ; Muslim, al-Hajj, 505, 510.
1. Trmidhî, al-Manâqib, 67 ; Mâlik, al-Madîna, 3.
2. Bukhârî, al-Madîna, 2 ; Muslim, al-Hajj, 487.
3. Le grand et le petit pèlerinages.
4. Trmidhî, al-Manâqib, 67.
1. Coran, 3, 96-97.
2. Coran, 2, 125.
3. C'est-à-dire l'angle de la Ka'ba où se trouve la Pierre Noire (al-hajar al-aswad).
4. Endroit où l'eau souterraine s'écoule naturellement du sol, à côté de la Pierre Noire.
5. Maqâm Ibrâhîm : La Station d'Abraham. L'endroit où Abraham se tenait lorsqu'il construisait la Ka'ba.
6. Espace entre la Pierre Noire et la Porte de la Ka'ba.

### III<sup>ÈME</sup> PARTIE

**DE CE QUI EST EXIGÉ DU PROPHÈTE ﷺ.  
DE CE QUI EST IMPOSSIBLE ET POSSIBLE À SON  
ENDROIT, ET  
CE QU'IL EST PERMIS OU INTERDIT  
DE LUI ATTRIBUER**

## PRÉAMBULE

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Muhammad n'est qu'un Envoyé. Des Envoyés ont vécu avant lui. S'il mourait ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos pas ?** »<sup>1</sup>.

« **Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un Envoyé, avant lequel sont venus d'autres Envoyés. Sa mère était une véridique. Tous deux se nourrissaient d'aliments** »<sup>2</sup>.

« **Nous n'avons dépêché avant toi que des Envoyés qui mangeaient des aliments et circulaient dans les marchés** »<sup>3</sup>.

« **Dis : "Je ne suis qu'un mortel semblable à vous. Il m'est révélé que votre Dieu est un Dieu unique. Que celui qui espère la rencontre de son Seigneur accomplisse de bonnes actions et qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur"** »<sup>4</sup>.

Muhammad ﷺ et l'ensemble des Prophètes sont des hommes qui ont été envoyés aux hommes, car sans cela les êtres humains n'auraient pas pu supporter leur venue, ni recevoir quoi que ce soit de leur part, ni même s'adresser à eux.

En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Et si Nous l'avions fait Ange, Nous lui aurions donné forme humaine** »<sup>5</sup>.

Il ne pouvait qu'avoir la forme humaine qu'il leur était possible de rencontrer. Car s'il avait celle de l'Ange, sa vue aurait été insupportable et on n'aurait pu s'adresser à lui.

Il a dit aussi : « **Dis : "S'il y avait sur la terre des Anges qui marchent en toute tranquillité, c'est certainement un Ange que Nous aurions fait descendre du ciel sur eux comme Envoyé"** »<sup>6</sup>.

La Norme divine veut que l'Ange ne soit envoyé que vers [les créatures] de son genre ou vers celui que Dieu – Exalté soit-Il ! – a élu, choisi et renforcé pour le supporter, comme c'est le cas pour les Prophètes et les Envoyés.

Les Prophètes et les Envoyés – que la Paix soit sur eux ! – sont des intermédiaires entre Dieu – Exalté soit-Il ! – et Ses créatures. Ils leur transmettent Ses Ordres, Ses Interdits, Sa Promesse et Sa Menace. Ils leur enseignent ce qu’elles ignorent de Son Commandement, de Sa Création, de Sa Majesté, de Son Pouvoir, de Sa Puissance et de Son Royaume.

Leurs aspects extérieurs, leurs corps et leurs constitutions ont les mêmes qualités que celles des hommes et subissent ce que subissent les humains comme accidents, maladies, mort, disparition, et autres qualités humaines.

En revanche, leur esprit et leur réalité intérieure sont dotés de qualités supérieures à celles des autres humains. Ils sont attachés au Plérome suprême (*al-mala’ al-a’lâ*).

Ils ont des qualités proches de celles des Anges ; ils sont à l’abri de toute altération et de tout vice. L’incapacité et la faiblesse humaines ne les atteignent pas, car si leur réalité intérieure était complètement humaine, comme leur aspect, ils n’auraient alors pas été en mesure de recevoir des Anges, ni les voir, ni s’adresser à eux, ni les fréquenter.

Et si leur corps et leur aspect possédaient les qualités des Anges, les hommes et les autres créatures vers qui ils ont été envoyés n’auraient pas pu les fréquenter, conformément au verset cité plus haut.

Ils ont donc été mis, par rapport à leur corps et leur aspect, du côté des hommes, et, par rapport à leur esprit et à leur réalité intérieure, du côté des Anges.

En effet, le Prophète ﷺ a dit : « *Si je devais prendre un ami au sein de ma Communauté, je choisirais alors Abû Bakr en tant qu’ami. Mais je lui ai réservé la fraternité de l’Islam, car votre compagnon est l’ami intime du Miséricordieux* »<sup>1</sup>.

Il a dit aussi : « *Mes yeux dorment mais mon cœur ne dort jamais* »<sup>2</sup>.

Et : « *Je ne suis pas constitué comme vous. Mon Seigneur ne cesse de me nourrir et de me donner à boire* »<sup>3</sup>.

Leur réalité intérieure est donc préservée de tout vice, et purifiée de toute imperfection et de tout mal.

Voici donc quelques indications sommaires qui demeurent insuffisantes pour tout individu qui souhaite en savoir davantage, et pour la plupart de ceux qui réclament plus de détails. C'est ce que nous nous emploierons à faire, avec l'aide de Dieu, dans les deux prochains chapitres.

Dieu me suffit et Il est le Meilleur Protecteur !

---

1. Coran, 3, 144.

2. Coran, 5, 75.

3. Coran, 25, 20.

4. Coran, 18, 110.

5. Coran, 6, 9.

6. Coran, 17, 95.

1. Bukhârî, al-Salât, 80 ; Muslim, al-Masâjid, 28 ; Tirmidhî, al-Manâqib, 14.

2. Bukhârî, al-Tahajjud, 16 ; Muslim, al-Musâfirîn, 125 ; Tirmidhî, al-Manâqib, 208.

3. Bukhârî, al-Sawm, 20 ; Muslim, al-Siyâm, 55.

## **PREMIER CHAPITRE**

**DE CERTAINES QUESTIONS RELIGIEUSES, ET DE  
L'INFAILLIBILITÉ DE NOTRE PROPHÈTE  
ET DE TOUS LES AUTRES PROPHÈTES, QUE LA GRÂCE DE  
DIEU  
SOIT SUR EUX !**

Sache que les transformations humaines touchent le corps ou les sens de l'individu, soit sans intention ni volonté de sa part, comme les souffrances et les maladies, soit avec intention et choix de sa part. Et tout ceci peut être attribué aux actions

Les Maîtres ont pour habitude de classer les actions en trois genres : la résolution du cœur, la parole de la langue et l'action des membres.

Tous les hommes sont sujets à des transformations et à des changements, qu'ils le veuillent ou non.

Quant au Prophète ﷺ, même si c'est un homme et que sa nature humaine est semblable, il en est néanmoins prouvé de manière irréfutable et selon le consensus [de tous les savants et les membres de la Communauté] qu'il dépasse cette nature, et qu'il est préservé d'un grand nombre de fléaux qui affectent les hommes et qui surviennent dépendamment ou indépendamment de leur volonté.

Nous exposerons et détaillerons clairement tout cela – si Dieu le veut ! – , dans les sections qui suivent.

## Section 1

### Du statut du pacte scellé par le cœur du Prophète ﷺ depuis l'avènement de sa prophétie

Sache – que Dieu nous rétribue en nous accordant le succès, à toi et à nous ! – que pour tout ce qui se rapporte à la voie de l'Unicité divine, à la connaissance de Dieu et de Ses Attributs, à la Foi en Lui et en ce qui lui a été révélé, aux plus hautes connaissances, à la clarté de la science et de la certitude, et à l'exclusion de toute ignorance, le Prophète ﷺ avait atteint le plus haut degré de tout cela. Il était épargné de tout ce qui pouvait contredire la connaissance et la certitude.

Voilà ce sur quoi porte le consensus de tous les musulmans. Et, à l'appui des arguments décisifs, il ne peut en être autrement de [l'état et de] la détermination des autres Prophètes – que la Grâce divine soit sur eux ! On ne pas avancer comme argument contraire des éléments semblables à cette réponse d'Abraham [mentionnée dans le Coran] : « ***Si, assurément, mais c'est pour que mon cœur soit apaisé*** »<sup>1</sup>, car Abraham n'a pas douté de l'information que Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a communiquée sur Son pouvoir de redonner vie aux morts, mais il voulait que son cœur s'apaise, et éviter toute discussion portant sur la vision de la revivification. Il a donc acquis la première connaissance indirecte de l'occurrence [de ce Pouvoir divin] et, successivement, il souhaita en avoir une connaissance à travers la vision directe. Et ceci constitue la première possibilité

La seconde possibilité est qu'Abraham – que la Paix soit sur lui ! – a voulu connaître sa position auprès de son Seigneur et savoir s'Il allait exaucer sa demande. Voilà pourquoi Dieu – Exalté soit-Il ! – lui demande : « ***Est-ce que tu ne crois pas ?*** », c'est-à-dire : Est-ce que tu ne crois pas à ta position auprès de Moi, que Tu es Mon ami et Mon élu ?

La troisième possibilité est que, même si sa première attitude ne comportait aucun doute, Abraham – que la Paix soit sur lui ! – a demandé plus de certitude et un apaisement plus fort, car les

sciences nécessaires (*al-'ulûm al-darûriyya*) et les sciences spéculatives (*al-'ulûm al-nazariyya*) peuvent avoir des forces différentes. En effet, l'occurrence de doutes est impossible dans les sciences nécessaires, mais elle est possible dans les sciences spéculatives.

Abraham a donc voulu passer de la spéculation et de l'information à la vision directe, et s'élever de la « **science de la certitude** » (*'ilm al-yaqîn*)<sup>1</sup> à « **l'essence [ou l'œil] de la certitude** » (*'ayn al-yaqîn*)<sup>2</sup>, car l'information ne vaut pas la vision.

Voilà pourquoi Sahl b. 'Abd Allâh [al-Tustarî] a dit [à propos d'Abraham] : Il a demandé qu'on soulève le voile de la vision pour augmenter la lumière de sa certitude et raffermir son état.

La quatrième possibilité est qu'Abraham – que la Paix soit sur lui ! – a utilisé comme argument contre les associationnistes le fait que son Seigneur donne et ôte la vie, et il a demandé cela à son Seigneur pour confirmer son argumentation de manière directe.

La cinquième possibilité, comme l'ont dit certains [exégètes], est que la demande d'Abraham était une manière éduquée de dire : Accorde-moi le pouvoir de rendre la vie aux morts ; et sa parole : « **pour que mon cœur soit apaisé** » relève de ce souhait.

La sixième possibilité, c'est qu'il a entrevu un doute qui menaçait son âme, mais sans douter réellement. Et il souhaita une réponse pour se rapprocher davantage [de Dieu].

En effet, la parole de notre Prophète ﷺ : « *Nous avons plus droit au doute qu'Abraham* » infirme la possibilité qu'Abraham ait réellement douté, et est une manière d'éviter aux esprits faibles de croire cela. Cette parole signifie : Nous croyons au Pouvoir de Dieu de ressusciter et de revivifier les morts. Et si Abraham avait quelque doute, nous aurions alors plus de droits d'en avoir que lui, soit par respect des convenances – ceci impliquant que sa Communauté pouvait être sujette au doute – , soit par modestie et soumission, dans le cas où le récit d'Abraham est envisagé comme une épreuve de son état et la quête d'une plus grande certitude.

Si tu dis aussi : quel sens doit-on alors donner à cette Parole divine : « ***Si tu es dans le doute au sujet de ce que Nous t'avons révélé, interroge ceux qui lisent les Écritures envoyées avant toi, et ne sois jamais de ceux qui nient les Signes de Dieu, sans quoi tu ferais partie des perdants*** »<sup>3</sup>.

Prends garde – que Dieu raffermisse ton cœur ! – à ne pas laisser ce qui a été rapporté par de rares exégètes, d'après Ibn 'Abbas et d'autres, te porter à croire une chose qui suggère un doute de la part du Prophète à propos de ce qui lui a été révélé. Car ce genre de choses est absolument inconcevable chez lui. Au contraire, Ibn 'Abbâs et d'autres ont dit que le Prophète ﷺ n'avait aucun doute et n'a pas demandé. Ceci est également affirmé par Ibn Jubayr et al-Hasan.

En effet, Qatâda rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Je ne doute pas et je ne pose pas de questions* ». D'ailleurs, la plupart des exégètes l'affirment.

Il y a des divergences sur le sens des deux versets [mentionnés plus haut] :

Certains exégètes ont dit qu'ils signifient : Ô Muhammad ! Dis à celui qui doute : « ***Si tu es dans le doute au sujet de ce que Nous t'avons révélé...*** » Ils ont affirmé que cette interprétation est confirmée par [le verset suivant de] la sourate : « ***Dis : "Ô les hommes ! Si vous êtes dans le doute au sujet de ma religion, sachez que je n'adore pas ceux que vous adorez en dehors de Dieu, mais que j'adore Dieu, Celui qui vous rappellera à Lui. Il m'a été ordonné d'être croyant"*** »<sup>1</sup>.

D'autres ont dit aussi que le discours vise les arabes et non pas le Prophète ﷺ, comme dans le verset suivant : « ***Si tu associais [un autre à Dieu], tes actions seraient vaines et tu serais certainement parmi les perdants*** »<sup>2</sup>, où le discours divin est adressé au Prophète, mais vise autrui. Il en est de même de Sa Parole : « ***Ne sois pas dans l'incertitude au sujet de ce qu'ils adorent*** »<sup>3</sup>.

Des exemples de ce genre sont nombreux.

Bakr b. al-'Alâ' a dit : Ne vois-tu pas qu'il a dit : « **Ne sois jamais de ceux qui nient les Signes de Dieu, sans quoi tu ferais partie des perdants** »<sup>4</sup>. Or, le Prophète ﷺ était démenti dans son appel : comment pouvait-il donc être celui qui démentait ?

Cela prouve clairement que le discours vise d'autres que lui. C'est aussi le cas dans Sa Parole : « **C'est Lui le Miséricordieux. Interroge donc à Son sujet quelqu'un de bien informé** »<sup>5</sup>. Le discours est adressé ici à quelqu'un d'autre que le Prophète ﷺ afin qu'il questionne ce dernier. En effet, ici, le Prophète ﷺ est celui qui est bien-informé et qui est interrogé, et non pas celui qui s'informe et qui interroge.

[Ibn al-'Alâ'] a dit aussi : Ce doute au sujet duquel les autres – en dehors du Prophète ﷺ – ont reçu l'ordre d'interroger ceux qui ont reçu le Livre concerne les récits que Dieu a rapportés sur les Nations [antérieures], mais n'a pas trait à l'Unicité divine et à la Loi auxquelles Dieu appelle.

Il en est de même de cette Parole divine : « **Demande à ceux de Nos Messagers que Nous avons envoyés avant toi : avons-Nous établi, à côté du Miséricordieux, une divinité qu'ils devraient adorer ?** »<sup>6</sup>. Ceux qui sont visés ici, ce sont les associationnistes, bien que le discours s'adresse en apparence au Prophète ﷺ. Ceci est affirmé par al-'Utbî.

On a dit aussi que ce verset signifie : Interroge-Nous au sujet de ceux que Nous avons envoyés avant toi. L'interrogation prend fin, et cet autre discours commence : « **avons-Nous établi, à côté du Miséricordieux, une divinité qu'ils devraient adorer ?** » Ceci est affirmé par Makkî.

On a dit aussi qu'on a ordonné au Prophète ﷺ d'interroger les autres Prophètes sur cette question durant son Voyage nocturne et son Ascension. Sa certitude était si forte qu'il n'a pas eu besoin de poser cette question. En effet, Ibn Zayd rapporte qu'il a dit : « **Je n'interrogerai pas ! J'ai assez [de certitude]** ».

On a dit que cela signifie : Interroge les peuples auxquels Nous avons envoyé des Messagers : Leur ont-ils apporté quelque chose

d'autre que l'Unicité divine ? Mujâhid, al-Suddî, al-Dahhâk et Qatâda ont donné cette interprétation.

Le but de ces deux [derniers versets] est de l'informer du Message porté par les Envoyés, et que Dieu – Exalté soit-Il ! – n'a permis à personne d'adorer un autre que Lui. Et ce, pour répondre aux associationnistes arabes et autres qui disent : Nous n'adorons nos idoles « **que pour qu'elles nous rapprochent de Dieu !** »<sup>1</sup>.

Il en est de même de cette autre Parole : « **Ceux auxquels nous avons donné le Livre savent qu'il a été révélé par ton Seigneur avec la Vérité. Ne soyez donc pas de ceux qui doutent !** »<sup>2</sup>.

Autrement dit : Ils ont connaissance que tu es l'Envoyé de Dieu, même s'ils ne l'avouent pas. Il n'est pas du tout question de son doute au sujet de ce qui est dit au début de ce verset.

Cela pourrait aussi avoir le même sens que ce qu'on a indiqué précédemment, c'est-à-dire : Ô Muhammad ! Dis à celui qui est incertain à ce sujet : Ne sois pas de ceux qui ne sont pas certains ! Comme il est rapporté du verset : « **Chercherais-je un autre juge que Dieu ? C'est Lui qui fait descendre sur vous le Livre pleinement explicite. Ceux auxquels nous avons donné le Livre savent qu'il a été révélé par ton Seigneur avec la Vérité. Ne soyez donc pas de ceux qui doutent !** »<sup>3</sup>, où le Prophète ﷺ s'adresse à autrui.

On a dit aussi : C'est un constat, comme dans le verset suivant : « **Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux hommes : "Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors de Dieu" ?** »<sup>4</sup>. Or Dieu savait parfaitement qu'il ne l'avait pas dit.

On a dit également que cela signifie : Tu n'étais pas dans le doute ! Interroge donc pour être plus serein et avoir en plus une connaissance outre ta science et ta certitude.

On a expliqué aussi : Si tu doutes des honneurs que Nous t'avons accordés et de l'élection dont Nous t'avons comblé, interroge-les sur tes qualités et tes vertus enregistrées dans les Écritures.

On rapporte qu'Abû 'Ubayda avait compris : « Si tu es en doute vis-à-vis d'autrui à propos de ce que Nous avons révélé ».

Si on nous demande : Comment interpréter alors Sa Parole : « **Alors que les Envoyés se désespéraient, pensant qu'on les traitait de menteurs (kudhibû), Notre secours leur est parvenu** »<sup>1</sup>.

Nous répondons : La signification de cela réside dans ces propos de 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « Nous nous réfugions en Dieu [contre le fait] que les Envoyés puissent croire cela au sujet de leur Seigneur ! Cela signifie seulement que lorsque les Envoyés étaient au bord du désespoir, ils crurent que certains de leurs partisans, qui avaient promis de les aider, les avaient démentis et accusés de mensonge ». Voilà l'interprétation retenue par la majorité des exégètes.

On a dit que le terme « **pensant** » [du verset précédent] se rapporte aux disciples et aux peuples, et non pas aux Prophètes et aux Envoyés. C'est ce qu'affirment Ibn 'Abbâs, al-Nakh'î, Ibn Jubayr et autres savants. S'appuyant sur cette interprétation, Mujâhid a lu « *kadhabû* » (ils ont menti) au lieu de « *kudhibû* » (ils sont traités de menteurs).

Ne te soucie donc pas des rares interprétations aberrantes qui ne conviennent pas à la dignité des savants. Que dire alors de celle des Prophètes !

Il en est de même de ce récit biographique concernant le début de la Révélation où le Prophète ﷺ a dit à [son Épouse] Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « *J'ai eu peur pour mon âme* »<sup>2</sup>.

Cela ne signifie pas qu'il a eu des doutes sur ce que Dieu lui a donné après avoir vu l'Ange, mais cela signifie vraisemblablement qu'il a eu peur de manquer de force, et de ne pas supporter sa rencontre avec l'Ange et le poids de la Révélation, auquel cas, son cœur exploserait et il expirerait.

Voilà ce qui est rapporté dans la Tradition authentique. Le Prophète ﷺ a dit cela après avoir rencontré l'Ange, avant de recevoir [la Révélation], et avant que Dieu – Exalté soit-Il ! – lui annonce sa prophétie à travers des épisodes extraordinaires, [comme] le fait d'être salué par les pierres et les arbres, et faire des

rêves véridiques, comme le rapportent des versions de la tradition [sur le début de la Révélation]. Ces visions véridiques survenaient d'abord durant son sommeil, puis se confirmaient à son réveil. [Dieu le préparait ainsi] à s'habituer à ce genre d'événements, de sorte à ne pas être effrayé par la rencontre et la vision directe, car le premier état de la constitution humaine ne peut supporter ces choses.

Dans une tradition authentique rapportée par 'Aïsha – que Dieu soit satisfait d'elle ! –, il est dit : « Les visions véridiques furent les premières révélations reçues par l'Envoyé de Dieu ﷺ. Puis on lui fit aimer la solitude, jusqu'à ce qu'il ait reçu la Vérité dans la Grotte de Hirâ' »<sup>1</sup>.

Ibn 'Abbâs a dit : L'Envoyé de Dieu ﷺ a passé quinze ans à La Mecque. Durant les sept premières années, il entendait des voix et voyait des lumières, et rien d'autre ; puis il reçut la Révélation durant les huit années suivantes ».

Ibn Ishâq rapporte, d'après certains Compagnons, que lorsqu'il évoqua sa retraite dans la Grotte de Hirâ', le Prophète ﷺ a dit : « *L'Ange vint à moi pendant que je dormais. Il me dit : "Lis !" Je répondis : "Que dois-je lire ?"* Puis il a rapporté la suite de la tradition – comme l'a rapportée 'Aïsha – en indiquant que l'Ange l'étreignit et lui fit réciter : « **Lis, au Nom de ton Seigneur...** »<sup>2</sup>, et ceci, à trois reprises. Le Prophète ﷺ a ajouté : « *Puis [l'Ange] s'en alla, et je me suis réveillé de mon sommeil. Ce fut alors comme si ces Paroles s'étaient imprimées dans mon cœur. Or, rien ne m'était plus exécrable que l'idée d'être traité de poète ou de possédé. Je me suis dit : La tribu de Quraysh ne parlera jamais de moi de la sorte. Je vais me diriger vers le sommet de cette montagne, je me jetterai et mourrai ! Pendant que je me dirigeais vers la montagne, j'entendis une voix venant du ciel qui me disait : "Ô Muhammad ! Tu es l'Envoyé de Dieu et je suis Gabriel !" Je levai alors la tête, et je vis Gabriel sous la forme d'un homme...* » Puis il a rapporté la suite de la tradition.

De ce qui précède, il apparaît clairement que ce qu'il a dit à cette occasion, et son intention, survinrent avant de rencontrer Gabriel et

avant que Dieu lui annonce sa Prophétie, sa manifestation [en tant que Prophète] et son élection à travers le Message [qu'il lui a confié].

Dans la tradition rapportée par 'Amrû b. Shurhabîl, le Prophète ﷺ a dit à Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « *Lorsque je me trouvai seul, j'entendis un appel. Par Dieu ! Je craignais que ce fût grave !* »

Hammâd b. Salama rapporte : le Prophète ﷺ a dit à Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « *J'entends une voix et je vois une lumière, je crains d'être possédé* ».

Voilà comment on doit interpréter ses paroles rapportées dans les traditions, si celles-ci sont authentiques, par exemple, dans celle où il a dit craindre d'être traité de poète ou de possédé, ou [qui contiennent] des expressions qui feraient planer le doute quant à l'authenticité de ce qu'il a vu. Rappelons que tout ceci eut lieu à ses débuts, avant de rencontrer l'Ange, et avant que Dieu lui annonce qu'il est Son Envoyé. Qu'en est-il, alors, quand certains mots transmis dans quelques versions ne sont pas tout à fait authentiques ?

Quant à son attitude après l'annonce de Dieu – Exalté soit-Il ! – et après sa rencontre avec l'Ange, elle ne comporte aucun doute de sa part car il est inconcevable qu'il puisse avoir eu des doutes sur ce qu'il a reçu.

Ibn Ishâq rapporte, d'après ses maîtres, qu'avant la Révélation [du Coran] l'Envoyé de Dieu ﷺ se faisait traiter contre le mauvais œil à La Mecque. Lorsqu'il reçut la Révélation, il fut touché par le mauvais œil, et Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle ! – lui proposa : « Veux-tu que j'envoie chercher quelqu'un pour te traiter ? » Il lui répondit : « *Dorénavant, cela ne sera plus utile* ».

Lorsque Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle ! – ôta son voile pour confirmer que la vision qu'avait eue le Prophète ﷺ de Gabriel était bien réelle – comme le rapporte la tradition – , elle agit ainsi pour se convaincre elle-même de l'authenticité de la prophétie de l'Envoyé de Dieu ﷺ, et s'assurer que celui qui venait lui rendre visite

était bien un Ange, pour chasser ainsi tout doute de son esprit. Elle n'a donc pas agi de la sorte pour le Prophète ﷺ, mais pour elle-même.

En effet, 'Abd Allâh b. Muhammad b. Yahyâ b. 'Urwa rapporte, d'après Hishâm et le père de ce dernier, et d'après 'Âïsha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : C'est Waraqa<sup>1</sup> qui ordonna à Khadîja – que Dieu soit satisfait d'elle ! – d'agir de la sorte<sup>2</sup>.

Et dans la tradition rapportée par Ismâ'îl b. Abû Hakîm : Khadîja a dit à l'Envoyé de Dieu ﷺ : « Ô mon cousin ! Pourrais-tu m'informer quand ton compagnon [= l'Ange] viendra te rendre visite ? » Il acquiesça. Ainsi, lorsque Gabriel arriva, il l'informa. Khadîja dit alors au Prophète ﷺ : « Assieds-toi sur mes genoux... » Puis, [Ismâ'îl] a rapporté la suite où Khadîja dit : « Ô mon cousin ! Celui-ci n'est pas un démon mais un Ange ! Sois ferme et réjouis-toi ! » Et elle a cru en lui.

Ce qui précède prouve qu'elle cherchait à s'assurer et à manifester sa foi, et qu'elle n'a pas agi ainsi pour le Prophète ﷺ.

À propos de la période d'interruption de la Révélation, Ma'mar a dit : « D'après ce qu'on nous a rapporté, le Prophète ﷺ en fut très affligé, et il a manifesté son chagrin à plusieurs reprises, et faillit même se jeter du haut de la montagne ».

Ce que Ma'mar a rapporté ne contredit pas ce qui a été dit plus haut, car il dit : « D'après ce qu'on nous a rapporté » sans mentionner la chaîne de transmission, les noms des différents transmetteurs, ni même le premier. Il n'a pas non plus attribué ces propos au Prophète ﷺ.

Or, ce genre de comportement ne pouvait être connu que du Prophète ﷺ lui-même, même si on peut considérer cette attitude comme faisant partie de la période antérieure à la Révélation, comme nous l'avons déjà indiqué, et qu'il aurait agi ainsi du fait de l'embarras que lui aurait causé la dénégation de ceux à qui il apportait le Message, conformément à Sa Parole : « **Peut-être vas-tu te consumer de chagrin à cause de leur conduite s'ils ne croient pas à ce message** »<sup>1</sup>.

Cette interprétation est confirmée par la tradition suivante rapportée par Sharîk, d'après Muhammad b. 'Abd Allâh b. 'Aqîl, d'après Jâbir b. 'Abd Allâh : Lorsque les associationnistes se réunirent dans le « *Dâr al-Nadwâ* » (la Maison du Conseil)<sup>2</sup> à La Mecque pour discuter du Prophète ﷺ, et qu'ils furent d'accord pour le taxer de magicien, il en fut très affligé. Il s'enveloppa dans ses vêtements et se couvrit d'un manteau. Gabriel vint alors le trouver et lui dit : « **Ô toi qui es enveloppé dans une étoffe !** »<sup>3</sup> ; « **Ô toi qui es couvert d'un manteau !** »<sup>4</sup>.

Il est vraisemblable qu'il ait eu peur de l'interruption de la Révélation pour une raison ou une cause qui le concernaient personnellement, et qu'il craignait une sanction de son Seigneur. Voilà donc pourquoi il a agi ainsi. En outre, aucune loi ne l'interdisait.

[Le Prophète] Jonas – que la Paix soit sur lui ! – a également agi de la même manière. Il a pris la fuite pour ne pas être démenti par son peuple au sujet du châtimement qu'il leur avait promis. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit à propos de Jonas : « **il pensait que Nous ne pouvions rien pour lui** »<sup>5</sup>, c'est-à-dire : que ne Nous ne lui barrions pas la route.

Makkî a dit : Jonas espérait une miséricorde et souhaitait qu'on ne lui barre pas le chemin durant sa fuite.

On a dit aussi qu'il s'était fait une bonne opinion de son Seigneur : Il ne l'aurait pas châtié.

On a dit que cela signifie : il a cru que Nous ne pouvions pas le contraindre à endurer ce qui l'a touché.

Et : Nous l'aurions puni pour sa colère et sa fuite.

Abû Zayd a dit que cela signifie : Pensait-il que Nous n'avions pas de pouvoir sur lui ? Or, il ne sied pas à un Prophète d'ignorer l'un des Attributs de son Seigneur<sup>1</sup>. On peut entendre également de la même manière cette autre Parole : « **Il [Jonas] s'en alla courroucé !** »<sup>2</sup>.

Le véritable sens est qu'il était irrité contre son peuple pour son incroyance – comme l'ont soutenu Ibn 'Abbâs et al-Dahhâk – , et non pas contre son Seigneur – Exalté soit-Il ! – , car se fâcher contre

Dieu signifie avoir de l'hostilité à Son égard ; or ce sentiment contre Dieu constitue un acte d'incroyance qui ne sied pas aux croyants. Que dire alors des Prophètes ?

On a dit : [Jonas] s'en alla car il était embarrassé que les gens de son peuple l'accusent d'être un menteur ou le suppriment, comme le rapportent les Traditions.

On a dit aussi : il était en colère contre un roi qui l'avait exhorté de revenir à ce que Dieu avait ordonné à un autre Prophète [antérieur à Jonas]. Jonas lui dit : « Est-ce qu'un autre que moi Lui serait plus obéissant que moi ? » Devant la détermination du roi, Jonas s'en alla courroucé.

On rapporte qu'Ibn 'Abbas a dit : L'envoi de Jonas et l'avènement de sa prophétie eurent lieu après l'épisode de son rejet du ventre de la baleine. Il s'est appuyé pour cela sur les versets suivants : « **Nous le rejetâmes, épuisé, sur la côte aride, et fîmes pousser à son côté un plant de courge. Nous l'envoyâmes ensuite vers un peuple de cent mille âmes, ou plus** »<sup>3</sup>. On peut aussi s'appuyer sur ces autres versets : « **...Ne sois pas comme l'homme du poisson lorsqu'il appelait à perdre haleine : si un bienfait de son Seigneur ne s'était pas saisi de lui, il aurait été rejeté en réprouvé sur la terre sauvage. Mais son Seigneur l'a élu et Il l'a placé parmi les justes** »<sup>4</sup>, pour dire que cet épisode eut lieu avant l'avènement de sa prophétie.

Si on demande : Que signifie donc cette parole du Prophète ﷺ : « *Parfois, mon cœur est recouvert (yughân) ! Et je demande cent fois par jour pardon à Dieu* »<sup>5</sup> ?

Et dans une version : « *Parfois, mon cœur est recouvert (yughân) ! Et je demande soixante-dix fois par jour pardon à Dieu* ».

Ne t'imagines surtout pas que ce recouvrement (*ghayn*) soit une [mauvaise] suggestion ou un doute qui se serait insinué dans son cœur ! Ici, le terme « *ghayn* » signifie : ce qui couvre et enveloppe le cœur, comme l'a indiqué Abû 'Ubayd.

En effet, ce terme découle du « recouvrement du ciel » (*ghayn al-samâ'*), c'est-à-dire quand il est couvert de nuages.

D'autres [linguistes] ont dit que le « *ghayn* » est une chose qui enveloppe le cœur, mais sans le couvrir entièrement, comme la brume légère qui n'empêche pas les rayons du soleil de traverser l'air.

Il ne faut pas non plus comprendre des paroles du Prophète ﷺ que son cœur se couvrait cent fois ou plus de soixante-dix fois par jour, car rien de qu'il a mentionné n'invite à le croire. On retrouve l'emploi de ces termes dans la plupart des versions, mais le nombre indiqué se rapporte à la demande du pardon, et non pas au recouvrement.

Ce terme fait vraisemblablement allusion aux moments d'inadvertance de son cœur, aux relâchements et aux absences de son âme dans sa poursuite de la mention incessante et de la contemplation de Dieu, du fait qu'il était contraint de supporter les hommes, de gérer les affaires de la Communauté, de s'occuper des siens, de rencontrer ses amis, d'affronter ses ennemis, de s'occuper de son âme, sans compter le poids de la responsabilité de transmettre le Message et de porter le Dépôt de confiance, et tout cela, dans l'obéissance de son Seigneur et l'adoration de son Créateur.

Du moment que de toutes les créatures le Prophète ﷺ occupe la plus haute position auprès de Dieu, le degré le plus sublime, qu'il possède la connaissance la plus parfaite de son Seigneur, et que sa condition – lorsque son cœur était libre, qu'il était déchargé de tout souci et qu'il s'isolait en la seule compagnie de son Seigneur – , était vouée totalement et exclusivement à Dieu, il a alors estimé que l'interruption de cet état [constant], et son occupation par autre chose, constituaient un recul par rapport à son sublime état, et un abaissement par rapport à sa station élevée, et il a alors demandé pardon à Dieu. Voici l'interprétation privilégiée et la plus notoire de cette tradition.

De nombreuses personnes ont penché pour cette interprétation, ont tourné autour, s'en sont approchées, mais ne l'ont pas atteinte.

Voici donc, dévoilés et expliqués, le sens caché et la réalité de cette tradition pour ceux qui sauront en tirer profit. Ils se fondent sur

le fait que les relâchements, les oublis et les inadvertances, hors du domaine de la transmission du Message divin, sont possibles au Prophète ﷺ, comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin.

Un certain nombre de maîtres des cœurs et de maîtres soufis affirment que le Prophète est à l'abri de tout cela, et qu'il est trop éminent pour s'exposer à l'insouciance et au relâchement. Ils soutiennent que, dans cette tradition, il est fait allusion à ce qui occupe son esprit et le préoccupe concernant sa Communauté ; son souci pour les membres de sa Communauté et sa compassion étaient tels qu'il demandait pardon en leur faveur.

Ils ont dit : le couvrement qui survient dans le cœur du Prophète pourrait être la « *sâkina* » (la Présence rassurante) qui le recouvre, conformément à cette Parole divine : « **Dieu fit alors descendre sur lui Sa Présence rassurante** »<sup>1</sup>.

Sa demande de pardon serait alors l'expression de sa servitude et de son indigence.

Ibn 'Aṭṭā' a dit : Cette demande de pardon et son action sont un enseignement pour encourager sa Communauté à pratiquer la demande du pardon.

Un autre a dit : Pour que sa Communauté soit sur ses gardes et ne soit pas trop sûre d'elle.

Il est aussi possible que ce couvrement soit un état de crainte et de vénération qui s'empare de son cœur ; il demande alors pardon à Dieu, par reconnaissance et par observance constante de son culte, conformément à ce qu'il a dit à propos de son adoration permanente : « *Ne serais-je donc pas être un serviteur reconnaissant ?* »

On doit donc tenir compte de ces dernières indications dans l'interprétation de ces paroles : « *Parfois, mon cœur est recouvert (yughân) ! Et je demande soixante-dix fois par jour pardon à Dieu* »<sup>2</sup>.

Si tu demandes : Quel est alors le sens de cette Parole que Dieu – Exalté soit-Il ! – a adressée à Muhammad ﷺ : « **Mais si Dieu le voulait, Il les rassemblerait tous dans la bonne direction. Ne sois donc pas du nombre des ignorants !** »<sup>3</sup> ? Et de cette autre, adressée à Noé – que la Paix soit sur lui ! – : « **Ne Me sollicite**

**donc pas pour quelque chose dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants »<sup>4</sup> ?**

Sache alors qu'on ne doit pas prêter attention à celui qui affirme que le premier verset sur notre Prophète ﷺ signifie : « Ne sois pas de ceux qui ignorent que, si Dieu le voulait, **“Il les rassemblerait tous dans la bonne direction”**, et qui affirme que le deuxième verset sur Noé signifie : Ne sois pas de ceux qui ignorent que la Promesse de Dieu est véridique, car [Noé] a dit : « **Ta promesse est sûrement Vérité !** »<sup>5</sup>.

Cette lecture comporte l'affirmation de l'ignorance d'un des Attributs de Dieu, chose inconcevable pour les Prophètes.

Le but, ici, est de les exhorte à ne pas assumer les signes particuliers des ignorants. En effet Dieu – Exalté soit-Il ! – dit à Noé : « **Je t'exhorte...** ».

Il n'y a rien dans ces versets qui indique que les [Prophètes] avaient assumé les qualités qu'Il leur avait interdites. Comment serait-ce possible alors que, dans le verset précédent, Il a dit à Noé : « **Ne Me sollicite donc pas pour quelque chose dont tu n'as aucune connaissance** ». Il faut donc rattacher le sens du deuxième verset à celui qui le précède, car cela impliquerait une demande de permission de la part de Noé.

La possibilité d'interroger étant évidente, Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a interdit de Le questionner sur ce qu'Il lui a caché de Sa science et de Ses mystères, et qui réclamait la perte de son fils. Puis, Dieu – Exalté soit-Il ! – a parachevé Sa Faveur sur lui en l'informant à ce sujet, puisqu'Il lui a dit : « **Celui-là n'appartient pas à ta famille. Il n'a pas accompli de bonnes actions** »<sup>1</sup>. C'est ce que rapporte Makkî.

Dans l'autre verset, notre Prophète ﷺ aussi a reçu l'ordre de recourir à la patience, du fait du retournement de son peuple, et de ne pas s'affliger, afin d'éviter de ressembler aux ignorants dont le désespoir est excessif. C'est ce que rapporte Ibn Fawrak.

On a dit : Le sens du discours est adressé à la Communauté de Muhammad ﷺ. Dans ce cas, le verset signifie : « Ne soyez pas du nombre des ignorants ». C'est ce que rapporte Abû Muhammad Makkî, qui ajoute que le Coran renferme de nombreux exemples semblables.

C'est en raison de cette Distinction et de cette Faveur [accordées aux Prophètes] qu'on affirme qu'après l'avènement de leur prophétie, les Prophètes sont incontestablement infaillibles.

Si tu objectes encore et dis : Si tu affirmes qu'ils sont infaillibles, et si tu soutiens que rien de tout cela n'est possible en ce qui les concerne, quel sens donner alors à la menace de Dieu à l'encontre de notre Prophète ﷺ qui est renfermée dans ces Paroles divines : « **N'associe personne à Dieu, tes actions seraient vaines et tu serais certainement parmi les perdants** »<sup>2</sup> ; « **N'invoque pas, en dehors de Dieu, ce qui ne peut ni te servir, ni te nuire. Si tu agissais ainsi, tu serais parmi les iniques** »<sup>3</sup> ;

« **Nous t'aurions alors fait goûter tous les tourments de la vie et ceux de la mort. Tu n'aurais, ensuite, trouvé aucun secours contre Nous** »<sup>1</sup> ?

Il a dit aussi : « **Nous l'aurions pris par la main droite** »<sup>2</sup> ; « **Si tu obéis à la plupart de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront hors du chemin de Dieu. Ils ne suivent que des opinions et ne font que conjecturer** »<sup>3</sup> ; « **Or, si Dieu le voulait, Il placerait un sceau sur ton cœur** »<sup>4</sup> ; « **Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas proclamé Son Message** »<sup>5</sup>, et : « **Ô Prophète ! Crains Dieu ! N'obéis ni aux incroyants ni aux hypocrites** »<sup>6</sup>.

Sache – que Dieu nous accorde le succès ! – , qu'il est inconcevable et impossible que le Prophète ﷺ ne transmette pas ce qu'il reçoit, qu'il désobéisse à l'ordre de son Seigneur, qu'il Lui associe quelque chose, qu'il attribue à Dieu ce qu'il n'aime pas, qu'il mente sur Lui, qu'il s'égare, qu'il ait le cœur scellé ou qu'il obéisse aux incroyants.

Mais Dieu a facilité son affaire à travers le dévoilement, et l'éloquence dans la transmission du Message aux désobéissants, et

l'informa que, s'il ne le transmettait pas de cette manière, c'est comme s'il ne l'avait pas du tout transmis.

Et Dieu a apaisé son âme et a raffermi son cœur en lui disant : « **Dieu te protégera contre les hommes** »<sup>7</sup>, tout comme Il a dit à Moïse et Aaron : « **N'ayez crainte ! Je suis avec vous** »<sup>8</sup> pour renforcer leur discernement dans leur transmission du Message, pour faire triompher la Religion de Dieu, et les libérer de la peur de l'ennemi qui affaiblit l'âme.

Quant aux versets suivants : « **S'il avait inventé contre Nous quelques paroles mensongères, Nous l'aurions pris par la main droite** »<sup>9</sup> ; « **Nous t'aurions alors fait goûter tous les tourments de la vie et ceux de la mort** »<sup>10</sup>, cela signifie : Voilà la sanction de celui qui le fait, et la tienne, si tu étais de ceux qui le font, mais il ne l'a pas fait.

De même, Sa Parole : « **Si tu obéis à la plupart de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront hors du chemin de Dieu** »<sup>11</sup>, ce n'est pas lui qui est visé, mais d'autres.

Il en est de même du verset mentionné plus haut : « **Si tu obéis à la plupart de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront hors du chemin de Dieu** »<sup>1</sup> ; cette Parole s'adresse à d'autres que lui.

De même que dans Ses Paroles : « **Si vous obéissez à ceux qui ont mécru...** »<sup>2</sup> ; « **Or, si Dieu le voulait, Il placerait un sceau sur ton cœur** »<sup>3</sup>, et « **...tes actions seraient vaines et tu serais certainement parmi les perdants** »<sup>4</sup>, ainsi que dans d'autres versets semblables.

Ce n'est donc pas le Prophète ﷺ qui est visé par ces propos, mais d'autres, car il s'agit de la condition de ceux qui associent des divinités à Dieu. Or cela est inconcevable pour le Prophète ﷺ.

Dans Sa Parole : « **N'obéis ni aux incroyants ni aux hypocrites** »<sup>5</sup>, rien n'indique qu'il leur a obéi. Dieu lui interdit ce qu'Il veut et Il lui ordonne ce qu'Il veut, conformément à Sa Parole : « **Ne repousse pas ceux qui prient matin et soir leur Seigneur et qui recherchent Sa Face. Tu n'as aucun compte à rendre pour eux,**

***et ils n'ont aucun compte à rendre pour toi. Si tu les repoussais, tu serais parmi les iniques »<sup>6</sup>***. Le Prophète ﷺ ne les a jamais repoussés, et n'a jamais été des injustes.

## **Section 2**

### **De l'infailibilité des Prophètes avant l'avènement de leur prophétie**

Quant à l'infailibilité des Prophètes avant l'avènement de leur prophétie, les gens divergent sur la question. Or, le plus juste, c'est qu'avant l'avènement de leur prophétie, ils étaient préservés de l'ignorance par rapport à Dieu et à Ses Attributs, ainsi que du doute sur cela.

Les traditions et les récits sur les Prophètes se complètent et concordent pour les retenir à l'abri de cette imperfection dès leur naissance, et pour montrer qu'ils ont été élevés dans [le culte de] l'Unicité divine et dans la foi. Bien plus, l'éclat des lumières des connaissances et des effluves du bonheur a jailli naturellement d'eux, comme nous l'avons indiqué dans le deuxième chapitre de la première partie de ce livre.

Aucun traditionniste n'a jamais rapporté le cas d'un individu qui a reçu la prophétie et qui a été élu par Dieu parmi ceux qui étaient connus pour leur incroyance et leur associationnisme.

Or, dans ce domaine, la référence majeure est la transmission des Traditions, et des informations orales et écrites (*al-naql*).

Les traditionnistes expliquent que les cœurs se détournent naturellement des individus de ce genre.

Quant à moi, je dis que les Qurayshites ont accusé notre Prophète ﷺ de nombreux mensonges qu'ils avaient forgés, et que les incroyants de toutes les nations ont tout fait pour offenser leurs Prophètes et s'opposer à eux, parmi ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a mentionné, et ce que les transmetteurs nous ont rapporté.

Or, nous n'avons trouvé, dans toutes ces sources, aucun reproche adressé à un Prophète par les incroyants pour avoir rejeté leurs fausses divinités, et pour avoir renoncé à ce qu'il partageait avec eux. Si cela avait été le cas, ils n'auraient pas manqué de blâmer leur Prophète et de nier ce qu'il adorait. Cela aurait été un argument bien plus décisif que leur critique pour leur avoir enjoint de renoncer

à leurs fausses divinités et à ce que leurs ancêtres adoraient avant eux.

Dans leur décision commune de se détourner de leur Prophète, il y a la preuve évidente qu'ils n'ont trouvé aucun argument pour l'atteindre. Car s'ils en avaient eu, cela aurait été rapporté. Ils n'auraient pas gardé le silence à son sujet, tout comme ils ne l'ont pas fait à l'occasion du changement de la direction de la *qibla* lorsqu'ils dirent : « **Qu'est-ce donc qui les a détournés de la Qibla vers laquelle ils se tournaient auparavant ?** »<sup>1</sup>, comme nous l'a rapporté Dieu.

Pour prouver que les Prophètes étaient à l'abri de ces imperfections, le Qâdî al-Qushayrî s'est appuyé sur les Paroles divines suivantes : « **Lorsque Nous avons conclu le Pacte avec les Prophètes, et avec toi, et avec Noé, Abraham, Moïse et Jésus, fils de Marie, c'est un Pacte solennel que Nous avons conclu avec eux** »<sup>2</sup> ; « **Lorsque Dieu reçut l'engagement des Prophètes, Il leur dit : "Voici que Je vous donne le Livre et la Sagesse. Plus tard, un Envoyé viendra à vous, confirmant ce que vous avez reçu. Croyez en lui et assistez-le"** »<sup>3</sup>. [Qushayrî] soutient que Dieu a purifié le Prophète ﷺ durant ce Pacte.

Il est donc invraisemblable que Dieu ait scellé un pacte avec lui avant de l'avoir créé, et qu'Il ait conclu un pacte avec les Prophètes dans lequel ils s'engageaient à croire en lui et à l'assister, avant sa venue au monde, et qu'ensuite Il ait rendu possible qu'il puisse commettre le péché d'associationnisme et autres fautes. Seul un athée peut envisager cela. Voilà ce qu'entendait Qushayrî.

Comment cela aurait pu être possible, ne serait-ce qu'un instant, alors que Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – lui a rendu visite lorsqu'il était encore enfant ? Il lui a ouvert la poitrine et ôté un grumeau noir de son cœur. Gabriel lui dit à cette occasion : « Voici la part de Satan à ton égard ! » Il lava ensuite son cœur et le remplit de sagesse et de foi, comme le rapportent les traditions sur les débuts de la vie du Prophète ﷺ.

Ne te laisse donc pas abuser par ces paroles d'Abraham – que la Paix soit sur lui ! – à propos de l'étoile, de la lune et du soleil : « **Cela est mon Seigneur** »<sup>1</sup>, car on a dit : il était enfant, à un âge où commence le raisonnement, et avant d'assumer des obligations.

La plupart des érudits et les exégètes considèrent qu'Abraham – que la Paix soit sur lui ! – n'a tenu ces propos que pour confondre les gens de son peuple.

On a dit aussi : Il s'agit d'une expression à la forme interrogative qui indique la négation, et qui signifie : « Est-ce là mon Seigneur ? »

Al-Zajjâj a dit : Dans sa parole : « **Cela est mon Seigneur** », il faut comprendre : « selon ce que vous dites » ; comme dans cette autre expression coranique : « **Où sont ceux que vous prétendez être Mes associés ?** »<sup>2</sup>.

Tout ceci prouve qu'il n'a rien adoré de tout cela et qu'il n'a jamais rien associé à Dieu, même le temps d'un clin d'œil, comme il est attesté dans ces Paroles divines : « **Il dit à son père et à son peuple : "Qu'adorez-vous ?"** »<sup>3</sup>. Puis il a ajouté, plus loin : « **Avez-vous bien considéré ce que vous adorez, vous et vos plus lointains aïeux ? Assurément, ces idoles me sont un ennemi, ce que n'est pas le Seigneur des mondes** »<sup>4</sup>.

En effet Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Il vint à son Seigneur avec un cœur pur** »<sup>5</sup>, c'est-à-dire pur de tout doute au sujet de Son Unicité.

Il [Abraham] a dit aussi : « **Mon Seigneur ! Fais que ce pays soit en sécurité et préserve-nous, moi et mes enfants, d'adorer les idoles** »<sup>6</sup>.

Si tu dis : Que signifie alors cette Parole : « **Si mon Seigneur ne me guide pas, je serai parmi les égarés** »<sup>7</sup> ?

On a dit qu'elle signifie : Si Dieu ne m'apporte pas Son soutien, je serai comme vous dans votre égarement et dans votre faux culte. Il le dit donc par compassion et en guise d'avertissement. Il était donc préservé de l'égarement depuis l'éternité.

Si tu dis aussi : Que signifie alors ces Paroles : « **Les incroyants dirent à leurs Envoyés : “Nous vous chasserons de notre pays, à moins que vous ne reveniez à notre religion.” Leur Seigneur révéla alors aux Envoyés : Nous ferons périr les iniques** »<sup>1</sup> ; et ces autres, à propos des Envoyés : « **Ce serait forger un mensonge contre Dieu que de revenir à votre religion après que Dieu nous en a délivrés. Il ne nous appartient pas d’y revenir, à moins que Dieu, notre Seigneur, le veuille** »<sup>2</sup> ?

Il ne faut pas te laisser abuser par l’emploi du terme « ‘awd », qui suppose le retour à leur ancienne religion, car, dans la langue arabe, ce terme peut être utilisé pour ce qui n’a pas d’antécédent (*ibtidâ*), c’est-à-dire un « devenir » (*sayrûra*), comme dans la tradition suivante sur les habitants de l’Enfer : « *Ils sont redevenus (‘âdû) du charbon* », alors qu’ils ne l’avaient pas été. C’est aussi le cas dans ces vers du poète :

*Telles sont les vertus : il ne s’agit pas de deux coupes pleines de lait,*

*Mélangé avec de l’eau, qui redeviennent de l’urine.*

Si tu dis aussi : Que signifient alors ces Paroles : « **Ne t’a-t-Il pas trouvé égaré et, alors, guidé ?** »<sup>3</sup>.

Sache qu’il ne s’agit pas ici d’égarement au sens d’incroyance. Tabarî a dit que cela signifie : « Tu errais par rapport à la prophétie, et Dieu t’a guidé vers elle ».

On a dit aussi : cela signifie ceci : Il t’a trouvé au milieu de gens égarés et t’en a donc protégé. Il t’a guidé vers la foi, et pour que tu les éclaires. Voilà le sens retenu par al-Suddî et d’autres.

On a dit également : « Tu errais par rapport à la Loi. C’est-à-dire que tu ne la connaissais pas, et Il t’a guidé vers elle ».

Le terme « *dalâl* » (égarement ou errance) signifie dans ce cas la perplexité (*al-tahayyur*). C’est la raison pour laquelle le Prophète s’isolait dans la Grotte de Hirâ’ en quête de ce qui lui permettait de se tourner vers son Seigneur, et ce, jusqu’à ce que Dieu le guide à l’Islam. Tel est le sens retenu par Qushayrî.

On a donné aussi cette interprétation : « Tu ne connaissais pas la Vérité. Et Dieu t'y a alors guidé ». Et ceci est comme dans cette parole divine : « **Il t'a enseigné ce que tu ne savais pas** »<sup>4</sup> ; c'est ce que 'Alî b. 'Îsâ a affirmé.

Ibn 'Abbâs a dit : son errance n'a rien à voir avec le péché.

On a dit aussi que le terme « *hadâ* » (guider) signifie : Il a manifesté ton affaire par des preuves éclatantes.

On a dit aussi que les paroles suivantes : « **Ne t'a-t-Il pas trouvé égaré ?** » signifient : Il t'a trouvé errant entre La Mecque et Médine ; Il t'a alors guidé vers Médine.

Et aussi : Il t'a trouvé et Il a guidé par toi celui qui s'est égaré.

Pour Ja'far b. Muhammad : « **Ne t'a-t-Il pas trouvé égaré** » par rapport à Son amour pour toi depuis l'Éternité, c'est-à-dire que tu ne reconnaissais pas cet amour. Il t'a alors accordé la faveur de le connaître.

Al-Hasan b. 'Alî a lu le verset de la manière suivante : « **Ne t'a-t-Il pas trouvé dâllun (au lieu de dâllan) et, alors, [Il a] guidé ?** » C'est-à-dire que les gens ont été guidés par toi (*ahtadâ bika*).

Ibn 'Atâ' a dit : « **Ne t'a-t-Il pas trouvé dâllun** », c'est-à-dire épris de Ma connaissance, car « *al-dâl* » signifie aussi « l'amoureux », comme dans cette Parole [adressée à Jacob par ses fils à propos de Joseph] : « **Par Dieu ! Te voici retombé dans ton ancien égarement (dalâlika) !** »<sup>1</sup> C'est-à-dire : ton vieil amour.

Certes, en disant cela à leur père, les enfants de Jacob n'entendaient absolument pas sa foi, auquel cas ils seraient tombés dans l'incroyance.

Il en est de même dans cette autre Parole : « *[il l'a rendue éperdument amoureuse.]* **Nous la voyons manifestement égarée !** »<sup>2</sup>.

Al-Junayd<sup>3</sup> a dit : Dieu t'a trouvé perplexe par rapport à l'exposition de ce qu'Il t'avait révélé. Il t'a alors guidé et montré comment le faire, conformément à Sa Parole : « **Nous les avons envoyés avec des preuves évidentes et les Écritures. Nous avons fait descendre sur toi le Rappel pour que tu exposes**

**clairement aux hommes ce qui a été révélé à leur intention. Peut-être réfléchiront-ils ? »<sup>4</sup>.**

On a dit aussi : Il t'a trouvé quand personne ne te reconnaissait la prophétie, puis Il t'a fait apparaître aux hommes et a guidé par toi les bienheureux.

À ma connaissance, aucun exégète n'a retenu le sens « d'égaré » par rapport à la foi.

Il en est de même dans l'histoire de Moïse – que la Paix soit sur lui ! – où il a dit : « **C'est vrai, je l'ai commis, mais j'étais alors du nombre des égarés** »<sup>5</sup>, c'est-à-dire : Je suis comme ceux qui font une faute et qui ont agi involontairement. C'est ce qu'affirme Ibn 'Arafa.

Al-Azharî a dit que cela signifie : comme ceux qui ont oublié.

On a dit la même chose à propos de cette Parole : « **Ne t'a-t-il pas trouvé égaré et, alors, guidé ?** », c'est-à-dire oublieux (*nâsiyan*), comme dans cette Parole divine [au sujet de la validité du témoignage des femmes] : « **si l'une des deux femmes vient à oublier...** »<sup>1</sup>.

Si tu dis : Quel est donc le sens de Sa Parole : « **Tu ne savais pas ce qu'est le Livre, ni ce qu'est la foi** »<sup>2</sup> ?

Nous te répondons par ce qu'a dit al-Samarqandî à ce sujet, à savoir : Avant la Révélation, tu ne savais pas lire le Coran, ni comment appeler les gens à la foi. Le *Qâdî* Bakr a dit la même chose et a précisé : il ne savait pas ce qu'était la foi sous l'aspect des obligations et des statuts légaux, mais croyait auparavant à l'Unicité de Dieu. Puis on lui a révélé les prescriptions qu'il ignorait, renforçant par là même sa foi.

C'est, selon nous, l'explication la plus convenable.

Si tu dis : Que signifie la Parole divine : « **tu étais auparavant du nombre des inattentifs** (*al-ghâfilîn*) »<sup>3</sup> ?

Sache donc qu'ici le terme « *ghâfilîn* » n'a pas le même sens que dans cet autre verset : « **et ceux qui sont inattentifs** (*ghâfilûn*) **à Nos signes** »<sup>4</sup>. En effet, Abû 'Ubayd al-Harawî a dit que cela signifie

: « Tu étais de ceux qui n'étaient pas au courant de l'histoire de Joseph. Tu ne l'as découverte que grâce à Notre Révélation ».

Il en est de même dans la tradition rapportée par 'Uthmân b. Abû Shayba<sup>5</sup>, d'après Jâbir : Le Prophète ﷺ assistait aux cérémonies des associationnistes [mecquois]. Un jour, il entendit derrière lui deux Anges qui parlaient. L'un d'eux dit à son compagnon : « Va te mettre derrière lui ». L'autre lui répondit : « Comment me mettre derrière lui, alors qu'on lui a dit de toucher les idoles ? » Depuis lors, il n'a plus assisté [aux cérémonies des associationnistes].

L'Imâm Aḥmad b. Ḥanbal nie catégoriquement l'authenticité de cette tradition. Il a dit : C'est une tradition fabriquée de toute pièce (*mawḍû'*).

Al-Daraqutnî a dit : Il est dit que 'Uthmân b. Abû Shayba s'est illusionné dans l'attribution de cette tradition. Par ailleurs, il y a des divergences sur la chaîne de transmission de cette tradition. Aussi, il ne faut pas en tenir compte.

Pour les savants, ce qui est connu du Prophète ﷺ, c'est exactement le contraire. En effet, il a affirmé : « *Les idoles m'ont été rendues détestables* ».

Et dans l'autre tradition rapportée par Umm Ayman : « Son oncle et les gens de sa famille lui ont demandé d'assister à l'une de leurs fêtes. Ils ont trop insisté. Après avoir manifesté sa répugnance, il s'y rendit et en revint effrayé. Il a dit : « *À chaque fois que je m'approchais de l'une des idoles, un homme de haute stature et habillé de blanc m'apparaissait et me criait : "Recule ! Ne la touche surtout pas !"* » Par la suite, il n'a plus assisté à aucune de leurs fêtes.

Lorsque le moine Bahîrâ rencontra le Prophète encore tout jeune en Syrie, au cours de son voyage en compagnie de son oncle Abû Ṭâlib, et après que le moine eut distingué sur lui les signes de la prophétie, et voulut le mettre à l'épreuve, il lui demanda de jurer par les deux idoles « al-Lât » et « al-'Uzza ». Le Prophète ﷺ dit au moine : « *Ne me pose pas ce genre de question ! Par Dieu ! Rien ne m'est plus détestable que ces idoles !* » Bahîrâ dit alors : « Par Dieu

! Je te conjure de répondre à mes questions ». Il lui dit : « *À présent, tu peux me poser les questions que tu veux* ».

On sait aussi, d'après les sources biographiques, que le Prophète ﷺ évitait – par Assistance divine – de stationner avec les associationnistes à Muzdalifa au cours du pèlerinage. Il préférait se rendre sur le Mont 'Arafa, car c'est à cet endroit qu'Abraham – que la Paix soit sur lui ! – avait fait halte.

**Section 3**  
**De la résolution du Prophète ﷺ en matière de *Tawhîd*, de**  
***Sharî'a*,**  
**des connaissances, et dans ce qui a trait à la religion**

Nous avons clairement montré et expliqué plus haut la détermination des Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – en matière d'Unicité divine, de Foi et de Révélation, ainsi que leur infaillibilité.

En dehors de ce chapitre sur la résolution de leur cœur, il incombe également de souligner que leurs cœurs étaient remplis de science et de certitude, de manière générale, et que la connaissance et la science qu'ils renfermaient sur les questions de la religion étaient indépassables.

Celui qui étudie attentivement les récits [prophétiques] et la Tradition, et qui réfléchit, ne peut que trouver [et confirmer] ce que nous avons dit.

Nous avons déjà exposé tout cela, en ce qui concerne notre Prophète N, dans le quatrième chapitre de la première partie de ce livre. Ceci étant, les états des Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – dans ces connaissances varient.

Pour ce qui a trait à ce bas monde, l'infaillibilité des Prophètes n'exige pas qu'ils soient tenus de posséder toutes les connaissances relatives à ce bas monde, ou d'en avoir certaines connaissances qui soient différentes de ce qu'elles sont réellement.

Et il n'y a aucune honte à affirmer cela, dans la mesure où leur énergie et leur occupation étaient consacrées à l'autre monde et à ce qu'il comporte, et à la Loi religieuse et à ses dispositions ; or, les affaires de ce bas monde sont différentes de tout cela.

En revanche, les gens qui se soucient de ce bas monde « ***connaissent le dehors de la vie de ce monde, mais ils sont indifférents à la vie future*** »<sup>1</sup>, comme nous le montrerons dans le deuxième chapitre, si Dieu le veut !

Cependant, on ne doit pas dire que les Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – ne connaissent rien à ce bas monde, car cela serait de l'insouciance et de la sottise.

Au contraire, ils sont épargnés de tout cela, car les Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – ont été envoyés aux gens de ce monde et avaient la charge de les gouverner, de les guider, et d'examiner ce qui était utile à leur foi et à leur vie terrestre.

Or, ceci ne peut avoir lieu dans l'ignorance des choses de ce monde.

En outre, les états et la conduite des Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – sont bien connus et leur connaissance en ce domaine est notoire.

En ce qui concerne la résolution relative à la religion, celle-ci n'est valable chez le Prophète ﷺ que s'il en a connaissance, car il est inconcevable qu'il puisse l'ignorer complètement.

Il l'a obtenue, soit par Révélation divine, auquel cas il est impossible qu'il puisse avoir quelque doute ou l'ignorer comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer car il a reçu en ce domaine une science avérée et certaine ; soit, il l'a obtenue suite à un effort personnel sur des questions dont il n'avait reçu aucune révélation, comme l'ont affirmé les savants, et conformément à la tradition suivante rapportée par Umm Salama : « *Je ne fais que juger entre vous selon mon opinion à propos des choses sur lesquelles je n'ai reçu aucune révélation* »<sup>2</sup>.

Un exemple de ce cas, selon certains savants, est l'histoire des captifs de la bataille de Badr, et la permission accordée à certains retardataires. En effet, ce qu'il croyait comme fruit de son effort personnel ne pouvait être que juste et véridique. Et c'est là une vérité indiscutable. On ne doit donc pas prêter attention à ceux qui ont divergé à ce sujet, parmi ceux qui ont admis qu'il puisse se tromper en matière d'effort.

Cela n'a rien à voir aussi avec l'opinion qui considère que les gens de l'*ijtihād* sont bien guidés, même quand ils se trompent. Il s'agit pour nous d'une opinion correcte et juste.

On ne doit pas non plus tenir compte de l'autre opinion qui considère que la vérité se trouve dans un seul camp, en raison de l'infaillibilité du Prophète contre l'erreur dans son effort personnel se rapportant aux questions d'ordre légal, et parce que l'affirmation que les « *mujtahidîn* » peuvent se tromper n'est intervenue que suite à l'établissement de la Loi religieuse.

La réflexion (*al-nazar*) et l'« *ijtihâd* » du Prophète ﷺ ne portaient que sur des questions sur lesquelles il n'avait pas reçu de Révélation divine, de sorte que rien ne lui avait été prescrit sur ces questions.

Il s'agit de questions où le Prophète ﷺ a consulté son cœur. En revanche, pour celles où il n'a pas consulté son cœur, et qui portent sur les questions légales, il faut rappeler qu'à ses débuts il n'en savait que ce que Dieu lui enseignait progressivement, jusqu'à les connaître totalement, soit par Révélation divine, soit par Permission qui l'autorisait à légiférer et à juger selon ce que Dieu lui montrait.

En effet, il a souvent attendu la Révélation sur nombre de ces questions. Toutefois, il ne mourut qu'après avoir eu une connaissance entière de ces questions, qu'après les avoir pleinement réalisées, et qu'après avoir supprimé tout doute et toute ambiguïté, et éliminé toute ignorance.

En somme, il est inconcevable qu'il ait pu ignorer quoi que ce soit des détails de la Loi révélée à laquelle il était tenu d'appeler, car son appel à ce qu'il ne connaissait pas n'aurait pu être valide.

Quant à sa résolution en matière du royaume des cieux et de la terre, de la création de Dieu – Exalté soit-Il ! –, de la détermination de Ses Plus Beaux Noms, de Ses Signes grandioses, des questions inhérentes à l'autre monde, des Signes précurseurs de l'Heure, des états des bienheureux et des damnés, et de la connaissance de ce qui est et de ce qui sera, parmi ce qui lui a été révélé, il était infaillible, comme nous l'avons déjà indiqué.

Il ne pouvait avoir aucun doute et aucune incertitude à propos de ce qu'il a reçu en ce domaine. Il avait une connaissance certaine de tout cela. Mais on n'exige pas de lui une connaissance détaillée de

tout cela, même s'il possédait ce qui est inaccessible à l'ensemble des humains, conformément à sa parole : « *Je ne sais que ce que mon Seigneur m'a enseigné* »<sup>1</sup>, « *et ce qu'aucun cœur humain ne peut imaginer* »<sup>2</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Nul ne sait quelle joie leur est réservée pour prix de leurs œuvres*** »<sup>3</sup>.

Moïse – que la Paix soit sur lui ! – dit à al-Khidr : « ***Puis-je te suivre pour que tu m'enseignes ce qu'on t'a appris concernant le droit chemin ?*** »<sup>4</sup>.

Le Prophète a dit : « *Je T'implore par Tes Plus Beaux Noms : ceux que je connais et ceux que je ne connais pas !* »

« *Je T'implore par chacun de Tes Noms par lequel Tu T'es nommé et que Tu as gardés auprès de Toi dans la science de Tes mystères !* »

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Et au-dessus de tout détenteur de science, il y a plus savant*** »<sup>5</sup>.

Zayd b. Aslam et d'autres ont dit : Et ce, jusqu'à ce que la science aboutisse à Dieu. Et ceci, tant qu'il ne s'agit pas de choses cachées, car celles que Dieu – Exalté soit-Il ! – connaît sont inaccessibles et sans limites.

Voici donc le statut de la résolution du Prophète ﷺ inhérent à l'Unicité divine, à la Loi révélée, aux connaissances et aux questions religieuses.

## Section 4 De la protection du Prophète ﷺ contre Satan

Sache que la Communauté dans son ensemble est unanime sur le fait que le Prophète ﷺ est soutenu et prémuni contre Satan. Ce dernier ne peut lui infliger aucune forme de nuisance physique, ni insinuer dans son esprit [et son cœur] aucune suggestion [diabolique].

Le Qâdî et traditionniste Abû 'Alî nous a rapporté, d'après Abû al-Faql b. Khayrûn al-'Adl, Abû Bakr al-Barqânî et d'autres, Abû al-Hasan al-Dâraqutnî, Isma'îl al-Saffâr, 'Abbâs al-Tarqufî, Muhammad b. Yûsuf, Sufyân, Mansûr, Sâlim b. Abû al-Ja'd, Masrûq, et d'après 'Abd Allâh b. Mas'ûd : l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Chacun de vous a reçu son compagnon parmi les démons et son compagnon parmi les Anges* ». On lui demanda : « Ô Envoyé de Dieu ﷺ ! Et toi ? » Il répondit : « *Moi aussi, sauf que Dieu – Exalté soit-Il ! – m'a apporté Son Aide contre lui. Il est alors entré en Islâm (fa-aslama)* ».

D'autres rapporteurs ajoutent dans leur version, d'après Mansûr : « *Il ne me recommande que le bien* ».

Dans d'autres versions, à la place de : « *fa-aslama* » (il est alors entré en Islâm), on trouve : « *fa-aslamu* », c'est-à-dire, dans ce cas : je suis alors prémuni contre lui.

Certains auteurs ont préféré cette lecture car ils l'estiment plus vraisemblable.

Dans d'autres versions : il s'est soumis (*fa-aslama*), c'est-à-dire [est devenu] son compagnon. Ce dernier est donc passé de l'état de l'incroyance à l'Islam, et est devenu comme l'Ange qui n'exhorte qu'au bien. Ceci correspond au sens littéral de la tradition.

S'il en est ainsi du sort de son démon et de son compagnon personnels, qui sont imposés à tous les humains, que dire alors de celui qui est éloigné et qui ne peut s'approcher de lui ?

Des traditions rapportent que les démons l'ont affronté à maintes occasions dans l'espoir d'éteindre sa lumière, de le tuer, de susciter

le doute en lui, et de l'occuper par quelque chose, mais ils désespérèrent de pouvoir le tenter, et s'en retournèrent défaits et humiliés, comme celui qui tenta de le détourner de sa prière pendant qu'il priait ; le Prophète ﷺ le captura et l'enchaîna. En effet, il est rapporté dans une Tradition authentique, d'après Abû Hurayra : Le Prophète ﷺ a dit : « *Le démon m'apparut... – 'Abd al-Razzâq a précisé : « sous la forme d'un chat » – pour interrompre ma prière. Mais Dieu m'a permis de le capturer. Je l'ai violemment étranglé et j'étais sur le point de l'attacher à une colonne pour que vous puissiez le voir le lendemain matin. Puis, je me suis rappelé l'invocation de mon frère Salomon qui avait dit : “**Ô mon Seigneur ! Pardonne-moi ! Accorde-moi un royaume tel que personne ne puisse posséder son pareil. Tu es, en vérité, le Donateur suprême !**”<sup>1</sup> Et Dieu le renvoya humilié »<sup>2</sup>.*

Et dans la Tradition rapportée par Abû al-Dardâ'<sup>3</sup> : Le Prophète ﷺ a dit : « *L'ennemi de Dieu, Satan, est venu avec une torche pour la jeter sur mon visage* », alors que le Prophète ﷺ priait. Il chercha alors refuge auprès de Dieu contre Satan, et l'a maudit avant d'ajouter : « *Puis, j'ai voulu le capturer...* »

Et il a rapporté la suite comme dans la tradition précédente en concluant : « *Il aurait été, le lendemain, enchaîné et aurait servi de jouet aux enfants de Médine !* »<sup>4</sup>.

Dans la tradition sur le Voyage Nocturne, il est rapporté qu'un démon tenta de lui lancer des flammes ; Gabriel lui enseigna alors à se défendre, comme il est rapporté dans le *Muwatta'* [de Mâlik].

Comme le démon était incapable de lui nuire directement, il s'évertua alors à susciter de l'hostilité à son égard chez autrui, comme dans l'histoire du complot de la tribu de Quraysh qui visait à tuer le Prophète ﷺ. À cette occasion, Satan prit l'apparence d'un vieil homme de Najd.

Une autre fois, durant la bataille de Badr, Satan prit l'apparence de Surâqa b. Mâlik, comme il est rapporté dans le verset suivant : « **Or Satan, pour enjoliver à leurs yeux leurs propres actions, leur dit : “Personne, aujourd'hui, ne vous vaincra, car moi je suis à vos**

**côtés.” Mais lorsque les deux troupes furent en présence, il tourna les talons et dit : “Moi, je vous désavoue ! Moi, je vois ce que vous ne voyez pas ! Moi, je redoute Dieu ! Dieu est sévère dans Son châtement” »<sup>1</sup>.**

Une fois encore, Dieu – Exalté soit-Il ! – le mit en garde au cours de la cérémonie d’allégeance d’al-‘Aqaba.

Dans toutes ces circonstances, Dieu le protégea des torts et du mal de Satan.

Le Prophète ﷺ a dit en outre : « *Jésus – que la Paix soit sur lui ! – était protégé de son toucher. Lorsque Satan vint à la naissance de Jésus pour le piquer sur le flanc, il ne put atteindre que le voile qui le recouvrait* ».

Lorsqu’on donna des médicaments au Prophète ﷺ au cours de sa maladie, les gens lui dirent : « Nous craignons que tu aies une pleurésie ! » Il leur répondit : « *Cette maladie provient de Satan ; or Dieu ne lui a pas donné de pouvoir sur moi* ».

Si on dit : Quel est donc le sens de cette Parole de Dieu – Exalté soit-Il ! – : « **Chaque fois qu’une intention maligne (nazagh) t’est suggérée par Satan, cherche refuge auprès de Dieu. Certes, Il entend tout et Il sait tout** »<sup>2</sup> ?

Un exégète a dit que ce conseil se rapporte à l’injonction mentionnée dans le verset précédent : « **Écarte-toi des ignorants** »<sup>3</sup>, et a ajouté : « **Chaque fois qu’une suggestion maligne** » signifie ici : prends garde à ce que la colère ne te conduise à ne pas les éviter. Cherche donc contre [cette tentation] la protection de Dieu – Exalté soit-Il !

On a dit également que le terme « *al-nazghu* » signifie ici discorde (*fasâd*), comme dans cette autre parole divine : « **après que le Démon eut suscité la discorde entre moi et mes frères** »<sup>4</sup>.

On a dit aussi que la suggestion démoniaque signifie tentation et volonté de faire réagir. La suggestion la plus faible est la « *waswasa* », l’insufflation [de l’idée] diabolique. Aussi, Dieu – Exalté soit-Il ! – a ordonné au Prophète ﷺ – Paix et Salut sur lui ! – , au moment où il ressent la colère monter en lui contre son ennemi, ou sent le démon

prêt à le tenter par de faibles suggestions – puisqu’il n’a aucun pouvoir significatif sur lui – , de se réfugier en Lui pour s’en prémunir.

Cette attitude l’immunisait complètement, car Satan n’avait d’autre pouvoir sur lui que celui de se dresser devant lui, sans plus. On a proposé aussi d’autres interprétations de ce verset.

De plus, il était impossible à Satan de lui apparaître sous la forme d’un Ange, de sorte à le duper, et cela, ni au début de sa Mission, ni après. Le fondement en la matière constitue une preuve du miracle. Le Prophète ﷺ ne doutait jamais de l’Ange qu’il recevait, et savait qu’il s’agissait d’un messenger venant réellement de la part de Dieu.

Il savait tout cela, soit par une science nécessaire que Dieu – Exalté soit-Il ! – avait créée en lui, soit par une preuve irréfutable qu’Il manifestait en lui de sorte que : « **la Parole de ton Seigneur soit accomplie en toute véracité et justice. Ses paroles ne sauraient être modifiées** »<sup>1</sup>.

Si on dit : Quel est le sens de cette Parole de Dieu – Exalté soit-Il ! – : « **Nous n’avons envoyé avant toi aucun Envoyé ou Prophète sans que le démon interfère avec ce qu’il désire (tamannâ) transmettre ; mais Dieu annule les interférences de Satan, et Il confirme ensuite Ses signes. Dieu est Omniscient, Sage** »<sup>2</sup> ?

Sache qu’à propos de ce verset les gens ont donné diverses explications et interprétations. Certaines sont faciles, d’autres compliquées, certaines autres riches, et d’autres encore très faibles. Mais l’interprétation privilégiée demeure celle retenue par la majorité des exégètes. Le terme « *tamannî* » se réfère ici à la récitation où le démon interfère dans le désir du récitant, en introduisant en lui des pensées et des souvenirs relatifs à ce bas monde, et ce, jusqu’à ce qu’il le confonde ou lui fasse oublier ce qu’il a récité, ou interfère en introduisant dans l’ouïe des auditeurs des altérations [de la récitation] et des mauvaises interprétations. Mais Dieu efface et abroge tout cela. Il dévoile ainsi le piège et confirme Ses versets.

Nous reviendrons plus amplement sur ce verset, si Dieu le veut !

Al-Samarqandî a nié la thèse de ceux qui considèrent que le démon a exercé son pouvoir contre le royaume de Salomon et qu’il

l'a dominé. Ils estiment que cela est inconcevable. Nous reviendrons plus loin sur l'histoire de Salomon.

À propos de l'histoire de Job et de ses paroles : « **Le Démon m'a accablé de souffrance et de tourment !** »<sup>1</sup>, Abû Muhammad Makkî a dit : Il n'est permis à personne de dire que le démon l'a rendu malade et a introduit le mal dans son corps, car cela ne peut survenir qu'en vertu du commandement de Dieu, pour mettre à l'épreuve les Prophètes et les raffermir.

Makkî ajoute : On a dit que ce qui l'a atteint de la part du démon se résume aux suggestions diaboliques que Satan inspira aux gens de la famille de Job.

Si tu dis : Que signifient alors ces Paroles divines adressées à Yusha' [le serviteur de Moïse] : « **Seul le démon me l'a fait oublier** »<sup>2</sup> ; et Sa Parole à propos de Joseph : « **Mais le démon lui fit oublier de le mentionner à son maître** »<sup>3</sup>, ainsi que cette parole de notre Prophète ﷺ, lorsqu'il s'endormit sans faire la prière alors qu'il se trouvait dans une vallée : « *Il y a un démon dans cette vallée* » ; ou encore cette parole de Moïse – que la Paix soit sur lui ! – lorsqu'il porta un coup fatal à un homme : « **C'est là l'œuvre du démon : il est vraiment un ennemi qui égare les hommes** »<sup>4</sup> ?

Sache que, dans tous ces cas, ce genre de propos peut relever de l'habitude qu'avaient les Arabes de qualifier dans leur langue toute action abjecte comme étant une œuvre du démon, comme dans cette Parole divine : « **Ses branches sont semblables à des têtes de démons** »<sup>5</sup>, ou dans cette parole du Prophète ﷺ : « *Qu'il le combatte, car ce n'est qu'un démon !* »<sup>6</sup>.

Quant aux propos de Yûsha', nous ne sommes pas tenus d'y répondre, car il n'est pas certain qu'à cette époque ce jeune homme était lui aussi, comme Moïse, un Prophète.

En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Moïse dit un jour à son jeune servant** »<sup>7</sup>. On rapporte que Yûsha' ne devint Prophète qu'après la mort de Moïse, ou quelque temps avant sa mort. Or, cette parole fut formulée avant l'avènement de sa prophétie, comme l'atteste le Coran.

Quant à l'histoire de Joseph – que la Paix soit sur lui ! – : les exégètes disent que cette Parole divine : « ***Mais le démon lui fit oublier de le mentionner à son maître*** » signifie que celui à qui le démon fit oublier cela était l'un des deux compagnons de Joseph emprisonnés avec lui, et que son maître était le roi de l'époque. Aussi, le démon fit oublier à ce prisonnier de rappeler l'affaire de Joseph au souvenir du roi.

Rien de tout cela n'indique donc que le démon avait le pouvoir d'interférer ou de s'insinuer dans les pensées de Joseph et de Yûsha'. Ce n'était, de la part du démon, qu'une tentative d'occuper leurs esprits par autre chose, et rappeler à leur souvenir certaines choses qui faisaient oublier ce qu'ils ont oublié.

Quant à la parole du Prophète ﷺ : « *Il y a un démon dans cette vallée* », elle n'indique pas que le démon a exercé un pouvoir sur lui, ou l'a tenté. Il s'agit uniquement d'une constatation.

Si l'on s'en tient au sens apparent de sa parole, rappelons qu'il a expliqué le cas de ce démon dans la suite de cette tradition en disant : « *Le démon est venu auprès de Bilâl et n'a cessé de le bercer, comme on calme un petit enfant pour qu'il se rendorme* ».

Sache donc que le pouvoir du démon, dans cette vallée où il a manqué sa prière, ne s'était exercé que sur Bilâl qui était chargé de l'appel de la prière de l'aube.

Ainsi, sa parole : « *Il y a un démon dans cette vallée* » est une indication sur la cause du sommeil comme étant le motif qui leur fit manquer la prière. À présent, si on considère qu'elle est une indication sur la raison de leur départ de cette vallée, et le motif du désistement à la prière en ce lieu, comme le confirme la version rapportée par Zayd b. Aslam, il n'y a aucune raison de s'en servir comme objection du fait de sa clarté et de l'absence de toute ambiguïté.

## Section 5

### De la sincérité et de la véracité de la parole du Prophète ﷺ

S'agissant de sa parole, les preuves éclatantes, authentiques, et les miracles confirment sa véracité. La Communauté est unanime sur le fait qu'il était infaillible dans ce qu'il a transmis. Il n'a rien rapporté qui est contraire à la Vérité, ni sciemment, ni inconsciemment, ni par inadvertance, ni par erreur.

Quant à l'opposition délibérée au Message, cela est inconcevable et tout à fait exclu, du fait de la preuve du miracle établi correspondant à la Parole divine dans tout ce qu'il a dit. Ceci, conformément à l'accord général et unanime des membres de la Communauté.

Il en est de même de l'erreur, comme le soutiennent le professeur Abû Ishâq al-Isfarâ'inî et ceux qui partagent son opinion : cette possibilité est rejetée en vertu du consensus, de la Loi révélée, et de l'infaillibilité du Prophète ﷺ.

Abû Bakr al-Bâqilânî, et ceux qui adoptent la même position, ont soutenu l'infaillibilité du Prophète ﷺ, mais pas en tant que conséquence directe du miracle [coranique].

Il y a des divergences entre les deux [maîtres] au sujet des implications de la preuve du miracle. Nous ne nous étendrons pas sur cette question afin de ne pas nous éloigner du but de ce livre.

Nous nous appuierons donc sur ce qui fait l'unanimité des musulmans, c'est-à-dire, rappelons-le, qu'il est impossible qu'il puisse y avoir chez lui une quelconque contradiction dans ce qu'il a transmis de la Loi révélée, de ce qu'il a rapporté sur son Seigneur, et de ce qu'il lui a révélé, ni sciemment, ni involontairement, ni dans les états de sérénité ou de colère, de bonne santé ou de maladie.

En effet, 'Abd Allâh b. 'Amrû rapporte à ce propos : J'ai dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Dois-je consigner par écrit tout ce que j'entends de toi ? » Il me répondit par l'affirmative. J'ajoutai : « Ce que tu dis dans les moments de sérénité ou de colère ? » Il me dit : « *Oui, car dans tous ces états, je ne dis que la Vérité* ».

Pour clarifier davantage la preuve du miracle à laquelle nous avons fait allusion, nous disons : le miracle intervient pour confirmer sa véracité, et indiquer qu'il ne dit que la Vérité. Il ne transmet que la vérité de la part de Dieu, et le miracle correspond à la Parole de Dieu à son sujet : « *Tu dis la Vérité dans tout ce que tu rapportes de Moi* ». Car il n'a jamais cessé d'affirmer : « *Je suis l'Envoyé de Dieu vers vous, pour vous transmettre ce avec quoi je suis envoyé, et vous expliquer ce qui a été révélé à votre intention* ».

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***il ne parle pas sous l'emprise de la passion. Il s'agit uniquement d'une révélation reçue*** »<sup>1</sup> ; « ***L'Envoyé est arrivé à vous avec la Vérité venue de votre Seigneur*** »<sup>2</sup> ; « ***Prenez ce que l'Envoyé vous donne, et abstenez-vous de ce qu'il vous interdit*** »<sup>3</sup>.

Il est donc impossible qu'il y ait eu de sa part une information contraire à ce que dit Son Informateur, sous quelque rapport que ce soit. Si nous devons envisager l'erreur et l'inattention chez lui, nous ne pourrions alors plus distinguer, de ses propos, ce qui lui a été révélé, et la Vérité se mêlerait au mensonge.

Le miracle englobe sa véracité de manière globale et sans exception. Ainsi, affirmer la pureté et la transcendance du Prophète ﷺ en ce domaine est une obligation exigée par les preuves tranchantes et le consensus, comme l'a soutenu Abû Ishâq.

## Section 6

### De la réfutation du Prophète ﷺ de certains soupçons et objections

Dans cette section nous examinerons certaines questions de ses détracteurs.

L'une d'elles est ce qu'on a rapporté sur la récitation de la sourate « *al-Najm* »<sup>1</sup> par le Prophète ﷺ.

Après avoir récité : « ***Avez-vous considéré al-Lât et al-'Uzzâ, et l'autre, Manât, la troisième ?*** »<sup>2</sup>, le Prophète a ajouté : « *Et ces échassiers élevés*<sup>3</sup> *et dont l'Intercession est espérée* », et dans une autre version : « *est agréée* ».

Une fois la récitation de cette sourate terminée, le Prophète ﷺ se prosterna. Les musulmans qui étaient derrière lui se prosternèrent aussi, ainsi que les incroyants, lorsqu'ils l'ont entendu louer leurs divinités.

Dans une autre version, il est rapporté que le démon a projeté ces mots sur sa langue, et que le Prophète ﷺ souhaitait recevoir une révélation qui le réconcilierait avec son peuple. On a dit aussi, dans une autre version, qu'il souhaitait ne pas recevoir une révélation qui éloignerait son peuple de lui, et que Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – était venu pour qu'il récite devant lui cette sourate. Lorsque le Prophète ﷺ arriva à ces deux versets, Gabriel lui dit : « Je ne t'ai pas apporté ces mots ». Le Prophète ﷺ en fut consterné. Dieu – Exalté soit-Il ! – lui révéla alors les versets suivants pour le consoler : « ***Nous n'avons envoyé avant toi aucun Envoyé ou Prophète sans que le démon interfère avec ce qu'il désire transmettre ; mais Dieu annule les interférences de Satan, et Il confirme ensuite Ses Signes. Dieu est Omniscient, Sage*** »<sup>4</sup>, et : « ***Peu s'en est fallu qu'ils te détournent de ce que Nous t'avons révélé, afin que tu inventes contre Nous autre chose que ce message. Ils t'auraient alors pris pour ami*** »<sup>5</sup>.

Sache donc – que Dieu t’honore ! – que nous avons deux approches pour discuter des problèmes que pose cette Tradition. La première concerne la faiblesse de sa source, et la seconde, son authenticité.

S’agissant de la première approche, il te suffit de savoir que cette tradition n’a été recensée par aucun traditionniste digne de ce nom et intègre, et avec une chaîne de transmission saine et remontant jusqu’au Prophète ﷺ. Elle, et d’autres traditions du même genre, sont le produit de l’engouement des exégètes et des biographes qui sont attirés par tout ce qui est étrange, et qui se hâtent à chercher dans les livres ce qui est bon et ce qui mauvais.

Quelle sage parole que celle du *Qâdî* malékite Abû Bakr b. al-A’lâ qui a dit : « Les gens ont été soumis à rude épreuve par certains exégètes et par d’autres qui suivent leurs passions dans ce genre de choses ».

Les athées se sont accrochés à cette tradition, malgré la faiblesse de sa transmission, l’incohérence de ses versions, l’interruption de ses chaînes, et la dissemblance de ses termes.

Certains disent qu’il a tenu ces propos pendant qu’il priait ; d’autres, durant un rassemblement de son peuple, lorsqu’il a reçu la révélation de cette sourate ; d’autres encore, à un moment où il avait sommeil, et d’autres encore, qu’il parlait tout seul et qu’il a dit cela par inadvertance.

D’autres ont dit : c’est le démon qui a parlé à travers sa langue, et lorsque le Prophète répéta cela avec Gabriel, ce dernier lui dit : « Ce n’est pas ainsi que je te l’ai transmise ».

Un autre a dit : le démon leur a dit que le Prophète ﷺ l’avait récitée et que, lorsqu’on l’informa de cela, il dit : « *Par Dieu ! Elle n’a pas été révélée ainsi !* » Il y a d’autres versions encore.

Aucun des exégètes et des gens de la génération successive aux Compagnons n’a attribué cette tradition à un narrateur ou à un Compagnon connu ; et la plupart des chaînes de cette tradition sont faibles et peu convaincantes. La seule version de la tradition, qui est faite remontée à quelqu’un de fiable et de connu, est celle rapportée

par Shu'ba, d'après Abû Bishr, Sa'îd b. Jubayr et Ibn 'Abbâs qui a dit : « Ce que j'en pense, et le doute demeure, c'est que le Prophète ﷺ était à La Mecque... », puis il a rapporté la suite de l'histoire.

Abû Bakr b. al-Bazzâr a dit : C'est la seule version de cette tradition attribuée au Prophète ﷺ avec une chaîne continue, et elle n'est connue par aucune autre voie hormis celle-là.

Umayma b. Khâlîd est le seul qui en attribue la transmission à Shu'ba ; les autres la font remonter directement à Sa'îd b. Jubayr. Cette tradition est surtout connue à travers al-Kalbî, Abû Sâlih et Ibn 'Abbâs.

Ainsi, Abû Bakr [b. al-Bazzâr] a bien montré qu'il n'y avait pas d'autre version que celle-ci. Il a aussi montré sa faiblesse, et indiqué qu'elle n'était pas à l'abri du doute.

Quant à la version de cette tradition rapportée par al-Kalbî, et comme le souligne al-Bazzâr, il faut savoir qu'elle fait partie de celles qu'on ne doit pas transmettre ou mentionner, du fait du mensonge qu'elle contient et de sa faiblesse. La seule chose qui est dite à ce sujet dans la tradition authentique, c'est que le Prophète ﷺ a récité la sourate « *al-Najm* » pendant qu'il était à La Mecque, et que les musulmans, les incroyants, les Djinns et les hommes se sont prosternés avec lui. Voilà donc sa faiblesse pour ce qui est de la transmission.

Pour ce qu'il en est des implications de cette tradition, les preuves irréfutables et la Communauté sont unanimes sur l'infaillibilité du Prophète ﷺ, et sur sa transcendance par rapport à ce prétendu souhait de recevoir un tel genre de révélation qui louerait des divinités en dehors de Dieu, car cela est pure incroyance ; et [les preuves et la Communauté sont aussi infaillibles sur] son immunité contre l'action du démon, qui l'aurait assailli et confondu, au point d'introduire dans le Coran ce qui n'y figure pas et d'y croire, de sorte que Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – ait dû descendre pour l'avertir.

Tout ceci est inconcevable et impossible au Prophète ﷺ. Tout comme il n'est pas permis de penser que le Prophète ﷺ ait agi de

manière intentionnelle car ce serait faire acte d'incroyance, ou suite à une inattention de sa part, car il est prémuni contre tout cela.

Nous avons attesté et confirmé, par les preuves irréfutables et par le consensus, l'impossible exposition de son cœur ou de sa langue à l'incroyance, que ce soit volontairement ou par inattention. De même qu'il lui était impossible de confondre la projection de l'Ange et la projection du démon, ou d'être dominé par le démon, ou d'attribuer, volontairement ou par inattention, à Dieu des propos qu'il ne lui a pas révélés.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***S'il avait inventé contre Nous quelques paroles mensongères, Nous l'aurions pris par la main droite, puis Nous lui aurions tranché l'aorte*** »<sup>1</sup>, et : « ***Nous t'aurions alors fait goûter un double tourment en cette vie dans la mort. Tu n'aurais, ensuite, trouvé aucun secours contre Nous*** »<sup>2</sup>. Voici donc le premier point de notre réfutation.

Le deuxième point, c'est l'impossibilité de cette histoire, d'un point de vue rationnel et conventionnel, car ces propos, même s'ils étaient tels qu'on les a rapportés, manqueraient de cohésion du fait de l'incohérence entre leurs parties, et leur mélange de l'éloge et du dénigrement.

Ce genre de choses n'aurait certainement pas échappé au Prophète ﷺ, et aux présents parmi les musulmans, et aux chefs des incroyants.

Si cela n'échappe même pas à l'homme le plus simple qui y réfléchirait, que dire alors de celui qui surpasse tout le monde par son intelligence, et dont les connaissances embrassent tout ce qui relève de la rhétorique et de l'éloquence ?

Le troisième point, c'est qu'on sait parfaitement que les hypocrites, les associationnistes obstinés, et les musulmans faibles et ignorants, étaient réputés pour leur hostilité naturelle, et que les ennemis du Prophète ﷺ cherchaient à le confondre à la moindre discorde, qu'ils raillaient les musulmans, qu'ils tiraient plaisir de leur malheur, et que ceux qui avaient le cœur malade, parmi ceux qui étaient entrés en Islam, apostasiaient au moindre soupçon.

De toutes ces personnes, aucun n'a rapporté quoi que ce soit de cet épisode, et il n'y a que cette version dont la source est si faible !

S'il y avait eu quelque élément de vérité en cela, les Qurayshites auraient alors dominé les musulmans. Et les juifs n'auraient pas manqué de l'utiliser pour les confondre, comme ils l'ont fait avec tant d'opiniâtreté lors de l'histoire du Voyage Nocturne, au point que certains musulmans faibles renièrent leur foi. Ce fut le cas durant la trêve de Hudaybiyya. Ceci étant, il n'y avait pas une tentation aussi grande et aussi favorable à ses ennemis que ce récit. Et malgré cela, ni adversaire ni musulman n'a jamais rapporté un mot de cette histoire. Ce qui prouve son invalidité et son inadmissibilité.

Il ne fait aucun doute que les démons du monde des humains, ou de celui des Djinns, ont soufflé cette tradition à certains traditionnistes insensés, dans le but de duper des musulmans faibles.

Le quatrième point : Les rapporteurs de cet épisode disent que les deux versets suivants ont été révélés à cette occasion : « ***Peu s'en est fallu qu'ils te détournent de ce que Nous t'avons révélé, afin que tu inventes contre Nous autre chose que ce message. Ils t'auraient alors pris pour ami. Si Nous ne t'avions pas raffermi, tu te serais presque incliné vers eux*** »<sup>1</sup>.

Or, ces deux versets réfutent ce qu'ils rapportent, car Dieu – Exalté soit-Il ! – a indiqué que les incroyants ont failli le détourner afin qu'il invente autre chose, et que s'Il ne l'avait pas raffermi, il se serait presque incliné vers eux.

Le contenu et le sens de tout ceci montrent que Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a prémuni contre la tentation de mentir et d'inventer, et l'a raffermi au point qu'il n'a pas incliné, même un peu vers eux.

Comment se serait-il alors incliné beaucoup vers eux ?

Ces rapporteurs de Traditions vont plus loin dans leurs divagations. Ils prétendent même qu'il a fait plus que s'incliner et mentir, puisqu'il aurait, selon eux, loué leurs divinités et dit : « J'ai menti sur Dieu ! Et j'ai dit ce qu'Il n'a pas dit ! » Ce qui est tout à fait contraire au sens des deux versets mentionnés qui affaiblissent

cette Tradition, même si on la suppose authentique. Que dire alors si elle ne l'est pas ?

Il en est de même de cette autre Parole de Dieu – Exalté soit-Il ! – : « **Sans la Grâce de Dieu sur toi et Sa Miséricorde, certains de ces gens auraient voulu t'égarer ; mais ils n'égarent qu'eux-mêmes, et ils ne te nuisent en rien** »<sup>1</sup>.

On rapporte qu'Ibn 'Abbâs a dit : « À chaque fois que le terme « presque » (ou : était sur le point, *kâda*) est mentionné dans le Coran, cela signifie que la chose n'a pas eu lieu. Comme dans cette parole divine : « **L'éclat de la foudre a presque saisi les regards** »<sup>2</sup>, mais il ne les a pas saisis ; ou comme dans cette autre : « **Je l'ai presque tenue secrète** »<sup>3</sup>, mais Il ne l'a pas fait.

Le Qâdî al-Qushayrî a dit : Les Qurayshites et les membres de la tribu de Tha'îf ont demandé au Prophète ﷺ de tourner sa tête vers leurs divinités lorsqu'il passait devant elles, et lui ont promis en échange de croire en lui ; mais il ne l'a pas fait, et ne l'aurait fait pour rien au monde.

Ibn al-Anbârî a dit à propos de l'explication de ces versets : L'Envoyé de Dieu ﷺ ne s'est pas approché d'elles ni s'est incliné.

D'autres interprétations de ces versets ont proposé ce que nous avons mentionné sur l'infaillibilité de l'Envoyé de Dieu ﷺ attestée par Dieu. Et ceci réfute toutes les divagations.

Il ne reste, dans ces versets, que la confirmation par Dieu – Exalté soit-Il ! – d'avoir revêtu Son Envoyé d'infaillibilité et de consolidation contre les intrigues des incroyants et leurs tentations.

Ce que l'on entend donc ici, c'est sa transcendance, et sa protection qui découle de la compréhension de ces versets.

La deuxième approche repose sur l'acceptation de cette tradition, si on la suppose authentique. Que Dieu nous en préserve !

Les Imâms des musulmans ont formulé diverses réponses dont certaines sont pertinentes, et d'autres non.

Ainsi, on a rapporté, d'après Qatâda et Muqâtil, que le Prophète ﷺ aurait été dans un état de torpeur au moment de sa récitation de

cette sourate, et qu'il aurait prononcé ces paroles sous l'effet de cette torpeur.

Ceci est invraisemblable, car ce genre de choses est inconcevable chez le Prophète ﷺ.

En effet, Dieu n'aurait pas permis que cela passe par sa bouche, et il était à l'abri du démon dans son sommeil et en état de veille du fait de son immunité en ce domaine, contre toute intentionnalité ou inattention.

Quant à al-Kalbî, il a dit : Le Prophète ﷺ s'adressait à lui-même et le démon lui aurait mis ces paroles sur sa langue.

Dans la version rapportée par Ibn Shihâb, d'après Abû Bakr b. 'Abd al-Rahmân, il est dit qu'il a eu un moment d'inattention, et que lorsqu'on l'en informa, il a dit : « Ce ne sont que des propos provenant du démon ». Or, il est inconcevable que cela puisse être dit par le Prophète ﷺ, ni dans un moment d'inattention ni volontairement, ni que le démon puisse projeter des paroles sur sa langue.

On a dit aussi : Le Prophète ﷺ l'a peut-être dit pendant la récitation pour réprimander les incroyants, comme dans cette exclamation d'Abraham – que la Paix soit sur lui ! – : « **Cela est mon Seigneur !** »<sup>1</sup> selon l'une des deux interprétations proposées de ce verset, ou encore, comme dans son autre parole : « **Mais non ! C'est celui-là, le plus grand d'entre eux, qui l'a fait. Interrogez-les donc, s'ils peuvent parler !** »<sup>2</sup>.

Le Prophète ﷺ aurait alors fait une pause pour distinguer les deux discours avant de reprendre sa récitation !

Cela aurait été vraisemblable s'il y avait eu une nette distinction par rapport à la récitation [du verset]. C'est ce qui est mentionné par le Qâdî Abû Bakr [al-Baqilânî].

On ne peut faire objection à cela en disant qu'il a été rapporté que le Prophète ﷺ priait, car, à l'époque, il n'était pas interdit de parler durant la prière.

Le plus plausible, selon l'interprétation d'Abû Bakr et d'autres savants, en admettant l'authenticité de cette tradition, c'est que le

Prophète ﷺ récitait lentement le Coran, comme Dieu le lui avait ordonné, en observant des pauses entre les versets pour les distinguer, comme le rapportent les traditionnistes fiables.

Il se peut donc que le démon ait été aux aguets durant ces pauses, et qu'il ait soufflé ces mots inventés en imitant la voix du Prophète ﷺ, de sorte que les incroyants qui étaient près de lui pussent les entendre.

Ces derniers auraient alors cru qu'il s'agissait des paroles du Prophète ﷺ, et ils se sont empressés de les répandre.

Mais cela n'a pas provoqué la contestation chez les musulmans qui, auparavant, avaient mémorisé cette sourate, telle qu'elle avait été révélée par Dieu, du fait de leur connaissance certaine de l'état du Prophète ﷺ et de son hostilité pour les idoles. Cela était notoirement connu chez lui.

Mûsâ b. 'Uqba rapporte dans ses *Maghâzî* quelque chose de semblable, et ajoute : Les musulmans ne l'ont pas entendu. Le démon n'a projeté cela que dans l'ouïe et le cœur des incroyants. La rumeur, et le soupçon à l'origine de la discorde, auraient alors affligé le Prophète ﷺ.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Nous n'avons envoyé avant toi aucun Envoyé ou Prophète sans que le démon interfère avec ce qu'il désire (tamannâ) transmettre ; mais Dieu annule les interférences de Satan, et Il confirme ensuite Ses signes. Dieu est Omniscient, Sage** »<sup>1</sup>.

Ainsi, le verbe « *tamannâ* » signifie ici : réciter.

En effet Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Ils ne connaissent le Livre que par ouï-dire (amâniyya) et ils ne font que des conjectures** »<sup>2</sup>, c'est-à-dire : par la récitation.

L'expression coranique : « **Dieu annule les interférences de Satan** » signifie qu'Il les fait disparaître, dissipe les malentendus, et qu'Il confirme ensuite Ses versets.

On a dit aussi : Ce verset signifie qu'il peut arriver au Prophète ﷺ d'être inattentif au cours de sa récitation, mais qu'il s'en aperçoit, et se ressaisit.

Cela est proche de ce qu'a dit al-Kalbî : il s'est adressé à lui-même.

Il ajoute également que l'expression « **ce qu'il désire** » signifie : lorsqu'il s'adresse à lui-même. Abû Bakr b. 'Abd al-Rahmân rapporte la même chose dans sa version.

Cette inattention dans la récitation n'est envisageable que dans le cas où il n'y a pas de variation de sens, de modification de mots, ou un ajout qui ne figure pas dans le Coran.

En revanche, si par inattention on entend l'oubli d'un verset ou d'un mot, cela ne peut passer, car cette omission est promptement rappelée au Prophète ﷺ, comme nous le verrons à propos du statut de ce qui possible et impossible à l'endroit du Prophète ﷺ, en matière d'inattention et d'oubli.

Parmi ce qui est connu de cet épisode, c'est ce que rapporte Mujâhid à propos de ces paroles prophétiques : « *Et ces échassiers élevés et dont l'Intercession est espérée* ». Si nous admettons l'authenticité de cette tradition, nous pouvons alors dire qu'il n'est pas exclu que cette expression fasse partie du Coran, et que par « *Et ces échassiers élevés et dont l'Intercession est espérée* », il faut comprendre les Anges. Al-Kalbî a expliqué que les « *échassiers élevés* » étaient les Anges.

Ceci, parce que les incroyants croyaient que les idoles et les Anges étaient les « filles de Dieu », comme Dieu l'a dit dans Sa réponse : « **Le mâle serait-il pour vous, et pour Lui, la femelle ?** »<sup>1</sup>.

Il a donc démenti leur affirmation. Et espérer en l'Intercession des Anges est fondé.

Ainsi, puisque les incroyants avaient interprété ces mots comme une mention de leurs divinités, et comme le démon les avait dupés en projetant et en enjolivant cela dans leurs cœurs, Dieu a donc abrogé ce qui avait été projeté par le démon. Il a confirmé Ses versets, et enlevé la récitation de ces deux expressions par lesquelles le démon les a trompés, comme les autres versets du Coran qui ont été abrogés, et dont la récitation a cessé.

Il y avait de la part de Dieu – Exalté soit-Il ! – une sagesse dans leur révélation et une sagesse dans leur abrogation : « **Il en égare ainsi un grand nombre et Il en dirige un grand nombre ; mais Il n'égare que les pervers** »<sup>2</sup>. Et Dieu « **fait de ce que propose Satan une tentation pour ceux dont les cœurs sont malades, et pour ceux dont les cœurs sont endurcis. Certes, les iniques sont dans une profonde scission. Pour ceux auxquels la science a été donnée, ils savent que ceci est la Vérité venue de ton Seigneur ; ils y croient, et leurs cœurs s'humilient devant elle. Certes, Dieu dirige les croyants sur la voie droite** »<sup>3</sup>.

On a dit aussi : lorsque le Prophète ﷺ atteignit, durant sa récitation, le passage de cette sourate où sont évoquées al-Lât, al-'Uzza et Manât, la troisième divinité, les incroyants craignirent qu'il ne les dénigre. Ils l'ont alors devancé en les louant par ces deux expressions, afin de confondre la récitation du Prophète ﷺ et le troubler, comme ils le faisaient souvent en disant : « **N'écoutez pas ce Coran, mais couvrez-le de vos voix ! Peut-être aurez-vous le dessus ?** »<sup>4</sup>.

On a attribué cet acte au démon, car c'est lui qui les y a incités et qui les a encouragés à répandre ces propos, en affirmant que c'était le Prophète ﷺ qui les avait prononcés. Voilà pourquoi il fut affligé de leur mensonge et de leur calomnie. Mais Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a consolé par Sa Parole : « **Nous n'avons envoyé avant toi aucun Envoyé ou Prophète sans que le démon interfère avec ce qu'il désire (tamannâ) transmettre ; mais Dieu annule les interférences de Satan, et Il confirme ensuite Ses Signes. Dieu est Omniscient, Sage** »<sup>1</sup>.

Et Il a clairement montré aux gens la distinction entre la Vérité et le mensonge. Il a préservé le Coran, confirmé Ses versets, et repoussé la supercherie de l'ennemi, ainsi qu'Il l'avait promis : « **Certes, Nous avons fait descendre le Rappel et, certes, Nous en sommes le gardien** »<sup>2</sup>.

On peut rapprocher ceci à ce qui a été rapporté au sujet de Jonas – que la Paix soit sur lui ! Il avait promis à son peuple un terrible

châtiment de la part de son Seigneur, et lorsque son peuple se repentit, le châtiment fut écarté. Jonas s'était alors dit : Jamais je n'oserai revenir vers mon peuple en menteur ; et il partit irrité.

Sache – que Dieu t'honore ! – qu'il n'est précisé dans aucune tradition à ce sujet que Jonas – que la Paix soit sur lui ! – ait dit à son peuple que Dieu allait l'anéantir. Il a seulement invoqué la destruction contre lui. Or l'invocation n'est pas une information qui réclame ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Il lui avait dit : Le châtiment va vous surprendre le matin à tel et tel moment, et ce fut comme il l'avait dit. Mais ensuite, Dieu – Exalté soit-Il ! – a suspendu le châtiment, et les sauva.

En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***S'il en était autrement, une cité croyante aurait été sauvée par sa foi. Mais cela n'est arrivé qu'au peuple de Jonas : lorsqu'il a cru, Nous avons écarté de lui le châtiment ignominieux en ce monde, et Nous lui avons accordé une jouissance temporaire*** »<sup>3</sup>.

Ibn Mas'ûd rapporte qu'ils ont effectivement vu le châtiment et ses signes précurseurs.

Sa'îd b. Jubayr a dit : Le châtiment les a recouverts comme on enveloppe la tombe d'un tissu.

Si tu dis : Que signifie alors ce qu'on a rapporté à propos de 'Abd Allâh b. Abû Sarh<sup>4</sup>, qui était le secrétaire de l'Envoyé de Dieu ﷺ, et qui avait renié la foi ? Il retourna chez les Qurayshites et leur dit : « Je dirigeais Muhammad comme je voulais. Lorsqu'il me dictait des paroles comme "le Tout-Puissant, le Sage", je lui disais : [on peut aussi écrire] : "l'Omniscient, le Sage", et il me répondait : "*Oui ! cela aussi est juste*" ».

Dans une autre version : Le Prophète ﷺ lui disait : « *Écris ceci* ». Et Ibn Sarh répondait : « Dois-je écrire comme ceci ? » Il lui disait alors : « *Écris comme tu veux* ». Quand il lui disait : « *Écris : l'Omniscient, le Sage* », Ibn Sarh répondait : « J'écris : "Celui qui entend, Celui qui voit" », et le Prophète disait : « *Écris comme tu veux* ».

Anas – que Dieu soit Satisfait de lui ! – rapporte qu’après son entrée en Islam, un chrétien devint secrétaire du Prophète ﷺ. Plus tard, il apostasia et disait : « Muhammad ne savait pas ce que j’écrivais pour lui ».

Sache donc – que Dieu nous fasse suivre la Vérité, et nous protège du démon et de ses tentatives de transformer les mensonges en vérité ! – , que ce genre de récit ne doit pas altérer le cœur du croyant, car il émane d’un apostat qui ne croit pas en Dieu ; or, nous autres, nous n’acceptons pas l’information du musulman sur lequel pèse un soupçon ; que dire, alors, de ce que rapporte l’incroyant qui ment et qui invente des choses sur Dieu et sur Son Envoyé ?

Le plus surprenant, c’est qu’un homme sain d’esprit puisse prêter attention à ce genre de récit émanant d’un ennemi incroyant, qui déteste la religion, et qui forge des mensonges sur Dieu et Son Envoyé, alors qu’aucun musulman ne le rapporte et qu’aucun Compagnon ne confirme en avoir été témoin : « ***Ne forgent de tels mensonges que ceux qui ne croient pas aux Signes de Dieu. Eux sont vraiment les menteurs*** »<sup>1</sup>.

Ce qu’on peut retenir de la tradition rapportée par Anas, c’est qu’il n’y a rien qui indique qu’il en fût témoin. Il est possible qu’il ait simplement rapporté ce qu’il a entendu.

Al-Bazzâr l’explique en disant : Thâbit l’a rapporté d’Anas, sans examen, et du moment que cette tradition est aussi rapportée par Humayd, d’après Anas, je présume donc que Humayd l’a entendue de la bouche de Thâbit.

Voilà pourquoi – et Dieu est plus Savant ! – , les compilateurs de traditions authentiques n’ont pas retenu cette tradition rapportée par Thâbit et par Humayd.

La tradition authentique est celle qu’a rapportée ‘Abd al-‘Azâz b. Raff‘, d’après Anas, que nous avons déjà évoquée, et dans laquelle rien n’indique qu’Anas ait dit quelque chose à ce propos, en dehors de ce qu’il a rapporté sur l’apostat chrétien. À supposer que cela soit vrai, rien n’indique non plus une atteinte ou un doute de la part du

Prophète ﷺ à propos de ce qui lui a été révélé, ni un oubli, une erreur ou une altération dans ce qu'il a transmis, ni une atteinte concernant la composition harmonieuse du Coran, ni au fait qu'il émane de Dieu.

Le seul élément à retenir de cette tradition, si on la suppose vraie, c'est que le secrétaire lui a dit : « l'Omniscient, le Sage », et que le Prophète ﷺ lui a répondu : « *Oui ! cela aussi est juste* ».

Ainsi, sa langue et sa plume l'auraient devancé par un ou deux mots parmi ce qui fut révélé à l'Envoyé, avant qu'il ne les prononce, car ce qui a été précédemment dicté par l'Envoyé le prévoyait.

Cela pouvait être dû à l'habilité linguistique du secrétaire, à sa connaissance de la langue arabe, ou à sa sagacité et son intelligence, comme il arrive au connaisseur de la poésie, lorsqu'il entend un vers, d'aller directement à la rime suivante, ou à la fin de belles paroles, sans attendre qu'on termine leur début. Mais cela peut survenir à de rares occasions, et non pas pour l'ensemble du discours ; tout comme cela ne peut survenir dans tous les versets et toutes les sourates.

Quant à sa parole : « *Oui ! cela aussi est juste* », et à supposer qu'elle soit authentique, elle pourrait être ramenée à des passages où les versets ont deux formulations, ou comportent deux lectures révélées au Prophète ﷺ, qu'il a dicté l'une des deux, et que le secrétaire soit parvenu à l'autre par son intelligence et grâce à sa connaissance du contexte. Il l'a donc mentionnée au Prophète ﷺ, qui l'a jugée convenable.

Ensuite, Dieu a confirmé ce qu'il a confirmé, et abrogé ce qu'il a abrogé ! Comme on peut le retrouver dans certains passages coraniques, telle cette Parole divine que la majorité a lue ainsi : « ***Si Tu les châties... eh bien, ne sont-ils pas Tes serviteurs ? Et si Tu leur pardonnes, c'est qu'en vérité Tu es le Puissant, le Sage*** »<sup>1</sup>, alors que d'autres ont lu la fin de ce verset ainsi : « ***...c'est qu'en vérité Tu es Celui qui pardonne, le Miséricordieux*** ».

Toutefois, cette dernière lecture ne figure pas dans le Texte coranique.

C'est aussi le cas de certains mots qui ont pris deux formes dans certains passages coraniques, même s'ils sont récités tous les deux par la majorité des musulmans, et se trouvent dans le texte même du Coran, comme ce verset : « **Regarde bien ses ossements et la façon dont Nous les assemblons** (*nunshizuhâ*) **et les revêtons ensuite de chair** »<sup>2</sup> où, à la place de « *nunshizuhâ* », certains ont lu « *nunshiruhâ* » (nous les réssuscitons).

De même pour l'expression : « **Dieu prononce Ses arrêts selon la Vérité** »<sup>3</sup> (*wa yaqđî al-ḥaqq*), et : « **Seul Dieu est juge** »<sup>4</sup> (*yaquṣṣu al-ḥaqq*).

Tout ceci n'entraîne aucune altération, et n'implique pas une erreur ou un doute du Prophète ﷺ.

On a dit aussi : Il est vraisemblable aussi que cela faisait partie de ce que le secrétaire écrivait sous la dictée du Prophète ﷺ aux gens, en dehors du Coran, et qu'il pouvait nommer et qualifier Dieu par Ses Noms comme il voulait.

## Section 7

### De l'infaillibilité du Prophète ﷺ sur les choses de ce monde

Ce que nous avons dit précédemment se rapportait à la transmission de la Révélation.

Pour ce qui est des informations qui ne se rapportent pas aux prescriptions légales, qui ne portent pas sur le Retour final et la Révélation, mais qui concernent les affaires du bas monde et ses états personnels, ce qu'il incombe de croire à ce sujet, c'est que le Prophète ﷺ était [aussi] prémuni, de sorte que son information ne contredît pas ce qu'il rapportait, ni intentionnellement, ni par inattention ou par erreur.

En toutes ces choses, il était infaillible aussi bien dans ses moments de satisfaction que de colère, de sérieux que de plaisanterie, de bonne santé que de maladie. La preuve de cela, c'est que les Pieux Anciens sont unanimes sur ce sujet. D'après la religiosité et les habitudes des Compagnons, nous savons que ces derniers se pressaient de reconnaître la véracité de tous ses états, et qu'ils se fiaient à toutes ses informations en quelque matière que ce fût, et sur quelque événement que ce fût. Ils n'avaient aucune hésitation devant ses informations, et ils ne cherchaient pas à vérifier, en ces moments-là, s'il y avait, ou non, inattention de sa part.

C'est le cas, par exemple, dans le récit suivant : Lorsque le juif Ibn Abû al-Huqayq protesta contre la décision de 'Umar de renvoyer les juifs de Khaybar, et qu'il invoqua l'accord passé avec l'Envoyé de Dieu ﷺ, 'Umar – que Dieu soit satisfait de lui ! – lui rappela ce que le Prophète ﷺ avait dit à Abû al-Huqayq : « *Qu'advient-il de toi lorsqu'on te chassera de Khaybar ?* »

Le juif dit alors à 'Umar : « C'était là une petite plaisanterie de la part d'Abû al-Qâsim ! » 'Umar lui dit : « Ô ennemi de Dieu ! Tu mens ».

En outre, ses récits, ses faits et gestes, et ses vertus sont soigneusement connus et collationnés dans leurs moindres détails,

et on a rapporté à ce sujet aucun désaveu de sa part quant à une éventuelle erreur de transcription de l'une de ses paroles, ou aucune admission d'illusion à propos de quoi que ce soit qu'il ait prononcé.

Si cela avait eu lieu, on n'aurait pas manqué de le signaler, comme cela fut le cas lorsque le Prophète ﷺ se rétracta sur ce qu'il avait recommandé aux Anṣārs à propos de la fécondation des palmiers : il s'agissait alors d'un avis, et non d'une information.

Il est de même des choses qui ne relèvent pas de ce domaine, comme le confirme sa parole : « *Par Dieu ! Je ne jure pas de faire une chose quand je m'aperçois que je peux en faire une meilleure ! Je fais alors cette dernière, et j'expie mon serment !* »<sup>1</sup>. Ou cette autre tradition : « *Vous me soumettez vos conflits...* »<sup>2</sup>, et celle-ci : « *Ô Zubayr ! Puisse de l'eau jusqu'à ce que l'eau atteigne le mur* »<sup>3</sup>, sur lesquelles nous reviendrons plus en détail, si Dieu le veut !

Lorsqu'on s'aperçoit du mensonge d'un homme dans sa transmission d'informations, en constatant leur contradiction avec la réalité, on se met alors à douter de ses paroles et à le soupçonner. Voilà pourquoi les traditionnistes et les savants négligent de rapporter les versions transmises par les personnes connues pour leur illusion, leur insouciance, leur faible mémoire, et leurs erreurs de transmission, même si, par ailleurs, il s'agit de personnes de confiance.

De plus, mentir intentionnellement sur les choses de ce monde constitue une désobéissance, et en abuser est unanimement considéré comme un grand péché qui démolit la magnanimité (*al-murû'a*), et la station de la prophétie transcende tout ceci, car [mentir] une seule fois est considéré comme un acte abject et malveillant qui rabaisse son auteur et l'expose à la contestation.

Si on considère comme insignifiante [une faute] qui n'atteint pas ce degré, doit-on pour autant considérer que la Prophétie en est exempte ? Il y a des divergences sur cette question.

Ce qui est juste, c'est que la Prophétie en est exempte du peu et du reste de ce qui est commis par inattention ou volontairement, car le pilier de la Prophétie repose sur la transmission, l'annonce, la

clarification, et la reconnaissance de ce qui est apporté par le Prophète ﷺ. Admettre la possibilité d'erreur compromet ce pilier, suscite le doute à ce sujet, et est incompatible avec la nature miraculeuse [de la Prophétie].

Nous affirmons donc avec certitude qu'il est inconcevable que les Prophètes aient manqué aux promesses qu'ils ont formulées, ni intentionnellement ni involontairement. Et nous ne tolérons pas celui qui admet cette possibilité chez eux en cas d'inattention dans ce qui ne porte pas sur la transmission de la Révélation. Bien plus, il est inconcevable qu'ils aient pu mentir avant l'avènement de la Prophétie, ou qu'ils aient pu le faire dans leurs états et les affaires de ce monde, car cela aurait suscité le doute et la suspicion à leur égard, et les cœurs [des gens] se seraient éloignés d'eux.

Considère les états des contemporains du Prophète ﷺ parmi les Qurayshites et les gens des autres nations, et comment ils s'interrogeaient sur sa sincérité, comment ils agirent pour le vérifier, et comment ils reconnurent qu'il s'agissait d'une qualité manifeste chez lui. Les traditionnistes sont unanimes sur l'infaillibilité de notre Prophète, avant et après [l'avènement de sa Prophétie].

Nous avons évoqué des épisodes et des traditions dans le deuxième chapitre, au début de ce livre. Ils montrent clairement la véracité de tout ce que nous t'avons indiqué.

## Section 8

### À propos de l'inattention du Prophète ﷺ

Si tu dis : Que signifie alors la tradition sur l'inattention (*al-sahw*) rapportée par le *faqîh* Abû Ishâq Ibrâhîm b. Ja'far, d'après le *Qâdî* Abû al-Asbagh b. Sahl, Hâtim b. Muhammad, Abû 'Abd Allâh b. al-Fakkhâr, Abû 'Îsâ, 'Ubayd Allâh, Yahyâ, Mâlik, Dâwûd b. al-Huṣayn, qu'Abû Sufyân, le client d'Ibn Abû Aḥmad, – a dit : j'ai entendu Abû Hurayra dire : « L'Envoyé de Dieu ﷺ a dirigé la prière de l'après-midi et fit les salutations finales au bout de deux unités [au lieu de quatre]. Dhû al-Yadayn<sup>1</sup> se leva et dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Est-ce que la prière a été raccourcie, ou s'agit-il d'un oubli de ta part ? » L'Envoyé de Dieu ﷺ lui dit : « *Rien de tout cela n'a eu lieu !* » Et dans une variante : « *Je n'ai ni raccourci ni oublié* »<sup>2</sup>. Le Prophète ﷺ a donc nié ces deux états, et a affirmé que cela n'avait pas eu lieu.

Sache donc – que Dieu nous accorde le succès ! – que les savants ont proposé diverses explications de cette tradition. Certaines sont proches de la Vérité et justes, et d'autres sont intentionnellement excessives et arbitraires.

Quant à moi, je dis ceci : Pour ce qui est de l'opinion qui retient l'illusion et l'erreur dans les propos [du Prophète ﷺ] qui ne concernent pas la transmission de la Révélation, c'est-à-dire l'une des deux opinions que nous avons réfutées, il est inapproprié de se servir de cette tradition, et d'autres semblables, pour soulever une objection.

Quant à l'opinion qui n'admet pas l'inattention et l'oubli dans tous ses actes, et qui estime que, dans ce genre de chose, il recourt volontairement à l'oubli, de sorte que son action devienne une pratique à suivre, ce qui est le cas ici, alors le Prophète ﷺ a dit la Vérité, car il n'avait pas oublié, et la prière n'avait pas été raccourcie. Ainsi, selon cette opinion, il a agi intentionnellement, afin de montrer à celui qui fait la même chose ce qu'exige la pratique (*al-sunna*) dans ces circonstances.

Quant à l'impossibilité de lui attribuer l'inattention dans les propos, et à l'admettre chez lui, en dehors de ce qui a trait à la transmission de la Révélation, nous mentionnerons plusieurs réponses à ce sujet.

Une de ses réponses est que le Prophète ﷺ a parlé selon sa croyance et sa conscience. Concernant la négation du raccourcissement de la prière, il s'agit d'une vérité intérieure et extérieure.

Pour ce qui est de l'oubli, le Prophète ﷺ a informé selon sa croyance, et a indiqué que, selon lui, il n'avait pas oublié. En effet, sa parole : « *[Je n'ai ni raccourci] ni oublié* » se rapporte aux salutations finales, et non au nombre d'unités de prière. Il n'était donc pas inattentif. Autrement dit, il a pensé ne pas avoir oublié les salutations finales. Cette explication reste possible, même si elle paraît loin de la Vérité.

L'explication la plus invraisemblable est celle proposée par certains savants à propos du sens littéral de sa parole : « *[Je n'ai ni raccourci] ni oublié* ». [Pour eux,] le raccourcissement de la prière et l'oubli ne sont pas intervenus ensemble. Un seul des deux a eu lieu. Or ceci est directement contredit par les paroles mentionnées dans cette autre tradition authentique : « *La prière n'a pas été raccourcie et je n'ai pas oublié* ».

Voilà les interprétations proposées par les maîtres que j'ai trouvées. Elles sont toutes, sous certains aspects, vraisemblables, même si certaines s'écartent un tant soit peu de la Vérité, et que d'autres sont excessives.

Quant à nous, nous disons que l'explication la plus crédible consiste à considérer sa parole : « *ni oublié* », comme un démenti au fait qu'il puisse oublier. En effet, le Prophète ﷺ a dit : « *Malheur à celui qui, parmi vous, dit : "J'ai oublié tels et tels versets", car on le lui a fait oublier* »<sup>1</sup>. Et dans d'autres versions : « *Je n'oublie pas, mais on me fait oublier* ».

Lorsque l'homme [Dhû al-Yadayn] lui demanda si la prière avait été raccourcie ou s'il avait oublié, le Prophète ﷺ a nié que la prière ait été raccourcie et qu'il ait oublié de lui-même. Si cela était

survenu, c'est qu'on le lui avait fait oublier pour qu'un autre l'interroge, et que lui-même réalise qu'on le lui a fait oublier, et qu'il le subit, et ce, de sorte que cela devienne une pratique.

Ainsi, ses paroles : « *Je n'ai pas oublié* », « *La prière n'a pas été raccourcie* », et « *rien de tout cela n'a eu lieu* », sont vraies et véridiques. Et effectivement, la prière n'a pas été raccourcie et il n'a pas oublié, mais on lui a fait oublier.

Une autre interprétation que nous avons tirée des propos d'un maître est la suivante : Le Prophète ﷺ pouvait être inattentif (*kâna yashû*) mais n'oubliait jamais. Voilà pourquoi il a nié pouvoir oublier. En effet – ajoute le maître – l'oubli est une insouciance (*ghafila*) et une calamité, alors que l'inattention est une préoccupation de l'esprit. Ainsi, le Prophète ﷺ pouvait connaître des moments d'inattention durant sa prière, mais sans être insouciant par rapport à elle. Il était donc occupé par sa prière, et non pas insouciant par rapport à elle. La prière l'occupait des mouvements mêmes de sa prière, mais ne l'en distraiyait pas.

Si cette explication est exacte, il n'y a donc aucune facétie dans sa parole : « *Je n'ai ni raccourci ni oublié* ».

Selon moi, ses paroles se réfèrent au renoncement, qui est une des deux formes de l'oubli. Le Prophète ﷺ entendait dire – et Dieu est Plus Savant ! – : je n'ai pas fait les salutations finales au bout de deux unités de prière dans l'intention de renoncer aux deux autres que comporte cette prière, mais j'ai oublié, et cela ne dépendait de moi. Et ceci est confirmé dans cette autre tradition authentique : « *Je n'oublie pas, mais on me fait oublier* ».

Quant aux paroles d'Abraham – que la Paix soit sur lui ! – mentionnées dans la tradition comme étant ses trois petits mensonges, et dont deux figurent dans le Coran : « ***Je suis malade*** »<sup>1</sup>, [Abraham dit] : « ***C'est celui-là, le plus grand d'entre eux, qui l'a fait. Interrogez-les donc, s'ils peuvent parler !*** »<sup>2</sup> ; et dont le troisième [mensonge] est sa parole au roi en lui disant : « C'est ma sœur ! ». Sache – que Dieu t'honore ! – que toutes ces expressions ne sont pas des mensonges intentionnels, ni d'autres types de

mensonge. Il s'agit en fait d'expressions allusives qui permettent d'échapper au mensonge.

Pour sa parole : « **Je suis malade** », al-Ḥasan et d'autres savants ont dit qu'elle signifie : « Je vais être malade », c'est-à-dire que toute créature y est exposée. Il s'est donc justifié [de cette manière] auprès de son peuple pour ne pas participer avec eux à leurs fêtes.

On a dit que cette parole signifie aussi : « Je suis malade du fait de la mort qui m'est destinée », ou : « J'ai le cœur malade à cause de votre incroyance et votre obstination ».

On a dit aussi : Il était atteint de fièvre à chaque fois qu'une certaine étoile apparaissait. Lorsqu'il l'a vue, il s'excusa de ne pouvoir se joindre à eux.

Il est clair que tout ceci ne renferme pas de mensonge. Il s'agit d'une information authentique et véridique.

On a dit aussi qu'il a fait allusion à la faiblesse de son argument contre eux, et à son incapacité de les persuader au sujet des étoiles qui les occupaient, et que, durant sa considération de cela, et avant d'avancer son argumentation, il a vacillé, mais sans douter et sans que sa foi faiblît. Il s'agissait donc d'une faiblesse dans sa démonstration contre eux, et dans sa considération. C'est comme quand on dit : c'est un argument insignifiant ou une considération incomplète, et ce, jusqu'à ce que Dieu lui inspire une démonstration convaincante, et une argumentation incontestable en invoquant les étoiles, le soleil et la lune, conformément au récit coranique et à ce que nous avons déjà exposé.

Quant à cette parole d'Abraham : « **C'est celui-là, le plus grand d'entre eux, qui l'a fait. Interrogez-les donc, s'ils peuvent parler !** »<sup>1</sup>. Il a rattaché son information à [l'impossible] pouvoir de s'exprimer des divinités. C'est comme s'il leur avait dit : « Si [la divinité] peut parler, c'est qu'elle l'a fait », de sorte à réprimander son peuple. Ceci aussi est véridique et ne comporte aucune contradiction.

Quant à sa parole : « C'est ma sœur » [à propos de son épouse], cela a été expliqué dans la tradition où il a dit : « Tu es ma sœur en

Islam », ce qui est vrai. En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Les croyants sont frères** »<sup>2</sup>.

Si tu dis : Mais le Prophète Muhammad ﷺ les a appelés « *petits mensonges* » (*kaddhibât*), puisqu'il a dit : « *Abraham n'a commis que trois petits mensonges* » ; et il a dit aussi dans la tradition sur l'Intercession : « *Abraham se souviendra de ses [petits] mensonges* ».

Cela signifie qu'Abraham a bien prononcé des mots dont la forme extérieure s'apparente au mensonge, mais dont la forme intérieure est la Vérité. Et du moment que la forme extérieure s'oppose à celle intérieure, Abraham craignit qu'on lui en tînt rigueur.

Quant à la tradition suivante où on rapporte que le Prophète ﷺ avait pour habitude, quand il entendait entreprendre une expédition militaire, de répandre des nouvelles sur une autre destination que celle qu'il avait retenue, cela ne comporte aucun mensonge dans le propos. Il s'agissait tout simplement de cacher sa destination, de sorte que son ennemi ne prît pas ses précautions. Il dissimulait sa destination en mentionnant une autre, mais toujours de manière allusive. Il ne disait pas : « Préparez-vous pour telle expédition ! », ou : « Nous nous dirigerons vers tel endroit », en indiquant une autre destination. Il ne l'a pas fait.

Si tu dis : Que signifie alors la réponse de Moïse – que la Paix soit sur lui ! – qui répondit, lorsqu'on lui a demandé quel était l'homme le plus savant, en disant : « Je suis l'homme plus savant ». Dieu – Exalté soit-Il ! – le lui reprocha, car il n'avait pas ramené la science à Dieu, comme il est rapporté dans la tradition où Dieu lui a dit : « **Au confluent des deux mers**<sup>1</sup>, il y a un de Mes serviteurs qui est plus savant que toi ».

Sache que dans certaines versions authentiques de cette tradition rapportée par Ibn 'Abbâs, il est dit : « Connais-tu quelqu'un de plus savant que toi ? » Si sa réponse se rapportait à ce qu'il savait, elle était alors véridique. Elle ne comporte aucun mensonge ni doute, car il ignorait l'existence d'un individu plus savant que lui. C'est ce qu'il croyait réellement. Ainsi, sa réponse doit être ramenée à ce qu'il

croyait que son statut de Prophète et d'élus exigeait. Sa réponse, selon sa croyance et sa conviction, est donc la Vérité même, et ne comporte aucun mensonge.

Il se peut aussi qu'il voulût dire : Je connais mieux que quiconque ce qu'exigent les fonctions de la Prophétie (*wadâ'if al-nubuwwa*), comme sciences de l'Unicité divine, comme prescriptions légales, et comme gouvernance de la communauté. Al-Khidr aurait alors plus de connaissances dans d'autres domaines que nul ne connaît sans un Enseignement divin, comme les sciences qui relèvent de Son Mystère, tels les récits rapportés dans le Coran de la rencontre entre Moïse et al-Khidr<sup>2</sup>.

Moïse était plus savant de manière générale, par rapport à ce que nous avons indiqué, alors qu'al-Khidr est plus savant par rapport à ce qu'il a reçu de Dieu. Ceci est confirmé par Sa Parole : [Moïse et son compagnon] « **trouvèrent alors un de Nos serviteurs, que Nous avons gratifié de Notre Miséricorde, et que Nous avons éclairé de Notre Science** »<sup>3</sup>.

Selon les savants, le reproche que Dieu fait à Moïse est une réfutation de son allégation. Dieu lui a fait ce reproche car Moïse n'avait pas ramené la science à Dieu, comme l'avaient fait les Anges qui dirent : « **Gloire à Toi ! Nous n'avons connaissance que de ce que Tu nous as fait connaître ; Tu es, en vérité, l'Omniscient, le Sage** »<sup>1</sup>. Peut-être que Dieu n'a pas, non plus, admis sa réponse du point de vue de la Loi – Dieu est plus Savant ! – afin qu'il ne soit pas imité par ceux qui n'avaient pas atteint sa perfection en matière de purification de l'âme, et son haut degré parmi les membres de sa communauté. Ils auraient provoqué leur perte du fait que cette voie comporte l'infatuation de soi, et suscite des vices comme l'orgueil, le contentement, la prétention et la présomption. Les Prophètes sont prémunis contre ces vices, alors que les autres y sont constamment exposés, sauf ceux que Dieu protège. Il incombe donc de prémunir son âme contre ces vices.

Voilà pourquoi le Prophète ﷺ a dit avec les réserves qui conviennent, et ce qu'on lui a appris à ce propos : « *Je suis le seigneur des fils d'Adam, et je le dis sans fierté* ».

La tradition rapportée sur Moïse constitue un argument pour ceux qui attribuent à Khidr le statut de Prophète. En effet, Khidr a dit dans cette tradition : « Je suis plus savant que Moïse ». Or, le saint ne peut être plus savant que le Prophète. En revanche, les Prophètes se différencient en matière de connaissances.

Les tenants de cette thèse avancent comme autre argument en faveur de la prophétie de Khidr, les propos de ce dernier dans le Coran : « **Je ne l'ai pas fait de ma propre initiative** »<sup>2</sup>. Ce qui prouve qu'il a reçu [ces instructions] par Révélation divine.

En revanche, ceux qui soutiennent qu'il n'avait pas le statut de Prophète, disent qu'il a peut-être fait cela sur ordre d'un autre Prophète. Mais cet argument est peu vraisemblable car, hormis Aaron, il n'est pas rapporté qu'à l'époque de Moïse, il y avait un autre Prophète. Aucun chroniqueur n'a rapporté une chose semblable.

Par ailleurs, si on considère que l'expression : « je suis plus savant que Moïse » a un sens particulier et limitatif, et non général, et qu'elle concerne certains domaines spécifiques, il n'est plus besoin de justifier la prophétie d'al-Khidr.

Voilà pourquoi un de nos maîtres a dit : « Moïse était plus savant qu'al-Khidr dans ce qu'il a appris de Dieu, et al-Khidr était plus savant dans ce qu'on lui a apporté sur Moïse ».

Un autre maître a dit : « Moïse a été conduit à al-Khidr pour apprendre les règles de convenance [par rapport à Dieu], et non pour l'enseignement de la connaissance ».

## Section 9

### À propos des actes des membres des Prophètes

Quant à ce qui se rapporte aux actes des membres, y compris ceux de la langue, hormis les informations dont nous avons déjà parlé et de la croyance avec le cœur, et en dehors de l'Unicité divine et de ce que nous avons exposé sur ses connaissances spécifiques, les musulmans affirment unanimement que les Prophètes sont prémunis de toutes turpitudes, de tous péchés majeurs, et des actions destructrices (*al-mûbiqât*).

Les savants s'appuient en cela sur le Consensus que nous avons évoqué, et l'école du *Qâdî* Abû Bakr adopte cette position. D'autres savants, en vertu de la preuve logique et du Consensus, interdisent [ces péchés]. La plupart ont adopté cette dernière position, choisie aussi par l'Imâm Abû Ishâq [al-Isfarâ'inî].

Il n'y a, non plus, aucune divergence sur le fait qu'ils soient prémunis contre la dissimulation du Message et contre les défaillances dans la transmission, car, à cet égard, le miracle suppose qu'ils soient infaillibles, en plus du Consensus à ce sujet.

La plupart des savants affirment que les Prophètes sont prémunis [des péchés] par Dieu, et qu'ils s'en préservent grâce à leurs expériences et à leur incapacité naturelle de [commettre ce genre de fautes].

À l'exception de *Husayn al-Najjâr*<sup>1</sup> qui a dit : ils ne peuvent pas, en aucune façon, commettre des désobéissances.

Un groupe de Pieux Anciens et d'autres savants admettent en revanche que les Prophètes peuvent commettre des petites fautes (*al-saghâ'ir*).

C'est la thèse soutenue par Abû Ja'far al-*Ṭabarî* et d'autres juristes, traditionnistes et théologiens. Nous reviendrons plus loin sur leurs arguments.

D'autres [savants et théologiens] ont préféré ne pas se prononcer, en arguant que la raison ne permet pas d'attribuer ces actes [aux

Prophètes]. Ils ajoutent, en outre, que la Loi révélée n'a apporté aucune indication probante qui permettrait de trancher sur la possibilité ou non [des Prophètes] de commettre ces actions.

D'autres savants et théologiens ont affirmé leur immunité contre les petites fautes, à l'instar des grands péchés, en raison des divergences quant à la définition des petites fautes, et à leur différence des grands [péchés], différence qui pose problème, surtout en vertu de cette définition formulée par Ibn 'Abbâs et d'autres : « Tout ce par quoi on désobéit à Dieu constitue un péché majeur ; et si certains de ces actes ont été qualifiés de péchés mineurs, c'est uniquement par rapport à ceux qui sont plus graves. S'opposer au Créateur dans n'importe quel domaine constitue un péché majeur ».

Le *Qâdî* Abû Muhammad 'Abd al-Wahhâb<sup>1</sup> a dit : Il est inconcevable de dire que certaines désobéissances à Dieu sont petites, sauf dans le sens où elles sont pardonnées, car elles ont permis d'éviter des péchés plus graves. Mais elles ne possèdent pas un statut particulier qui les détermine, contrairement aux péchés majeurs que rien n'efface sans repentir. Leur effacement dépend donc de la Volonté de Dieu, Exalté soit-Il !

Voilà la thèse soutenue par le *Qâdî* Abû Bakr, par de nombreux savants ash'arites et par d'autres grands juristes.

Certains de nos maîtres [malékites] ont dit : Au-delà des nuances entre ces deux doctrines principales, on ne doit pas diverger sur le fait que les Prophètes sont prémunis contre la répétition et la multiplication des petites fautes, car cela les ferait rejoindre les péchés majeurs, et contre toute petite faute entraînant la disparition de la pudeur, l'élimination de la magnanimité, et impliquant le mépris et l'avilissement. Cela relève aussi de la prémunition des Prophètes.

Le péché compromet la dignité, suscite le mépris et la raillerie contre son auteur, et fait fuir les cœurs ; or les Prophètes en sont préservés. À cela se rattache aussi ce qui était permis (*mubâh*), et qui a conduit au même avilissement du fait qu'il sort du cadre de ce qu'on définit comme « permis » pour tomber dans l'interdit (*al-hazr*).

Certains savants estiment que les Prophètes sont préservés de commettre intentionnellement ce qui est répréhensible. Ils apportent, comme preuves de la prémunition des Prophètes contre les petits péchés, leurs actes exemplaires et le fait qu'on suive de manière générale leurs traditions et leurs attitudes.

C'est ce que soutiennent la plupart des juristes malékites, shaféites et hanéfites, sans exiger de preuve spécifique, même s'ils divergent sur ce statut<sup>2</sup>.

Ibn Khuwayz Manîdhâdh<sup>3</sup> et Abû al-Faraj<sup>4</sup> rapportent que l'Imâm Mâlik exige [qu'on suive et qu'on imite le Prophète ﷺ], et considère cela comme une obligation. C'est aussi l'opinion d'al-Abharî, Ibn al-Qassâr et la plupart des malékites. Il en est de même pour l'école irakienne, pour Ibn Surayj, al-Isṭakhrî et Ibn Khayrân parmi les shaféites. La plupart des shaféites le tolèrent, et un autre groupe le recommande.

Certains savants ont limité le fait d'imiter les Prophètes aux questions religieuses et à ce qui rapproche de Dieu.

D'autres encore n'ont pas imposé de limite à l'imitation de ce qui est toléré chez les Prophètes. Ils ont dit : Si nous admettons qu'ils aient pu commettre des petites fautes, il n'est alors plus concevable de se conformer à leurs actes, car on ne peut plus distinguer, dans chacun de leurs actes, ce qui correspond à une action qui rapproche de Dieu, ce qui est toléré, interdit, ou ce qui constitue une désobéissance. Et il n'est pas convenable d'ordonner à l'individu de suivre quelque chose qui pourrait être une désobéissance, surtout chez les « théoriciens du droit » (*al-uṣūliyyûn*) qui préfèrent suivre les actions, plutôt que les paroles, lorsqu'ils se contredisent les uns les autres.

Nous ajoutons en guise d'argument : Ceux qui admettent la possibilité des petites fautes, et ceux qui en nient la possibilité chez notre Prophète ﷺ, affirment unanimement qu'il n'a jamais agréé une parole ou une action blâmable, et que lorsqu'il constatait une chose et gardait le silence, cela prouvait que celle-ci était permise. S'il

agissait ainsi envers autrui, comment peut-on supposer qu'il se permettait ce qu'il interdisait aux autres ?

Envisagé sous cet angle, il apparaît donc clair qu'il était prémuni contre tout acte blâmable, car, comme le dit l'adage : l'interdiction ou la recommandation d'imiter son action est incompatible avec l'interdiction de commettre ce qui est blâmable. De même, on sait de manière irréfutable, d'après les pratiques religieuses des Compagnons, qu'ils imitaient les actions du Prophète ﷺ, en tous les domaines et en toutes les disciplines, tout comme ils se conformaient à ses paroles.

Ainsi, ils ont enlevé leurs bagues lorsqu'il a enlevé la sienne ; ils ont enlevé leurs chaussures quand il a enlevé les siennes. Ils utilisaient comme argument pour faire à Jérusalem, lorsqu'ils se retiraient pour leurs besoins physiologiques, le fait qu'Ibn 'Umar l'avait vu agir ainsi.

D'autres Compagnons justifiaient leurs actions, en matière d'adoration ou de coutume, en disant : « J'ai vu l'Envoyé de Dieu ﷺ le faire ».

Il a dit : « *Ne vous ai-je pas dit que j'embrasse [mes épouses] en étant à jeun ?* »<sup>1</sup>.

'Âïsha – que Dieu soit Satisfait d'elle ! – l'a affirmé en disant : « L'Envoyé de Dieu et moi le faisons ».

L'Envoyé de Dieu ﷺ se fâcha contre celui qui a dit : Dieu permet à l'Envoyé de Dieu ﷺ ce qu'Il veut. En effet, il a dit : « *Je suis celui qui, parmi vous, craint le plus Dieu, et celui qui connaît mieux que quiconque Ses restrictions* »<sup>1</sup>. Il existe d'innombrables traditions sur ce sujet. Et de toutes celles-ci, on sait avec certitude que les Compagnons imitaient ses actions. S'ils avaient admis une quelconque désobéissance le concernant, nous n'aurions alors pas trouvé cette cohérence chez lui.

Les recherches et les investigations des Compagnons concernant les actions du Prophète ﷺ ont été fidèlement transmises. Et, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, le Prophète ﷺ a réfuté les propos de l'homme qui le considérait comme un cas exceptionnel.

Quant aux choses permises, on admet que les Compagnons aient pu en user à leur gré. Rien n'en est interdit, et elles sont admises. Ils pouvaient donc en disposer librement, et autant qu'autrui ; mais, à partir du moment où ils ont reçu un rang insigne, que leurs cœurs ont été ouverts aux lumières de la connaissance, qu'ils ont été élus, et que leur occupation majeure était consacrée à Dieu et à la Demeure ultime, ils ne prenaient des choses permises que ce qui leur était strictement nécessaire pour pouvoir cheminer sur leur voie, pour améliorer leur religion, et pour satisfaire les exigences essentielles de leur vie. Cette attitude fait partie de l'obéissance, et est un acte qui rapproche de Dieu, comme nous l'avons indiqué au début du livre lorsque nous avons exposé certaines des qualités de notre Prophète ﷺ.

De ce qui précède, tu peux donc constater l'immense grâce que Dieu a fait à notre Prophète ﷺ et à l'ensemble de Ses Prophètes – que la Paix soit sur eux ! Il a fait en sorte que leurs actions soient des actes de rapprochement vers Lui et d'obéissance les mettant à l'abri de toute possibilité d'opposition et de toute trace de rébellion.

## Section 10

### De l'infaillibilité des Prophètes avant l'avènement de leur Prophétie

Il y a des divergences au sujet de l'infaillibilité des Prophètes avant l'avènement de leur Prophétie. Certains la retiennent comme impossible, alors que d'autres l'admettent.

Ce qu'il est juste de dire – si Dieu le veut ! – , c'est qu'ils sont affranchis de toute imperfection, et qu'ils sont au-dessus de tout soupçon. Que dire, donc, lorsqu'il s'agit de choses interdites ! Or, les actes de désobéissance et les prohibitions ne sont tels qu'après l'entrée en vigueur de la Loi révélée.

Les gens ont divergé sur l'état de notre Prophète ﷺ : suivait-il, ou non, une Loi avant que survienne la Révélation ? Certains savants disent qu'il ne suivait aucune Loi, et c'est l'opinion de la majorité. Ainsi, selon cette opinion, les actes de désobéissance n'existant pas ne peuvent être considérés comme tels, du moment que les normes légales (*al-ahkâm al-shar'iyya*) sont liées aux ordres, aux interdictions, et aux prescriptions de la Loi révélée.

Ensuite, les arguments des tenants de cette position ont divergé. L'« épée de la Tradition » (*ṣayf al-sunna*) et le « modèle de tous les groupes de la Communauté » (*muqtadâ firaq al-umma*), le Qâdî Abû Bakr [al-Bâqilânî] est alors intervenu en disant : « La voie de la connaissance en ce domaine réside dans la transmission (*al-naql*) [des Traditions orales] et dans les sources d'informations ». Son argument est que, s'il y avait autre chose, on l'aurait certainement transmis sans rien en occulter, car il s'agit d'une question extrêmement importante. En outre, cela aurait constitué un sujet de fierté pour les musulmans dans lequel ils puiseraient leurs arguments. Mais rien de tout cela ne nous est parvenu.

D'autres savants considèrent que cela est inconcevable car, selon eux, il est impossible que celui qui adhère déjà à une Loi soit suivi. Ils ont fondé leur argumentation sur [ce qu'ils considèrent comme]

correct ou incorrect (*al-tahsîn wa-l-taqbîh*). Or, il s'agit d'une méthode inadaptée<sup>1</sup>.

S'appuyer sur la transmission des traditions, comme l'a indiqué le *Qâdî* Abû Bakr, est plus probant et plus évident.

D'autres encore, comme Abû al-Ma'âîf [al-Juwaynî], préconisent de ne pas porter de jugement sur le cas du Prophète ﷺ, et d'éviter de se prononcer sur cette question, car la raison est incapable de décider dans ce domaine, et parce que la voie de la transmission des informations ne privilégie pas une position par rapport à l'autre.

D'autres savants ont soutenu qu'il pratiquait la Loi de ces prédécesseurs, mais ils ont ensuite émis des avis divergents sur la nature de cette Loi. Parmi eux, il y a ceux qui n'ont rien spécifié, et d'autres qui se sont aventurés à le faire.

On a dit : il suivait Noé ; Abraham ou Moïse, ou encore Jésus fils de Marie. Voilà ce qu'ils ont dit sur cette question.

Mais l'opinion la plus probante demeure celle du *Qâdî* Abû Bakr, et la moins convaincante, celle de ceux qui ont déterminé la Loi qu'il aurait suivie, car si cela était vrai, on n'aurait certainement pas manqué de le transmettre, ni on aurait dissimilé quoi que ce soit de cette question essentielle, ainsi que l'avons précédemment indiqué.

Leur argument qui consiste à dire qu'il suivait la Loi de Jésus – que la Paix soit sur lui ! – , du fait qu'il était le dernier Prophète avant lui, est infondé, car il n'est pas du tout établi que l'appel de Jésus était universel. Bien plus, aucun appel – hormis celui de Muhammad ﷺ – n'a une portée universelle. Tout comme il est infondé d'invoquer pour preuve cette Parole de Dieu : « **Suis la religion d'Abraham !** »<sup>1</sup>, et cette autre : « **Il a établi pour vous les obligations religieuses qu'il avait prescrites à Noé, et aussi ce que Nous t'avons révélé, et ce que nous avons prescrit à Abraham, à Moïse et à Jésus** »<sup>2</sup>.

Ces versets indiquent seulement que les Prophètes suivaient et professaient l'Unicité divine, comme dans cette autre Parole : « **Orientes-toi donc d'après leur direction** »<sup>3</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a aussi mentionné parmi eux celui qui n’avait pas été dépêché en tant que Messenger, et qui n’avait pas apporté une Loi particulière, comme Joseph fils Jacob – que la Paix soit sur lui ! – , que d’aucuns ne considèrent pas comme un Envoyé [mais comme un Prophète].

Dieu – Exalté soit-Il ! – a aussi mentionné dans ce verset certains d’entre eux, dont les lois sont différentes et ne peuvent être rassemblées. Ceci montre clairement que ce qui réunit les Prophètes, c’est bien l’Unicité divine et l’adoration de Dieu – Exalté soit-Il !

Quant à ceux qui soutiennent que le fait de suivre [une Loi antérieure lui] est interdit, appliquent-ils la même règle à l’ensemble des Prophètes, ou considèrent-ils qu’il y a une différence entre eux ?

Celui qui considère comme inconcevable que le Prophète ﷺ suive [une Loi antérieure] doit étendre cette règle à tous les Envoyés.

En revanche, celui qui penche vers la thèse de la transmission des traditions admet ce qui est possible et ce qui ne l’est pas à l’endroit du Prophète ﷺ.

Celui qui préconise de ne pas porter de jugement s’en tient à ce principe.

Enfin, celui qui est d’avis que le Prophète ﷺ est obligé de suivre celui qui l’a précédé se voit contraint d’étendre cette règle à tous les Prophètes.

## **Section 11**

### **De l'inattention et de l'oubli dans les œuvres légales**

Voici donc le statut des actes d'opposition intentionnels que l'on appelle « désobéissances » (*ma'siyya*), et qui relèvent de la responsabilité légale (*al-taklîf*).

Quant aux actions involontaires, comme l'inattention ou l'oubli dans les fonctions légales (*al-wazâ'if al-shar'iyya*), parmi ce qui ne rentre pas dans les obligations et n'expose pas aux sanctions, les états des Prophètes sont de même nature que ceux des membres de leurs communautés, et ils n'encourent pas de sanction à ce sujet, car il ne s'agit pas d'une désobéissance de leur part.

Il y a deux types d'inattention et d'oubli :

Ce qui relève de la transmission, de la confirmation de la Loi, de la détermination des dispositions légales, de l'enseignement à la Communauté par les actes, et le fait de les contraindre à s'y conformer ; et ce qui sort de tout cela, et qui est particulier à chaque Prophète.

Selon certains savants, le premier type a le même statut que celui de l'inattention dans les paroles. Or, nous avons rapporté l'avis unanime de cette impossibilité par rapport au Prophète ﷺ, du fait qu'il était prémuni contre telle éventualité, fût-elle intentionnelle ou non !

Ces savants affirment aussi qu'il est inconcevable qu'il puisse y avoir une quelconque inattention dans ses actes, du fait qu'ils sont analogues aux paroles relevant de la transmission, et de l'accomplissement des œuvres religieuses.

Or, la survenance de ces accidents sur les actions des Prophètes suscite le doute à leur égard, et engendre des incertitudes sur leur perfection.

Ces savants ont donc justifié les traditions sur l'inattention en fournissant des indications sur lesquelles nous reviendrons. C'est le cas d'Abû Ishâq.

Mais la plupart des juristes et des théologiens considèrent que l'opposition dans les actes de transmission (*al-af'âl al-balâghiyya*), et dans la promulgation des dispositions légales, par inattention et sans intention, reste du domaine du possible chez le Prophète ﷺ, comme cela a été le cas dans les traditions sur l'inattention durant la prière.

Mais ils ont établi une distinction entre cela et les paroles de transmission, du fait de leur confirmation par le miracle [de la prophétie], car le contraire les désavouerait.

Quant à l'inattention dans les actes, elle ne les contredit pas et ne porte pas atteinte à la Prophétie, car il ne s'agit que d'actions erronées et d'inattentions du cœur que tout le monde fait, comme le Prophète u l'a admis en disant : « *Je ne suis qu'un homme. J'oublie comme vous oubliez. Aussi, lorsque j'oublie, rappelez-moi* »<sup>1</sup>.

Mais l'oubli et l'inattention qu'on lui attribue constituent une occasion pour bénéficier d'une science et confirmer une loi, conformément à ses paroles : « *Il m'arrive parfois d'oublier, ou qu'on me fait oublier, pour que cela devienne une pratique à suivre* ».

On a même rapporté qu'il a dit : « *Je n'oublie pas, mais on me fait oublier* ».

Cette condition comporte un ajout de faveur et de perfection dans la transmission, qui l'écarte de toute imperfection, et le met à l'abri des objections.

Ceux qui admettent cette possibilité font remarquer que les Envoyés – que la Paix soit sur eux ! n'approuvent pas l'inattention et la possibilité de commettre des fautes. Ils mettent en garde contre cela.

En revanche, pour ce qui ne relève pas de la transmission, de l'explication des dispositions légales parmi les actes du Prophète ﷺ, et qui est particulier à sa religion, et aux souvenirs [de Dieu] dans son cœur, en dehors de l'intention d'être pris comme modèle, la plupart des savants de la Communauté estiment que son cœur pouvait avoir en ce domaine des moments d'inattention, de relâchement et d'inadvertance, et ceci, en raison de ce que lui ont fait subir les créatures, de sa gouvernance de la Communauté, de

son souci pour sa famille, et de sa vigilance vis-à-vis de ses ennemis. Cela n'était pas fréquent ni continu, mais plutôt rare, puisqu'il a dit : « *Parfois, mon cœur est recouvert (yughân) ! Et je demande pardon à Dieu* ».

Cela ne diminue en rien son insigne rang et ne contredit pas le miracle [de sa prophétie].

Il y a enfin ceux qui excluent totalement l'inattention, l'oubli, l'insouciance et les relâchements chez le Prophète ﷺ. Il s'agit des soufis et des détenteurs de la science des cœurs, qui ont leurs propres interprétations de ces traditions, et sur lesquelles nous reviendrons, si Dieu le veut !

## Section 12

### À propos des traditions sur l'inattention du Prophète

Nous avons évoqué, dans les sections précédentes, ce qui est concevable et inconcevable à l'endroit du Prophète ﷺ en matière d'inattention.

Nous l'avons estimé impossible dans les informations et les propos religieux, et possible dans les actes religieux, selon ce que nous avons indiqué, et en rappelant ce qui a été rapporté sur cette question.

Nous exposerons à présent dans le détail les trois traditions sur l'inattention du Prophète ﷺ durant la prière :

La première, c'est la tradition de Dhû al-Yadayn à propos des salutations finales au bout de deux unités de prière [durant la prière de l'après-midi qui en comporte quatre].

La deuxième, c'est la tradition d'Ibn Buḥayna<sup>1</sup> sur le fait de se lever (*al-qiyâm*) après deux unités de prière.

La troisième est la tradition d'Ibn Mas'ûd, où il est rapporté que le Prophète ﷺ a fait cinq unités de prière [au lieu de quatre] durant la prière de midi (*al-zuhr*).

Toutes ces traditions portent sur l'inattention durant les actes, comme nous l'avons clairement montré.

La sagesse de Dieu sur cette question, c'est que cela devienne une pratique courante (*sunna*), car la diffusion par l'action est plus efficace que les paroles et plus facile à assimiler, pour peu de ne pas approuver l'inattention, mais d'en être conscient afin de lever toute ambiguïté, et qu'apparaisse clairement l'utilité de la sagesse derrière cela, comme nous l'avons indiqué.

L'oubli et l'inattention, en ce qui concerne le Prophète ﷺ, ne contredisent pas le miracle [de sa prophétie] et ne contestent pas sa véracité. En effet, il a dit : « *Je ne suis qu'un homme. J'oublie comme vous oubliez. Aussi, lorsque j'oublie, rappelez-moi* ». »

Il a dit également : « *Que Dieu fasse miséricorde à untel ! Il m'a rappelé tel et tel verset que j'avais omis (kuntu asqithunna)* » et, dans une autre version : « *...que j'avais oublié (unsithunna)* »<sup>2</sup>.

Il a dit aussi : « *Il m'arrive d'oublier ou qu'on me fasse oublier, de sorte que cela devienne une pratique (sunna)* ».

On a dit qu'il y avait un doute de la part du transmetteur dans le choix des termes. Car, dans une autre version, il est rapporté qu'il a dit : « *Je n'oublie pas mais on me fait oublier, de sorte que cela devienne une pratique (sunna)* ».

Ibn Nâfi'et 'Îsâ b. Dînâr ont dit que cette tradition ne comporte pas de doute de la part du transmetteur, car elle renferme une distinction et signifie : « C'est moi qui oublie ou c'est Dieu qui me fait oublier ».

Le Qâdî Abû al-Walîd al-Bâjî a dit : Il se pourrait, d'après ce qu'Ibn Nâfi'et 'Îsâ b. Dînâr ont avancé, que le Prophète ﷺ entendait dire : « J'oublie dans l'état de veille et on me fait oublier durant mon sommeil », ou encore : « J'oublie comme il arrive aux hommes d'être distraits et d'avoir un moment d'inattention par rapport à quelque chose » ; ou encore : « On me fait oublier [les choses] en me tournant vers Lui et en me dédiant exclusivement à Lui ».

Il a donc attribué l'un des deux types d'oublis à lui-même, car il en avait une certaine responsabilité, et il a nié l'autre, car il y était comme celui qui est contraint.

D'autres savants, parmi ceux qui maîtrisent les significations et la théologie, ont déduit de cette tradition que le Prophète ﷺ peut être victime d'inattention, mais n'oubliait pas, car l'oubli est distraction, insouciance et fléau, et cela constitue une imperfection. Mais le Prophète ﷺ est au-delà de tout défaut. Or, l'inattention est une occupation. Le Prophète ﷺ pouvait donc avoir un moment d'inattention durant sa prière, car ce qu'elle comportait l'occupait par rapport aux mouvements de la prière ; mais il ne s'agit pas d'insouciance ou de distraction par rapport à elle. Ils ont fondé leur thèse sur ces paroles du Prophète ﷺ mentionnées dans l'autre tradition : « *je n'oublie pas* ».

Un autre groupe a exclu cette possibilité et a dit : « Son inattention était volontaire et à dessein, pour que cela serve de pratique ». Or, cette position n'est pas soutenable, et elle est contradictoire par rapport au but. En effet, comment pouvait-il agir à la fois intentionnellement et par inattention ? Leur argument qui consiste à dire : « On lui a ordonné d'assumer une forme d'oubli pour que cela serve de pratique » n'est pas acceptable, car le Prophète ﷺ a dit : « *Il m'arrive parfois d'oublier ou qu'on me fasse oublier...* »

Ici, le Prophète ﷺ a clairement confirmé une forme d'oubli, et nié la contradiction par la préméditation et le but.

Cette opinion est aussi celle partagée par un de nos illustres Imâms, Abû al-Muzaffar al-Isfarâ'inî, mais qu'aucun autre n'admet, et que je désapprouve personnellement.

Ces deux groupes ne peuvent appuyer leur argument sur ces paroles : « *Je n'oublie pas, mais on me fait oublier* », car elles ne renferment pas de négation totale de l'oubli, mais seulement la dénégation de son terme, et l'aversion pour son appellation, comme dans son autre parole : « *Malheur à celui qui, parmi vous, dit : " J'ai oublié tels et tels versets", car on le lui a fait oublier* »<sup>1</sup> ; ou la négation de l'inadvertance et du peu d'attention de son cœur par rapport à la prière, car il était plongé en elle par elle, et parce qu'une partie de la prière lui a fait oublier l'autre<sup>1</sup>.

Tout comme il reporta la prière durant le jour du Fossé, car il était occupé par la surveillance de l'ennemi. Il se concentra donc sur une obéissance au détriment d'une autre obéissance<sup>2</sup>.

On a dit : Il a délaissé durant la bataille du Fossé quatre prières : celles de midi, de l'après-midi, du coucher du soleil et de la nuit. Cela a servi d'argument à ceux qui prônent la permission de reporter la prière dans les moments de peur, lorsqu'on ne parvient pas à la faire dans la quiétude.

C'est l'opinion des savants de Syrie<sup>3</sup>. Or, le plus juste, c'est que le statut de la « prière de la peur » (*ṣalât al-khawf*) a été établi après cet épisode. Ce qui abroge donc cette opinion.

Si tu dis : Que penses-tu du fait que le Prophète ﷺ dormait, omettant ainsi de faire la prière de l'aube, le jour du Wâdî<sup>4</sup>, alors qu'il a dit : « *Mes yeux dorment mais mon cœur ne dort jamais* »<sup>5</sup> ?

Sache que les savants ont donné divers avis sur la question.

1. Certains ont dit : Ce que le Prophète ﷺ entend, c'est l'état de son cœur et de ses yeux au cours du sommeil, dans la plupart du temps. Il est très rare qu'il en soit autrement pour lui, tout comme il arrive rarement aux gens de changer leurs habitudes.

Cette interprétation est confirmée par ses autres paroles, dans cette même tradition : « *Dieu S'est emparé de nos esprits* »<sup>6</sup>, et par ces propos tenus par Bilâl sur cet épisode : « Je n'ai jamais eu autant sommeil que ce jour-là ». Mais ce genre de chose survient pour une raison par laquelle Dieu confirme une prescription, établit une pratique, et manifeste une loi, conformément à cette parole du Prophète ﷺ : « *Si Dieu l'avait voulu, Il nous aurait réveillés ; mais Il a voulu que ce soit un exemple pour ceux qui viendront après vous* ».

2. La deuxième explication est que le sommeil ne dominait pas son cœur au point de compromettre son état de pureté rituelle, en raison de ce qu'on a rapporté sur lui ; autrement dit, il était gardé (*mahrûsan*) durant son sommeil et pendant qu'il dormait profondément, au point qu'on entendait son souffle ; puis il allait prier sans faire ses ablutions. La tradition d'Ibn 'Abbâs où il est mentionné que le Prophète ﷺ faisait ses ablutions après le sommeil n'est pas un argument, sauf si on considère qu'il avait eu des rapports intimes avec son épouse. On ne peut donc s'appuyer sur cette dernière pour le seul cas du sommeil. Comment en serait-il autrement, alors qu'il est dit dans la même tradition : « Il s'était endormi si profondément que j'entendais son souffle. Puis on a appelé à la prière, et il pria sans faire les ablutions ».

On a dit aussi : son cœur ne dormait pas car on lui faisait aussi des révélations durant le sommeil. Or, dans l'épisode du Wâdî, il n'est question que du sommeil de ses yeux contre la vision du soleil. Et ceci ne relève pas des actes du cœur. En outre, il a dit : « *Dieu*

*S'est emparé de nos esprits et, s'Il l'avait voulu, Il nous les aurait rendus à un autre moment que celui-ci ».*

À ceux qui ont dit : S'il n'avait pas pour habitude de dormir profondément, il n'aurait pas eu besoin de dire à Bilâl : « *Charge-toi de l'appel à la prière de l'aube* », on a répondu de la manière suivante : Le Prophète ﷺ avait pour habitude de prier aux premières lueurs (*al-taghlîs*) de l'aube, et avant que ne disparaisse l'obscurité. Or il est impensable que celui qui guette l'aube puisse avoir les yeux endormis, car il s'agit d'une chose qui est perceptible par les sens. Il a donc chargé Bilâl de guetter le début de l'aube et de l'en informer, comme s'il était occupé par quelque chose d'autre que le sommeil pour le faire lui-même.

Si on dit : Que signifie l'interdiction du Prophète ﷺ de dire : « *J'ai oublié* »<sup>1</sup>, alors que lui-même a dit : « *J'oublie comme vous oubliez. Aussi, lorsque j'oublie, rappelez-moi* »<sup>2</sup> ? Et que signifie aussi cette autre tradition : « *Untel m'a rappelé tels et tels versets que j'avais oubliés* » ?

Sache – que Dieu t'honore ! – , qu'il n'y a aucune contradiction dans ces termes. Quant à son interdiction de dire : « *j'ai oublié tel verset* », l'interprétation avancée est qu'il s'agissait des versets coraniques qui ont été abrogés du Coran, c'est-à-dire que l'inadvertance (*al-ghafla*) en cette matière n'était pas de son chef, mais c'est Dieu – Exalté soit-Il ! – qui l'a contraint à cette inadvertance, pour effacer et confirmer ce qu'Il veut. Mais ce qui est une inattention ou une inadvertance de sa part, et dont il s'est ensuite souvenu, on peut alors dire à son sujet : « il a oublié ».

On a dit aussi : [Son interdiction de dire : « *J'ai oublié* »] comporte une préférence pour attribuer l'acte à son Créateur, alors que, dans l'autre cas, il admet cette possibilité du fait de la participation du serviteur à cet acte. Pour ce qui est de son omission de certains versets, cela est possible après la transmission de ce qu'on lui a ordonné, et après l'avoir fait parvenir aux serviteurs de Dieu – Exalté soit-Il ! Il pouvait ensuite s'en souvenir à travers les membres de sa Communauté ou de lui-même, sauf ce que Dieu a décidé d'abroger, d'effacer des cœurs, et de faire oublier.

Il est possible que le Prophète ﷺ ait oublié de cette manière une fois (*karra*), tout comme il est possible qu'on lui ait fait oublier une partie avant la transmission, de manière à ce que cela ne change absolument rien à la cohésion [de la Révélation], ne confonde pas une prescription, et n'introduise pas un vice dans l'information ; puis on le lui a rappelé, car il est impossible qu'il ait pu oublier de manière permanente, du fait que Dieu a préservé Son Livre et l'a chargé de le transmettre.

## Section 13

### De la réfutation de ceux qui admettent les petites fautes chez les Prophètes

Sache que les juristes, les traditionnistes et les théologiens qui admettent les petites fautes chez les Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – invoquent de nombreux récits apparents dans le Coran et dans la Tradition. S'ils ne s'appuyaient que sur le sens littéral, cela les conduirait à admettre aussi l'attribution des péchés majeurs (*al-kabâ'ir*) aux Prophètes, et à détruire le consensus de la Communauté à ce sujet ; or cela n'est admis par aucun musulman.

Comment en serait-il autrement, alors que tous leurs arguments ont trait aux divergences des exégètes dont le sens peut prêter à des interprétations contradictoires, et sur lequel les Pieux Anciens ont dit diverses choses.

À partir du moment où leur thèse ne repose pas sur le consensus, que ce qu'ils avancent dans leur argumentation suscite la polémique, qu'il est prouvé que leur thèse est erronée, et qu'une autre opinion est plus crédible, [ces personnes] doivent donc abandonner la leur et opter pour celle qui est fondée.

Nous examinerons à présent cette question – si Dieu le veut ! – , en commençant par la mention de ces Paroles divines adressées à notre Prophète ﷺ :

**« De sorte que Dieu te pardonne tes fautes antérieures et futures »<sup>1</sup> ; « Demande pardon pour ton péché, pour les croyants et les croyantes »<sup>2</sup> ; « Et ne t'avons-Nous pas déchargé de ton fardeau, celui qui pesait sur ton dos ? »<sup>3</sup> ; « Que Dieu te pardonne ! Pourquoi les as-tu dispensés du combat... »<sup>4</sup> ; « Si une prescription de Dieu n'était pas déjà intervenue, un terrible châtement vous aurait atteints à cause de ce dont vous vous êtes emparés »<sup>1</sup> ; « Il a froncé les sourcils et s'est détourné, parce que l'aveugle est venu à lui. Qui te le dira ? Peut-être cet homme se purifie-t-il ? »<sup>2</sup>.**

Ainsi que les récits que Dieu nous a faits sur les Prophètes, comme dans les versets suivants : « **Adam a désobéi à son Seigneur et s'égara** »<sup>3</sup> ; « **Mais après qu'Il leur a donné un enfant de belle disposition, tous deux Lui attribuent des associés** »<sup>4</sup> ; « **Notre Seigneur ! Nous nous sommes fait tort à nous-mêmes. Si Tu ne nous pardonnes pas, si Tu ne nous fais pas miséricorde, nous serons certainement perdus** »<sup>5</sup>.

Et ce qu'Il a dit au sujet de Jonas : « **Gloire à Toi ! Oui, j'étais parmi les iniques !** »<sup>6</sup> ; et au sujet de David : « **David comprit que Nous avons seulement voulu l'éprouver. Il demanda pardon à son Seigneur, tomba prosterné et se repentit. Nous lui avons pardonné, et il a près de Nous une place éminente et un beau lieu de retour** »<sup>7</sup>.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit aussi à propos de Joseph : « **Mais elle le désirait ardemment, et lui aussi l'aurait désirée s'il n'avait eu une vision probante de son Seigneur. Nous avons ainsi écarté de lui le mal et la turpitude. Certes, il fait partie de Nos serviteurs intègres** »<sup>8</sup>. Il a aussi fait le récit de Joseph et de ses frères [dans cette même sourate].

Il a dit à propos de Moïse : « **Moïse frappa du poing le second et le tua. Il dit : "C'est là l'œuvre du démon : il est vraiment un ennemi qui égare les hommes"** »<sup>9</sup>.

Il y a aussi cette invocation du Prophète ﷺ dans la Tradition suivante : « **Pardonne-moi ce que j'ai perpétré et ce que je commettrai, ce que j'ai dissimulé et ce qui est apparu de moi** »<sup>10</sup>, ainsi que dans d'autres traditions similaires.

Et, de même, la mention par les Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – de leurs péchés dans la Tradition sur l'Intercession [au Jour de la Résurrection].

Il y a aussi cette parole du Prophète ﷺ : « **Parfois, mon cœur est recouvert (yughân) ! Et je demande cent fois par jour pardon à Dieu** »<sup>11</sup>.

Et cette Tradition rapportée par Abû Hurayra : « **Chaque jour, je demande pardon à Dieu, et je reviens vers Lui plus de soixante-dix**

fois ».

Et Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit à propos de Noé – que la Paix soit sur lui ! – : « **Si Tu ne me pardonnes pas, si Tu ne me fais pas miséricorde, je compterai parmi les perdants !** »<sup>1</sup>. Dieu lui avait dit auparavant : « **Et ne Me parle pas en faveur des iniques : ils vont être noyés** »<sup>2</sup>. Et Il a dit à propos d'Abraham – que la Paix soit sur lui ! – : « **Celui qui, je l'espère, me pardonnera mes fautes le Jour du Jugement** »<sup>3</sup>. Et au sujet de Moïse – que la Paix soit sur lui ! – : « **Me voici revenu à Toi et je suis le premier des croyants !** »<sup>4</sup>. Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit aussi : « **Nous avons vraiment éprouvé Salomon en plaçant sur son trône un corps [sans vie] ; après quoi, il se repentit** »<sup>5</sup>. Il y a d'autres versets similaires.

S'agissant du premier verset, à savoir : « **De sorte que Dieu te pardonne tes fautes antérieures et futures** »<sup>6</sup>, les exégètes divergent sur son interprétation.

On a dit : cela se réfère à la période antérieure à la prophétie, et à celle postérieure.

On a dit aussi que cela signifie : Dieu l'informe qu'Il lui pardonne les fautes commises et celles qu'il n'a pas commises.

D'autres ont dit, à l'instar d'Aḥmad b. Naṣr : Les fautes antérieures se rapportent à la période antérieure à la prophétie, et ce qui est postérieur constitue ton exemption après la prophétie.

On a dit aussi que [les fautes mentionnées dans ce verset] concernent sa Communauté.

Ṭabarî a dit que cela se rapporte à l'inattention, à l'inadvertance, et à l'interprétation [erronée]. C'est aussi l'opinion de Qushayrî.

Al-Samarqandî, al-Sulamî et Ibn 'Aṭâ' ont dit : les fautes antérieures se rapportent à ton père Adam, et les postérieures à ta Communauté.

On doit interpréter de la même manière cette autre Parole divine : « **Demande pardon pour ton péché, pour les croyants et les croyantes** »<sup>7</sup>.

Makkî a dit à propos de ce verset : Ce Discours divin au Prophète ﷺ est en fait adressé à sa Communauté.

On a dit aussi : Lorsqu'on ordonna au Prophète ﷺ de dire : « **Je ne suis pas un innovateur parmi les Envoyés, et j'ignore ce que l'on fera de moi et de vous** »<sup>1</sup>, les incroyants exultèrent. Dieu – Exalté soit-Il ! – révéla alors le verset : « **De sorte que Dieu te pardonne tes fautes antérieures et futures** ».

Ibn 'Abbâs a donné de ce verset l'explication suivante : On t'a tout pardonné, et tu n'as pas à répondre d'un éventuel péché ultérieur.

Certains ont dit : le pardon ici est une exemption de toute imperfection.

Quant à Sa parole : « **Et ne t'avons-Nous pas déchargé de ton fardeau, celui qui pesait sur ton dos ?** »<sup>2</sup>.

On a dit : Cela se rapporte aux péchés antérieurs à la prophétie. C'est le sens retenu par Ibn Zayd, al-Ḥasan et Qatâda.

On a dit aussi : Il a été préservé contre cela avant la prophétie et en a été prémuni. Sans quoi un fardeau aurait pesé sur son dos. C'est le sens retenu par al-Samarqandî.

Et : Cela se rapporte au fardeau de la Mission d'Envoyé qui pesait sur son dos jusqu'à ce qu'il transmît le Message divin. C'est l'explication donnée par al-Mâwardî et Sulamî.

On a dit aussi : Cela se rapporte au fardeau de l'occupation de son être intime, de sa perplexité, et de la recherche d'une Loi avant qu'elle ne lui soit prescrite. C'est l'explication donnée par Qushayrî.

On a dit également : « Nous avons allégé ce que Nous t'avons fait supporter par Notre sauvegarde du Dépôt que tu as reçu.

L'expression coranique : « **celui qui pesait sur ton dos ?** » signifie que ce fardeau a failli lui briser le dos.

La signification de cela, pour celui qui adopte cette interprétation, se rapporte donc à la période antérieure à la prophétie ; le Prophète ﷺ se préoccupait ainsi des choses commises avant sa prophétie, et qui lui ont été interdites pour l'avènement de la prophétie. Il les a

donc considérées comme un fardeau et des charges qui pesaient sur lui, et il en avait peur.

Ou encore, si la Protection que Dieu lui a accordée, et son exemption des péchés avaient été totales, elles lui auraient brisé le dos. Il se pourrait aussi que cela se rapporte au poids de la Mission d'Envoyé, ou aux choses de la période antéislamique qui occupaient son cœur ; ou au fait que Dieu l'ait informé de ce qu'il sauvegardait de ce qu'il lui a révélé.

Quant à Sa Parole : « **Que Dieu te dispense ('afâ) ! Pourquoi les as-tu exemptés du combat...** »<sup>1</sup>, le Prophète ﷺ n'avait pas reçu auparavant un ordre précis d'interdiction de Dieu – Exalté soit-Il ! – dont l'inobservance aurait entraîné une désobéissance. Dieu n'a donc pas considéré sa conduite comme un acte de rébellion envers Lui. Les savants considèrent qu'il n'y a aucun reproche ici à l'endroit du Prophète ﷺ, et ils ont démenti ceux qui ont prétendu le contraire.

Niftawayh a dit : Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a exempté de toute inconduite à Son égard, car il avait le choix entre deux choses. Comment pouvait-il en être autrement, alors que Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a dit : « **Donne la permission à ceux que tu veux, et implore pour eux le pardon de Dieu** »<sup>2</sup> ?

Ainsi, lorsqu'il les autorisa à ne pas combattre, Dieu lui dévoila ce qu'il ignorait de leur secret : même s'il ne leur avait pas permis de rester chez eux, ils n'auraient pas participé au combat. Aussi, son attitude ne l'expose à aucune réprimande.

Le terme « 'afâ » utilisé dans le verset [mentionné plus haut] n'a pas le sens de « ghafara » (pardoner), mais plutôt de « dispense », comme dans ces propos du Prophète ﷺ : « **Dieu vous dispense ('afâ lakum) de l'aumône sur les chevaux et sur les esclaves** »<sup>3</sup>. Cette aumône ne leur fut jamais imposée. C'est aussi l'explication retenue par Qushayrî, qui a ajouté : Seul celui qui ne connaît pas la langue arabe dit qu'« al-'afw » (la dispense) ne porte que sur le péché. En fait, « **Que Dieu te dispense ('afâ) !** » signifie ici : Dieu ne le considère pas comme un péché.

Al-Dâwudî a dit : on rapporte même qu'il s'agit ici d'une faveur.

Makkî a dit : Il s'agit ici d'un prélude au discours, comme lorsqu'on dit : Que Dieu te fasse bien agir ! Que Dieu t'honore !

Al-Samarqandî a dit aussi : Cette expression signifie : Que Dieu te garde !

Quant aux versets relatifs aux captifs de la bataille de Badr : « ***Il n'appartient pas à un Prophète de faire des captifs tant qu'il n'a pas mené sur terre un combat acharné. Vous voulez les biens de ce monde, mais Dieu veut [pour vous] la vie future. Dieu est Puissant, Sage. Si une prescription de Dieu n'était pas déjà intervenue, un terrible châtement vous aurait atteints à cause de ce dont vous vous êtes emparés*** »<sup>4</sup>, ils ne comportent pas nécessairement une faute du Prophète ﷺ, mais plutôt une indication sur le privilège et la faveur qu'il a reçus par rapport aux autres Prophètes.

C'est comme si Dieu lui avait dit : cela n'a été accordé à aucun autre Prophète avant toi, conformément à ce qu'a dit l'Envoyé de Dieu ﷺ : « *Le butin m'a été rendu licite, et il ne l'a été pour aucun Prophète avant moi* »<sup>1</sup>.

Si on dit : Quel est le sens de cette Parole divine : « ***Vous voulez les biens de ce monde, mais Dieu veut [pour vous] la vie future. Dieu est Puissant, Sage*** » ?

L'explication est la suivante : le discours s'adresse à celui qui, parmi eux, souhaite les biens de ce monde et se consacre à les amasser. Ni le Prophète ﷺ ni ses grands Compagnons ne sont visés par ce Discours.

Al-Dahhâk rapporte que ces versets ont été révélés durant la bataille de Badr, lorsque les incroyants furent défaits, et que les gens se mirent à piller et à collecter le butin en cessant le combat, au point que 'Umar craignit une contre-attaque de l'ennemi.

Puis Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Si une prescription de Dieu n'était pas déjà intervenue, un terrible châtement vous aurait atteints à cause de ce dont vous vous êtes emparés*** ».

Les exégètes ont donné des explications divergentes de ce verset.

Certains ont dit : Si Je n'avais pas décrété que je ne châtierais personne après l'interdiction, Je vous aurais punis. Ceci contredit l'interprétation de ceux qui ont retenu que l'affaire des captifs constituait une désobéissance.

On a dit aussi : Ce verset signifie : Si vous n'aviez eu foi en le Coran, qui est Le Livre [comprenant la prescription] déjà intervenue qui vous accorde le pardon, vous seriez punis à cause du butin.

On pourrait ajouter en guise d'éclaircissement : Si vous n'aviez eu foi en le Coran, vous seriez punis comme l'est celui qui commet une transgression.

On a dit également : S'il n'avait pas été tranché [et consigné] dans la « Table gardée » (*al-lawh al-mahfûz*) que cela [vous] était licite, vous seriez punis.

Tout ceci réfute la thèse du péché et de la désobéissance, car celui qui fait ce qui lui est licite ne commet pas de désobéissance.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Mangez ce qui, dans le butin, est licite et bon** »<sup>2</sup>.

On a dit aussi que le Prophète ﷺ avait le choix à ce sujet.

En effet, 'Alî ؓ a rapporté : Au cours de la bataille de Badr, Gabriel – que la Paix soit sur lui ! – vint trouver le Prophète ﷺ et lui dit : « Donne le choix à tes Compagnons au sujet des captifs : s'ils veulent, ils peuvent les éliminer, et s'ils veulent, ils peuvent réclamer une rançon, pour peu qu'ils acceptent que, l'an prochain, il y ait autant de morts chez eux. Les Compagnons dirent : "Nous choisissons la rançon et acceptons des pertes dans nos rangs" ».

Ceci confirme nos propos, et le fait qu'ils n'ont fait que ce qui leur a été permis de faire, hormis certains d'entre eux qui renoncèrent à faire le bon choix. Dieu le leur alors reproché, et on leur montra leur faiblesse et le bon choix des autres. Ceci étant, ils n'étaient pas tous désobéissants ni pécheurs.

C'est à cela qu'a fait allusion Ṭabarî. En outre, la parole suivante du Prophète ﷺ : « *Si un châtiment était descendu du ciel, seul 'Umar en aurait été épargné* »<sup>1</sup>, est une allusion qui va dans ce sens, et qui confirme son bon choix et celui des gens qui l'ont imité

pour faire triompher la religion, rehausser sa parole, et anéantir l'ennemi.

Ces propos du Prophète ﷺ indiquent que si cette affaire avait entraîné un châtement, 'Umar et ses semblables en auraient été épargnés. Il a désigné 'Umar, car il était le premier à avoir fait allusion à l'élimination des captifs ; mais Dieu ne leur a pas destiné de châtement, car Il le leur avait rendu licite.

Al-Dâwudî a dit : Ce récit n'est pas confirmé. Et même s'il l'était, il serait inconcevable de croire que le Prophète ﷺ ait délivré un jugement au sujet de ce qui n'est pas prévu par un texte, ou à partir d'une preuve textuelle, ou ait agi sans en recevoir l'ordre, car Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a prémuni de tout cela.

Le Qâdî Abû Bakr b. al-'Alâ' a dit : « Dieu – Exalté soit-Il ! – informe Son Prophète ﷺ dans ce verset que son interprétation est conforme à ce qu'Il a décidé pour lui en matière de licéité de rançon et de butin. Auparavant, durant l'assaut mené par 'Abd Allâh b. Jahsh, Ibn al-Hadramî fut tué. [Les musulmans] offrirent alors en rançon al-Hakam b. Kaysân et son compagnon. Or Dieu ne fit aucun reproche aux musulmans au cours de cet épisode, qui eut lieu une année avant la bataille de Badr. Ceci montre clairement que l'attitude du Prophète ﷺ à propos des captifs reposait sur une interprétation juste, sur la clairvoyance et sur des exemples précédents. Dieu – Exalté soit-Il ! – n'a donc pas dénigré leur attitude, mais Il a voulu, en raison de l'immense importance de la bataille de Badr, et du grand nombre de captifs – et Dieu est plus Savant ! – , manifester Sa Faveur et confirmer Sa Grâce [au profit des musulmans], en les informant de ce qu'Il leur a rendu licite et qu'Il a consigné dans la Table Gardée. Il ne leur fait aucun reproche, ne les réprimande pas, et ne les accuse d'aucun péché. ».

Quant à la Parole divine : « ***Il a froncé les sourcils et s'est détourné, parce que l'aveugle est venu à lui*** »<sup>2</sup>, elle ne renferme pas une allusion à un quelconque péché du Prophète ﷺ. Dieu – Exalté soit-Il ! – l'informe plutôt que l'homme vers qui il a tourné son attention ne s'est pas purifié, et qu'après avoir considéré l'état de

ces deux hommes, il est préférable qu'il accueille l'aveugle [plutôt que l'homme riche].

L'attitude du Prophète ﷺ, et son attention pour l'incroyant, comportent une obéissance à Dieu, et une transmission de Son information dans le but d'amadouer cet individu [et le convaincre], comme Dieu le lui avait prescrit. Il n'y avait donc, de la part du Prophète ﷺ, aucune désobéissance ni opposition.

Ce que Dieu lui a rapporté à ce sujet comporte une information concernant l'état de ces deux hommes, une dévalorisation de l'incroyant, et une allusion à son détournement de ce dernier, puisqu'il a dit ensuite : « **Qui te le dira ? Peut-être cet homme se purifie-t-il ?** »<sup>1</sup>.

On a dit aussi que Ses Paroles : « **Il a froncé les sourcils et s'est détourné, parce que l'aveugle est venu à lui** » se rapportent à l'incroyant qui était avec le Prophète ﷺ. C'est ce que soutient Abû Tammâm<sup>2</sup>.

Quant au récit d'Adam – que la Paix soit sur lui ! – [on se reportera] à ces Paroles divines : « **Ils en mangèrent...** »<sup>3</sup>, après qu'il eut dit : « **mais n'approchez pas de l'arbre que voici, sinon vous compteriez parmi les iniques** »<sup>4</sup>. Et Son autre Parole : « **Ne vous avais-je pas défendu cet arbre ?** »<sup>5</sup>.

Et cette parole où Dieu – Exalté soit-Il ! – confirme la désobéissance d'Adam : « **C'est ainsi qu'Adam désobéit à son Seigneur et s'égara** »<sup>6</sup>, c'est-à-dire qu'il ignora ou commit une erreur. Dieu – Exalté soit-Il ! – nous a également mentionné son excuse en disant : « **Nous avons jadis adressé une recommandation à Adam, mais il a été oublieux, et Nous ne l'avons pas trouvé résolu** »<sup>7</sup>. Ibn Zayd a dit : Adam oublia l'aversion que Satan avait pour lui, et le pacte qu'il avait fait avec Dieu lorsqu'il lui a dit : « **Ô Adam, celui-ci est un ennemi pour toi et pour ton épouse. Qu'il ne vous chasse pas tous les deux du Jardin, car tu serais malheureux** »<sup>8</sup>.

On a dit aussi : Adam a oublié en raison de ce que Satan leur montra.

Ibn 'Abbas a dit : L'homme a été désigné par le nom de « *insân* » car on lui avait fait prendre un engagement qu'il a oublié (*nasiya*).

On a dit : Adam n'entendait pas désobéir ; mais ils ont été séduits par le serment de Satan qui leur jura : « **Je suis, pour vous, un conseiller sincère** »<sup>1</sup>. Ils s'imaginaient que personne ne jurait le faux par Dieu. Cet argument d'Adam est rapporté dans certaines traditions.

Ibn Jubayr a dit : Satan fut si convaincant dans son serment qu'il les dupa. Et le croyant est sujet à la duperie.

On a dit : Adam a oublié, mais n'a jamais eu l'intention de désobéir. Voilà pourquoi Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Nous ne l'avons pas trouvé résolu** »<sup>2</sup>, c'est-à-dire qu'il n'avait pas l'intention de s'opposer.

La plupart des exégètes considèrent que le terme « *'azm* » (résolution) signifie ici : « détermination » (*hazm*) et « patience » (*sabr*).

On a dit aussi : Après avoir mangé de l'arbre, Adam s'enivra. Mais cette explication est faible, car Dieu – Exalté soit-Il ! – a décrit le vin du Paradis comme étant une boisson qui n'enivre pas.

Ainsi, si Adam – que la Paix soit sur lui ! – a agi dans un état d'oubli, cela n'est pas une désobéissance.

Il en est de même s'il a été induit en erreur, ou s'il s'est trompé, car il y a un accord sur le fait que celui qui est exposé à l'oubli et à l'inadvertance est déchargé de la responsabilité légale.

Le shaykh Abû Bakr b. Fûrak et d'autres ont dit : cet épisode eut lieu avant l'avènement de la prophétie, conformément à cette Parole divine : « **C'est ainsi qu'Adam désobéit à son Seigneur et s'égara. Ensuite, son Seigneur l'a élu, Il a accueilli son repentir et l'a guidé** »<sup>3</sup>.

Dieu a donc informé que son élection (*ijtibâ'*) et sa guidance survinrent après la désobéissance.

On a dit aussi : Adam a mangé de l'arbre en se basant sur sa propre interprétation [de l'interdiction divine], car il ne savait pas qu'il s'agissait de l'arbre qu'on lui avait interdit d'approcher. Il croyait que

l'interdiction de Dieu concernait un arbre particulier, et non toute l'espèce. Voilà pourquoi on a dit que son retour à Dieu était motivé par son renoncement à prendre des précautions, et non pas par la désobéissance.

On a dit aussi : Il pensait que Dieu ne lui avait pas formellement interdit l'arbre.

Quoi qu'il en soit, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **C'est ainsi qu'Adam désobéit à son Seigneur et s'égara** »<sup>1</sup> ; puis Il a dit : « **Ensuite, son Seigneur l'a élu, Il a accueilli son repentir et l'a guidé** »<sup>2</sup>.

Dans la tradition sur l'Intercession, il est dit qu'Adam se souviendra de son péché et dira : « On m'avait interdit de manger de l'arbre, mais j'ai désobéi ».

Nous répondrons à ces interrogations et à d'autres – si Dieu veut ! – , à la fin de ce chapitre.

Quant au récit de Jonas – que la Paix soit sur lui ! – , nous l'avons déjà examiné. Et il n'y a rien qui indique qu'il ait commis un péché. Il est seulement rapporté qu'il a pris la fuite et qu'il s'en alla en colère, comme nous l'avons déjà montré.

On a dit : Dieu S'est irrité contre lui uniquement parce qu'il s'était séparé de son peuple pour fuir la descente du châtement.

On a dit aussi : Après avoir promis le châtement à son peuple – auquel Dieu avait pardonné – Jonas dit : « Par Dieu ! Jamais je n'oserai revenir vers mon peuple en menteur ».

Et : Jonas n'a pas supporté le poids du Message.

Or, on a déjà indiqué qu'il n'avait pas menti.

Dans ce récit et les interprétations proposées, il n'y a rien qui indique une désobéissance, sauf si on veut prêter attention à des affirmations sans fondement.

Les exégètes ont dit à propos de la Parole divine : « **Il gagna (abaqa) le vaisseau surchargé** »<sup>3</sup>, que le terme « *abaqa* » (gagna) utilisé dans ce verset signifie : « s'éloigner » (*tabâ'ada*).

Quant à sa parole [dans le Coran] : « **Gloire à Toi ! Oui, j'étais parmi les iniques !** »<sup>4</sup>, il faut savoir que l'iniquité (*al-zulm*) signifie : mettre une chose à la place qui ne lui revient pas. Pour certains, il s'agit ici de la reconnaissance de son péché pour avoir quitté son peuple sans la permission de son Seigneur, ou pour sa faiblesse en assumant sa Mission, ou encore pour avoir invoqué un châtement contre son peuple.

Rappelons que Noé – que la Paix soit sur lui ! – a lui aussi invoqué la perte contre son peuple, mais sans encourir de reproche de la part de Dieu.

Al-Wâsiṭī a dit à ce sujet : Ces propos de Jonas [dans le verset mentionné plus haut] signifient qu'il exempte son Seigneur de toute iniquité, et qu'il se l'attribue, la reconnaît, et affirme s'être fait du tort à lui-même, comme dans cette parole d'Adam et Ève : « **Ils dirent : "Notre Seigneur ! Nous nous sommes fait tort (zalamnâ) à nous-mêmes"** »<sup>1</sup>, parce qu'ils étaient la cause de leur présence dans un endroit différent de celui où ils avaient été installés, de leur expulsion du Paradis, et de leur descente sur terre.

Quant au récit de David – que la Paix soit sur lui ! –, on ne doit pas prêter attention à ce qui a été écrit par les narrateurs des « Gens du Livre », qui ont modifié et altéré la Vérité, et ce qui a été repris par quelques exégètes. Or, Dieu n'a rien dit de tout cela, et on ne trouve aucune Tradition authentique renfermant ces allégations.

Ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit est renfermé dans cette Parole divine : « **David comprit que Nous avions seulement voulu l'éprouver. Il demanda pardon à son Seigneur, tomba prosterné, et se repentit. Nous lui avons pardonné, et il a près de Nous une place éminente et un beau lieu de retour** »<sup>2</sup>. Et dans cette autre : « **souviens-toi de Notre serviteur David, qui était doué de vigueur et prompt au repentir** »<sup>3</sup>.

Par : « **Nous avions seulement voulu l'éprouver** », il faut comprendre que Dieu a voulu examiner [son état]. Et par : « **prompt au repentir** », selon Qatâda, il faut comprendre : obéissant (*muṭī'*).

Voilà la bonne interprétation.

Ibn ‘Abbâs et Ibn Mas‘ûd ont dit : David avait seulement proposé à l’homme en question : « Concède-moi ta femme et confie-moi sa protection »<sup>4</sup>. Dieu lui a alors fait des reproches pour cela, l’a averti, et désapprouva son intérêt pour ce bas monde. Voilà ce qu’il convient de retenir de cette affaire.

On a dit aussi : David a demandé la main de cette femme déjà fiancée à un autre.

Pour al-Samarqandî : Le péché de David pour lequel il a demandé pardon est sa parole à l’un des deux adversaires : « **Il t’a lésé en te demandant ta brebis pour l’ajouter aux siennes** »<sup>5</sup>, car il l’a accusé d’injustice à priori en ne retenant que les propos de son adversaire.

On a dit aussi : David craignit que son âme fût séduite par la royauté, et par les biens de ce monde qu’il reçut.

Aḥmad b. Naṣr, Abû Tamîm, et d’autres savants ont nié les informations rapportées sur David par les narrateurs. Al-Dâwudî a dit : Il n’y a aucune information solide à propos du récit sur David et Uriya, car il est inconcevable qu’un Prophète puisse souhaiter qu’un individu soumis à Dieu soit tué.

On a dit : Les deux adversaires qui se sont plaints à David étaient deux hommes qui s’étaient disputés à propos des brebis d’un troupeau, comme il apparaît clairement dans ce verset.

Quant au récit de Joseph – que la Paix soit sur lui ! – et de ses frères, il ne renferme aucun reproche à Joseph. Pour ce qui concerne ses frères, leur Prophétie n’est pas établie, et il n’y a donc pas lieu de parler de leurs actes. Il en est de même des Tribus (*al-asbât*) qui sont mentionnées avec les Prophètes dans le Coran<sup>1</sup>.

On a dit : Les frères de Joseph étaient à un âge où ils manquaient de discernement au moment où ils lui firent subir ce qu’il a subi. Leur action n’était donc pas préméditée. Voilà pourquoi ils ont dit à leur père : « **Laisse-le partir avec nous demain pour qu’on s’amuse et qu’on joue ensemble** »<sup>2</sup>. S’ils devinrent réellement des Prophètes, cela ne put avoir lieu que bien longtemps après. Et Dieu est plus Savant !

Quant à la Parole divine au sujet de Joseph : « **Mais elle le désirait ardemment, et lui aussi l'aurait désirée s'il n'avait eu une vision probante de son Seigneur. Nous avons ainsi écarté de lui le mal et la turpitude. Certes, il fait partie de Nos serviteurs intègres** »<sup>3</sup>, nombre de juristes et de traditionnistes considèrent que le désir de l'âme n'est pas punissable et ne constitue pas une mauvaise action, car le Prophète ﷺ a rapporté de son Seigneur : « **Lorsque Mon serviteur pense à une mauvaise action et ne la commet pas, elle lui est comptée comme une bonne action** »<sup>4</sup>.

Il n'y a donc aucune désobéissance dans son désir. Selon, les juristes et les théologiens, le désir devient une mauvaise action lorsqu'il habite l'âme. Mais lorsque le désir et les pensées ne sont que passagers, ils sont pardonnés.

Voilà la Vérité ! Le désir de Joseph – si Dieu le veut ! – était donc de ce genre, et sa parole dans le Coran : « **Je ne cherche cependant pas à m'innocenter, car l'âme incite fortement au mal, sauf si mon Seigneur fait miséricorde. Certes, mon Seigneur est tout Pardon et Miséricordieux !** »<sup>5</sup>, signifie qu'il ne s'innocente pas de ce désir ; ou peut-être qu'il l'a dit par modestie et qu'il a reconnu l'opposition de son âme, bien qu'il ait été purifié et innocenté auparavant.

Comment en serait-il autrement, alors qu'Abû Hâtîm a rapporté, d'après Abû 'Ubayda, que Joseph n'a pas éprouvé ce désir, et que le discours comporte un avant et un après, c'est-à-dire : « Elle le désirait ardemment, et s'il n'avait eu une vision probante de son Seigneur, il l'aurait désirée aussi » ? En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – nous a rapporté que la femme a dit : « **C'est vrai, j'ai voulu le séduire, mais il s'est maîtrisé** »<sup>1</sup>. Et Il a dit : « **Nous avons ainsi écarté de lui le mal et la turpitude** »<sup>2</sup>, et : « **Elle ferma les portes et dit : "Me voici à toi !" Il [Joseph] dit : "Que Dieu me garde ! Lui, mon maître, m'a traité avec bienveillance. Il n'y a pas de vrai bonheur pour les iniques !"** »<sup>3</sup>.

On a dit : le terme « *rabbî* » (maître ou seigneur) se rapporte ici à Dieu, et on a dit aussi qu'il se rapportait plutôt à son maître égyptien.

On a dit que l'expression « *hamma bihâ* » signifie ici qu'il désira la réprimander et l'exhorter ; ou encore : le refus de Joseph affligea (*ghammahâ*) la femme. On a dit aussi que cela signifie : il l'a regardée. Ou encore : il voulut la battre et la repousser. Et tout ceci avant l'avènement de sa prophétie.

On a dit également : Les femmes ont cessé d'éprouver un grand désir pour Joseph que lorsque Dieu lui accorda la prophétie. Il l'a alors investi de la dignité de la prophétie, et les gens se sont alors occupés de celle-ci plutôt que de sa beauté.

Quant au récit de Moïse – que la Paix soit sur lui ! – à propos de l'homme qu'il tua avec un coup de bâton, Dieu – Exalté soit-Il ! – a déclaré qu'il était son ennemi. On a dit qu'il s'agissait d'un Copte qui professait la religion de Pharaon. La sourate coranique qui mentionne cet épisode indique clairement que cela eut lieu avant l'avènement de la prophétie de Moïse.

Qatâda a dit : Moïse lui assena un coup de bâton, mais sans intention de le tuer. Ainsi, il ne commit aucune désobéissance.

Quant à ces paroles de Moïse : « ***C'est là l'œuvre du Démon : il est vraiment un ennemi qui égare les hommes*** »<sup>4</sup> ; « ***Mon Seigneur ! Je me suis rendu coupable envers moi-même ; pardonne-moi !*** »<sup>5</sup>, Ibn Jurayh a dit : Moïse a dit cela car il ne sied pas à un Prophète de tuer sans en avoir reçu l'ordre.

Al-Naqqâsh a dit : « Moïse n'a pas attaqué l'homme dans l'intention de le tuer. Il lui a seulement assené un coup de bâton pour repousser son tort. Et ceci eut lieu avant l'avènement de sa prophétie.

S'agissant de Sa Parole : « ***Nous t'avons soumis ensuite à maintes épreuves*** »<sup>1</sup>, cela signifie que Dieu lui a fait subir une épreuve après l'autre.

On a dit : Il s'agit des épreuves relatives à ce récit et à ce que Pharaon lui a fait subir.

On a dit aussi : Il s'agit de l'épreuve du « coffret » (*al-tâbût*) quand il fut jeté dans les flots<sup>2</sup>.

On a dit également que : « **Nous t'avons soumis ensuite à maintes épreuves** » signifie que nous t'avons purifié totalement (*akhlaṣnâka ikhlâṣan*). C'est le sens retenu par Ibn Jubayr et Mujâhid, qui ajoutent : Dieu l'a entièrement purifié comme on purifie l'argent avec le feu. En effet, le terme « *fitna* » signifie à l'origine : lustrer et faire apparaître ce qui est caché. Mais, dans la Loi, ce terme est utilisé de manière conventionnelle pour désigner une épreuve détestable.

Il en est de même de la tradition authentique où l'Ange de la mort est venu voir Moïse, et dans laquelle il est rapporté que ce dernier lui donna un coup de poing dans l'œil<sup>3</sup>. Cet épisode ne comporte aucun élément qui impliquerait une transgression de la part de Moïse, ou un acte blâmable, du fait qu'il est évident que Moïse n'a fait que défendre sa vie contre l'Ange qui avait revêtu une forme humaine.

Il est inconcevable de croire que Moïse savait qu'il s'agissait de l'Ange de la mort.

Il l'a repoussé avec une telle violence qu'il a fait éclater l'œil de la forme prise par l'Ange de la mort. C'était là une épreuve que Dieu lui avait fait subir. Plus tard, lorsque l'Ange de la mort revint le trouver, et après que Dieu – Exalté soit-Il ! – l'eut informé qu'il s'agissait de Son Messager qu'Il avait envoyé auprès de lui, Moïse se soumit<sup>4</sup>.

Les Anciens, et les générations successives, ont donné diverses interprétations de cette tradition. La plus juste, à mon sens, est celle de notre maître, l'Imâm Abû 'Abd Allâh al-Mâzirî<sup>5</sup>.

Par le passé, Ibn 'Âisha<sup>1</sup> et d'autres ont justifié le fait que Moïse ait frappé l'Ange et lui ait fait éclater son œil<sup>2</sup>.

Quant au récit de Salomon – que la Paix soit sur lui ! –, et ce que les exégètes ont rapporté sur son péché, notamment à propos de cette Parole divine : « **Nous avons vraiment éprouvé** »<sup>3</sup>, cela signifie que Dieu lui a fait subir une épreuve. En effet, selon notre Prophète ﷺ, Salomon a dit : « *Cette nuit, je vais faire le tour de cent femmes ou de quatre-vingt-dix-neuf femmes. Chacune d'elles*

*donnera naissance à un chevalier qui combattra pour la Cause de Dieu.” Son compagnon lui dit : “Tu devrais dire : ‘Si Dieu le veut !’ ” Mais Salomon ne l’avait pas dit. Ainsi, aucune de ses femmes n’enfanta, hormis une seule qui donna naissance à la moitié d’un homme<sup>4</sup> (shiqqi rajul) ». Le Prophète ﷺ a ajouté : « Par Celui qui tient mon âme en Sa Main ! S’il avait dit : “Si Dieu le veut !”, [ses enfants] auraient tous combattu pour la Cause de Dieu »<sup>5</sup>.*

Les commentateurs des Traditions ont dit que par « *shiqqi* » (moitié), il faut entendre le corps qui a été jeté sur le trône de Salomon lorsqu’on le lui montra : c’était sa punition et son épreuve.

On a dit : il mourut et fut jeté sur son trône.

On a dit aussi : son péché consistait en son désir et en son espoir de cela.

On a dit également : il n’avait pas fait d’exception, car il était absorbé par son avidité et dominé par son espoir.

On a dit aussi : sa punition fut d’être privé de son royaume, et son péché fut d’avoir souhaité que le droit fût du côté des membres de sa belle-famille au détriment de leur adversaire<sup>6</sup>.

On a dit aussi qu’il a été puni pour une faute commise par l’une de ses épouses.

L’histoire rapportée par certains narrateurs, selon laquelle le diable aurait pris la forme de Salomon, se serait emparé de son royaume, et aurait opprimé les membres de sa Communauté, est complètement fautive, car les démons n’ont pas ce pouvoir. Les Prophètes sont protégés contre ce genre de choses.

Si on dit : pourquoi Salomon n’a-t-il pas dit dans le récit mentionné plus haut : « Si Dieu le veut ! » ? Il y a alors plusieurs réponses à cette question :

La première est celle apportée dans la tradition authentique, c’est-à-dire que Salomon a oublié de le dire, et ce, pour que la Volonté de Dieu s’accomplisse.

La deuxième, c’est qu’il n’a pas entendu ce que son compagnon lui avait dit, et il en fut distrait.

Quant à sa parole [mentionnée par Dieu] : « **Mon Seigneur ! Pardonne-moi et accorde-moi un royaume tel que personne ne puisse posséder son pareil. Tu es, en vérité, le Donateur suprême** »<sup>1</sup>, Salomon ne l'a pas dit par désir et par attrait de ce bas monde. Son intention – selon les exégètes – était de ne subir l'autorité de personne, comme l'épreuve qu'il a subie lorsque le démon fut lâché contre lui.

On a dit aussi : Il a voulu recevoir de Dieu un privilège et une faveur particulière, comme celle accordée aux autres Prophètes et Envoyés.

On a dit également : De sorte que cela devienne un argument et une preuve en faveur de sa prophétie, comme le pouvoir de tordre le fer accordé à son père (David), celui de ressusciter les morts accordé à Jésus, ou le pouvoir d'Intercession accordé à Muhammad ﷺ, et autres pouvoirs de ce genre.

Quant au récit de Noé – que la Paix soit sur lui ! – , son action est justifiée du fait qu'il a interprété à la lettre cette Parole divine : « **Charge sur le vaisseau un couple de chaque espèce, et aussi ta famille, à l'exception de celui contre qui un arrêt a déjà été prononcé , ainsi que les croyants** »<sup>2</sup>. Noé suivit l'implication de cette expression et voulut savoir ce qui lui avait été caché. Il ne douta pas un seul instant de la promesse de Dieu – Exalté soit-Il ! Dieu l'avait informé que son fils ne faisait pas partie des gens de sa famille qu'Il avait promis de sauver, du fait de son incroyance et de sa mauvaise attitude. Il lui a aussi appris qu'Il allait noyer ceux qui étaient iniques, et lui a interdit de Lui parler d'eux<sup>3</sup>.

Noé – que la Paix soit sur lui ! – fut réprimandé pour son interprétation personnelle de ces Paroles divines, et il eut peur d'avoir osé interroger son Seigneur à propos d'une chose sur laquelle il ne lui était pas permis de L'interroger.

Selon al-Naqqâsh, Noé ne savait rien de l'incroyance de son fils.

On a donné d'autres interprétations de ce verset, mais aucune d'elles ne fait allusion à une transgression ou à une désobéissance de Noé, hormis son interprétation personnelle, et le fait qu'il a osé

interroger à propos d'une chose sur laquelle il ne lui était pas permis de l'interroger.

On retrouve une situation semblable dans une tradition authentique où il est rapporté qu'un Prophète avait mis le feu à une fourmilière, car l'une des fourmis l'avait mordu. Dieu – Exalté soit-Il ! – lui révéla alors : « À cause d'une morsure de fourmi, tu as brûlé une des communautés qui glorifient Dieu »<sup>1</sup>. Rien, dans cette tradition, n'indique que ce Prophète ait commis une désobéissance.

Il a fait ce qu'il a retenu juste et utile, en éliminant ce qui nuisait à ses semblables, et qui ne lui semblait pas bénéfique parmi ce qui a été rendu licite par Dieu.

Ne vois-tu pas que, plus tard, ce Prophète était assis sous un arbre, et lorsque la fourmi l'indisposa, il déplaça sa jambe pour l'éviter, de peur d'être à nouveau mordu ? Or, rien dans ce que Dieu lui a révélé n'indique une désobéissance de sa part. Au contraire, Dieu lui a recommandé la patience et de renoncer à la revanche, conformément à Sa Parole : « ***Mais si vous êtes patients... (sachez que) la meilleure part revient à ceux qui sont patients*** »<sup>2</sup>.

Ainsi, son geste apparent est le résultat de l'indisposition occasionnée par cette fourmi. Sa réaction était donc une revanche pour lui-même, et une façon de mettre fin à toute nuisance occasionnée par les autres fourmis.

Mais il n'a pas commis une chose interdite entraînant sa désobéissance, car rien ne lui avait été révélé à ce propos pour qu'il s'en repente ou demande pardon. Et Dieu est plus Savant !

Si on dit : Quel est le sens de cette parole du Prophète ﷺ : « *Il n'y a personne qui n'ait été touché par un péché – ou qui ne s'en soit approché – à l'exception de Jean fils de Zacharie* » ?

Nous répondons par ce que nous avons déjà dit à propos des fautes commises par les Prophètes de manière involontaire, par inattention ou inadvertance.

## Section 14

### De la réfutation de quelques objections suscitées par nos propos

Si tu dis : Ainsi, tu as exclu la possibilité que les Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – aient pu pécher et désobéir, en te fondant sur ce qui a été rapporté à propos des divergences des exégètes et des interprétations des savants ; que signifie alors cette Parole divine : « **Adam a désobéi à son Seigneur et s'égara** »<sup>1</sup> ? Et quel sens doit-on donner à la reconnaissance des Prophètes, répétée dans le Coran et la Tradition, de leurs péchés, de leur retour à Dieu, de leur demande de pardon, de leurs pleurs, et de leur appréhension pour ce qu'ils avaient fait ? Peut-on ressentir de la peur, se repentir et demander pardon si on a rien fait ?

Sache – que Dieu nous accorde le succès ! – , que le degré des Prophètes est si élevé dans le domaine de leur connaissance de Dieu, de Ses normes concernant Ses serviteurs, de l'immensité de Son Autorité et de la puissance de Sa Rigueur, que cela ne peut que les conduire à craindre Dieu – que Sa Majesté soit proclamée ! – et à appréhender qu'Il leur reproche ce qu'Il ne reproche pas aux autres, et qu'Il leur tienne rigueur pour des choses qui ne leur sont ni interdites ni ordonnées. Ils craignent des réprimandes et des reproches futurs à cause de ces choses qu'ils ont faites, en se fondant sur leur interprétation ou par inattention, ou parce qu'ils ont accordé trop de considération aux affaires licites de ce monde. Il ne s'agit alors de péchés que par rapport à leur rang insigne, et des actes de désobéissance que par rapport à la perfection de leur obéissance, et non pas des péchés et des désobéissances semblables à ceux d'autrui.

Le terme « péché » (*al-dhanb*) vient de la chose vile (*dani*) et méprisable (*radhl*). Par « *dhanb* » on entend aussi le bout et l'extrémité d'une chose, et par « *adhnâb* » – lorsqu'on l'applique aux gens – , on entend les personnes les plus viles parmi les gens.

Voici donc à quoi correspondaient les plus basses actions des Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – et leurs plus mauvais états, et ce, afin qu'ils fussent purifiés, exemptés de péchés, et pour que leur intérieur et extérieur fussent remplis de bonnes œuvres, de belles paroles, de mention secrète et publique de Dieu, de crainte de Dieu et de Sa vénération secrète et publique.

Les autres hommes se corrompent par les péchés majeurs, les turpitudes et les perversités, de sorte que les petites fautes [des Prophètes] sont, pour [les autres] de bonnes actions.

En effet, l'adage dit : « Les bonnes actions des Pieux (*al-abrâr*) correspondent aux fautes des Rapprochés », c'est-à-dire que ces derniers les considèrent comme des fautes par rapport à leurs états élevés.

Quant au terme « *ghawâ* », utilisé dans le verset suivant : « **Adam a désobéi à son Seigneur et s'égara (*ghawâ*)** »<sup>2</sup>, il signifie qu'Adam ignorait que l'arbre dont il mangea fût celui qui lui avait été interdit, car le mot « *ghayy* » signifie en arabe l'ignorance (*al-jahl*).

On a dit : Adam a manqué la vie éternelle qu'il recherchait en mangeant de cet arbre, et son espoir fut vain.

Joseph – que la Paix soit sur lui ! – aussi encourut le reproche, pour avoir dit à l'un de ses deux compagnons de prison : « **Rappelle-moi au souvenir de ton maître. Mais le démon lui fit oublier de parler de Joseph à son maître, si bien que Joseph demeura en prison plusieurs années** »<sup>3</sup>.

On a dit : on a fait oublier à Joseph de mentionner Dieu. Et : on a fait oublier à son compagnon de rappeler Joseph au souvenir de son maître. En effet, le Prophète ﷺ a dit à ce sujet : « *Si Joseph n'avait pas tenu les propos qu'il a dits, il ne serait pas resté autant en prison* »<sup>4</sup>.

Ibn Dînâr a dit : lorsque Joseph a prononcé cette parole, il lui fut dit : « Tu as préféré un autre garant à Ma place. Aussi, Je prolongerai ton séjour en prison ». Joseph dit : « Ô Seigneur ! Les multiples épreuves l'ont fait oublier à mon cœur ».

Un maître a dit : les Prophètes sont punis pour des fautes plus légères qu'un atome, du fait de leur rang auprès de Dieu, et on tolère des fautes bien plus graves commises par la plupart des créatures, parce qu'elles sont insignifiantes auprès de Lui.

Quelqu'un pourrait soulever une objection à propos de ce que nous avons indiqué, et dire : si les Prophètes encourent des sanctions pour leur inattention et leur oubli, alors que les autres y échappent, et si leur état est supérieur à celui des autres, cela signifie donc que l'état des Prophètes en matière d'inattention et d'oubli est plus mauvais que celui d'autrui !

Sache donc – que Dieu t'honore ! –, que nous ne prétendons pas que la sanction à laquelle ils sont exposés est équivalente à celle des autres. Mais nous disons plutôt qu'ils subissent des reproches et des sanctions inhérents à ce bas monde, de sorte à augmenter leur degré, et qu'ils sont soumis à des épreuves afin que ces dernières soient la cause de l'élévation de leur rang, conformément à cette Parole divine : « **Ensuite, son Seigneur l'a élu, Il a accueilli son repentir et l'a guidé** »<sup>5</sup>, et à cette autre, à propos de David : « **Nous lui avons pardonné, et il a près de Nous une place éminente et un beau lieu de retour** »<sup>6</sup> ; ou encore, à cette autre – après que Moïse eut dit : « **Me voici revenu à Toi !** »<sup>1</sup> – où Il lui a dit : « **Je t'ai choisi de préférence à tous les hommes pour que tu transmettes Mes Messages et Ma Parole** »<sup>2</sup>.

Il a dit aussi, après l'épreuve Salomon et le repentir de ce dernier : « **Nous lui avons soumis le vent qui, sur son ordre, soufflait doucement là où il l'envoyait, et aussi les démons bâtisseurs ou plongeurs, et d'autres encore, enchaînés deux à deux. Voici Notre don : soit tu le dépenses, soit tu le retiens, sans avoir de comptes à rendre ! Oui, Salomon a près de Nous une place éminente et un beau lieu de retour** »<sup>3</sup>.

Un théologien a dit : les vacillements (*zallât*) apparents des Prophètes semblent des trébuchements, mais en réalité, il s'agit de prodiges (*karamât*) et de rapprochements [de Dieu]. Puis il a fait allusion à ce que nous avons déjà mentionné. On doit ajouter que ce

que les Prophètes accomplissent constitue un avertissement à leurs semblables, et aux autres hommes qui n'ont pas leur degré, de sorte que ce qui leur est reproché serve aux autres, afin qu'ils prennent leurs précautions, soient convaincus de devoir rendre des comptes, soient reconnaissants pour les faveurs que Dieu leur octroie, et affrontent les épreuves avec patience, en réfléchissant et en constatant ce qui est arrivé à des hommes [les Prophètes] qui occupent ces stations sublimes et infaillibles. Que dire d'autrui !

Voilà pourquoi Sâlih al-Murri<sup>4</sup> a dit : « La mention de David est [un encouragement et] une consolation pour les repentants ».

Ibn 'Atâ' a dit : Ce que Dieu a rapporté de l'affaire de « l'homme au poisson » ne sous-entend aucune imperfection de Jonas – que la Paix soit sur lui ! – , mais renferme un encouragement pour notre Prophète ﷺ [à patienter davantage].

On peut contester les affirmations mentionnées plus haut et dire : Vous dites, à l'instar de ceux qui partagent votre opinion, que les petits péchés sont pardonnés lorsqu'on évite les grands péchés. Et il n'y a pas de désaccord sur le fait que les Prophètes sont prémunis contre les grands péchés. Aussi, les petites fautes que vous retenez possibles à leur endroit sont aussi pardonnées. Que signifie alors la sanction qu'ils craignent à cause de ces fautes, et leur repentir, alors que si elles avaient vraiment été commises, elles auraient été pardonnées ?

Nous répondons par ce qu'auraient répondu [les maîtres mentionnés plus haut] : ils sont sanctionnés pour leur inattention et leur propre interprétation.

On a dit : Les multiples demandes de pardon de la part du Prophète ﷺ, et son retour à Dieu, ainsi que ceux des autres Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – relèvent de leur inclination naturelle à la soumission et à l'adoration, et de leur admission de leurs manquements ; et cela constitue une reconnaissance des faveurs que Dieu lui accorde, et, bien que ses fautes antérieures et postérieures fussent pardonnées, il n'a pas manqué de dire : « *Ne serai-je pas un serviteur reconnaissant ?* »<sup>1</sup>, et : « *Je suis, parmi*

*vous, celui qui appréhende le plus Dieu, et celui qui sait le mieux comment Le craindre »<sup>2</sup>.*

Al-Hârith b. Asad<sup>3</sup> a dit : « La crainte des Anges et des Prophètes est une crainte qui procède de leurs grandes vénération et adoration, car ils sont assurés [de n’encourir aucune sanction] ».

On a dit aussi : Ils ont agi de la sorte pour qu’on les imite, et que leurs peuples les prennent pour modèles, conformément à cette parole du Prophète ﷺ : « *Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et vous pleureriez beaucoup !* »<sup>4</sup>.

On peut aussi ajouter que, dans leur retour à Dieu et leur demande de pardon, il y a une réalité plus subtile à laquelle certains savants ont fait allusion : la quête de l’Amour de Dieu (*maḥabbat Allâh*). En effet, Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Dieu aime ceux qui reviennent à Lui, et Il aime ceux qui se purifient** »<sup>5</sup>.

La réalisation de la demande de pardon, du retour à Dieu, de la repentance, et de l’abandon à Dieu de la part des Prophètes et des Envoyés, à tout instant, est une quête de l’Amour de Dieu ! Et la demande de pardon comporte un sens de retour vers Lui, puisque Dieu a dit à Son Prophète ﷺ, après lui avoir pardonné ses fautes antérieures et futures : « **Dieu a accueilli le repentir du Prophète, des Émigrés et des Anṣârs qui l’ont suivi à un moment difficile** »<sup>6</sup>. Il lui a dit aussi : « **Célébre la louange de ton Seigneur et demande-Lui pardon. En vérité, Il est Celui qui accueille tout repentir** »<sup>7</sup>.

## **Section 15**

### **De l'avantage de connaître les sections sur l'infaillibilité des Prophètes**

De ce qui précède, il t'apparaît clair à présent que le Prophète ﷺ était immunisé contre l'ignorance de Dieu et de Ses Attributs, et contre le fait que son état réfute quoi que ce soit de tout cela après l'avènement de sa prophétie, du point de vue logique, et par consensus [de la Communauté], et avant l'avènement de celle-ci, par voie orale et par transmission ; de même qu'il était immunisé contre l'ignorance de ce qu'il a décidé sur les matières légales, et de ce qu'il a transmis comme Révélation de son Seigneur. Cela est catégoriquement, logiquement et légalement impossible.

Il en est de même de son exemption de tout mensonge et de toute déclaration contradictoire, intentionnels ou involontaires, à partir du moment où Dieu l'a investi de la mission de Prophète et d'Envoyé.

Lui prêter une telle imperfection est inconcevable du point de vue légal, du consensus, de l'examen et de la démonstration.

Il en était absolument exempt avant sa prophétie, tout comme il était immunisé contre les péchés majeurs, par consensus, et contre les petits péchés, après confirmation. Il était aussi protégé contre l'inattention et l'inadvertance constantes, et contre les fautes fréquentes et l'oubli dans les lois qu'il a apportées à sa Communauté.

De même qu'il était infaillible dans ses états de joie, de colère, de sérieux et de délasserement.

Tu dois accueillir ces vérités avec ta droite<sup>1</sup>, et les garder jalousement comme [fait] l'avare. Tu dois accorder à ces chapitres la dignité qu'ils méritent, et connaître leur grande utilité et leur importance.

En effet, celui qui ignore ce qui s'impose à l'endroit du Prophète ﷺ, ce qui est possible ou impossible à son égard, et qui ne connaît pas les formes de ses statuts, n'est pas à l'abri de croire le contraire de ce que comportent ces formes, et ne parvient pas à l'exempter de

ce qu'il ne convient pas de lui attribuer. Il court ainsi inconsciemment à sa propre perte et se précipite au plus bas niveau de l'Enfer. Car croire aux mensonges sur le Prophète ﷺ, et lui attribuer des choses inconvenantes, sont une assurance pour la demeure de la perdition !

Voilà pourquoi le Prophète ﷺ s'est hâté de communiquer aux deux hommes qui l'avaient vu de nuit, alors qu'il observait une retraite spirituelle dans la Mosquée, l'identité de son épouse avec laquelle il se trouvait, en leur disant : « *C'est [mon Épouse] Safiyya* ». Puis, il ajouta : « *Satan circule dans le corps du fils d'Adam comme le sang. J'ai eu peur qu'il projette dans vos cœurs ce qui causerait votre perte* »<sup>2</sup>.

Voilà – que Dieu t'honore ! – un des avantages que nous avons évoqué dans ces sections. Il se peut qu'un ignorant inconscient de son ignorance trouve qu'il s'agit de paroles insignifiantes et que, de manière générale, il est préférable de garder le silence à ce sujet. Or, il t'est clair que cela s'impose en raison de l'avantage que nous avons indiqué.

Le deuxième avantage : il s'agit de ce qui est indispensable aux « sources de la jurisprudence » (*usûl al-fiqh*), et qui permet le traitement de questions qui ne relèvent pas de la jurisprudence, de sorte à trouver des solutions moins compliquées que celles formulées par les juristes. Il s'agit du statut des paroles et des actes du Prophète ﷺ.

Ce sujet est extrêmement vaste, et est l'une des sources les plus importantes de la jurisprudence. Il est donc indispensable de la construire sur la véracité du Prophète ﷺ, dans ses propos et dans ce qu'il a transmis [à la Communauté], et d'admettre que l'inattention est inconcevable chez lui en cette matière, et qu'il est exempt d'actions contradictoires, de manière intentionnelle.

Et, tout comme les savants divergent sur l'occurrence des petites fautes, il y a aussi un désaccord sur la conformité de l'action. Cette question a été suffisamment examinée dans les œuvres de ces savants. Aussi, nous ne nous étendrons pas sur ce sujet.

Le troisième avantage est nécessaire au gouvernant et au mufti, et a trait à ce qu'ils doivent savoir au sujet de celui qui attribue ce genre de choses au Prophète ﷺ, et le qualifie par elles. En effet, celui qui ignore ce qui est permis et ce qui est interdit à l'égard du Prophète ﷺ, et ce qui fait l'objet d'un consensus ou de divergence, comment peut-il délivrer un jugement en la matière ? Comment peut-il savoir si ce qui a été dit sur le Prophète ﷺ est un dénigrement ou un éloge ? Il courrait alors le risque de verser le sang d'un musulman innocent, d'usurper un droit, ou de manquer de respect à la dignité du Prophète ﷺ. C'est pour cette raison que les maîtres des sources de la Loi, les plus grands savants et les doctes ont divergé sur l'infailibilité des Anges.

## Section 16 De l'infaillibilité des Anges

Les musulmans sont unanimes : les Anges sont des créatures croyantes et vertueuses. Les grands Imâms sont aussi d'accord sur le fait que les Envoyés, parmi les Anges et les Prophètes, ont le même statut quant à l'infaillibilité dont nous avons parlé auparavant, ainsi qu'en matière de droits et de leur transmission de la Révélation aux Prophètes : ils sont comme ces derniers par rapport à leurs peuples.

En revanche, les savants divergent sur le statut des Anges qui ne sont pas des Envoyés.

Certains estiment que tous les Anges sont exempts de péchés, et avancent comme arguments les Paroles divines suivantes : « **Des Anges gigantesques et puissants se tiennent autour de ce feu ; ils ne désobéissent en rien à ce que Dieu leur ordonne, et ils font ce qui leur est commandé** »<sup>1</sup> ; « **Il n'est aucun de nous qui n'ait sa place désignée, [disent les Anges]. Nous sommes rangés en ordre et c'est nous qui célébrons les louanges de Dieu** »<sup>2</sup> ; « **Ceux qui sont auprès de Lui ne se considèrent pas comme trop grands pour L'adorer sans se lasser. Ils Le glorifient la nuit et le jour sans s'interrompre** »<sup>3</sup> ; « **Ceux qui se tiennent auprès de ton Seigneur ne renoncent pas, par orgueil, à L'adorer. Ils Le glorifient et ils se prosternent devant Lui** »<sup>4</sup>.

Il a dit aussi à propos des Anges : « **entre les mains de scribes nobles et purs** »<sup>5</sup>, et : « **Ne doivent le toucher que ceux qui sont en état de pureté** »<sup>6</sup>, ainsi que d'autres récits de ce genre

D'autres estiment que l'infaillibilité des Anges est une particularité de ceux qui sont envoyés, et des rapprochés de Dieu parmi eux.

Ils s'appuient sur ce que les gens de la tradition et de l'exégèse ont mentionné et que nous exposerons plus loin, si Dieu le veut !

Ce qu'il est juste de dire, c'est que tous les Anges sont infaillibles, et il convient d'affirmer que leur insigne rang est au-delà de tout ce

qui prétendrait l'amoindrir, et de tout ce qui tenterait d'affecter leur immense dignité.

J'ai vu un de nos maîtres dire qu'il n'était pas nécessaire au juriste de parler de l'infaillibilité des Anges. Mais je considère qu'en parler est aussi utile que l'évocation de l'infaillibilité des Prophètes dont nous avons parlé, sauf pour ce qui est de l'utilité de mentionner les actes et les paroles [des Anges], qui ne s'applique pas ici [du moment que nous n'en avons pas connaissance, et qu'il ne nous incombe pas de les suivre].

Ceux qui retiennent que l'infaillibilité ne s'applique pas à tous les Anges ont avancé comme arguments le récit de Harût et Marût, ce qu'ont raconté les chroniqueurs et les exégètes, et ce qui a été rapporté par 'Alî et Ibn 'Abbâs sur ces deux Anges et leur épreuve.

Sache donc – que Dieu t'honore ! – , que ces récits ne renferment rien de ce qu'on a rapporté, d'incorrect ou de correct, d'après l'Envoyé de Dieu ﷺ, et qu'il ne s'agit pas d'une chose sur laquelle on peut appliquer l'analogie.

Quant à ce qui est mentionné dans le Coran<sup>1</sup>, les exégètes divergent sur son interprétation, et certains d'entre eux ont même réfuté les propos de nombreux Anciens pieux, comme nous le mentionnerons.

Ces histoires proviennent des livres des Juifs et de leur invention, comme Dieu le déclare dans le premier verset de ce récit où ils calomnient Salomon et l'accusent d'incroyance. Cette histoire renferme de graves turpitudes. Nous mentionnerons donc ce qui permettra de lever le voile sur cette question, si Dieu le veut !

On a commencé par diverger sur Harût et Marût : S'agit-il de deux Anges ou de deux hommes ? Sont-ils, ou non, les deux Anges (*malakayn*) mentionnés dans ce verset ?

Fait-il lire dans ce verset « *malakayn* » (deux Anges) ou « *malikayn* » (deux rois) ? Est-ce que la particule « *mâ* », utilisée dans cette Parole divine : « **et ce qui (wa mâ) avait été révélé** », et dans cette autre : « **et [ces deux-là] n'instruisent (wa mâ yu'allimân)**

**personne sans dire...** », est une particule négative (*nâfiya*) ou affirmative (*mûjiba*) ?

La plupart des exégètes retiennent que Dieu – Exalté soit-Il ! – a mis à l'épreuve les gens en envoyant les deux Anges pour l'enseignement de la magie, et les avertir que la pratique de la magie était un acte d'incroyance. Celui qui apprend cet art tombe dans l'incroyance, et celui qui y renonce fait acte de foi. En effet, les Anges dirent : « **Nous ne sommes rien d'autre qu'une tentation ; ne tombe pas dans l'incroyance !** » Ainsi, leur enseignement aux hommes est de l'ordre d'avertissement, c'est-à-dire qu'ils disent à ceux qui viennent apprendre cet art : « N'apprenez pas cet art, car il sépare l'époux de sa femme, et n'y recourez pas pour comploter, car c'est de la magie. Évitez donc de tomber dans l'incroyance ».

Ainsi, l'action des deux Anges est un acte d'obéissance<sup>2</sup>. Leur attitude n'a rien d'une rébellion, mais il s'agit uniquement d'une tentation pour autrui.

Ibn Wahb rapporte qu'on a évoqué Harût et Marût devant Khâlid b. Abû 'Imrân<sup>3</sup>, et qu'on a dit qu'ils enseignaient la magie. Khâlid répondit : « Nous les retenons purs contre cette pratique ». L'une des personnes présentes récita alors le verset [à propos des deux Anges] en omettant la particule « *mâ* » dans cette Parole : « **et ce qui (*wa mâ*) avait été révélé** », mais Khâlid le reprit en disant : « Il ne leur a pas été révélé ! »

Ainsi, Khâlid, savant illustre et renommé pour ses connaissances, innocente ces deux Anges de l'enseignement de la magie, alors que d'autres affirment qu'il leur était permis d'enseigner la magie, à condition d'expliquer aux gens qu'il s'agissait d'un acte d'incroyance, d'un examen, et d'une épreuve de la part de Dieu.

Comment ne pas les innocenter des grands actes de rébellion et de l'incroyance mentionnés dans ces récits ?

Lorsque Khâlid dit : « Il ne leur a pas été révélé », il entend que la particule « *mâ* » est ici une négation. C'est aussi l'opinion d'Ibn 'Abbâs.

Pour Makkî : ce verset signifie que la magie inventée par les démons, qui furent ensuite suivis par les Juifs, n'a pas induit Salomon à mécroire, et que cela n'a pas été révélé aux deux Anges. Il a dit aussi que les deux Anges étaient Gabriel et Michel, que les Juifs accusaient d'avoir apporté la magie, tout comme ils avaient accusé Salomon. Or Dieu les a démentis à ce sujet en disant : « **mais les démons sont tombés dans l'incroyance. Ils enseignent aux hommes la magie** » à Babylone, c'est-à-dire à Harût et Marût. On a dit que Harût et Marût étaient deux hommes qui avaient appris l'art de la magie.

Al-Ḥasan [al-Baṣrî] a dit : Harût et Marût étaient deux grands incroyants (*'iljân*) parmi les habitants de Babylone. Et il a lu le verset de la manière suivante : « **et ce qui a été révélé aux deux rois (malikayn)** », faisant ainsi de « *mâ* » une particule affirmative.

'Abd Al-Raḥmân b. Abzâ<sup>1</sup> a fait la même lecture, et a précisé que les deux rois étaient David et Salomon, et qu'ici le « *mâ* » est une particule négative.

Al-Samarqandî a dit qu'il s'agit de deux rois parmi les Enfants d'Israël que Dieu avait transformés (*masakhahum*).

Ceci étant, la lecture de « *malikayn* » (deux rois) à la place de « *malakayn* » (deux Anges) est très rare.

L'interprétation de ce verset proposée par Abû Muhammad Makkî est, selon nous, la bonne, car elle exempte les Anges, écarte d'eux la souillure, et les purifie complètement. En effet, Dieu les a décrits en disant : « **des scribes nobles et purs** »<sup>2</sup>, et : « **ils ne désobéissent en rien à ce que Dieu leur ordonne, et ils font ce qui leur est commandé** »<sup>1</sup>.

Entre autres récits au sujet des Anges, on rapporte aussi l'histoire d'Iblîs, et le fait que lui aussi était un Ange, qu'il était leur chef, et qu'il était l'un des gardiens du Paradis, mais que Dieu en a fait une exception en disant : « **Ils [les Anges] se sont prosternés à l'exception d'Iblîs** »<sup>2</sup>.

Les exégètes divergent sur cette question. La plupart d'entre eux considèrent qu'il est le père des Djinns, tout comme Adam est le

père du genre humain. C'est ce qu'affirment al-Ḥasan, Qatâda et Ibn Zayd.

Shahr b. Ḥawshab a dit qu'Iblîs faisait partie des Djinns chassés de la terre par les Anges, lorsqu'ils y semèrent la corruption.

Formuler l'exception sans mentionner le genre est une pratique courante dans la langue arabe.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « ***Ils n'en ont pas une connaissance certaine, mais ne font que suivre une conjecture*** »<sup>3</sup>.

Il est rapporté aussi que de nombreux Anges ont désobéi à Dieu, et qu'ils furent brûlés. On leur avait aussi ordonné de se prosterner devant Adam, mais ils refusèrent d'obéir. Ils furent brûlés jusqu'à ce que ceux qui avaient été mentionnés par Dieu se prosternent devant Adam, à l'exception d'Iblîs. Mais ce genre d'histoire est sans fondement, et est démenti par les nombreuses traditions authentiques. On ne doit donc pas en tenir compte. Et Dieu est plus Savant !

---

1. Le verset complet est le suivant : « Et le jour où Abraham dit : “Mon Seigneur ! Montre-moi comment tu fais revivre les morts.” Dieu dit : “Est-ce que tu ne crois pas ?” Il répondit : “Si, assurément, mais c'est pour que mon cœur soit apaisé !” » (Coran, 2, 260).

1. Coran, 102, 5.

2. Coran, 102, 7.

3. Coran, 10, 94-95

1. Coran, 10, 104.

2. Coran, 39, 65.

3. Coran, 11, 109.

4. Coran, 10, 94-95

5. Coran, 25, 59.

6. Coran, 43, 45.

1. Coran, 39, 3.

2. Coran, 6, 114

3. Coran, 6, 114

4. Coran, 5, 116.

1. Coran, 12, 110.

2. Bukhârî, Bad' al-wahy, 3 ; Muslim, al-Îmân, 252.
1. Bukhârî, Bad' al-wahy, 3 ; Muslim, al-Îmân, 252.
2. Coran, 96, 1.
1. Waraqa b. Nawfal b. Asad b. 'Abd al-'Uzza (m. vers l'an 12 avant l'Hégire) : il s'agit du cousin paternel de Khadîja. C'était un homme sage et lettré. Il connaissait les Écritures et écrivait l'arabe avec les caractères hébreux.
2. C'est-à-dire de se dévoiler.
1. Coran, 18, 6.
2. Lieu où se réunissaient les notables Quryashites pour discuter et prendre des décisions.
3. Coran, 73, 1.
4. Coran, 74, 1.
5. Coran, 21, 87.
1. C'est-à-dire : le Pouvoir divin.
2. Coran, 21, 87.
3. Coran, 37, 145-147.
4. Coran, 68, 48-50.
5. Muslim, al-Dhikr, 41.
1. Coran, 9, 40.
2. Bukhârî, al-Tahajjud, 6 ; Muslim, al-Munâfiqîn, 79.
3. Coran, 6, 35.
4. Coran, 11, 46.
5. Coran, 11, 45.
1. Coran, 11, 46.
2. Coran, 39, 65.
3. Coran, 10, 106.
1. Coran, 17, 75
2. Coran, 69, 45.
3. Coran, 6, 116.
4. Coran, 42, 24.
5. Coran, 5, 67.
6. Coran, 33, 1.
7. Coran, 5, 67.
8. Coran, 20, 46.
9. Coran, 69, 44-45.
10. Coran, 17, 74-75
11. Coran, 6, 116.
1. Coran, 6, 116.

2. Coran, 3, 149.
3. Coran, 42, 24.
4. Coran, 39, 65.
5. Coran, 33, 1.
6. Coran, 6, 52.
1. Coran, 2, 142.
2. Coran, 33, 7.
3. Coran, 3, 81.
1. Coran, 6, 76.
2. Coran, 28, 74.
3. Coran, 26, 70.
4. Coran, 26, 75-77.
5. Coran, 26, 37-84.
6. Coran, 14, 35.
7. Coran, 6, 77.
1. Coran, 14, 13.
2. Coran, 7, 89.
3. Coran, 93, 7.
4. Coran, 4, 113.
1. Coran, 12, 95.
2. Coran, 12, 30.
3. Abû al-Qâsim Al-Junayd b. Muhammad (m. 297 H) : illustre Imâm, savant et ascète.
4. Coran, 16, 44.
5. Coran, 26, 20.
1. Coran, 2, 282.
2. Coran, 42, 52.
3. Coran, 12, 3.
4. Coran, 10, 7.
5. 'Uthmân b. Muhammad b. Abû Shayba (m. 239 H) : illustre traditionniste. Auteur d'un Musnad de Traditions et d'un commentaire coranique.
1. Coran, 30, 7.
2. Abû Dâwud, al-Aqdiyya, 7.
1. Bayhaqî.
2. Bukhârî, al-Tawhîd, 35 ; Bad' al-khalq, 8 ; Muslim, al-Îmân, 312.
3. Coran, 32, 17.
4. Coran, 18, 66.
5. Coran, 12, 76.

1. Coran, 38, 35.
2. Muslim, al-Masâjid, 39 ; Bukhârî, al-Salât, 75.
3. 'Uwaymir b. Mâlik b. Qays [Abû al-Dardâ'] (m. 32 H) : Compagnon du Prophète ﷺ, sage, preux cavalier et juge. Il fait partie de ceux qui ont collecté le Coran du vivant du Prophète.
4. Bayhaqî.
  1. Coran, 8, 48
  2. Coran, 7, 200.
  3. Coran, 7, 199.
  4. Coran, 12, 100.
  1. Coran, 6, 115.
  2. Coran, 22, 52.
  1. Coran, 38, 41
  2. Coran, 18, 63.
  3. Coran, 12, 42.
  4. Coran, 28, 15.
  5. Coran, 37, 65.
  6. Bukhârî, al-Salât, 100 ; Muslim, al-Salât, 258.
  7. Coran, 18, 60.
  1. Coran, 53, 3-4.
  2. Coran, 4, 170.
  3. Coran, 59, 7.
  1. Coran, 53.
  2. Coran, 53, 19-20.
  3. C'est-à-dire : les Anges.
  4. Coran, 22, 52.
  5. Coran, 17, 73.
  1. Coran, 69, 44-46.
  2. Coran, 17, 75.
  1. Coran, 17, 73-74.
  1. Coran, 4, 113.
  2. Coran, 24, 43
  3. Coran, 20, 15.
  1. Coran, 6, 76.
  2. Coran, 21, 63.
  1. Coran, 22, 52.
  2. Coran, 2, 78.
  1. Coran, 53, 21.

2. Coran, 2, 26.
3. Coran, 22, 53-54
4. Coran, 41, 26.
1. Coran, 22, 52.
2. Coran, 15, 9.
3. Coran, 10, 98.
4. 'Abd Allâh b. Sa'd b. Abû Sarh b. Al-Hârith al-Qurashî : frère de lait du Calife 'Uthmân b. 'Affân. Il entra en Islam avant la conquête de La Mecque et devint le scribe de l'Envoyé de Dieu ﷺ. Plus tard, il apostasia et regagna La Mecque. Le Prophète ordonna son exécution après la conquête de La Mecque.
1. Coran, 16, 105.
1. Coran, 5, 118.
2. Coran, 2, 259.
3. Coran, 40, 20.
4. Coran, 6, 57.
1. Bukhârî, al-Khums, 15 ; al-Îmân, 1,4, 9 ; Muslim, al-Îmân, 7, 9.
2. Bukhârî, al-Shahâdât, 27 ; Muslim, al-Aqdiya, 4.
3. Bukhârî, al-Shurb, 6-8 ; Muslim, al-Fadâ'il, 129.
1. Dhû al-Yadayn al-Khîrbâq, de la tribu de Salîm. Il mourut à un âge très avancé. Les traditionnistes de la deuxième génération ont rapporté directement de lui plusieurs traditions.
2. Bukhârî, al-Salât, 88 ; al-Sahw, 5.
1. Bukhârî, Fadâ'il al-Qur'ân, 23,26 ; Muslim, al-Musâfirîn, 229.
1. Coran, 37, 89.
2. Coran, 21, 63.
1. Coran, 21, 63.
2. Coran, 49, 10.
1. Coran, 18, 60.
2. Coran 18, 60-82.
3. Coran, 18, 65.
1. Coran, 2, 32.
2. Coran, 18, 82.
1. Husayn b. Muhammad b. 'Abd Allâh al-Najjâr al-Râzî (m. 220 H) : Imâm et théologien d'une faction mu'tazilite, les najâriyya. Ces derniers ont la même position que les sunnites à propos du Destin et du Décret, ainsi que sur l'imamat d'Abû Bakr. En revanche, ils ont la même position que les mu'tazilites à propos des Attributs divins et de la création du Coran.

1. Abû Muhammad ‘Abd al-Wahhâb (m. 402 H) : Qâdî malékite originaire de Bagdad et mort en Égypte. Sa tombe se trouve près de celle de l’Imâm al-Shâfi’î.

2. Abû Hâmid al-Ghazâlî et la plupart des grands savants affirment qu’il est recommandé (mustahâb) d’imiter le Prophète ﷺ dans toutes ses actions.

3. Abû ‘Abd Allâh Muhammad b. Ahmad b. ‘Abd Allâh (m. vers 400 H) : Imâm malékite.

4. ‘Umar b. Muhammad b. ‘Umar al-Laythî al-Mâlikî (m. 330-331 H) : Imâm malékite auteur du Al-hâwî fi-fiqh Mâlik.

1. Bukhârî, al-Hayd, 21 ; al-Sawm, 24 ; Muslim, al-Siyâm, 62.

1. Bukhârî, al-Nikâh, 1 ; Muslim, al-Siyâm, 74.

1. C’est-à-dire qu’ils disent que la raison est capable de distinguer et d’affirmer ce qui est bon de ce qui ne l’est pas.

1. Coran, 16, 123.

2. Coran, 42, 13.

3. Coran, 6, 90.

1. Bukhârî, al-Salât, 31 ; Muslim, al-Masâjid, 90, 92.

1. ‘Abd Allâh b. Buhayna : Compagnon du Prophète ﷺ. Il était connu pour ses longs jeûnes.

2. Bukhârî, al-Shahâdât, 11 ; Muslim, al-Musâfirîn, 224.

1. Bukhârî, Fadâ’il al-Qur’ân, 23, 26 ; Muslim, al-Musâfirîn, 229.

1. C’est-à-dire que sa forte concentration sur la prière lui a fait oublier une partie de celle-ci.

2. Combattre pour la Cause de Dieu et préserver la vie des musulmans font partie des obéissances.

3. Les savants syriens disaient que la « prière de la peur » avait été prescrite avant cette journée.

4. On a dit qu’ici al-Wâdî est La Mecque, ou la plaine de Tabûk.

5. Bukhârî, al-Tahajjud, 16 ; Muslim, al-Musâfirîn, 125 ; Tirmidhî, al-Manâqib, 208.

6. Mâlik, al-Salât, 26.

1. Allusion à la tradition : « Malheur à celui qui, parmi vous, dit : “J’ai oublié tels et tels versets”, car on le lui a fait oublier ».

2. Bukhârî, al-Salât, 31 ; Muslim, al-Masâjid, 90,92.

1. Coran, 48, 2.

2. Coran, 47, 19.

3. Coran, 94, 2-3.

4. Coran, 9, 43.

1. Coran, 8, 68.
2. Coran, 80, 1-3.
3. Coran, 20, 121.
4. Coran, 7, 190.
5. Coran, 7, 23.
6. Coran, 21, 87.
7. Coran, 38, 24-25.
8. Coran, 12, 24.
9. Coran, 28, 15.
10. Muslim, 771.
11. Muslim, al-Dhikr, 41.
1. Coran, 11, 47.
2. Coran, 11, 37.
3. Coran, 26, 82.
4. Coran, 7, 143.
5. Coran, 38, 34.
6. Coran, 48, 2.
7. Coran, 47, 19.
1. Coran, 46, 9.
2. Coran, 94, 2-3.
1. Coran, 9, 43.
2. Coran, 24, 62.
3. Tirmidhî, al-Zakât, 3.
4. Coran, 8, 67-68.
1. Bukhârî, al-Salât, 56 ; Muslim, al-Masâjid, 3, 5.
2. Coran, 8, 69.
1. Ibn Hishâm, al-Sîra, II, 241.
2. Coran, 80, 1-2.
1. Coran, 80, 3.
2. Il est possible qu'il s'agisse de Muhammad al-Abharî, et non du fameux poète.
3. Coran, 20, 121.
4. Coran, 2, 35.
5. Coran, 7, 22.
6. Coran, 20, 121.
7. Coran, 20, 115.
8. Coran, 20, 117.
1. Coran, 7, 21.

2. Coran, 20, 115.
3. Coran, 20, 121-122.
1. Coran, 20, 121.
2. Coran, 20, 121-122.
3. Coran, 37, 140.
4. Coran, 21, 87.
1. Coran, 7, 23.
2. Coran, 38, 24-25.
3. Coran, 38, 17.
4. Il s'agit d'une pratique courante de l'époque : les hommes pouvaient demander en épouse une femme déjà mariée.
5. Coran, 38, 24.
1. Coran, 2, 136, 140 ; 3, 84 ; 4, 163.
2. Coran, 12, 12.
3. Coran, 12, 24.
4. Muslim, al-Îmân, 203, 204, 207.
5. Coran, 12, 53.
1. Coran, 12, 32.
2. Coran, 12, 24.
3. Coran, 12, 23.
4. Coran, 28, 15.
5. Coran, 28, 16.
1. Coran, 20, 40.
2. Coran, 20, 39.
3. Muslim, al-Fadâ'il, 158; Ahmad II/7, 315.
4. Bukhârî et Muslim rapportent, d'après Abû Hurayra : Lorsque l'Ange de la mort vint voir Moïse, ce dernier le frappa et lui éclata un œil. L'Ange revint auprès de son Seigneur et dit : « Tu m'as envoyé à un serviteur qui ne veut pas mourir ! » Dieu lui rendit son œil et lui dit : « Retournes-y et dis-lui de mettre ses mains dans le dos d'un bœuf, et, pour chaque poil qu'il trouvera, Je lui accorderai un an de vie supplémentaire ». L'Ange de la mort fit ce qu'on lui avait ordonné, et Moïse demanda : « Et ensuite ? » Il lui dit : « La mort ». Honteux de sa précédente réaction, Moïse dit alors : « Maintenant ! » Il exprima également le souhait d'être enterré à la distance d'un jet de pierre de la Terre sainte (al-ard al-muqadassa). Le Prophète ﷺ a dit : « Si j'y étais, je vous indiquerais sa tombe sous le monticule de sable rouge qui se trouve au bord de la route ».
5. Muhammad b. 'Alî b. 'Umar al-Tamîmî (m. 536 H) : illustre savant et juriste malékite, auteur prolifique né à Mazara del Vallo en Sicile. Qâdî 'Iyâd fut l'un

des ses élèves.

1. 'Ubayd Allâh b. Muhammad b. 'Umar al-Qurashî al-Tamîmî (m. 228 H) : illustre traditionniste ; retenu comme une source fiable par Bughawî et par de nombreux autres savants.

2. L'Ange avait pénétré chez Moïse sous la forme d'un homme. Son action était donc justifiée, et l'Ange n'avait pas d'argument à opposer.

3. Coran, 38, 34.

4. C'est-à-dire : à un homme qui avait des défauts physiques.

5. Bukhârî, al-Jihâd, 23 ; al-Anbiyâ', 40 ; Muslim, al-Îmân, 25.

6. On rapporte que son épouse Jarâda, dont il était très amoureux, lui dit : « Untel de ma famille a un droit sur une personne, et je veux que tu juges en sa faveur lorsqu'il viendra te voir ». Salomon acquiesça, mais ne le fit pas. Dieu le punit alors car il avait été tenté de le faire.

1. Coran, 38, 35.

2. Coran, 11, 40.

3. En effet, Dieu lui a dit : « Construis le vaisseau sous nos yeux et d'après Notre Révélation. Et ne me parle pas en faveur des iniques : ils vont être noyés » (Coran, 11, 37).

1. Abû Dâwud, al-Adab, 164 ; Nisâ'î, al-Sayd, 138 ; Ibn Mâja, al-Sayd, 10.

2. Coran, 16, 126.

1. Coran, 20, 121.

2. Coran, 20, 121.

3. Coran, 12, 42.

4. Tradition authentique rapportée par Tabarî dans son commentaire coranique.

5. Coran, 20, 122.

6. Coran, 38, 25.

1. Coran, 7, 143.

2. Coran, 7, 144.

3. Coran, 38, 36-40.

4. Sâlih al-Murrî b. Bashîr al-Qasr (m. 172 ou 176 H) : illustre ascète et sage de Basra.

1. Bukhârî, al-Tahajjud, 6 ; Muslim, al-Munâfiqîn, 79-81.

2. Bukhârî, al-Nikâh, 1 ; Muslim, al-Siyâm, 74 ; Abû Dâwud, al-Sawm, 36.

3. Al-Hârith b. Asad al-Muhâsibî (m. 243 H) : illustre Imâm et ascète.

4. Bukhârî, 4621 ; Muslim, 2359.

5. Coran, 2, 222.

6. Coran, 9, 117.

7. Coran, 110, 3.

1. C'est-à-dire : avec conviction et sérénité.

2. Muslim, 1712 ; Bukhârî, III, 62. Son Épouse Safiyya était assise près de lui dans la Mosquée. Lorsqu'elle se leva, il fit de même pour annoncer son départ ; deux hommes passèrent alors et les virent. Il anticipa leur question afin qu'ils ne se fassent pas une mauvaise idée de lui et ne soient pas punis pour cela.

1. Coran, 66, 6.

2. Coran, 37, 164-166.

3. Coran, 21, 19-20.

4. Coran, 7, 206.

5. Coran, 80, 15-16.

6. Coran, 56, 79.

1. « Ils ont suivi ce que les démons racontaient au sujet du règne de Salomon. Salomon n'a pas mécru, mais les démons sont tombés dans l'incroyance. Ils enseignent aux hommes la magie et ce qui avait été révélé à Babylone aux deux Anges Harût et Marût. Ces deux-là n'instruisent personne sans dire : "Nous ne sommes rien d'autre qu'une tentation ; ne tombe pas dans l'incroyance !" Il y a des gens qui apprennent d'eux les moyens de séparer le mari de son épouse ; mais ils ne peuvent nuire à personne sans la permission de Dieu. Ils apprennent ce qui peut nuire aux hommes et ne leur est d'aucune utilité. Ils savent pourtant que celui qui achète ce pouvoir n'aura aucune part dans la vie future. Quel malheur pour ceux qui ont troqué leur âme à si vil prix ! S'ils avaient su... » (Coran 2 : 102).

2. C'est-à-dire qu'en enseignant cet art, ils ne font qu'obéir à Dieu, et ce, pour mettre les gens à l'épreuve.

3. Khâlid b. Abû 'Imrân al-Tajîbî al-Tûnusî (m. 139 H) : illustre savant et juge tunisien, et auteur d'un commentaire du Coran.

1. 'Abd Al-Rahmân b. Abzâ al-Khuzâ'î : Compagnon du Prophète ﷺ. 'Umar b. al-Khattâb a dit à son sujet : « 'Abd Al-Rahmân b. Abzâ fait partie de ceux que Dieu a élevés par le Coran ».

2. Coran, 80, 15-16.

1. Coran, 66, 6.

2. Coran, 2, 34.

3. Coran, 4, 157.

## **DEUXIÈME CHAPITRE**

**De ce qui est particulier aux Prophètes des choses de ce  
monde et des  
accidents humains auxquels ils sont exposés**

Nous avons déjà montré que le Prophète Muhammad ﷺ, et tous les autres Prophètes et Envoyés – que la Paix soit sur eux ! –, étaient des hommes. Leur corps et leur apparence étaient entièrement humains, et ils étaient exposés comme tous les humains à toutes sortes de calamités, de changements, de douleurs et de maladies, ainsi qu'à la mort.

Tout ceci n'est en rien une imperfection (*naqîṣa*) chez eux, car une chose n'est dite imparfaite que par rapport à ce qui est parfait et achevé dans son genre.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a décrété pour les hommes de ce monde : « ***Vous y vivrez, vous y mourrez, et on vous en fera sortir*** »<sup>1</sup>.

Dieu a créé les hommes soumis aux vicissitudes [et aux accidents].

Le Prophète ﷺ est tombé malade et en informa les autres ; il a subi la chaleur et le froid ; il a souffert la faim et la soif ; il a été exposé à la colère et à la lassitude ; il a été affligé par la fatigue et l'épuisement ; il faiblit et vieillit ; il tomba et fut blessé ; les incroyants lui entaillèrent le visage et lui brisèrent une dent ; on lui a fait manger du poison ; on lui jeta un sort et il se soigna ; il pratiquait les saignées ; il se protégeait des sorts de ses ennemis et des Djinns ; il agonisa, mourut, rejoignit le Compagnon suprême, et quitta la demeure des adversités et des épreuves. Ce sont toutes là des caractéristiques des humains auxquelles nul n'échappe.

Des Prophètes ont subi des épreuves bien plus terribles : certains furent massacrés<sup>2</sup> ou jetés dans le feu<sup>3</sup>, et le corps de certains fut scié<sup>4</sup>. Et, parfois, Dieu – Exalté soit-Il ! – a défendu des Prophètes de tout cela. Il en a protégé certains, comme Il l'a fait pour notre Prophète ﷺ. En effet, Il a dévié la main d'Ibn Qami'a<sup>5</sup> au cours de la bataille d'Uḥud ; Il l'a voilé aux regards de ses ennemis lorsqu'il appela les gens de Ṭâ'if [à Dieu]<sup>6</sup> ; Il saisit le regard des Qurayshites lorsqu'il se rendit sur le Mont Thawr<sup>1</sup> ; Il a retenu l'épée de

Ghawrath<sup>2</sup> qui allait s'abattre sur lui ; Il a paralysé Abû Jahl et immobilisé le cheval de Surâqa. Et si Dieu ne l'a pas protégé contre le mauvais sort que lui avait jeté Ibn al-A'sam, Il l'a en revanche protégé contre le poison de la juive.

Ainsi, certains Prophètes ont été mis à l'épreuve, et d'autres non. Et ceci relève de la Sagesse parfaite de Dieu pour manifester leur noblesse dans ces stations, montrer leur affaire, parachever Sa Parole en eux, affirmer à travers les épreuves auxquelles Il les soumet leur humanité, et lever toute ambiguïté à leur sujet chez les faibles esprits, de sorte que ces derniers ne s'égarer pas à la vision des miracles que les Prophètes accomplissent, comme ce fut le cas pour les chrétiens par rapport à Jésus fils de Marie – que la Paix soit sur lui ! – , et pour que les épreuves imposées aux Prophètes soient une consolation pour leurs Communautés, et leur procurent une majeure et complète récompense auprès de leur Seigneur qui S'est montré bienveillant à leur égard.

Un docte scrupuleux a dit : Les événements et les changements qui ont été mentionnés concernent leur corps humain, et les phénomènes qui touchent les Fils d'Adam qui sont aussi le propre du genre humain.

En revanche, leur réalité intérieure est exempte de tout cela, et protégée de toute vicissitude [profane], du fait qu'ils sont rattachés au « Plérôme céleste » et aux Anges, desquels ils puisent et reçoivent la Révélation.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Mes yeux dorment mais mon cœur ne dort jamais* »<sup>3</sup>, et : « *Je ne suis pas constitué comme vous. Mon Seigneur ne cesse de me nourrir et de me donner à boire* »<sup>4</sup> ; « *Je n'oublie pas, mais on me fait oublier, pour que cela devienne une pratique* », indiquant ainsi que son secret, sa réalité intérieure et son esprit étaient différents de son corps et de sa réalité extérieure, et que, contrairement aux autres hommes, les états qui touchaient à son extérieur, comme la faiblesse, la faim, la veille et le sommeil, n'affectaient nullement son intérieur.

En effet, lorsqu'un individu dort, le sommeil s'approprie son corps et son cœur, tandis que le cœur du Prophète ﷺ reste présent durant le sommeil et en état de veille. On rapporte même, dans certaines Traditions, qu'il était prémuni contre tout accident physiologique [qui aurait interrompu son état de pureté] pendant son sommeil, car, comme nous l'avons déjà souligné, son cœur demeurait en éveil et vigilant.

En outre, lorsqu'un individu a faim, son corps faiblit, et il perd progressivement ses forces, tandis que le Prophète ﷺ a indiqué qu'il n'était pas affecté par cet accident naturel, et qu'il était différent des autres en disant : « *Je ne suis pas constitué comme vous. Mon Seigneur ne cesse de me nourrir et de me donner à boire* ».

Quant à moi, je dis : Dans tous ces états d'épuisement, de maladie, d'ensorcellement et de colère, la réalité intérieure du Prophète ﷺ n'était jamais affectée ; et rien de ce qui ne sied à sa dignité n'est jamais sorti de sa bouche, ni n'a été fait par ses membres, comme c'est le cas pour tous les autres hommes, comme nous le montrerons.

## Section 1 De l'ensorcellement du Prophète

Si tu dis : les traditions authentiques rapportent que le Prophète ﷺ a été ensorcelé, comme nous l'a rapporté le shaykh Abû Muhammad al-'Attâbî, d'après Hâtim b. Muhammad, Abû al-Hasan 'Alî b. Khalaf, Muhammad b. Ahmad, Muhammad b. Yûsuf, al-Bukhârî, 'Ubayd b. Ismâ'îl, Abû Usâma, Hishâm b. 'Urwa, de son père, d'après 'Âisha – que Dieu soit Satisfait d'elle ! – : « On a ensorcelé l'Envoyé de Dieu ﷺ au point qu'il lui semblait avoir fait une chose qu'il n'avait pas faite »<sup>1</sup>.

Et, dans une version : « Au point qu'il lui semblait qu'il s'unissait à ses femmes, alors qu'il ne l'avait pas fait ». Si cet état survient à l'individu ensorcelé, quel était alors celui du Prophète ﷺ à ce sujet ? Pouvait-il en être victime, alors qu'il était infaillible ?

Sache donc – que Dieu nous accorde le succès ! – , que cette tradition est unanimement retenue authentique. Les athées l'ont contestée et en ont fait, par bêtise, un bouclier [pour protéger leurs allégations], et semer le doute quant à la véracité de la Loi révélée.

Or Dieu – Exalté soit-Il ! – a exempté la Loi et le Prophète ﷺ de tout doute et ambiguïté.

L'ensorcellement est une maladie et un accident parmi d'autres calamités, qui pouvaient affecter le Prophète ﷺ, comme les différentes maladies, d'ailleurs, mais sans procurer un quelconque tort à sa prophétie.

Quant à la tradition qui rapporte qu'il lui semblait avoir fait une chose qu'il n'avait pas faite, il n'y a rien en cela qui jetterait un doute sur sa transmission ou sur sa Loi, ou compromettrait sa véracité, du fait de l'existence de preuves indéniables et d'un consensus sur son infaillibilité à ce sujet.

Ce type d'accidents pouvait lui arriver en ce qui concerne des choses de ce bas monde, qui n'avaient rien à voir avec la cause de

son envoi et de son élection. Comme tous les hommes, lui aussi était exposé à ces accidents

Il n'est pas impensable qu'il lui arrivât d'avoir des illusions à propos de ces accidents, qui disparaissaient ensuite, et que leur réalité lui fût dévoilée plus tard.

Ceci est expliqué dans la tradition qui rapporte : « Au point qu'il lui semblait qu'il s'unissait à ses femmes, alors qu'il ne l'avait pas fait ». Sufyân a dit [à propos de l'ensorcellement du Prophète ﷺ] : « C'est la pire forme d'ensorcellement ».

Précisons qu'il n'a jamais été rapporté de lui une parole contraire à ce qu'il a indiqué avoir fait, et sans qu'il l'ait effectivement fait. Il s'agissait donc simplement de pensées et de traits d'imagination.

On a dit : Ce qui est entendu dans cette tradition, c'est qu'il imaginait avoir fait une chose sans la faire réellement. Il ne croyait pas à ce qu'il imaginait, et tout ce qu'il croyait était fondé, et toutes ses paroles étaient véridiques.

Voilà donc les réponses que j'ai trouvées chez nos Imâms à propos de cette tradition, ainsi que l'explication de leurs propos et de leurs allusions subtiles.

Tous les aspects de ces explications sont convaincants, mais il m'est apparu, à propos de cette tradition, une interprétation plus sublime et plus éloignée des attaques des égarés, que l'on peut tirer de la tradition même. 'Abd al-Razzâq a rapporté cette tradition d'après Ibn al-Musayyab et 'Urwa b. Al-Zubayr, qui ont dit : les Juifs de la tribu des Banû Zurayq ont jeté un sort à l'Envoyé de Dieu ﷺ et ont enseveli le produit de leur maléfice dans un puits. L'envoûtement était si puissant que l'Envoyé de Dieu ﷺ ne reconnaissait pas ce qu'il voyait. Puis, Dieu lui a indiqué le lieu où ils l'avaient enfoui, et il a pu l'enlever du fond du puits.

Al-Wâqidî, 'Abd al-Rahmân b. Ka'b et 'Umar b. al-Ḥakam rapportent une version similaire.

'Atâ' al-Khurâsânî rapporte, d'après Yahya b. Ya'mar, la tradition suivante : « L'Envoyé de Dieu ﷺ se retint de [son épouse] 'Âisha durant une année entière. Une nuit, alors qu'il dormait, deux Anges

vinrent à lui ; le premier se mit à son chevet, et le second à ses pieds ». Puis il a rapporté la suite de la tradition mentionnée plus haut.

Muhammad b. Sa'd rapporte, d'après Ibn 'Abbâs : « L'Envoyé de Dieu ﷺ tomba malade et fut ainsi empêché d'avoir des relations intimes avec ses épouses. Il ne pouvait non plus ni manger ni boire. Puis deux Anges vinrent à lui... » Puis il a rapporté la suite de la tradition.

De ce qui précède, il t'apparaît à présent clair que le mauvais sort n'avait agi que sur son extérieur et ses membres, et non pas sur son cœur, sa croyance ou son esprit. Il a eu un effet sur sa vue et sur sa virilité, et l'a empêché d'avoir des relations intimes avec ses épouses, et de manger. Il a affaibli son corps et le rendit malade. Ainsi, les termes utilisés par le narrateur dans cette tradition : « Au point qu'il lui semblait qu'il s'unissait à ses femmes alors qu'il ne l'avait pas fait » signifient qu'il s'approchait d'elles, mais tombait sous le pouvoir du maléfice. Il ne pouvait donc s'unir à elles, comme c'est le cas d'une personne entravée.

Quant à la tradition de 'Âisha : « On a ensorcelé l'Envoyé de Dieu ﷺ au point qu'il lui semblait avoir fait une chose qu'il n'avait pas faite », cela relève des troubles de la vision. Il s'imaginait voir la silhouette de l'une de ses épouses, ou quelque chose, mais il n'en était rien. Or, ce qu'il imaginait était le produit du trouble de sa vision et de son regard, et ne concerne pas son pouvoir de perception et de distinction.

Et, puisqu'il en est ainsi, rien de ce qui a été mentionné à propos de l'ensorcellement et de ses effets sur lui ne suscite le doute, et les infidèles ne peuvent y trouver un argument pour soutenir le contraire.

## Section 2

### De ses états inhérents à ce bas monde

[Ce qui précède concernait son corps]. S'agissant de ses états inhérents à ce bas monde, nous les examinerons comme nous l'avons fait précédemment, sur les plans de la conviction, de la parole et de l'action.

Pour ce qui est de sa conviction, il lui arrivait, à propos des questions du bas monde, de croire une chose sous un certain aspect, puis de manifester son contraire, d'en douter, ou il s'en faisait une opinion, contrairement à qu'il faisait quand il s'agissait de questions liées à la Loi révélée, comme nous l'a rapporté Abû Baḥr Sufyân b. al-'Aṣ et d'autres, d'après Abû al-'Abbâs Aḥmad b. 'Umar, Abû al-'Abbâs al-Râzî, Abû Aḥmad b. 'Amrawayh, Ibn Sufyân, Muslim, 'Abd Allâh b. al-Rûmî, 'Abbâs al-'Anbarî et Aḥmad al-Ma'qirî, d'après al-Naḍr b. Muhammad, 'Ikrima, Abû al-Najâshî qui a dit avoir entendu Râfi' b. Khadîj dire : L'Envoyé de Dieu ﷺ arriva à Médine à une période où les habitants fécondaient les palmiers. Il leur demanda : « *Que faites-vous donc ?* » On lui répondit : « Nous [faisons] ce que nous avons toujours fait ».

Il dit : « *Il serait peut-être préférable que vous ne le fassiez pas !* » Ils l'écouterent, mais la récolte fut mauvaise. Ils allèrent le trouver et l'en informèrent. Il leur dit alors : « *Je ne suis qu'un homme. Lorsque je vous ordonne une chose se rapportant à votre religion, faites-la ; et lorsque je vous ordonne une chose qui relève uniquement de ma propre opinion, je ne suis qu'un homme !* »<sup>1</sup>.

Et, dans la version rapportée par Anas : « *Vous avez une meilleure connaissance des choses concernant votre monde* ».

Et, dans une autre : « *Ce n'était qu'un avis. Ne m'en veuillez pas à cause d'une opinion* »<sup>2</sup>.

Dans la tradition rapportée par Ibn 'Abbâs, à propos du récit de l'estimation de la récolte, l'Envoyé de Dieu ﷺ leur dit : « *Je ne suis qu'un homme. Quand je vous parle de Dieu, c'est la Vérité même.*

*Mais, dans ce que je dis de moi-même, je ne suis qu'un homme, et il m'arrive de me tromper ou de parler juste »<sup>3</sup>.*

Ceci concerne ce que nous avons indiqué à propos de ses paroles et de ses pensées sur les questions du bas monde, mais pas ses opinions et ce qu'il a déclaré après un effort pour prescrire une loi ou établir une norme.

Il en est ainsi de cet épisode survenu durant la bataille de Badr qu'Ibn Ishâq rapporte de la manière suivante : Ils [les musulmans] s'installèrent dans un lieu éloigné des puits de Badr. Al-Hubâb b. al-Mundhir lui demanda alors : « Est-ce un lieu que Dieu t'a révélé et que nous ne devons pas dépasser, ou s'agit-il d'un avis, d'une tactique de guerre, ou d'une ruse ? » Le Prophète ﷺ répondit : « *Non ! Il s'agit plutôt d'un avis personnel, d'une tactique de guerre et d'une ruse* ».

À ces mots, Ibn al-Mundhir dit : « Ce n'est pas une bonne position. Lève-toi ! Rendons-nous au puits le plus proche de nos ennemis, nous nous y installerons, et ensuite nous détruirons les puits qui se trouvent aux alentours. Nous pourrions ainsi boire et priver d'eau nos ennemis ». Le Prophète ﷺ dit : « *Tu as donné un bon avis* ». Puis il se leva et fit ce qu'Ibn al-Mundhir avait suggéré.

Dieu – Exalté soit-Il ! – lui a dit : « **Consulte-les sur la conduite des affaires** »<sup>4</sup>.

Il en fut de même lorsqu'il a voulu conclure une trêve avec l'ennemi, en échange du tiers de la récolte des dattes de Médine. Il consulta les Anṣârs. Ils lui donnèrent leur avis, et il revint sur sa proposition.

Ce genre de choses, et des affaires similaires relevant de ce bas monde, et qui n'ont aucun rapport avec la religion ni avec la doctrine, peuvent lui être appliquées, comme nous l'avons indiqué, car il s'agit d'événements qui ne comportent aucune imperfection ni amoindrissement [de sa dignité]. Il s'agit de choses courantes que connaissent tous ceux qui les ont expérimentées, s'en sont occupés, et en ont fait leur souci majeur.

Mais le cœur du Prophète ﷺ était rempli de la « connaissance de la Seigneurie » (*ma'rifat al-rubûbiyya*), ses flancs étaient comblés par les sciences de la Loi, et ses pensées étaient profondément rattachées aux intérêts sacrés et profanes de la Communauté.

Sa faillibilité concernait donc uniquement certaines choses, et ne survenait que rarement, sur des cas de ce bas monde qui exigeaient beaucoup de précision, et non sur beaucoup de choses, ce qui aurait impliqué une légèreté et une faiblesse d'esprit.

En effet, il y a de nombreuses traditions sur le Prophète ﷺ qui mettent en évidence sa connaissance des choses de ce monde et leur subtilité, ainsi que sur sa sagesse miraculeuse en matière de gouvernance des différents groupes. Nous en avons évoqué certaines dans le chapitre sur ses Miracles.

### Section 3

#### De son opinion sur les hommes et leurs affaires

S'agissant de son opinion sur les affaires courantes des hommes, de son jugement et de sa connaissance de l'ayant droit et du condamnable, et du bon et du mauvais, cela procède du même principe, conformément à cette parole du Prophète ﷺ : « *Moi, je ne suis qu'un être humain auprès de qui on vient plaider. Peut-être que l'un de vous se montre plus persuasif que son rival, et alors je considère qu'il a raison, et je penche en sa faveur. Celui qui bénéficiera ainsi illégalement d'un bien appartenant à un musulman n'aura en fait (hérité) que d'un fragment de l'Enfer, qu'il dispose de ce bien ou qu'il y renonce* »<sup>1</sup>. Cette tradition nous a été rapportée par le juriste Abû al-Walîd, d'après al-Husayn b. Muhammad al-Hâfiz, Abû 'Umar, Abû Muhammad, Abû Bakr, Abû Dâwud, Muhammad b. Kathîr, Sufyân, Hishâm b. 'Urwa, du père de ce dernier, d'après Zaynab bint Umm Salama.

Et dans la version rapportée par al-Zuhrî, d'après 'Urwa : « *Peut-être que l'un d'entre vous est plus éloquent que son adversaire. Je pense alors qu'il est véridique et je décide en sa faveur* ».

Ses jugements pouvaient donc découler des apparences et de l'opinion dominante, et être fondés sur le témoignage, le témoin, le serment de celui qui jure, la prise en compte de la présomption, et la connaissance des fils épineux de la question, et selon ce qu'exige la Sagesse de Dieu en la matière.

Si Dieu – Exalté soit-Il ! – l'avait voulu, Il lui aurait dévoilé les secrets de Ses serviteurs, et ce qui était caché dans les consciences des membres de sa Communauté, de sorte qu'il aurait jugé entre eux selon sa certitude et sa science, et sans avoir besoin d'aveux, de preuves, de serment ou de présomption.

Mais, dès lors que Dieu a ordonné à sa Communauté de le suivre et d'imiter ses actes, ses états, ses affaires et ses attitudes, si [ces jugements sur les choses de ce monde] relevaient du privilège de sa science et de ce que Dieu lui a donné en particulier, la Communauté

n'aurait alors eu aucun moyen de se conformer à lui en tout cela, et aucun argument n'aurait pu être tiré de l'une de ses décisions sur une affaire en faveur d'un plaignant. Car nous ignorerions ce qu'il en savait pour prononcer son jugement, puisque celui-ci reposerait alors sur les secrets que Dieu lui aurait dévoilés.

Dieu – Exalté soit-Il ! – a donc fait dépendre ses jugements sur l'aspect apparent des choses, où il était sur un même pied d'égalité que les hommes, de sorte que sa Communauté puisse le suivre dans la détermination de ses affaires et la promulgation de ses décisions, et que les membres de sa Communauté puissent s'en servir sur la base de la science et de la certitude qu'ils puisent dans sa Tradition.

La preuve par les actes est bien plus convaincante que celle par les paroles, et plus déterminante pour admettre les mots et les éclaircissements.

Ainsi, le jugement du Prophète ﷺ, fondé sur ce qui était manifeste, était bien plus éloquent en matière d'évidence, plus clair sur les modalités de jugements, et plus utile pour les exigences de la contradiction et de la contestation ; et cela, pour que les juges de la Communauté s'y conforment, qu'on s'en remette à ce qui a été directement rapporté de lui, et que les dispositions de sa Loi soient affermies. Voilà pourquoi « Celui qui connaît les mystères » lui a voilé ces secrets : « **Il ne lève pour personne le voile de Son mystère, sauf pour celui qu'Il agrée comme Envoyé** »<sup>1</sup>. Il lui enseigne alors ce qu'Il veut, et garde auprès de Lui ce qu'il veut.

Tout ceci n'altère en rien sa prophétie, et ne dénoue aucun nœud de son infailibilité.

## **Section 4**

### **De ses propos relatifs aux choses de ce monde**

Quant à ses propos relatifs aux choses de ce monde, par lesquels il informait de ses états et de ceux des autres, de ce qu'il faisait ou avait fait, nous avons déjà indiqué que la contradiction était impossible chez lui en toute circonstance, sous quelque aspect, ni volontairement ni par inattention, ni dans ses moments de bonne santé ou de maladie, et ni dans ses moments de joie ou de colère, car il était exempt de tout cela.

Ceci est ce qui relève des pures informations qui peuvent renfermer la Vérité ou le mensonge.

Quant aux déclarations allusives, dont le sens littéral diffère du sens intérieur, elles restent possibles en ce qui le concerne pour ce qui a trait aux questions profanes, notamment s'il s'agit de préserver un intérêt, comme ses propos équivoques sur la destination de ses expéditions militaires, pour ne pas éveiller les soupçons de ses ennemis.

Ou ce qu'on a rapporté sur ses plaisanteries et son humour, pour récréer les membres de sa Communauté, détendre ses Compagnons, leur témoigner son affection et leur procurer de la joie, comme quand il a dit à l'un d'entre eux : « *Je te porterai sur le fils de la chamelle* », ou à la femme qui l'avait interrogé sur son époux : « *Est-ce celui qui a une tache blanche dans l'œil ?* » Or, ces propos sont véridiques, puisque tout chameau est le fils d'une chamelle, et tout homme a du blanc dans l'œil.

Il a dit aussi : « *Il m'arrive de plaisanter, mais je ne dis que la Vérité* ».

Et tout ceci se rapporte à l'information.

Quant à ce qui a trait à un ordre ou à une interdiction, et qui porte sur des questions de ce bas monde, la contradiction reste inconcevable chez lui, car il ne pouvait pas ordonner ou interdire une chose, tout en cachant son contraire.

En effet, le Prophète ﷺ a dit : « **“La perfidie des regards”<sup>1</sup> ne sied pas à un Prophète** »<sup>2</sup>. Que dire alors de la traîtrise du cœur ?

Si tu dis : Quel est le sens du verset se rapportant à l'histoire de Zayd : « **Rappelle-toi le temps où tu disais à celui que Dieu avait comblé de bienfaits, et que tu avais comblé de bienfaits : “Garde ton épouse et crains Dieu !” Tu cachais en toi-même ce que Dieu allait rendre public ; tu craignais les hommes, mais Dieu est plus digne que tu Le craignes. Puis, quand Zayd eut cessé tout commerce avec son épouse, Nous te l'avons donnée pour femme, afin qu'il n'y ait pas de faute à reprocher aux croyants au sujet des épouses de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci ont cessé tout commerce avec elles. L'ordre de Dieu doit être exécuté** »<sup>1</sup> ?

Sache – que Dieu t'honore ! – que tu ne dois pas hésiter à exempter le Prophète ﷺ de ce qui est évident. En effet, plusieurs exégètes rapportent qu'il a ordonné à Zayd de garder son épouse, tout en désirant qu'il la répudie.

Le plus juste sur cette affaire est le récit suivant qu'ont rapporté les exégètes, d'après 'Alî b. al-Husayn : Dieu – Exalté soit-Il ! – a informé Son Prophète ﷺ que Zaynab serait l'une de ses épouses. Lorsque Zayd alla se plaindre d'elle auprès de lui, le Prophète ﷺ lui dit : « **Garde ton épouse et crains Dieu !** », cachant ainsi ce que Dieu lui avait appris, c'est-à-dire qu'il allait l'épouser.

Dieu allait alors manifester cela, par la répudiation de Zaynab de la part de Zayd, et le nouveau mariage de celle-ci [avec le Prophète ﷺ]. 'Amrû 'Amru b. Fâ'id rapporte une version similaire d'après al-Zuhrî, et ajoute : « Gabriel est descendu pour informer le Prophète ﷺ que Dieu allait lui faire épouser Zaynab bint Jahsh ». Voilà ce qu'il avait gardé pour lui. Ceci est confirmé, selon les exégètes, par Sa Parole : « **L'ordre de Dieu doit être exécuté** », c'est-à-dire : tu es obligé de l'épouser.

Dieu n'a donc rendu public que la question de leur prochain mariage, ce qui prouve que ce que le Prophète ﷺ cachait était ce que Dieu lui avait dévoilé.

Quant à cette Parole du Très-Haut : « **Il n'y a rien à reprocher au Prophète au sujet de ce que Dieu a décrété pour lui, conformément à la coutume instituée par Dieu pour ceux qui vécutent dans le passé – l'ordre de Dieu est un décret inéluctable** »<sup>2</sup>, elle montre clairement que le Prophète ﷺ n'avait rien à se reprocher dans cette affaire.

Ṭabarî a dit : Dieu n'allait certainement pas reprocher à Son Prophète ﷺ ce qu'il lui a rendu licite, comme Il l'avait fait pour les Envoyés qui l'avaient précédé.

En effet, Dieu a dit : « **conformément à la coutume instituée par Dieu pour ceux qui vécutent dans le passé** », c'est-à-dire les choses qu'Il a rendues licites aux Prophètes.

En outre, s'il en était comme le rapporte la tradition de Qatâda, à savoir que Zaynab aurait touché le cœur du Prophète ﷺ, qu'elle lui a plu, et qu'il a souhaité que Zayd la répudie, ce serait alors quelque chose de très embarrassant et qui ne lui sied pas, car on lui avait interdit d'étendre son regard sur les jouissances éphémères que Dieu avait accordées à certains.

En outre, il s'agit d'une attitude qui ne sied pas aux hommes pieux. Que dire alors du seigneur des Prophètes ?

Al-Qushayrî a dit : Il s'agit ici d'une grave atteinte de la part de son auteur, et du peu de connaissance du droit du Prophète ﷺ et de sa dignité. Comment prétendre qu'il l'ait vue, et qu'elle lui ait plu, alors qu'elle était sa cousine, et qu'il la voyait depuis sa naissance ? D'autant plus que les femmes ne se voilaient pas encore, et que c'est lui-même qui l'a mariée à Zayd ! Dieu a rendu réalisables sa répudiation par Zayd, et son mariage ensuite avec le Prophète ﷺ, pour mettre un terme à l'immunité de l'adoption et faire cesser sa pratique, puisqu'Il a dit : « **Muhammad n'est le père d'aucun homme parmi les vôtres, mais il est l'Envoyé de Dieu et le Sceau des prophètes. Dieu connaît toute chose** »<sup>1</sup>.

Et Il a dit également : « **Nous te l'avons donnée pour femme afin qu'il n'y ait pas de faute à reprocher aux croyants au sujet**

**des épouses de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci ont cessé tout commerce avec elles ».**

C'est le sens retenu par Ibn Fawrak.

Quant à Abû al-Layth al-Samarqandî, il a dit : Si on demande quel est donc l'avantage du Prophète ﷺ d'ordonner à Zayd de la garder, nous répondons : Dieu a informé Son Prophète que Zaynab serait son épouse. Aussi, le Prophète ﷺ a interdit à Zayd de la répudier, bien qu'il sût qu'il n'y avait plus de relations intimes entre eux, et en cachant ce que Dieu lui avait appris. Plus tard, lorsque Zayd la répudia, il craignit que les gens disent : Il a épousé la femme de son fils adoptif. Dieu lui ordonna alors de l'épouser pour que cette pratique devînt licite pour sa Communauté, conformément à Sa Parole : « **Nous te l'avons donnée pour femme afin qu'il n'y ait pas de faute à reprocher aux croyants au sujet des épouses de leurs fils adoptifs** ».

On a dit aussi : Il ordonna à Zayd de la garder afin de réprimer son désir et repousser la passion de son âme. Évidemment, si nous admettons qu'il l'a vue soudainement et qu'il l'a souhaitée. Cela n'est pas impossible, en raison du penchant du fils d'Adam pour ce qui est beau, et du fait que le regard par surprise est toléré. Après quoi, il a réprimé son âme à son égard, et a ordonné à Zayd de la garder.

Il incombe donc de réfuter ce qui a été rajouté à cet épisode pour l'embellir, et s'en tenir à ce qui a été rapporté par 'Alî b. al-Husayn, et qu'a transmis al-Samarqandî.

C'est le sens retenu par 'Atâ', que Qushayrî a confirmé, et sur lequel s'appuie l'explication d'Ibn Fawrak qui a ajouté que c'est aussi l'explication proposée par les exégètes les plus doctes, et a précisé que le Prophète ﷺ « était exempt du recours à l'hypocrisie, et de la manifestation de ce qui était contraire à ce qu'il pensait réellement, car Dieu – Exalté soit-Il ! – l'a prémuni de tout cela puisqu'Il a dit : **“Il n'y a rien à reprocher au Prophète au sujet de ce que Dieu a décrété pour lui”**<sup>1</sup>. Celui qui l'en soupçonne se trompe lourdement ».

Il a ajouté : sa crainte ne signifie pas « peur » mais plutôt « pudeur » (*istihyâ*), c'est-à-dire qu'il avait honte que les gens disent : « Il a épousé la femme de son fils adoptif ».

Sa crainte découlait donc des mensonges et des suspicions des hypocrites et des juifs qui auraient prétendu qu'il avait épousé la femme de son fils adoptif, après avoir interdit la pratique courante de l'union avec les femmes des fils.

Dieu lui a donc reproché ce sentiment, et l'a exempté de prêter attention à leurs propos concernant ce qu'Il lui avait rendu licite, puis Il l'a disculpé.

Tout comme Il lui avait reproché d'avoir tenu compte de la satisfaction de ses épouses dans la sourate « *al-Tahrîm* »<sup>2</sup>, où Il lui a dit : « **Ô Prophète ! Pourquoi interdis-tu ce que Dieu t'a rendu licite, ceci pour obtenir la satisfaction de tes épouses ? Mais Dieu est Tout-Pardon, Miséricordieux !** »<sup>3</sup> ; ainsi que ce qu'Il lui a dit dans cet autre verset : « **tu craignais les hommes, mais Dieu est plus Digne que tu Le craignes** »<sup>4</sup>.

À ce propos, al-Hasan et 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – ont dit : Si l'Envoyé de Dieu ﷺ avait dû cacher quelque chose, il aurait sûrement caché ce verset en raison de ce qu'il renferme comme reproche, et dévoilement de ce qu'il cachait.

## Section 5

### La Tradition à propos de son legs

Si tu dis : L'infaillibilité de ses paroles, dans tous ses états, est avérée, et il est inconcevable qu'il y ait eu une contradiction ou un trouble de sa part, que ce soit volontairement ou par inattention, qu'il fût en bonne santé ou malade, sérieux ou détendu, calme ou en colère. Mais alors, que signifie cette tradition sur ses dernières recommandations, que nous a rapportée le *Qâdî* martyr Abû 'Alî, d'après le *Qâdî* Abû al-Walîd, Abû Dharr, Abû Muhammad, Abû al-Haytham, Abû Ishâq, Muhammad b. Yûsuf, Muhammad b. Ismâ'îl, 'Alî b. 'Abd Allâh, 'Abd al-Razzâq b. Hammâm, Ma'mar, al-Zuhrî, 'Ubayd Allâh b. 'Abd Allâh, d'après Ibn 'Abbâs ? Durant l'agonie de l'Envoyé de Dieu ﷺ, alors que des hommes étaient chez lui, il leur dit : « *Approchez ! Je vais vous dicter un écrit après lequel vous ne vous égarerez pas !* »<sup>1</sup>. L'un des présents dit alors : « L'Envoyé de Dieu ﷺ souffre énormément... »

Dans une autre version, Il a dit « *Approchez ! Je vais vous dicter un écrit ; vous ne vous égarerez jamais après moi !* » Les gens se mirent alors à se disputer.

Certains dirent : « Pourquoi mélange-t-il les paroles (*mâ lahu ahjara*) ? Demandez-lui des éclaircissements ! » Il leur dit alors : « *Laissez-moi ! Mon état et ce qui m'occupe sont bien meilleurs* »<sup>2</sup>.

Et, dans une version, on a dit : « Le Prophète ﷺ délire ». 'Umar dit alors : « Le Prophète est très malade. Nous avons le Livre de Dieu qui nous suffit ». Comme les voix s'élevaient autour de lui, le Prophète ﷺ leur dit : « *Partez !* »

Dans une autre version, il est dit : Les gens de la Maison n'étaient pas tous d'accord. Certains disaient : « Rapprochez-vous pour que l'Envoyé de Dieu ﷺ vous dicte ses recommandations », alors que d'autres répétaient ce qu'avait dit 'Umar.

Nos Imâms ont dit à propos de cette tradition : Le Prophète ﷺ n'était pas immunisé contre les maladies et leurs effets, comme la

douleur, l'évanouissement, et autres symptômes. En revanche, il était immunisé, durant ces pénibles épreuves, contre la prononciation de paroles mettant en doute son miracle, ou conduisant à l'altération de sa Loi, comme le délire ou la divagation.

Ainsi, la version de cette tradition, qui renferme le terme « *hajara* » (il délire), ne peut être authentique, car ce terme signifie bien « délirer ». En effet, lorsque quelqu'un délire, on dit : « *hajara hujran* », et lorsque quelqu'un parle de manière inconvenante, on dit : « *ahjara hujran* ». Or, le plus juste dans notre cas est : « *Ne délire-t-il pas ?* » (*ahajara ?*), dans le sens d'une négation de la part de celui qui pensait qu'il n'allait pas pouvoir dicter ses recommandations.

Voici donc notre version, d'après le *Recueil* de Bukhârî, et conformément à ce qui a été rapporté par tous les transmetteurs, qu'il s'agisse de la tradition rapportée par al-Zuhrî ou de celle rapportée par Muhammad b. Sallâm.

C'est ainsi que l'a écrite de sa main al-Aṣṣilî dans son livre. Et c'est également la version que nous transmettons, d'après le *Recueil* de Muslim, selon la tradition rapportée par Sufyân et autres.

On peut d'autre part interpréter la version renfermant le terme « *hajara* » en considérant qu'on a omis la particule interrogative, et qu'en fait l'expression était : « *Ne délire-t-il pas ?* » ; ou retenir que celui qui parlait a dit « *hajara* » ou « *ahjara* », par émoi devant la gravité de l'état de l'Envoyé de Dieu ﷺ et de sa grande souffrance. En effet, les gens divergeaient à son sujet au moment où il avait l'intention de leur dicter ses recommandations. La confusion était telle que le transmetteur n'a pas été précis sur le terme, et s'est contenté d'utiliser « *hujr* » (délire) devant la gravité de la situation, mais il n'entendait pas que le délire pût s'appliquer à lui, de la même manière que la peur qu'ils avaient pour lui les a poussés à le protéger, alors que Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Dieu te protégera contre les hommes** »<sup>1</sup>.

Quant à la version renfermant le terme « *ahujran* » (est-ce un délire ?), celle d'Abû Ishâq al-Mustamlî, à propos de la Tradition authentique rapportée par Ibn Jubayr et Ibn 'Abbâs, et transmise par Qutayba, elle pourrait provenir des propos de ceux qui divergeaient

autour du Prophète ﷺ, et pourrait vouloir dire : « Vos divergences en présence de l'Envoyé de Dieu ﷺ vous ont fait tenir des discours déplacés et inconvenants ».

Le « *hujr* » signifie : parler de manière inconvenante. Les savants ont divergé sur la signification de cette tradition et sur le désaccord des gens, après qu'ils eurent reçu l'ordre de s'approcher pour qu'il leur dictât un écrit.

Certains ont dit : On distingue le caractère obligatoire de certains ordres du Prophète ﷺ par rapport à d'autres, qui sont de simples recommandations, grâce à des preuves. Or, il se peut que, dans ce cas, certains d'entre eux aient compris, d'après le ton de sa parole, qu'il n'était pas déterminé et qu'il leur laissait le choix d'en décider entre eux, tandis que d'autres, qui n'avaient pas compris cela, ont dit : « Demandez-lui des éclaircissements ».

Mais comme ils divergeaient à ce sujet, il est revenu sur sa recommandation, car il ne s'agissait pas d'une décision résolue. Voilà pourquoi certains présents ont adopté l'opinion de 'Umar.

Ces savants ont également dit que l'attitude de 'Umar est à attribuer à sa compassion. Il ne voulait pas qu'on impose au Prophète ﷺ la charge de dicter l'écrit en question, et qu'on lui cause des efforts et une gêne supplémentaires, car 'Umar dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ souffre énormément... »

On a dit aussi que 'Umar craignit qu'il leur dictât des choses qu'ils ne pouvaient assumer, et qu'ils risquaient ainsi de désobéir. Il considéra que ce qui convenait le mieux à la Communauté était l'effort de réflexion, le fruit de la considération, et la recherche de bonnes résolutions, où celui qui est dans le vrai et celui qui se trompe sont tous deux récompensés.

En outre, 'Umar savait parfaitement que la Loi avait été définitivement établie, et que le socle de la Tradition religieuse était désormais assuré, car Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre Religion** »<sup>1</sup>. Et le Prophète ﷺ a dit : « *Je vous recommande le Livre de Dieu et ma descendance* ». Voilà pourquoi la parole de 'Umar : « Le Livre de Dieu nous suffit »

était une réponse à celui qui était en désaccord avec lui, et non une réfutation de l'ordre du Prophète ﷺ.

On a dit aussi que 'Umar craignit la réaction des hypocrites, et de ceux qui avaient le cœur malade contre ce qui pouvait être contenu dans cet écrit rédigé secrètement, et leurs probables allégations, comme la prétention des Râfidites au sujet d'un pseudo-testament [du Prophète ﷺ] consigné par écrit.

On a dit aussi que les propos du Prophète ﷺ visaient la consultation et le libre choix des gens, pour savoir s'ils se mettraient d'accord à ce sujet. Comme ils ont divergé, il a renoncé à cette possibilité.

Un groupe de savants a dit : La signification de cette tradition, c'est que le Prophète ﷺ entendait répondre par cet écrit à leur question, et il n'a pas pris d'initiative dans cette affaire. Autrement dit, certains Compagnons le lui avaient demandé, et il avait répondu favorablement, sauf que d'autres Compagnons n'étaient pas d'accord pour les raisons que nous avons indiquées. [Ces savants] avancent comme argument ces paroles adressées par al-'Abbâs à 'Alî : « Conduis-nous chez l'Envoyé de Dieu ﷺ, car nous savons que cette affaire nous revient », et l'aversion de 'Alî à ce sujet qui a dit : « Par Dieu ! Je ne le ferai jamais... »<sup>2</sup>.

On a invoqué aussi comme argument cette parole du Prophète ﷺ : « *Laissez-moi ! Mon état et ce qui m'occupe sont bien meilleurs* », c'est-à-dire : l'état que je vis est meilleur que la conclusion de cette affaire. Je vous laisse le Livre de Dieu, et déchargez-moi de ce que vous m'avez demandé.

On a dit aussi qu'on lui avait demandé de dicter sa volonté quant au choix de sa succession.

## Section 6

### De certaines traditions à propos de son humanité

Si on dit : Quel est le sens de cette tradition que nous a transmis le juriste Abû Muhammad al-Khushanî, d'après Abû 'Alî al-Ṭabarî, 'Abd al-Ghâfir al-Fârisî, Abû Aḥmad al-Julûdî, Ibrâhîm b. Sufyân, Muslim b. al-Ḥajjâj, Qutayba, Layth, Sa'îd b. Abû Sa'îd, Sâlim – le client des Naṣriyyîn, d'après Abû Hurayra : J'ai entendu l'Envoyé de Dieu ﷺ dire : « *Ô mon Dieu ! Muhammad n'est qu'un être humain ! Il se fâche comme se fâchent les humains ! J'ai obtenu un engagement auprès de Toi, que Tu ne manqueras jamais à mon égard : pour tout croyant à qui je fais du tort, que j'insulte ou que je frappe, fais que mon geste soit une expiation en sa faveur, et un moyen de rapprochement par lequel Tu le rapprocheras de Toi au Jour de la Résurrection !* »<sup>1</sup>.

Et, dans une version : « *Pour tout homme contre lequel je lance une imprécation...* »

Dans une autre : « *qu'il ne mérite pas* ».

Et : « *Pour tout musulman que j'insulte, maudis ou frappe, fais que mon geste soit une purification, une prière et une miséricorde pour lui* ».

Comment peut-on concevoir que le Prophète ﷺ puisse maudire une personne qui ne mérite pas d'être maudite, insulter celui qui ne mérite pas d'être insulté, frapper celui qui ne mérite pas d'être frappé, ou commette ce genre de chose en état de colère, alors qu'il est exempt de tout cela ?

Sache – que Dieu illumine ton cœur ! – , que sa parole : « *qu'il ne mérite pas* » auprès de Toi, concerne sa condition intérieure, car le jugement du Prophète ﷺ porte sur l'extérieur, comme il l'a dit<sup>2</sup>, en raison de la sagesse que nous avons indiquée.

Ainsi, le Prophète ﷺ a condamné à la flagellation untel, ou l'a corrigé en l'insultant ou en le maudissant, à cause de ce qu'exigeait son état extérieur.

Il a ensuite fait une invocation, par compassion pour sa Communauté, par bienveillance et par miséricorde envers les croyants, qualités dont Dieu l'a qualifié, et en raison de sa crainte de l'exaucement par Dieu de son imprécation à l'encontre de celui qu'il avait maudit.

Aussi, il a fait cette invocation pour que son imprécation et sa malédiction se transforment en une miséricorde. Voilà le sens de sa parole : « *qu'il ne mérite pas* ».

On ne doit pas comprendre de ses paroles : « *je me fâche comme se fâchent les hommes* » que la colère le poussait à commettre ce qu'il ne fallait pas.

Car il est possible que cela signifie que sa colère pour Dieu l'ait poussé à punir cet homme en le maudissant, ou à l'insulter, alors qu'il s'agissait de quelque chose qu'il était permis de pardonner, ou de quelque chose où il avait le choix entre la sanction et le pardon.

On pourrait aussi comprendre de son attitude qu'il voulait enseigner à sa Communauté la crainte et la vigilance, de sorte à ne pas outrepasser les limites imposées par Dieu – Exalté soit-Il ! – Ou encore, que son invocation ici, et ses imprécations en d'autres circonstances, sont des expressions sans intention et sans dessein, comme c'était l'habitude des Arabes, et non pas des invocations dont on cherche forcément l'exaucement, comme ses paroles : « *Puisse ta droite s'appauvrir !* », « *Que Dieu ne rassasie jamais ton ventre !* », « *Puisse-t-elle se gratter jusqu'à se blesser la face !* », etc.

On rapporte, dans plusieurs traditions, qu'il n'a jamais tenu de propos obscènes.

À ce propos, Anas disait qu'il n'était ni offenseur, ni obscène, ni diffamateur ; il nous disait en guise de reproches : « *Qu'a-t-il donc ? Puisse son front être couvert de poussière !* »

C'est donc de cette manière qu'on doit entendre cette Tradition. Après quoi, le Prophète ﷺ craignit que son invocation ait été exaucée. Il s'engagea alors devant son Seigneur pour qu'il transformât cela en une purification, une miséricorde, et une

occasion de rapprochement en faveur de celui qu'il aurait maudit ou insulté

Il se pourrait aussi qu'il s'agisse d'une indulgence et d'une assurance en faveur de celui qu'il avait maudit, pour qu'il ne ressente pas de l'appréhension et de la peur après l'imprécation du Prophète ﷺ, et qu'il ne craigne pas l'exaucement de son imprécation. [Sinon,] cela le conduirait alors au désespoir.

Cela pourrait être aussi une invocation de sa part à son Seigneur en faveur de celui qu'il avait fait justement fouetter, ou qu'il avait insulté, pour qu'Il transforme cela en une expiation de son délit et en rémission de sa faute, afin que sa punition en ce bas monde devienne pour lui une cause de pardon, comme l'indique cette autre tradition :

*« La sanction appliquée en ce bas monde à celui qui commet un forfait a valeur d'expiation »<sup>1</sup>.*

Si tu demandes : que signifie la Tradition rapportée par al-Zubayr<sup>2</sup>, et la parole que lui a adressée le Prophète ﷺ lorsqu'il se disputa avec un auxiliaire [à Médine] au sujet de l'irrigation d'un terrain : « Ô Zubayr ! Irrigue jusqu'à ce que l'eau atteigne tes chevilles ». L'auxiliaire dit alors sur un ton de reproche : « Ô Envoyé de Dieu ! Tu dis cela parce que c'est ton cousin ». Le visage du Prophète ﷺ devint alors livide, puis il dit : « Ô Zubayr ! Ensuite irrigue jusqu'à ce que l'eau atteigne la clôture... »<sup>3</sup>.

La réponse est la suivante : Le Prophète ﷺ ne pouvait pas avoir de ressentiment à l'égard d'un musulman. Dans ce récit, il a seulement commencé, dans le but de les réconcilier, par recommander à al-Zubayr de se contenter d'une partie de son droit. Mais, comme l'adversaire était mécontent et contesta [les propos du Prophète ﷺ], ce dernier a alors rétabli à al-Zubayr son plein droit. En effet, Bukhârî classe cette tradition dans le chapitre suivant : « Lorsque l'Imâm recommande la réconciliation et que l'adversaire la refuse, il prononce une sentence contre lui ». Bukhârî a même ajouté, à la fin de la tradition mentionnée : L'Envoyé de Dieu ﷺ a alors rétabli son plein droit à al-Zubayr.

Les musulmans ont fait de cette tradition un principe dans leurs jugements. Elle constitue un modèle de référence pour imiter le Prophète ﷺ dans tout ce qu'il a fait, dans ses moments de satisfaction et de colère. Et même s'il a interdit au juge de prendre une décision dans un état de colère, son jugement, quant à lui, était le même, qu'il fût en colère ou satisfait, car il était infaillible dans tous ces moments.

La colère du Prophète ﷺ à cette occasion était pour Dieu – Exalté soit-Il ! – et non pour lui-même, comme il est rapporté dans la tradition authentique.

De même dans la tradition où il autorisa 'Ukâsha à se venger de lui : ce n'était pas parce qu'il l'avait frappé dans un moment de colère. En effet, 'Ukâsha lui a dit : « Tu m'as donné un coup, mais je ne sais pas si c'était volontaire ou si tu as voulu frapper la chamelle ? » Le Prophète ﷺ dit : « Ô 'Ukâsha ! J'invoque la protection de Dieu en ta faveur, que l'Envoyé de Dieu puisse te frapper volontairement ! »

Il en est ainsi de cette autre tradition où le Prophète ﷺ autorisa un bédouin à se venger de lui. Le bédouin lui dit alors : « Je te pardonne ». Le Prophète ﷺ lui avait donné plusieurs coups, car l'homme s'accrochait à la bride de sa chamelle. À chaque fois que le Prophète ﷺ le lui interdisait et le menaçait, en lui disant : « *Tu auras ce dont tu as besoin !* », le bédouin continuait à s'accrocher ; et il lui donna trois coups de fouet.

Bien que l'attitude du Prophète ﷺ fût justifiée et appropriée, il n'a pas manqué d'être bienveillant envers cet homme qui finit par lui pardonner.

Quant à la tradition de Sawâd b. 'Amrû où il a dit : Je suis allé trouver le Prophète ﷺ alors que j'étais très irrité. Il me dit : « *Tu es rouge de colère ! Tu es rouge de colère ! Calme-toi ! Calme-toi !* » Puis il me frappa sur le ventre avec un petit fouet. J'ai ressenti une certaine douleur et lui ai alors dit : « Ô Envoyé de Dieu ! Permets-moi de me venger ». Le Prophète ﷺ dévoila alors son ventre pour qu'il le frappe.

En fait, le Prophète E ne l'avait frappé qu'en raison de l'attitude répréhensible que Sawâd avait eue. Il ne l'a peut-être frappé que pour l'en avertir. En effet, lorsqu'il lui fit involontairement mal, cet homme réclama vengeance.

## **Section 7**

### **De ses actions profanes**

Quant aux actions du Prophète ﷺ relatives à ce bas monde, nous avons déjà examiné son statut en matière de péchés, de choses répréhensibles, et de la possibilité de fauter par inattention. On a vu aussi que tout ceci n'altère en rien sa prophétie, surtout qu'il s'agit d'épisodes très rares.

Ses actions se caractérisaient par le bon sens et le bien-fondé. Ils relevaient des œuvres d'adoration et de rapprochement de Dieu, comme nous l'avons indiqué.

Il ne puisait de ce bas monde que l'indispensable et que pour survivre, ou pour adorer son Seigneur, raffermir sa Loi, et gouverner sa Communauté.

Quant à ses relations avec les hommes, il s'agissait de faire une bonne action, de faire des dons, de prodiguer et d'entendre de belles paroles, de pourvoir à l'accueil d'un fugitif, de faire plier un obstiné, ou de réformer un envieux. Et tout ceci procédait de ses bonnes œuvres et de la pureté de ses actes d'adoration.

Ainsi, ses actions inhérentes à ce bas monde variaient selon les circonstances, et toujours de manière appropriée : il montait sur le dos de l'âne pour les courtes distances, et sur le dos de la chamelle pour les longs voyages. Il montait sur le mulet durant les batailles en signe de fermeté, et préparait les chevaux pour les jours de danger et d'alarme.

Il en était de même de ses vêtements et de ses états : il tenait toujours compte de ses propres intérêts et de ceux de sa Communauté, et agissait uniquement pour venir en aide, gouverner sa Communauté, et éviter les désaccords, même lorsqu'il constatait qu'une autre attitude aurait été plus appropriée ; et il renonçait à une autre action pour le même motif.

Il lui arriva d'agir ainsi, même en matière religieuse quand il avait le choix entre deux possibilités, comme lorsqu'il quitta Médine pour se rendre à Uhud, bien qu'il penchât pour la fortification de la ville ;

ou encore, lorsqu'il cessa de combattre les hypocrites, bien qu'il connût parfaitement leur état ; et ce, pour unir les croyants et pour qu'on ne dise pas : « : Muhammad élimine ses Compagnons ». Cette idée le répugnait, comme le rapporte la tradition.

Tout comme il renonça à l'idée de reconstruire la Ka'ba sur les anciennes fondations édifiées par Abraham – que la Paix soit sur lui ! – , pour éviter l'hostilité des Qurayshites qui auraient jugé offensante toute modification, par crainte que leurs cœurs ne s'éloignent, et que cela ne réveille leur animosité envers la Religion et ses adeptes.

Voilà pourquoi, dans une tradition authentique, il a dit à 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – : « *N'était-ce le penchant et la proximité de ton peuple pour le paganisme, j'aurais restauré la Maison [de Dieu] sur les fondations d'Abraham !* »<sup>1</sup>.

Il lui arrivait d'accomplir une action, puis d'y renoncer pour une meilleure, comme son déplacement [ainsi que celui de son armée] du puits le plus éloigné de Badr vers le plus proche de ses ennemis qurayshites.

Il a dit aussi : « *Si j'avais su au début de mon affaire ce que j'ai su à la fin, je n'aurais pas offert des bêtes à sacrifier* »<sup>2</sup>.

Il lui arriva aussi d'accueillir dignement l'incroyant et l'ennemi, dans l'espoir de les convaincre et d'être patient avec l'ignorant. Il disait : « *Les pires hommes sont ceux que les gens ménagent pour éviter leur mal* »<sup>3</sup>.

Il exauçait aussi certains désirs pour susciter l'amour pour sa Loi et pour la Religion de son Seigneur.

Il exécutait les tâches ménagères que faisaient les serviteurs, et se montrait digne en public, au point que rien n'apparaissait de ses membres. Ceux qui le fréquentaient adoptaient une mine grave, mais il était affable avec eux. Il s'étonnait de ce qui les étonnait, et souriait devant ce qui les faisait sourire. Il était accueillant et juste envers tous, et il maîtrisait sa colère.

Il n'omettait aucun droit, et ne cachait rien à ceux qui s'asseyaient avec lui.

Il disait : « **“La perfidie des regards”**<sup>4</sup> ne sied pas à un Prophète »<sup>5</sup>.

Si tu dis : que signifie sa parole à ‘Âïsha – que Dieu soit satisfait d’elle ! – au sujet de l’homme qui voulait le voir : « *Quel mauvais enfant de la Communauté !* » Puis, lorsque l’homme entra, il l’accueillit avec courtoisie, lui fit un beau discours et lui sourit. Et, lorsque ‘Âïsha l’interrogea à ce sujet, il lui dit : « *Les pires hommes sont ceux que les gens ménagent pour éviter leur mal* ». Pourquoi l’a-t-il accueilli de manière contraire à ce qu’il ressentait, et a-t-il dit de lui ce qu’il a dit lorsque l’homme sortit ?

La réponse est la suivante : Le Prophète ﷺ entendait gagner l’amitié de ce genre d’hommes, et raffermir sa foi, de sorte que ses semblables soient amenés eux aussi à entrer en Islam. Son attitude dépassait donc la simple courtoisie, et relevait de la politique religieuse (*al-siyâsa al-dîniyya*). Le Prophète ﷺ est parvenu à convaincre ces gens avec les larges biens de Dieu ; comment ne l’aurait-il pas fait avec des propos amènes ?

Safwân a dit : « Il m’a comblé [de présents] alors qu’il était à mes yeux la créature la plus détestable ! Il n’a pas cessé de me donner jusqu’à ce qu’il devienne pour moi la plus chère des créatures ! »

Sa parole : « *Quel mauvais enfant de la Communauté !* » n’était donc pas une médisance (*ghîba*), mais plutôt une information sur ce qu’il savait de lui, qu’il communiquait à celui qui l’ignorait pour le mettre en garde, l’alerter, et pour qu’il ne lui fasse pas confiance, surtout s’il s’agissait d’un homme qu’on écoutait et à qui on obéissait.

Cette attitude n’a donc rien de la médisance lorsqu’il s’agit de repousser un mal. Au contraire, elle est autorisée, recommandée et obligatoire, en certaines circonstances, comme dans le cas des traditionnistes qui contestent certains transmetteurs, ou de ceux qui malmènent certains témoins.

Si on dit : que signifie ces propos complexes de la tradition sur Barîra où l’Envoyé de Dieu ﷺ a dit à ‘Âïsha, qui l’avait informé que les maîtres de Barîra refusaient de la vendre, sauf s’ils en gardaient

la tutelle : « *Achète-la et exige d'eux l'allégeance* ». Ce qu'elle fit. Ensuite, il se leva et fit un sermon dans lequel il dit : « *Pourquoi certaines personnes posent-elles des conditions qui ne figurent pas dans le Livre de Dieu ? Toute condition que n'autorise pas le Livre de Dieu est nulle* ». Or le Prophète ﷺ avait ordonné à 'Âïsha de leur poser des conditions en vertu desquelles ils lui ont vendu cette servante, et sans lesquelles – et Dieu est Plus Savant ! – ils ne l'auraient pas vendue à 'Âïsha, comme ils ne l'avaient pas fait avant sans cette condition. Après quoi, le Prophète ﷺ a invalidé cette condition, puisqu'il avait interdit la duperie et la trahison.

Sache – que Dieu t'honore ! – , que le Prophète ﷺ est exempt de ce qui pourrait venir à l'esprit de l'ignorant à ce sujet. Pour confirmer cette exemption du Prophète ﷺ, certains traditionnistes ont contesté l'expression suivante figurant dans la Tradition mentionnée : « *exige d'eux l'allégeance* ». Ils retiennent que celle-ci ne figure pas dans la plupart des versions de cette tradition, et qu'elle peut donc faire l'objet de contestation.

Ceci étant, le terme « *d'eux* » (*lahum*), dans la Tradition, signifie « *alayhim* », comme dans cette Parole divine : « **ceux-là méritent (*lahum*) la malédiction** »<sup>1</sup>, et dans cette autre : « **et si vous faites le mal, vous le faites contre vous-mêmes** » (*wa in asa'tum fa-lahâ*).

Aussi, ce que le Prophète ﷺ a dit à son épouse, c'est : Exige d'eux l'allégeance en ta faveur. Et cette exhortation s'appliquerait alors aux conditions que les maîtres de Barîra avaient exigées auparavant en leur faveur.

La deuxième interprétation possible de sa parole : « *exige d'eux l'allégeance* », c'est que cette parole n'est pas un ordre, mais comporte une conciliation et une information, du fait que leur exigence de l'allégeance ne leur est d'aucune utilité, puisque le Prophète ﷺ leur avait déjà indiqué que « *l'allégeance n'est due qu'à celui qui affranchit* »<sup>2</sup>. Ainsi, c'est comme s'il avait dit à 'Âïsha : Que tu exiges ou que tu n'exiges pas l'allégeance, c'est une condition

inutile que tu poses. Al-Dâwudî et d'autres savants retiennent ce sens.

Les réprimandes et les reproches du Prophète ﷺ prouvent donc que ces gens le savaient.

La troisième interprétation possible, c'est que le Prophète ﷺ entendait dire à 'Âisha : montre-leur son statut et indique-leur son principe, à savoir que « *l'allégeance n'est due qu'à celui qui affranchit* ». Après quoi, il se leva pour l'indiquer lui-même et réprimander ceux qui s'y opposaient.

Si on dit : que signifie le geste de Joseph – que la Paix soit sur lui ! – qui a placé volontairement la coupe dans le sac de son frère, l'accusant de l'avoir volée, et ce qui est arrivé par la suite à ses frères, et cette Parole divine : « **Ô les caravaniers, vous êtes des voleurs !** »<sup>3</sup>, alors qu'ils n'avaient rien volé ?

Sache – que Dieu t'honore ! – que ce verset indique clairement que Joseph obéissait ici à un Ordre de Dieu, conformément à Sa Parole : « **Nous avons suggéré cette ruse à Joseph, car il ne pouvait pas se saisir de son frère, d'après la loi royale, et sans que Dieu l'ait voulu. Nous élevons le rang de qui Nous voulons. Au-dessus de chaque savant, il y a le plus Savant** »<sup>4</sup>.

Si les choses sont ainsi, on ne peut donc rien objecter à ce sujet. En effet, Joseph s'était déjà identifié à son frère, puisqu'il lui avait dit : « **Je suis ton frère ; ne t'afflige donc pas !** »<sup>5</sup>. Ce qui survint après découlait d'un accord, du souhait même de son frère, et de la certitude que ce dernier allait échapper au mal et à l'embarras.

Quant à cette Parole divine : « **C'est alors qu'un héraut proclama : "Ô les caravaniers, vous êtes des voleurs !"** »<sup>1</sup>, il ne s'agissait pas de paroles de Joseph qui réclameraient ainsi une explication pour éliminer tout doute. Il se pourrait que celui qui les a prononcées, si on cherche à interpréter cette question, quel qu'il soit, ait cru que c'était la meilleure chose à faire en cette circonstance.

On a dit : Joseph a dit cela en raison de ce que ses frères lui avaient fait subir dans le passé, notamment pour l'avoir vendu. On a également dit d'autres choses.

Ceci étant, il ne faut pas attribuer aux Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – des propos qu'ils n'ont pas tenus pour se dégager de ce genre de questions, et il ne faut pas trouver d'excuse aux fautes commises par d'autres qu'eux.

## Section 8

### De la sagesse derrière les maladies et les épreuves des Prophètes

Si on demande : Quelle est la sagesse derrière le fait d'imposer au Prophète ﷺ, et à tous les autres Prophètes – que la Paix soit sur eux !-, des maladies graves, et comment expliquer les épreuves douloureuses que Dieu leur a fait subir, comme ce fut le cas pour Job, Jacob, Daniel, Jean, Zacharie, Jésus, Abraham, Joseph et bien d'autres – que la Paix soit sur eux ! – alors qu'ils sont Ses élus, Ses bien-aimés et Ses meilleures créatures ?

Sache – que Dieu nous accorde le succès ! – , que toutes les Actions de Dieu – Exalté soit-Il ! – sont justes, et que toutes Ses Paroles sont vraies et ne sauraient être modifiées<sup>2</sup>. Il soumet Ses serviteurs à des épreuves, conformément à Sa Parole : « ***afin de voir comment vous agiriez*** »<sup>3</sup>, « ***afin de vous éprouver, pour voir lequel d'entre vous agit le mieux*** »<sup>4</sup>, « ***afin que Dieu reconnaisse ceux qui croient*** »<sup>5</sup>, « ***ceux d'entre vous qui ont combattu et qu'Il connaisse ceux qui sont patients ?*** »<sup>6</sup>, et : « ***Nous vous éprouverons afin de connaître ceux de vous qui mènent le combat et qui sont patients, et afin de tester votre réputation*** »<sup>7</sup>.

Il leur fait subir ces épreuves pour augmenter leur position et élever leurs degrés, et pour que se manifestent leurs états de patience, de satisfaction, de gratitude, de soumission, de confiance, d'abandon [entre Ses Mains], d'invocation, d'imploration, de raffermissement de leur discernement dans leur clémence en faveur des éprouvés, et de leur compassion envers les malheureux ; leur état de rappel et d'exhortation des autres, de sorte qu'ils trouvent une consolation pour ce qu'ils ont enduré, et imitent leur patience pour effacer certains vacillements de leur part, ou certains moments d'inadvertance qui leur ont échappé, afin de retrouver Dieu en hommes purs et corrects, et pour que leur rétribution soit plus complète et leur mérite plus grand.

Le Qâdî Abû 'Alî al-Hâfîz nous a rapporté qu'Abû al-Husayn al-Sayrafi et Abû al-Faql b. Khayrûn ont dit : Abû Ya'lâ al-Baghdâdî nous a rapporté, d'après Abû 'Alî al-Sinjî, Muhammad b. Maḥbûb, Abû 'Îsâ al-Tirmidhî, Qutayba, Hammâd b. Zayd, 'Aṣim b. Bahdala, Muṣ'ab b. Sa'd, que son père rapporte avoir dit au Prophète ﷺ : « Ô Envoyé de Dieu ! Quels sont les hommes qui sont soumis aux plus rudes épreuves ? »

Il me répondit : « *Ce sont d'abord les Prophètes, puis leurs héritiers, les uns après les autres. Chaque homme est soumis à des épreuves selon sa foi, et le serviteur ne cesse de les subir jusqu'à ce qu'il marche sur terre sans avoir le moindre péché* »<sup>1</sup>.

Et ceci est conforme à cette Parole de Dieu – Exalté soit-Il ! – : « **Combien de prophètes ont combattu, accompagnés de nombreux disciples ; ils ne se sont pas laissés abattre par les épreuves rencontrées pour la cause de Dieu. Ils n'ont pas faibli et ils n'ont pas cédé. Dieu aime ceux qui sont patients. Ils n'ont eu d'autre discours que celui-ci : "Notre Seigneur ! Pardonne-nous nos péchés et nos excès, affermis nos pas, et secours-nous contre les mécréants !" Dieu leur donna donc la récompense de ce monde, ainsi que la belle récompense de l'Au-delà. Dieu aime les hommes de bien** »<sup>2</sup>.

Abû Hurayra a dit : Les épreuves ne cessent de s'abattre sur le croyant et la croyante dans sa personne, ses enfants et ses biens, jusqu'à ce qu'il rencontre Dieu sans avoir le moindre péché.

Anas rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsque Dieu veut du bien pour Son serviteur, Il hâte son châtement en ce bas monde, et lorsque Dieu veut du mal à Son serviteur, Il S'abstient de sanctionner son péché jusqu'à ce qu'il en réponde devant Lui au Jour de la Résurrection* »<sup>3</sup>.

Et dans une autre Tradition : « *Lorsque Dieu aime un serviteur, Il le soumet à des épreuves pour entendre ses implorations* ».

Al-Samarqandî rapporte : Plus un homme est honoré par Dieu – Exalté soit-Il ! – et plus dures sont ses épreuves, et ce, pour que se manifeste son mérite, et pour qu'il mérite sa récompense, comme il

a été rapporté à propos de Luqmân qui a dit : « Ô mon fils ! La qualité de l'or et de l'argent est évaluée par le feu. Et celle du croyant, par les épreuves ! »

On rapporte que la cause de l'épreuve de Jacob par son fils Joseph est qu'il s'est retourné durant sa prière par amour pour Joseph qui dormait.

On a dit aussi que c'était pour cet autre motif : Jacob et son fils Joseph mangeaient un jour de la viande grillée, et riaient. Or, ils avaient un voisin orphelin qui, ayant senti l'odeur, se mit à pleurer par désir de cette viande. Le voyant dans cet état, sa grand-mère se mit elle aussi à pleurer. Mais un mur les séparait, et Jacob et son fils ne le surent pas. Voilà pourquoi Jacob a été soumis à l'épreuve des lamentations de regret pour l'absence de son fils Joseph. Il a tant pleuré que ses pupilles tombèrent et que ses yeux blanchirent de chagrin.

Ayant appris ce qui était arrivé, il n'a plus cessé d'ordonner à un homme de crier sur son toit : « Que celui qui a faim aille manger chez la famille de Jacob ! »

Quant à Joseph, il a subi les épreuves évoquées par Dieu dans le Coran.

On rapporte, d'après al-Layth, que Job fut éprouvé pour le motif suivant : Il s'était rendu avec les gens de son village auprès de leur roi. Les gens reprochèrent au roi son injustice et lui tinrent des propos très durs, alors que Job se montra indulgent envers ce roi, par crainte pour ses cultures. Voilà pourquoi Dieu lui a fait subir ses épreuves.

Quant à l'épreuve de Salomon, nous l'avons déjà mentionnée. Il pensait que le droit était du côté de ses beaux-parents, ou pour une désobéissance commise chez lui et dont il n'était pas au courant.

Quant à la maladie et aux souffrances du Prophète ﷺ, 'Âisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! – a dit : « Je n'ai jamais vu un homme souffrir autant que l'Envoyé de Dieu ».

'Abd Allâh [b. Mas'ûd] a dit : J'ai vu le Prophète ﷺ souffrir terriblement au cours de sa maladie. Je lui ai alors dit : « Tu souffres

terriblement ! » Et il m'a répondu : « *Oui ! Je souffre autant que deux hommes parmi vous* ». Je lui ai dit : « C'est parce que ta récompense est double ». Il me dit : « *Oui ! Il en est ainsi* »<sup>1</sup>.

Et, dans la Tradition rapportée par Abû Sa'îd : Un homme posa sa main sur le Prophète ﷺ, puis dit : « Par Dieu ! Je n'arrive pas à tenir ma main sur toi à cause de l'intensité de ta fièvre ». Le Prophète ﷺ lui expliqua : « *À nous autres, les Prophètes, Dieu double les épreuves. Certains subirent les poux et en étaient recouverts, et il arrivait à d'autres Prophètes de subir les douleurs provoquées par l'indigence. Malgré cela, ils se réjouissaient des épreuves, comme vous vous réjouissez de la facilité* »<sup>1</sup>.

Anas rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *L'amplitude de la récompense accompagne la gravité des épreuves. Et lorsque Dieu aime un peuple, Il l'éprouve. Celui qui est satisfait bénéficie de l'Agrément, et celui qui est irrité sera exposé au Courroux* »<sup>2</sup>.

Les exégètes ont dit que la Parole divine suivante : « **Quiconque fait le mal sera rétribué en conséquence** »<sup>3</sup> signifie : Le musulman subit les épreuves en ce bas monde pour qu'elles lui servent d'expiation pour l'Au-delà. C'est aussi ce qu'on rapporte de 'Âisha, d'Ubayy et de Mujâhid.

Abû Hurayra rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Lorsque Dieu veut le bien de quelqu'un, Il lui fait subir des épreuves* ».

Et, dans une version rapportée par 'Âisha : « *Il n'y a pas un malheur qui frappe le musulman sans que Dieu ne lui fasse expier ses péchés, ne fût-ce qu'une épine qui le pique* »<sup>4</sup>.

Dans la version rapportée par Abû Sa'îd, le Prophète ﷺ a dit : « *Point de fatigue, de maladie, de souci, de chagrin, de tort et d'affliction ne touchent le croyant, pas même la piqûre d'une épine, sans que Dieu n'expie par eux les péchés du croyant* ».

Et dans celle rapportée par Ibn Mas'ûd : « *À chaque fois qu'un musulman subit une épreuve, Dieu le débarrasse de ses fautes, comme l'arbre est débarrassé de ses feuilles* »<sup>5</sup>.

L'autre Sagesse divine derrière la maladie des corps des Prophètes – que la Paix soit sur eux ! – , leurs souffrances et au moment de la mort, est que Dieu affaiblit ainsi leur puissance et facultés, de sorte à saisir plus facilement leur âme durant leur agonie, à alléger les souffrances de la mort par l'avancement de la maladie, l'affaiblissement du corps et de l'âme ; contrairement à la mort courante qu'on peut constater chez les mourants, en matière de rigueur et de douceur, de difficulté et de facilité.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Le Croyant ressemble à la jeune tige d'une céréale. Que le vent souffle, il la fait pencher et agite ses feuilles. Puis, lorsque le vent s'arrête, la tige reprend sa forme. De même pour le Croyant lorsqu'il est atteint par l'infortune. Tandis que l'incroyant est pareil au cèdre, fort et vigoureux, mais que Dieu abat lorsqu'il le veut* »<sup>6</sup>.

Cela signifie que lorsque le croyant encourt de pénibles épreuves et s'expose aux maladies, et qu'il est satisfait des décrets de Dieu – Exalté soit-Il ! – , serein et résigné, il ressemble alors à la jeune tige d'une céréale exposée aux vents et soumise à leur souffle. Lorsque Dieu libère le croyant des vents des épreuves, et qu'il se redresse indemne comme la tige qui se redresse lorsque le vent cesse de souffler, il est alors reconnaissant envers son Seigneur pour Ses bienfaits, et pour l'avoir libéré de Ses épreuves, et en espérant en Sa Miséricorde et Sa récompense.

Lorsqu'il parvient à cet état, la mort et ses affres ne lui sont plus difficiles à supporter, car il s'est habitué aux douleurs et aux souffrances. Il sait ce qu'elles comportent comme récompense, car ses maladies et ses épreuves ont habitué son âme aux difficultés, et l'ont rendue plus tolérante et soumise ; contrairement à l'incroyant, qui est le plus souvent en bonne santé, comme le cèdre, fort et vigoureux, mais que Dieu abat lorsqu'il le veut, à l'improviste, et qu'il saisit sans indulgence ni bienveillance.

Sa mort ne lui apporte alors que des tourments, et il affronte durant ses derniers instants, malgré sa force et la vigueur de son corps, les plus terribles souffrances, sans parler du châtement bien plus terrible qui l'attend dans l'Au-delà. Il est abattu comme le cèdre,

conformément à la Parole de Dieu – Exalté soit-Il ! – : « **Nous les avons saisis brusquement, à l'improviste** »<sup>1</sup>.

C'est ainsi que Dieu agit envers Ses ennemis. En effet, Il a dit : « **Chacun d'entre eux, Nous l'avons saisi à cause de son péché. Il en est, parmi eux, à qui Nous avons envoyé un ouragan. Il en est, parmi eux, que le Cri a saisis. Parmi eux, il en est que Nous avons fait engloutir par la terre, et il en est que Nous avons noyés. Ce n'est pas que Dieu ait voulu leur faire tort, mais ils se sont fait tort à eux-mêmes** »<sup>2</sup>.

Dieu les a tous surpris à l'improviste dans leurs moments d'insolence et d'insouciance, et sans qu'ils s'y préparent. Voilà pourquoi les Pieux Anciens ne craignaient pas la mort subite, contrairement aux incroyants qui, comme l'a rapporté Ibrâhîm, détestent la mort à l'improviste.

La troisième Sagesse divine est que les maladies constituent des signes précurseurs de la mort. Plus elles sont graves et plus la crainte de la mort devient intense.

Ainsi, celui qui s'y expose et s'y habitue se prépare à rencontrer son Seigneur, et se détourne de la demeure de ce bas monde qui comporte des tourments incessants. Et puisque son cœur est rattaché au « Retour final » (*al-ma'âd*), il se débarrasse de toute chose dont il craint les conséquences devant Dieu et envers les hommes, en restituant les droits aux ayants droit, et en considérant ce dont il aura besoin comme recommandations ultimes à propos de sa succession.

Bien que Dieu ait pardonné à notre Prophète ﷺ ses péchés antérieurs et futurs, cela ne l'a pas empêché de proposer aux autres, au cours de sa maladie, de restituer des droits, qu'il s'agisse de biens ou autres réclamations, en leur permettant de puiser dans ses biens et de se venger de lui, conformément à la tradition sur le mérite, et à celle sur sa mort.

Il leur a aussi recommandé deux [choses de] poids (*al-thaqalayn*) : le Livre de Dieu et sa descendance, et a fait des recommandations au sujet des Anṣârs. Il a également proposé aux musulmans de leur

dicter un écrit pour que sa Communauté ne s'égaré pas après lui. Cet écrit portait sur sa succession, ou sur autre chose que Dieu seul sait. Puis, il a estimé qu'il valait mieux ne pas le dicter. Telle est la conduite des serviteurs de Dieu, les croyants et de Ses amis qui Le craignent.

Les incroyants sont généralement privés de tout cela, car Dieu les égare pour qu'ils accumulent les péchés et « **les précipitent par degrés vers ce qu'ils ne savent pas** »<sup>1</sup>.

En effet Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit : « **Ils n'attendront pas ! Un seul cri les saisira au milieu de leurs querelles. Ainsi, ils ne pourront ni faire leur testament, ni retourner dans leurs familles** »<sup>2</sup>.

Voilà pourquoi le Prophète ﷺ a dit au sujet d'un homme mort à l'improviste : « *Gloire à Dieu ! C'est comme s'il risquait le Courroux. L'homme dépourvu est celui qui est privé de faire ses dernières recommandations* ».

Il a dit aussi : « *La mort à l'improviste est un moment de repos pour le croyant, et une prise pleine de remords pour l'incroyant et le pervers* ».

Et ceci, parce que la mort arrive généralement au croyant lorsqu'il s'y est préparé. Cela est alors facile pour lui, quoi qu'il arrive. Il se repose ainsi des épreuves de ce bas monde et de ses nuisances, conformément à cette parole de l'Envoyé de Dieu ﷺ : « *Il est soulagé et soulage les autres* »<sup>3</sup>. En revanche, les incroyants et les pervers sont cueillis à l'improviste, sans préparation, sans avertissements ni signes précurseurs troublants : elle vient « **sur eux soudainement, les frappant de stupeur ; ils ne pourront pas la repousser, et on ne leur accordera aucun répit** »<sup>4</sup>.

Voilà pourquoi la mort est la chose la plus terrible pour eux. Quitter ce bas monde est horrible pour eux et est la chose qu'ils détestent le plus. C'est à cela que le Prophète ﷺ a fait allusion en disant : « *Celui qui aime la Rencontre de Dieu, Dieu aime le rencontrer, et celui qui déteste la Rencontre de Dieu, Dieu déteste le rencontrer* »<sup>1</sup>.

Abû al-Muṭarrif al-Sha'bî, le grand juriste de Malaga, a délivré une sentence contre un homme qui avait interdit à son épouse de jurer de nuit. L'homme avait dit : « Même si c'était la fille d'Abû Bakr al-Ṣiddîq, elle ne prêterait serment que durant la journée ». L'un de ceux qui s'attribuaient le titre de juriste approuva la déclaration de l'homme. Informé de l'affaire, Abû al-Muṭarrif dit : « Il a évoqué la fille d'Abû Bakr d'une manière qui requiert qu'il soit sévèrement battu, et condamné à une lourde peine d'emprisonnement. Quant au juriste qui pensait que la déclaration de l'homme était correcte, il mérite plus le nom de *fâsiq* (pervers) que de *faqîh* (juriste). Il doit être interpellé au sujet de cette affaire, et réprimandé ; et son avis et son témoignage doivent être rejetés ».

À propos d'untel qui avait dit : « Même si Abû Bakr al-Ṣiddîq témoignait contre moi... », Abû 'Imrân déclara : « S'il entend par là que cette affaire requiert plus qu'un témoin, il n'encourt alors aucune sanction pour avoir fait cette déclaration. Mais s'il entendait autre chose, on doit le battre jusqu'à l'article de la mort ». Cette peine a été mentionnée dans une version.

- 
1. Coran, 7, 25.
  2. Comme Jean, fils de Zacharie.
  3. Ce fut le cas pour Abraham – que la Paix soit sur lui !
  4. Comme Zacharie, qui fut tué de cette manière après la mort de son fils Jean.
  5. 'Abd Allâh b. Qamî'a blessa le visage béni de l'Envoyé de Dieu ﷺ durant la bataille d'Uhud. Dieu le fit alors précipiter du sommet d'une montagne.
  6. Événement survenu dix après l'avènement de sa prophétie, et après la mort de son oncle Abû Tâlib. Il se rendit à Tâ'if pour y sceller des alliances avec les notables de la ville, mais ces derniers refusèrent. Les ignorants de la ville le pourchassèrent et se mirent à lui lancer des pierres. Les jambes ensanglantées, il se réfugia près d'un mur où Dieu le dissimula aux regards de ses ennemis.
    1. Lorsque les Qurayshites se mirent d'accord pour le supprimer, certains d'entre eux encerclèrent la maison du Prophète ﷺ. Ce dernier ordonna à 'Alî d'aller dormir à sa place, puis il sortit. Il jeta de la poussière aux yeux de ses ennemis, et put ainsi leur échapper.
    2. Déjà mentionné.

3. Bukhârî, al-Tahajjud, 16 ; Muslim, al-Musâfirîn, 125 ; Tirmidhî, al-Manâqib, 208.
4. Bukhârî, al-Sawm, 20 ; Muslim, al-Siyâm, 55.
1. Bukhârî, al-Jizya, 14 ; Bad' al-Khalq, 11 ; Muslim, al-Salâm, 42 ; Ibn Mâja, al-Tibb, 45.
1. Muslim, al-Fadâ'il, 140.
2. Idem, 139.
3. Tirmidhî, al-Salât, 110.
4. Coran, 3, 159.
1. Bukhârî, al-Shahâdât, 27 ; al-Hiyal, 10 ; Muslim, al-Aqdiyya, 4.
1. Coran, 72, 26-27.
1. Coran, 40, 19.
2. Abû Dâwud, al-Hudûd, 1 ; al-Jihâd, 117.
1. Coran, 33, 37.
2. Coran, 33, 38.
1. Coran, 33, 40.
1. Coran, 33, 38.
2. Coran, 66.
3. Coran, 66, 1.
4. Coran, 33, 37.
1. Bukhârî, al-'Ilm, 39 ; al-Jihâd, 176 ; Muslim, al-Wasiyya, 20.
2. C'est-à-dire : Ma rencontre imminente avec le Compagnon suprême occupe toutes mes pensées.
1. Coran, 5, 67.
1. Coran, 5, 3.
2. Al-'Abbâs voulait convaincre 'Alî d'aller interroger le Prophète sur le califat, mais il refusa.
1. Muslim, al-Birr, 88 et suivants.
2. Dans la Tradition rapportée par Bukhârî : « Les jugements du Prophète ﷺ portaient sur ce qui était apparent » (cf. al-I'tisâm, 2).
1. Bukhârî, al-Îmân, 11 ; al-Hudûd, 8 ; Muslim, al-Hudûd, 41.
2. Al-Zubayr b. al-'Awwâm (m. 36 H) : illustre Compagnon assassiné durant sa prière. Le Prophète ﷺ a dit à son sujet : « Chaque Prophète avait un apôtre ; mon apôtre est Al-Zubayr b. al-'Awwâm ». Il fait partie des dix élus au Paradis de leur vivant.
3. Bukhârî, al-Sulh, 12 ; al-Musâqât, 8 ; Muslim, al-Fadâ'il, 129.
1. Bukhârî, al-Hajj, 42 ; al-Anbiyâ', 10 ; Muslim, al-Hajj, 399.
2. Bukhârî, al-Tamannî, 3 ; Muslim, al-Hajj, 130.

3. Bukhârî, al-Adab, 38 ; Muslim, al-Birr, 73.
4. Coran, 40, 19.
5. Abû Dâwud, al-Hudûd, 1 ; al-Jihâd, 117.
1. Coran, 13, 25.
2. Bukhârî, al-Shurût, 3, 10, 13 ; al-Talâq, 14 ; Muslim, al-'Itq, 5, 6, 8.
3. Coran, 12, 70.
4. Coran, 12, 76.
5. Coran, 12, 69.
1. Coran, 12, 70.
2. Allusion au verset suivant : « La Parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute véracité et justice. Ses paroles ne sauraient être modifiées. Il est Celui qui entend tout, l'Omniscient » (Coran, 6, 115).
3. Coran, 10, 14.
4. Coran, 11, 7.
5. Coran, 3, 140.
6. Coran, 3, 142.
7. Coran, 47, 31.
1. Bukhârî, al-Mardâ, 3 ; Tirmidhî, al-Zuhd, 57 ; Ibn Mâja, al-Fitan, 23.
2. Coran, 3, 146-148.
3. Tirmidhî, al-Zuhd, 57 ; Ibn Mâja, al-Fitan, 23.
1. Bukhârî, al-Mardâ, 3, 13, 16 ; Muslim, al-Birr, 45.
1. Ibn Mâja, al-Fitan, 23.
2. Tirmidhî, al-Zuhd, 57 ; Ibn Mâja, al-Fitan, 23.
3. Coran, 4, 123.
4. Muslim, al-Birr, 49.
5. Bukhârî, al-Mardâ, 10 ; Muslim, al-Birr, 52.
6. Bukhârî, al-Mardâ, 1 ; al-Tawhîd, 31.
1. Coran, 7, 95.
2. Coran, 29, 40.
1. Coran, 7, 182.
2. Coran, 36, 49-50.
3. Bukhârî, al-Riqâq, 42 ; Muslim, al-Janâ'iz, 61.
4. Coran, 21, 40.
1. Bukhârî, al-Adab, 96 ; Muslim, al-Birr, 165 ; Tirmidhî, al-Zuhd, 50.

## CONCLUSION

Ainsi s'achève notre œuvre. Le but que nous nous étions fixé a été atteint, et les conditions que nous avons posées ont été remplies, de sorte que chaque section [de cet ouvrage] soit utile au chercheur, et que chaque chapitre soit une voie portant au but et à l'objet [de sa quête].

J'y ai mentionné des anecdotes aussi rares qu'inhabituelles, et j'ai bu à certains abreuvoirs de la réalisation qui n'avaient pas été signalés auparavant dans la plupart des livres. J'aurais souhaité trouver suffisamment de paroles consignées sur ce sujet, ou un modèle à qui j'aurais offert mon ouïe et qui aurait éteint ma soif [de connaissances].

C'est à Dieu que va toute notre gratitude et notre abnégation, pour ce que nous avons reçu de Sa part et pour Lui, et nous cherchons Sa protection contre toute ostentation ou affectation qui auraient pu se glisser [dans nos propos].

Nous lui demandons de nous accorder tout cela par Sa générosité abondante et Son pardon, et en vertu de la noblesse de Son élu et du gardien fidèle de Sa Révélation.

Nous avons veillé de nombreuses nuits à étudier les vertus de Son Envoyé, et nous avons concentré nos pensées à la découverte de ses qualités et de ses moyens, de sorte à nous mettre à l'abri de Son Feu ardent pour avoir protégé son prestigieux honneur, et à ne pas nous repousser de son Bassin.

[Nous Le prions] de faire en sorte que [cette œuvre] soit un moyen [qui nous fasse atteindre le but ultime], à nous, à ceux qui se sont souciés de le transcrire, et à ceux qui l'auront acquis, et qu'elle soit une provision que nous trouverons là où chaque âme trouvera devant elle le bien qu'elle aura acquis.

Que Dieu nous fasse obtenir, par elle, Son Agrément et Sa meilleure Récompense, nous compte parmi le groupe élu de notre Prophète et de sa Communauté, et nous fasse ressusciter au sein de la première génération [de croyants], et des gens de la Porte de Droite parmi les gens de son Intercession !

Louange à Dieu pour nous avoir guidé [à sa connaissance], pour nous avoir inspiré, et pour avoir ouvert notre œil intérieur de sorte à percevoir les réalités que nous avons déposées [dans ce livre] !

Nous implorons Sa Protection, que Son Nom soit magnifié, contre une prière non exaucée, une science inutile, et une œuvre qui n'élève pas. Il est le Dispensateur généreux de bienfaits, qui ne déçoit pas ceux qui espèrent en Lui, et qui n'assiste pas ceux qui le dépitent. Il ne repousse pas la demande de ceux qui aspirent [à Lui], et ne laisse pas impunie l'action des corrompus. Il nous suffit, et quel meilleur Protecteur !

Que Sa prière se répande sur notre seigneur et Prophète Muhammad, le Sceau des Prophètes, et sur sa Famille et tous ses Compagnons, et qu'Il leur accorde Sa paix en abondance !

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PRÉAMBULE

TABLE DES MATIÈRES

IÈRE PARTIE

L'ESTIME QUE LE TRÈS-HAUT, LE PLUS-ÉLEVÉ,  
ÉPROUVE POUR LES PAROLES  
ET LES ACTES DU PROPHÈTE 

PREMIER CHAPITRE

LES LOUANGES QUE DIEU LUI ADRESSE  
ET L'ESTIME QU'IL LUI VOUE

Section 1

Les versets où Dieu le loue et mentionne ses belles œuvres

Section 2

De ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit au sujet de la qualité de témoin du Prophète, et de ce qui a trait à la noblesse et à la dignité de son témoignage

Section 3

Du Discours chargé de courtoisie et d'absolution que Dieu lui adresse

Section 4

Le Très-Haut jure par l'éminence de son rang

Section 5

Le Serment du Très-Haut par la dignité de Muhammad en guise de confirmation de la position qu'il occupe auprès de Lui

Section 6

De la compassion et de la dignité que Dieu a exprimées à son sujet

## Section 7

De ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit dans Son Livre à propos de la dignité du rang du Prophète et de sa position par rapport aux autres Prophètes

## Section 8

De ce que Dieu – Exalté soit-Il ! – a dit à Ses créatures au sujet de Sa Prière sur lui, de la Sainteté qu’Il lui a accordée, et le fait d’annuler le châtement à cause de lui

## Section 9

Sur les Miracles du Prophète ﷺ mentionnés dans la sourate ***al-Fath***

## Section 10

Ce que Dieu a mentionné dans Son Livre précieux à propos de sa dignité, du rang qu’il occupe auprès de Lui et de ce par quoi Il l’a distingué et qui n’a pas été indiqué précédemment

### DEUXIÈME CHAPITRE

#### **DIEU A PARACHEVÉ SON ASPECT PHYSIQUE**

#### **ET SON CARACTÈRE,**

#### **ET LUI A ACCORDÉ LES PLUS NOBLES QUALITÉS**

#### **EN MATIÈRE RELIGIEUSE ET DANS SES RELATIONS**

#### **ET AFFAIRES DE CE MONDE**

À propos de certains aspects du Prophète

La pureté de son corps

Au sujet de son intelligence et de ses dispositions

La pureté de son langage

Son origine et son lignage

Les exigences de la vie

De sa fortune et de sa prodigalité

Les vertus et le comportement du Prophète ﷺ

Les fondements de ces qualités et comment elles se sont accomplies chez le Prophète ﷺ

De sa largesse et de sa bienveillance

De son courage et de sa vaillance sans faille  
De sa pudeur et de la retenue de son regard  
De sa miséricorde envers les créatures  
De sa loyauté et de son attachement aux relations familiales  
De sa modestie  
De son équité, de son intégrité, de sa chasteté, et de la véracité  
de son propos  
De sa dignité, de son silence, de sa gravité, de sa magnanimité et  
de sa bonne conduite  
De son ascèse et de son renoncement à ce bas monde  
De son obéissance et de son adoration  
La perfection humaine est une des qualités des Prophètes  
La tradition d'Ibn Abû Hâla

### **TROISIÈME CHAPITRE**

#### **DES TRADITIONS AUTHENTIQUES ET CÉLÈBRES RELATIVES À SA SUPRÊME DIGNITÉ ET À SA PRESTIGIEUSE PLACE AUPRÈS DE SON SEIGNEUR**

##### Section 1

Sur ce qui est rapporté de sa place auprès de son Seigneur –  
Exalté et Magnifié soit-Il ! – de son élection, de l'éminence de sa  
renommée, de sa préférence sur les fils d'Adam, de ce que Dieu  
lui a réservé en ce monde comme dignité, et des bénédictions  
que comporte son nom béni

##### Section 2

De son élection en raison de la dignité de l'Ascension et de ce  
qu'elle comporte comme confiance, vision et prédominance sur  
les Prophètes.

Et de son arrivée jusqu'au Lotus de la limite, et de ce qu'il a vu  
comme signes grandioses de son Seigneur.

##### Section 3

Du Voyage nocturne : a-t-il eu lieu spirituellement ou  
physiquement ?

Section 4

Réfutation des arguments de ceux qui prétendent qu'il s'agit d'un rêve

Section 5

Sa vision de son Seigneur

Section 6

De ses entretiens intimes avec Dieu, Exalté soit-Il !

Section 7

De sa proximité de son Seigneur

Section 8

De sa préférence et de sa distinction au Jour de la Résurrection en matière de dignité

Section 9

De l'amour que Dieu a pour lui et de son intimité avec Lui

Section 10

Du privilège que Dieu lui a fait en lui accordant l'Intercession et la Station louée

Section 11

Du privilège que Dieu lui a fait au Paradis en lui accordant le haut degré, la **Wasîla** et le **Kawthar**

Section 12

Les traditions où il est indiqué qu'il a interdit qu'on le préfère [aux autres Prophètes]

Section 13

De ses noms et de ce qu'ils comportent comme dignité

Section 14

De l'honneur que Dieu lui a fait en l'appelant par Ses Beaux Noms et Ses Attributs sublimes

Section 15

Rien n'est à la ressemblance de Dieu – Exalté soit-Il !

**QUATRIÈME CHAPITRE**

**DES MIRACLES ET DES PRODIGES QUE DIEU LUI A ACCORDÉ D'ACCOMPLIR**

Section 1

De la Prophétie (*al-nubuwwa*) et de la Mission d'Envoyé (*al-risâla*)

Section 2

Les miracles

Section 3

Le caractère inimitable (*i'jâz*) du Coran

Section 4

Le style et la composition inimitables du Coran

Section 5

Informations sur le monde des Mystères dans le Coran

Section 6

À propos des récits des siècles et des peuples passés dans le Coran

Section 7

L'effet dissuasif du Coran

Section 8

De la crainte que le Coran suscite dans le cœur des auditeurs

Section 9

Le Coran est un Miracle pérenne

Section 10

D'autres aspects de l'inimitabilité du Coran

Section 11

Le Miracle de la division de la lune et de l'immobilisation du soleil

Section 12

Du jaillissement de l'eau entre ses doigts

Section 13

Des Miracles semblables au jaillissement de l'eau par sa bénédiction et ses prières

Section 14

Des Miracles relatifs à la multiplication et à l'abondance de nourritures en vertu de la bénédiction et des invocations du Prophète ﷺ

## Section 15

De l'arbre qui lui a parlé, qui a témoigné de sa Prophétie et qui a répondu à son appel

## Section 16

Des gémissements du tronc de palmier

## Section 17

Autres épisodes de ce genre avec des choses inertes

## Section 18

Autres épisodes avec les animaux

## Section 19

De la Résurrection, et de la parole des morts, de la parole des enfants et des nourrissons, et de leur témoignage de la Prophétie de l'Envoyé de Dieu ﷺ

## Section 20

De la guérison des malades et des infirmes

## Section 21

De l'exaucement de ses invocations

## Section 22

De ses prodiges, de ses bénédictions, et de la transformation des choses qu'il touchait

## Section 23

De sa connaissance des Mystères et des événements futurs

## Section 24

De la Protection de Dieu et de sa mise à l'abri contre les torts des gens

## Section 25

De ses Miracles éclatants

## Section 26

De ses relations avec les Anges et les Djinns

## Section 27

De sa description par les Gens du Livre

## Section 28

Des signes apparus à sa naissance

## Section 29

De la multitude de ses Miracles et de leur clarté

### IIÈME PARTIE

#### DES DROITS QUE LE PROPHÈTE

#### A SUR LES HOMMES

##### PREMIER CHAPITRE

#### L'OBLIGATION DE CROIRE EN LUI, DE SUIVRE SA TRADITION, ET DE LUI OBÉIR

##### Section 1

De l'obligation de lui obéir

##### Section 2

De l'obligation de le suivre, d'observer son ordre et de le prendre pour modèle

##### Section 3

Des Pieux Anciens et des grands Imâms qui ont suivi sa Tradition et qui ont pris sa conduite et sa direction pour modèle

##### Section 4

Contrevenir à ses ordres

##### DEUXIÈME CHAPITRE

#### L'OBLIGATION DE L'AIMER

##### Section 1

Du mérite de l'aimer

##### Section 2

De l'amour et de la passion que les Pieux Anciens et les Imâms avaient pour le Prophète ﷺ

##### Section 3

Des signes et des effets de l'amour pour le Prophète ﷺ

##### Section 4

Signification de l'amour et de sa réalité pour Prophète ﷺ

##### Section 5

La loyauté (*al-nasîha*) envers le Prophète ﷺ

##### TROISIÈME CHAPITRE

#### DE SON EXALTATION ET DE L'OBLIGATION DE LE RESPECTER ET DE L'HONORER

### Section 1

De l'estime, du respect et de la vénération que les Compagnons avaient pour le Prophète ﷺ

### Section 2

Du respect dû au Prophète ﷺ après sa mort

### Section 3

De la vénération de la narration des traditions prophétiques par les Pieux Anciens

### Section 4

De la vénération de sa Famille, de ses Descendants et de ses Épouses

### Section 5

De la vénération de ses Compagnons et de la connaissance de leurs droits

### Section 6

De la vénération de tous les actes du Prophète ﷺ, des lieux où il a séjourné et de ses campagnes militaires

## **QUATRIÈME CHAPITRE**

### **DU STATUT DE L'INVOCATION DE LA PRIÈRE SUR LUI, DES SALUTATIONS, ET DE LEUR OBLIGATION ET LEUR MÉRITE**

#### Section 1

La prière sur le Prophète ﷺ est une obligation

#### Section 2

Des situations et des occasions où la prière sur le Prophète ﷺ est conseillée

#### Section 3

Des modalités de l'invocation de la Grâce et de la Paix sur le Prophète ﷺ

#### Section 4

Du mérite d'invoquer la Grâce et la Paix sur le Prophète ﷺ

#### Section 5

De la réprobation et de la faute de celui qui n'invoque pas la Grâce sur le Prophète ﷺ

## Section 6

De la particularité du Prophète ﷺ de recevoir l'invocation de Grâce de celui qui la formule en sa faveur

## Section 7

Des différents avis sur l'invocation de Grâce sur les autres Prophètes

## Section 8

De la visite de la tombe du Prophète, des mérites de celle-ci, de ceux de celui qui lui adresse ses salutations, et des modalités de salutations

## Section 9

Des autres règles à observer durant la visite de sa tombe ; des mérites de cette visite, de la prière dans sa Mosquée et à La Mecque ; de la mention de sa tombe et de sa chaire, et du mérite des habitants de Médine et de La Mecque

### **IIIÈME PARTIE**

**DE CE QUI EST EXIGÉ DU PROPHÈTE ﷺ.**

**DE CE QUI EST IMPOSSIBLE ET POSSIBLE À SON ENDROIT, ET CE QU'IL EST PERMIS OU INTERDIT DE LUI ATTRIBUER**

#### **PRÉAMBULE**

#### **PREMIER CHAPITRE**

**DE CERTAINES QUESTIONS RELIGIEUSES, ET DE L'INFAILLIBILITÉ DE NOTRE PROPHÈTE ET DE TOUS LES AUTRES PROPHÈTES, QUE LA GRÂCE DE DIEU SOIT SUR EUX !**

## Section 1

Du statut du pacte scellé par le cœur du Prophète ﷺ depuis l'avènement de sa prophétie

## Section 2

De l'infaillibilité des Prophètes avant l'avènement de leur prophétie

## Section 3

De la résolution du Prophète ﷺ en matière de **Tawhîd**, de **Sharî'a**, des connaissances, et dans ce qui a trait à la religion

Section 4

De la protection du Prophète ﷺ contre Satan

Section 5

De la sincérité et de la véracité de la parole du Prophète n

Section 6

De la réfutation du Prophète ﷺ de certains soupçons et objections

Section 7

De l'infaillibilité du Prophète ﷺ sur les choses de ce monde

Section 8

À propos de l'inattention du Prophète ﷺ

Section 9

À propos des actes des membres des Prophètes

Section 10

De l'infaillibilité des Prophètes avant l'avènement de leur Prophétie

Section 11

De l'inattention et de l'oubli dans les œuvres légales

Section 12

À propos des traditions sur l'inattention du Prophète ﷺ

Section 13

De la réfutation de ceux qui admettent les petites fautes chez les Prophètes

Section 14

De la réfutation de quelques objections suscitées par nos propos

Section 15

De l'avantage de connaître les sections sur l'infaillibilité des Prophètes

Section 16

De l'infaillibilité des Anges

**DEUXIÈME CHAPITRE**

**DE CE QUI EST PARTICULIER AUX PROPHÈTES DES CHOSES DE CE MONDE ET DES ACCIDENTS HUMAINS AUXQUELS ILS SONT EXPOSÉS**

Section 1

De l'ensorcellement du Prophète 

Section 2

De ses états inhérents à ce bas monde

Section 3

De son opinion sur les hommes et leurs affaires

Section 4

De ses propos relatifs aux choses de ce monde

Section 5

La Tradition à propos de son legs

Section 6

De certaines traditions à propos de son humanité

Section 7

De ses actions profanes

Section 8

De la sagesse derrière les maladies et les épreuves des Prophètes

**CONCLUSION**

Ouvrage réalisé par  
l'Atelier Graphique Albouraq  
2015



Impression achevée en juillet 2015  
sur les presses de Dar Albouraq  
Beyrouth – Liban